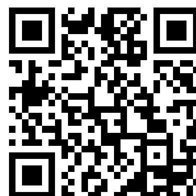
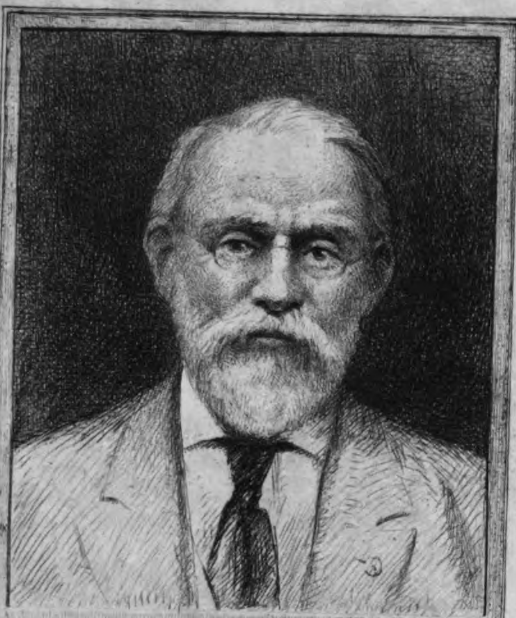



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE DE L'AGENAIS

TOME XLV. — 1918.

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome quarante-cinquième. — Année 1918.

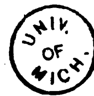


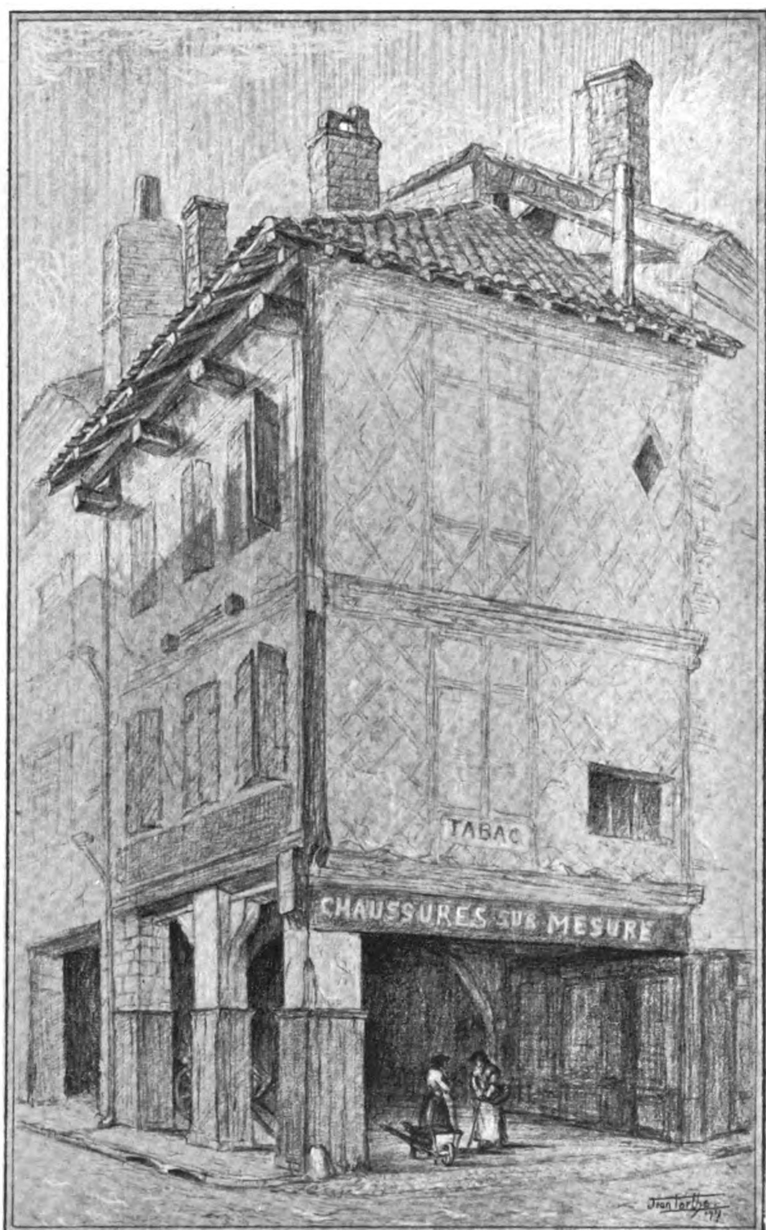
AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

—

1918




TABAC
CHAUSSURES SUR MESURE

ETUDES HISTORIQUES SUR L'ART LOCAL

LE VIEIL AGEN

LES CORNIÈRES

La ville d'Agen offre, à l'heure actuelle, au visiteur, assez peu de vestiges de son passé. L'ancienne capitale des Nitiobriges, l'Aginnum romain, a subi trop de vicissitudes à travers les siècles depuis sa première destruction, en 276, jusqu'aux guerres de religion, pour qu'on puisse y retrouver intacts de nombreux monuments de son histoire. Cependant, une rue bien pittoresque dans la partie ancienne de la ville nous montre encore aujourd'hui un type de construction assez répandu dans le Midi de la France : les maisons à arcades; *les cornières*, à Agen. C'est ce que je voudrais essayer de faire revivre dans ce qu'elles sont et aussi dans ce qu'elles furent, car, hélas ! les Agenais eux-mêmes les ont en maints endroits fort abîmées ou détruites.

Dans le Midi de la France, la domination anglaise créa de nombreuses villes pour pouvoir y lever l'impôt; ce furent *les bastides*. Toutes construites sur un même plan, elles avaient au centre une place carrée ou rectangulaire qu'entourait des maisons à arcades, tandis que dans un coin s'élevait l'église, souvent fortifiée, dans un autre l'hôtel de ville et au milieu, parfois, un puits ou une fontaine. *Caudecoste*, pas loin d'Agen, bâtie au XIIIe siècle, offre encore un bel exemple de ces bastides, avec ses arcades à piliers de bois sans aucune ornementation même architecturale; Villeneuve-sur-Lot, fondée en 1264 par l'abbé d'Eysses; *Damazan*, bâtie par Alphonse de Poitiers au XIIIe siècle; *Puymirol*, remaniée en 1246; *Sérignac*, aussi du XIIIe siècle; *Beauville*, qui commença à jouer un rôle important aux XIIe et XIIIe siècles; *Lamontjoie*, fondée en 1298, par le sénéchal d'Agenais, et bien d'autres encore offrent de nombreux exemples de ces bastides élevées à cette période

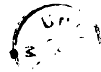
de notre histoire, de cette conception partout répétée du plan initial, avec place à arcades où Cornières dans l'Agenais. Il est à remarquer d'ailleurs qu'aucune de ces bastides ne portent de noms anciens ou latins; ils sont tous empruntés à la langue du pays et créés de toutes pièces à cette époque.

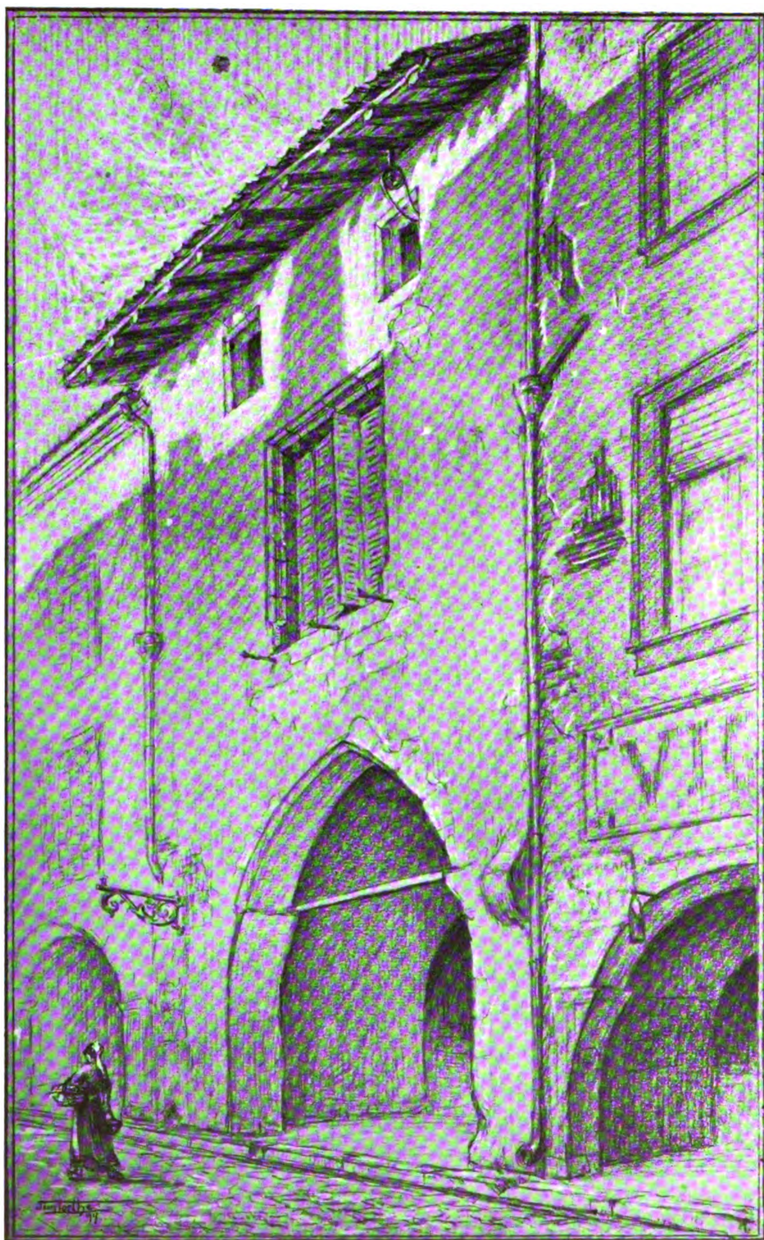
Agen, cependant, fait exception à la règle. C'est que les Cornières furent construites bien après l'édification de la ville. Malgré cela, on y trouve la préoccupation de se rapprocher du type des bastides. C'est, en effet, une rue bordée d'arcades des deux côtés et qui se termine par une grande place entourée, elle aussi, d'arcades. Tout près s'élevait la cathédrale Saint-Etienne, entièrement détruite à la Révolution. L'origine du mot Cornières, particulier à Agen et étendu quelque peu à l'Agenais, est encore assez malaisé à définir. Cependant on peut rapprocher ce nom du mot latin : *cornu*, qui se trouve dans ces vers latins où le poëte parle ainsi de cette antique rue d'Agen :

« Est locus Aginni, mediam qui dividit urbem.
« Hic locus a cornu nomen et omen habet.
« Hic dum se recreant infelix turba mariti,
« Heu ! miseris crescunt cornua quanta domi ! »

Peut-être voulait-on aussi faire allusion aux deux rangées de galeries qui partent de la place centrale comme deux cornes. Quoi qu'il en soit on ne peut guère faire remonter la construction de ces arcades plus haut que les XIIe ou XIIIe siècles. Conservée sur un ancien arc ogival des Cornières, on lit encore, en effet, la date : 1325.

Si maintenant nous faisons le tour des Cornières, nous trouvons à droite, en allant vers la place, une série d'arcades entièrement remaniées, ainsi que les façades des maisons qui étaient encore à pans de bois il y a quelque quarante ans. Mais en continuant, à l'angle de la rue Floirac, se dresse encore une vieille maison à deux étages, dont le pan de bois dessine des losanges. Les fenêtres, très larges, indiquent nettement que les meneaux ont disparu comme à presque toutes les anciennes fenêtres des Cornières. Elle a conservé le toit en saillie. Tout à côté, sous un affreux crépi, se cache encore





une ancienne maison où existaient les fenêtres à meneaux et que supportent deux arcs en ogive. Assurément, parmi les plus curieuses des Cornières, se trouve la maison qui vient ensuite. Elle est construite en belle pierre de taille, en grand appareil. Sa façade est supportée par un arc d'ogive plus élancé que tous ceux que l'on trouve dans cette rue. Au-dessus est percée une large fenêtre dont le meneau en pierre a disparu, et à l'étage supérieur deux petites fenêtres presque carrées; le tout recouvert par un toit en saillie.

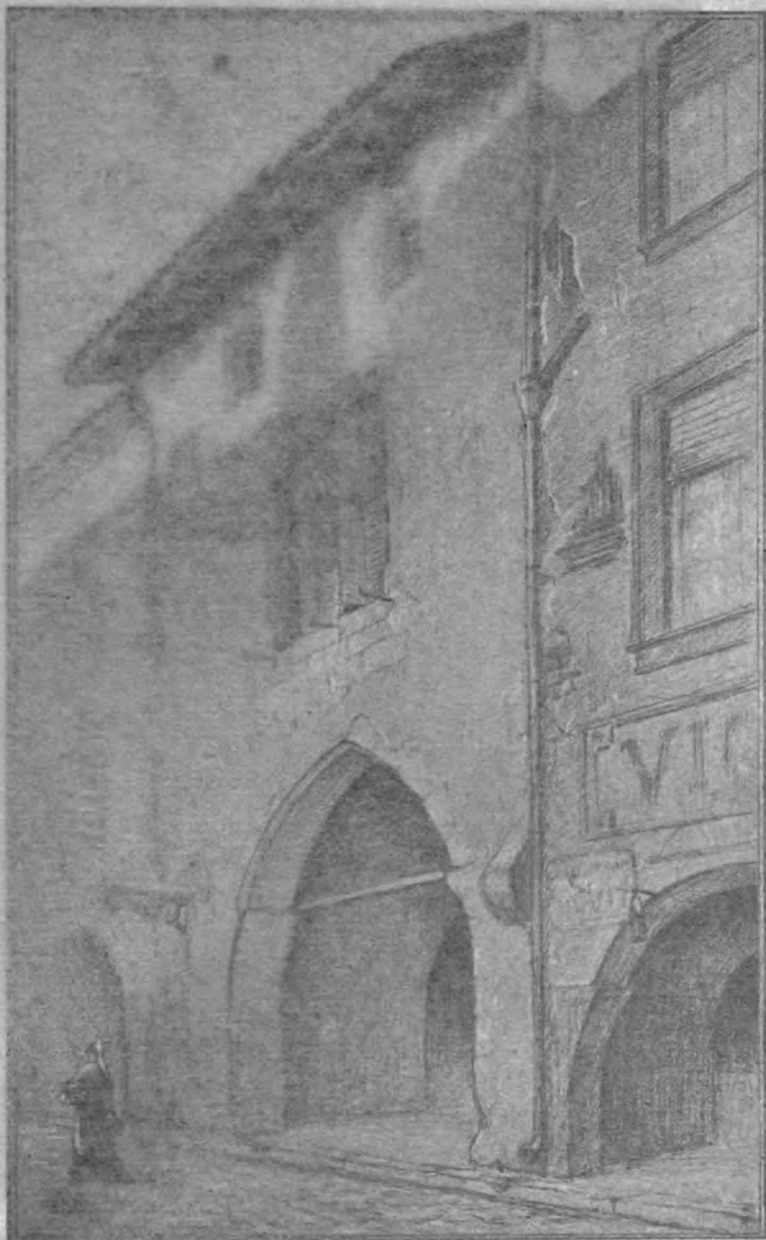
C'est dans cette maison et pour expliquer la plus grande envolée de cet arc d'ogive ainsi que l'élèvement du plafond de son rez-de-chaussée, que la tradition place une chapelle qui aurait été la chapelle du quartier des Cornières.

Or si l'on pénètre dans cet immeuble par la rue Eloirac où se trouve sa porte d'entrée s'ouvrant sur une façade à peu près semblable à celle des Cornières on est en présence d'une cage d'escalier vaste mais irrégulière avec tout en haut une petite niche à sommet triangulaire, creusée dans le mur et très difficile à atteindre. D'autres cavités semblables se trouvent encore dans cette maison et servaient peut-être à poser les lanternes ou lampes sans risquer de mettre le feu.

Un plancher ancien à très larges lattes, de grandes cheminées, des ouvertures et portes datant, à n'en pas [illegible], de la construction de l'édifice sont là pour [illegible] d'une chapelle.

Je signalerai encore la construction particulière [illegible] fenêtres du grenier bâties dans le genre des [illegible] ou château fort en ce sens qu'elles ont une ouverture [illegible]ment petite sur la rue, et, à l'intérieur, l'embras[illegible] avec banquette dans l'épaisseur du mur pour s'asseoir [illegible] poser des objets.

Il a été retrouvé dans cet immeuble des statuettes de peu [illegible] sans valeur, en plâtre, qui pourraient bien être les témoins d'un couvent qui aurait peuplé ce lieux. Il est alors vraisemblable de croire que dans le bas une toute petite chapelle privée, chapelle conventuelle, se serait abritée sous les hauts plafonds du rez-de-chaussée et aurait ainsi fait naître l'idée de



une ancienne maison où existaient les fenêtres à meneaux et que supportent deux arcs en ogive. Assurément, parmi les plus curieuses des Cornières, se trouve la maison qui vient ensuite. Elle est construite en belle pierre de taille, en grand appareil. Sa façade est supportée par un arc d'ogive plus élancé que tous ceux que l'on trouve dans cette rue. Au-dessus est percée une large fenêtre dont le meneau en pierre a disparu, et à l'étage supérieur deux petites fenêtres presque carrées; le tout recouvert par un toit en saillie.

C'est dans cette maison et pour expliquer la plus grande envolée de cet arc d'ogive, ainsi que l'élèvement du plafond de son rez-de-chaussée, que la tradition place une chapelle qui aurait été la chapelle du quartier des Cornières.

Or si l'on pénètre dans cet immeuble par la rue Floirac où se trouve sa porte d'entrée s'ouvrant sur une façade à peu près semblable à celle des Cornières on est en présence d'une cage d'escalier vaste mais irrégulière avec tout en haut une petite niche à sommet triangulaire, creusée dans le mur et très difficile à atteindre. D'autres cavités semblables se trouvent encore dans cette maison et servaient peut-être à poser les lanternes ou lampes sans risquer de mettre le feu.

Un plancher ancien à très larges lattes, de grandes cheminées, des ouvertures et portes datant, à n'en pas douter, de la construction de l'édifice sont là pour démentir l'idée d'une chapelle.

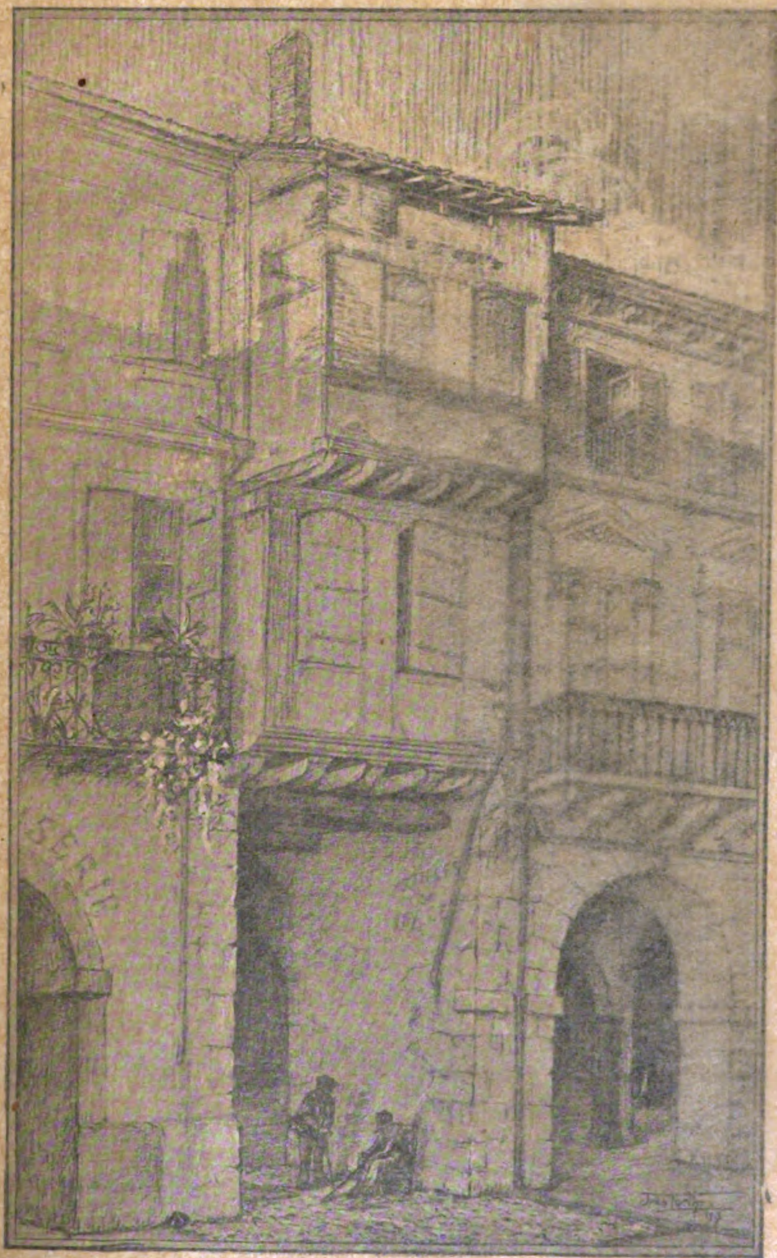
Je signalerai encore la construction particulière des petites fenêtres du grenier bâties dans le genre des meurtrières de château fort en ce sens qu'elles ont une ouverture relativement petite sur la rue, et, à l'intérieur, l'embrasure plus large avec banquette dans l'épaisseur du mur pour s'asseoir ou poser des objets.

Il a été retrouvé dans cet immeuble des statuettes de piété sans valeur, en plâtre, qui pourraient bien être les témoins d'un couvent qui aurait peuplé ce lieux. Il est alors vraisemblable de croire que dans le bas une toute petite chapelle privée, chapelle conventuelle, se serait abritée sous les hauts plafonds du rez-de-chaussée et aurait ainsi fait naître l'idée de

la chapelle du quartier des Cornières. Ce serait, croyons-nous, la seule explication plausible de cette tradition assez vivace.

Reprenant notre promenade, nous laissons quelques maisons plus ou moins remaniées pour arriver à la rue Puits-du-Saumon. La demeure qui se trouve à cheval sur cette rue qui traverse les Cornières est construite en brique, mais son propriétaire a cru devoir cacher cet appareil sous un crépi inesthétique. Tout proche, dans cette même rue Puits-du-Saumon, il faut signaler en passant, *la maison dite du Sénéchal*, avec quatre grandes fenêtres gothiques, formant galerie, dans le style du XIVe siècle. Ensuite, sous les Cornières, vient une maison où subsistent encore deux arcs gothiques assez élancés, tandis que lui fait suite un logis restauré dans le goût de la renaissance, mais dont les frontons triangulaires des fenêtres et les moulures ornementales n'ont aucune valeur artistique.

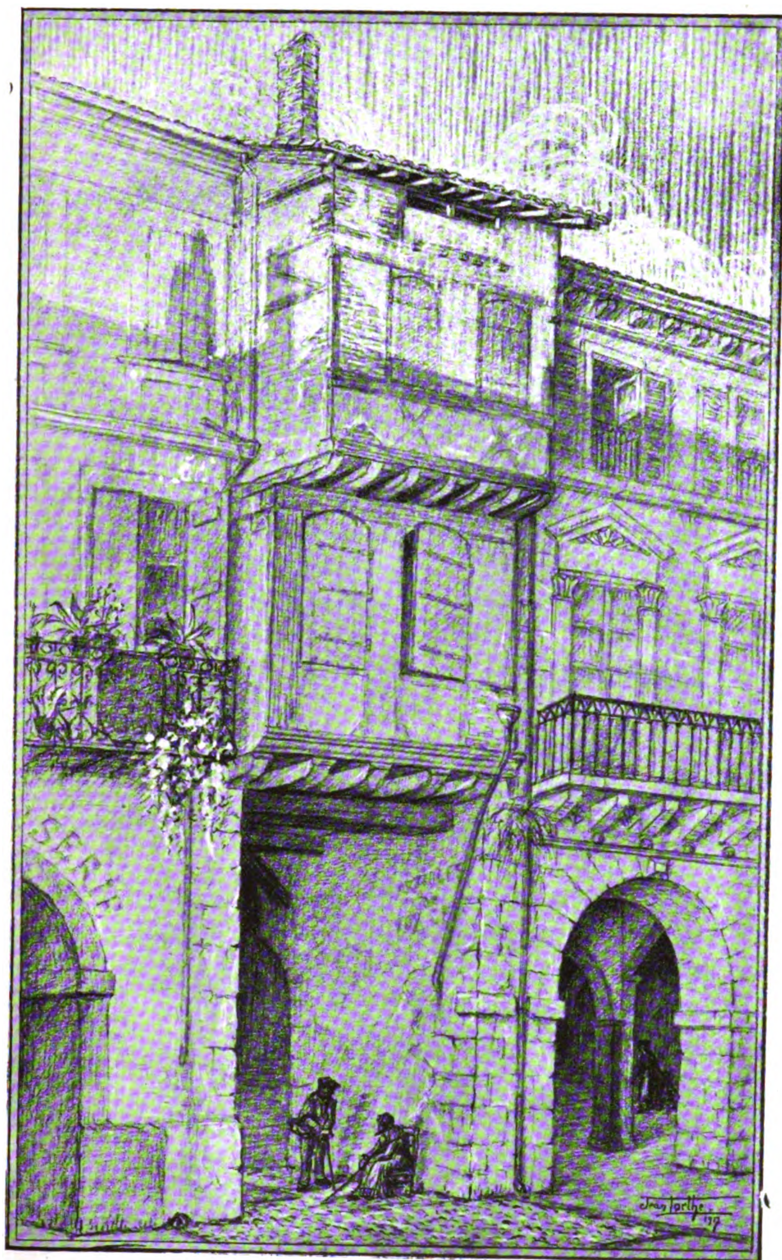
Lui faisant immédiatement suite, au numéro 39, on trouve la demeure qui a conservé le cachet le plus ancien des Cornières. C'est une maison de deux étages, à encorbellement et pans de bois avec toit en saillie. Là, pas d'arc ogival ou de plein ceintre; les deux piliers supportent les madriers, sur lesquels sont posées les solives et le plancher de l'étage supérieur. Un entresol, très bas et très sombre, existe encore, témoin d'autres entresols existants autrefois dans ces vieilles maisons, mais que les réparations successives ont fait disparaître. Enfin, percé à travers le plancher en forme de pyramide tronquée, au-dessus de la porte et aussi vers le milieu de l'arcade se trouve un judas qu'obturent deux planchettes en forme de croix. Cette particularité du judas à travers le plafond de l'arcade, au-dessus de la porte d'entrée, existe encore à d'autres demeures des Cornières, aux numéros 37, 46 et 55. On trouve aussi un autre arc d'ogive au numéro 27, avant d'arriver à la place. La construction d'un boulevard a changé l'aspect de ce coin. Ici, jadis, les arcades se continuaient, passaient à cheval, comme à la rue Puits-du-Saumon, sur la rue de la Grande-Horloge, où on apercevait tout

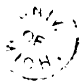


... Ce serait, croyons-
... de cette tradition assez

... nous ... quelques mai-
... pour ... à la rue Puits-
... qui se ... cheval sur cette rue
... est ... en brique, mais son
... voir cacher ... appareil sous un crépi
... proche, ... cette même rue Puits-du-
... signaler en ... *la maison dite du Séné-*
... très grandes ... gothiques, formant gale-
... style du XIV ... Ensuite, sous les Cornières,
maison où ... existent encore deux arcs gothiques
... tandis ... lui fait suite un logis restauré dans
... de la renais... mais dont les frontons triangulai-
... fenêtres ... moulures ornementales n'ont aucune
... artistique.

En faisant ... immédiatement suite au numéro 39, on trouve
... demeure ... servé le cachet le plus ancien des Corniè-
res. C'est ... maison de deux étages, à encorbellement et
... toit en ... Là, pas d'arc ogival ou de
... deux piliers supportent les madriers, sur les-
... les ... et le plancher de l'étage supé-
... entresol, ... bas et très sombre, existe encore.
... existants autrefois dans ces vieilles
... mais que ... réparations successives ont fait dispa-
... travers le plancher en forme de pyra-
... tronqué ... dessus de la porte et aussi vers le milieu
... arcade se ... un judas qu'obturent deux planchettes
... forme ... Cette particularité du judas à travers le
... arcade, au-dessus de la porte d'entrée, existe en-
core ... demeures des Cornières, aux numéros 37, 46
... trouve aussi un autre arc d'ogive au numéro 27.
... la place ... la construction d'un boulevard ...
... de ce coin. Ici, jadis, les arcades se conti-
... à cheval, comme à la rue Puits-du-Sén...
... de la Grande-Horloge, où on apercevait ...





proche la tour et la porte du même nom, pour aller sur un des côtés de la place des Cornières. Toutes ces maisons démolies étaient à pans de bois et supportées par des piliers de bois.

A l'angle de la rue Garonne, une haute bâtisse construite en pierre montre encore de belles fenêtres, dont une a conservé même son meneau de pierre, et des fenêtres jumelées au troisième étage.

Faisant le tour de la place, tout près de l'endroit où débouche la pittoresque rue des Juifs, nous trouvons aux numéros 6, 8 et 10, des ogives assez hautes. L'une de ces maisons, le numéro 10, restaurée dans l'esprit renaissance, porte à la clef de voûte de son arcade de façade la date de 1709, celle sans doute où eut lieu ce remaniement.

Revenant de l'autre côté de la place et de la rue, nous voyons, au numéro 18, deux arcades ogivales mais basses et trapues. Ici encore le boulevard a supprimé quelques arceaux, tandis que les maisons voisines de cette nouvelle artère se sont modernisées.

Il faut ensuite arriver aux numéros 40 et 42 pour retrouver deux assez jolis arcs gothiques.

Puis vient l'arc du numéro 44 qui conserve la plus ancienne date des Cornières : 1325, et les quatre arcades ogivales mais très basses dont l'arc part du sol, qui vont du numéro 44 au numéro 48.

Enfin, vient une série de maisons pittoresques, à la suite les unes des autres, sans alignement régulier, malheureusement badigeonnées de chaux ou crépies, ce qui cache leurs pans de bois. Elles ont conservé aussi leurs toits s'avançant sur la rue et des fenêtres qui devaient autrefois s'orner de meneaux. Elles s'échelonnent du numéro 52 au numéro 62. Celui-ci porte aussi la dernière date où le logis fut remanié : 1783.

Deux ou trois maisons qui n'ont plus aucun cachet ancien viennent ensuite, et vous aurez terminé le tour de cette voie si originale.

Les piliers qui supportent les arceaux des Cornières sont tantôt accouplés tantôt seuls, ici c'est presque un petit mur,

là, ils sont en pierre, ailleurs enfin ils sont en bois et attestent par là de l'ancienneté de la construction des édifices de cette rue.

Il existe aussi aux Cornières des arceaux très bas, trapus et en plein cintre, mais qu'il est assez difficile d'appeler romans à cause du peu de pureté de leur ligne, quoique leur ancienneté ne soit pas douteuse. Le numéro 46 en fournirait un bel exemple entre autres. Le sol, d'abord en terre battue, fut ensuite pavé de cailloux pointus, comme on le voit encore en deux ou trois endroits et comme on le retrouverait sous le bitume actuel.

C'est sous les Cornières, si pittoresques encore, malgré les atteintes du temps et surtout des hommes, qu'était jadis le centre du mouvement de la vieille cité. La *turba* du poète a existé longtemps sous ces arceaux, presque jusqu'au percement des grands boulevards, il y a une trentaine d'années. Là logeaient les grands commerçants; à tous les rez-de-chaussée étaient des magasins; aussi je verrai volontiers dans la maison dite du « Sénéchal », une des maisons de corporation si florissantes autrefois, une sorte de Chambre de commerce, où le Sénéchal pouvait bien se rendre parfois, mais où il n'a sûrement jamais habité. Dans un de ses articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, M. Tholin note, en effet, que les sénéchaux agenais ont toujours habité des hôtels particuliers qui leur appartenaient. Sous ces arcades, les marchands ambulants venaient porter leurs produits. Ils s'installaient sous les arceaux, souvent passaient la nuit à ces places que leur louait le propriétaire du magasin, qui en retirait ainsi profit.

A certains piliers étaient scellés de gros anneaux de fer où l'on attachait les attelages en attendant la fin du marché. Là enfin, aux jours de mauvais temps, toute la population agenaise venait se promener.

Dans un livre des plus intéressants et des mieux écrits ayant pour titre : *Le Crépuscule sur le Donjon* (Histoire véridique d'une famille de gentilshommes de province sous l'ancien régime), notre distingué compatriote M. Léonel de Sorbiers de la Tourrasse a fait une saisissante peinture d'un mar-

ché tenu au XVIII[e] siècle sous les Cornières. La voici, mes lecteurs jugeront certainement comme moi qu'elle est bien à sa place dans cette étude destinée à reconstituer un peu de notre passé agenais.

« Agen était tout en émoi pour la tenue des Etats de la pro-
« vince. Sur le dur caillou qui formait le pavé des rues étroi-
« tes et tortueuses retentissaient le roulement des carrosses, le
« piaffement des chevaux de Messieurs de la noblesse et du
« clergé.

« C'était, du reste, jour de foire, et tous les paysans des en-
« virons affluaient sur les places encombrées de leurs poulets,
« de leurs œufs, de leurs porcs. Des chevaux s'ébrouaient
« attachés à des arbres, parmi les mugissements des bestiaux,
« les criailleries du foirail. De tous côtés des carrioles, vau-
« trées sur le dos, étiraient leurs grands bras au ciel, comme
« d'une lassitude.

« Vers le centre de la ville c'était une inondation de ruraux
« déversés de tous les villages voisins.

« Toute venelle était un marché en plein vent, toute bouti-
« que un cabaret, tout cabaret une boutique.

« Les « Cornières » principal foyer du commerce dévelop-
« paient leurs sinueux « ambans » sous les arches romanes
« et gothiques desquels s'abritaient des industries séculaires.

« A l'abri du soleil le populaire grouillait parmi les étala-
« ges, palpant indiennes ou cotonnades, soupesant la volaille,
« faisant sonner les barrils, marchandant ustensiles de mé-
« nage, vestes de futaine, sabots, brodequins, primeurs
« coques » et « tortillons ».

« Des vagues lourdes de cette marée humaine déferlaient
« jusque sur la chaussée, avec des relents de sueur, des re-
« mous de gestes, des clapotis de marchandages sonores.

« Toute la langue expressive du patois crépitait là dans un
« poudroiement de lumière, jabotement de dindons, glousse-
« ment de commères, cancanages ininterrompus, strideurs
« de voix suraiguës qui déchiraient l'air comme des cris
« d'aras, fusées de rires qui s'irisaient des vives couleurs de
« l'esprit gascon.

« Et les « pécaïré » les « sadis » se croisaient, tel un refrain « dans ces couplets de la joie de vivre.

« De temps en temps, une grande lame de fond soulevait « cette houle; c'était le carrosse d'un seigneur qui se rendait « aux Etats.

« Après des claquements de fouets, des appels, des som- « mations de faire place, la foule s'écartait lentement sous les « pieds des chevaux, rangeant les panières de poulets ou « d'oies caquetantes, faisant gémir les étalages branlants, « sous la bousculade. Et le pesant chariot doré, aux laquais « poudrés à frimas, cheminait, laborieux, au risque d'écraser « les badauds qui se pressaient pour reconnaître les visages, « parmi les armoiries indifférentes.

« Enfin ce fut un long cri d'enthousiasme auquel succéda « un silence respectueux : le carosse de Mgr l'Evêque-comte « d'Agen, Louis-Auguste Hébert, s'avançait au milieu d'un « peuple prosterné.

« Le prélat jeune et de haute mine, avec un grand nez aris- « tocratique, en rochet de cérémonie, une croix de diamants « et le grand cordon de Saint-Michel sur la poitrine, distri- « buait des bénédictions de sa longue main, où brillait une « énorme améthyste, tandis que les vivats ébranlaient les « échos des « Cornières » : « Vivo Mounseignur ! » Et les « femmes se précipitaient sous les roues de la voiture pour « baiser l'anneau pastoral ou faire bénir les enfants.

« Derrière le cortège, ce fut comme un jusant qui descen- « dait vers l'hôtel de la Sénéchaussée. Des flots de populaire « se ruaient en tumulte pour escorter le noble prélat, réputé « par ses largesses autant que pour son faste, et dont chacun « espérait quelque médaille ou quelque pièce d'or. »

Aujourd'hui les nouvelles voies ouvertes dans la ville ont déplacé le mouvement; les Cornières sont abandonnées, le commerce les a fuies, et sous ces arceaux silencieux et déserts dort, comme en un tombeau, tout un passé pittoresque d'une vieille rue agenaise, que je serais heureux d'avoir ressuscité un instant pour l'histoire de cette cité.

Jean Torthe.

QUELQUES NOTES

SUR

LA MAGISTRATURE A NÉRAC

DEPUIS LE DIXIÈME SIÈCLE

Après la terrible invasion des Normands, en l'année 848, la Guyenne et la Gascogne dépendirent de l'autorité des ducs, comtes et barons.

Ils avaient, en principe, le pouvoir judiciaire qui se divisait en . *basse justice*, celle qui était relative à la police, aux charges et redevances annuelles dues aux seigneurs — en *moyenne justice*, qui consistait dans la connaissance en première instance de toutes actions civiles, des délits et crimes légers, des droits et devoirs dus aux seigneurs — et en *haute justice*, droit pour le seigneur de connaître de toutes causes sauf de celles des cas royaux, c'est-à-dire des crimes de lèse majesté, fausse monnaie, vols et assassinats sur grandes routes.

BAILLAGE

Les Seigneurs prirent l'habitude de déléguer leur autorité à l'un de leurs principaux officiers à qui l'on donna le nom de Baile, plus tard Bailli, puis de Sénéchal.

L'origine des Bailes (vieux français bailler, donner), paraît être plus ancienne que celle des Sénéchaux. Ils apparaissent au milieu du xe siècle, vers 950.

Ils étaient primitivement chargés, comme *délégués* puis comme *fermiers*, des fonctions judiciaires et administratives. Ce fermage donna lieu à d'odieux abus et pour y mettre fin les ducs, comtes ou barons déférèrent la connaissance des affaires judiciaires à des jurisconsultes qui prononçaient leurs

sentences sous la présidence du Baile, à qui était enlevé le droit de juger seul.

Les membres de la Cour du Baile étaient nommés partie par les Seigneurs et partie choisis parmi les représentants des villes : jurats, prud'hommes, hommes sages, notables. On les nommait *Consuls;* ils étaient appelés notamment pour procéder avec le Baile aux enquêtes et jugements, principalement dans les affaires que l'on qualifiait alors de criminelles, mais qui concernaient aussi les simples délits et les contraventions.

A Nérac il y avait quatre consuls annuels, pris parmi les trente jurats nommés à vie, qui assistaient le Bailli et opinaient avec lui dans toutes les causes soit civiles soit criminelles.

C'est en public, hors des maisons, dans la rue, en face du Prieuré de Saint Nicolas (dans les environs de l'Eglise actuelle) que s'assemblait et fonctionnait cette cour de justice.

SÉNÉCHAUSSÉE

Les Sénéchaux avaient à peu près les mêmes attributions, mais plus étendues, ce nom n'apparaît qu'à la fin du XII[e] siècle (vers l'année 1160).

L'origine du mot Sénéchal paraît venir de *Seniscalus* — amalgame de latin et de saxon *seni-scalc* — littéralement : « vieux serviteur », c'est-à-dire celui en qui l'on a le plus de confiance; c'était à lui que les seigneurs, ducs, comtes et barons transmettaient leurs pouvoirs judiciaires et administratifs.

Comme celles des Bailes leurs fonctions consistaient à rendre la justice et à présider les assises de la Sénéchaussée composée de seigneurs et de jurisconsultes. Ils avaient aussi l'intendance des domaines du Roi et leur administration financière.

Mais ils devinrent bientôt des juges d'appel des sentences des baillis, puis ils déléguèrent, à leur tour, des lieutenants et des juges *mages*, dans les régions trop éloignées du siège

de la Sénéchaussée; car la cour du Sénéchal était primitivement composée d'un juge mage (judex major), d'assesseurs pris parmi les seigneurs et les jurisconsultes, de notaires et de clercs qui rédigeaient la procédure.

Les attributions des sénéchaussées furent assez nettement définies. Elles jugeaient des causes des domaines du Roi, des confiscations, des droits d'aubaine, de bâtardise, de déshérence, de réception de foi et hommage, de vérification d'aveu et dénombrement, de toutes causes ou matières civiles, personnelles et possessoires des nobles, de la dation de la tutelle et de la curatelle, des inventaires des biens de mineurs et personnes nobles, de la vérification de toutes lettres patentes contenant création de foires et de marchés, des causes et matières bénéficiales, des crimes de lèse-majesté divine et humaine, sacrilèges, port d'armes, émotions populaires, etc.

Antoine de Bourbon, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, obtint, en 1556, des lettres patentes érigeant en duché ses terres de l'Albret, ce qui permit de créer un office de Sénéchal qui devait se nommer Sénéchal d'Albret, avec un lieutenant général ayant quatre sièges sous leur juridiction : Nérac, Casteljaloux, Tartas et Castelmoron. Les seigneuries qui devaient ressortir du siège de Nérac furent : Nazareth, Puyfortaiguille, Autiège, Espiens, Fieux, Calignac, Moncrabeau, Lasserre, Andiran, Cauderoue, Barbaste, Vianne, Calezun, Feugarolles, Mongaillard, Estussan, Lausseignan, Durance, Sainte-Maure, Boulognez, Fargues, Saint-Julien, Villefranche, Buzet, Le Sendat, Moncassin, Labastide, Puch, Monheurt, Taillebourg, Le Mas, Torrebren.

Lors de l'établissement de cette Sénéchaussée à Nérac, les consuls de la ville perdirent la justice civile; plus tard, en 1592, il leur fut fait défense « de prendre aucune connaissance « des causes civiles ou criminelles directement ou indirecte- « ment en façon quelconque » ce qui leur causa une grande colère car ils étaient très jaloux de leurs prérogatives.

Il ne leur resta que la police de la ville; ils pouvaient condamner et exécuter ceux qui contrevenaient aux ordonnances jusqu'à la somme de 60 sols tournois et au-dessous. Les con-

trevenants qui méritaient plus de 60 sols d'amende étaient renvoyés devant la Sénéchaussée.

Mais il y avait bien des lacunes dans la distribution de la justice; chaque province, chaque localité avait ses usages et ses coutumes qui dépendaient encore bien souvent de la volonté, du caprice même des seigneurs qui formaient la cour des Sénéchaux et de leurs délégués qui étaient très nombreux, et, bien qu'ils dussent s'entourer de jurisconsultes licenciés et docteurs, les sénéchaux avaient des assesseurs qui ne possédaient aucun titre. Les arrêts étaient rendus sans qu'ils fussent portés sur des registres, d'où mille contestations pour leur exécution.

C'est aussi de l'époque de la création des Sénéchaussées que date la vénalité des charges de judicature qui devinrent peu à peu héréditaires dans les familles, malgré les ordonnances qui la défendaient. La venalité, supprimée en 1413, fut reconnue par la loi en 1558 et définitivement abolie en 1790.

PRÉSIDIAL

Une des principales préoccupations du pouvoir royal fut d'instituer un tribunal auquel devaient recourir tous ceux qui se sentiraient lésés. Ce tribunal fut appelé *Présidial* du latin « Prœsidium » (secours, assistance), et les membres qui le composaient étaient les juges présidiaux; ils étaient nommés par le Roi et choisis parmi les jurisconsultes les plus savants munis de diplômes; ils furent chargés d'examiner les appels des jugements rendus par les justices seigneuriales.

C'est en janvier 1551 que Henri II publia un édit appelé l'Edit des Présidiaux.

Le Présidial était composé :

D'un juge mage lieutenant général.
D'un lieutenant criminel.
D'un lieutenant principal.
D'un lieutenant particulier.

D'un assesseur criminel.

De 22 conseillers, plus tard réduits à 16, mais leur nombre varia d'après chaque édit concernant les Présidiaux.

D'un procureur, avocat du Roi.

D'un substitut.

D'un greffier en chef et de deux commis greffiers.

D'un certificateur des criées.

De 39 avoués procureurs, plus tard réduits à 15.

De 6 huissiers.

D'un prévôt, de son lieutenant et de cavaliers.

Chacun des conseillers, lieutenants généraux et particuliers, avocats et procureurs du Roi devait recevoir cent livres de gages avec les droits profits et émoluments attachés aux offices. Un an après, les gages des lieutenants généraux furent portés à deux cent livres.

En 1557 il fut créé un siège de président en chaque Présidial. Ce siège supprimé en 1579 fut rétabli en 1580 par Henri III. Un siège de second président fut créé en 1633.

C'est dans le but également d'abréger les procès, en dégageant les Parlements d'un grand nombre d'appellations de peu d'importance, que furent créés les Présidiaux. En effet les Parlements qui jugeaient les appels des Sénéchaussées étaient chargés d'abord de ne statuer que sur certaines causes, mais ils furent bientôt envahis par l'examen de tous les jugements dont on n'était pas satisfait.

Les procédures des Présidiaux étaient diverses. En voici la nomenclature :

L'ajournement en première instance.

La présentation.

Les *deffaultz*.

Les droits de greffe.

Procès d'appel par écrit.

Les appellations verbales.

Matières en première instance.

Les *contrariettés*.

Les matières possessoires.

Les matières *prophanes*.
Les matières *scandalles*.
Reconnaissance de promesses.
Arrêts de querelle ou réintégrande.
Jugements exécutoires nonobstant appel.
Lestres royaux en revision ou *relief*.
Les criées.
Les *surannations*.
Matières ban fiscales.
Bénéfices d'inventaires.
Depens.
Requêtes civiles.
Cesions de biens.
Matières criminelles.

Les Présidiaux devinrent à peu près équivalents aux tribunaux de première instance actuels. Ils jugeaient sans appel lorsque la somme n'excédait pas 250 livres de capital ou 10 livres de rente. Pour les sommes plus considérables il y avait appel devant le Parlement; les Présidiaux ne rendaient, en ce cas, qu'un jugement provisoire. Les affaires de la deuxième catégorie étaient appelées « du deuxième chef de l'édit », celles de la première « du premier chef. »

Les Présidiaux avaient une juridiction criminelle comme une juridiction civile; ils jugeaient sans appel les brigandages sur les grandes routes, les vols à main armée, les vols avec violence et effraction, les révoltes, les rassemblements en armes, les levées de troupes, les crimes de fausse monnaie, les attentats commis par les vagabonds ou par les soldats en marche.

L'édit des Présidiaux fut interprété par plusieurs autres que l'on appela édits d'ampliation et qui portèrent création de ces tribunaux dans tous les sièges des Parlements et même dans les villes où il n'y avait pas de baillage ou de sénéchaussée royale.

Plus tard l'ordonnance de Moulins (1566) supprima tous les Présidiaux établis dans les sièges particuliers des baillages

et régla qu'il n'y aurait un siège Présidial que dans la ville capitale de chaque baillage ou sénéchaussée, de manière que les juges du Présidial ne fissent plus qu'une même compagnie avec les juges des baillages ou sénéchaussées où ils furent établis.

Les divers édits relatifs aux Présidiaux tantôt augmentèrent, tantôt diminuèrent leur autorité; ils avaient jeté une incertitude sur leurs attributions. Les édits de 1774, 1777 et 1778 réglèrent d'une manière définitive les attributions de ces tribunaux.

D'après les dispositions de ces lois, les Présidiaux ne connaissaient soit en première instance, soit par appel, que des demandes et contestations qui n'excédaient pas la somme de 2.000 livres, tant en principal qu'en intérêts.

Dans les cérémonies publiques les juges des Présidiaux avaient rang au-dessus des maires, gouverneurs et échevins des villes; ils avaient la préséance sur les gentilshommes et sur les chapitres des cathédrales. Ils avaient le droit de porter la robe rouge les jours de cérémonie.

Un Présidial fut créé à Nérac en 1629. Il comprenait, dans sa juridiction tout le Duché d'Albret et le bas Armagnac.

Auparavant les justiciables du duché d'Albret, qui voulaient porter en appel les décisions dont ils étaient mécontents, avaient eu d'abord le droit de choisir entre le Présidial de Condom et celui d'Agen; puis ils furent obligés de porter leurs appels devant celui de Condom seul, qui obtint ce privilège après des démarches et un procès de longue durée.

Plusieurs fois les consuls de Condom et ceux de Bazas, dont la juridiction avait été grandement diminuée par l'établissement du Présidial d'Albret essayèrent de le faire supprimer, même en offrant le paiement des sommes qu'avait procurées au Roi l'établissement de ce siège. La ville de Nérac triompha et le Présidial y fut maintenu.

Son siège fut établi au lieu où se trouvait la Sénéchaussée, c'est-à-dire devant le chateau, sur l'emplacement d'une ancienne commanderie du Temple. Il y demeura jusqu'en octobre 1790 date de sa fermeture. Le premier décembre suivant

le Tribunal de district y fut installé jusqu'au mois de vendémiaire, an IV (octobre 1795). Cet emplacement fut ensuite transformé en prison qui fut, plus tard, transférée hors de la ville. Actuellement il y a été bâti un immeuble devant lequel est une galerie couverte (Imprimerie Durey) près de la halle.

TRIBUNAUX DIVERS

L'Assemblée Nationale rendit, les 15 janvier, 16 et 26 février 1790, des décrets en vertu desquels la France était divisée en 83 départements et chaque département en districts.

Le 31 mars 1790, le département de Lot-et-Garonne fut formé; il fut subdivisé en neuf districts dans chacun desquels fut établi un tribunal civil.

Ces districts furent : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve, Casteljaloux, Tonneins, Lauzun, Monflanquin et Valence qui faisait alors partie du Lot-et-Garonne.

Le Tribunal civil était composé de cinq juges nommés pour six ans par les électeurs; d'un commissaire du Roi, nommé à vie, de quatre juges suppléants, nommés pour six ans par les électeurs et d'un greffier nommé à vie par les juges.

Les juges et leurs suppléants ne devaient entrer en fonctions qu'après avoir reçu des lettres patentes portant le sceau de l'Etat.

La même loi avait créé trois autres juridictions :

1° Les justices de paix : Un juge, deux assesseurs qui furent plus tard remplacés par des suppléants;

2° Les tribunaux de commerce : Cinq juges élus par les commerçants pour deux ans, mais établis seulement dans les villes qui le demandaient.

3° Les tribunaux d'arbitrage forcé.

L'arbitrage existait déjà depuis très longtemps, mais entre marchands et associés commerciaux, ainsi que pour les demandes en partage et comptes de tutelle.

L'Assemblée constituante étendit cette juridiction à tous les

procès entre parents, aux partages de biens communaux ainsi qu'à d'autres matières. Les arbitres étaient nommés chaque année par les assemblées électorales, mais, plus tard, l'arbitrage forcé devint facultatif et ces tribunaux furent supprimés par la loi du 24 ventôse, an IV (17 février 1796).

Par la loi du 24 août 1790, furent créés .

1° Les tribunaux de police municipale dans chaque ville.

Ils étaient chargés de juger toutes les contraventions concernant la police de la ville, mais bientôt leurs attributions furent déférées aux justices de paix et ces tribunaux furent supprimés.

2° Les tribunaux de police correctionnelle.

Il y en eut quatre dans le département de Lot-et-Garonne : à Agen, Nérac, Villeneuve et Tonneins.

Chacun d'eux était composé d'un président, pris, tous les six mois et par tour, parmi les membres du Tribunal civil du département, les Présidents exceptés, de deux juges de paix, d'un commissaire du gouvernement et d'un greffier.

3° Les tribunaux criminels du département, dont le siège était à Agen pour le département de Lot-et-Garonne.

Il était composé d'un président, nommé pour six ans par les électeurs départementaux, de quatre juges pris à tour de rôle chaque trimestre dans les neuf tribunaux du district, d'un accusateur public nommé pour quatre ans, d'un commissaire du Roi, d'un greffier nommé à vie par les électeurs et de deux huissiers.

TRIBUNAL DE Ire INSTANCE

Par la constitution directoriale de l'an III (5 fructidor-28 août 1795) et la loi du 19 vendémiaire an IV (11 septembre 1796) les neuf tribunaux de district furent remplacés par un tribunal unique : le tribunal civil de Lot-et-Garonne siégeant à Agen, composé de vingt juges parmi lesquels deux présidents de section. Il fut réduit à dix membres, dont quatre juges et trois suppléants par la loi du 27 ventôse, an VIII

(18 mars 1800) qui établit un Tribunal de première instance par arrondissement. Ce tribunal était composé de la même façon.

En conséquence le 27 prairial, an VIII (18 mai 1799) un de ces tribunaux commença à fonctionner à Nérac et cette dénomination est restée la même jusqu'à ce jour. Le tribunal de police correctionnelle fut supprimé car le tribunal de première instance jugeait correctionnellement.

Voici le texte du procès-verbal de l'installation de ce tribunal à Nérac :

« Ce jourd'hui 27 prairial an VIII de la République Fran-
« çaise, une et indivisible, nous, soussignés, Jean Chic-Ro-
« quaing, président; Jean-Pierre Dugarcein, juge; Fritz Bac-
« qua, juge suppléant; Joseph Dufaget, commissaire du
« Gouvernement; Joseph Ferret, greffier, venant cejourd'hui
« de faire la promesse de fidélité à la Constitution de remplir
« avec exactitude les fonctions qui nous sont respectivement
« attribuées, déclarons nous installer dans ce moment et nous
« constituer, comme nous nous constituons en tribunal d'ar-
« rondissement et de première instance à Nérac.

« Signés : Chic-Rocquaing, Dugarcein, Bacqua, Dufa-
« get et Ferret. »

Telles sont les origines du Tribunal de première instance de Nérac.

Ce tribunal siégea d'abord dans l'ancien couvent des Dames de la Foi, à l'angle nord-ouest de la place de la Fédération, puis, en 1811, il fut transporté dans l'aile gauche de l'ancien collège, dans l'aile droite duquel étaient la justice de paix, la mairie et le Tribunal de commerce, et dont la sous-préfecture occupait le centre.

Depuis lors la sous-préfecture a été transférée et le tribunal occupe une partie de ces locaux.

CHAMBRE DE L'ÉDIT

Pendant un certain nombre d'années Nérac posséda d'autres juridictions.

Ce fut d'abord la Chambre de l'Edit, ainsi appelée parce qu'elle fut créée par l'Edit de Nantes (13 avril 1598).

L'article 31 de l'Edit était en effet ainsi conçu :

« En chacune de nos cours de Parlement de Grenoble et
« de Bourdeaux sera pareillement establie une chambre com-
« posée de deux présidents l'un catholique, l'autre de la reli-
« gion prétendue réformée et de douze conseillers dont six
« seront catholiques et six de la dite religion. Et sera la dite
« séance de la dite Chambre de Bourdeaux au dit Bourdeaux
« ou à Nérac. »

Cette chambre fut connue sous le nom de chambre mi-partie, parce qu'elle était composée de conseillers catholiques et protestants.

Le roi de Navarre n'eut pas de peine à faire désigner Nérac comme lieu définitif du siège de cette chambre qui prit le nom de Chambre de Guyenne. Elle y siégea de l'année 1601 à l'année 1621 époque à laquelle elle fut transférée à Agen pour punir la ville de Nérac de sa rébellion et du siège qu'elle soutint contre les troupes royales.

Comme attributions, en même temps qu'elle devait veiller à l'exécution rigoureuse des articles de l'édit, cette chambre connaissait des procès entre catholiques et protestants.

Ce fut un grand honneur pour la ville de Nérac et dès que l'édit dut être appliqué on chercha un emplacement convenable pour le siège de cette chambre.

Voici la relation de la délibération pour le choix du local :

« Le lundi quatre septembre 1600 fut convoquée une assem-
« blée générale dans le temple de Nérac où furent lues plu-
« sieurs lettres de Messieurs Faideau, de Gaixion et Fabas,
« députés de la province de Guyenne vers Sa Majesté, ten-
« dant à donner avis comme le Roi avait accordé que la

« séance de la chambre de l'Edit serait en cette ville et que, « à ces fins, il fallait choisir un lieu pour tenir l'audience. « Douze personnes furent élues pour aviser en quel lieu ce « serait le plus commode. L'auditoire du parquet du Séné- « chal fut jugé le plus à propos en y joignant le logis de « Dominique Vions, orfèvre, et on fit le compte des frais d'ins- « tallation et d'aménagement; mais on ne trouva, ensuite, le « lieu assez convenable et le Roi accorda les salles de son « château. On y travailla et, au mois de février 1601, tout « étant à peu près prêt, une délégation fut envoyée à Bor- « deaux auprès des magistrats nommés pour composer la « dite cour, qui se déclarèrent prêts à venir s'installer à « Nérac ce qu'ils firent dans le courant du mois de mars ».

Le président de Chézac arriva le quinze mars et les consuls allèrent au devant de lui à Barbaste accompagnés de quatre vingts hommes à cheval.

Le vingt neuf mars 1901 fut tenue la première séance dans le château du Roi. Tous les conseillers avaient leur robe rouge. M. de Chézac, président, fit une harangue qui dura deux heures; puis M. de Bacalan, avocat du Roi, parla moins longtemps, mais fit un discours admirable. Les consuls de la ville assistèrent à la cérémonie en grand costume.

La Chambre de l'Edit siégea pendant vingt ans, mais on ne possède pas à Nérac de documents sur cette juridiction car toutes les archives ont été détruites par les soldats qui occupèrent le château après le siège de Nérac, ainsi qu'en fait foi un procès-verbal rédigé le 21 août 1621 et signé par Pierre Du Roy, lieutenant général d'Albret, Pauilhac, procureur du Roi, de Hames, capitaine, commandant du château, et Dubourg, greffier.

Aussi n'est-il possible de donner que les noms des magistrats qui ont siégé à cette chambre de 1601 à 1613, d'après quelques documents échappés à la destruction.

CHAMBRE DES COMPTES

La chambre des comptes, établie pour l'examen de la gestion financière des officiers comptables du royaume, remonte à Saint-Louis. Elle fut composée à l'origine de personnages de la cour du Roi qui étaient délégués à la vérification des comptes.

Une ordonnance de Philippe Le Bel fixa le nombre de ses membres composés de deux présidents appelés souverains, dix conseillers, des maîtres clercs et des laïcs.

Une ordonnance du 26 février 1469 indique qu'elle est établie « pour le fait des finances de même que le Parlement l'a été pour le fait de justice ».

On l'appelait : « Cour souveraine, principale, première, seule et singulière du dernier ressort en tout le fait du compte des finances, l'antre et le repositoire des titres et enseignements de la couronne et du secret de l'Etat, gardienne de la Régale et conservatrice des droits et ordonnances du Roi. »

Elle subit diverses modifications. En 1479 il y eut un avocat du Roi qui, peu après, devint l'avocat-général; puis le procureur du Roi qui devint le Procureur général, des maîtres et des auditeurs.

Henri d'Albret, fils de Jean d'Albret et petit-fils d'Alain le Grand, étant devenu roi de Navarre, créa deux chambres des comptes, l'une à Pau, l'autre à Nérac, vers l'année 1527.

A partir de Henri IV, l'hérédité des charges fut admise.

A Nérac, cette chambre siégea dans le château et prit le nom de chambre des comptes de la reine de Navarre. Elle fut réunie à celle de Pau en 1624.

Il ne reste à Nérac aucune trace de documents concernant cette chambre; à peine a-t-on pu retrouver les noms de quelques-uns des magistrats.

Du reste, presque tous les documents concernant la magistrature à Nérac ont été détruits soit à la prise du château soit par les incendies successifs de l'hôtel-de-ville.

Noms de quelques Magistrats ayant siégé à la Cour des Comptes de 1556 à 1624.

Présidents.		*Conseillers-auditeurs.*	
Pédesclaux	1597	de Martret	1556
de Brassay	1600	Salomon	1556
de Mazellières	1605	Alespée	1556
de la Vallade	1606	Vacquier	1560
Thierry	1619	de Mazellières	1584
Vacquier	1620	Pédesclaux	1594
Le Venier	1624	Brissac	1598
		de Mazellières	1601
Procureurs généraux.		Dulavay	1603
Brissac	1588	de Brassay	1603
Le Venier	1610	de la Ruffie	1605

CHAMBRE DE L'EDIT

Présidents catholiques.

De Chezac	1601	de Chezac	1606
de Chezac	1602	de Cadillac	1607
de Cadillac	1602	Lalanne	1608
Lanneau	1603	d'Espagnet	1609
Lalanne	1604	d'Espagnet	1610
d'Espagnet	1605	de Cadillac	1612

Présidents protestants : Feydeau de 1601 à 1612.

Les noms des Présidents de 1613 à 1621 n'ont pu être retrouvés.

Conseillers catholiques.

de Bussagnet	1601-1602	de Mons	1604-1607
Terneau	1601-1602	de Libaut	1604-1605
Leblanc	1601-1602	de Montauriol	1604-1605
de Guillerargues	1601-1602	Darrerac	1605-1611
de Cessac	1601-1602	de Fabas	1605-....
Lachèze	1601-1602	de Tastes	1605-1609
de Guérin	1602-1603	de Rance	1605-....
de Verdus	1602-1603	de Thibaut	1605-1606
de Gauchet	1602-1603	de Lestonnac	1606-1609
de Mérignac	1602-1605	Damesne	1606-....
du Cruzeau	1602-1605	Dubernet	1609-1610
de Mestivier	1602-1603	de Mérignac	1609-....
de Gonfreteau	1603-1606	de Calmeil	1610-1611
Camaing	1603-1604	de Martin	1611-1612
Lescure	1603-1604	de Gachon	1611-....
Loupes	1603-1605	de Guillerargues	1612-....
de Batolier	1604-1606		

Conseillers protestants.

de Treilles	1601-1602	Morin	1601-....
de Guaision...	1601-....	Peyruqueau	1601-....
Rabart	1601-....	Fétineau	1602-1609
Rossannes	1601-....		

Procureurs généraux.		*Avocat du roi.*	
de Vergnes	1601-1607	de Bacalan	1601-....
de Nort	1607-....		

PRÉSIDIAL

Juges Mages ou Présidents.

de Casmont	1631	Dulong	1678
Dumont	1632	de Lartigue	1710
Gailhet	1636	Lafitte	1720
Daureiller	1638	Dailhem	1728
Godailh	1648	Bourrous	1740
de Redon	1659	de Carbon	1763
Bartel	1675	Donnefort	1777

Lieutenants principaux.

du Roy	1633	de Jayan	1679
Lapeyre	1636	Capot	1686
Couquet	1638	Dailhem	1697
Santel	1643	Du Bosq	1718
de Romas	1649	Dalimier	1726
Delborde	1650	Du Bernet	1738
Poul	1662	Delpech	1748
de Mazellières	1669		

Lieutenants particuliers.

de Brimont	1632	de Boissonnade	1667
Delpech	1638	Delbousquet	1680
Barbier	1641	Lalande	1711
de Limport	1645	de Thibaut	1719
d'Artigue	1650	de Talive	1741
de Bordes	1652	Sarrazin	1754
de Cours	1660	Lazard	1772

Procureurs ou avocats du roi.

Pauilhac	1631	de Casmont	1680
de Romas	1631	Dallesme	1696
Guichard	1641	de Pérès	1713
Dubernet de Mazères.....	1642	Lesueur de Pérès	1723
de Mazeau	1645	de Mazières	1727
de Pérès	1651	de Morlan	1745
Parabère	1656	de Villiers	1756
Tournier	1666	de Bégué	1765
Duffau	1671		

Conseillers.

Castaing 1632
de Gondrin 1634
de Lavalade 1635
Dupré 1639
du Roy 1634
de Fournel 1639
Dupuy 1634
Lespinasse 1635
Dunes 1636
de Romas 1634
de Long 1640
de Pérès 1643
de Mendeville 1652
de Boissonnade 1654
de Bacalan 1660
Blanchard 1661
Gardelle 1664
de Laffitte 1667
de Gondom 1670
Gachon 1673
Pérès 1678
Vergès 1684
Lacrueye 1685
Douzon 1692
Vidalot 1693
Dugat 1695
Dufour 1698
de Casmont 1700
Monnier 1701
de Lansac 1703
Levenier 1706
de Gondom 1711
de Casmont 1715
Bessières 1722
Dauthième 1725
Mureille 1730
Laurans 1732
Coulloux 1733
Coutas 1734
Cornier 1737
de Mazellières 1742
Durand 1746
Lazard 1749
Dupuy 1750
Vigué 1752
Daubas 1756
Lachèze 1758
de Lartigue 1767
de Laffon 1771
Dupuy 1774
Barret 1775
Lacroix 1779
Barbier 1782

TRIBUNAL DE DISTRICT

(1790-1795)

Président.

Chic de Roquaing.

Juges.

Dudevant.
Mautor.
Graulhié.
Duniagou.

Commissaire du Roi.

Barthouil.

Juges suppléants.

Saurat.
Rigade.
Dugarcein.
Duroy.
Lalanne.

Commissaire du Tribunal correctionnel.

Berreté.

Greffier.

Ferret.

TRIBUNAL DE Ire INSTANCE

Noms de tous les Membres ayant siégé depuis la création

Présidents.

Chic-Roquaing	1799-1813	Rontein	1883-1890
Laffitte	1813-1837	Courrèges	1890-1896
Lesueur de Pérès......	1837-1856	De Brianson	1896-1902
Sorbier	1856-1857	Pabon	1902-1903
Monthus	1857-1868	de Brianson	1903-1908
Sallèles	1866-1876	Campunaud	1908-1911
Gailhard	1876-1883	Jouitou	1911-....

Juges d'instruction.

Laffitte	1812-1813	Nègre	1885-1890
Donnodevie	1813-1827	Cabos	1890-1893
Cazeneuve	1827-1854	Colonieu	1893-1894
Colombet	1854-1861	Vialla	1894-1896
Sallèles	1861-1868	De Lamy	1896-1904
Boulle-Lacroze	1868-1876	Campunaud	1904-1908
Quercy	1876-1877	Carrère	1908-1909
Bullit	1877-1885	Méric	1909-1918

Juges.

Dugarcein	1799-1811	Boulle-Lacroze	1874-1876
Brescon	1799-1800	Bulit	1876-1885
Bacqua	1800-1820	Cimetière	1885-1888
Laffitte	1811-1813	Nègre	1885-1890
Donnodevie	1813-1827	De Brianson	1888-1896
Dugarcein	1820-1832	Cabos	1890-1893
Cazeneuve	1827-1854	Colonieu	1893-1894
Carrère	1832-1834	De Lamy	1894-1909
Lagrèze	1834-1835	Campunaud	1896-1908
Monthus	1835-1856	Carrère	1908-1909
Colombet	1854-1861	Méric	1909-1918
Lacoste	1856-1885	Lefebvre	1909-1916
Sallèles	1861-1868	Proust	1917-....
Alayrac	1868-1874		

Juges suppléants.

Bacqua	1799-1800	Bonnefon	1878-1879
Berreté	1800-1802	Varenne	1879-1891
Laugareil	1800-1802	Martin	1883-1886
Ferret	1802-1825	Puel	1886-1888
Ninon	1802-1809	de Lavigne	1888-1890
Donnodevie	1809-1813	Dugoujon	1890-1893
Lasserre	1811-1867	Bringuier	1891-1892
Jalras de Cascail.....	1814-1831	Vialla	1892-1897
Cazeneuve	1825-1827	Régnier	1893-1896
Monthus	1827-1835	Combes	1896-1901
Labadie-Lagrave	1831-1870	Capillery	1897-1901
Larrat	1832-1839	Debuc	1901-1905
Faget	1839-1869	Dubouch	1905-1907
Trenty	1867-1868	Méric	1907-1909
Boulle Lacroze	1874-1878	Lacomme	1909-1912
Quercy	1874-1878	Proust	1912-1917

Procureurs.

Commissaires du gouvernement.

Berresé	1799-1801
Dufaget	1801-1817

Procureurs du roi.

Lesueur de Pérès	1817-1837
Laffitte	1837-1851

Procureur de la République.

Tortat	1851-1852

Procureurs impériaux.

Faurie	1852-1866
de Bernis	1866-1867
Calvet	1867-1870

Procureurs de la République.

Laboulbène	1870-1871
Nouvion	1871-1873
Trenty	1873-1877
Cayla	1877-1879
de Bellegarde	1879-1886
Molas	1886-1887
Schuller	1887-1890
Canac	1890-1896
Colonieu	1896-1900
Dabat	1900-1906
Capillery	1906-1910
Jouitou	1910-1911
Bridenne	1911-....

Substituts.

Lesueur de Pérès	1813-1817
Othon d'Ast	1818-1848
Bartayrès	1848-1851
Delpech	1851-1852
Lacoste	1852-1856
Calvet	1856-1860
Frezouls	1860-1861
Salgues	1861-1864
Lauth	1864-1865
de Fontaine de Resbec	1865-1866
Dupray	1866-1868
Vigneau	1868-1872
Beaune	1872-1873
de Bellegarde	1873-1874
Renoult	1874-1878
de Laborie	1878-1883

Greffiers.

Ferret	1799-1812
Labat	1812-1818
Decamps	1818-1845
Barrère	1845-1848
Fabre	1848-1879
Ducoq	1879-1889
Sentou	1889-....

En 1883 les substituts furent supprimés au Tribunal de Nérac.

JUGES DE PAIX

(Nérac ville)

Daulhième	1790-1800

(Nérac canton)

Dulong Delassugue	1790-1800
Guignard	1800-1801
Cantérac d'Andiran	1801-1807
Berreté-Laugareil	1807-1808
Donodevie	1808-1815
Labat	1815-1836
Pégrimard	1836-1876
Du Chaylard	1876-1882
Cabos	1882-1891
Mouchèz	1891-1892
Courrent	1892-1904
Marcadet	1904-1911
Durey	1911-....

R. Proust.

VILLENEUVE-ESCLAPON

DERNIER ABBÉ DE GONDON, ÉVÊQUE DE VERDUN

Verdun, la ville héroïque, est le pivot de la défense nationale. Tous les yeux français sont tournés vers lui et les cœurs battent avec fierté au récit des exploits de nos soldats dans la lutte incessante autour de cette ville. Tout ce qui touche Verdun nous intéresse et passe au rang de l'actualité.

C'est pour cela que je veux faire connaître aux lecteurs de la *Revue* l'existence curieuse, pendant la période révolutionnaire, d'un des premiers évêques concordataire de Verdun. Combien ignorent, en effet, que le dernier abbé de Gondon, abbaye cistercienne, dont les quelques restes sont sur le territoire de la commune de Monbahus, a vécu dans notre pays, avant de monter sur le siège épiscopal de Verdun.

François-Joseph de Villeneuve-Esclapon fut nommé abbé commendataire de Gondon vers 1784. Il était vicaire général d'Auch, et il résidait habituellement dans cette ville. Né à Grasse, le 12 juin 1757, il était le dixième et dernier enfant de Pierre de Villeneuve, seigneur de Ramatuelle, coseigneur d'Esclapon, et de Marie Aimar de Théos. Les armes de la famille étaient : de gueules fretté de lances d'or, accompagné de petits écussons d'or dans les claire-voies; sur le tout d'azur à la fleur de lis d'or. Devise : Per hæc regnum et imperium (1).

L'abbaye de Gondon doit son existence au Bienheureux Giraud de Salles et à la libéralité des seigneurs de Lauzun. Sa fondation eut lieu au XIIe siècle. Très florissante dans les débuts, les guerres anglaises lui portèrent un rude coup, et, les troubles religieux du XVIe siècle achevèrent sa ruine. Pen-

(1) Comte de Saint-Saud. *Armorial des Prélats français du XIXe siècle*, p. 186.

dant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, elle fut de médiocre importance. Le nombre des religieux était réduit et les abbés commendataires, qui ne résidèrent à Gondon que rarement, ne firent rien pour la relever. A leurs yeux, elle n'était d'ailleurs qu'une propriété, dont ils percevaient les revenus. Ces revenus étaient au reste assez réduits, puisque Monseigneur de Belzunce, évêque de Marseille, écrivait à un candidat à cette abbaye en 1729 . « Elle vaut peu et les bulles sont fortes. »

Quoi qu'il en soit, François-Joseph Villeneuve-Esclapon devint abbé de Gondon vers 1784. Pour prévenir, ou peut-être terminer, les difficultés entre les religieux et lui, dès 1785 il passe un accord réglant les droits de chacun. Dès lors les revenus de l'abbé commendataire comprendront les dîmes des paroisses de Saint-André de Monflanquin, de Saint-Avit d'Aleyreux, les rentes de la maison abbatiale, rentes directes et foncières, lods, ventes, acaptes dans la juridiction de Monflanquin, etc., etc., qui donnent un total de 4.000 livres. A cela il ajoute 1.500 livres sur l'abbaye de Mouzon. Il a encore le titre de vicaire général d'Auch et de prévôt de Sénez.

La Révolution va troubler profondément la vie de notre abbé. Lorsqu'à la suite des décrets de l'Assemblée Nationale les officiers municipaux de Monbahus se présentèrent, les 27 et 28 juin 1790, à l'abbaye de Gondon pour en faire l'inventaire, ils ne trouvèrent que le prieur et trois religieux. L'abbé ne faisait pas sa résidence habituelle à l'abbaye. Cependant, il y venait fréquemment et il y avait des appartements spéciaux.

Jadis l'abbé de Gondon avait sa résidence abbatiale à Monflanquin; mais depuis plusieurs années cette maison avait été aliénée; une chambre de l'abbaye en tenait lieu. Elle se trouvait au rez-de-chaussée. Parquetée et plafonnée, son ameublement était simple. Dans un coin un lit avec sa garniture en siamoise (1), une commode en cerisier, une petite table très ancienne et recouverte d'un tapis d'indienne, sept chai-

(1) On appelait siamoise une toile de filet de coton, faite à l'imitation des toiles du Siam.

ses et un fauteuil garni de roseaux. Dans la cheminée une paire de chenets, une pelle à feu et des pincettes. A côté un cabinet de toilette et au-dessus un bouge pour un domestique. (Inventaire de l'abbaye de Gondon.)

Ce modeste appartement, François-Joseph de Villeneuve paraît l'avoir habité assez fréquemment pendant les premières années de la Révolution, mais cependant de façon passagère. Si j'en crois l'auteur d'une notice sur *le Monastère et les abbés de Gondon*, parue dans le *Calendrier ecclésiastique du diocèse d'Agen* en 1845, l'abbé de Villeneuve était à Gondon en 1791. Il profita de son séjour à l'abbaye pour prononcer dans l'église de Monbahus, qui était alors chef-lieu de canton, l'éloge de Mirabeau.

La liquidation de son testament et le soin de ses intérêts le mettent souvent en relation avec les administrateurs du district, ou du département. L'Assemblée Constituante avait décidé que les abbés commendataires, dont les revenus ecclésiastiques ne dépassaient pas 1,000 livres, ne subiraient aucune réduction. Les autres devaient avoir 1,000 livres et la moitié du surplus de leurs anciens revenus, sans que le tout pût aller au-delà de 6,000 livres.

Dès le début, les choses allèrent encore de façon passable, malgré les tâtonnements et les tiraillements. Mais bientôt, l'argent devenant rare et la mauvaise volonté évidente, les paiements se firent mal et jusqu'au moment où ils furent complètement supprimés. L'administration fut assaillie de plaintes, de réclamations, de pétitions auxquelles elle ne sut, ou ne put toujours donner satisfaction.

L'abbé de Villeneuve fit comme les autres. Le 13 novembre, c'est au district de Monflanquin qu'il s'adresse pour être remboursé de l'honoraire du vicaire de cette paroisse, qu'il a payé. Il n'y était pas tenu, puisque les revenus de la paroisse, étant en ferme, devaient être versés à la caisse du district. Cette fois il a gain de cause et on lui rembourse 71 livres 15 sols 3 deniers.

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne. — Registre du district de Monflanquin.

Dès le début de l'année 1791, l'abbé de Villeneuve réclame la liquidation de son traitement. Sa pétition est accueillie favorablement par le directoire du département (26 février 1791).

Sa situation était assez bizarre. En même temps qu'il était abbé de Gondon, il avait aussi le titre de prévôt de Senez, dans les Basses-Alpes. Nommé à ce bénéfice vers le 15 juillet 1789, il n'avait pu entrer en pleine possession qu'au mois d'avril 1790. A cette époque les biens ecclésiastiques étaient entre les mains de la nation, il n'avait donc rien perçu des revenus. En outre, les revenus de cette prévôté montaient à 9,070 livres, et les charges à 10,630 livres. Cela lui valut une forte réduction pour la liquidation de sa pension, d'ailleurs injustement. L'administration s'en rendit fort bien compte et, n'osant pas prendre la responsabilité d'une décision en sa faveur, elle en référa au ministre. Voici la réponse de ce dernier :

Lettre de M. Delessart, le 8 mai 1791.

Le comité ecclésiastique, Messieurs, m'a fait passer votre délibération du 26 février dernier, par laquelle vous avez arrêté que celle du district de Lauzun concernant le traitement du sieur Villeneuve, ci-devant abbé de Gondon, serait adressée, ainsi que les observations du sieur Villeneuve, au corps législatif, afin que cet ecclésiastique fût traité aussi favorablement que la situation paraîtrait l'exiger.

Le comité ecclésiastique n'a point cru que l'Assemblée Nationale fût dans le cas de s'occuper de cette affaire particulière, qui ne sort point de la classe de celles sur lesquelles ont prononcé les lois déjà promulguées sur les traitements ecclésiastiques.

Je me suis, en conséquence, occupé de l'examen de cette affaire dont j'ai rendu compte au roi et dont j'ai l'honneur de vous faire repasser les pièces. L'intention de Sa Majesté est que vous procédiez, sans délai, à la liquidation du traitement de M. Villeneuve, en vous conformant strictement aux dispositions des lois et que vous donniez ordre au receveur du district de payer sur le champ à cet ecclésiastique les sommes qui, après cette liquidation, pourront lui revenir pour l'année 1790 et pour les trimestres de janvier et d'avril.

Si vous pensiez que le sieur Villeneuve fut dans le cas d'une faveur particulière, vous pourrez prendre une délibération motivée pour proposer en sus de la liquidation que vous aurez faite le supplément dont il vous paraîtrait convenable de le faire jouir et sur cette délibération que vous voudrez bien m'adresser, je prendrai les ordres de Sa Majesté, que je vous ferai ensuite connaître; mais rien ne doit suspendre l'opération de la liquidation qui doit être faite conformément aux dispositions littérales de la loi.

Le Ministre de l'Intérieur (1).

Sur ces entrefaites, le trésorier de la commune de Thoranne-haute, district de Castellane, département des Basses-Alpes, réclame le paiement des impositions dues par la prévôté de Senez pour les années 1789 et 1790. Les administrateurs des Basses-Alpes s'adressent donc à leurs collègues du Lot-et-Garonne :

Lettre du département des Basses-Alpas, 7 mai 1791.

Messieurs et chers Collègues,

Le sieur Villeneuve, ci-devant abbé de Gondon et prévôt du chapitre de Senez, doit onze cent dix-sept livres, montant de ses impositions de 1789 et 1790, au trésorier de la commune de Thoranne-haute, district de Castellane, dans l'enclave de notre département.

Ce trésorier s'est adressé à nous pour qu'il lui fut permis de faire arrêter le traitement du sieur Villeneuve, entre les mains du receveur du district de Lauzun, où il reçoit son payement, attendu que l'abbaye de Gondon qui était son plus fort bénéfice est située dans ce district.

Nous avons cru, Messieurs et chers Collègues, que le parti le plus simple pour faire terminer cette affaire (le sieur Villeneuve n'ayant absolument rien dans l'étendue de notre département) c'était de vous prier de lui faire retenir ladite somme de 1,117 livres, 10 sols, sur le traitement dont il jouit, et peut d'autant moins

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne. Fonds Révol. Registre de correspond. T. II, p. 92.

se refuser à cet arrangement, qu'il sait qu'il est débiteur de ce trésorier et que cette voye (*sic*), lui épargne des frais qui ne pourraient que retomber sur lui. Nous espérons, Messieurs et chers collègues, que vous voudrez bien entrer dans nos vues et être persuadés que nous ne désirerions rien tant que de trouver dans le cours de notre administration des occasions de faire chose qui put vous être agréable et à vous prouver les sentiments de fraternité que nous vous avons voués (1).

Les administrateurs du département de Lot-et-Garonne examinèrent attentivement le cas de l'abbé de Villeneuve, dans leur séance du 1er juin 1791, et résolurent de le traiter favorablement. Ce jour-là, ils firent réponse à leurs collègues des Basses-Alpes et on voit qu'ils sont animés d'un véritable esprit de justice et de bienveillance.

Lettre au département des Basses-Alpes, le 1er juin 1791.

Messieurs et chers Collègues,

Nous avons pris dans la plus sérieuse considération la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, en date du 7 mai, relativement aux impositions de 1789 et 1790, dues par la ci-devant prévôté de Senez. Nous avons été d'autant plus à portée d'apprécier les réclamations du trésorier de la communauté de Thoranne-haute, que nous nous sommes occupés dans cet intervalle à fixer le traitement du sieur Villeneuve, ci-devant abbé de Gondon et prévôt de Senez.

Le sieur de Villeneuve a pris possession de la prévôté vers le 15 juillet 1789. Le chapitre de Senez a perçu, suivant son usage, le revenu d'une année, le sieur Villeneuve a dû entrer en pleine possession qu'au mois d'avril 1790, époque à laquelle les biens ci-devant ecclésiastiques étaient déjà entre les mains de la nation; tout cela est prouvé par la lettre du sieur Poilhoux, chanoine, datée de Castellane, le 30 juillet 1789.

Il y a plus, les revenus de la prévôté ne se montent qu'à 9.070 livres et les charges, d'après l'augmentation des portions congrues

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne. Fonds Rév. Registre de correspondance. T. II, p. 89.

et de l'honoraire des vicaires, avec les autres déductions à faire en vertu de la loi du 15 décembre s'élèvent à 10.630 livres, somme beaucoup plus forte que les revenus, en sorte que un bénéfice dont le sieur Villeneuve n'a jamais joui, il a éprouvé sur ses autres revenus ecclésiastiques une réduction accablante.

D'après ces considérations, qui vous étaient sans doute inconnues, il nous a paru de toute justice et de toute évidence que le sieur Villeneuve ne supportât pas les impositions de 1789 et 1790.

La moitié des revenus de 1789 ont tourné au profit du prédécesseur du sieur Villeneuve et de ses héritiers, l'autre moitié a été retirée par les chanoines. Le sieur Villeneuve n'y a eu aucune part. Serait-il juste qu'il supportât les charges d'un bénéfice dont il n'a point retiré les revenus ? Si cela était ainsi, on pourrait également l'obliger à payer toutes les autres charges, pensions congrues, honoraires, etc.; alors la prévôté de Senez aurait coûté bien à celui qui en aurait été investi.

Ceux-là seuls doivent acquitter les impositions qui jouissent des revenus, les héritiers de l'ancien prévôt, les chanoines de Senez peuvent seuls supporter un fardeau, qui ne peut être rejeté sur le sieur Villeneuve; les vrais débiteurs des impositions de 1789 sont à votre portée, il vous sera facile de les atteindre. Prenant des renseignements plus exacts, le trésorier de Thoranne-haute vous aurait épargné une erreur involontaire.

Quant aux impositions de 1790, la nation seule qui a joui, et, à laquelle on a dû rendre compte des revenus, ci-devant ecclésiastiques, a dû les acquitter. Il n'est pas douteux que le receveur du district de Castellane ne doive en verser le montant entre les mains du trésorier de Thoranne-haute.

En effet, si le ci-devant prévôt avait régi, il est évident qu'on lui aurait passé en dépense les impositions mises sur un objet dont il n'était ni propriétaire ni jouissant, mais simplement administrateur.

Le sieur Villeneuve a reçu, il est vrai, du revenu du district de Castellane, la somme de 1.200 livres en 1790. Mais cette somme devant être acquittée aux frais du trésor public, il importe peu, si ce n'est pour l'ordre de la comptabilité, qu'il ait été payé par telle ou telle caisse de district, pourvu seulement qu'il n'en soit point fait un double emploi. Or, nous avons pris soin d'imputer cette somme sur le traitement de 1790 que le sieur Villeneuve doit percevoir sur la caisse du receveur du district de Lauzun en notre département.

D'après cet exposé, nous avons tout lieu d'espérer, Messieurs et chers Collègues, que vous retirerez votre réclamation et que vous vous reconnaîtrez avoir été induits en erreur.

Nous nous félicitons d'avoir trouvé une occasion de correspondre avec vous, de vous assurer du désir que nous avons de concourir avec vous au plus grand avantage de la chose publique et de vous offrir l'assurance de la plus sincère et de la plus intime fraternité (1).

Bientôt la Révolution renia ses dettes et sa parole envers les ecclésiastiques, et les pensions, qui devaient être payées en échange des biens donnés à la nation, ne le furent plus. L'abbé de Villeneuve, privé de ses revenus, se vit bientôt sans ressources. L'abbaye de Gondon, d'abord conservée pour abriter les religieux qui voulaient continuer à vivre en communauté, fut fermée et vendue.

Il se retira alors dans le Var. En 1793, il habitait Fayence, où il exerçait les fonctions de maire et d'instituteur. Sa mère habitait peut-être avec lui, puisqu'elle mourut à Fayence, le 13 janvier 1793 (24 nivôse an VI). Il fut aussi, je crois, instituteur à Tourrettes près Fayence (Var) (2).

Après le Concordat, il est chanoine et vicaire-général de Fréjus. Nommé au siège épiscopal de Verdun, par ordonnance royale du 13 décembre 1826, il fut consacré à Paris, dans la chapelle des Carmélites, le 20 mai 1827, par l'archevêque d'Aix, Monseigneur de Bausset-Roquefort.

Il établit dans son diocèse l'œuvre de la Propagation de la Foi; il fit publier un catéchisme diocésain, et fit de belles réimpressions de livres liturgiques. On connaît de lui 19 mandements et lettres pastorales, et une Notice sur la Sainte-Baume (1 vol., 1822). A l'occasion des évènements de 1830, il fit à son clergé de sages et prudentes recommandations.

Il mourut subitement le 14 novembre 1831. Il était âgé de

---

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne. Fonds Rév. Registres de correspondance, t. II, p. 134.

(2) Renseignements fournis par l'abbé Maurel, curé de Valernes (Basses-Alpes).

74 ans. Il fut enterré dans la chapelle de l'Assomption de la cathédrale de Verdun. « Sa simplicité, sa bonté et surtout sa charité le firent surnommer le bon patriarche (1). »

J.-R. MARBOUTIN.

(1) *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation* (1801-1905). — Paris, 1907, Libr. des Saints-Pères, pp. 674-675. — Avant la guerre il y avait un portrait de Mgr de Villeneuve à l'évêché et au Grand-Séminaire de Verdun.

LA PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

LES INVENTIONS DE M. LOUIS DUCOS

Le Musée d'Agen a complété, depuis peu, sa collection des meilleures héliochromies exécutées à Toulouse, de 1883 à 1885, sous la direction de l'inventeur, M. Louis Ducos du Hauron, dont les Agenais n'ont pas perdu le souvenir. Ces incunables, la plupart très rares, pourront servir de pièces justificatives à une partie de cet article.

Au reste, l'historique de l'atelier d'André Quinsac reste à faire. Les communications adressées par l'inventeur à la Société française de Photographie ont bien été hautement appréciées par des spécialistes, mais ces documents sont ignorés du public. Puis trente-cinq ans ont passé et l'on a perdu le souvenir des spécimens qui ont figuré dans quelques expositions. Il en est résulté que, même dans certaines de nos revues scientifiques, Louis Ducos n'est pas toujours mentionné à son rang, qui est le premier — et de beaucoup — dans le domaine de la photographie des couleurs (1).

Il suffira, pour justifier cette dernière allégation, de définir, en fixant les dates, les diverses inventions qui se réfèrent à l'héliochromie. Mais, d'abord, remontons au début.

---

(1) Ainsi les auteurs de l'*Almanach* Hachette de 1913, dans une nomenclature des *Découvertes et inventions*, ne citent même pas M. Ducos. On trouve, p. 347 et 358 : « *Couleurs* (photog. des). 1898, Lippman (*sic*), Lumière; — « *Photog. des couleurs*, 1897, Lumière, Lippman. » Les dates sont erronées : l'invention de Lippmann est antérieure à 1897.

Dans un article sur les inventions (*La Revue*, 1916, p. 535), M. le docteur Caze a décrit, comme une nouveauté (?), un procédé employé par M. Ives, de Philadelphie, pour obtenir la photographie des couleurs. C'est à peu de choses près le procédé découvert par Ducos, il y a cinquante ans.

Lorsque Daguerre et Nièpce (1826) eurent assuré l'exacte reproduction en images noires d'objets quelconques, on rêva mieux encore : on jugea possibles des reproductions en images de couleurs par les nouveaux procédés plus ou moins perfectionnés ou modifiés.

On professait alors qu'il y avait sept couleurs simples, celles qui apparaissent dans le spectre solaire. On fit, sans résultats, de nombreux essais empiriques pour capter et fixer ces sept couleurs.

Vers le milieu du siècle dernier, une théorie nouvelle eut ses partisans. M. Brewster, professeur à Edimbourg, croyait pouvoir réduire les couleurs simples à trois : le rouge, le jaune et le bleu, dont les combinaisons suffisent pour reproduire toutes les autres couleurs et jusques aux moindres nuances.

Après avoir fait lui-même des expériences, Ducos fut des premiers à reconnaître la justesse de la nouvelle théorie, qui resta assez longtemps contestée. Donc, pour réussir, il lui suffisait de s'attaquer à trois couleurs et non à sept.

Il lui parut impossible de capter directement et de fixer les couleurs, mais, au contraire, il espérait résoudre le problème en servant les trois couleurs au soleil qui serait chargé de les distribuer. Cette méthode analytique, si bien raisonnée, reposait sur une triple décomposition de la lumière.

Nous allons définir successivement les trois procédés au moyen desquels, en appliquant cette méthode, Ducos a réalisé des épreuves photographiques en couleurs.

I

Héliochromies obtenues par la superposition de trois monochromes translucides.

Brevets en date du 23 novembre 1868 et des 2 juin et 24 juillet 1877.

L'inventeur « traduit séparément par trois épreuves, l'une « rouge, l'autre bleue, l'autre jaune, le tableau de la chambre « noire au moyen d'une division de la lumière en trois lumiè-

« res, filtrées par trois milieux colorés différents, l'un vert,
« l'autre orangé, l'autre violet, et dont chacune offre consé-
« quemment la couleur supplémentaire de l'image, soit rouge,
« soit bleue, soit jaune, dont elle procure l'empreinte; puis
« il confond ces trois images monochromes en une seule pein-
« ture. Ces trois monochromes, constitués par les trois cou-
« leurs fondamentales à l'état de glacis transparents, don-
« nent en se confondant toutes les nuances intermédiaires qui
« peuvent se rencontrer sur le sujet original : elles contien-
« nent en effet tous les éléments du spectre (1). »

Je viens de citer une étude des plus savantes et des plus complètes sur les origines, sur la technique et sur l'historique de l'héliochromie réalisée par un premier procédé. Comme cette notice fait partie des publications agenaises à notre portée, il serait inutile de la résumer.

Mais elle date de près de quarante ans et, depuis lors, Ducos a inventé ou utilisé de nombreux perfectionnements. Nous aurons à les signaler particulièrement. à propos des tirages phototypiques.

Rappelons que les héliochromies obtenues par le premier procédé peuvent être vues, comme les vitraux, par transparence, ou, comme les tableaux, en appliquant sur un carton les trois pellicules de gélatine superposées.

Depuis que l'emploi de plaques très sensibles a permis de réduire le temps de pose, on opère avec une rapidité et une sécurité presque absolues.

Ces épreuves ne s'obtenant que par unités, on ne pouvait guère songer à en faire l'objet d'une grande industrie tant que

(1) *Notice historique sur l'invention*, dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2ᵉ série, t. VI, 1879, p. 3.

Les publications de Louis Ducos, dues en grande partie à la collaboration de son frère (Jean-Marie-Casimir, aussi dit Alcide) forment huit brochures dont on trouvera l'énumération dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*, par Jules Andrieu, Paris, Alph. Picard, 1886, in-8°, t. I, p. 255. Citons seulement la première et la dernière : *Les couleurs en Photographie. Solution du problème*, Paris, A. Masson, 1869, in-8° de 57 pp. — *Traité pratique de Photographie des couleurs. Système d'Héliochromie Louis Ducos du Hauron*, Paris, Gauthier-Villars, 1878, in-8° de 108 pp.

Il faut y ajouter une brochure sur l'héliochromie, publiée à Alger, en 1888.

leur exécution limitée à de petits formats, exigeait des soins infinis et des lenteurs inévitables.

Il pourrait en être autrement aujourd'hui, grâce aux simplifications qui sont acquises et aussi en raison de leur caractère artistique. Ces héliochromies sont des vitraux merveilleux, aux teintes fondues, qu'on peut désormais exécuter autrement qu'en miniatures.

Pourquoi ne seraient-elles pas plus répandues ? Je me permets de divulguer une idée dont le frère de l'inventeur me faisait part dans une lettre, en date du 24 mai 1885.

« Qu'est-ce qui empêcherait d'installer dans des cadres « dorés, semblables à ceux des tableaux ordinaires, les ta- « bleaux transparents dont il s'agit, de les suspendre aux « murailles selon la méthode traditionnelle et de les éclairer « par d'imperceptibles aigrettes de flamme électrique placées « de l'autre côté de l'image, dans un double fond à réflecteur « contenant une très petite pile ?... Vous n'ignorez pas que, « depuis quelque temps, les pierreries et les diadêmes des « princesses, dans les féeries qui se jouent à Paris, resplen- « dissent par des feux électriques provenant d'un petit appa- « reil de poche dont ces belles dames sont munies. C'est l'in- « vention de M. Trouvé. Qu'est-ce qui nous empêche, à « notre tour, d'approprier l'électricité à nos tableaux trans- « parents ?...

« Toute la question est de savoir si les clichés peuvent don- « ner les résultats voulus. Or, c'est certain, ils les donnent. « J'ai sous les yeux, en ce moment, un *paysage-vitrail* des « environs d'Alger. C'est simplement superbe. »

Ces pages, restées inédites, étaient écrites il y a trente ans. Cette application, si clairement définie, si élégante, de la photographie des couleurs n'a pas été tentée et quel dommage !

Dans cette voie, il y aurait beaucoup à faire. Par exemple, dans nos gares, à côté de bonnes affiches n'en voit-on pas d'autres qui travestissent nos plus charmants paysages par leurs couleurs fausses et criardes ? La substitution d'images parfaites et vraiment artistiques à ces horreurs n'est-elle pas

à souhaiter ? Et des héliochromies translucides de tableaux, appropriées à la destination des édifices ne pourraient-elles pas figurer dans les églises, dans les cercles, dans les salons même ? Faciles à exécuter aujourd'hui, peu coûteuses, interchangeables, si l'on veut, dans un même cadre, elles pourraient être très répandues; elles seraient une nouvelle expression de l'art, d'un art trop injustement dédaigné depuis son origine, vieille cependant d'un demi siècle.

L'exécution du dispositif pour l'éclairage électrique des héliochromies ne serait qu'un jeu dans l'état actuel de la science.

Infatigable chercheur, Ducos voulut aussi réaliser la photographie des couleurs par les procédés qui se prêtent le mieux à une exploitation industrielle, ceux qui permettent les grands tirages.

II

Héliochromies obtenues par les procédés photoglytiques.

Cette nouvelle méthode, créée de toutes pièces par M. Louis Ducos, fut l'objet d'un brevet pris à la date du 29 juillet 1880. Il fallut deux années d'efforts pour la mettre au point. Les recherches de l'inventeur eurent pour résultat des découvertes d'un grand intérêt, notamment celle des *monochromes au charbon*, qui offraient les avantages suivants :

« 1° Les tirages peuvent se faire *en toute saison* et *par tou-*
« *tes les températures*, tandis que jusqu'alors il (Louis Ducos)
« n'avait pu produire d'épreuves qu'en hiver et encore avec
« de grandes difficultés, provenant des *insolubilités sponta-*
« *nées;*

« 2° La méthode donne toute l'échelle des teintes, depuis
« le noir intense jusqu'au *blanc pur*, tandis que, jusqu'alors,
« il n'obtenait les noirs qu'en sacrifiant les blancs, ou les
« blancs qu'en sacrifiant les noirs;

« 3° Epaisseur presque nulle des épreuves, tandis que, par

« les procédés antérieurs, il n'obtenait que des épreuves » épaisses et massives, tourmentant et tordant le carton, etc. « (A. D., 30 janvier 1882) (1). »

Louis Ducos a dû fabriquer lui-même *des papiers mixtionnés* spéciaux. Il lui a fallu quelques mois pour « déterminer « les dosages et épaisseurs des couches de gélatine destinées « à ses *reliefs photoglyptiques*. Aucun livre ni aucun prati- « cien ne lui ayant donné la formule de ces reliefs, il ne peut « les préciser, en vue d'œuvres vraiment artistiques, que par « d'innombrables tâtonnements. Ces mêmes tâtonnements ont « demandé plusieurs années chez Goupil...

« En chromolithographie, la détermination des modèles « respectifs de chacun des encrages, pour un beau sujet artis- « tique, réclame à elle seule des six à huit mois, après quoi « on est bien dédommagé par le tirage auquel on procède, et « que je suppose fait à un nombre considérable d'exemplai- « res. (*Id.*) »

Et cette lettre étant destinée à expliquer les difficultés de l'entreprise et à calmer les impatiences de quelques personnes intéressées, son auteur ajoute avec raison : Il s'agit de créer avec les nouveaux papiers mixtionnés « les trois *mono- « chromes-types* de chacun des sujets, les anciens types ayant « été obtenus par d'autres mélanges et d'autres proportions. « Ce remaniement, cette *mise en train* constituent à eux seuls « des travaux immenses... »

L'inventeur, que ne faisaient pas reculer les obstacles, ayant obtenu quelques bonnes épreuves, ses amis d'Agen résolurent de l'appuyer et de lui procurer des fonds pour une exploitation industrielle, mais Ducos, jugeant que la production des héliochromies par les procédés phototypiques serait peut-être plus facile, voulut d'abord tenter des expériences à ce sujet. Il partit pour Toulouse et s'adressa à un excellent praticien, M. André Quinsac. Celui-ci, qui ne faisait que des

(1) Les citations, entre guillemets, empruntées à des lettres d'Alcide Ducos porteront cette simple mention A. D. Les passages soulignés par l'auteur sont reproduits en italiques.

épreuves simples, n'était pas outillé pour exécuter trois tirages superposés. Ce n'est donc pas sans peine qu'il parvint à repérer à la main, à l'aiguille, les trois tirages en trois couleurs faits d'après les trois négatifs que Ducos avait apportés d'Agen; mais, les résultats ayant paru satisfaisants, Ducos s'orienta vers le nouvel horizon.

III

Héliochromies obtenues par les procédés phototypiques.

(1882)

La réussite des expériences faites chez M. André Quinsac eut pour conséquence de hâter la constitution de la Société agenaise (2 octobre 1882) (1), qui fut dès lors la seule à subventionner l'entreprise, à fonder et à entretenir l'atelier de Toulouse.

Nous allons donner simplement une sorte de journal de cet atelier, où devait s'installer l'inventeur. Il y apportait, ou y préparait les trois négatifs de chaque sujet; il en surveillait le triple tirage.

Ces premiers sujets, traités toujours à titre d'essai et n'étant pas destinés à être mis en vente, furent pris sans égard pour leur valeur artistique ou leur peu d'importance au point de vue commercial. Ce furent uniquement des tableaux : les portraits du duc de Penthièvre et de Joseph Scaliger, une nature morte représentant des fruits et des provisions de bouche.

Les épreuves obtenues, malgré leurs défectuosités, démon-

---

(1) M. Ducos avait pris des engagements à l'égard de diverses personnes qui avaient soldé quelques tentatives faites à Paris pour mettre en valeur les héliochromies du type primitif. Il avait fallu traiter avec elles et leur céder de larges parts de fondateurs.

Les deux Ducos comptaient de vrais amis parmi ceux qui, à diverses époques, leur apporterent leur argent et ceux-ci eurent de la patience. Il y eut au contraire de pénibles exigences de la part de quelques intéressés qui avaient fait valoir très haut de médiocres services et fort peu délié les cordons de leur bourse. Dans un article avant tout scientifique, il convient de ne pas s'appesantir sur les incidents de cette nature.

traient l'excellence de la méthode. Il semblait donc possible d'arriver à une identité parfaite entre l'original et l'image en couleurs.

Mais, dans la pratique, combien de pierres d'achoppement !

Il fallait d'abord trois monochromes — les négatifs — dans lesquels les proportions du bleu, du rouge, du jaune fussent exactes. Or, dans la production des héliochromies en plaques transparentes on avait constaté, au cours de quatorze années, que bien souvent la prédominance ou l'insuffisance d'une couleur déparait une épreuve. Pouvait-on arriver à cette juste pondération dans le choix et le dosage des couleurs, dans les temps de pose encore longs et inégaux pour la prise de chacun des trois clichés ? On était loin d'avoir des formules assurant cette précision; mais, pour l'heure, on pouvait compter sur l'habileté personnelle de l'inventeur, acquise en exécutant, depuis de longues années, les opérations les plus compliquées et les plus variées.

Quant aux tirages, la question était nouvelle et les mêmes difficultés se présentaient pour le choix et le dosage des couleurs.

Les couleurs à l'usage des peintres sont constituées par des produits de nature diverse et leur gamme est infinie. Leur stabilité est variable comme leur origine. Auprès de couleurs minérales qui ne changent pas, il est des couleurs végétales ou extraites de la houille très séduisantes mais sujettes à des altérations. On sait trop que bien des tableaux du siècle dernier ont perdu en peu de temps leur coloris primitif et pris des teintes bitumineuses.

La pratique de l'héliochromie devait certainement amener des déceptions.

;Pour le vert, les variations non soupçonnées de la chlorophylle avaient causé, en 1876, un échec lamentable, au moment où l'on inaugurait dans les ateliers de Paris des essais d'après le premier procédé. Il fallut de longs mois à l'inventeur pour reconnaître que cette couleur extraite de feuilles de lierre cueillies en hiver n'avait pas la même composition que celle fabriquée dans la belle saison.

Le rouge — il s'agit de certains rouges — peut s'atténuer, s'effacer « comme cela arrive souvent même aux gravures que « l'on imprime actuellement (1). »

En effet, après sept ans d'expériences, Ducos avait bien dû constater « que le carmin proprement dit et tel que le livre le « commerce ne fournit en phototypie que de mauvais tira- « ges. » (A. D., 12 octobre 1887.)

Ce sont là quelques exemples. Certaines couleurs ne rendent pas; on les élimine. D'autres, qui paraissent convenir, restent suspectes et, pour être fixé à leur égard, l'épreuve du temps est souvent nécessaire.

Comme pour les négatifs, les dosages des trois couleurs pour les trois tirages doivent avoir de justes proportions. En somme, six choix et six dosages — total douze opérations — à équilibrer pour assurer l'exactitude d'une image ! Comment s'étonner que dans les débuts d'un art si compliqué on n'ait pas atteint la perfection !

Malgré le soupçon qu'on avait d'une partie de ces difficultés, la confiance restait grande. La Société agenaise résolut de s'outiller pour une exploitation industrielle.

Il fallait, avant tout, afin d'assurer la justesse et la rapidité des tirages, se procurer une machine dans le genre de celles qui servent à imprimer les chromolithographies. Après avoir pris des renseignements de diverses sources, M. Quinsac fut chargé de faire personnellement l'étude comparative des meilleurs types. Au terme d'un voyage en Suisse, à Paris et en Allemagne, il fit choix d'une machine allemande (hélas !). Acquise à Leipzick, à un prix fort onéreux (14.000 francs), cette presse fut installée à Toulouse vers le milieu du mois de mai 1883.

On avait une hâte fébrile de la mettre en marche et l'on faisait des rêves : on reproduirait des tableaux; on essayerait du paysage, en choisissant, cette fois, des sujets susceptibles d'avoir la faveur du public et par conséquent d'être mis en vente.

(1) Je cite une lettre que m'écrivait, il y a quatre ans, un professionnel qui travaille pour le journal *L'Illustration*.

Une charmante petite toile de Moreau, *le Réveil de sieste** (1) fut obligeamment mise à la disposition de Ducos.

On obtint une image superbe, vraiment artistique, mais — il faut l'avouer — pas très exacte. L'original n'a pas les teintes sombres de l'héliochromie.

Enfin, au commencement de juillet, Ducos s'installait à Lourdes pour s'attaquer directement au paysage. Il fit les clichés de deux sujets : *la Chapelle, la ville de Lourdes et les montagnes qui l'encadrent**, vue prise de loin, des bords et en aval du Gave, rive droite; *le Château de Lourdes**.

Avant d'apprécier les qualités et de reconnaître les défauts de ces deux essais, il convient de dire qu'étant donné les moyens dont on disposait alors, on avait tenté l'impossible.

Les trois clichés ne pouvaient être pris que successivement et la durée totale des poses était de deux heures et demie à trois heures. Dans ces conditions, « comment éviter les défor- « mations, les ramages de couleurs résultant du déplacement « du soleil. » (A. D., 1er février 1884.) Voilà les circonstances atténuantes que l'on plaidait plus tard.

Une seule chose doit surprendre, c'est que l'on ait pu obtenir un résultat passable : les épreuves étaient à la rigueur vendables; elles restent tout au moins dignes de figurer dans un musée comme témoins d'une nouvelle conquête : le paysage était réalisable en héliochromie phototypique; les vues de Lourdes le démontraient. Pour faire mieux, pour faire très bien, on pouvait compter sur des perfectionnements.

Sans doute l'excès du bleu est sensible dans les deux sujets, notamment dans la *Vue du Château*. C'est fâcheux, mais combien de morceaux réussis ! Les tons veloutés des derniers plans sont bien près de l'exactitude. Ils flattent l'œil, non

(1) Les sujets, dont le Musée d'Agen possède un exemplaire seront désignés par un astérisque.

Celui dont il est question ici représente une jeune femme nue, assise, dans une pose nonchalante. Le buste est renversé, les bras sont levés et les mains rejetées derrière la nuque. Une draperie multicolore, posée au-dessus des genoux, retombe à beaux plis sur les côtés. J'ai entendu dire que cette draperie avait été ajoutée par le peintre à la demande de l'acquéreur du tableau. J'ignore si le fait est exact. En tous cas, l'addition — si c'en est une — est du meilleur effet.

moins que certains détails dont la finesse ne saurait être égalée par le pinceau du miniaturiste. Les visiteurs du Musée d'Agen peuvent faire une comparaison avec les *Vues du Château de Véretz* qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de Van Blarenbergue.

Comme détails pouvant supporter l'épreuve de la loupe, on remarquera dans la vue d'ensemble de Lourdes les fouillis sur la droite et le groupe des maisons de la ville; dans l'autre vue, les lointains et les pentes au-dessous du château.

D'ailleurs, défions-nous de jugements trop prompts. Dans la vue d'ensemble, une prairie, au premier plan, *paraît* trop *jaune*. Nous avons enregistré dans notre mémoire qu'une prairie est naturellement verte. Il en est toutefois où prédominent des fleurs de boutons d'or et de dents-de-lion; en présence de ces prairies, ce que perçoit notre œil c'est le jaune. L'objectif n'a pas triché.

Si Ducos avait eu, en 1883, les moyens matériels dont tous les ateliers bénéficient aujourd'hui, même ceux dont il disposait cinq ans plus tard, des vues de Lourdes plus parfaites auraient sauvé l'industrie naissante et assuré l'expansion d'une imagerie populaire capable de satisfaire aussi les délicats en fait d'art.

La réussite n'était pas complète. Il était dit que la malechance s'acharnerait sur l'atelier Quinsac. On ne parvint pas à opérer à coup sûr ni même à faire mieux qu'au début. Marquons cependant les étapes de cette tentative avortée, tout en signalant les prodigieux efforts de l'inventeur pour assurer, malgré vents et marée, l'avenir de son œuvre.

Il avait fallu retourner les clichés des paysages et l'on ne savait par quels moyens effectuer cette délicate opération. Des passages de lettres venues d'Alger nous fixent sur les doléances dont elles étaient le simple écho.

« Que d'amertumes, que de souffrances, que de tourments
« on a dû éprouver à Toulouse en présence de ces plaques
« qui, par centaines, ont refusé de fournir les contre-types
« dont on avait un si impérieux besoin. Le peu que vous me

« racontez à ce sujet me révèle tout un champ de bataille « épouvantable où, de jour et de nuit, en pleine saison cani- « culaire, s'est faite une infinie dépense de travail physique « et de labeur intellectuel.

« Une chose m'étonne, c'est que, depuis tant d'années qu'il « lutte, mon pauvre frère n'ait, à aucun moment, mordu la « poussière....

« J'ignore où en est à Paris, chez Goupil ou chez Dujardin « par exemple, l'art des *clichés contre-types;* vraisemblable- « ment on y voit des hommes rompus à ce travail et dont « l'éducation toute spéciale a dû exiger des années. Dans « notre terrible affaire, ce qu'il y a de plus terrible, c'est « qu'elle nécessite le concours des praticiens les plus habiles « du monde dans les branches les moins cultivées de la photo- « graphie. Quinsac est l'un de ces praticiens; il eût fallu pou- « voir lui adjoindre le Quinsac de l'art des contre-types. » (A. D., 10 septembre 1883).

Dans une lettre, en date du 22 octobre, A. Ducos revient sur la question des contre-types, qu'on peut obtenir — bien diffi- lement quand même — par trois méthodes différentes. Il attri- bue de plus les insuccès à la mauvaise qualité des glaces : « en effet, il résulte du récit, véritablement navrant, fait par « mon frère, que, presque sans exception, depuis le commen- « cement de la campagne jusqu'à la fin, les glaces gélatino- « bromurées fournies par T..., ou les verres gélatino-bromu- « rés fournis par divers fabricants de Paris ou de Lyon, ont « offert des défectuosités ou des vices qui, surtout pour des « héliochromies, en ont rendu l'emploi à peu près impossi- « ble. De ces glaces, les unes étaient criblées d'une sorte de « petite vérole que M. T..., interpellé par lettre, a déclaré « provenir d'une fabrication faite pendant les chaleurs de « l'été; d'autres étaient striées ou inégales, etc... Chose plus « grave encore, chaque approvisionnement de plaques diffé- « rait de sensibilité avec celui qui avait précédé et celui qui « a suivi et enfin, pour surcroît de déboires, la plupart, sur- « tout dans les derniers envois, ont été d'une lenteur déses- « pérante. »

Pour remédier à ces inconvénients, Ducos se remit courageusement à fabriquer lui-même des glaces au gélatino-bromure. D'autre part, pour abréger les temps de pose, il se décidait à recourir à l'éosine, dont il avait été le premier à préconiser l'emploi en photographie (1). C'était un produit rare à l'état pur, qu'on avait vainement fait chercher dans tout Paris. On finit par en trouver chez Fontaine.

Ainsi, même en utilisant les ressources qu'offraient les meilleurs fabricants, les spécialistes les plus accrédités, on n'était pas assuré d'avoir des produits d'une qualité irréprochable.

Durant la période de tâtonnements, au mois d'août, on avait fait le tirage d'un portrait de *Bernadette**, la voyante de Lourdes. Le fond, trop noir, encadre durement de sa tache les plis mal indiqués d'un capulet blanc; le rouge du châle est criard et des ombres rouges apparaissent déplacées sur le visage et sur les mains.

Des portraits du *Comte de Chambord* et du *Comte de Paris* ne furent pas mieux réussis.

Cependant ces insuccès, dûs aux entraves dont nous avons donné une énumération incomplète, n'empêchèrent pas un redoublement d'activité durant la seconde moitié de l'année.

On songeait à se procurer et à reproduire un portrait du Pape. On avait fait venir de Florence de bonnes copies de la *Madônna della Stella* de Fra Angelico, de *La Vierge à la Chaise** de Raphaël, du portrait de *Mme Vigée-Lebrun** par elle-même. Ces deux derniers sujets fournirent des épreuves fort belles, aux tons bien fondus; le portrait de Mme V.-L., un peu trop blanc, a la finesse et presque les apparences d'une miniature sur ivoire. Par contre, ces deux héliochromies différaient un peu trop des modèles au point de vue de l'intensité et des rapports mutuels des couleurs.

La lutte contre l'imprévu ne cessait pas. On finit par s'apercevoir que la pellicule verte dont on se servait pour les clichés

---

(1) « Notez que cette éosine est le bien propre de Louis, avec brevet justifiant de son invention (brevet malheureusement abandonné). C'est lui qui a signalé et décrit les préparations à l'éosine pour les clichés héliochromiques. » (A. D., 10 septembre 1883.)

était défectueuse et laissait passer des rayons étrangers à ceux qui doivent agir sur la plaque sensible.

Au mois de novembre, par des jours sombres, il avait fallu des poses de 36 à 40 heures pour obtenir certains clichés de tableaux. Une installation de la lumière électrique dans l'atelier eut peut-être donné de bons résultats, mais on recula devant un devis de 7.000 francs.

Plus simplement, des glaces fournies par Dhumières, de Lyon, réduisirent les temps de pose à ce point qu'ils ne furent plus comptés par heures mais par minutes. On se croyait sauvé.

Le moment sembla venu de tenter enfin de produire et de mettre dans le commerce des éditions à grand tirage. *La Vierge à la Chaise* fut choisie pour un sujet à lancer.

Mais voici quel était le risque à courir. Les tirages en couleurs superposées se font dans l'ordre suivant : le jaune, le premier; puis, le bleu, et par dessus, en dernier, le rouge. S'il y a excès ou défaut du jaune ou du bleu dans les deux premiers tirages on ne s'en aperçoit qu'après avoir tiré le rouge, c'est-à-dire trop tard. Le mal est fait; toute l'édition est perdue.

Une déconvenue de ce genre fit l'effet d'un désastre. Cette édition de la *Vierge à la Chaise*, inférieure à la première, fut jugée invendable : ce n'était qu'une mauvaise image violemment coloriée en rouge brique.

1884. — Dernière planche de salut. Un Comité politique s'engageait à commander des milliers d'exemplaires du *portrait du Comte de Paris**, si l'exécution et le prix des épreuves lui convenaient.

Les essais d'une nouvelle édition furent assez satisfaisants. Le fond de l'image est assurément trop noir, mais ce portrait pouvait passer quand même pour une œuvre d'art si on le compare aux meilleures chromolithographies. La commande, qui aurait pu assurer l'avenir de l'industrie, ne fut pas faite.

La mise en branle d'un atelier pendant plus d'une année, après l'acquisition de l'outillage, avait été ruineuse pour la

Société agenaise : les dépenses avaient atteint le chiffre de 45.000 francs. On décida de ne procéder désormais que par petits essais, d'un prix déterminé avec Quinsac. Celui-ci allait être bientôt réduit à ses propres forces.

Au commencement d'avril, Louis Ducos était allé rejoindre, à Alger, son frère, qui nous écrivait, en manière d'épitaphe . « Ce nouvel art n'était pas une fantasmagorie; d'autres vien- « dront après nous qui lui donneront vie et fécondité. » Réflexion d'une philosophie mélancolique que peuvent faire — particulièrement en France — tant d'inventeurs méconnus ou trop insuffisamment secondés ! (1).

Cependant on ne cessa pas encore de travailler des deux côtés, en faisant des échanges de conseils, d'exemplaires, même de matériel.

Dès le mois de mai, Ducos pouvait expédier des verres de couleur fabriqués par lui et commençait à prendre des clichés, qu'il jugeait meilleurs que ceux qu'il avait exécutés en France. Les beaux sujets de paysages ne manquaient pas dans ce pays de vive lumière, aux sites pittoresques, qui rivalise avec l'Orient. L'emploi de nouvelles plaques Monkhoven donnait de bons résultats.

Toutefois il n'y avait « pas encore de détermination mathé- « matique des trois poses. »

Un dispositif de miroirs, récemment imaginé par Ducos, lui avait permis de prendre directement des clichés qui n'auraient pas besoin d'être redressés pour le tirage.

Au cours de l'été, il envoya, entre autres, les négatifs de deux sujets : *Vue de la Casbah d'Alger*; Vue plongeante sur le quartier arabe d'Alger et le port turc, prise de la Casbah**, dont Quinsac réussit le tirage. Tout ce que ce dernier devait faire depuis lors étant inférieur, je crois inutile de donner

(1) Qu'on me permette de rappeler à ce sujet un souvenir d'enfance.
A Amplepuis, Thimonnier, l'inventeur de la machine à coudre, logeait dans une maison voisine de la mienne. Il y mourut, en 1857, laissant ses enfants dans la misère. La plupart de ses voisins, en gens pratiques, estimaient qu'il aurait mieux fait de ne pas se distraire de son métier de tourneur.

l'énumération de ces sujets manqués. On avait aussi des échecs en opérant directement en France. Une *Vue de la Cité de Carcassonne* offrait un aspect si funèbre que sa mise au rebut s'imposait.

En revanche, signalons toute une série d'améliorations réalisées par l'intrépide inventeur dans son modeste laboratoire, qu'il aurait fallu pouvoir installer à Paris plutôt qu'en Afrique.

« Les expériences d'abréviation de pose ont décidément « réussi : l'orangé, au lieu de 35 minutes ne demande plus « que 6 minutes; le vert, au lieu de 3 minutes ½ ne demande « plus qu'une minute et 45 secondes; par contre le violet, au « lieu d'une demi minute, réclame 2 minutes 50 secondes.... « Il paraît résulter d'un examen comparatif des récents cli- « chés avec les précédents que les empreintes du verre orangé « sont plus justes par l'effet de la substance qui procure l'ac- « célération.

« L'encre bleue qui a été fournie à M. Quinsac pour les tira- « ges accuse trop le violet. Elle ne saurait, d'après mon frère, « fournir de beaux verts. Elle forme trop facilement des tons « violets et chocolats. » (A. D., 30 juillet.)

1885. — L. Ducos « a reconnu, par des expériences multi- « ples, qu'il y a de précieux avantages, en fait de négatifs « héliochromiques de paysages d'après nature, à les obtenir « non pas consécutivement, mais simultanément tous les « trois. Il les crée donc tous les trois à la fois, sous un petit « format; ces trois épreuves sont d'une pureté et d'une finesse « absolues et comme toutes les modifications de la lumière et « des ombres sont traduites d'une image à l'autre, d'une ma- « nière identique, le résultat polychrome sera exempt d'une « foule d'incorrections et d'altérations inévitablement atta- « chées à la prise des trois clichés successifs. » (A. D., 16 mars).

Et, dans une lettre postérieure : « Un examen attentif des « vues d'Alger tirées par Quinsac nous a démontré que la « plupart d'entr'elles auraient été réussies à un degré plus « que suffisant pour une mise en vente si, au lieu de procéder

« de trois clichés successifs, elles fussent provenues de trois « clichés simultanés, tels que ceux qui vont être obtenus par « la triple chambre noire. En un mot, une foule de surfaces « (cela est grave surtout pour les murailles, les rochers, etc.), « se trouvent avoir été éclairées d'une manière différente pen- « dant les trois poses. »

Ainsi l'on reconnaissait peu à peu que les échecs de l'atelier de Toulouse s'expliquaient par l'insuffisance des moyens matériels dont il disposait et des méthodes qu'on avait appliquées jusqu'à ce jour. On était parti trop tôt, avant une mise au point qui permît d'opérer à coup sûr.

Un accident mit le comble aux infortunes : le 30 juillet, l'atelier fut détruit par un incendie. Quinsac, l'ayant en partie reconstitué, d'abord sur place, puis à Paris, conserva la clientèle de la Société d'Agen; mais cette Société elle-même ne pouvait souscrire de nouveaux fonds qu'avec une grande parcimonie. Les essais continués héroïquement par l'inventeur ne furent que trop faiblement soutenus (1).

Ducos avait perfectionné les procédés pour obtenir, en épreuves au charbon, les héliochromies translucides. Il avait aussi repris des expériences sur la photoglyptie.

Il s'était assuré qu'en phototypie, on pouvait opérer sur de plus grands formats. D'ailleurs les petits formats pourraient être traités par les nouvelles méthodes qui permettaient les agrandissements, applicables à l'exécution des contre-types.

Le 17 décembre, Ducos prend deux nouveaux brevets ainsi formulés :

1° « Triple appareil photographique destiné à la prise « simultanée de trois clichés du même sujet exempts de diffé- « rences stéréoscopiques. »

2° « Nouveau mode de papiers mixtionnés ou produits ana- « logues pour la photographie dite au charbon, caracté-

(1) Pourquoi ne pas nommer le dernier de ceux qui continuèrent à subventionner l'entreprise, M. Jaille.

Grand industriel, il n'ignorait pas que cette entreprise offrait beaucoup de risques. Les vaillants efforts de Ducos lui inspiraient de l'admiration et même un intérêt vraiment affectueux.

« risé par l'incorporation provisoire d'un pigment soluble. » (A. D., 19 décembre).

1886. — L'emploi des glaces au gélatino-bromure récemment perfectionnées donne des résultats de plus en plus satisfaisants.

Des essais d'héliochromie phototypique se font : à Alger même, chez Leroux; à Lisbonne, en Portugal, chez un habile professionnel, Leipold.

Des modèles nouveaux de presses pour le tirage sont devenus d'un prix accessible.

1887. — Ducos songe à utiliser une invention récente, l'autocopiste et les parchemins autocopistes. Il se prépare aussi à exécuter lui-même des phototypies.

1888. — Cette année marque un grand pas en avant. Avec les plaques au gélatino-bromure de Lumière, à Lyon, les poses étaient réduites de quarante minutes à quatre.

Avec les plaques allemandes au gélatino-bromure éosinées on obtenait mieux encore. A. Ducos pouvait écrire à la date du 27 octobre : « Triomphe sur toute la ligne ! La vitesse, à « la lumière orangée, est énorme. L'héliochromie est absolu- « ment maîtresse du champ de bataille. Ce n'est plus quatre « minutes pour un paysage, c'est quelques secondes. La re- « production des tableaux, en toute saison, n'est qu'un jeu. « Que dis-je ? Le portrait d'après nature doit forcément venir « aussi bien que le reste...

« A quoi tient donc la destinée des inventeurs et de leurs « amis ? Il est parfaitement certain que si, à Toulouse, ces « plaques à l'éosine ou même simplement les plaques Lumière « avaient existé dans l'atelier Quinsac » le succès industriel eût été assuré.

1889. — De nouveaux progrès sont réalisés par l'emploi des plaques souples Lumière-Balagny appliquées à des clichés spéciaux et des plaques de la maison Attout-Tailfer qui valent autant que les plaques isochromatiques d'Allemagne. (A. D., 17 février.)

1890. — A Paris, M. Baquié, ancien associé de Quinsac, qui l'a quitté (1), continue les essais de tirages phototypiques, tandis qu'à Alger, Ducos se remet à la « photoglyptie appli-« quée à ses héliochromies. Il commence à créer à cet effet, « par une méthode inédite qui lui est propre, des reliefs de « gélatine; il se propose de les contremouler au premier jour « en cuivre galvanoplastique. » (A. D., 3 mars.)

Peu de temps après, il était parvenu à remplacer le cuivre galvanoplastique par un métal spécial et à découvrir un nouveau procédé très simple d'imprimerie photo-plastique. (A. D., 4 juin.)

1891. — Ducos adresse à l'Institut un mémoire imprimé sur l'héliochromie, auquel étaient joints dix spécimens exécutés par lui. M. Gabriel Lippmann qui, lui-même, a découvert un procédé de photographie des couleurs, est chargé de faire un rapport sur cet envoi. (A. D., 2 juin.)

Ici finira cette nomenclature un peu sèche, hérissée de mots techniques, mais qui a peut-être sa valeur à titre de documents; elle est établie d'après des pièces originales datées (2).

Elle aura démontré que la solution du problème de la photographie des couleurs était infiniment complexe et que, pour la trouver, il fallait réaliser nombre d'inventions secondaires.

Si on se reporte aux débuts, dont les péripéties ont été si bien narrées par M. A. Ducos, dans la notice déjà citée; si on y ajoute la suite retracée dans ces pages, on est effrayé de

---

(1) M. Georges Baquié faisait preuve de sa bonne volonté de concourir au succès de l'héliochromie. Mais Quinsac avait eu le tort de ne communiquer ni à lui ni à Ducos le résultat de ses expériences de six années sur le choix et le dosage des couleurs.

Les essais étaient donc à recommencer. Toujours la fatalité !

(2) J'ai cédé aux Archives départementales le dossier que je possédais sur l'héliochromie. M. A. Ducos m'écrivait, le 2 janvier 1890, au sujet de cette affaire : « Depuis vingt ans et plus j'ai prodigué l'encre et le papier et on « ferait de gros volumes avec la correspondance que j'y ai consacrée. » C'est juste; les lettres, pour la seule période 1883-90, feraient presque un volume, d'une forme littéraire impeccable. J'en ai cité seulement des passages qui donnent à grands traits un historique des découvertes et des essais d'exploitation industrielle. En raison de passages confidentiels, cette correspondance ne pourra être communiquée avant quelques années.

constater ce que l'inventeur a dû dépenser d'énergie, de science, de sagacité, de patience inlassable pour subjuguer le soleil et en faire le plus grand, le plus exact des artistes. Admirable victoire !

Les lettrés ont dans la mémoire certains récits émouvants des transes par lesquelles passent trop souvent ceux qui ont à exécuter une grande œuvre; c'est Benvenuto Cellini, penché, tout anxieux, sur le métal en fusion qui sera *Le Persée*, s'il ne va pas le trahir ou lui manquer; c'est notre Bernard Palissy, brûlant ses meubles pour sauver une fournée de rustiques figulines, etc...

Des transes pareilles Ducos les a éprouvées plus de cent fois. Si personnellement il n'a pas acquis la fortune qu'il eût méritée, il a du moins cet honneur, qui rejaillit sur la France, d'avoir réalisé de multiples inventions d'une grande valeur au point de vue artistique. L'héliochromie, obtenue par les trois procédés qu'il a découverts, est devenue pratique de nos jours et l'avenir la rendra certainement plus parfaite encore.

En jetant un regard sur le passé, il faut convenir que les artistes et notamment les peintres ont été pour la plupart peu satisfaits même des meilleures épreuves sorties de l'atelier Quinsac. Etait-ce, chez eux, un sentiment de dépit à l'idée qu'ils pouvaient être supplantés, même dépassés dans la pratique de leur art par de simples machines ? Ne le pensons pas. D'ailleurs leurs critiques étaient fondées. Ces spécimens d'héliochromies, que le public agenais a désormais sous les yeux, pêchent tous par le manque d'exactitude si on les confronte avec le modèle. Certains tableaux n'y perdent rien peut-être, ayant troqué leurs teintes claires contre du clair-obscur. Mais on veut la copie conforme et non une belle image qui soit *autre*. Les caprices, les effets du hasard sont admis pour les grès flammés mais on ne saurait les supporter, par exemple, dans une fausse *Joconde*.

Ne soyons donc pas surpris que pour juger les œuvres de Ducos, il y ait eu, pendant plus de vingt ans, deux courants. Les photographes, les techniciens en matière d'impressions en couleurs — il en est de vraiment artistes — proclamaient,

en raison des difficultés vaincues : « C'est merveilleux ! » — « Possible, répondaient les peintres, mais ce n'est pas encore « çà. »

Ceux qui liront ces pages auront appris pour quelles causes, entre les années 1868 et 1890, l'identité des couleurs entre le paysage ou le tableau, d'une part, et, d'autre part, l'héliochromie était irréalisable.

Aujourd'hui cette identité peut être acquise et l'on ne recule plus devant les grands tirages.

G. Tholin.

NOTE SUR L'IMPRIMERIE A AGEN

EN 1792

Andrieu, dans son *Histoire de l'Imprimerie en Agenais*, écrit : « De 1790 à 1800, les presses de Noubel furent extrêmement actives. C'est par centaines, en effet, que se pourraient citer les impressions plus ou moins importantes, plus ou moins curieuses de ces années agitées (1) ». Pour imprimer les nombreux décrets de la Convention, les rapports, les discours, les arrêtés de toutes sortes, Noubel était le seul imprimeur d'Agen. Débordé et n'arrivant pas toujours à contenter le Directoire du département, celui-ci était obligé de faire appel aux imprimeurs des villes voisines. En l'an IVᵉ c'est Fontarol de Montauban qui imprime, pour l'administration agenaise, la collection des lois. En avril, il envoie son compte.

22 avril 1792, l'an 4ᵉ de la liberté.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire passer le compte de l'impression de votre troisième et dernier envoy de lois, montant à la somme de 1.902 livres; vous voudrez bien le clôturer ainsy que le compte de votre dernier envoy, que je vous adressay le 26 décembre dernier, montant à la somme de 2.199 livres et que vous avez sans doute perdu de vue, puisque je n'en ay receu aucune nouvelle; si par cas, il était égaré, je vous prie de me le faire savoir et je vous en enverrais une nouvelle copie. Vous verrez, Messieurs, par ces deux comptes réunis qu'il m'est dû par votre département la somme de 4.101 livres, dont je vous prie d'avoir la bonté de me faire payer le plus tôt que il vous sera possible, ou du moins, de me marquer à quelle époque ce payement pourra m'être fait.

(1) Andrieu : *Histoire de l'Imprimerie en Agenais*. H. Picard. Paris. Michel Médan, Agen, 1886, p. 100.

Je vous remercie, Messieurs, de la confiance que vous m'avez témoigné et je vous offre très volontiers mes services, non seulement pour le moment présent, mais pour toutes les occasions où je pourrais vous être utile.

Je suis avec respect........

P.-S. — J'ay adressé à M. Noubel les exemplaires imprimés des deux dernières lois nos 863 et 967, dont vous m'avez confié l'impression et dont ci-joint les originaux (1).

Cette pénurie d'imprimeurs, au moment où le travail se multipliait de façon indéfinie, finit par se savoir au loin. Des imprimeurs se présentèrent à l'administration. Le 21 mai 1792 c'est un habitant de Beaucaire-sur-le-Rhône qui écrit.

Lettre de M. Garrigan, le jeune. Beaucaire, le 21 mai 1792.

Messieurs,

Plusieurs personnes de mes amis, de votre ville, m'ont invité à porter mon imprimerie à Agen. Je me déciderais de suite à ce transport si le Directoire du Département m'y autorise, en me donnant une partie de ses impressions. Il n'est pas douteux que ce nouvel établissement ne pourrait que produire un grand bien dans une ville aussi considérable, et, où il y a qu'une imprimerie, le service public ne peut que y gagner. Attendant l'honneur de votre réponse, Je suis...... (2)

Cette lettre dut mettre longtemps à parvenir ou bien les membres du Directoire du Département ne se pressèrent pas pour répondre. Ce ne fut, en effet, que le 4 juillet que l'on fit la réponse réponse suivante :

Lettre à M. Garrigan, le jeune, à Beaucaire. 4 juillet.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez adressée le 21 mai dernier, pour nous offrir de porter votre imprimerie à Agen. Nous

(1) Lettres écrites à l'administration. T. III, p. 583. Arch. dép. de Lot-et-Garonne.

(2) Archives départementales. Registre des lettres à l'administration. T. III, p. 405.

sommes engagés avec un imprimeur qui était venu s'établir ici dans un mois, parce que celui qui est déjà ne peut suffire à l'ouvrage. Si par évènement cet imprimeur se trouvoit dans la position de ne pouvoir tenir sa promesse nous nous empresserons de vous écrire pour accepter vos offres (1)...

L'imprimeur qui était entré en marché avec le Directoire du Département s'appelait Brousse. Nous ne savons sur lui que ce que les deux lettres qui suivent nous apprennent. D'où était-il ? Nous voyons que dans son voyage pour se rendre à Agen, il passe par Bordeaux, où il s'arrête quelques jours.

Lettre de M. Brousse, imprimeur. 17 juillet 1792.

Je presse avec la plus grande activité le moment de me rendre auprès de vous et j'espère y être dans tout le mois courant que vous avez bien voulu m'accorder; mais s'il arrivait que des contrariétés, soit dans la terminaison de mes affaires, soit dans le voyage, me missent dans le cas d'outrepasser ce délai, ce ne serait toujours que de bien peu et j'ose croire, Messieurs, que ce retard possible, mais encore imaginaire, ne tirerait pas à conséquence envers vous.

J'ai fait, Messieurs, quelques dispositions pour avoir bientôt une seconde presse (2).

Le mois de juillet s'écoule et Brousse n'est toujours pas installé à Agen. Il s'en excuse par lettre.

Lettre de M. Brousse, imprimeur. Bordeaux, 28 juillet 1792, l'an 4 de la liberté.

Je suis en route comme vous voyez, mais je suis contrarié par des malheurs sur lesquels j'espère que vous ne voudrez pas peser par un défaut d'indulgence, j'en ai grand besoin. Messieurs, je suis à l'auberge depuis 5 jours, avec toute ma famille pour attendre l'arrivée de mes effets. Ils sont en effet arrivés, mais il a été perdu en route plusieurs pièces de ma presse et d'autres marchandises et

(1) Archives départementales. Fonds Révol. Registre des lettres à l'administration. T. III, p. 263.

(2) Archives de Lot-et-Garonne. Fonds Révol. Registres des lettres à l'administration. T. III, p. 417.

effets de ménage, je me vois donc obligé de retourner sur mes pas dans l'incertitude même de les retrouver et je vais faire partir ce qui est embarqué et qui vraisemblablement sera rendu à Agen avant moy. Je vous demande, Messieurs, d'avoir égard à mon infortune. J'ose espérer, Messieurs, que vous en serez touchés et que vous voudrez bien me conserver vos bontés jusqu'à ce qu'enfin les contre-temps me permettent d'en jouir (1).

Brousse vint-il réellement à Agen ? Le savant historien de l'imprimerie en Agenais n'en parle pas. Quelque érudit bibliographe pourrait-il, sur ce Brousse, nous donner des renseignements plus précis ?

J.-R. Marboutin.

(1) Archives départementales. Fonds Révol. Registres des lettres à l'administration. T. III, p. 425.

CHRONIQUE

Discours de M. L. Bruguière

MESSIEURS,

Je ne saurais manquer de vous remercier de m'avoir appelé par votre bienveillance à présider les réunions de notre Société. Toute ma bonne volonté vous est assurément acquise; mais il me serait difficile de vous apporter sur bien des points une compétence égale à celle de mon distingué prédécesseur, Monsieur le Docteur Labat, en ce qui concerne notamment les questions économiques et sociales.

Permettez-moi, à l'ouverture de cette séance, la première de l'année, d'exprimer à Monsieur l'abbé Dubois la satisfaction de tous de le revoir reprendre, parmi nous, la place qu'il a toujours si bien occupée. Notre satisfaction n'a pas été moindre au retour du vice-président de la Société, Monsieur le Docteur de Gaulejac, après une longue absence et d'importants services rendus en Macédoine au corps de santé militaire. Malheureusement plusieurs de nos collègues, les plus jeunes, je ne dirai pas les moins travailleurs, auxquels étaient dues d'intéressantes communications, sont encore retenus à l'armée.

Malgré cette circonstance défavorable, la Société a pu continuer à tenir ses réunions et à soutenir par d'importants travaux la publication périodique de la *Revue de l'Agenais*. C'est là un incontestable témoignage de son ancienne et réelle vitalité qui, j'en ai l'entière confiance, ne faillira pas au cours de la présente année.

Vous voudrez bien, je l'espère, m'accorder d'ajouter encore un mot, destiné à rectifier ou plutôt à expliquer une appréciation émise ici à la séance du mois d'avril dernier.

A cette réunion fut faite une communication sur l'abandon des campagnes, l'insuffisance de la main-d'œuvre et l'emploi d'une certaine catégorie de machines susceptibles d'y suppléer. Au nombre de celles-ci était cité un appareil nouveau, dit tracteur, mis en pratique depuis un certain temps et considéré comme pouvant concourir utilement aux travaux agricoles.

Ces appareils, fût-il déclaré à ce moment, ne sont nullement pratiques en raison d'une fatigue excessive éprouvée par le conducteur placé sur le siège de la direction. Il en résulte une impossibilité de prolonger la durée du travail dans les conditions indiquées et d'obtenir les résultats avantageux qui sont annoncés. Insuffisamment documenté, je n'opposai aucune objection à cette appréciation. Néanmoins, j'ai tenu à me renseigner et à vous fixer exactement à ce sujet.

J'ai eu recours, tout d'abord, aux travaux d'un spécialiste, un ingénieur, M. Ringelmann, professeur de génie rural à l'Institut agronomique de Paris qui, depuis quatre années, étudie d'une façon particuière la question des tracteurs. Ses recherches, autant théoriques que pratiques, ont porté sur 63 appareils différents. Voici ce qu'il dit dans un rapport, adressé officiellement au ministre de l'agriculture, en ce qui a trait à la conduite des tracteurs et à la fatigue que peuvent éprouver les ouvriers chargés de les diriger.

« La conduite des charrues automobiles ou charrues-brouettes est très pénible.

Les avant-trains tracteurs se comportent presque comme les charrues automobiles; la direction par les roues motrices est assez pénible au conducteur, par suite de la pression que ces roues doivent exercer sur le sol et surtout si l'une, garnie d'aspérités, roule dans la raie. »

Une autre personnalité autorisée, M. Sagnier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France, a encore parlé du travail des tracteurs à l'occasion d'une intéressante excursion agricole, faite l'automne dernier, aux départements libérés.

A Neste, écrit-il dans le *Journal d'Agriculture pratique* dont il est directeur, une batterie de tracteurs, du modèle Case, de dix appareils, organisée par le Ministère de l'agriculture, retourne le sol et enfouit une véritable forêt de chardons d'une hauteur de un mètre.

Aux environs de Ham, une autre batterie de dix tracteurs du même type, exécute les façons préparatoires des semailles.

Non loin de Brouchy, à Esmery-Hallon, une batterie de dix tracteurs Emerson est également en activité.

Dans l'Aisne, sur le plateau qui domine Attigny, pays occupé jadis par de grandes et prospères exploitations, devenu aujourd'hui, à la suite de nombreuses batailles, un vaste désert, une batte-

rie de dix tracteurs Rock-Island en défriche avec énergie les grandes surfaces.

A Blérencourt encore, une batterie de dix tracteurs Titan donne toute satisfaction par ses qualités robustes aussi bien que par celles de la charrue.

Enfin, en Amérique, 32.000 tracteurs ont contribué en 1917, d'après les renseignements de même origine, à mettre en culture les vastes étendues de ce pays.

Nulle part, chose à constater, il n'est fait mention, dans les comptes-rendus de ces multiples épreuves, d'une fatigue excessive de la part des conducteurs.

Sans doute, les tracteurs ne sont pas parfaits. Des modifications, indiquées par la pratique, devront leur être successivement apportées. La direction notamment, lorsque cette précaution n'a pas déjà été prise, devra être placée, autant que faire se peut, en dehors de l'action des roues motrices, ainsi que le recommande M. Ringelmann.

J'ajouterai pour terminer : n'est-ce pas cette imperfection de construction qui a pu donner lieu ici à la critique du mois d'avril dernier.

Quoi qu'il en soit, les tracteurs, il faut le reconnaître, ont actuellement rendu des services, ils pourront, d'après ce qui précède, en rendre de plus importants encore à l'avenir.

Vers envoyés par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne à l'occasion du nouvel an (1918)

Defendit miles saxo patientior arva
Dulcia telluris patriæ carosque penates,
Ipsiusque madent generoso sanguine campi,
Dum terret matres et sponsas flebile bellum,
Et generat fontem lacrymarum mortis imago !
Quid facies, haec noscendo spectacula tetra ?
Propitia, alma soror, miserorum respice sortem.
Postea sume stylum et tristes depinge ruinas :
Barbarie eversas urbes et diruta templa !
Praelia perdiscent ita belli sæva nepotes,
Teutonicæ gentis feritatem gestaque torva,

Impavidum nostræ pectus roburque juventae,
Necnon ductores claros et mente sagaces.
Historiam fabricant hi fortiter ense superbo !
Illam tu calamo solerti scribis amanter,
Sicque, juvante Deo, majorum gloria crescit.
Rex equidem recipit, sed dat diadema poeta !

TRADUCTION

Le soldat défend, plus impassible que le rocher, les doux champs de sa patrie et ses chers pénates. La terre est arrosée de son sang généreux. Pendant ce temps, cette lamentable guerre jette la terreur parmi les mères et les épouses; et l'image de la mort fait jaillir des sources de larmes.

Que ferez-vous à la vue de cet horrible spectacle ? Chère sœur, jetez un regard de pitié sur le sort des malheureux; puis, prenez la plume et décrivez les tristes ruines : villes détruites, églises renversées par la barbarie ! Ainsi nos descendants connaîtront cette lutte effroyable : d'un côté ils verront la férocité et la mauvaise foi des Teutons, de l'autre la force et le courage tranquille de nos jeunes héros, commandés par des chefs renommés et habiles. Ceux-ci composent l'histoire avec leur valeur et leur magnifique épée.

Cette histoire, vous vous attachez à l'écrire d'une plume exercée. Ainsi, avec l'aide de Dieu, s'accroît la gloire des ancêtres. Car, si le roi reçoit le diadème, le poète le donne.

Réponse de la Société académique d'Agen

Non tua Musa, soror, tacuit, stridentibus armis,
Quanquam læcta solent potius cantare camenæ.
Flebile nunc resonat; juvenum vel fortia facta
Quum memorat, magno matrum perculsa dolore,
Ipsa dolet. Musis luctus pulcherrima praebet
Carmina. Sunt laudes patriæ; quæ sanguine partæ
Natorum, pariunt lacrymas in pectore matris.
Filius infelix, spes, curaque summa parentum,
Non potuit moriens matris turbata videre
Lumina, nec blandas audire et reddere voces !
Ossaque non patrium condet truncata sepulorum;

Vix tumlata jacent; exhausit terra cruorem.
Hic ergo referam veteris lamenta prophetæ :
« Heu ! vidi lacrymas... » Fratrum nos fata dolemus;
Hunc dolor absumpsit, periitque sub hostibus alter,
Egregius juvenis, dignus cui parceret hostis,
Parcere si cuiquam Germanica bellua sciret !
Æmula nunc veterum, factis decorata juventus
Gallica, Germanos claro pæcellit honore.
Qui celebrandus erit teneant ut mente nepotes
Tantam barbariem patrum virtute subactam.

F. Ferrère.

TRADUCTION

Votre Muse, chère sœur, n'a pas gardé le silence au milieu du bruit des armes, quoique les poètes aiment surtout les chants joyeux. Aujourd'hui, elle a des pleurs dans la voix. Tout en rappelant les exploits de nos jeunes héros, frappée par le deuil des mères, elle prend le deuil, elle aussi. Les chants qu'inspire la douleur sont les chants les plus beaux.

La patrie ne manque pas de gloire; engendrée par le sang des enfants, cette gloire engendre des larmes dans le cœur de leurs mères. Fils malheureux, espoir, objet de toutes les tendresses de sa famille, il n'a pu, en mourant, voir les yeux troublés de sa mère, ni répondre à ses caressantes paroles ! Ses os mutilés ne seront point enfermés dans le tombeau de ses pères. Un peu de terre les couvre à peine; et la terre a bu son sang.

Aussi, il y a lieu de répéter ici la plainte du vieux prophète : « Hélas ! j'ai vu des larmes ! ».... Nous, nous pleurons la mort de confrères : l'un a été consumé par la douleur; l'autre a péri sous les coups de l'ennemi, jeune homme distingué, digne d'être épargné, si la bête féroce de la Germanie savait épargner.

Maintenant, émule des ancêtres, notre jeunesse, illustrée par ses hauts faits, l'emporte par l'honneur sur l'Allemand. Cet honneur, il faudra le chanter; afin que nos descendants sachent de quelle barbarie triompha la valeur de leurs pères.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 25 janvier 1918. — Présidence de M. L. Brugière.

M. Bruguière remercie ses collègues de l'avoir, une fois encore, appelé à présider, cette année, les réunions de la Société. Il les assure de sa bonne volonté, rend hommage aux qualités éminentes de son prédécesseur M. le Dr E. Labat, et salue, après une longue absence et d'importants services rendus en Macédoine au corps de santé militaire, M. le Dr Louis de Gaulejac, élu vice-président.

Il revient sur sa dernière communication relative aux tracteurs mécaniques, et, s'appuyant sur le dire de nombreuses autorités, combat l'idée émise que ces appareils n'étaient nullement pratiques en raison de la fatigue excessive éprouvée par leurs conducteurs. Plus que jamais, il les croit appelés à rendre de très grands services aux agriculteurs.

M. le Trésorier rend ses comptes de gestion de l'année 1917. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Sur la présentation de MM. Lauzun et le Dr Labat, M. Caudrillier, docteur ès-lettres, professeur agrégé d'histoire au lycée de Bordeaux, inspecteur d'Académie du département de Lot-et-Garonne et auteur de nombreux travaux sur les complots royalistes, en France, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, notamment sur *la Trahison de Pichegru*, ouvrage couronné par l'Académie française (prix Thérouanne), est élu membre résidant.

Egalement présenté par MM. Bitaubé et Lauzun, M. Stanton, publiciste éminent des Etats-Unis, naguère de séjour à Agen, où il a publié dans la Revue de l'Agenais un fort curieux article sur la *Collection Ripley* à la Bibliothèque municipale, est élu membre correspondant.

La mort de M. Francisque Habasque entraîne la vacance, dans le Conseil d'administration, du siège de Délégué central. Convient-il de provoquer dès à présent une réunion des délégués à Bordeaux

pour procéder immédiatement à son remplacement, ou d'attendre la fin de la guerre ? A cette question posée par le bureau central, la Société académique d'Agen répond unanimement que, vu la gravité des circonstances et la difficulté de se déplacer, cette réunion ne saurait avoir lieu en ce moment. Elle prie donc M. P. Courteault, secrétaire général et M., Amtmann, trésorier, de vouloir bien continuer à assurer, par la publication régulière du Bulletin, la vie de l'Union.

M. le Secrétaire communique une nouvelle circulaire du Ministre de l'Instruction publique sur le prix des matières de première nécessité avant la guerre et à la date de fin décembre 1915 La date extrême de l'envoi des réponses est reportée au 31 décembre 1918.

Comme les années précédentes, M. Ferrère veut bien se charger de répondre, en la même forme, aux vœux de nouvel an adressés, en vers latins, par la Société Archéologique de Montauban à la Société Académique d'Agen.

M. Lauzun donne lecture de deux lettres : d'abord celle où M. Xavier Deffis expose à la Société qu'il croit avoir trouvé la solution du fameux théorème de Fermat et la prie de faire examiner son travail par un savant compétent; puis, celle fort touchante, de M. Gérard Labé, qui, au nom d'un groupe de Lot-et-Garonnais, prisonniers comme lui à Cassel, « pensant bien souvent à la grande, plus souvent à la petite patrie; parlant de nos bois, de nos champs, de nos villages, nous racontant de vieilles histoires du pays », demande qu'on leur envoie des œuvres gasconnes, notamment celles de Jasmin. Trop heureuse de pouvoir leur fournir cette aide intellectuelle, la Société va se mettre immédiatement en mesure de satisfaire leurs désirs, et, par l'intermédiaire du Comité de secours aux prisonniers, de leur adresser l'envoi demandé.

M. G. Labadie-Lagrave achève la lecture de son compte-rendu du travail de M. Proust sur *La Magistrature à Nérac*. Il rappelle le séjour que fit en cette ville la Chambre de l'Edit de Guyenne, et il fournit de curieux renseignements sur l'Inscription que posèrent ses magistrats au-dessus de la fontaine du Dauphin; inscription brisée à la Révolution et rétablie depuis, mais non sans avoir provoqué dans le camp des archéologues de nombreuses discussions.

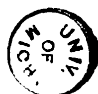
Sous le titre : *L'Artisan de demain*, M. Torthe traite de la question des Industries d'art d'après-guerre. Il constate combien l'Alle-

magné nous avait devancés dans cette voie, préconise la formation d'ateliers provinciaux, le développement de l'éducation artistique de l'ouvrier dont la puissance créatrice doit remplacer la machine, et, tout en reconnaissant les efforts tentés depuis peu par la création des Comités régionaux des Arts appliqués à l'Industrie, il demande que soit encouragé personnellement ce mouvement et que chacun, dans sa sphère, façonne les jeunes cerveaux vers un peu d'idéal et de beauté.

Dans une note additionnelle à son important travail sur les Voies Romaines de l'Agenais, M. l'abbé Dubos constate qu'il y a erreur dans les distances exprimées par les Itinéraires Romains, entre les stations indiquées par eux de Bordeaux à Agen, et que cette erreur n'est pas dans les chiffres, mais qu'elle se trouve uniquement dans le nom de la station qui sépare les deux étapes.

Ph. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.


UNIV. OF MICH.



A. F. LOMET

LE BARON [illegible]

1759 18[illegible]

Le rôle joué par Antoine François Lo[illegible] Paris, dans les dernières années du XVIIIe s[illegible] du siècle suivant, est trop important pour qu[illegible] pas déjà tenté bon nombre d'écrivains. Mais [illegible] esquissées, soit par J. Andrieu dans sa *Biblio[illegible]* *l'Agenais*, soit par les éditeurs de *Biographies g[illegible]* même, dans notre Histoire des *Couvents d'Agen* [illegible] manquait une œuvre définitive. Cette lacune vie[illegible] par M. Maurice Vechembre, arrière petit-fils du c[illegible] ingénieur lui-même des arts et manufactures. Nul [illegible] ne pouvait s'acquitter de ce devoir familial.

« Le propre des hommes, écrit-il dans sa Préfac[illegible] « leur vie, se signalèrent par leur intelligence et leur [illegible] « pas seulement de survivre dans des notes biograph[illegible] « sument brièvement leur existence, mais aussi de [illegible] « en mémoire, dans certaines circonstances, les se[illegible] « rendirent à la science, à l'origine de découvertes dont l[illegible] « avisé et clairvoyant pressentait les conséquences et le[illegible] « progrès.

« C'est ainsi qu'à l'occasion du Centenaire de la L[illegible] « M. Georges Montorgueil, dans un article du journal *l'E[illegible]* « titulé « *Comment la lithographie entra en France* », désignan[illegible] « génieur Lomet, baron des Foucaux, colonel de la Grande Ar[illegible] « comme l'auteur du premier dessin lithographique en France. »

Ce n'est pas seulement comme artiste et comme savant [illegible] M. Vechembre étudie son trisaïeul. Il le suit pas à pas dans la vie et nous le montre d'abord à Agen, de 1782 à 1789, ingénieur d[illegible]

(1) Tome I, p. 6-7 et aussi art. *Ecole Centrale*, p. 272-283.



LOMET

LE BARON LOMET

1759-1826

Le rôle joué par Antoine-François Lomet, tant à Agen qu'à Paris, dans les dernières années du XVIIIe siècle et les premières du siècle suivant, est trop important pour que sa biographie n'ait pas déjà tenté bon nombre d'écrivains. Mais à toutes les ébauches esquissées, soit par J. Andrieu dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais*, soit par les éditeurs de *Biographies générales*, ou nous-même, dans notre Histoire des *Couvents d'Agen avant 1789* (1), il manquait une œuvre définitive. Cette lacune vient d'être comblée par M. Maurice Vechembre, arrière petit-fils du célèbre ingénieur, ingénieur lui-même des arts et manufactures. Nul mieux que lui ne pouvait s'acquitter de ce devoir familial.

« Le propre des hommes, écrit-il dans sa Préface, qui, durant « leur vie, se signalèrent par leur intelligence et leurs travaux n'est « pas seulement de survivre dans des notes biographiques qui ré- « sument brièvement leur existence, mais aussi de voir remettre « en mémoire ,dans certaines circonstances, les services qu'ils « rendirent à la science, à l'origine de découvertes dont leur esprit « avisé et clairvoyant pressentait les conséquences et les rapides « progrès.

« C'est ainsi qu'à l'occasion du Centenaire de la lithographie, « M. Georges Montorgueil, dans un article du journal l'*Eclair*, in- « titulé « *Comment la lithographie entra en France* », désignait l'in- « génieur Lomet, baron des Foucaux, colonel de la Grande Armée, « comme l'auteur du premier dessin lithographique en France. »

Ce n'est pas seulement comme artiste et comme savant que M. Vechembre étudie son trisaïeul. Il le suit pas à pas dans la vie, et nous le montre d'abord à Agen, de 1782 à 1789, ingénieur des

(1) Tome I, p. 6-7 et aussi art. *Ecole Centrale*, p. 272-283.

Ponts et Chaussées, lié avec Lacépède, Saint-Amans, tout ce que la ville contenait de savants, et rendant à sa cité d'adoption des services inappréciables; modifiant, en effet, du tout au tout les abords de la ville, renversant portes et murailles anciennes, dégageant la Porte-Neuve, reconstruisant la porte Saint-Antoine, transformant et embellissant la promenade du Gravier qu'il dote de cette plantation d'ormeaux, devenus plus tard magnifiques et dont tous les vieux Agenais ont encore souvenance, dressant enfin, entre autres travaux, ce plan fameux de la ville, telle qu'elle se présentait avant son remaniement, et qui s'est trouvé si utile à tous les érudits, amis du passé. Puis, il le suit à l'armée d'Espagne, où il est envoyé comme colonel d'état-major, et successivement au ministère de la Guerre, et à l'état-major de la Grande Armée, où il prend une large part à la bataille d'Austerlitz, ce qui lui vaut le lendemain le cordon de commandeur de la Légion d'honneur. Après de nombreux services rendus encore dans la Péninsule en 1808 et 1809, Lomet prit sa retraite en 1810 pour raison de santé. Il mourut à Paris, le 10 novembre 1826.

« Cette étude, ajoute M. M. Vechembre, qu'il dédie pieusement à sa grand-mère, petite-fille de Lomet et à laquelle il doit la conservation de précieux documents inédits utilisés par lui, n'a pas « pour objet de relever l'importance des travaux de Lomet, qui, « s'ils méritent quelque réputation, ont su se la faire eux-mêmes, « mais d'écrire un résumé de sa vie, une appréciation de ses œu- « vres pouvant offrir un certain intérêt à ses concitoyens et surtout « à sa famille. »

Si grand nous paraît être cet intérêt, que nous n'avons pas hésité, sitôt après la publication de cette étude, à demander à son auteur l'autorisation de la reproduire dans la *Revue de l'Agenais*. Comprenant bien vite que telle était sa vraie place, c'est avec la plus extrême obligeance que M. M. Vechembre s'est empressé de nous l'accorder.

Nous l'en remercions cordialement, sûr que nos lecteurs se joindront à nous pour lui adresser l'expression de leur sincère gratitude.

Ph. L.

I

Antoine-François Lomet naquit à Château-Thierry (Aisne), le 6 novembre 1759. Issu du mariage de Claude Lomet, sous-inspecteur des ponts et chaussées de la généralité de Paris, avec Marie-Louise Sutil, fille de François Sutil, avocat au parlement et substitut des gens du Roy dans la juridiction de Château-Thierry, et de dame Marie-Louise Deschamps, Lomet, du côté paternel, descendait d'une vieille famille du Bourbonnais (1), et, du côté maternel, il était un petit-neveu du célèbre fabuliste Jean de La Fontaine.

Son grand-père, Antoine Lomet, était avocat au parlement de Moulins. Son oncle, M. Lomet, fut député à l'Assemblée Constituante et, en 1814, un Lomet de Lys, cousin issu de germain de celui dont je retrace la vie, habitant le château du Lys dans l'Allier, était délégué par ce département pour porter à Louis XVIII l'hommage du Conseil général.

Les armes d'Antoine Lomet, son grand-père, ont été enregistrées à l'armorial général par Charles d'Hozier, conseiller du Roy, en vertu d'une ordonnance du 26 septembre 1698.

La famille Sutil avait une notoriété non moins grande dans

(1) Cette famille a tenu dans sa province une place assez importante pour qu'on puisse retrouver de nombreuses traces de ses membres. A l'origine on trouve Pierre Lomet, protonotaire du duc de Bourbon, habitant Chantilly. Son arrière-petit-fils eut quatre enfants, dont deux fils chefs de deux branches qui, par le nombre de leurs descendants, occupèrent plusieurs emplois importants dans la province du Bourbonnais et y contractèrent des alliances avec des familles encore représentées.

Simon Lomet, chef de la branche aînée, mourut en 1609. Un de ses fils, Philippe, seigneur de Lagrelatte, d'abord gendarme du Roy, devint capitaine et son fils François conseiller au grenier à sel de Gannat.

Antoine Lomet, père de Claude Lomet sous-inspecteur des ponts et chaussées, était avocat au parlement. Son fils lui succéda dans sa charge et fut nommé député, en 1789, à l'Assemblée Constituante.

sa province. Le mariage de Claude Lomet avec Marie-Louise Sutil (1) unissait les descendants de deux avocats au parlement dont la charge se continuait dans la personne de leurs fils aînés, alors que les cadets étaient dirigés vers l'Ecole des ponts et chaussées.

Le frère cadet de Marie-Louise Sutil fut, à l'exemple de Claude Lomet, un ingénieur des plus distingués de ce corps si renommé.

II

Antoine-François Lomet fit ses études au collège de Grenoble, sous la direction éclairée de son père devenu ingénieur en chef de la province du Dauphiné.

Au collège, il eut pour condisciple Barnave et se lia d'amitié avec lui. Son père le mit en relations avec des hommes distingués et savants. C'est ainsi qu'il accompagna plusieurs fois J. J. Rousseau dans ses herborisations à travers cette province pittoresque du Dauphiné où la flore merveilleuse est si riche que, de nos jours, on y fait encore d'intéressantes découvertes. Il eut aussi occasion de voir Voltaire à Ferney (2).

Ardent à l'étude, son goût pour les mathématiques et les sciences naturelles se développa rapidement. Ses grandes aptitudes pour le dessin se révélèrent et il obtint de tels succès que, le 1er avril 1777, il entrait à l'Ecole des Ponts et Chaussées dirigée par Perronet. Il allait avoir 18 ans. Il y remporta,

(1) Sa grand'mère Marie-Louise Deschamps était sœur de Louis-Nicolas Deschamps, prêtre, chanoine de la cathédrale de Senlis. Ses oncles étaient Michel-Jacques Sutil, chanoine régulier de l'abbaye de Valsceret, prieur, curé du château de cette ville, aumônier et prédicateur du Roi; Sulpice Fournier, conseiller au grenier à sel de Château-Thierry; Pierre Brimontier, procureur ducal; Martin Charpentier, échevin de la ville de Château-Thierry et Jean-Baptiste de Sapinouze, habitant de la même ville.

(2) « Il semblerait qu'il ait emprunté à l'un une partie de ses goûts solitaires, à l'autre une étincelle de son esprit satirique. » (*Biographie des Contemporains*, par MM. Arnault membre de l'Institut, E. Jouy de l'Académie française, Norvind... — Paris, 1827, Ledentu, éditeur.)

en 1779, dans la même année, le premier prix de traits et le deuxième prix de cartes.

A sa sortie, après cinq années d'études, il fut nommé, le 1er avril 1782, ingénieur des Ponts et Chaussées, attaché à la Généralité de Bordeaux avec résidence principale à Agen.

J'étais, écrit-il alors, « *né pour les sciences et pour l'étude* ». Aussi, en dehors de ses travaux officiels qu'il accomplit toujours avec un grand zèle et beaucoup d'amour-propre, il se livrait à des travaux scientifiques, suivait ses goûts, commençait sa collection de minéralogie, dessinait et commerçait avec deux savants agenais, MM. de Saint-Amans et de Lacépède. Ce dernier devint membre de l'Académie française et pair de France.

En 1784, envoyé aux Sables-d'Olonne pour y suivre des travaux importants que l'on faisait au port, il s'y fait remarquer, ainsi que le constatent ses états de services, et revient à Agen en 1785.

A cette époque, toute son ambition était d'arriver à Bordeaux, centre important qui lui procurerait les ressources et les satisfactions intellectuelles qu'il recherchait. Le 9 janvier 1785, il écrit :

« *Je suis au droit chemin d'un avancement certain et je*
« *chéris mon état. J'ai toût lieu de croire que jamais je ne me*
« *mettrai dans le cas d'être changé par mécontentement. On*
« *ne nous déplace que pour notre avancement ou lorsque nous*
« *le demandons, mais jamais par pur arrangement ou ca-*
« *price.* »

Lomet eut le regret de perdre son père peu de temps après. L'ingénieur en chef Claude Lomet mourût, le 30 janvier 1785, à Moulins où il s'était retiré en prenant sa retraite.

Cette mort, le privant d'un guide sûr, affectueux et intelligent, ne modifia nullement ses sentiments et sa préférence marquée pour la carrière d'ingénieur « *qu'il désirait poursui-*
« *vre en se livrant aux études de son goût et sans autre ambi-*
« *tion que celle de s'assurer une existence tranquille au sein*
« *de la famille qu'il aura choisie pour accroître la sienne selon*

« *ses affections et dans laquelle il se promettait de finir ses* « *jours comme un patriarche au milieu de sa tribu* ».

Tels étaient alors les sentiments de Lomet, passionné pour l'étude, les arts utiles et les progrès scientifiques.

III

Bientôt survinrent les événements de 1789. Cet esprit avide de liberté, toujours en éveil, ne pouvait rester indifférent au mouvement accentué de l'opinion publique qui se produisit dans toutes les classes de la société française. Cependant s'il se montra enthousiaste des idées nouvelles, son enthousiasme était tempéré et contenu par son amour pour la France et par son dévouement désintéressé à la chose publique. Il en donna des preuves constantes dans ses actes et dans ses écrits. Très indépendant de caractère il était, dit l'un de ses biographes, « *enthousiaste comme un peintre, rigoureux comme un géomètre, mordant comme un journaliste* » (1).

Il s'enrôle volontairement dans la milice en 1790. Le soldat reste aussi ingénieur. Il continue à s'occuper de grands travaux concernant les routes et la navigation. Il collabore notamment aux travaux d'assainissement des marais de Brax et de Monbusq, près la ville d'Agen, ainsi qu'à tous les embellissements de cette ville.

Aussi, dès cette année, il a acquis assez de notoriété pour que la ville d'Agen le nomme député extraordinaire à l'Assemblée nationale relativement à la division des départements.

L'*Abeille Agenaise* (2) lui a consacré une notice où il est dit « qu'il fut envoyé à Paris auprès de l'Assemblée constituante « avec MM. de Lacépède et Lacuée (comte de Cessac), ses « amis, pour y faire valoir certaines réclamations de la ville « d'Agen. Appuyé par son condisciple Barnave, il réussit « assez bien dans cette mission, mais n'en tira aucun avan- « tage personnel ».

(1) *Biographie nouvelle des Contemporains*. Paris, 1827.
(2) Numéro du 7 septembre 1862.

Au sujet de cette mission on a pu dire de lui qu'il avait un profond mépris de l'intrigue.

Revenu à Agen, ses services étaient si appréciés que le Conseil général de l'administration, dans sa session de novembre 1790, le désignait au scrutin et à l'unanimité des suffrages pour être ingénieur en chef du Lot-et-Garonne. Cette désignation ne fut pas ratifiée et, à la date du 17 septembre 1791, le Directoire du département adressait à M. Delessart la lettre publiée ci-dessous, lettre qui contient un éloge des plus vifs de cet ingénieur (1).

Toujours plein de patriotisme malgré l'insuccès de la démarche du Directoire, Lomet continua à se dévouer à la chose publique. En 1792, il faillit être victime d'une émeute qui éclata dans cette ville. C'était le 4 mars 1792. Les troupes de ligne et les soldats de la garde nationale, méconnaissant l'autorité des magistrats municipaux, levèrent la crosse en l'air et unirent

---

(1) Archives départementales, L. 157, page 298.

Lettre à M. Delessart, du 17 septembre 1791.

Monsieur,

Le directoire du département de Lot-et-Garonne renouvelé presque dans son entier soit par la voie du sort, soit par l'élection des membres restant à la prochaine législature, s'empresse de vous assurer du zèle qu'il se propose de mettre dans les fonctions importantes qui lui sont confiées. Il espère que les nombeuses relations qu'il va entretenir avec vous seront fondées sur une confiance réciproque. Le Directoire n'a jeté encore qu'un coup d'œil sur l'immensité des travaux qu'il va entrependre; mais dans cet aperçu rapide, un objet important a frappé ses regards : c'est l'arrêté pris par l'ancien Directoire, le trois de ce mois, relatif à la nomination de M. Derguy à la place d'ingénieur en chef de ce département. Le Directoire doit porter une extrême attention sur tout ce qui concerne les travaux des grandes routes et ceux de navigation, sur les ateliers de secours et la construction des édifices publics et l'on ne peut se dissimuler qu'il doit conserver une influence immédiate sur ces objets importants. M. Lomet, employé depuis dix ans dans cette province en qualité d'ingénieur des ponts et chaussées, avait été désigné par le Conseil général de l'administration, dans la session du mois de novembre 1790, au scrutin et à l'unanimité des suffrages, pour être ingénieur en chef de ce département; il en a exercé les fonctions depuis ce temps, il a mis sous les yeux de l'administration un travail immense et très lumineux qui lui a mérité l'approbation universelle. Il a tenu tous les ateliers en bon ordre, il a suffi seul à fournir tous les projets des ouvrages qui ont été proposés et vous-même, Monsieur, vous avez déjà témoigné au Directoire votre satisfaction sur divers travaux de ce genre dont cet ingenieur avait fourni les plans. Le zèle qu'il a employé, les talents dont il a

leurs cris à ceux du peuple mutiné qui avait déployé le drapeau rouge.

C'est dans cette affaire du 4, disent les *Annales* de Proché, que l'ingénieur Lomet, capitaine d'une des compagnies de la garde nationale s'interposa pour ramener le calme et la discipline et s'exposa à la fureur des insurgés. Saisi par les émeutiers, il aurait été leur victime sans le secours du citoyen J. Himounet et de quelques autres personnes courageuses qui, au péril de leur vie, parvinrent à l'arracher des mains des séditieux.

Le Directoire du département remit au citoyen Himounet, sur la place publique du Gravier, le 5 juin suivant, une couronne civique avec cette inscription : « Cette couronne a été « décernée, au nom de la patrie, l'an IV de la liberté, à J. Hi- « mounet, pour avoir sauvé la vie à un citoyen. »

En 1792, en sa qualité d'ingénieur, il est requis de se rendre

---

fait preuve sur divers grands travaux exécutés avec succès, avec économie; les rapports et l'estime de ses chefs; un patriotisme éclairé, lui ont gagné depuis longtemps la confiance universelle; il possède toute la nôtre; en ne lui conservant pas la place qui lui avait été donnée par le Conseil d'administration, en ne lui laissant que les fonctions très subordonnées d'un ingénieur ordinaire, l'on priverait le département de tous les biens que peut lui procurer un sujet dont il connaît à la fois la bonne conduite, l'étendue et la pureté des vues, les talents et l'intégrité; l'on détruirait tous les rapports de travail et de confiance qui existent entre le Directoire et lui. Enfin un autre recueillerait injustement les fruits des travaux immenses consommés par M. Lomet.

M. Dergny nous a écrit de Besançon qu'il se disposait à venir. Nous nous sommes empressés de lui donner connaissance de la délibération du Conseil général du mois de novembre 1790; de l'arrêté du Directoire du trois de ce mois et de la démarche que nous faisons. Nous espérons d'autant mieux qu'il aura la délicatesse de refuser sa translation à Agen qu'il n'en résulterait pour lui aucun accroissement de grade et que d'ailleurs cet ingénieur sait, sans doute, que la confiance réciproque peut seule opérer le bien de l'administration. Le Directoire espère en même temps de votre justice, Monsieur, que vous voudrez bien prendre en considération les motifs qui le déterminent; que vous les appuyerez à l'Administration centrale des Ponts et Chaussées et que vous daignerez engager le Roi à retirer la nomination de M. Dergny et accorder le sieur Lomet pour ingénieur en chef au département de Lot-et-Garonne. Nous joignons ici un mémoire de ce dernier dont les détails vous feront connaître combien il est digne de notre estime et combien l'intention où nous sommes de le conserver pour ingénieur en chef est légitime et fondée.

Les Administrateurs.

à Bayonne pour accompagner Carnot qui faisait la reconnaissance de la frontière des Pyrénées. Le 12 novembre 1792, à la suite de cette reconnaissance, il est nommé capitaine-adjoint à l'état-major de l'armée des Pyrénées.

Le 15 février 1793, il passe capitaine au 3e bataillon de la légion des Montagnes; le 15 mai suivant il y est nommé chef de bataillon, et le 25 prairial an III (1795) adjudant-général chef de brigade (colonel). C'est pendant l'année 1795 qu'il écrivit son mémoire sur les établissements thermaux des Pyrénées.

IV

A la suite de sa mission sur les établissements thermaux et les eaux minérales des Pyrénées, Lomet est appelé le 11 vendémiaire an III, à l'unanimité des trois Comités directeurs, comme conservateur-adjoint du cabinet des modèles à l'Ecole des travaux publics (Ecole polytechnique). Le 17 pluviôse suivant il est chargé du cours d'architecture et de suppléer le professeur des cours de mécanique et de topographie.

Cette situation était dans ses aptitudes et bien dans ses goûts. Il se réjouit de l'avoir obtenue et quand, par suite de la suppression de l'armée des Pyrénées, on le réforma le 20 vendémiaire an IV, comme colonel, son départ de l'armée lui fut moins sensible.

Il resta à l'Ecole polytechnique jusqu'au 1er messidor an V. A cette époque troublée tout était précaire même le sort de cette grande Ecole. Lomet l'écrivait au début de l'année 1797, « *depuis plus de huit mois on parle de détruire l'école, on a* « *pensé ensuite à la réformer, et on a tenu tout le monde le* « *bec à l'eau avec la crainte d'être supprimé ou renvoyé* ».

Plein de zèle dans ses fonctions, laborieux à l'excès, il cherchait toujours à s'instruire pour en faire bénéficier les autres. C'était sa plus grande satisfaction.

Il écrivait des mémoires scientifiques, il s'intéressait à tou-

tes les nouveautés artistiques, à l'étude des projections désignée sous le nom de géométrie descriptive, à toutes les expériences, même à celles relatives au galvanisme « *propriété singulière des métaux dont, ajoute-t-il, s'occupent maintenant toutes les Sociétés savantes de l'Europe* ».

Erudit, artiste, il avait le désir de propager les lumières et le bon goût dans toutes les classes. Il se dépensa non seulement à l'Ecole polytechnique mais dans des cours publics à l'Ecole des mines et ailleurs. « *C'était pour moi, écrivait-il, un* « *plaisir de répandre l'instruction et de chercher à être utile* « *à mon pays en essayant de faire participer aux fruits de mes* « *veilles, de mes études approfondies et de mon expérience* « *tous ceux qui en avaient le désir* ».

Ses études et ses veilles avaient tellement fatigué ses yeux qu'il ne pouvait plus s'exposer au grand jour et que l'un d'eux nécessita l'intervention chirurgicale d'une sommité médicale de l'époque.

Le 17 vendémiaiare an V (1797) il présida à l'ouverture du Lycée des Arts avec les yeux bandés et il y prononça son discours de mémoire devant cinq mille personnes qui le couvri rent d'applaudissements « *pour lui donner, dit-il, des témoignages de sensibilité à son mal* ».

Cette maladie des yeux et la suppression de son cours à l'Ecole polytechnique le firent réformer.

Il l'annonce à sa famille dans une lettre du 15 messidor : « *Ce maudit œil va tantôt bien, tantôt mal, mais au total il va* « *un petit peu mieux et je me soigne toujours; j'ai été réformé* « *à l'Ecole polytechnique. Le citoyen Carnot a fort grondé le* « *ministre de cela et m'a envoyé dire de me tranquilliser, de* « *ne pas m'inquiéter, et de guérir, et de ne pas bouger que j'y* « *resterais encore mieux que je ne suis* ».

Comme Conservateur-adjoint il avait son logement à l'Ecole.

Le 29 messidor suivant, il écrivait encore : « *J'ai toutes les* « *espérances possibles de rester à l'Ecole polytechnique d'une* « *manière ou d'autre.* »

Survint le 18 fructidor et toutes ses espérances s'évanoui-

rent. Ses relations avec Carnot lui nuisirent auprès de ceux qui venaient de le renverser. Il quitta Paris et revint à Agen.

On venait d'y créer une Ecole centrale et Lomet, mû par le même désir de propager l'instruction, consentit, sur la demande des magistrats qui dirigeaient le département, à y professer les cours de physique et de chimie. Il fut titularisé et payé à partir du 1er messidor, date de la cessation de ses fonctions à l'Ecole polytechnique.

Le programme des cours de cette Ecole pour l'an VI a été publié et est signé Lomet.

C'est pendant son professorat à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole centrale qu'il rédigea les trois mémoires suivants : *De la fabrication des crayons avec la pierre de sanguine; De l'influence de la physique et de la chimie sur l'agriculture; De l'emploi des machines aérostatiques aux reconnaissances militaires et à la construction des cartes géographiques.*

Le mémoire sur les aérostats a été imprimé dans le *Journal des Mines* (tome IV de 1802); il avait été couronné par la Société libre des Sciences et Arts de Paris, et sa publication devait être faite aux frais du gouvernement. Pendant les années passées à Agen il devient secrétaire de l'assemblée électorale; il surveille la confection des planches du plan de cette ville qu'il avait dressé telle qu'elle était avant 1789, c'est-à-dire avec ses tours, ses murailles et ses nombreux couvents. Il fit ouvrir la porte Saint-Antoine, la rue Saint-Louis, la descente du Pont-Long sur la promenade du Gravier, enfin il dressa le nouveau plan des belles allées de cette magnifique promenade qui longe les bords de la Garonne et sur lesquelles il fit planter les beaux ormeaux qui l'ornèrent et en firent la réputation.

En 1798, il construisit, sur la demande des magistrats municipaux, une fontaine publique qui a disparu depuis. Elle était située vis-à-vis le bel hôtel de M. de Calmels-Puntis, sur la place du Gravier, d'une architecture très simple, sur pilastres et surmontée d'un fronton triangulaire. Ce fronton demandait une inscription. Nombreuses furent les propositions et tant d'imaginations étaient en mouvement que Lomet écrivit aux

magistrats municipaux une lettre (1) qui dut calmer les excitations cérébrales de tant de chercheurs.

---

(1) Voici cette lettre :

Agen, le 25 thermidor an VI de la République.

Aux citoyens administrateurs municipaux de la ville d'Agen.

Citoyens, plusieurs personnes donnant essor à leur génie, m'ont envoyé des inscriptions pour la fontaine que vous venez de faire construire. Les voici :

Par le professeur de belles lettres de l'Ecole centrale :

« *Comme cette onde fugitive*
« *Tes jours coulent portés sur les ailes du temps.*
« *Tu me les dois, français, ta patrie attentive*
« *En observe, apprécie et compte les instants.* »

Autre par un anonyme :

« *Du temps je suis l'image*
« *Et nous coulons tous deux.*
« *Mais un jour, dans sa rage,*
« *Ce type dangereux*
« *Détruira cet ouvrage.* »

Autre par l'ancien curé de Monbran :

« *Tinge manus, faciemque lava, sitim ve levato*
« *Omnibus his, cives, civibus unda fluo.* »

Toutes ces inscriptions sont trop longues et ne pouvaient être gravées faute d'espace suffisant. Je devais au zèle des auteurs de vous en rendre compte... Mais, en outre qu'elles n'ont ni le caractère qui convient au style lapidaire, ni une supériorité d'invention digne d'être transmise à la postérité, il serait, je crois, pour le moins inconvenable d'entasser sur le petit espace dont nous pouvons disposer d'aussi longues et aussi froides tirades à peu près insignifiantes.

Je vous propose celle-ci, comme plus simple et admirable dans tous les pays, et dans tous les siècles, pour de semblables monuments de la petite espèce. Elle s'arrange symétriquement dans le fronton triangulaire :

A
l'utilité publique
An VI de la République française.

Si vous l'approuvez veuillez me le faire connaitre, j'en tracerai moi-même le caractère et comme il convient, car c'est chose fort délicate que ces sortes d'écriture et il faut une habileté consommée pour les tracer d'une manière bien pure. Au reste je les peindrai avant qu'on ne les grave et ainsi vous jugerez de leur effet avant de passer outre.

Salut et fraternité.

LOMET.

V

L'administration des Ponts et Chaussées n'avait pas perdu de vue un de ses membres les plus en renom. Le 25 nivôse an VI (1798) il est nommé ingénieur en chef du département des Hautes-Alpes. Il refusa le poste.

Le 12 thermidor an VIII (1799) le général Bernadotte, en prenant possession du ministère de la Guerre, se souvient du colonel Lomet et le réintègre dans l'armée, avec son grade, en l'attachant au Conseil central des opérations de l'armée.

Il est appelé, peu de temps après, aux importantes fonctions de chef de division des opérations militaires et il n'abandonna le ministère de la Guerre, le 14 pluviôse an XII (1804), que pour passer à la Grande Armée et y être employé comme sous-chef d'état-major de l'armée d'Allemagne.

Envoyé à Braunau-sur-l'Inn comme gouverneur, le 9 brumaire an XIV (1806), il y resta jusqu'au début de 1808, époque à laquelle l'Empereur lui confia le gouvernement de Jaca, en Espagne.

Par décret du 3 mai 1809, rendu au grand quartier-général d'Ebesberg, l'Empereur le créa baron de l'Empire sous le nom de baron des Foucaux.

Les Foucaux étaient une terre patrimoniale située dans la paroisse de Chenilly, département de l'Allier.

L'Empereur offrit, un jour, au colonel Lomet un brevet de page pour son fils aîné et, avec une certaine confusion, Lomet dut lui avouer qu'il n'avait que deux filles.

Lomet prit sa retraite le 10 janvier 1810, à peine âgé de cinquante ans. Les douleurs aiguës contractées à l'armée des Pyrénées, à la Grande Armée et en Espagne, avaient paralysé ses forces et « *quand la machine humaine est une fois détraquée, c'est le diable pour faire marcher l'existence.* »

Mais pour cet esprit alerte, toujours en haleine, travailleur infatigable, le repos était relatif. Comme il le dit bien dans une de ses lettres « *je suis forcé de rester tranquille, du moins*

« *à ma manière, car quand je me repose je m'agite encore plus*
« *que ne font les Gascons les plus actifs.* »

Aussi, de 1810 à sa mort, il se préoccupa sans cesse des progrès de l'art de la lithographie dont il est, pour beaucoup, le véritable importateur en France; de remettre en ordre ses nombreux mémoires, notamment son *Traité du baraquement des troupes*, manuscrit dont il fit don au dépôt de la Guerre et le traité de la construction, de l'équipement et des manœuvres de machines de théâtre.

VI

Aux dires de ses contemporains, Lomet fut un des hommes les plus bizarres et les plus spirituels de son temps. Certes, il ne fut pas banal et il eut son originalité. Il le répète souvent en écrivant à ses filles : « *J'ai toujours été un peu original, vous* « *l'êtes toutes les deux et j'en suis bien aise, c'est tout à fait* « *joli quand on a un bon cœur.* »

Brûlant d'une âme ardente, d'une grande érudition, l'esprit assez caustique, un peu raide d'allure, d'une agitation laborieuse fébrile, ce savant avait un cœur excellent comme tous les membres de sa famille, car il était passé en proverbe de dire : un cœur de Lomet.

Il était particulièrement affectueux pour ses enfants, mais bon pour tous. « *Je te fonde de procuration pour caresser tout* « *le monde, écrit-il à sa fille aînée, fais un peu enrager ta* « *sœur à force de l'embrasser de ma part.* »

Etant ingénieur à Agen, il s'était marié, en 1788, avec Mademoiselle Vernède, fille unique d'une mère supérieurement douée et d'un attachement tel à sa fille qu'elle ne voulut jamais s'en séparer (1). Alors qu'il était professeur à l'Ecole polytech-

---

(1) De cette union naquirent deux filles qui épousèrent, l'une M. Fournié de Saint-Amant de Lamartinie, jeune officier qui se retira prématurément de l'armée comme capitaine, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis:

Vélite de la Garde impériale, le capitaine de Lamartinie avait fait toutes

nique, vivant dans un milieu érudit et scientifique, ou quand il était chef de la division des opérations militaires, en plein tourbillon des événements, il se préoccupait de ses filles pour lesquelles il avait le cœur le plus tendre et le plus affectueux, « *dont il voulait rendre l'éducation des plus soignées pour les* « *talents en tous genres; car je sais, dit-il, n'avoir rien à dési-* « *rer pour le développement de leur caractère puisque leur* « *mère se charge de ce soin.* »

Malgré son goût pour les sciences et pour les arts, « *passion* « *dominante qui a ses défauts et doit être excusée* », étant à Paris, il regrettait son intérieur et sa petite famille et dans le brouhaha des affaires et des mouvements stratégiques, il trouvait toujours un moment pour leur écrire des lettres charmantes, instructives, dont quelques-unes méritent d'être reproduites en entier, dans lesquelles il donnait des conseils « *toujours* « *avec gaieté et en un style agréable rempli de métaphores* « *pour éviter d'être pédant.* »

Serviable à tous, camarades, amis ou étrangers, il usait de ses relations et de son influence non pour se pousser lui-même, car, dit la *Biographie des Contemporains*, il avait l'insouciance « de ses intérêts personnels si souvent compagne des « facultés les plus remarquables », mais pour rendre service à ceux qui avaient recours à lui.

Dans une lettre à sa fille aînée, sa serviabilité se montre toute entière : « *Tu as bien fait, ma bonne petite amie, de me* « *recommander le citoyen X... Cela t'a donné occasion de ren-* « *dre service et j'aime à voir que tu as un bon cœur. Puis cela* « *t'a fait m'écrire une jolie lettre bien tournée et pas mal écrite*

---

les campagnes de 1806 à 1808 en Italie, en 1809 en Allemagne, de 1810 à 1811 en Italie, de 1812 à 1814 en Allemagne et en 1815 en France.

La seconde, M. de Lassalle de Préserville, intendant militaire.

Madame de Lamartinie eut un fils, mort sans enfants, et une fille mariée à M. Labie, avoué à la Cour d'Appel d'Agen.

Du mariage de Mlle de Lamartinie avec M. Labie sont issues deux filles mariées, à M. Gaston Véchembre, ancien receveur des finances et à M. Xavier de Lassalle, ancien secrétaire-général de Préfecture.

Mme de Lassalle de Préserville eut deux filles, Mesdames de Lalane et de Saunhac. Mme de Lalane n'a pas laissé d'enfants. Mme de Saunhac a eu deux fils dont l'un vit encore et est inspecteur général des Haras.

« *et j'en ai eu bien du plaisir. Aussi je vais faire tout mon* « *possible pour que ta recommandation ait un effet favorable* « *et que la première fois que tu as voulu faire le bien tu aies* « *la satisfaction de le voir s'effectuer; rien n'est plus joli que* « *d'être bonne et de chercher à obliger et de ne jamais nuire* « *à personne. Quand on a ces qualités essentielles elles font* « *pardonner bien des défauts. On a toujours reproché à ton* « *père d'être un fou, un étourdi, mais on savait qu'il avait* « *bon cœur et on lui pardonnait ses écarts. Sois de même, si* « *tu veux, un mauvais petit sujet jusqu'à un certain point* « *cependant, et sois toujours obligeante et bonne et tu auras* « *toujours plus d'amis que d'ennemis.* » Et il termine ainsi, après des considérations sur le dessin, la lecture, l'orthographe, considérations écrites avec bon sens et esprit : « *Songe* « *aussi que je n'aime rien tant au monde que ma petite famille,* « *que c'est pour moi un vrai bonheur d'avoir pour enfants* « *deux bons et deux jolis petits anges.* »

Mais son affection pour les siens ne le détournait pas de sa préoccupation patriotique de développer le goût de l'instruction et des sciences. Combien nombreux sont les mémoires qu'il écrivit dans ce but (1). Il le fit toujours avec une tournure spirituelle qui n'enlevait rien à la science et à la sûreté de son jugement. Flatté d'être placé par l'opinion publique à côté des

---

(1) Voici la liste des principaux (voir la notice consacrée à Lomet par M. Philippe Lauzun dans son ouvrage *les Courents d'Agen*) :

Mémoire sur l'organisation de l'Ecole polytechnique. (Paris, 1795);

L'invention d'un nouveau sextant. (Paris, 1799);

Mémoire sur l'emploi des machines aérostatiques aux reconnaissances militaires et à la construction des cartes géographiques avec une planche. (*Journal des Mines*, tome IV, 1802);

Théorie et pratique du nivellement et son application au calcul des terrasses;

Traité de la construction, de l'équipement et des manœuvres des machines de théâtre, faisant suite aux Recueils de charpenterie de M. Krafft. (Paris, 1810, grand in-folio en trois langues, sur trois colonnes);

Traité sur le baraquement des troupes. (Travail inédit donné au dépôt de la Guerre);

Dix-huit gros volumes in-4° également inédits donnés au dépôt de la Guerre, dont un mémoire sur la technologie;

Etudes, dessins et plans de toutes sortes également donnés à l'Ecole des Mines ou au dépôt de la Guerre.

hommes les plus célèbres devenus ses amis, il n'eut d'autre ambition que celle que stimule le zèle avec l'espoir de les approcher. Il ne se confina jamais dans cet égoïsme qui, avec ses talents et en s'en servant comme il savait manier les chiffres, pouvait le conduire à la fortune et aux honneurs les plus grands.

Il se montra toujours large de vues, large de sa bourse, large de son savoir, de ses découvertes, de son instruction, de son expérience, surtout de son patriotisme. On pouvait le piller à son aise. Aussi un de ses historiographes, écrit-il dans la *Biographie des Contemporains :* « On lui doit l'invention « d'un nouveau sextant (1799) dont un autre, huit ans après, « s'attribua l'honneur et le profit. »

Lomet n'aimait ni les oisifs ni les ignorants que « *leur exces-* « *sive passion pour le jeu, fruit de l'oisiveté, conduit aux plus* « *funestes désordres.* »

Il aima la musique et alors que contraint au repos par ses douleurs dans sa terre des Foucaux qu'il était allé visiter, il ne pouvait quitter sa chambre, « *je déplore*, dit-il, *de ne pas* « *avoir mon violon et ma musique tant ennuyeuse pour les* « *autres mais qui a des charmes pour moi.* »

« *Je regrette aussi mes livres, mes crayons, mes couleurs,* « *mes compas qui me privent des ressources nécessaires pour* « *m'occuper agréablement pour moi et utilement pour les* « *autres.* »

Ces derniers mots le dépeignent bien.

VII

Depuis son admission à la retraite, Lomet, qui avait prévu les conséquences révolutionnaires que le procédé nouveau de la lithographie apporterait dans l'imprimerie, en suivait les progrès et consacrait son temps à la propager toutes les fois qu'il n'était pas terrassé par la maladie.

Néanmoins, tout en suivant le mouvement scientifique et littéraire, il n'était pas indifférent aux événements qui se déroulaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Caractère fougueux, enthousiaste, ennemi de la flatterie parce que « *sans envie ni jalousie* », sa clairvoyance n'était pas aveuglée par son admiration pour le génie de l'Empereur.

Son état d'âme, ses impressions, ses craintes se reflètent dans sa correspondance intime où certains passages sont comme une vision rétrospective des inquiétudes publiques au moment de la coalition de 1812 et de la guerre de Russie.

L'année 1813 fut pour lui une année particulièrement douloureuse, moralement et physiquement. Physiquement, il avait un arriéré à payer aux douleurs aiguës qui périodiquement venaient le visiter. Moralement, les événements affectaient son âme de français. Ces événements influaient sur sa santé parce que, dit-il, « *le chagrin, suivant Hippocrate, est* « *cause débilitante* ».

Les débuts de l'année 1814 ne lui rendirent pas les forces. Cependant, les graves événements qui se précipitèrent l'émurent assez pour que, saisissant un éclair de santé, il tente de se rendre à Paris, au centre des nouvelles, de ses amis et des événements. Il quitte bien Agen, mais est obligé à Orléans de revenir sur ses pas; épuisé de souffrances et de fatigues, il s'arrête dans sa terre des Foucaux d'où il écrit, le 9 mai 1814 :

« *Il règne une grande confusion en toutes choses et, depuis* « *mon départ d'Agen, j'ai souffert beaucoup de fatigue et de* « *froid, sans avancer les affaires du gouvernement ni les* « *miennes. J'ai été retardé dans mon voyage par l'encom-* « *brement de la route et tant de gens voulaient courir que,* « *faute de chevaux dans les postes, chacun se trouvait être re-* « *tardé. Pour surcroît d'embarras j'ai rencontré le Pape et son* « *cortège à Cressensac près la Dordogne venant de Paris et* « *allant je ne sais où. Sa bénédiction ne m'a pas préservé des* « *cruelles influences du froid qui était excessif lorsque j'ai tra-* « *versé les montagnes du Limousin.*

« *Je suis resté quatre jours à Limoges tout malade. J'ai* « *gagné Orléans avec assez de peine. Là tout était en émoi,* « *l'ennemi manœuvrait sur le canal de Briare, l'une des bran-* « *ches nourricières de Paris. On l'avait vu à Sens, à Montar-*

« gis, des coureurs sont venus depuis jusqu'aux portes d'Or-
« léans.

« On n'abordait pas facilement à Paris et, malade comme « j'étais et hors d'état de faire un service actif, je n'ai pas « voulu me hasarder à me jeter dans cette souricière, j'ai re- « broussé chemin et regardant autour de moi sur cette mer « orageuse j'ai vu que Moulins était, après tout, le port le plus « assuré où je pusse débarquer provisoirement pour y atten- « dre les événements et surtout pour prendre du repos et me « soigner.

« J'ai encore trouvé là tous les citoyens en alarmes. On n'y « communique plus ni avec Lyon ni avec Paris.

« Partout il règne un extrême découragement. Les lettres « particulières abondent et disent tout le contraire des jour- « naux. L'ennemi laisse dire les gazetiers et suit ses opéra- « tions.

« Les levées en masse, les gardes nationales marchent len- « tement, mangent beaucoup et ne sont pas encore martiale- « ment engagées. Ces troupes deviendront bonnes sans doute, « ce sont des français ! On s'explique ici fort librement, beau- « coup trop, les autorités même ne se gênent point. Cet état « est de mauvais augure, il annonce du moins un commence- « ment d'anarchie, ce qui est le pire de tout. Le pays est écrasé « de contributions, on paie pour les gardes nationales dix fois « ce qu'il en coûte pour les équiper. Il y a une effronterie de « corruption qui s'engraissait autrefois du désordre mais qui « en est venue jusqu'à s'engraisser du malheur des peuples. »

Un mois plus tard, la chute de Napoléon était un fait accompli. Toujours malade, il écrivait des Foucaux :

« Nous n'avons connu les événements que vers le 16 de ce « mois les communications étant restées hermétiquement fer- « mées entre nous, Paris et Lyon pendant plus de vingt-deux « jours. Il passe une foule de soldats, conscrits, réquisition- « nés qui s'en retournent chez eux; mais il se mêle à ces bra- « ves gens des rôdeurs qui abusent du prétexte de s'en retour- « ner aussi, pillent les maisons isolées; les prisonniers de « guerre se réunissent à ces maraudeurs et il en résulte une

« *race de cosaques métis plus dangereuse que ceux du Don*
« *et du Volga... La France épuisée, battue, excédée, ruinée*
« *est heureuse dans son malheur d'avoir succombé sous des*
« *vainqueurs qui ne l'ont pas divisée, morcelée, détruite, mais*
« *la France perdra la Belgique qui était tant à sa convenance*
« *et qu'elle avait si solidement conquise.*

« *Voilà la véritable perte et l'un des plus funestes résultats*
« *dont on ne sent pas encore toute l'étendue. La possession*
« *de la Belgique et trois pays adjacents jusqu'au Rhin vers le*
« *Nord, doublait sa force et avait doublé ses ressources, et*
« *permettait à la France d'aspirer à une prospérité qu'elle*
« *ne connaîtra plus.* »

Quelles angoisses patriotiques pour ce cœur bien français !

Enfin au mois d'octobre il peut quitter son château des Foucaux pour se rendre à Paris. Il partit de sa triste demeure, car si ce domaine, entouré d'une charmante garenne, était sur le bord d'un cours d'eau qui arrosait de jolies prairies encadrées de larges futaies, le séjour dans sa grosse tour d'où on dominait le paysage environnant ne paraissait pas le charmer beaucoup. Il était seul dans un château trop négligé depuis la mort de ses père et mère pour offrir un séjour confortable. Il en parle ainsi :

« *Les loups tuent ici les renards, ceux-ci mangent les fouines et la volaille prospère au milieu de ses ennemis. Les*
« *loups et les chouettes sont une compagnie tout comme une*
« *autre. Je m'habitue à les voir et à les entendre. Le miaulement des uns, les hurlements des autres, de plus le croassement des crapauds et l'aboiement des chiens font pendant*
« *la nuit retentir les environs de mon triste château. Je m'endors à ce bruit tout aussi bien que Tibulle au bruit des tempêtes, mais Tibulle était bien logé, il avait de bon vin et je*
« *ne jouis pas de tant d'avantages...*

« *Je me suis fait à mon vin des Foucaux, il n'est pas comparable à celui du Midi mais c'est le meilleur crû du pays à*
« *12 ou 15 lieues à la ronde.* »

Dans une lettre du 29 octobre il dépeint ainsi la physionomie de la capitale :

« *Il y a une foule d'allants et de venants, postulants anciens*
« *et modernes, parmi lesquels il s'en trouve de renouvelés des*
« *Grecs; aussi voit-on de nos jours caricatures vivantes qui*
« *semblent avoir fait toilette avec des habits du temps de*
« *Louis XIV, et sortir tout fraîchement de leurs tombeaux. Il*
« *y a des jours où la terrasse des Tuileries ressemble à un*
« *rendez-vous de mascarades en temps de mardi-gras.* »

C'est à cette époque qu'il céda sa collection de minéralogie, classée, étiquetée selon la méthode du célèbre professeur Haüy, à lord Seymour, membre du parlement anglais.

Elle comprenait 4.000 échantillons de substances minérales et fossiles, et s'était enrichie de tous les dons que lui avait fait l'Ecole des mines en récompense des cours publics qu'il y avait professés et de ceux de tous les naturalistes de premier ordre qui le voyaient avec amitié.

Par testament il légua à l'Ecole des mines ou au Dépôt de la Guerre tous ses ouvrages manuscrits, tous ses dessins tirés au trait ou à la plume. Certaines dispositions témoignent de l'ordre et de la méthode de son esprit.

Dans cet acte il réclame des funérailles modestes sans apparat, n'oubliant ni son confesseur ordinaire ni le respectable ecclésiastique qui accompagnerait sa dépouille mortelle.

Il voulut être enterré au cimetière de l'Ouest dit l'élysée du Père Lachaise, dans le tombeau où reposait sa bonne et unique sœur Madame Alexandre Allent (1), tombe dont il avait surveillé lui-même la construction et où l'on devait « *semer*

---

(1) Mlle Lomet avait épousé Alexandre Allent, officier du génie, alors employé au cabinet topographique pour les opérations et l'historique de la guerre.

Chef d'état-major du génie aux armées de Mayence et du Danube, il occupa divers postes importants et il fut membre du Comité des fortifications de decembre 1811 au 30 mars 1814. Il fit partie du Conseil de défense qui eut lieu à cette époque. Nommé chef d'état-major de la Garde nationale de Paris par un arrêté du gouvernement provisoire du 10 avril 1814, il devint ensuite aide-major des Gardes Nationales du royaume. Dans les Cent jours, Napoleon l'appela au Conseil d'Etat, mais il refusa.

Il reprit ses fonctions d'aide-major des Gardes Nationales à la rentrée de Louis XVIII et devint conseiller d'Etat.

Il est l'auteur de plusieurs travaux qui ont été publiés dans le *Mémorial du Dépôt de la Guerre.*

« *du gazon fin et l'abandonner ensuite à la libre végétation*
« *des plantes que le hazard y fera croître* ».

La vie de Lomet manque d'unité; elle fut saccadée comme les événements de son temps, partagée entre la science, l'art et la stratégie, mais la pensée dominante de cette vie a été de servir la France, d'y développer l'instruction publique car « *il déplore que les étrangers profitent des travaux et des dé-* « *couvertes des français qui, la plupart du temps, se bornent* « *à la gloire d'être des inventeurs et à la réputation d'une* « *grande supériorité* ».

Lomet mourut à Paris le 10 novembre 1826.

(à suivre) M. Véchembre.

JULES FAVRE A NÉRAC

I

L'affaire de G... ne se distinguait par aucun scandale retentissant. Elle était triste et banale comme la plupart des procès en séparation de corps. La curiosité publique surexcitée au début par le nom et la situation sociale des deux époux qui s'efforçaient en vain d'exagérer leurs griefs réciproques, commençait à se lasser des enquêtes et des contre-enquêtes également impuissantes à mettre en lumière aucun fait nouveau. Tout à coup une rumeur se répandit dans le monde judiciaire : Jules Favre venait plaider à Nérac. L'illustre avocat s'était chargé de défendre M. de G... contre les accusations de sa femme.

Jules Favre à Nérac ! Il faut avoir vécu sous le règne de Louis-Philippe et sous le Second Empire pour se faire une idée de la fascination que certains hommes ont exercée sur leurs contemporains. C'est la période où la France a vécu sous le régime des demi-dieux. Il n'est pas de vieux soldat de l'épopée impériale qui n'ait professé jusqu'à la fin de ses jours le culte de Napoléon I[er]: aux yeux des royalistes fervents, le Comte de Chambord n'était pas un homme mais une idole vivante qui personnifiait l'ancienne France et le droit d'hérédité, enfin Pie IX n'était pas seulement le chef de l'Eglise catholique mais il était le Pape-Roi, le grand prêtre et l'apôtre d'une foi nouvelle en même temps politique et religieuse, assez ardente pour avoir ses fidèles et ses martyrs. Jules Favre était la République de demain, plus adoré de son entourage que le grand Empereur ne le fut jamais des grognards de la Garde, plus Louis-Quatorzien dans ses allures que le dernier et le plus affable des Bourbons, et par dessus tout plus pontife que Pie IX.

Jules Favre avait sur les autres demi-dieux du dix-neuvième siècle une supériorité indiscutable. Depuis que M. Guizot avait disparu de la scène et que Berryer vieilli ne vivait plus que sur un dernier reflet de sa gloire, le chef des Cinq était le premier orateur de son temps et ses adversaires les plus irréductibles ne pouvaient plus lui refuser un tribut d'admiration.

Jamais homme ne fut plus adulé; il avait fait de son hôtel de la rue d'Amsterdam une chapelle consacrée à sa gloire. Les jours où il donnait audience, un coup de cloche annonçait le visiteur qui était introduit dans un salon où en attendant d'être admis dans le sanctuaire, il pouvait contempler à loisir le buste de marbre du Maître. Il n'était pas rare que le tapis fût couvert de lustrine, c'était les jours de dîner d'apparat suivi d'un tour de valse. Tandis que dans le petit salon qui communiquait avec la salle de bal, Jules Favre, entouré de son état-major politique et judiciaire, rendait des oracles, un vétéran du barreau tenait le petit calepin où la jeune fille de la maison enregistrait les noms de ses danseurs. C'était un curieux spectacle que celui de ce vieillard blanchi sous le harnais, servant de secrétaire à une fillette de quinze ans. Les adulations qui vont le plus sûrement au cœur d'un personnage célèbre, sont celles qui sont adressées à ses enfants.

Au Palais-Bourbon, les jeunes politiciens qui avaient du flair et pressentaient de quel côté ne tarderait pas à souffler le vent, attendaient le Maître au vestiaire. L'un s'empressait de le débarrasser de son chapeau, l'autre de sa serviette; il fallait voir avec quel sourire olympien, le chef des Cinq disait à Jules Ferry en lui tendant sa canne et son pardessus :

Laurent serrez ma haire avec ma discipline.

Au Palais de Justice, les adulations prodiguées au Maître, se traduisaient sous les formes les plus variées. On sait que sous le second Empire, les relations entre la magistrature et le Barreau étaient quelque peu hargneuses. Les avocats étaient, sauf un très petit nombre d'exceptions, hostiles au régime impérial et considéraient les juges comme des fonc-

tionnaires à la solde du gouvernement. De leur côté, les juges ne voulaient voir dans les avocats que des ennemis. Ce sentiment se manifestait par des tracasseries que les Présidents infligeaient au jeune Barreau à propos des questions de tenue. Un pantalon qui n'était pas absolument noir, une cravate de couleur, dissimulée sous un rabat, donnaient lieu à un incident; mais c'étaient surtout les moustaches qui étaient proscrites avec une sévérité inexorable. Le duvet le plus fin, le plus imperceptible, n'échappait pas à la vigilance du magistrat.

C'était à la question des moustaches que Jules Favre avait dû sa popularité dans le jeune Barreau. Il avait inventé la coupe de barbe la plus odieuse qui ait jamais enlaidi la figure d'un homme civilisé. Pour obéir à la lettre des règlements, il n'avait fait raser que sa lèvre supérieure, sur tout le reste du visage s'épanouissait une barbe abondante et quelque peu hérissée. Lorsque l'illustre avocat avait imaginé cette coupe dont le modèle n'existait pas en Europe et pas même aux Etats-Unis, aucun barbier de profession n'avait encore eu la malencontreuse idée de supprimer complètement la moustache au-dessus de la lèvre supérieure et de donner ensuite à droite et à gauche le long des joues et des deux côtés de la lèvre inférieure, quelques petits coups de rasoir pour obtenir un effet d'ensemble et d'alignement. C'était affreux mais la protestation n'en devenait que plus saisissante. Cette lèvre supérieure dénudée n'avait pas besoin de faire entendre des paroles pour revendiquer le droit aux moustaches. Il suffisait de contempler le visage de Jules Favre pour comprendre ce qu'il y avait d'odieux dans l'acharnement que mettaient les magistrats à priver des hommes libres d'un ornement donné par la Nature.

La barbe à la Jules Favre, fit école au Palais. Les jeunes avocats qui tenaient à se signaler par la ferveur de leurs convictions politiques et qui, pour afficher leur libéralisme, faisaient bon marché des exigences de la coquetterie, adoptaient la coupe de barbe du Maître. Les vrais fidèles allaient plus loin encore. L'illustre avocat était atteint d'une infirmité sin-

gulière. Les premières phrases de ses discours, étaient entrecoupées d'une sorte de hoquet bizarre, très désagréable à l'oreille; ses périodes se traînaient avec peine pendant quelques minutes, il fallait attendre que le souffle lui vint d'en haut pour que son éloquence coulât à pleins bords. A partir de ce moment, le grand orateur se révélait. Ses secrétaires s'efforçaient d'imiter son infirmité. L'un d'eux était arrivé à reproduire avec une fidélité surprenante le fameux « hoquet de Jules Favre » qui était devenu célèbre au Palais. Mais hélas ! son talent d'imitation n'allait pas plus loin. Des secrétaires, la contagion s'était peu à peu répandue à presque tout le jeune barreau.. Les stagiaires qui se piquaient d'opinions libérales et qui ne croyaient pas à l'avenir de l'Empire, hachaient l'exorde de leur plaidoirie par une série savamment graduée de petits temps d'arrêt entrecoupés du hoquet à la mode.

Plus adulé que ne le fut jamais Louis XIV, le chef des Cinq avait conscience de sa grandeur et n'essayait pas de se soustraire au cahier des charges de la gloire. Sa main était toujours ouverte. Rarement un avocat célèbre fut aussi généreux, aussi désintéressé. Pour un client sérieux, on voyait dix mendiants dans son salon d'attente. Tous les prétextes étaient bons pour lui demander de l'argent. Il en donnait toujours, tantôt pour subventionner une feuille de chou politique, tantôt pour s'associer à une œuvre de bienfaisance, tantôt pour venir en aide à une grande infortune. Jamais aucun quémandeur ne fit inutilement appel à une générosité qui savait à l'occasion fermer les yeux. Il n'était pas seulement prodigue de son argent, il mettait volontiers son éloquence au service d'une cause qui lui paraissait intéressante sans se préoccuper outre mesure de la question des Billets de Banque que Dupin considérait comme les pièces les plus essentielles du dossier. Pour se charger à titre gratuit d'un procès, Jules Favre n'exigeait nullement que l'affaire fut bonne, peut-être au fond du cœur, préférait-il qu'elle ne le fût pas. Il n'en était pas moins capable de se passionner pour le redressement d'une grande injustice. On rencontrait souvent dans

son salon d'attente, un personnage aux allures mystérieuses qui n'engageait jamais la conversation avec ses voisins. C'était le dernier héritier de la famille de Lesurques. Avec une bonne foi, une ardeur et une persévérance qu'on ne saurait trop admirer, cet homme dont les ressources étaient très limitées se consacrait tout entier, depuis de longues années, à la réhabilitation de son aïeul. Jules Favre s'était intéressé à cette entreprise de piété filiale et avait mis en œuvre toutes les influences dont il pouvait disposer au Corps législatif, dans la Presse et dans le monde politique, pour obtenir l'abrogation des articles du Code d'Instruction criminelle qui opposaient des obstacles à peu près insurmontables à la révision des procès criminels. Dans cette campagne, le chef des Cinq était soutenu par la connivence tacite du gouvernement impérial. Il réussit donc, sans trop de peine, à faire voter une loi dont la famille Lesurques s'empressa de profiter pour introduire une demande de réhabilitation qui ne devait plus rencontrer une fin de non recevoir insurmontable. Jules Favre triomphait, il semblait que les débats judiciaires ne devaient être qu'une simple formalité, tant l'innocence de Lesurques était une sorte de dogme depuis longtemps admis par l'opinion publique; l'arrêt de la Cour de Cassation qui rejeta la demande en révision, produisit une véritable stupeur. Les familiers des Tuileries racontaient qu'une très grande dame qui lisait, avec le plus grand intérêt, les comptes-rendus sténographiques de cette affaire, publiés par les journaux. s'écriait à chaque instant : « Mais ce n'est pas comme dans la pièce ! » Nous n'avons pas à nous prononcer sur un mystère dont le dernier mot n'a pas été dit. Pour le moment, il nous suffira de constater que Jules Favre, comme tant d'autres, avait été victime d'une illusion d'optique théâtrale, il avait pris le drame du *Courrier de Lyon* pour une reproduction exacte de la vérité. Son imagination avait fait le reste. Il fallait à cet orateur incomparable, une pointe de merveilleux pour exciter son talent. Il s'était passionné pour l'innocence de Lesurques comme il devait se passionner plus tard pour les aventures extraordinaires du Dauphin évadé du

Temple et les revendications audacieuses des héritiers de Naundorf. Le sens critique lui faisait défaut. Il était avant tout un prodigieux artiste, un étonnant virtuose de la parole qui se plaisait à jouer la difficulté. Mais malheureusement pour la France et pour lui-même, il n'était pas un homme d'Etat de taille à se mesurer avec Bismarck.

En 1860, l'heure des désillusions n'avait pas encore sonné et l'idole creuse et dorée, était debout sur son piédestal. La plaidoirie de Jules Favre devant le Tribunal de Nérac, excita des transports d'enthousiasme. C'était presque du délire. Le Maître avait dit que le château de Lassalle où son client. M. de G... avait passé avec sa femme les courtes années de bonheur qui avaient suivi leur mariage, était situé « dans le plus beau pays du monde ». Il est vrai que cet éloge, pris à la lettre, aurait dû s'appliquer surtout aux environs de Calignac, mais les habitants de Nérac se jugèrent suffisamment rapprochés des campagnes dont l'illustre orateur avait célébré les sites pittoresques, pour avoir le droit de revendiquer la plus large part de ce tribut d'admiration. L'habile avocat ne pouvait trouver un meilleur moyen de flatter l'amour propre de son auditoire, et si le jugement du procès avait dépendu du public entassé dans la salle d'audience, le Maître n'aurait pas eu besoin de continuer sa plaidoirie, la cause était gagnée.

Entraîné par le courant d'enthousiasme qu'il excitait autour de lui. Jules Favre fut admirable. Sa plaidoirie dans l'affaire de G.. est une des plus belles qu'il ait prononcées. On sait que le chef des Cinq fut, avec M. Guizot, le seul orateur français du dix-neuvième siècle qui pût résister à la sténographie. Ses paroles, fidèlement recueillies à l'audience du Tribunal, n'avaient pas besoin de retouches, il était impossible de pousser plus loin la perfection de la forme. Le sténographe habile qui ne laissa pas échapper un seul mot tombé des lèvres du Maître, était un jeune avocat du barreau de Nérac, M. Boulle-Lacrose; homme de très haute valeur à qui ne devait manquer qu'un plus vaste théâtre pour arriver à la renommée. Entré dans la magistrature vers la fin du second



Empire, sa science approfondie du droit, sa puissance extraordinaire de travail, la rectitude de son esprit, la droiture de son caractère, semblaient le désigner pour les emplois les plus élevés de l'ordre judiciaire et ce fut peut-être pour cela qu'il fut une des premières victimes de l'épuration. Mais il n'était pas de ceux qui se laissent abattre par les injustes caprices de la politique. Arraché de son siège, il se redressa de l'autre côté de la barre, de toute la hauteur de son talent. La nature lui avait refusé les dons extérieurs qui contribuent pour une large part au succès d'un avocat. Un échafaudage de binocles et de lunettes dont l'équilibre laissait souvent à désirer, amortissait le feu de son regard; sa voix criarde avait des notes dont la fausseté déchirait l'oreille, sa taille trop petite était dépourvue de prestance, la grâce et la régularité des traits du visage lui faisaient également défaut. Mais chacun de ses mots portait, les magistrats, même ceux qui pendant la période d'épuration s'étaient tournés avec le plus de zèle du côté du manche, écoutaient avec recueillement ce jurisconsulte hors de pair qui eût mérité de laisser un nom dans la science du Droit, cet homme d'affaires incomparable qui avait le don d'introduire l'ordre et la lumière dans les questions de fait les plus obscures et les plus embrouillées et par-dessus tout, cet honnête homme qui était incapable d'apporter à la barre une affirmation dont il ne fût pas absolument sûr ou un argument qui n'eût pas l'approbation intime de sa conscience. Son autorité ne resta pas confinée dans le prétoire du tribunal de Nérac, elle s'étendit aux départements voisins, et il devint dans toute la force du terme, une célébrité régionale. Il méritait encore mieux.

Le jeune stagiaire qui suivait avec une attention si scrupuleuse les débats de l'affaire de G..., ne se contenta pas de sténographier la plaidoirie de Jules Favre; il ne recueillit pas avec moins de soin la plaidoirie de M. de Saint-Gresse. L'avocat qui avait accepté la lourde tâche de lutter contre le Maître des Maîtres, occupait la première place au barreau de Toulouse. Envers lui, la nature avait été prodigue de ses dons. Une haute taille, une prestance superbe, des traits

d'une régularité irréprochable, une voix mélodieuse admirablement timbrée. Avec cela, une belle chevelure un peu trop longue qui eût fait soupçonner des tendances artistiques si un col de chemise très haut, comme les hommes sérieux en portaient pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, n'eût annoncé un personnage d'importance qui tenait à se distinguer par la correction de sa tenue et la gravité de ses occupations.

M. de Saint-Gresse était de très antique lignée. La généalogie de sa famille passait à bon droit pour un de ces chefs-d'œuvre d'érudition et de patience qui ont fait la gloire de Noulens. Bien qu'il fût un des chefs du parti républicain de la Haute-Garonne, il n'essayait pas de se faire pardonner ses origines en affectant les allures d'une vieille barbe de 1848. Il restait un homme du monde d'une éducation exquise, au Palais de Justice aussi bien que dans les salons les plus aristocratiques de Toulouse. Son attitude à l'égard de Jules Favre n'avait rien de la réserve correcte et hargneuse d'une célébrité du barreau de province qui plaide contre un grand avocat de la capitale. Envers son illustre adversaire qui était en même temps le chef de son parti, il poussait la courtoisie jusqu'aux extrêmes limites de la déférence; M. de Saint-Gresse couvait une candidature au Conseil général. Cette candidature devait triompher quelques années plus tard dans le canton de Nérac. Le gentilhomme républicain était pendant les dernières années du second Empire, le concurrent le plus redoutable qui pût être opposé à un candidat officiel. En 1870, M. de Saint-Gresse reçut la récompense des services qu'il avait rendus à son parti et fut nommé Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse.

Bien qu'il fût parfois un peu maniéré, un peu précieux dans ses métaphores et dans ses tournures de langage, il était loin d'être dénué de tout talent de parole et s'il n'avait pas été écrasé par le prestige politique et la gloire de son adversaire, sa plaidoirie eût mérité de faire quelque sensation. Pendant huit jours, il ne fut question à Nérac que des passes d'armes étincelantes où les deux avocats s'étaient plus

préoccupés de faire briller leur esprit que de discuter les éléments de la cause. L'un et l'autre s'étaient permis aux dépens de la ville où ils avaient été accueillis avec tant d'admiration, quelques épigrammes qui d'ailleurs étaient assez inoffensives et furent facilement pardonnées. A propos d'une expédition nocturne du client de son adversaire, M. de Saint-Gresse avait dit : « Il effleurait d'un pied léger le pavé *rugueux* de votre cité. » Qualifier de « rugueux » le pavé de Nérac ! un pavé de macadam où les piétons peuvent à la rigueur trouver quelque peu de boue pendant la saison des pluies, mais où ils ne sont pas condamnés à marcher sur des pointes de clous comme à Agen ou à Toulouse. Jules Favre ayant à raconter à son tour le même incident du procès, avait dit : « C'était « une nuit où la ville de Nérac, à défaut d'un autre genre « d'éclairage, jouissait d'un superbe clair de lune. » Cette observation, qui était absolument justifiée il y a une cinquantaine d'années, l'est encore, hélas ! aujourd'hui. Les becs de gaz qui ont remplacé les antiques reverbères dont les feux ne s'allumaient qu'à de très longs intervalles à l'époque où Jules Favre est venu plaider l'affaire de G..., ne sont guère plus prompts à s'enflammer maintenant que leurs fumeux devanciers. Comme aux plus belles nuits du second Empire, c'est toujours la lune qui reste chargée de l'éclairage de la ville. L'électricité sommeille sous les roues des moulins de la Baïse sans que l'autorité municipale songe à l'en faire sortir. Loin de s'irriter des plaisanteries du Maître, les habitants de la ville étaient plutôt portés à s'enorgueillir d'un clair de lune qui faisait honneur au climat de leur pays natal.

En sa qualité de bâtonnier au Barreau de Nérac, mon oncle fut heureux de donner un grand dîner en l'honneur de Jules Favre. Pendant le repas, le grand orateur fut bon prince, un peu solennel peut-être, mais animé d'un parti pris de bienveillance pour les notabilités locales admises à l'honneur de s'asseoir à la même table que lui. Son robuste appétit lui permit de rendre au talent de la cuisinière un hommage mérité. Il célébra, avec un véritable enthousiasme, la saveur

d'une certaine « sauce chevreuil » dont la recette était inconnue à Paris. Comme il se sentait dans un milieu essentiellement dévoué aux institutions établies, il ne fit que très peu d'excursions dans le domaine de la politique. Pourtant, il laissa échapper un mot qui sonna mal aux oreilles de la plupart des convives, il appela Napoléon III : « un empereur de carton. » Ce mot fut répété et causa quelque scandale parmi les fervents bonapartistes, mais que n'eût-on pas pardonné à une célébrité de la capitale qui avait dit que les environs de Nérac étaient « le plus beau pays de l'univers » et déclaré que « la sauce chevreuil » où s'exerçait le talent des cuisinières les plus distinguées de la région, n'avait de rivale dans aucun des grands restaurants de Paris. Le repas fut suivi d'une réception où avaient été conviées toutes les notoriétés mondaines, politiques et littéraires de la ville et de la banlieue.Le sourire aux lèvres, Jules Favre accueillit les célébrités locales qui lui furent présentées et à chacune d'elles, adressa quelques paroles avec la bienveillance quelque peu solennelle d'un chef de parti habitué à donner la bénédiction.

Le défilé touchait à sa fin, lorsqu'une vieille dame entra dans le salon. C'était une femme évidemment très mûre mais dont l'âge échappait à toute évaluation précise. Avait-elle soixante ou soixante-quinze ans, c'était un de ces mystères que de patientes recherches dans les registres de l'Etat-civil, pouvaient seules élucider. Ses traits étaient d'une laideur remarquable mais ne manquaient pas de distinction. On sentait qu'elle n'avait jamais été jolie mais qu'elle avait dû plaire. Elle était restée fidèle aux modes du temps de Louis-Philippe qui enlaidissaient les jeunes femmes mais donnaient aux femmes mûres un aspect de dignité. Les chapeaux qui enveloppaient le chignon enroulé en serpent et encadraient les joues et le menton entre deux ruches qui laissaient à peine entrevoir la chevelure et un nœud de rubans très larges qui cachaient complètement le cou, produisaient un effet désastreux pour un joli visage mais présentaient, dans leur ensemble ce caractère de dignité sévère et discrète qui convient à l'encadrement d'une tête éprouvée par les ravages des ans.

Un grand chale qui enveloppait les épaules et retombait en pointe jusqu'au bas de la robe, complétait ces toilettes à la mode de 1840 qui avaient été évidemment inventées par des vieilles femmes.

La dame mûre, qui apparaissait comme une survivante d'un autre temps, jeta un regard circulaire sur l'assistance et se dirigea tout droit vers Jules Favre. A trois pas du grand orateur, elle s'arrête et lui fait une de ces révérences solennelles et compliquées que l'on enseignait aux jeunes filles du meilleur monde dans les pensionnats élégants du règne de Louis XVIII. Après avoir exécuté d'une façon magistrale cet exercice de grâce et de souplesse, la vieille dame se redresse et, regardant l'illustre avocat en face, lui dit :

Lorsque je vois dans ce salon
Trôner le Dieu de l'éloquence
Je me dis comment pourrait-on,
Ici comme à l'audience,
Parler de séparation ?

Surpris de ce quatrain inattendu, tiré à brûle-pourpoint et en pleine poitrine, Jules Favre resta sans parole pour la première fois de sa vie. L'avocat prompt à la réplique, le chef des Cinq habitué à braver les tempêtes parlementaires, ne trouva pas un mot à répondre aux vers de Madame Gimet.

C'était bien elle, et quand elle eut fait, au grand orateur réduit au silence, une seconde révérence cérémonieuse semblable à la première, un murmure d'admiration s'éleva dans l'assistance. La Muse de Nérac avait fait honneur à sa patrie.

Madame Gimet était la veuve et elle avait été la collaboratrice de l'écrivain le plus abondant de la région du Sud-Ouest. Pendant cinquante années de production ininterrompue, Jean-David Gimel de Joulan entassa *Thrasybule* sur *Gilbert*; *Marie en Ecosse* sur *Polyxène*; *Marino Faliero* sur *Charles Ier*; *Garcias* sur *Beatrix d'Est*; la *Philosophie de la Politique* sur la *Philosophie morale*, Pelion sur Ossa, sans avoir jamais connu le premier sourire de la renommée. Il avait abordé tous les genres, il avait écrit en prose et en vers, il avait publié des livres d'histoire et étudié les plus insonda-

bles problèmes sur les causes du Progrès et de la civilisation; avec cela poète sentimental à ses heures et sachant, de loin en loin, se reposer dans une aimable comédie telle que le *Daguéréotype* ou la *Maîtresse femme*, des scènes d'horreur qu'il se plaisait à accumuler dans ses drames. Quel a été le résultat de ce prodigieux effort ? Quelle a été la récompense d'un demi-siècle de travail acharné et ininterrompu ? Rien, et même hélas ! peut-être moins que rien.

Par quelle fatalité cet homme qui a écrit plus de tragédies que Racine et presque autant que Corneille, cet historien, ce philosophe, ce poète est-il mort sans avoir connu le premier rayon de la notoriété ? Comment dans un pays et à une époque où la célébrité locale pouvait s'acquérir sans trop de frais et où tant de médiocrités pédantesques et de nullités prétentieuses, réussissaient en un très petit nombre d'années à être admirées dans leur arrondissement comme des étoiles scientifiques ou littéraires de première grandeur, le malheureux Gimet qui,, pourtant ne manquait pas de mérite, a-t-il été méconnu. Le plus grand nombre de ses concitoyens ne se doutaient pas qu'il publiât volume sur volume et les beaux esprits de la région parlaient avec un sourire dédaigneux de ses ouvrages qu'ils n'avaient pas lus.

Il manquait à l'auteur de *Thrasybule* la qualité la plus essentielle pour être prophète dans son pays; il n'avait pas le physique de l'emploi. Un homme que ses compatriotes voient tous les jours dans les rues de sa ville natale, ne devient populaire qu'à la condition d'avoir les dons extérieurs qui correspondent au genre de célébrité auquel il peut prétendre. Il faut que le poète ait l'air d'un poète, que le savant ait l'air d'un savant, que le peintre ou le sculpteur aient l'air d'un artiste. Avec son visage débonnaire et replet, son abdomen proéminent, ses jambes trop courtes, ses épaules dont la largeur était presque égale à la hauteur de sa taille, Gimet ne répondait pas à l'idée que la foule se fait d'un poète illuminé d'un rayon venu d'en haut ou d'un philosophe qui se détache des choses d'ici-bas pour s'enfoncer dans de profondes méditations.

Cette insuffisance de dons extérieurs ne fut pas le seul obstacle qui empêcha l'auteur de *Polyxène* et de la *Philosophie de la Politique*, d'obtenir sa légitime part de célébrité régionale. Il n'est rien de plus dangereux pour un homme que d'être doué à la fois de deux genres de talent qui, suivant un préjugé universellement répandu, paraissent incompatibles. Gimet n'était pas seulement un écrivain dont le mérite n'a pas été apprécié à sa juste valeur, il était en même temps un cuisinier hors de pair. Il était venu au monde avec le feu sacré qui rôtit à point une volaille et sait mesurer la chaleur lente et douce qui convenait à la préparation de ces merveilleux fricandeaux, depuis longtemps passés à l'état de souvenir historique. L'auteur de la *Philosophie morale* et de *Marino Faliero* préparait lui-même les repas succulents qu'il offrait à ses convives. Vêtu de la veste blanche, cet homme subissait une complète transformation. A la lueur des fourneaux, il se retrouvait dans son élément et il avait parfois des traits de génie. Un jour il prit une grosse truffe et y creusa une cavité assez profonde pour contenir un ortolan. La cuisine française n'a rien inventé de plus exquis. L'erreur de Gimet fut de croire qu'il était un autre Corneille, alors qu'il avait en lui l'étoffe d'un autre Vatel. Si le milieu social où il était né, sa fortune et sa situation dans le monde, n'avaient pas empêché cet homme de se consacrer tout entier à sa véritable vocation, il aurait laissé un nom dans l'Histoire de l'art culinaire, cet art si français qui brilla d'un si vif éclat sous le règne de Louis-Philippe et qui est si négligé aujourd'hui.

Gimet n'est pas mort tout entier, il a laissé un recueil de Recettes de Cuisine. Une fatalité persistante a voulu que cet écrivain fécond qui a publié tant de volumes ait laissé à l'état de manuscrit, le seul de ses ouvrages qui l'eût probablement conduit à la renommée à l'époque où le nom et la gloire de Carême n'étaient pas encore oubliés et où les représentants les plus distingués de la bonne société de province qui venaient de faire un voyage à Paris étaient fiers de parler sans cesse et d'ailleurs avec un enthousiasme sincère, des dîners succu-

lents qui leur avaient été servis chez Véfour ou chez les Frères Provençaux. L'heure où le traité de cuisine du malheureux Gimet aurait pu le conduire à la rennommée est passée depuis longtemps. Aujourd'hui on ne sait plus manger en France, les Recettes de Cuisine de l'auteur de *Thrasybule* n'ont plus qu'un intérêt littéraire. Et cependant, le talent de l'écrivain se retrouve tout entier dans ces expositions magistrales où se reconnaît à chaque ligne, l'homme qui connaît à fond le sujet dont il s'occupe et qui sait en parler avec amour. Le style de cet ouvrage, qui très probablement ne sera jamais publié, se distingue par cette onction convaincue qui convient à un recueil de recettes de cuisine. « Ce plat est très fin et très cher », est une mention qui revient fréquemment et fait naître dans l'esprit du lecteur le moins porté aux plaisirs de la table, l'envie de tenter l'expérience.

Un homme qui avait rêvé d'égaler la gloire de Corneille et de Racine dédaigna les lauriers de Berchoux et de Brillat-Savarin. Ignoré de tous en dehors des murs de sa ville natale et méconnu de ses concitoyens qui ne soupçonnèrent pas son mérite, le malheureux Gimet s'éteignit dans l'obscurité. A cet homme remarquablement doué, doux, aimable, mais modeste jusqu'à la timidité, il avait manqué surtout l'esprit d'intrigue, l'art de se mettre en lumière, la volonté persévérante de s'imposer à l'attention de ses contemporains. La bonne étoile qui préside d'une façon quelque peu capricieuse à la distribution de la renommée, lui refusa, pendant toute sa vie, d'illuminer son nom et ses œuvres du plus léger reflet. L'auteur de *Gilbert* et de *Marie en Ecosse* est mort depuis cinquante-cinq ans et l'heure de la Justice n'a pas encore sonné pour lui, il paraît même assez probable qu'elle ne sonnera jamais.

Le quatrain imprévu que Jules Favre avait reçu à bout portant, de la veuve du malheureux Gimet, ne fut pas le seul hommage poétique qui fut rendu à l'illustre orateur pendant son séjour à Nérac. Sur les instances du maître de la maison, un poète d'une rare valeur qui, loin de chercher la célébrité paraissait plutôt la dédaigner, fit violence à sa modestie et déposa aux pieds de l'idole une pièce de vers. Ce fut le feu

d'artifice qui termina la réception. Il nous a été impossible de retrouver ce document, seule la dernière strophe est restée dans notre mémoire :

C'est au marbre et non à l'argile,
Qu'on doit confier un grand nom,
Il faudrait un nouveau Virgile
Pour chanter notre Cicéron.

L'auteur de ces vers remarquables était un de ces hommes extrêmement rares qui ne se doutent pas de leur talent. M. Labat était un de ces esprits fins et délicats qui aiment la poésie pour elle-même. Complètement détaché des vanités de toute nature et des ambitions même les plus légitimes, il faisait des vers pour l'amour de l'art. Ses meilleurs amis ne se doutaient pas qu'il fut, de loin en loin, poète lorsque l'inspiration lui venait. Son principal malheur fut de choisir pour confident et pour conseiller un homme qui n'avait aucune valeur littéraire, un de ces personnages qui arrivent à la notoriété politique et intellectuelle en reculant les limites de l'art de flatter les petites vanités personnelles ou collectives de leurs concitoyens. Le juge incompétent entre les mains duquel M. Labat avait confié ses vers ne sut pas apprécier leur mérite et se contenta de leur donner une de ces bénédictions banales dont il était coutumier. Le poète n'accepta pas sans réserve des éloges qui manquaient de précision et qui paraissaient inspirés par un parti pris de bienveillance plutôt que par un sens critique impartial et expérimenté. Il mourut donc sans avoir rien publié mais laissant la réputation d'un homme d'esprit et d'un homme de bien universellement estimé.

A une époque où le bridge n'était pas encore inventé, la poésie coulait à pleins bords dans les classes supérieures de la société. A Nérac, tout le monde faisait des vers. Ce mouvement devait aboutir à la *Guirlande des Marguerites* où les bons sonnets sont rares. Mais aussi quelle fatale inspiration que d'avoir choisi le plus difficile et les plus périlleux des exercices de littérature pour mettre en lumière le talent des poètes amateurs. Cette passion pour les vers ne devait s'é-

teindre que pendant les vingt-cinq dernières années du dix-neuvième siècle sous la double influence du félibrige et de l'archéologie dont les efforts combinés répondaient à un sentiment plus profond que de simples velléités littéraires, nous voulons dire au besoin de ressusciter les anciennes provinces de la France.

Jules Favre fut frappé de cette exubérance de vie intellectuelle qu'il ne s'attendait pas à trouver dans un chef-lieu d'arrondissement dont il connaissait à peine le nom, avant de l'avoir visité. Le grand orateur était entouré de poètes. A la réception qui avait suivi le dîner d'apparat donné en son honneur, ses louanges avaient été célébrées par un quatrain de Madame Girnet et par des strophes magistralement tournées par M. Labat. A l'audience, c'était encore devant un poète que l'illustre avocat venait de plaider l'affaire de G... Le magistrat aimable et correct qui avait présidé avec tant de tact, de bon goût et d'impartialité, les débats du procès, consacrait les loisirs que lui laissaient ses fonctions judiciaires à écrire des vers. Les *dizains* et les *Sonnets historiques* que le Président Monthus publiait chaque semaine, dans le *Journal de Nérac*, étaient fort appréicés des lettrés. C'étaient des vers de magistrat, corrects, élégants, ingénieux et par dessus tout d'une tenue irréprochable. Il n'est pas de carrière où la profession exercée par l'homme fasse plus énergiquement sentir son influence sur les œuvres du poète. Il y a des écarts que Pégase ne peut pas se permettre lorsqu'il a pour cavalier un homme qui tient entre ses mains les balances de la Justice. Sur son siège, pas plus que dans la retraite, le Président Monthus n'oublia jamais le caractère dont il avait été revêtu. Ses œuvres ne sont pas seulement des modèles de style mais aussi des enseignements de haute moralité. Cet homme dédaigneux de tout avancement, n'avait d'autre ambition que de conserver une indépendance absolue et de ne pas s'éloigner d'une ville où il avait débuté comme juge auditeur en 1828 et où quarante ans plus tard il devait être atteint par la limite d'âge. De même qu'il ne lui était jamais venu à l'esprit d'échanger sa robe noire et ses galons d'argent contre

des galons d'or et une robe rouge, il ne rechercha dans la poésie que le plaisir d'écrire et ne fit jamais le moindre effort pour conquérir les faveurs de la renommée. En dehors des dizains qu'il publiait dans le *Journal de Nérac*, cet écrivain fécond entre tous, qui a traduit en vers les vingt-huit premiers chants du *Roland furieux* de l'Arioste et laissé dans ses papiers quatre cents dizains inédits, n'a jamais fait paraître en librairie qu'un petit recueil de sonnets d'environ deux cents pages. Rare et touchant exemple de modestie, donné par un poète qui a fait des vers pendant toute sa vie et qui est arrivé la plume à la main, jusqu'aux dernières limites de la longévité humaine.

En même temps que le Président du Tribunal civil ciselait ses dizains, le Receveur particulier faisait imprimer ses poèmes. M. Vidaillet avait fait ses débuts dans le genre didactique. La *Perception, poème en six chants*, était un tour de force de versification. Il était impossible d'imaginer un sujet plus ingrat, plus maussade, qui se prêtât plus mal aux puissantes envolées. Et cependant on ne peut se défendre d'une sorte d'admiration pour ces longs et persévérants efforts, ces prodiges de patience dépensés sans autre résultat que le plaisir de la difficulté vaincue. Dans le second volume de vers qu'avait publiés M. Vidaillet, le sujet se prêtait mieux aux hautes inspirations. *La Providence ou Elévations poétiques vers Dieu par la contemplation de ses œuvres en faveur de l'homme*, poème en quatre chants, n'eut pas moins de trois éditions. Pour un ouvrage de poésie religieuse c'était un éclatant succès.

Brusquement transporté dans un foyer de vie intellectuelle et de production poétique dont il ne soupçonnait pas l'intensité, Jules Favre ne put pas échapper à la contagion. Le grand orateur fit des vers pendant son séjour à Nérac. Voici comment arriva cette étrange aventure. Par son origine et son éducation, Jules Favre se rattachait à cette classe de la société qui tout en professant une haine implacable contre l'Ancien Régime, se piquait d'avoir conservé les vieilles traditions de la galanterie française. Peut-être aussi, le chef des

Cinq obéissait-il à un calcul politique. L'expression de « République athénienne » n'était pas encore inventée, mais pendant les dernières années du second Empire, les hommes qui dirigeaient l'opposition, s'efforçaient déjà de faire pressentir une République aimable et bien élevée. Au retour d'une excursion qu'il venait de faire à Agen, Jules Favre se présenta chez Madame Treilhard du Basty, la femme de l'avoué de M. de G.., et lui offrit une gerbe de fleurs. « Madame, lui dit-il, en lui faisant une de ces révérences dont les derniers survivants de la Cour de Versailles n'avaient pas emporté le secret dans la tombe, Madame, en revenant d'Agen je me suis arrêté en chemin pour cueillir quelques fleurs des champs, permettez-moi de les déposer à vos pieds. »

La vérité était que l'illustre orateur n'était pas descendu de voiture et n'avait pas franchi les fossés de la grande route pour chercher des bluets et des coquelicots dans les blés. Les fleurs qu'il offrait étaient des fleurs rares qu'il avait achetées à Agen.

Encouragée par cet hommage, la jeune femme dont les yeux noirs avaient un velouté incomparable et dont le sourire était irrésistible, poussa plus loin son ambition. Les fleurs passent tandis que les autographes restent. Elle voulut donc avoir un autographe du grand homme, et même un autographe en vers. Cependant, elle n'osa pas présenter elle-même sa requête. Elle pria un des maîtres du barreau de Nérac de lui servir d'intermédiaire. L'avocat refusa tout d'abord de se charger d'une négociation qui avait quelque ressemblance avec la mission d'infliger un pensum à un homme illustre, âgé d'une soixantaine d'années, accablé sous la fatigue d'une plaidoirie qui avait tenu plusieurs audiences et à la veille de repartir pour un long voyage. Mais le moyen de résister à une femme aimable, spirituelle et dans tout l'éclat de la beauté ! Le diplomate malgré lui, fut obligé de s'acquitter de bonne grâce de l'entreprise ingrate et difficile dont il avait été chargé par un de ces décrets de source féminine qui n'admettent pas de recours. A sa grande surprise, le négociateur obtint un succès complet et inespéré.

Jules Favre fut touché de l'admiration que son talent inspirait à une jolie femme. Il éprouva une satisfaction d'autant plus vive, qu'il n'ignorait pas que le fanatisme politique n'entrait pour rien dans l'enthousiasme que manifestait pour son génie oratoire la femme d'un homme bien connu pour ses opinions qui n'avaient rien de commun avec celles du chef des Cinq. Fier d'un hommage désintéressé qui ne s'adressait qu'à lui-même, le lion secoua sa crinière et se tint prêt à passer à travers des cerceaux. Ses efforts furent-ils heureux ? Qu'on en juge plutôt; il est des cumuls littéraires qui paraissent interdits; il est sans exemple qu'un grand orateur ait été en même temps un grand poète. Peu importe d'ailleurs que les vers composés par Jules Favre pendant son séjour à Nérac soient bons ou mauvais; à défaut d'autre mérite, ils ont tout au moins un intérêt de curiosité. Les voici :

Quoique ignorant le sort de ce message,
A l'amitié je livre ses destins
La connaissant trop discrète et trop sage
Pour le remettre à d'infidèles mains.
Car l'écriture en signes exprimée,
Est de notre âme un fidèle reflet,
Elle a sa vie et sa forme animée
De notre cœur révèle le secret.
Voici mon cœur caché sous ce jambage,
D'un doux accueil, il devine le prix,
Quoique parlant dans un muet langage
Il garde encor l'espoir d'être compris.

Les vers français de Jules Favre ne valaient pas mieux que les vers latins de Cicéron.

L'illustre avocat gagna son procès devant le tribunal civil de Nérac et l'année suivante il remporta une victoire plus éclatante encore en appel devant la Cour d'Agen. Cette fois, ce n'était plus M. de Saint-Gresse mais M. Dufaure lui-même qu'il avait pour adversaire, et M. Dufaure fut battu.

LABADIE-LAGRAVE.

LA VÉNUS DU MAS D'AGENAIS

Après les études fort attachantes écrites par les archéologues et les savants sur la Vénus du Mas d'Agenais, une des plus belles perles du Musée d'Agen, il est peut-être téméraire de se laisser aller encore à une causerie sur ce joyau. Mais il m'apparaît que tous ceux qui lui ont consacré quelques pages l'on fait surtout au point de vue archéologique délaissant un peu trop l'œuvre d'art et sa beauté propre. Ma seule ambition est d'ailleurs d'apporter une pierre, si petite soit-elle, au temple d'admiration où tous les amateurs d'art l'ont placée.

Je ne reviendrai donc pas sur les données archéologiques si brillamment exposées par MM. Tholin, Momméja, Quicherat et autres depuis le jour heureux de l'année 1878, où un pauvre agriculteur exhuma cette merveille, en labourant son champ au hameau du Brégnet, près le Mas d'Agenais. Je ne m'attarderai pas davantage à discuter si elle fut taillée dans un marbre de Carrare ou des Pyrénées et je prendrai comme point de départ de ce petit travail la conclusion généralement adoptée par les archéologues, à savoir que nous nous trouverions en présence d'une Vénus au Miroir, à demi dévêtue, arrangeant sa chevelure, et qui serait une œuvre grecque de l'école et de l'époque de Praxitèle, venue on ne sait trop comment dans nos contrées.

Allons maintenant devant l'Aphrodite et laissons nous prendre au charme artistique qui se dégage de la statue de la

— . Etude comparée avec le modèle vivant . —






Croquis sur nature dans des poses différentes.

cassure et attitude du bras gauche vue de profil . .



cassure du bras droit vue de dos . →



cassure du bras droit et torse vu de face . .



* . La Vénus du Mas . *



déesse telle qu'elle nous apparaît encore avec ses mutilations si regrettables : la tête et le bras droit manquent en effet totalement ainsi que le pied droit, la main et la moitié de l'avant bras gauche, sans parler des éraflures de la draperie et du torse. Après l'avoir soigneusement examinée, j'ai eu la curiosité de rechercher ce qu'avait bien pu être l'œuvre complète et j'ai pensé que l'anatomie artistique du corps féminin pourrait fournir des renseignements très précis à l'appui ou contre les données purement archéologiques dont je parle plus haut. Pour cela, j'ai fait venir un jeune modèle dans mon atelier, et, muni de croquis et de photographies, j'ai établi la comparaison et cherché la reconstitution des mouvements possibles de la statue.

Or, lorsque le modèle m'a donné la même pose que le marbre pour le bras gauche, j'ai pu voir que la main arrivait à la hauteur du bas de la figure, très près de celle-ci, et qu'il est matériellement impossible à cette distance de se regarder dans une glace à main, même la tête étant renversé en arrière. D'ailleurs, il n'y a pas lieu de songer à cette position de la tête, l'attache des muscles du cou sur le torse s'y oppose totalement. Si minime que soit la partie du cou qui subsiste, elle montre plutôt que la tête devait être légèrement inclinée en avant et tournée un peu vers la gauche. Cela augmenterait encore la difficulté de se mirer, et, la position du miroir ainsi tenu serait si disgracieuse que je doute fort qu'un artiste l'ait conçue de cette façon. Quant au bras droit qui manque totalement, il semble bien difficile de dire sa position, à première vue. Pourtant je crois que l'on peut presque la retrouver. Le dos de la Vénus porte, en effet, quoique sommairement exécuté, un sillon très net dans le sens vertical à l'attache de l'épaule et du bras. De plus, il reste la naissance du muscle deltoïde. J'ai fait alors prendre au modèle la pose d'une femme arrangeant sa coiffure; puis ayant fait écarter le bras du corps de différente façon, je n'ai pu constater ce sillon et ce méplat du deltoïde se liant avec souplesse aux muscles du cou que lorsque le bras est pendant le long du corps et presque collé à lui dans son tiers supérieur.

La façon dont s'est produite la cassure prolongée le long du torse semble également l'indiquer. Enfin, si peu traité que soit le dos, il l'est cependant assez pour que la position particulière de l'omoplate lorsque le bras est levé fut indiquée nettement ainsi que la dépression existant, en ce cas, à la réunion du deltoïde et des muscles du cou. Reste à savoir la position de la main et de l'avant bras. Là, nous en sommes réduits à de pures suppositions, rien ne subsistant de cette partie. Cependant, la ligne qui semble la plus logique et la plus harmonieuse pour l'ensemble est celle de l'avant-bras ramené légèrement sur le devant et la main prête à retenir, en l'effleurant du bout des doigts, la draperie qui pourrait glisser.

De tout ceci il ressort qu'il est bien difficile d'admettre que nous soyons en présence d'une Vénus au miroir et qu'il est certain qu'elle n'arrangeait point sa chevelure même avec la main gauche, car cela aurait entraîné un abaissement de la tête très accusé et modifié l'attache du muscle sterno cleïdo mastoïdien.

Je comprends fort bien alors que M. Quicherat ait songé à une Hébé tenant une coupe et une amphore.

Mais je crois que l'insistance bien marquée de montrer le nu suffit pour que l'on conserve logiquement à cette statue le nom de Vénus. Pour la même raison je pense qu'il faut écarter l'idée, pourtant assez rationnelle, quant à la pose, venue à M. Salomon Reinach qui voit dans la Vénus de Milo une Amphytrite s'appuyant sur un trident. On pourrait admettre aussi cette même idée pour la Vénus du Mas. Mais le fait de retenir déjà la draperie sous l'aisselle gauche rendrait cette attitude un peu forcée.

Mon impression que je vous livre, sans avoir l'intention de l'imposer, mais qui a cependant l'avantage de rester d'accord avec l'anatomie et l'harmonie du mouvement général de la statue, est que nous sommes en présence d'une Vénus triomphante au jugement de Pâris par le seul attrait de sa beauté dévoilée.

Elle aurait donc tenu de sa main gauche la pomme que


LA
VÉNUS DU MAS.
Reconstitution.
Jean Lorthe.

vient de lui donner comme prix le beau berger, tandis que sa main droite serait allée chercher les plis du chiton pour l'empêcher de tomber tout à fait ou le redraper. N'allez point m'objecter que ce dernier geste aurait empêché l'exécution de la draperie et du torse en cet endroit ?

Je répondrai à cela que les artistes de l'antiquité se jouaient de ces difficultés de métier et que la Vénus de Médicis par exemple, avec ses deux bras qui passent devant le corps à peu de distance, offre, quand on les lui enlève dans les moulages pour les écoles des Beaux-Arts, un des plus beaux torses comme grâce et finesse d'exécution. A l'appui de cette thèse, je me permets de mettre sous vos yeux quelques croquis qui vous feront mieux sentir, peut-être, les résultats où m'a conduit la comparaison du modèle vivant avec la statue de marbre de notre Musée.

Je viens de parler de la Vénus de Médicis au torse si délicat. J'ai lu justement que M. Gonse, dans son livre sur les Musées français, lui comparait la Vénus du Mas, la mettant même sur le pied d'égalité. A cette opinion, compréhensible à certains égards, je voudrais opposer également quelques constatations d'anatomie artistique faites sur la Vénus du Mas. Assurément l'œuvre est belle et beaucoup s'enorgueilliraient de l'avoir exécutée. Mais il ne faut pas que la joie de posséder une telle trouvaille nous empêche de la juger impartialement.

Il saute aux yeux, tout d'abord, que le dos de la statue est excessivement aplati. On pourrait objecter à cela qu'elle n'était faite que pour être vue de face et adossée à quelque mur. Cette excuse ne suffit pas pour un artiste de premier ordre.

Il n'eut point perdu son temps à enlever du marbre plus qu'il n'en fallait et la masse générale, à défaut de détail, lui aurait paru indispensable à conserver. Ensuite il y a une sensation désagréable à l'œil qui s'y attarde dans l'étroitesse et la longueur exagérée qui va des seins à la ligne des hanches. Le squelette normal s'y placerait difficilement. Il semble que l'on est en présence d'une déformation produite par un

corset, or, les anciens ignoraient heureusement pour eux et pour l'art cet instrument de torture. Si nous comparons cette partie du torse à celle de la Vénus de Milo ou de Médicis, par exemple, ce défaut est très visible.

Enfin la jambe gauche nous apparaît très lourde, d'une seule venue, comme un balustre, avec le mollet peu ou pas indiqué; on dirait une jambe de statue archaïque voisine de celles venant juste après l'époque des *Xoana*.

L'attache des chevilles est sacrifiée et le poids du corps repose sur un pied trop petit où les os du métatarse auraient bien de la peine à se loger.

Ajoutons enfin que la statue a une tendance à tomber en arrière et que si l'on veut la mettre dans son axe les draperies ne tombent plus alors suivant la verticale ou vice-versa, ce qui est impossible logiquement.

De toutes ces constatations on peut conclure que l'œuvre est de second ordre, faite par quelque artiste fort adroit qui l'a copiée ou s'est inspiré d'un original grec de la belle époque de Praxitèle, étant donné les analogies dans la draperie, notamment, avec les œuvres de ce grand sculpteur et celles de son siècle.

Nous ne devons pas oublier que les anciens, les Grecs surtout, concevaient leurs dieux à l'image des hommes et ils représentaient les hommes non tels qu'ils sont, mais tels qu'ils devraient être. Epoque de perfection, selon les canons de Polyclète ou de Praxitèle, où nul sculpteur grec, comme le font parfois nos artistes décadents, n'aurait reproduit les laideurs du corps humain. A plus forte raison un maître n'eut pas commis ou laissé commettre par ses élèves les fautes que nous trouvons dans ce marbre. Il faut donc, je crois, abandonner l'idée que c'est là une œuvre de Praxitèle ou d'un de ses élèves travaillant sous sa direction.

Personnellement, je crois à une statue fort belle de second rang exécutée par un artiste, peut-être d'origine grecque, ayant en tous cas subi l'influence des maîtres Grecs à travers la copie ou mieux la réplique qu'il nous a laissée. Cette Vénus

a dû sortir du marbre vraisemblablement à l'époque gréco-romaine.

Est-ce à dire cependant que notre admiration doive en être diminuée ? Assurément non ! Malgré les quelques imperfections regrettables, on sent trop à travers ce marbre venir jusqu'à nous une vision très nette des belles époques de l'art grec et gréco-romain. Il semble que celui qui laissa courir son ciseau sur ce marbre doré avait, en véritable et grand artiste, senti toute la beauté de son modèle, aussi est-il agréable de passer sur les maladresses de sa main d'ouvrier. Trop de belles choses rachètent ces fautes qui s'estompent et disparaissent à force de regarder la déesse pour nous laisser admirer sa jeune et triomphante beauté.

Quelle souplesse dans le modelé de la chair et cependant que de simplicité dans l'expression de ces formes. Voyez la douceur des ombres qui se jouent sur ce corps. Rien de heurté, c'est la grâce et la jeunesse rendues d'une magnifique façon. Les seins s'attachent au corps dans une courbe gracieuse et douce; les muscles de l'abdomen légèrement et suffisamment indiqués laissent sentir que la peau et les tissus adipeux les enveloppent davantage dans le corps féminin; on dirait presque que l'on va voir circuler le sang sous la peau et que la respiration va soulever d'un mouvement rythmique et harmonieux la poitrine de l'Aphrodite.

Dans tout cela se révèle un sculpteur qui ne devait pas être insensible aux charmes de la peinture. Il y a quelque chose d'enveloppé dans toute cette œuvre qui relève du peintre presque autant que du sculpteur. Par certains côtés elle fait songer à nos deux grands artistes modernes Falguières et Mercié, qui, ayant manié la couleur, non sans talent, firent sentir à travers leurs marbres l'influence des pinceaux mêlés à l'ébauchoir. Il y aurait là une justification du « sfumato » italien dont parle Salomon Reinach à propos justement des œuvres de Praxitèle. Puis, c'est l'harmonie et la souplesse de la ligne qui va de la nuque au genou, ce délicieux déhanchement sans rien de forcé, juste suffisant pour aider à retenir le vêtement qui retombe. Enfin, la draperie semble traitée d'une

façon différente et marque nettement le contraste de l'étoffe et de la chair. Je serai presque tenté d'admirer davantage cette partie de l'œuvre car, si l'artiste copia, il dut égaler son modèle sur ce point. C'est un joli exemple de la draperie mouillée, chère à juste titre aux artistes grecs. Mais, la cassure des plis, les rapports des ombres et des lumières sont accusés de telle façon que cette étoffe un peu lourde, tient le milieu entre les tuniques de lin fin qui drapent les figures du Parthénon ou la Vénus de Milo et la grande souplesse et l'envolée si légère de celle des figurines de Myrina ainsi que de la Samothrace où passe

« *Un peu du grand zéphir qui souffle à Salamine.* »

Différent dans sa force est un tissus de lin cependant qui drape la Vénus du Mas comme toutes ces autres œuvres. Cette simplicité si belle pare mieux que tout autre ornementation la majesté des déesses antiques. Combien l'œil est charmé par l'heureux balancement des grands plis du chiton, qui, dans une courbe gracieuse de la hanche jusqu'au pied, font sentir mieux encore la ligne générale de la jambe et sa forme à travers l'étoffe, tandis que d'autres grands plis verticaux tombant en cascade sur le devant et le côté gauche, viennent donner la stabilité nécessaire à toute l'œuvre.

Avec quelle finesse le sculpteur a marqué le passage de l'étoffe se moulant sur la jambe et la cuisse droite dont elle épouse par endroit complètement la forme, pour ailleurs la laisser deviner sous quelques beaux plis sincèrement et joliment étudiés.

De toute cette œuvre, il se dégage surtout une impression de charme et de douceur. Rien de violent, rien d'imposant non plus.

Ce n'est pas la tranquille majesté de la Vénus de Milo, ce n'est pas la déesse du temple; c'est la statue créée pour la joie des yeux et les goûts artistiques de quelque riche patricien amoureux de jolies choses. Une parenté très visible existe entre cette statue et les petites figurines des nécropoles de Tanagra et de Myrina. Elle est en quelque sorte l'objet de

transition entre la grande œuvre officielle, si je puis dire, et le bibelot précieux.

Par elle nous sommes transportés aux époques des tuniques légères, aux temps, où :

« Les cités étaient embellies
« De gestes nus sous le lin blanc. »

C'est pour cela que je regrette plus vivement encore que nous ayons perdu « le respect qu'on doit à la beauté » et, que nous ne puissions laisser nos chefs-d'œuvre sous la sauvegarde du public.

En Italie il n'est pas rare de voir telle ou telle statue de sculpteurs célèbres laissée au grand jour des places ou des jardins, sans que jamais personne songe à aller les casser, ou les abimer par des inscriptions stupides. Pour moi, en effet, le véritable éclairage de la Vénus du Mas, que nous sommes réduits à garder jalousement enfermée, serait celui du plein air.

Et, je me plais à t'évoquer, divine Aphrodite, telle que tu devais apparaître sous les portiques de quelque cour intérieure d'une luxueuse maison romaine, ou mieux encore dans ses jardins, à l'abri d'un petit temple à colonnes, terminant une allée bordée de fleurs, tout près d'un bassin où sur un sable d'or chantaient des eaux claires reflétant le grand ciel bleu et dans lesquelles venaient se baigner les tourterelles et les colombes. C'est ainsi qu'il faudrait te revoir pour t'admirer dans tout ton éclat. De quel respect ému devait t'entourer ceux qui te voyaient en ces temps où :

« L'âme des passants était ivre
« De quotidienne beauté. »

Quelle vision d'art, pour celui qui pouvait te contempler dans un décor de charmille, baignée de lumière et reflétée des tons multiples qui des verts aux bleus chantent dans les feuillages et, qui, des violets aux rouges s'harmonisent dans les fleurs. Les reflets dansants et lumineux de l'eau claire devaient sembler animer ton marbre qui s'épanouissait au mi-

lieu de cette prestigieuse nature comme une grande fleur d'or, la plus belle et la plus harmonieuse de toutes.

Les arbres sur leur écorce parsemée de mousse devaient porter autour de toi les témoignages des vœux et des offrandes de tes admiratrices. L'esclave, l'affranchie préférée, la patricienne elle-même ont dû venir souvent vers toi, à l'heure où tout s'estompe dans les senteurs du soir et que le crépuscule descend comme un grand manteau pourpre et violet sur la nature qui s'endort, tandis que la première étoile brille déjà à l'horizon.

Dans le jour finissant montaient alors des prières :

« A toi divine, deux colombes et une couronne de myrthe, « si tu es accueillante. »... « Afin que tu exauces son désir, Lydia, la petite danseuse, t'apporte les anneaux de ses chevilles, ses bracelets et son collier. » Et cela se prolongeait longtemps..., longtemps....

Voilà pourquoi je regretterai toujours qu'on ne puisse te replacer dans ce cadre, sous notre ciel d'une lumière si spéciale et si enveloppante, qui te vit jadis triomphante et pleine de splendeur, mais qui, même mutilée, te rendrait encore tout ton charme. Alors, à défaut de disciples de ton culte, des poètes, des artistes viendraient encore t'apporter, moderne offrande, le tribut de leur admiration sans cesse grandissante et toujours renouvelée. Peut-être ferais-tu le miracle de faire réfléchir un peu la masse populaire; à te voir journellement le sentiment du beau pénétrerait un peu dans l'esprit des jeunes.

Qui sait si dans la suite, aux premières lueurs de l'aube d'un jour de printemps, tu ne te réveillerais pas comme aux temps anciens de tes fêtes, enguirlandée de roses et de violettes, sous lesquelles disparaîtraient tes blessures, tandis que le ramier et la colombe, ayant abrité leurs amours dans ton ombre douce, s'envolant de ton socle, décriraient dans l'air les gracieuses courbes de leur vol sacré, comme pour attester de ta résurrection intimement liée à celle de l'art.

Hélas ! il faut retomber de bien haut. Je crains fort que

tu ne reprennes encore de longtemps ta véritable place au grand soleil où ton marbre, doré comme lui, aurait chanté son hymne éternel à la Beauté; car les vers du poëte reviennent à ma mémoire :

« Mais quoi tout cela c'est mensonge
« Pour nous il n'est plus de beauté
« Qu'aux pays passagers du songe...
« Le regret seul nous est resté.

« Et s'il nous prend la brusque envie
« D'être encore des Anacréons
« Ce n'est plus hélas de la Vie !
« Mais des rêves que nous créons. »

JEAN TORTHE.

RELATION DU PASSAGE
DE NAPOLÉON Ier
DANS LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE EN 1808
ET
DU DUC D'ANGOULÊME
DANS L'ARRONDISSEMENT DE NÉRAC ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE EN 1814

Le passage des Rois, des Princes, des Princesses n'a jamais manqué de provoquer, en tout pays, la curiosité des habitants. Qu'est-ce donc lorsqu'il s'agit de la population gasconne, si exubérante, si mobile, si enthousiaste, et encore lorsque ces visites concordent avec un changement de régime, un bouleversement politique et social ?

Aussi présentent-elles un vif intérêt ces trois relations; d'abord celle du passage de Napoléon Ier et de Joséphine à Agen, le 30 juillet 1808; puis, six ans après, en 1814, celle du passage du duc d'Angoulême, en premier lieu à Nérac, et quelques jours après également à Agen. Vieilles de plus d'un siècle, devenues rarissimes, nous croyons devoir les reproduire ici, dans leur texte primitif, tel que nous le trouvons sorti des presses et peut-être de la main même de Raymond Noubel, mais non sans l'avoir complété par de nombreuses notes; vraies pages d'histoire locale, bien oubliées, qui, remontant cent ans en arrière, nous font saisir, prises sur le vif, les impressions de nos ancêtres en ces heures si troublées du commencement du XIXe siècle, et, par cela seul, méritent d'être soigneusement conservées par nous.

PH. L.

I

RELATION

du passage de S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, *dans le département de Lot-et-Garonne* (1).

Le *Moniteur*, du 2 avril, annonça le départ de S. M., de sa capitale, pour visiter les départements méridionaux de l'empire; et elle arriva, en effet, à Bordeaux, le 4 de ce mois.

M. le préfet de Lot-et-Garonne (2) espéra dès-lors de voir les vœux de ses administrés et les siens propres exaucés. Il s'occupa des préparatifs de la réception de l'Empereur, et

(1) Cette Relation, devenue introuvable, nous a été très obligeamment prêtée par notre collègue M. Louis Recours, membre résidant de la Société Académique d'Agen, conservateur du Musée municipal, qui l'a trouvée dans la riche collection d'ouvrages rares et précieux formée avec tant de soin par son père M. Gaëtan Recours.

(2) Le Préfet de Lot-et-Garonne était, en 1808, le comte de Villeneuve-Bargemont. Issu d'une très ancienne famille, originaire de Provence, Christophe de Villeneuve-Bargemont, naquit à Bargemont (Var), le 27 juin 1771. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, débuta dans le régiment Royal-Roussillon, puis entra, en 89, dans la Garde constitutionnelle de Louis XVI. Il n'émigra pas. Après le 18 brumaire, écrit J. Andrieu dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais*, « l'amitié de Lacuée lui facilita ses débuts dans l'administration et lui valut, en 1801, sa nomination d'inspecteur des poids et mesures dans plusieurs départements du Midi. Nommé sous-préfet de Nérac en 1803, il devint, au départ de M. Pieyre, le 24 mars 1806, préfet de Lot-et-Garonne, et c'est comme tel qu'il administra ce département pendant neuf ans, jusqu'au 7 octobre 1815, époque où il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône. Très instruit, très distingué, le comte de Villeneuve était adoré de ses administrés. En 1814, il embrassa chaudement le nouveau régime, ce qui lui valut, aux Cent-Jours, d'être destitué par Napoléon qui, dit-on, lança même contre lui un mandat d'amener. Dès le retour des Bourbons, il fut réintégré dans sa place d'administrateur du Lót-et-Garonne, où il ne resta que trois mois.

Membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, le comte de Villeneuve-Bargemont a écrit de nombreux ouvrages dont on trouvera la liste complète dans la Bibliographie de J. Andrieu. Contentons-nous de signaler ici : 1° La *Notice historique sur la ville de Nérac, ses environs, le château des ducs d'Albret, qui fut longtemps le séjour des rois de Navarre et particulièrement d'Henri IV, roi de France, sur les évènements qui s'y*

adressa aux maires des principales communes de son département l'invitation d'engager les jeunes-gens dont les sentimens, la bonne éducation et la fortune leur étoient connus, à se former en garde-d'honneur départementale.

Les espérances qu'on avoit conçues, se changèrent en certitude, lorsque M. le préfet reçut une lettre de Son Excellence le ministre secrétaire-d'état, *Maret*, qui lui annonçoit que « S. M. étoit dans l'intention de visiter bientôt ce départe-« ment, où elle se rendroit en s'arrêtant à Pau, Tarbes et « Auch ».

La lettre de S. Exc. étoit écrite, de Bayonne, le 18 avril.

M. le préfet redoubla aussitôt d'activité dans ses préparatifs. Un mobilier fut commandé pour le palais de la 11[e] cohorte de la légion d'honneur (l'ancien évêché d'Agen) (1) seul édifice propre à recevoir S. M. : une première assemblée de tous ceux qui s'étoient fait inscrire pour la garde-d'honneur, eut lieu, à Agen, le 19 avril : on y procéda au choix des princi-

---

sont passés et sur les hommes illustres qui sont nés dans cette contrée ou qui l'ont habitée. (Agen, imp. R. Noubel, 1807, in-8° de 150 pp. (rare); 2° *Recherches sur le lieu qu'occupait dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le nom de Sotiates.* (Agen, imp. R. Noubel, 1808, in-8° de 25 pp. — Extrait du *Recueil de la Société académique d'Agen*, t. II, 1[re] série, et où l'auteur place à Sos l'oppidum des Sotiates.)

(1) Ce palais de la 11[e] Cohorte de la Légion d'honneur était l'ancien palais épiscopal construit peu de temps avant la Révolution par Leroy sur l'ordre du dernier évêque d'Agen, Mgr d'Usson de Bonnac. Nous avons rappelé ici même, dans cette Revue (t. XXXII, 1905), tous les détails relatifs à cette remarquable construction, et comment le palais épiscopal, désaffecté en 89, devint, le 21 germinal an IV, le siège de l'Ecole Centrale, nouvellement fondée, puis après sa disparition, celui de la 4[e] Cohorte d'abord, ensuite de la onzième de la Légion d'honneur. Le lendemain même du passage de l'Empereur à Agen, l'ancien palais épiscopal était une fois de plus désaffecté et devenait l'hôtel de la préfecture du département de Lot-et-Garonne. Il l'est resté jusqu'à nos jours.

Aussitôt que fut connue l'intention de l'Empereur de visiter la ville d'Agen, les réparations indispensables commencèrent à l'intérieur de l'hôtel. « Tapissiers, ébénistes, décorateurs, écrit Alph. Paillard dans son *Histoire de la Préfecture d'Agen*, se mettent à l'œuvre. Les tentures vertes, couleur chère à l'Empire, les rideaux de taffetas jaune et violet, le nankin jaune de Rouen, le grand luxe de l'époque, se drapent autour des modestes lits de cerisier que ne dédaignaient pas alors la grâce élégante de Joséphine, la majesté du maître absolu de la France et de l'Italie, du suzerain de la moitié de l'Europe, et qui sembleraient aujourd'hui au plus humble bourgeois de nos villes, indignes de sa chambre à coucher. » La dépense d'ameublement atteignit le chiffre de 33,412 fr. 55, chiffre énorme pour le temps.

paux officiers; et l'uniforme des deux compagnies, d'infanterie et de cavalerie, dont la formation venoit d'être arrêtée, y fut déterminé d'une manière à-la-fois militaire, élégante et économique (1).

Quelques Agenois, qui, pour la plupart, avoient servi dans l'artillerie, avoient formé une compagnie de canonniers attachés à la garde-nationale d'Agen. Ils demandèrent de faire partie de la garde-d'honneur, dans leur arme : leur offre fut agréée; ils se donnèrent un costume, et présentèrent pour leur chef M. *Martinelly-Gogelin.* L'infanterie étoit déjà sous le commandement de M. *Xavier Sevin;* et la cavalerie, sous celui de M. *de Secondat-Montesquieu.*

La cérémonie de la bénédiction des drapeau et guidon de la garde eut lieu le 26 mai, jour de l'Ascension.

Un banquet, de 54 couverts, réunit, dans l'hôtel de la pré-

---

(1) Voici quelle était la tenue des gardes d'honneur du département de Lot-et-Garonne : La cavalerie portait l'uniforme vert-dragons; l'infanterie, l'uniforme blanc avec revers et parements vert-foncé; l'artillerie, la sévère tenue des premières guerres de la République. A Auch, notre collègue, M. Jean Barada, a pu retrouver également celle de la garde d'honneur du département du Gers. (Voir *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, tome v, 1904, pp. 314-320.) Cette tenue était et devait être des plus soignées. Formés par les soins des préfets, les gardes d'honneur étaient choisis par eux parmi « les fils de famille, les propriétaires ou fils de propriétaires dévoués au gouvernement ». Ils s'habillaient, s'équipaient, s'armaient, se montaient à leurs frais. Les plus fortunés, comme les plus élégants, formaient les escadrons de cavalerie pris sur l'ensemble du département; les fils des notables ou plus riches bourgeois de la ville constituaient le corps d'infanterie. Leurs fonctions étaient minutieusement déterminées à l'avance soit par un règlement préfectoral, soit même par un ordre de l'Empereur.

A Agen, dès le 19 avril, ainsi que nous l'apprend la relation que nous publions, toute « la jeunesse dorée » se fait inscrire pour former la garde de l'Empereur. Ce jour là elle procède au choix de ses officiers; et nous voyons qu'elle nomme : M. *Martinelly-Gogelin*, ancien officier d'artillerie, commandant la compagnie de canonniers; M. *Xavier de Sevin*, ancien chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, frère cadet du maire de la ville d'Agen à cette époque, capitaine commandant l'infanterie; MM. *d'Auzac* et *Gondes* ses lieutenants; M. de *Secondat de Montesquieu* jeune, capitaine de la cavalerie, avec comme lieutenant M. *de Beaumont* de Villeneuve d'Agen, et comme adjudant-major le colonel *baron Dudevant*, le futur beau-père de George Sand. Enfin le drapeau de l'infanterie fut confié à M. *Antoine Bonas de Melet*, sous-préfet de Montauban; et l'étendard de la cavalerie au lieutenant de cuirassiers, *Maximilien de Lusignan* qui devait être le dernier marquis de Lusignan, futur pair de France, propriétaire du château de Xaintrailles. (Archives départementales, série M. Etat des officiers de la garde d'honneur.)

fecture, tous les officiers de la garde-d'honneur, un sous-officier et un garde de chaque arme, les chefs des principales autorités et tous les militaires en activité de service.

A cinq heures, M. le préfet se rendit, avec le secrétaire-général (1), le conseil de préfecture et MM. les sous-préfets (2), au palais de la légion, où étoient déjà réunis l'état-major du département, les maire et adjoints de la ville d'Agen, les trois corps de la garde-d'honneur, un détachement de 200 hommes d'élite de la garde nationale, et la compagnie de réserve du département.

En remettant à l'infanterie son drapeau, et à la cavalerie son étendard, M. le préfet s'exprima en ces termes :

« Lorsque la France sentit le besoin de la paix et du bon-« heur, exilés de son sein par de trop longues dissentions « civiles, elle les chercha à l'ombre de ce trône tutélaire qui « avoit fixé ses destinées pendant tant de siècles.

« Elle les trouva sous le gouvernement d'un grand « homme, qui réunit en sa personne tout ce que l'histoire a « présenté de plus grand dans les héros dont elle nous a con-« servé la mémoire : et, dès ce moment, l'amour, la recon-« naissance, l'admiration et le respect assurèrent à Napoléon « l'empire de nos cœurs.

« Vous allez vous dévouer, d'une manière plus particu-« lière, à son auguste personne, ô vous qui, déterminés par « les plus nobles et les plus honorables sentimens, accourez « de toutes les parties du département, pour lui offrir une « garde fidelle et dévouée !

« Recevez donc ces enseignes en signe du nouvel engage-« ment que vous allez contracter. Le nom de Napoléon, qui « y est gravé, vous dira sans cesse, qu'on ne peut être bon

(1) Le secrétaire général de la Préfecture était, en 1808, Charles-Marie Lafont du Cujula, ancien député à la Législative, maire d'Agen en 1794, mais destitué peu après, ancien membre du Conseil des Anciens, fondateur et l'un des membres les plus zélés de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, dont il avait été le premier secrétaire perpétuel. Voir dans J. Andrieu la liste de ses nombreux ouvrages.

(2) Le Conseil de Préfecture était composé de MM. Boussion, Grenier, Menne et Vignes. Etaient sous-préfets : du IIe arrondissement (Marmande), M. Lamarque; du IIIe (Nérac), M. Dirat; du IVe (Villeneuve), M. Saint-Geniès.

« Français sans avoir de l'honneur; et que le premier devoir « d'un homme d'honneur est d'être dévoué à son principe et « à sa patrie. Vous justifierez, à tous égards, *Messieurs*, et « ces principes, et votre titre de garde-d'honneur.

« Mais, parmi les bienfaits que nous devons à S. M. I. « et R., un des plus grands, sans doute, est de nous avoir « rendu la religion de nos pères... Allons présenter nos ensei- « gnes à la bénédiction du ministre des autels; et faire enten- « dre, au pied de ces mêmes autels, nos vœux ardens pour la « conservation du grand homme qui les a relevés, et qui a « sauvé la France ».

Ce discours fut accueilli par des cris, réitérés, de *vive l'Empereur !* et le cortège se mit en marche, pour se rendre à la cathédrale, dans l'ordre suivant, sous les ordres du général *Miquel*, commandant du département :

Six cavaliers de la garde-d'honneur, à cheval;

La compagnie des canonniers, avec ses pièces;

La compagnie de réserve;

La moitié de la garde-nationale, avec son drapeau;

L'infanterie de la garde-d'honneur, précédée des tambours et de la musique;

Les deux drapeaux;

Les autorités constituées;

La cavalerie de la garde-d'honneur, à pied;

La garde-nationale;

Six cavaliers de la garde, à cheval.

Les membres de la cour d'appel et des autres tribunaux occupoient, avant l'arrivée du cortège, les places qui leur avoient été destinées dans le chœur.

Digne ministre de la religion, M. l'Evêque (1), qui avoit bien voulu présider lui-même à la cérémonie, applaudit, au nom du Ciel, au dévouement qui appeloit auprès du plus grand des monarques l'élite de la jeunesse du département. Il énu-

(1) Etait évêque d'Agen, en 1808, Monseigneur Jean Jacoupy, né à Saint-Martin de Ribeyrac, diocèse de Périgueux, le 28 avril 1761; sacré Evêque d'Agen le 18 juillet 1802; installé le 17 octobre de la même année; mort à Bordeaux le 27 mai 1848. Il était resté évêque d'Agen de 1802 à 1840.

méra les titres de notre héros à l'amour de ses sujets, à leur reconnoissance et à l'admiration des siècles. Il rappela que c'étoit à leur fidélité à la religion, que les plus grands de nos rois avoient dû leurs triomphes et la gloire dont ils avoient couvert le nom français. Il représenta l'acte qui avoit relevé nos autels, comme le plus beau fleuron de la couronne impériale : et, par une heureuse réminiscence, renouvelant le souvenir de cette ancienne oriflamme que nos guerriers alloient chercher dans le sanctuaire, et sous laquelle ils marchèrent toujours dans la voie de l'honneur; il consacra l'engagement, que contractoient les braves réunis dans l'enceinte du temple, de rester constamment, autour de leurs drapeaux, fidèles au plus illustre et au plus chéri des souverains.

Dès que cette cérémonie importante fut terminée, le cortège se rendit à la belle esplanade du Gravier; et toutes les troupes défilèrent devant les autorités constituées.

Cette journée offrit à la ville d'Agen un des plus beaux spectacles dont elle eut jamais joui. La beauté de la garde-d'honneur, l'élégance de ses divers uniformes, la belle tenue de la garde-nationale d'Agen et de la compagnie de réserve, les excellentes dispositions faites par le général *Miquel*, la beauté des lieux qui furent le théâtre de la fête, le concours immense du peuple qui emplissoit les rues, les places publiques et les magnifiques allées qui environnent l'esplanade; l'enthousiasme qu'inspiroit le nom seul de celui qui étoit l'objet de la cérémonie, et dont elle présageoit la prochaine arrivée : tout se réunit pour marquer cette journée parmi les plus intéressantes dont les annales du département puissent conserver le souvenir.

Le mois de juin et une partie de celui de juillet se passèrent sans que rien annonçât le départ de S. M. de Bayonne. S. M. C. et la junte espagnole se mirent enfin en route pour Madrid, le 15 juillet; et, dès ce moment, nous pûmes nous flatter de voir bientôt nos vœux accomplis.

En effet, une lettre de S. Exc. le duc de Frioul, grand-maréchal du palais, sous la date de Bayonne, le 15 juillet, arriva, le 20, à midi; et, en annonçant à M. le préfet l'arrivée

prochaine de S. M. à Agen, et son intention d'y demeurer un jour, le chargeoit de faire toutes les dispositions convenables pour préparer des logemens.

Le lendemain, une dépêche de S. Exc. le ministre secrétaire-d'Etat donna avis officiellement à M. le préfet, que S. M. partiroit de Toulouse, le jeudi, 29, à 9 heures du soir, pour se rendre à Agen, où elle arriveroit le 29, au matin.

MM. de la garde-d'honneur furent, sur-le-champ, convoqués à Agen, pour le lundi, 25 : tous les maires dont les communes se trouvoient sur la grande route que devoit parcourir S. M., en furent prévenus : l'ameublement du palais fut complété; et on y prépara des appartements pour S. M. l'Impératrice, qu'on assuroit accompagner son auguste époux : l'évêché, non encore occupé par M. l'évêque, fut aussi meublé; et l'on s'assura d'un nombre suffisant d'appartemens, en ville, pour loger toute la cour. Aussi, le fourrier, qui arriva peu après, ne put-il s'empêcher de convenir que, nulle part, les choses n'avoient été mieux réglées qu'à Agen.

LL. MM., parties de *Bayonne* le jeudi, 21 juillet, arrivèrent à *Pau*, le 22, à onze heures du matin. Elles en partirent, le 23, à cinq heures du matin; et firent leur entrée à *Tarbes*, à huit heures. Leur départ de cette dernière ville eut lieu, le 24, à deux heures après minuit; et *Auch* eut le bonheur de recevoir dans ses murs les illustres voyageurs, le même jour, 24, à onze heures (1).

LL. MM. en partirent à minuit, pour se rendre à *Toulouse*

D'après l'itinéraire arrêté, LL. MM. ne devoient pas s'arrêter à Montauban : mais, sur les instances des habitans de cette ville, portées au pied du trône par le maire, M. *Vialettes Mortarieu*, elles consentirent à y passer quelques heures.

Cette circonstance occasionna un retard pour Agen; et, en effet, le ministre secrétaire-d'état prévint M. le préfet, par une estaffette, que S. M. ne partiroit que le 29, à quatre heures

(1) Voir, *Soirées Archéologiques du département du Gers*, T. IV (1895), pp. 107-118, l'article : *Napoléon Ier à Auch* (24 juillet 1808), où M. Alph. Branet relate tous les détails de ce mémorable passage de l'Empereur dans la capitale de la Gascogne.

du matin, de Toulouse; et qu'elle ne seroit à Agen, que le samedi, 30, de bonne heure.

M. le préfet partit, le vendredi, à midi, pour aller recevoir LL. MM., aux limites de son département. Indépendamment de son escorte de cinq gendarmes, il avoit encore avec lui M. *Lafont*, secrétaire-général de la préfecture; MM. *de Sevin*, commandant la garde-d'honneur à pied: *Martinelly-Gogelin*, commandant l'artillerie; *de Secondat-Montesquieu*, commandant la cavalerie de la garde; et *J. J. Lacoste*, son secrétaire intime (1). Sur toute la route, il trouva les gardes-nationales sous les armes, les citoyens occupés à terminer, à embellir leurs arcs de triomphe, et à tresser des guirlandes pour décorer les façades de leurs maisons : tout respiroit la joie et la douce impatience que produit l'attente d'un plaisir vivement désiré.

Par ordre de M. le préfet, des détachements des gardes-nationales de *Goudourville*, *Auvillars*, *Espalais*, etc., étoient réunis à *Pommevic*, dernière commune du département.

A dix heures du soir, M. le préfet, accompagné du maire de la commune, avança, à la tête de cette troupe, jusqu'au pont de Malauze, limite précise du département, où s'élevoit un arc de triomphe, simple, mais élégant, et auquel un grand nombre de torches allumées et de feux de joie devoit donner, à une certaine distance, un effet magique. Autour de ce monument agreste, étoient rangés un fort détachement du corps de la gendarmerie impériale, toute la garde-nationale et la population entière des contrées voisines.

M. le préfet du Lot y arriva, presqu'au même instant, précédant S. M., et venant prendre congé d'elle et recevoir ses derniers ordres.

Enfin, vers onze heures, l'illumination, les cloches, le bruit de la mousqueterie et les cris de joie du peuple de Malauze annoncèrent l'arrivée de LL. MM. En un clin-d'œil, elles parvinrent à la limite du département, où elles daignèrent s'arrêter. Il étoit onze heures un quart.

M. le préfet, s'étant avancé vers la portière droite, où se

(1) Voir la note 3 précédente sur les gardes d'honneur.

trouvait placé l'Empereur, lui adressa la parole en ces termes :

« Sire, Votre Majesté vient honorer de sa présence un « département où l'appeloient, depuis long-temps, les vœux « et les espérances d'une portion intéressante de ses fidèles « sujets.

« Leur reconnoissance égale vos bienfaits;... leur amour, « votre bonté paternelle;... leur respect, l'immensité de cette « puissance souveraine que vous n'exercez que pour leur « bonheur;... leur admiration, les grandes choses que vous « avez faites, celles même que vous méditez : leur dévoue- « ment à votre auguste personne égale enfin celui qui anime « V.M.elle-même pour la gloire et la prospérité de l'empire.

« Daignez agréer l'hommage de ces respectueux sentimens, « Sire; et accepter une garde-d'honneur qui s'est réunie, de « toutes les parties du département, pour offrir l'hommage « du dévouement et de la fidélité au plus illustre des héros, « au plus grand des monarques ».

Mille acclamations de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* couronnèrent cette harangue. S. M. daigna manifester, par un signe de tête, qu'elle agréoit l'hommage des sentiments que M. le préfet venoit de lui exprimer; et les services de la garde-d'honneur, dont les chefs lui furent présentés.

M. le préfet alloit adresser la parole à S. M. l'Impératrice, qui étoit à côté de son illustre époux; mais ses premiers mots furent interrompus par le départ de la voiture : il n'eut que le temps de courir à la sienne, et de donner des ordres assez prompts pour pouvoir précéder par-tout LL. MM., et veiller à ce que, sur la route qu'elles alloient parcourir, tout fût disposé ainsi qu'il avoit été réglé. Il partit pénétré de regrets de n'avoir pu exprimer à S. M. l'Impératrice les sentimens que les habitans de Lot-et-Garonne et lui portent à cette aimable souveraine; mais cette relation, en rapportant le discours qu'il avoit l'intention de prononcer, donnera à ses administrés le plaisir de connoître ce que leur premier magistrat avoit résolu d'adresser à S. M., en leur nom et au sien. Le discours étoit conçu en ces termes :

« MADAME, le destin de la France avoit exaucé tous nos « vœux en relevant le trône pour un héros magnanime dont « le génie et les bienfaits commandent l'admiration et la « reconnoissance : mais il a épuisé tous les dons en y pla- « çant, à côté de lui, la bonté, la bienfaisance, les grâces les « plus touchantes. Ces traits, qui caractérisent si bien votre « auguste personne, ont percé jusqu'à nous, MADAME; et votre « heureux passage dans ce département, vient les graver « dans nos cœurs, en caractères ineffaçables. Rien ne man- « queroit à notre félicité, si Votre Majesté daignoit agréer « l'hommage de ces respectueux sentimens; et en juger l'éten- « due, la constance, la sincérité sur-tout, par l'allégresse « publique qui se manifestera, partout et de toutes les maniè- « res, tant que le département de Lot-et-Garonne jouira de la « présence de ses Souverains ».

M. le préfet trouva toute la route couverte de peuple : de cinq lieues de rayon, hommes, femmes et enfans s'étoient rendus pour voir le grand homme qui sauva tant de fois la France. Les communes de *Pommevic*, *Valence*, *Golfech*, *la Magistère*, *Saint-Romain* (au hameau de *Laspeyres*), *Saint-Jean-de-Thurac*, *Lafox* et *Bonencontre* avoient toutes érigé des arcs de triomphe en verdure, presque tous surmontés d'inscriptions analogues à la circonstance.

Le sieur *Carrère*, maire de *Saint-Jean-de-Thurac*, s'étoit particulièrement distingué, et avoit formé un trophée de tous les instruments aratoires en usage dans le département. On y voyait le rouleau à dépiquer le blé, machine ingénieuse dont cet agriculteur est reconnu l'inventeur.

Tout étoit illuminé : on ne pouvoit faire cinquante pas dans la route, sans rencontrer un signe de la joie publique. Ici, c'étoient des guirlandes; là, des feux allumés : devant quelques maisons, on avoit étalé des draps et des tapisseries. Les maires et adjoints en écharpe, les membres des conseils municipaux et les desservans, à la tête d'un détachement de la garde-nationale et d'un concours nombreux d'individus de tout sexe et de tout âge, grouppés autour de l'arc de triomphe, annonçoient le changement de commune. Tous les

citoyens attendoient avec impatience : les fonctionnaires, le moment de haranguer le Monarque; et les autres, l'accomplissement du désir qu'ils éprouvoient de dérober quelques regards au Triomphateur, malgré la rapidité de sa course.

La garde-d'honneur à cheval, ayant à sa tête le général de division Olivier, qui s'étoit rendu à Agen pour cette circonstance, s'étoit avancée jusqu'à Grand-Fonds, commune de *Lafox*. C'est là qu'elle entra en fonctions auprès de S. M. Un maréchal-des-logis et quatre gardes marchoient en avant; le reste derrière la voiture : le général Olivier tenoit la portière gauche.

Arrivé devant l'arc-de-triomphe érigé par la ville d'Agen en avant de la Porte-du-Pin, le cortège de l'Empereur s'arrêta. M. *de Sevin*, maire, environné de ses adjoints, du conseil municipal (1), d'un superbe détachement d'élite de la garde-nationale agenaise, adressa le discours suivant à S. M. :

« Sire, vos sujets de la ville d'Agen viennent offrir à Votre « Majesté Impériale et Royale, les hommages de leur admi- « ration, de leur dévouement et de leur profond respect. A « ces sentimens, qu'ils partagent avec tous les sujets de votre « vaste empire, se joignent ceux de la reconnoissance et du « bonheur, de ce que vous avez daigné leur accorder un « jour. Ce bonheur sera à son comble, si vous daignez,

(1) Jean Chrysostome de Sevin, seigneur de Ganet, Lamothe d'Hallot, de Latuque, de Fontirou, baron de Ségougnac, né à Agen le 24 octobre 1756, mort également à Agen le 12 février 1834. Sous-lieutenant au régiment de dragons de Jarnac, puis de Belzunce, on le trouve de 1786 à 1790 capitaine aux dragons des Deux Ponts. Membre de l'Administration départementale en l'an V, puis du Conseil général en l'an VIII, M .de Sevin remplit les fonctions de maire d'Agen du 15 nivôse an X au 10 août 1815, où, tenu pour bonapartiste, il dut donner sa démission après les Cent-Jours, période pendant laquelle il avait été nommé député. De son mariage avec Louise-Paule de Massas de Lamézan, il laissait neuf enfants, cinq fils et quatre filles.

M. de Sevin, maire d'Agen, en 1808, avait comme adjoints MM. Chaudordy, notaire, et Bory fils. Le Conseil municipal était composé de : MM. Faucon fils, Andrieu, propriétaire, Marcot, propriétaire, Castelnau l'aîné, Joseph Pélissier, Lhulier fils, Hugon, avoué, Cruzel, cultivateur, Bory juge, Boé fils, facturier, Barbier-Lasserre, Menne fils, Dayrie père, tous élus à la première élection. Puis venaient, élus en l'an XII, MM. Laroche-Monbrun, Duprat l'aîné, Canuet l'aîné, Marchant, Lugat fils, Falagret jeune, Villeneuve père, Mouchat père, Jean Guenin, Leyniac fils, Barsalou cadet, Assolent, Saint-Gilis, Secondat jeune.

« Sire, accueillir avec bienveillance les transports de leur « allégresse et de leur amour ».

L'Empereur parut agréer cette expression des sentimens de sa cité d'Agen.

LL. MM. s'avancèrent ensuite vers la ville, et y pénétrèrent, sous l'arc-de-triomphe consacré par les Agenais au *Grand-Napoléon*, au bruit des acclamations de plus de 3.000 citoyens réunis sur la place du Pin, des salves d'artillerie et de toutes les cloches de la ville. Elles suivirent les rues du *Pin*, des *Arênes*, des *Couteliers*, de la *Grande-Boucherie*, des *Cornières*, la place du *Grand-Marché*, celle du *Marché-au-Blé*, la rue *Sainte-Anguille*, la rue *Porte-Neuve*, le *Faubourg de ce nom*, et l'*avenue du Palais*. Toutes ces rues avoient été pavées à neuf, dans les endroits qui en avoient besoin; une couche de sable avoit été répandue sur toute l'étendue; des réverbères étoient placés à des distances très-rapprochées; les fenêtres étoient toutes illuminées; des tapisseries décoroient les façades des maisons; et des guirlandes de fleurs et de feuillages, aboutissant d'une maison à l'autre, formant différens dessins et soutenant des couronnes et des inscriptions, formoient une longue voûte de verdure.

La cour du palais offrit un spectacle admirable au moment de l'entrée de l'Empereur. La belle garde-d'honneur à pied. étoit en bataille sur la gauche; la garde-d'honneur à cheval et la gendarmerie, l'étoient sur la droite; l'artillerie faisoit résonner ses pièces; la musique exécutoit le *Vivat in œternum;* et tout retentissoit des cris et des applaudissements d'un peuple immense qui couvroit la Plate-Forme et toutes les avenues du palais.

LL. MM. furent touchées de ces marques d'affection; et les personnes qui étoient sur le perron purent voir, sur le visage de l'Empereur sur-tout, des signes non équivoques de sa satisfaction.

Il étoit alors deux heures et demie du matin.

La garde-d'honneur occupoit tous les postes du palais. Quelques instans après on vint annoncer que l'Empereur étoit couché, et tout le monde se retira.

S. M. l'Empereur se leva vers huit heures.

A dix heures, pendant que M. le Préfet lisoit et commentoit à S. Exc. le ministre secrétaire-d'état, le mémoire qu'il avoit rédigé pour présenter à S. M. le tableau des besoins du département, et lui demander une portion des bienfaits qu'elle se plaît à répandre sur toutes les contrées qu'elle visite, le bruit de l'artillerie et les mouvements qui se manifestoient dans toutes les rues de la ville, annoncèrent que l'Empereur étoit sorti de son palais.

Il étoit, en effet, monté à cheval, accompagné de S. Exc. le grand maréchal du palais, de quelques officiers de sa maison, de M. de Secondat-Montesquieu, commandant la garde-d'honneur à cheval, et d'une escorte de cette même garde et de la gendarmerie (1).

En sortant du palais, l'Empereur remarqua les officiers et sous-officiers de recrutement, et leur dit : *Ah ! voilà des braves de la deuxième.*

Le 2e régiment, presque entièrement composé d'habitans de ce département, puisqu'il s'y recrute depuis 8 ans, s'est distingué à Diernstein, Dantzick, Kœnigsberg, Friedland; et ce témoignage de la satisfaction du premier capitaine du monde, sera un titre de gloire pour le département et pour le régiment.

S. M. enfila la rue du Séminaire, et jeta un coup-d'œil sur les allées du Gravier et sur la rivière. Il paroît qu'elle eut un moment l'intention d'entrer dans la manufacture des toiles

---

(1) Le *Journal de Lot-et-Garonne* du mercredi 3 août 1808, dans sa Relation du passage de l'Empereur à Agen, beaucoup plus sommaire que celle que nous reproduisons ici, insère cependant certains détails que cette dernière passe sous silence. C'est ainsi qu'il énumère de cette façon les personnages de la suite de Leurs Majestés Impériales :

« Les principaux personnages de la suite de S M. étaient : S. A. S. le prince de Neufchatel, vice-connétable; leurs Excellences MM. le duc de Frioul, grand maréchal du Palais; Maret, ministre secrétaire d'Etat; les généraux Nansouty, Bertrand et Lebrun; M. l'archevêque de Malines; MM. Beausset, préfet du Palais; Beaumont, chambellan de S. M. l'Impératrice; Fein, secrétaire de l'Empereur; Henry, colonel de la gendarmerie d'élite; de Bondy et Dangosse, chambellans de S. M. l'Empereur; Mesdames Maret, Montmorency et Gazane, dames à la suite de l'Impératrice. S. A. I., le grand duc de Berg et S. Exc. le maréchal Lannes ont passé à Agen dimanche à 10 heures du soir, se rendant à Bordeaux ».

à voiles de M. Gounon, où elle étoit désirée et attendue; mais elle en fut détournée par la foule qui en obstruoit toutes les avenues (1).

L'Empereur suivant la grande route de Layrac, entra, à une certaine distance, dans un chemin vicinal, qui le mena à la Plate-Forme, vers *Malconte*. De-là il se dirigea vers la Porte-du-Pin, par les dehors de la ville: il jeta quelques regards sur l'arc-de-triomphe sous lequel avoit eu lieu son passage le matin; il rentra en ville par la Porte *Sainte-Foy* (2); fit quelques questions sur l'église de ce nom; remarqua les bâtimens de l'hospice *St-Jacques*, et salua, de la manière la plus gracieuse, les sœurs de la Charité qui s'étoient portées aux fenêtres, entourées des pauvres, des malades et des enfans abandonnés, leur intéressante famille (3). S. M. fut étonnée que l'église Saint-Caprais, qu'on lui désigna comme la cathédrale, n'eût pas un extérieur plus convenable (4). Elle rentra ensuite au palais, par les mêmes rues qu'elle avoit parcourues en entrant à Agen, et recueillit les démonstrations de joie et d'attachement de 40.000 individus, qui, de toutes les parties du département, étoient accourus pour partager, avec les habitans de la ville, le bonheur de voir le Héros du 19e siècle.

---

(1) Voir l'étude de M. O. Granat sur : «*La Manufacture de Toiles à voiles d'Agen* ». (*Revue de l'Agenais*, t. XXIX, et tirage à part, Agen, Imp. Moderne, 1902. In-8 de 66 pp.)

(2) Nous avons dit dans notre étude sur « *Les Enceintes successives de la ville d'Agen* » que la porte Sainte-Foy, démolie en 1856, lors de la création de la ligne du chemin de fer de Bordeaux à Cette, se trouvait dans l'axe du boulevard Sylvain Dumon, à la jonction actuelle avec le boulevard Carnot.

(3) On sait que l'hôpital principal d'Agen était l'hôpital Saint-Jacques, sis entre les églises Sainte-Foy et Saint-Caprais, avec sa chapelle particulière, dite du Martyre, dont il portait primitivement le nom, qu'il existait déjà en 1262, qu'il réunit sous son toit au XVIe siècle tous les autres hôpitaux de la ville, et qu'il fonctionna jusqu'en 1819, époque où il fut transféré à la manufacture de Las sur les bords de la Garonne. (Voir notre étude sur les *Hôpitaux d'Agen*, *T.* II des *Couvents d'Agen avant 1789*.)

(4) Et cependant, au point de vue archéologique, c'est l'extérieur de l'église Saint-Caprais, principalement son abside et ses absidioles, qui offre le plus grand intérêt. Mais qu'était l'archéologie au temps de Napoléon Ier ? Il est vrai de dire qu'à cette époque la Collégiale n'était pas encore dégagée des constructions misérables qui l'entouraient de tous côtés, et que son clocher bas et mesquin déparait sa principale façade.

(*A Suivre.*)

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 7 mars 1918. — Présidence de M. Louis Bruguière.

La Société remercie M. Boyer d'Agen, qui, au reçu de la nouvelle qu'un groupe de Lot-et-Garonnais, prisonniers à Cassel (Allemagne), demandait, pour charmer leurs loisirs, quelques publications gasconnes, notamment les Œuvres de Jasmin, s'est empressé de lui faire adresser cinq exemplaires de sa nouvelle édition, en 2 volumes, des principales pièces de notre immortel poète, avec prière de les transmettre « à ceux qui veulent bien « oublier le boire et le manger, mais non la langue nourricière et « la poésie du foyer gascon. » Cet envoi sera ajouté à celui dont M. le maire d'Agen a bien voulu prendre l'initiative.

— Y a-t-il eu un tremblement de terre dans la région agenaise, le 5 février dernier, à 9 h., 11', 30" du matin, ainsi que le demande à la Société Académique d'Agen M. le Directeur le l'observatoire Fabra, de Barcelonne ? Il résulte en effet de ses observations et de ses calculs que le centre de l'ébranlement devait être très proche d'Agen. Il serait intéressant, écrit-il, de pouvoir préciser l'épicentre. Consultés à cet égard, aucun des membres présents à la séance n'a ressenti à ce moment aucune trépidation ni constaté le moindre mouvement sismique.

— M. Ferrère communique sa réponse en vers latins au vœu de nouvel an adressé à la Société par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et où domine la note triste inspirée par les circonstances.

M. Ferrère continue ensuite la lecture d'une partie de son étude sur la *Vie intellectuelle de l'ouvrier* et recherche quelle est la définition la plus claire et la plus complète du travail. Cette définition le conduit à des développements sur la dignité des travailleurs, tous respectables à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Car la loi du travail, quoiqu'on l'ait dit, n'est pas un chatiment, triste héritage qu'aurait laissé à l'humanité le premier homme. Elle est plutôt une agréable nécessité, un bienfait. Peut-on croire qu'avec l'activité dont nous a doués la nature, le bonheur de notre vie résiderait dans une continuelle oisive contemplation ? Non sans

doute. L'homme ne se forme que par le travail, « école du caractère. » En dehors du travail, point de joies. L'ouvrier paresseux est un mécontent qui attend tout des autres, rien de lui-même. Il est un fléau pour sa famille et un danger pour la Société.

Comme suite à sa remarquable étude sur les voies romaines de l'Agenais, notamment sur les deux voies stratégique et commerciale d'Agen à Bordeaux, M. l'abbé Dubos fait remarquer que dans les endroits où le sol est argileux ou peu compact, particulièrement entre Moncassin et Massilès, et jusqu'à la route de Veyries à Sainte-Gemme, on voit encore plusieurs traînées de pierres qui dénotent l'existence d'anciens pavés romains. Le bois qui couronne la colline de Veyries s'appelle encore le bois de L'Estrade (*Via Strada.*)

— La Vénus du Mas-d'Agenais, la perle du Musée d'Agen, est-elle une Vénus au miroir, arrangeant sa chevelure, œuvre grecque de l'époque de Praxitèle, venue dans nos contrées on se sait comment ? M. J. Torthe ne le pense pas. Dans une charmante étude d'art, il base son opinion sur l'anatomie du corps féminin, ayant essayé sur un modèle de reconstituer les mouvements possibles de la statue. Est-elle plutôt une Hébé, tenant une coupe et une amphore, ainsi que le supposait M. Quicherat ? Il ne le pense pas davantage, étant donnée l'insistance bien marquée de l'artiste de montrer le nu. Son impression est que l'on se trouve en présence d'une Vénus, triomphante au Jugement de Paris, tenant la pomme de sa main gauche, et de sa droite cherchant à retenir les plis du chiton pour l'empêcher de tomber tout à fait. Sans être absolument parfaite, M. Torthe estime que la Vénus du Mas est une œuvre de second ordre, exécutée par un artiste des plus adroits qui l'a copiée ou s'est inspiré d'un original grec, de l'époque de Praxitèle, De cette œuvre, néanmoins très belle, se dégage une impression infinie de charme et de douceur.

Et M. Torthe présente, en terminant, un vœu tendant à ce que, contrairement à ce qui est proposé, les Musées restent ouverts au public, gratuitement, deux fois par semaine, et qu'on en assure l'entrée permanente gratuite aux artistes, aux membres des Sociétés Savantes, aux professeurs de dessin, et aux élèves des Ecoles, sur présentation d'une carte. Ce vœu est adopté par la Société.

PH. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

LE BARON LOMET

(Suite)

VIII

Après avoir retracé dans son ensemble la biographie de Lomet, il est utile, pour le bien connaître, de préciser certaines circonstances de sa vie militaire. Une mission inattendue lui fit abandonner la carrière « *qu'il chérissait* » pour celle des armes.

Au mois d'octobre 1792 les députés Carnot, Garreau et Lamarque sont envoyés dans les Pyrénées pour faire une reconnaissance de la frontière. Le gouvernement leur adjoignit un ingénieur et désigna Lomet.

Dans cette reconnaissance de la frontière le jeune ingénieur révéla des aptitudes topographiquqes particulières. Elles attirèrent sur lui l'attention de Carnot et du général en chef de l'armée des Pyrénées. Ce général était Servan qui avait pris le commandement de cette armée, le 6 octobre 1792, à la chute du Ministère où il détenait le portefeuille de la guerre. Le général Servan attacha l'ingénieur Lomet à son état-major et le 12 novembre 1792 il fut nommé capitaine à l'état-major de l'armée des Pyrénées.

Avec son âme de patriote et de français Lomet n'hésita pas à accepter ce poste.

Dès son arrivée il se distingua par un service retentissant.

C'était pendant l'hiver si rigoureux de 1793. Les troupes bivouaquaient sans abri sur la Bidassoa. Elles étaient décimées par le froid et par la maladie. La situation devenait extrêmement critique. Les soldats enduraient stoïquement leurs souffrances. Cependant il fallait aviser.

Le capitaine Lomet propose et entreprend avec l'assenti-

ment du général en chef de construire un baraquement pour mettre les troupes à l'abri.

En moins de quinze jours il fit élever 475 baraques de manière à abriter toute l'armée. Ces baraques représentaient les *Castra Clausa* des Romains. Elles furent construites avec une célérité telle que ce service rendu à l'armée parut merveilleux. Ce fait consigné dans les histoires contemporaines fut l'objet des plus grands éloges.

Malgré le service rendu ou peut-être à cause de ce qu'il avait si bien exécuté, le capitaine Lomet n'est pas maintenu à l'état-major et passe avec son grade, le 15 février 1793, au 3e bataillon de la légion des montagnes.

A en croire certains documents de l'époque, et comme l'histoire nous en montre de fréquents exemples, le nom de l'humble officier fut laissé dans l'ombre pour donner plus de relief à celui du commandant en chef.

Cependant le 15 mai suivant il était nommé adjudant-général (chef de bataillon); il reste attaché à l'armée des Pyrénées.

En 1794, l'adjudant-général Lomet eut occasion de se rencontrer chez le général Calon, directeur du Dépôt de la Guerre, avec le général Bonaparte. Ils se lièrent et un de ses biographes raconte l'anecdote suivante (1) :

« Bonaparte, un jour, lut à Lomet un mémoire de sa main, « dans lequel il développait les moyens qu'un homme de « génie devait employer pour devenir et rester souverain de « l'île de Corse. Cet écrit était daté d'Ajaccio; il présentait « d'avance le sommaire de la vie toute entière de son célèbre « auteur, écraser et séduire, vouloir et oser. Mais, lui dit « Lomet, ce nouveau Théodore courrait la chance d'être cou- « ronné ou d'être pendu.

« Bonaparte garda quelque temps le silence et finit par « dire : Vous ne connaissez pas le monde; vous n'avez étudié « que les arts; la véritable science est de vouloir bien ce que « l'on veut et de savoir employer les hommes comme les arith- « méticiens emploient leurs chiffres, m'entendez-vous? — Oui,

(1) *Biographie des Contemporains*. (Paris, 1827.)

« fort bien, je comprends même que si vous aviez quelque « autorité sur moi j'aurais à craindre de n'être bientôt que le « chiffre barré d'une multiplication complexe. »

Le 25 prairial an III (1795) Lomet est nommé adjudant-général chef de brigade (colonel) toujours à l'armée des Pyrénées.

Le 20 vendémiaire an IV il est réformé par suite de la suppression de cette armée et reste dans cette position de réforme jusqu'au 12 thermidor an VII. C'est pendant cette période qu'il fut attaché à l'Ecole polytechnique.

En 1797, il rédigea un mémoire sur la réorganisation de cette Ecole « *dans laquelle il aurait voulu retenir les élèves* « *pendant trois années consécutives, temps indispensable* « *pour qu'ils puissent y recueillir toute l'instruction qui leur* « *est nécessaire.* »

Il aurait voulu aussi que l'administration de cette Ecole, « *qui doit être si sévère pour tout ce qui tient à l'assiduité, fut* « *en même temps un refuge assuré où les élèves pussent re-* « *courir avec confiance pour y déposer dans le sein des admi-* « *nistrateurs toutes leurs inquiétudes et même avouer leurs* « *fautes avec l'assurance d'y trouver toujours un accueil gra-* « *cieux, des conseils paternels et tous les soins qu'on peut* « *attendre d'un ami.*

« *Puisse-t-on ne pas perdre de vue qu'il est d'autant plus* « *nécessaire de perfectionner l'organisation de cette Ecole* « *d'une manière définitive et entièrement appropriée à son* « *objet, qu'elle ne pourra désormais fonder la durée de son* « *existence que sur le développement de ses succès.* »

En 1798, au moment où il préparait son expédition en Egypte, Bonaparte, qui appréciait la valeur de Lomet, lui proposa de le suivre. Il fit la même proposition à l'ingénieur Prony, camarade d'école et ami personnel de Lomet. Tous deux refusèrent. A quel mobile cédèrent ces deux hommes que Bonaparte avait distingués ? Rien dans leur correspondance ne permet de le deviner. Prony était un grand savant qui, devenu directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées, rendit à cette école l'éclat qu'elle avait du temps de l'illustre Perronet.

IX

Le 12 thermidor an VII (1799) Lomet est réintégré dans l'armée avec son grade de colonel par Bernadotte, ministre de la Guerre, qui l'attache au Conseil central des opérations de l'armée.

Le général Bonaparte, de retour de l'expédition en Egypte, revit Lomet au ministère de la guerre, et, après un accueil assez froid : « Vous avez eu grand tort, lui dit-il, de ne pas « venir avec moi. Vous auriez été tué ou vous auriez eu un « grand avancement. »

En l'an VIII, Carnot devient ministre de la Guerre et le 20 messidor il lui écrit : « Je vous préviens, citoyen, que sur la « demande du général Clarke, directeur géneral du Dépôt « de la Guerre et d'après la conviction que j'ai eu lieu de pren- « dre, soit par moi-même, soit par divers rapports si avanta- « geux, que vous réunissez aux talents d'un militaire distin- « gué surtout dans la partie topographique, des connaissan- « ces et une instruction peu communes dans les sciences « exactes et dans les arts utiles, j'ai décidé que vous seriez « employé dans votre grade au Dépôt général de la Guerre « en qualité de chef de division (service topographique).

« Vous prendrez en conséquence les ordres du général « Clarke. Néanmoins comme votre expérience et votre zèle « sont de la plus grande utilité au bureau des opérations mi- « litaires, j'ai prévenu le général Clarke que vous resteriez « provisoirement auprès de moi pour suppléer le général « Dupont dans la direction de ce travail.

« Signé : Carnot. »

Pendant qu'il était au ministère Lomet donna une somme énorme de travail.

Nommé définitivement, le 30 thermidor an IX, chef de la division des opérations militaires (1), il écrit à sa famille :

---

(1) Voici quelles étaient les attributions de cette division, d'après une note manuscrite du colonel Lomet :

Correspondance avec les généraux commandant les armées et les divi-

« *Je suis ici dans une vraie fournaise à travail et sur le qui-*
« *vive du matin au soir, à mesure que par mon travail j'ai ac-*
« *quis la confiance, à mesure aussi on s'en est rapporté à mon*
« *zèle pour les affaires les plus importantes. La pelote s'est*
« *grossie et à présent à peine je puis suffire aux objets les plus*
« *importants, mais j'ai mis du soin, de la mesure dans mes*
« *travaux et peu à peu ainsi j'ai acquis une sorte de considéra-*
« *tion qui me dédommage de mes peines et de la continuelle*
« *perplexité où me jettent mes fonctions qui sont à la fois dif-*
« *ficiles et délicates. Je suis attaché de manière à ne pouvoir*
« *m'éloigner et en bonne passe pour mon avancement. Déjà*
« *on m'a proposé pour être général de brigade. J'ai eu la sa-*
« *tisfaction d'être distingué par le ministre et d'être porté à*
« *ce grade par le propre assentiment de mes camarades par*
« *une cordialité franche réellement encourageante pour moi.*
« *J'étais en concurrence avec Louis Bonaparte, frère du pre-*
« *mier Consul, et l'un de mes amis qui avait d'ailleurs autant*
« *et peut-être plus que moi pour mériter la préférence. Il a*
« *été nommé et bien loin d'en concevoir de la jalousie j'ai vu*
« *sa nomination avec un vrai plaisir.* »

Cette lettre démontre son caractère peu intrigant : elle témoigne aussi de son patriotisme et de sa puissance de travail.

Ce n'était pas un tiède dans le service. Le général Berthier,

---

sions territoriales, avec les divers ministères et autorités civiles, relativement aux opérations des armées et à la défense générale du territoire, aux mesures à prendre pour la tranquillité intérieure, aux enseignements à réunir sur la situation et les projets des ennemis. Service des troupes autres que celles de l'artillerie et du génie.

Rapports au gouvernement sur la formation, le mouvement et les besoins généraux des armées, sur l'objet et l'application des contributions et réquisitions militaires, sur les motifs qui peuvent déterminer les levées et recrutement, les appels des classes de la circonscription, les réquisitions momentanées des colonnes mobiles et des gardes nationales sédentaires, les créations de corps, embrigadements et licenciements.

Etats généraux et particuliers de la situation militaire des armées et des divisions territoriales.

Registres, journaux et tableaux topographiques des opérations militaires des diverses armées.

Ordres de mouvement, mutation, départ, embarquement et débarquement des troupes et ordres de route, avis de départ, passage et arrivée, tableau de la force et de l'emplacement des corps.

ministre de la Guerre, se reposait entièrement sur lui, ainsi que l'indiquent diverses notes de service, notamment ce simple mot :

« Je vous envoie, mon cher Lomet, un ordre du premier « Consul. Faites toutes les expéditions en conséquence de « manière que je puisse tout signer à onze heures, ce matin.

« Général BERTHIER. »

Ses aptitudes comme ingénieur et comme militaire lui attirèrent nombre de propositions pour utiliser ses facultés ailleurs qu'en France.

Parmi ces offres il en est une qui fut pour le colonel Lomet l'occasion d'adresser au ministre de la Guerre une note qui offre un intérêt historique assez attrayant pour être reproduite. En voici la copie textuelle :

Précis d'une note confidentielle, remise au ministre de la Guerre par l'adjudant-commandant Lomet, chef de la 4e division du ministère de la Guerre.

Le major-général Hitroff, au service de Sa Majesté l'Empereur de Russie et qui se trouve à Paris depuis quelques mois, a été accueilli par le premier Consul avec bienveillance. Il paraît que la mission de cet officier en France consiste à recueillir tout ce qui peu avoir rapport à l'instruction publique. Il est de même certain qu'il occupe des écrivains et des dessinateurs à transcrire des mémoires concernant les sciences et les arts et qu'il achète beaucoup de modèles de machines relatives à tous les genres de fabrication et d'industrie.

Cet officier général ayant vu au Conservatoire des arts les dessins d'une nouvelle pompe à feu de mon invention est venu me voir pour me prier de lui permettre d'en faire prendre copie. Comme je n'attache aucune importance à cette bagatelle, je me suis fait un plaisir de la lui communiquer.

Le général Hitroff suit ici des cours dans les écoles. Il visite fréquemment plusieurs membres de l'Institut national, en sorte qu'il a eu occasion de s'entretenir de moi avec les professeurs et les savants les plus distingués de la capitale qui tous ont conservé beaucoup de bienveillance pour moi depuis que j'étais employé en qualité de professeur à l'Ecole polytechnique.

Dans le milieu du mois dernier, M. Hitroff vint chez moi un ma-

tin et quelque singulier que puisse paraître l'entretien que j'eus avec lui, je dois le rappeler ici textuellement.

Après les premiers compliments d'usage, j'ai parlé de vous, me dit-il, avec plusieurs personnes. Les géomètres vous disent de leur bande, les chimistes et les minéralogistes vous réclament; on se rappelle les prix que vous avez remportés à l'Ecole d'architecture. J'ai vu les modèles que vous avez laissés à l'Ecole des Ponts et Chaussées et au Dépôt de la Guerre sur les arts de construction et la topographie. J'ai recueilli les mémoires que vous avez publiés. Je connais vos dessins, vos paysages, enfin les citoyens Conté, Malard et Montgolfier, directeurs du Conservatoire national des arts, m'ont envoyé vers vous comme étant en état de me donner les renseignements les plus étendus sur la composition, l'emploi et l'art du dessin de machines en général.

.....Vous êtes l'homme que nous cherchons. L'empereur a fort à cœur d'établir dans ses états une Ecole générale pour l'instruction des ingénieurs et des officiers d'état-major dans le genre de l'Ecole polytechnique française. Vous détermineriez-vous à venir avec nous ?

J'ai répondu que me trouvant avantageusement placé, honoré de la confiance du ministère de la Guerre, estimé dans l'armée, fort bien traité, je n'avais rien à désirer, qu'étant d'ailleurs sincèrement attaché à mon pays j'étais parfaitement content de mon sort; qu'enfin ayant de patrimoine près de six mille francs de revenus je n'avais nul désir de courir les aventures; qu'au surplus mes goûts se portaient vers la vie studieuse et retirée.....

J'ai cru cette affaire terminée. Je n'y avais vu qu'une de ces propositions brillantes que les étrangers dispersent à Paris par une sorte d'ostentation et qui, le plus souvent, n'aboutissent qu'à faire des dupes.

A quelques jours de là M. Hitroff vint me trouver et me dit : Si le premier Consul vous envoyait en Russie... — Par un ordre du premier Consul j'irais au diable et quand même le voyage ne serait pas de mon goût, je le ferais avec plaisir, avec un véritable dévouement, si j'étais soutenu dans le trajet et dans le séjour sur les ailes de sa bienveillance. Je rapporte ces expressions, comme type de mes réponses dans lesquelles j'ai toujours eu soin de mettre ce ton de gaieté et cette tournure métaphorique.

Je voudrais bien, me dit-il ensuite, que vous me donnassiez vos idées sur l'organisation d'une Ecole polytechnique... — C'est une plante difficile à élever, votre sol est trop froid... les végétaux exotiques fleurissent en terre chaude mais ne portent que des fruits avortés et sans saveur... Il insista et j'ai tracé rapidement un mé-

moire sur ce sujet que je lui ai remis et dans lequel je suis parti de bases différentes de celles de l'Ecole de Paris.

A quelques jours de là celui des secrétaires du grand duc Constantin qui accompagne M. Hitroff est venu me trouver à 9 heures du soir et me prier de venir sur le champ chez le général. J'y fus, je le trouvai expédiant des lettres pour la Russie par le retour du courrier russe.

Il me lut l'article de sa lettre à l'Empereur Alexandre par lequel il me désignait et l'invitait à demander au premier Consul que je fusse envoyé à Saint-Pétersbourg.

Ce sujet occupait quatre pages de la dépêche, j'y remarquai cette phrase : je crois que le premier Consul que vous aimez et qui vous aime y consentira...

Le ton de familiarité extraordinaire qui règne dans cette lettre excitant ma surprise, je ne pus m'empêcher d'exprimer à M. Hitroff qu'il me paraissait impossible qu'il put ainsi écrire à l'Empereur de toutes les Russies. J'ajoutai même : je crois que vous êtes un gascon des bords de la Néva... — Alors M. Hitroff fouilla dans une cassette d'agathe et de vermeil d'où il tira une lettre écrite de la main de l'Empereur qu'il venait de recevoir, dont il me fit la lecture. Cette lettre contenait près de vingt pages, elle ne roule que sur des détails intérieurs de la Cour, sur les précautions que l'Empereur a prises pour renouveler le Sénat sans mécontenter tel ou tel, sur le projet formel d'affranchir les paysans Russes de leur servitude actuelle. J'y ai vu ces expressions dignes de remarque : « Mais « il faut du temps, tu sais que je n'aspire point à la gloire mili- « taire... il faut avant tout répandre l'instruction dans mes états. « Je veux y fonder une prospérité durable... le bonheur de mes « sujets fait ma consante sollicitude. Avec de la persévérance, une « constante activité, et les secours de ton activité, de tes lumières « nous ferons tout pour la gloire, le bonheur et la liberté de notre « patrie... »

A ces mots j'interrompis M. Hitroff. Est-ce, lui dis-je, la liberté et l'égalité; Dieu vous en garde ou bien votre Empereur est fou... Il se leva et me dit : — Non, non, ne vous y trompez pas, c'est la liberté de nos serfs, nous avons en horreur le système des Jacobins... Je retranche ici une infinité d'autres détails de la conversation très animée qui s'engagea entre lui et moi sur ce chapitre... mais j'affirme que j'ai vu les mots que je viens de citer et je connais assez bien l'écriture de l'Empereur de Russie et sa signature pour être persuadé que cette lettre est en effet de lui. Le style est peu soigné, diffus, mais cependant plein de sage logique et de chaleur. L'orthographe française et la ponctuation y sont exacte-

ment observées. Cette lettre annonce évidemment qu'il règne une intimité entière, une confiance réelle et presque sans bornes, une amitié véritable entre M. Hitroff et l'Empereur et même que celui-ci le consulte : « As-tu pu penser que je t'eusse perdu de vue. Crois-tu « que j'aime comme les souverains, mon attachement pour toi se « fonde sur l'estime, sur ton zèle éprouvé pour le service de l'Etat. « Oublies que je suis ton Empereur, ne vois en moi que ton ami, « ne me grondes plus... je t'envoie des fonds (la somme était écrite « en Russe) par mon chasseur qui va en Angleterre et de là por- « tera une dépêche au Consul de France. Continues à m'envoyer « des gravures, des bijoux, des objets d'art, surtout recueillies « avec un soin extrême tout ce qu'on a fait en France pour l'ins- « truction publique à toutes les époques de la Révolution, etc. »

Cette lettre ne contenait absolument aucune réflexion politique ou diplomatique. Elle finit ainsi : « Je t'embrasse, tout à toi, « Alexandre. »

J'ai pensé, citoyen ministre, que dans les circonstances actuelles, il était indispensable que vous eussiez connaissance de ces détails; et je me suis fait un devoir de vous en rendre compte sur le champ, peut-être même serait-il nécessaire que le premier Consul en fut informé.

Quant à ce qui me concerne je n'y attache aucune importance et je m'inquiète fort peu que l'Empereur de Russie donne ou ne donne pas suite aux rêveries obligeantes de M. Hitroff à mon égard. Je suis bien traité, heureux et content. Je fais de mon mieux après tout, comme je le disais à M. Hitroff lui-même. J'aime mon pays et le gouvernement par-dessus tout. J'ai assez de patrimoine et d'industrie manufacturière pour être assuré de vivre dans l'aisance et je n'ai enfin ni le désir ni le besoin de courir les aventures.

Signé : Lomet.

Ce récit peint bien son insouciance de l'intrigue et son âme de français d'abord. Il définit aussi le caractère de l'Empereur Alexandre qui s'appliqua à faire fleurir dans ses vastes états les arts, les lettres et les sciences. Très libéral, son règne ne fut pas marqué par les sévérités des régimes précédents et il se montra généreux en 1814 en s'opposant au démembrement de notre patrie.

X

Lomet quitta ses importantes fonctions au ministère de la Guerre le 14 pluviôse an XII pour rejoindre la grande armée (1) et être attaché à l'état-major.

En 1805 il est sous-chef d'état-major de l'armée d'Allemagne, fait la campagne qui aboutit à la célèbre victoire d'Austerlitz.

C'est au lendemain de cette grande bataille que l'Empereur le créa, le 25 décembre 1805, l'un des commandants de la Légion d'honneur, comme on disait alors, à cette époque où les distinctions de ce genre étaient d'autant plus appréciées que Napoléon en était peu prodigue et ne les attribuait qu'à bon escient. A la création de l'ordre, il avait été nommé officier.

Le 9 brumaire an XIV (1806), il est désigné pour être commandant de la place de Braunau sur l'Inn. En l'envoyant sur l'Inn, l'Empereur lui dit : « Je vous confie l'une des clefs de l'Autriche, partez de suite. »

Une heure après ,Napoléon retrouve le colonel Lomet dans la salle des officiers, fronce le sourcil et d'un ton d'humeur : « Vous êtes encore là ! — J'attends vos instructions ! — Partez, vous n'en avez pas besoin. »

C'est à Braunau que Lomet, tout en montrant la même aptitude et autant de zèle dans ses fonctions, mais toujours moins préoccupé de son avancement que de suivre son penchant pour l'art du dessin qui exerçait sur lui une véritable séduction, s'appliqua à découvrir les procédés employés par le musicien Aloïs Senefelder pour retracer sa musique (2).

Quand il les eut découverts, il les appliqua à reproduire son dessin de l'homme à la grande barbe, Jean Stainenger, dont nous donnons ici une reproduction et il apporta à Paris la pierre dont il s'était servi et qu'il donna au museum.

---

(1) La grande armée était celle que commandait l'Empereur.

(2) Voir *Les Origines de la Lithographie en Fance*, par M. Monméja, conservateur du Musée d'Agen. (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1901.) Plon, Nourrit et Cie, éd.



Jean Staininger
Citoyen et Conseiller du Magistrat
de Bräūnaū Sur l'Inn, en H.te Autriche
Mort le 28 Septembre 1567.

Dessiné en 1807, d'après le Basrelief qui Décore
Son Tombeau, Situé près la porte Laterale de l'Eglise
paroissiale de Cette Ville.

Lomet Del.it

Au début de l'année 1808, l'Empereur l'envoie faire la guerre en Espagne et lui prescrit de garder la citadelle de Jaca, située à 25 kilomètres de la frontière.

Le 3 novembre 1808, le prince de Neufchâtel, vice connétable, lui écrivait :

« L'Empereur est arrivé ce matin. Sa Majesté est satisfaite « de votre zèle. Continuez à correspondre directement avec « moi, par l'estafette de Perpignan à Bayonne. »

Dans ce nouveau poste, son zèle pour le service de l'armée ne l'arrêta pas dans ses recherches artistiques et lithographiques. Mais tant de travaux menés de front, avaient usé sa robuste constitution. Voyant sa santé délabrée et sentant qu'il lui était impossible de continuer un service actif, il sollicita l'autorisation de rentrer en France pour se rétablir.

Cette autorisation lui fut accordée par le maréchal Suchet qui, dans une lettre personnelle et dans son ordre du jour du 7 novembre 1809, exprime ses regrets de son départ de l'armée.

Lomet ne devait plus reprendre de service bien qu'il ait été sollicité à plusieurs reprises de le faire par divers ministres de la Guerre.

N'ayant plus l'énergie et la santé nécessaires, il se confina dans une retraite prématurée.

Pour le récompenser des progrès qu'il fit faire à la lithographie, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et l'autorisa à porter la décoration du Lys.

Des nombreux mémoires qu'il a légués à l'Ecole des mines ou au Dépôt de la Guerre, il faut citer son Instruction sur le baraquement des troupes en campagne, manuscrit qu'il offrit au ministère de la Guerre qui lui en accusa réception en ces termes :

« Paris, le 13 avril 1826.

« Monsieur le Baron, j'ai lu avec intérêt votre manuscrit. « Les services que vous avez rendus m'étaient déjà bien con- « nus, mais cet ouvrage dont l'utilité est généralement sentie « des militaires et qui vous assure de nouveaux droits à leur

« estime, suffirait seul pour nous donner une juste idée de
« vos talents.

« Conformément à votre désir, votre manuscrit sera placé « dans la collection des mémoires militaires du dépôt de la « guerre d'où vous pourrez le retirer si vous prenez un jour « la résolution de le publier, et dans ce cas il serait possible « que le gouvernement participât aux frais d'impression et « de gravure en s'en réservant toutefois un certain nombre « d'exemplaires.

« Je souhaite, Monsieur le Baron, que votre état de santé « s'améliore; les sciences militaires, je n'en doute pas, y « gagneront encore, dans la persuasion où je suis que vous « vous occuperez avec autant de plaisir que de zèle à con- « courir à leur perfection en créant de nouveaux ouvrages « qui, de même que celui dont il est ici question, offriraient « beaucoup d'intérêt et d'utilité.

« J'ai l'honneur d'être.....

« *Le Ministre de la Guerre*,

« Marquis de LATOUR MAUBOURG. »

Cet ouvrage a été placé par MM. Carnot, Monge, Pommereul et Marescot (1), au premier rang des traités de technologie. Il est écrit avec finesse et calculé avec une exactitude logarithmique.

Au début de sa carrière militaire, le capitaine Lomet rend un service très important à l'armée des Pyrénées. Sur la fin de sa vie, le colonel Lomet utilise le temps de sa retraite à remanier ses mémoires et surtout son traité du baraquement des troupes, résultat d'un travail immense. Il en fait don au département de la Guerre avec le plus grand désintéressement.

Il ne saisit point l'occasion que lui offre la lettre de remerciement du ministre de faire une réclame à son nom. Son but

(1) Carnot, Monge, savants géomètres, fondateurs de l'Ecole polytechnique.
Pommereul (Baron de), officier général d'artillerie.
Marescot (Marquis de), lieutenant général, inspecteur général du génie.

est de rendre encore service à l'armée en s'oubliant lui-même.
Cette abnégation rentrait bien dans son caractère.

XI

Des nombreux écrits de Lomet, un des premiers en date est son Mémoire sur les eaux thermales des Pyrénées.

Par arrêté du Comité de salut public, en date du 3 pluviose de la deuxième année républicaine, il fut chargé :

« 1° De prendre connaissance de tout ce qui concerne les eaux minérales de Barèges et de tout ce qui pourrait y contribuer à y former un grand établissement de santé pour les défenseurs de la République.

« 2° De développer tous les moyens de perfection, de construction et d'agrandissement dont cet établissement est susceptible. » (1).

A cette époque il existait bien en France certains établissements thermaux; mais, peu nombreux et fort mal agencés, ils avaient été construits par des fontainiers et des appareilleurs, alors qu'il eût fallu employer des naturalistes et des architectes.

« *Barèges était un de ces établissements; mais quoique l'an-*
« *cien gouvernement eût plus fait pour Barèges que pour*
« *toutes les eaux des Pyrénées ensemble, il n'y a rien qui ne*
« *se ressentît de sa nonchalance et de sa corruption.*

« *Qu'il ait à peine compté avec ses soldats c'est tout sim-*
« *ple. A l'air dont les nobles se glorifiaient du sang qu'ils*
« *avaient versé dans les combats, ils semblaient croire qu'il*
« *n'y avait qu'eux qui en eussent, et qu'on versait de l'eau*
« *quand on répandait celui du plébéïen. Mais que les rhuma-*
« *tismes des courtisans, les vapeurs des grandes dames, les*
« *indigestions des prélats, n'aient pas ému les entrailles de*
« *la cour; que leurs maux, comptés alors au nombre des*
« *calamités publiques, n'aient pas suscité de somptueux éta-*
« *blissements, provoqué une scrupuleuse recherche des sour-*

(1) Extrait de l'arrêté du Comité de salut public du 3 pluviôse, an II.

« *ces, excité le zèle des gens de l'art à effectuer le meilleur*
« *aménagement des eaux, c'est assurément ce qui serait plus*
« *difficile à concevoir, si l'on ne savait que les lieux où sont*
« *situées les sources paraissaient tellement effroyables à des*
« *ministres de toilette, et à d'anciens généraux de la plaine*
« *des Sablons, qu'à peine on s'y croyait en sûreté durant*
« *deux mois contre les lavanges du printemps et les neiges*
« *de l'automne, et qu'on aurait ri du faiseur de projets qui*
« *aurait proposé des établissements d'éclat dans ce lieu de*
« *passage.* » (1).

Et cela explique pourquoi l'art de rechercher les sources, l'hydraulique des montagnes, était à peu près inconnu en France, dans un pays qui avait tant de contrées fertiles et riantes, qu'il n'y avait que ceux qui ne pouvaient faire autrement qui habitaient la montagne.

Aussi le but de la mission confiée à Lomet était-il beaucoup plus général que ne le prévoyait l'arrêté du Comité de salut public. Il y avait plus qu'un projet de construction à faire, il y avait plus qu'une localité, Barèges, à aménager, il y avait toute une science à mettre au point, à développer, à créer même en France.

L'art de rechercher les sources, de pénétrer en quelque sorte le mystère de leur formation et de leur cours afin de les recueillir avec intelligence, telle était la première partie de l'œuvre confiée à Lomet.

L'art d'arrêter les éboulements, de suspendre les lavanges, de gouverner les torrents, de faire des établissements durables dans un pays où la nature est toujours inquiète, c'était encore une science dont il fallait recueillir et poser les principes.

Aussi les observations faites ou recueillies par Lomet allaient-elles servir non seulement à la construction des Bains de Barèges, mais encore servir de type pour tous les établissements similaires, et c'est ce qui explique pourquoi le mémoire

---

(1) Lomet. *Mémoire sur les établissements thermaux et les eaux minérales*, page 5.

très détaillé et très documenté qu'il fit sur la question « *Mémoire sur les eaux minérales et les monuments thermaux des Pyrénées* » fut publié par ordre du Comité de salut public.

Il a paru intéressant de noter ici les idées, nouvelles pour l'époque, que Lomet émit. Outre qu'elles nous le montreront successivement sous l'aspect du géologue, du naturaliste, du chimiste, de l'architecte, elles nous prouveront combien ses idées étaient justes et quelle portée elles pouvaient avoir. Nous n'en voulons pour preuve que les données de la science actuelle qui confirme en quelque sorte par l'usage et l'expérience des idées spéculatives à l'époque mais qui toutes partaient d'un esprit très logique qui s'efforçait de ne rien laisser à l'imprévu en se basant et sur l'expérimentation et sur le raisonnement.

S'occupet-t-il de la conservation et de la captation des sources, il rejette bien loin la vieille théorie d'autrefois, « *hydraulique de collège et cuisine de gnomes* », qui pensait que les eaux thermales « *étaient préparées au sein des montagnes,*
« *dans de vastes chaudières que chauffaient certains brasiers*
« *souterrains, dont on ne s'inquiétait plus, une fois qu'on*
« *avait supposé une suffisante provision de soufre pour les*
« *entretenir. De la chaudière partaient des tuyaux dans tou-*
« *tes les directions que l'on jugeait à propos d'imaginer. La*
« *structure de la montagne ne faisait rien à l'affaire, car on*
« *la considérait comme une masse informe; et rien par con-*
« *séquent ne gênant les suppositions, les eaux des bains de*
« *Sauveur étaient un robinet de Cauterets parce qu'elles sont*
« *à l'opposite. Barèges puisait fort bien à la même chaudière*
« *vu qu'il n'est qu'à quelques lieues; et il n'a pas manqué*
« *d'esprits décidés à voir en grand, qui ont été puiser toutes*
« *les eaux thermales des Pyrénées dans le même réservoir,*
« *car on ne s'amusait pas alors à tenir compte des ni-*
« *veaux* » (1).

Mais s'il nous fait ainsi un amusant tableau d'idées qui

(1) Lomet, M. page 42.

venaient plutôt d'alchimistes que de chimistes, c'est qu'il sait que la structure de la montagne fait beaucoup à l'affaire. Que si les eaux sortant de certaines montagnes sont chaudes et ont certaines propriétés gazeuses c'est que « *passant par* « *veines de rochers ferrugineux, alumineux, pyriteux, la* « *décomposition mutuelle de ces matières et de l'eau commu-* « *nique à celle-ci un haut degré de chaleur, et l'imprègne de* « *gaz aériforme. En sorte que le lieu où les sources ont le* « *moins de chaleur peut fort bien être le réservoir d'où elles* « *partent* » (1).

Idée très nette, plus tard confirmée et par les expériences des chimistes et par la théorie de la solubilité des gaz, qui l'amène à prévoir l'emplacement des sources thermales.

Ce principe posé, il peut en toute sûreté rechercher d'où viennent les sources. En effet les roches en question se trouvent placées dans les lieux où s'opère la transition du genre calcaire au genre argileux, et de celui-ci au genre siliceux.

Puis dans une discussion très savante et très géologique que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, il trace exactement le cours supposé des eaux de Barèges. Il en déduit les remèdes à employer pour éviter leur refroidissement et assurer leur conservation, disant pour quelles parties avoisinant les sources il convient d'être circonspect; dans lesquelles il importe de ne pas tailler impunément; faisant remarquer qu'aux alentours des sources, on a exploité des marbrières, on a taillé le rocher sans s'inquiéter des sources.

« *Il semble, dit-il, que l'on crût que les sources minérales* « *vinssent tout droit du centre de la terre, et qu'il n'y eût rien* « *à craindre, tant qu'on ne creuserait pas dans la direction* « *des antipodes* » (2).

Conduit ainsi par une théorie rationnelle de la formation et du cours des sources, il put préconiser l'aménagement de plusieurs dans la région de Barèges, telles que celles de Polar, des Boucheries, de Mauré, de Souers, de Pontis.

A cette région seule, il ne livra pas ses investigations. Mais

(1) Lomet, M. page 43.
(2) Idem, M., p. 40.

il étudia aussi les sources de Sauveur, de cette localité récemment connue qui tire son nom de ce qu'un évêque de Tarbes, exilé à Luz, construisit au voisinage des sources une petite chapelle portant pour inscription : *vos haurietis aquas de fontibus salvatoris*. A moins, ce qui est plus probable, que ce ne fut le nom de Sauveur qui rappela le passage de saint Paul au pieux évêque.

La région de Cauterets, si chère à Rabelais, et celle de Bagnères, « *présent de la toute puissance de la nature où* « *l'on dispose d'une rivière d'eau thermale chauffée par ses* « *mains* » (1), furent aussi étudiées et l'étude de toutes ces stations thermales révèle le même souci de la recherche des caractères géologiques du pays.

XII

Mais ce n'était pas tout que de rechercher les lois qui régissent les sources, leur formation ou leur cours, il fallait les conserver et établir des établissements sérieux et durables, résistant aux intempéries, aux torrents, aux lavanges.

Faut-il contenir le cours des torrents, empêcher qu'ils ne roulent des blocs énormes, danger perpétuel, car le bloc arrêté fait dévier le cours du torrent qui se crée un nouveau lit, se répand dans la région environnante, comblant cette région de grave et de boue, enfouissant petit à petit tout sous son nivellement ?

Il recherche d'où proviennent ces blocs, comment ils ont pu être entraînés et ne propose un remède qu'en toute connaissance de cause.

Presque toujours, le torrent n'est à son début qu'un ruisseau passant dans des tranchées creusées dans d'anciens éboulements de montagne. Durant les pluies, les escarpements se détrempent et il tombe de grandes masses de terrain dans le cours du ruisseau.

Comme il a encore peu de force, il est intercepté, mais il s'élève contre ces digues naturelles, achève d'en détremper

(1) Lomet, M., p. 92.

la matière qui s'écoule et entraîne des blocs de rochers. « *De* « *l'eau claire avec la même pente ne réussirait pas à mouvoir* « *de pareilles masses, mais les corps perdant d'autant plus* « *de leur poids qu'ils sont plongés dans un fluide plus dense,* « *cette lave de boue transporte des rochers dont on ne pour-* « *rait concevoir le déplacement* » (1).

Il faut donc faire des plantations dans la partie haute des ruisseaux, qui retiendront les terres. Il faut faire des saignées dans les escarpements dans les saisons des crues afin d'en prévenir les effets.

Il faut faire enfin ce que font les montagnards.

« *On les voit, dit-il, combler habilement les dangereux* « *intervalles qui offrent au torrent un nouveau lit, lorsque,* « *dans ses caprices, il a engorgé tour à tour ceux qu'il a* « *parcourus. On les voit préparer l'espace qu'il menace, y* « *rouler de grosses pierres, y former de trompeuses digues,* « *des estacades destinées à être emportées, multiplier les* « *petits obstacles qui amusent le torrent, attentifs à n'en* « *point créer qui l'irritent; puis dans la saison des crues, le* « *laisser entrer dans cette aire, où il tendait à se précipiter...* « *là il tournoye, s'embarrasse, dépose le gravier, les pier-* « *res, le sable dont il est chargé et, abusé dans son effort,* « *il travaille lui-même contre lui et referme le passage qu'il* « *s'était ouvert* » (2).

S'agit-il de lutter contre les lavanges ? il étudie leur formation, leur marche, leur élan et comme, dit-il, « *il est impossi-* « *ble d'opposer à une lavange en mouvement un obstacle* « *qu'elle n'entraîne et qui n'ajoute ses débris à ceux dont elle* « *est chargée, on doit l'arrêter au point de départ* » (3).

Il faut donc boiser le pays, couvrir de bois les hauteurs d'où partent les lavanges, empêcher le déboisement, il faudra semer et semer en hêtres et en chênes toute la partie inférieure. Au-dessus de ces arbres, on sèmera le pin qui s'attache mieux aux rochers que le sapin et qui « *lève touffu*

(1) Lomet, M., p. 22.
(2) Idem, M., p. 25.
(3) Idem, M., p. 31.

« *comme du blé et est une excellente brosse pour retenir les* « *neiges sur des pents précipiteurs* ». Et il recommande le pin rouge, le pin de Riga et un pin inconnu encore en France et dont il découvre des spécimens dans la vallée de Cauterets, c'est le Laricio de Corse. Ce dernier pin croît très haut. Enfin, il recommande le Mélèze

« *Il faut, dit-il, régénérer les montagnes dont la nudité* « *accélère le déchirement: il faut conserver à l'industrie pas-* « *torale des vallées nombreuses et fécondes, d'où les éboule-* « *ments, les lavanges, les torrents conjurés avec la privation* « *du bois, vont bientôt repousser les troupeaux et les ber-* « *gers* » (1).

Sages paroles, car les forêts, régulateurs puissants des saisons et des climats, offrent aussi à l'homme le moyen de combattre lavanges et torrents.

Enfin, il faut construire des monuments thermaux. Là encore s'affirment des idées très nettes en architecture, en même temps qu'une conception logique de la construction d'un bâtiment placé sur une aire qui peut être balayée par des lavanges, comme l'était celui projeté à Barèges.

Ce bâtiment on ne l'élèvera que très peu au-dessus du sol. Eclairé par le haut, il sera en quelque sorte enfoui, n'opposant ainsi aucune résistance aux lavanges. Non seulement il sera presque enterré, mais il faudra préserver ses voutes de l'ébranlement qu'y occasionneraient les blocs roulants et garantir ses parois de l'humidité.

On amortira les chocs dus aux blocs par une couche de terre glaise, on combattra l'humidité en enveloppant toute la maçonnerie d'un bitume connu sous le nom de Pisalphate du Puy-de-Dôme.

« *Ce bitume imperméable à l'eau fond au bain-marie et ne* « *se soude pas facilement. Mais nous ne serions pas effrayés* « *de l'idée d'en dissoudre à la fois toute la quantité néces-* « *saire dans de vastes fourneaux et de couler cette enveloppe* « *d'un seul jet.* »

(*A suivre.*)

(1) Lomet, M., p. 34.

BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉDITIONS ORIGINALES

DE

JASMIN

(1825-1864)

La bibliographie de Jasmin présente des difficultés qu'un bon travailleur comme Jules Andrieu n'a pu surmonter, malgré tout son zèle. L'article de la *Bibliographie générale de l'Agenais* qu'il consacre au poète reste très insuffisant. Il est fâcheux que M. Boyer se soit contenté de reproduire cet article en tête de son édition des *Œuvres complètes*, et que M. Labadie l'ait pris pour base du passage de sa *Bibliographie gasconne et languedocienne* (Bordeaux, 1916, in-8) qui concerne le poète agenais. Plutôt que de relever les lacunes et les nombreuses erreurs d'Andrieu, il m'a semblé préférable de tenter une étude aussi précise que possible limitée aux éditions originales du poète, c'est-à-dire à toutes les éditions publiées du vivant de Jasmin, exception faite des traductions ou imitations. Ces éditions sont aujourd'hui fort rares, surtout en exemplaires satisfaisants; la Bibliothèque départementale de Lot-et-Garonne n'en possède qu'une partie et, à vrai dire, je crains que quelques feuilles volantes n'aient échappé à mes recherches[1].

Je souhaite que les bibliophiles et les historiens de la littérature gasconne trouvent ici le guide qui leur manquait encore à travers l'œuvre du poète; il leur serait sans doute bien difficile de rassembler toutes les éditions que j'ai décrites, mais s'ils veulent se borner à posséder les *Papillotes* au complet, il leur faut s'appliquer à réunir tout au moins six volumes : l'édition primitive de 1835 (6) qui, avec son luxe romantique, me semble le chef-d'œuvre de l'imprimerie age-

---

1 Par exemple *La Semaine d'un fils. Nouveau poème. A M. de Lamartine* [Agen ?, 1848], feuille in-fol. obl. [British Museum 1871. e. 1 (78)].

naise; l'édition *gasconne* (seule complète et seule originale) du tome II de 1842 (9 A); les tomes III et IV de 1851 et 1863 (14 et 23); — à ces quatre volumes il faut joindre la « troisième » édition du tome I, *texte gascon*, parue en 1843 (10 A) pour les adjonctions de pièces inédites qu'elle contient, et la troisième édition du tome II de 1858 (16) à cause des importantes retouches que l'auteur y apporta.

Parays, mai 1918.

1. **Lou Chalibary.** **1825**

Cf. reprod. du titre.

In-12, 72 pp., culs-de-lampe, couv. impr.
Faux-titre : LOU CHALIBARY, *poëmo.*
P. 5, Dédicace à *Moussu D.....* [Duprount], *aboucat* (dans le t. I des *Papillotos*, éd. de 1843, cette dédicace est datée de juin 1825); — p. 9, *Lou Chalibary* (trois chants); — p. 51, *Lou Chalibary saoubat de las flammos, dialogo en bers patois* (par Dupront); — p. 63, *Poesios laougeros de Jansemin* (*Epitre à M. A.... D.....* [Amand Durand, selon Andrieu] *en li demandan uno romanço que m'abio proumes; — La fidelitat ageneso, romanço; — Saint-Preux à Julie*); — p. 69, *Notes*, au nombre de 16.
La couverture (cf. *reprod.*) est en papier fort gris-bleu, genre « papier à chandelle »; le verso du second plat porte dans le même encadrement un fleuron représentant un satyre luttant contre une chèvre.
[BIBL. NAT., Ye 24484]

Première publication du poète. On y trouve la célèbre romance *Me cal mouri* sous son premier titre *La fidelitat ageneso*. Dans l'édition collective des *Papillotos* de 1860, cette romance est datée de juin 1822 et l'éditeur fait remarquer en note que c'est la première pièce connue de l'auteur, devenue populaire peu de jours après sa publication. Andrieu, dans sa *Bibliographie de l'Agenais* (I, p. 374) en signale une édition donnée à Agen par le lithographe Lapeyre (1 f. in-4°, s.d.). Il ne peut à coup sûr s'agir là d'une édition antérieure à

LOU CHALIBARY,

Poëmo

HEROÏCO-BURLESQUE EN TRES CHANS

EN PATOIS AGENES,

PER JANSEMIN, COIFFUR



SE BEN A AGEN,

ME L'AUTUR, FAUBOURG SENT-ANTONI

DE L'IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL

MDCCCXXV

Lou Chalibary : Titre.


Lou

CHALIBARY

Poemo

PER JANSEMIN

AGEN

P. Noubel Imprimeur.

825.

Lou Chalibary : Couverture

(le premier chiffre du millésime n'est pas venu sur le cliché)

la publication du recueil de 1825, car cette romance porte dans cette édition isolée le titre *Me cal mouri*, alors que dans l'édition originale des *Papillotos* de 1835 elle paraît encore sous son titre primitif modifié seulement en 1843 (cf. n° 10) et qu'en outre Andrieu lui-même, dans un autre ouvrage (*Histoire de l'imprimerie en Agenais*, p. 123), remarque que l'établissement du lithographe Lapeyre à Agen ne remonte qu'à la fin de l'année 1828.

Le *Journal politique et littéraire de Lot-et-Garonne* annonçait, dans son numéro du 25 mai 1825, la publication prochaine du *Chalibary* au prix de 3 fr. sur papier vélin et de 2 fr. 50 sur papier fin; la brochure fut mise en vente le 4 juin et un mois plus tard, son prix était de 2 fr. 50 sur papier fin et 2 fr. sur papier ordinaire. *Lou Chalibary* est annoncé dans la *Bibliographie de la France* du 16 juillet 1825, n° 3949.

2. Lou tres de may. 1830

Lou || TRES DE MAY, || POEMO, || PER JANSEMIN, COIFFUR, || *Autur del Chalibary*, || Peço couronado per la Societat d'Agriculturo, Scienços et Arts || d'Agen, lou 5 de may 1830. || [Vignette lithographiée : château de Nérac] || Agen, || PROSPER NOUBEL, IMPRIMUR DEL REY. || ❧ || M. D. CCC XXX.

In-8, 17 pp. et 1 fnc, en-tête.
Faux-titre : Lou TRES DE MAY, per Jansemin.
Le dernier feuillet contient les *Notes*, au nombre de 35.
Frontispice : en regard du titre est une lithographie de Charp... (statue de Henri IV) avec la légende :

Brabes Gascous,
Benès, benès : cy plase de bous beyre,
Approucha bous !

Ce frontispice et le titre sont tirés sur un papier plus fort nécessité par les deux lithographies, mais sont compris dans la pagination générale.

La couverture est en papier vert d'eau; elle porte dans un encadrement à dentelle le titre abrégé avec l'épigraphe : *Sur soun jouquè lou poul a lou dret de canta*, et l'indication : *Se bend à Agen*,

chez l'autur, faubour Sent-Antony. Prix : 1 fr. 25 cent. Le verso du second plat porte dans le même encadrement un médaillon de Henri IV.

[BIBL. NAT., Ye 24509 et 45060; — BIBL. DÉPART.]

Le verso du faux-titre porte un extrait du procès-verbal de la séance du 5 mai 1830 de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen où fut couronné le poème mis en vente le 29 mai 1830 (*Journal de L.-et-G.* : papier vélin satiné, 1 fr. 25).

Cette plaquette est annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 17 juillet 1830, n° 4046.

3. **Cansous patriotiquos.** **1830**

CANSOUS || PATRIOTIQUOS, || PER || JANSEMIN, || CANTADOS || AL GRAND BANQUET DOUNAT A AGEN || EN L'AOUNOU DEL DRAPEOU || LOU 28 NOUVEMBRE 1830. || [Fleuron : coq emblématique] || Agen, || P. NOUBEL, IMPRIMUR DEL REY DES FRANCÈS. || ✥ || 1830.

In-8, 14 pp. et 1 fnc, en-tête et cul-de-lampe.

P. 5, *La Gardo ageneso al drapeou de Philippo prumè;* — p. 8, *Lou Boun Diou libéral;* — p. 11, *Lou Sèromen.*

La couverture, constituée par le premier et le dernier feuillet, est comprise dans la pagination. Elle porte dans un encadrement le même texte que le titre, mais la composition et le fleuron diffèrent; le verso du dernier feuillet (second plat de la couverture) porte un fleuron emblématique dans le même encadrement.

[BIBL. DÉPART.]

Dans *Le Faisceau poétique de la Garde nationale agenaise* (Agen, P. Noubel, 1830, 14 pp. et couv. [BIBL. DÉPART.]), on trouve, p. 12 : *La Gardo ageneso, al Drapeou de Philippo Prumè, per Jansemin, coiffur, caporal de la troisièmo coumpagnio de grenadiès, dediado à sous camarados.* Andrieu a-t-il commis une confusion en mentionnant (*Bibliographie*, t. I, p. 375) sous ce titre *La Gardo ageneso* le recueil des trois chansons décrit ci-dessus, ou s'agit-il d'un titre différent donné à un autre tirage du même recueil ?

4. **Qui ten bey beni.** **1831**

QUI TEN BEY BENI. *Cansou dediado as Auturs de la Lanterno magico et de bèlcop d'aoutres articles repetats pel Memorial Agenes.* — S. l. n. d. (Agen, impr. P. Noubel, 1831), pièce in-8° de 3 pp.

(Andrieu, *Bibliographie*, t. III, p. 99.)

5. **Vers lus le 28 juillet 1833.** **1833**

[Titre de départ] VERS || LUS LE 28 JUILLET 1833, || DANS LE BANQUET PATRIOTIQUE, QUI A EU LIEU A AGEN, || DANS LA MAISON DE M. CAPDEVILLE, || par Jasmin, coiffeur.

(Agen : Imprimerie de P. Noubel.)

In-8, 4 pp., en-tête et cul-de-lampe.
P. 1, *Lou Puple;* — p. 3, *Lou Moubomen.*
[BIBL. DÉPART.]

6. **Las Papillotos.** **1835**

Cf. *reprod. du titre.*

In-8, XVI-308 pp., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.
Faux-titre : LAS PAPILLOTOS DE JASMIN (*ou Jansemin*).
P. v, Préface de Jean-Didier Baze, avocat à la Cour Royale d'Agen (juillet 1834); — p. XII, Post-scriptum de décembre 1834; — p. 297, *Notes*, au nombre de 26; — p. 301, *Vocabulaire des mots patois les plus difficiles employés dans cet ouvrage* (Extrait du Dictionnaire gascon de M. Adrien Pozzi); — p. 307, Table.
Planches : 1. Frontispice : [*Figure allégorique de la Liberté*], lég. :

Jou baou trouba lous Reys que benon pas me querre !!

2. (en regard de la p. 50) : [*Le charivari dispersé*], lég..

Et moussu GAS parey !

3. (en regard de la p. 197) : [*Le grand'père porté à l'hôpital sur un fauteuil*], lég. :

Oun bas payri ?... moun fil a l'espital
Acos achi que lous Jansemins moron !

LAS

PAPILLOTOS

DE

JASMIN

COIFFUR

MEMBRE DE LA SOCIÉTAT DE SCIENCOS ET ARTS D'AGEN.

1825 - 1835.



AGEN

IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL.

—❧—

Janvier 1835.

Las Papillotos : Titre.





LAS

PAPILLOTOS

DE

JASMIN

COIFFUR

MEMBRE DE LA SOCIETAT DE SCIENCOS
ET ARTS D'AGEN.

1825. - 1835.

ME
CAL MOURI

LOU
CHALIBARI



LOU
TRES DE MAY

EPITRE
A BERANGER

MOUS
SOUBENIS.

LOU
M.al LANNOS



AS
POLONES

RAMOUN
ET MATHIOU.





Agen. 1835

Las Papillotos : Couverture.

4. (en regard de la p. 275) : [*Ramoun et Mathiou*], lég.:

> **Mais lou clesque a l'amello et lou clesque es plantat !**
> **En aoure gayto-lou que se metamorphoso !!**
> **Que tramblen ! soun perduts si lou puple l'arrozo !!**

Ces quatre gravures sont signées de Montaut d'Oléron; le frontispice existe en deux états, avec ou sans l'indication *Page 244* en haut et à droite du cadre.

La couverture en papier jaune (cf. *reprod.*) ne porte au verso du second plat qu'un fleuron (cor de chasse suspendu à un arbre) dans un encadrement au trait.

[Bibl. nat., Ye 24501; — Bibl. départ.]

Cette édition originale des *Papillotos*, luxueusement imprimée, peut passer pour le chef-d'œuvre de Prosper Noubel. Elle contient quarante pièces, y compris la dédicace et cinq pièces qui ne sont pas de Jasmin, dont la traduction du *Tres de May* par M. Duvigneau. Le tirage fut de deux mille exemplaires sur papier ordinaire, plus quelques rares exemplaires sur grand papier vélin filigrané F. D. L. et Cie que l'auteur s'était sans doute réservés car on n'en trouve l'annonce nulle part.

Le 29 mai 1834, le *Journal politique et littéraire de Lot-et-Garonne* annonçait que la souscription était ouverte et publiait, en feuilleton, l'article de Baze, réimprimé peu après en prospectus, puis comme préface au volume; on lisait à la suite: « L'ouvrage formera un vol. in-8 d'environ 400 pp., imprimé avec un caractère cicero neuf sur papier grand raisin vélin; de jolies vignettes, exécutées sur cuivre par d'habiles artistes de la capitale, représenteront les morceaux les plus saillants des œuvres du Poète. Prix, 5 fr. » Le volume devait paraître fin juillet, mais il y eut des retards successifs, si bien que la mise en vente eut lieu seulement le 8 décembre. A cette date, plus de huit cents souscriptions avaient été recueillies.

7. **L'Abuglo de Castel-Cuillé.** **1836**

Cf. *reprod. du titre.*

In-8, 2 ff. n. ch. et 28 pp., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.

Fnc. 2, dédicace à *Madamo Corali Paillès de Baoumoun de Lomagno*; — p. 26, *Notes*, au nombre de 3; — p. 28, *Traduction des mots les plus difficiles contenus dans cette pièce.*

Frontispice : en regard du titre s'encarte une lithographie d'après un dessin de H. Brécy avec la légende : *Glèyso de Sent-Amans et Castel-Cuillé;* on lit au-dessous : *Lith. P. Noubel — Lapeyre del. Agen.*

La couverture, en papier bleu, porte, dans un simple encadrement de filets parallèles entrecoupés, le même texte que le titre, mais la composition diffère ainsi que le fleuron; au-dessus TRADITION POPULAIRE, au-dessous : Prix : 1 fr. 25. Le verso du second plat ne porte qu'un fleuron dans le même encadrement de filets.

Une partie de l'édition est tirée sur papier de grand format (250 ex. grand papier et 100 ex. petit papier, selon une mention manuscrite sur l'exemplaire de la Bibliothèque départementale); la couverture est semblable, mais en papier chamois avec la mention Prix : grand format, 1 fr. 50 c.

[BIBL. NAT., Ye 45051; — BIBL. DÉPART.]

Jasmin avait terminé ce poème au mois d'août 1835; au verso du titre, on lit l'indication suivante : « Ce poème, qui a été lu par l'auteur à la séance publique de l'Académie Royale de Bordeaux, figure dans le recueil que cette Société vient de publier. » La lecture eut lieu le 26 août 1835, le texte fut imprimé dans le recueil des *Actes de l'Académie de Bordeaux* de la même année.

L'édition originale, imprimée sur le modèle des *Papillotos*, parut au début de décembre 1835 (*Journal de Lot-et-Garonne*, 8 décembre 1835) et fut annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 27 février 1836, n° 1033.

En 1838 parut une troisième édition (**7**-*bis*) en 32 pp. dont la composition est la même que pour l'édition originale, avec quelques modifications orthographiques (BIBL. DÉP.). Cette édition fut appelée *troisième* probablement en tenant compte d'une traduction française de Pierre Thouzery publiée l'année précédente à Bordeaux (in-8, 16 pp.) [BIBL. NAT., Ye 45053].

L'Abuglo

DE CASTÈL-CUILLÈ,

PER JASMIN

COIFFUR,

MEMBRÉ DE LA SOUCIETAT DES SCIENÇOS ET ARTS
D'AGEN,

MEMBRÉ COURRESPOUNDEN DE L'ACADEMIO
ROUYALO DE BOURDÈOU.



AGEN,
Imprimerio de Prosper Noubel.

—

1836.

L'Abuglo : Titre.

Une quatrième édition (**7**-*ter*), également en 32 pp., mais avec composition renouvelée, vit le jour en 1839 [BIBL. DÉP.]. En 1841, une nouvelle traduction due à Pierre Sénémaud fut publiée à Auch (in-8, 32 pp.) [BIBL. NAT., Ye 45052] et c'est sans doute à cause d'elle que, dans le t. II des *Papillotos* de 1842, l'*Abuglo* porte l'indication de sixième édition.

8. **A Moussu Sylbén Dumoun.** **1837**

A MOUSSU || SYLBÉN DUMOUN, || DÉPUTAT, || QU'APRÈTS ABÉ BANTAT NOSTRO LENGO PATOUÈZO || LA COUNDANNABO A MORT. || ❧ || JASMIN. || [fleuron : attributs typographiques] || AGEN, || IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL. || — || 1837.

In-8, II-IV pp., bandeau et cul-de-lampe, couv. impr.

Pas de faux-titre; — p. I, *Notes*, au nombre de 2 (extraits du *Discours de M. Sylvain Dumon* et des *Esquisses des mœurs et coutumes de l'Agenais*, par H. Brécy).

La couverture, en papier jaune, porte le même texte que le titre dans un encadrement de filets doubles entrecoupés, mais la composition diffère en partie, ainsi que le fleuron (attributs champêtres); le verso du second plat ne porte, dans le même encadrement, qu'un fleuron (vieillard expliquant une histoire à un groupe d'enfants).

[BIBL. PARTICULIÈRE]

Ce poème, qui occupe une place essentielle dans l'œuvre de Jasmin, est annoncé dans le *Journal de L.-et-G.* du 19 septembre 1837, au prix de 0,75 cent.

9. **Las Papillotos. II.** **1842**

A — **Texte gascon.**

LAS || PAPILLOTOS || DE || JASMIN || COIFFUR, || DE LAS ACADÉMIOS D'AGEN ET DE BOURDÈOU, ETC. || ⤚⤙ || 1835-1842 || ⤚⤙ || TOMO SEGOUN || [fleuron : couronne de laurier] || AGEN || IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL. || ❧ || 1842.

In-8, LII - 303 pp., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.

Faux-titre : LAS PAPILLOTOS DE JASMIN.

Les ff. lim. contiennent l'avant-propos de l'éditeur, les articles de Charles Nodier, Sainte-Beuve, etc. et, pp. XLVII-LII, la *Dedicaço a Moussu Charles Nodier, de l'Academio françezo;* — p. 287, *Notes*, au nombre de 32, avec l'indication : « Ces notes, à part celles sur M. Wasington Duvignau et Saint-Amans, sont dues à la complaisance de M. Amédée M. [oullié] »; — p. 295, *Vocabulaire des mots patois les plus difficiles employés dans cet ouvrage* (Extrait du Dictionnaire gascon de M. Adrien Pozzi)... « Les mots que l'on ne trouvera pas dans ce glossaire sont déjà dans celui du premier Tome »; — p. 301, *Table.*

Frontispice : en regard du titre s'encarte un portrait gravé de l'auteur portant la mention *G. N. Montaut à Paris d'après le daguerréotype de Raisonnier*, et la légende JASMIN; ce portrait manque quelquefois ayant été livré séparément aux souscripteurs. A la fin du volume s'encarte un supplément de deux feuillets portant la musique lithographiée de la chanson *Séréno al co de glas, Chanson tirée du poëme de Françounetto, paroles de Jasmin, musique de M. Lafargue;* dans la marge intérieure du feuillet de gauche, on lit l'indication : *Cet air se vend avec accompagnement de piano, chez Phébade, à Agen, et chez tous les éditeurs de musique.*

La couverture, en papier bleu, est analogue à celle de 1835 reproduite ci-dessus; le texte est le même que celui du titre, les pilastres portent l'indication des principales pièces contenues dans le volume. Sur le verso du second plat, dans un encadrement plus simple, on lit :

Les ouvrages de JASMIN se publient maintenant en double édition; l'une, texte pur (idiome gascon) pour le Midi; l'autre, texte et traduction en français, mot à mot et vers blancs en regard, pour le Nord.

Pour compléter le tome Ier des PAPILLOTES, édition tirée à 2,000 exemplaires, et depuis longtemps épuisée, ce 2me volume se vend séparément.

Les personnes qui désireront les Œuvres complètes recevront, un mois et demi après celui-ci, le 1er volume qui se réimprime en ce moment, et qui se publiera fin mars au plus tard.

L'édition avec traduction ne se vend pas séparément, et les acquéreurs à qui ce second volume sera immédiatement livré recevront le premier également fin mars 1842.

Ces deux éditions, formant 6,000 exemplaires, soigneusement imprimées, ornées de vignettes et du portrait gravé de l'auteur, se vendent savoir :

Chaque volume, texte pur.................. 6 fr.
Chaque volume, texte et traduction........ 7 fr. 50

A AGEN, chez L'AUTEUR;

chez Ach. CHAIROU et C[ie], dépositaires principaux, à qui l'on devra s'adresser;
chez BERTRAND.
A VILLENEUVE, chez GLADY, frères.
A MARMANDE, chez LESPINASSE.
A NÉRAC, chez BOUDON, et chez les principaux libraires des départements environnants.
A PARIS, chez tous les libraires.
A TOULOUSE, chez LEBON, rue Saint-Rome.
A BORDEAUX, chez LAWALLE, allées de Tourny, et CHAUMAS, au Chapeau-Rouge.
A PAU, chez VIGNANCOURT et VERONNÈSE.

[BIBL. NAT., Ye 24502]

Ce volume contient quarante-neuf pièces, en comptant la dédicace et une pièce qui n'est pas de Jasmin; on y trouve l'*Abuglo* et l'édition originale de *Françounetto* que l'auteur avait commencé d'écrire en 1838 et achevé en mars 1840.

Bien que les deux éditions gasconne et française-gasconne soient annoncées dans le *Journal politique et littéraire de Lot-et-Garonne* comme ayant paru simultanément le 30 décembre 1841, un examen rapide suffit à démontrer que l'édition gasconne a été tirée la première et qu'elle est par conséquent la véritable édition originale du tome II. Elle est tirée sur un papier assez fort, avec un appareil typographique analogue et presque aussi luxueux que l'édition originale du tome I.

B — Texte français-gascon.

La composition du titre diffère dans ce tirage, ainsi que le fleuron (attributs champêtres et poétiques); même frontispice, même supplément de musique.

In-8, LV-404 pp., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.
Faux-titre : LAS PAPILLOTOS DE JASMIN. FRANÇAIS-GASCON.
Ff. lim. comme pour A; — p. 397, *Notes;* — p. 403, *Table*.
La couverture en papier de diverses couleurs est composée de même que pour A avec, en plus, la mention FRANÇAIS-GASCON; légères modifications au texte du verso du second plat reproduit ci-dessus; le prix de cette édition est porté à 8 francs.

[BIBL. NAT., Ye 24504; — BIBL. DÉPART.]

La même composition a servi pour cette édition et pour la précédente, mais nous remarquons ici quelques légères différences dans la mise en pages et le choix des fleurons; quelques fautes du premier tirage sont corrigées, par exemple : A, p. 237 : *1840* = B : *1841;* — A, p. 291, n. 20 . *Sterlino* = B : *Esterlino.* En outre, cette édition française-gasconne contient *onze pièces de moins* que l'édition gasconne qui précède; un certain nombre de pièces annexes n'y sont pas reproduites, les notes sont très écourtées à partir de la 17me, le vocabulaire est supprimé, le papier est plus mince et de qualité inférieure. Le prix de cette édition annoncé d'abord 7 fr. 50 sur la couverture de A, fut porté à 8 fr. au moment de la mise en vente.

Ainsi cette édition française-gasconne, moins complète que l'édition gasconne qui l'a précédée, ne saurait à aucun titre être considérée comme l'originale, ni même comm équivalente à celle-ci; elle n'est qu'un second tirage, pour ne pas dire une seconde édition.

Elle est annoncée seule dans la *Bibliographie de la France* du 25 juin 1842, n° 3273.

10. **Las Papillotos. I.** (Troisième édition.) **1843**

A — Texte gascon.

LAS || PAPILLOTOS || DE || JASMIN || COIFFUR, || DE LAS ACADÉMIOS D'AGEN ET DE BOURDÈOU, ETC. || ❧ || 1825-1843. || ❧ || TOMO PRUMÈ || Aoumentat de 24 peços noubèlos || — || DEDIAT A M. DE SAINTE-BEUVE. || [fleuron : couronne de laurier] || AGEN || IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL. || ❧ || 1843.

In 8, XXXVI-355 pp., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.

Faux-titre : LAS PAPILLOTOS DE JASMIN.

P. v, *Avant-propos;* — p. IX, préface de Baze; — pp. XIII-XXXIII, articles et lettres de 1842 et 1843; — p. XXXV, *Dedicaço a moussu de Sainte-Beuve*, 24 avril 1843; — p. 245, dans un passe-partout : LAS PAPILLOTOS NOUBÈLOS DE 1842; — p. 339, *Notes*, au nombre de 32; — p. 347, *Vocabulaire des mots patois les plus difficiles em-*

ployés dans cet ouvrage (Extrait du Dictionnaire gascon de M. Adrien Pozzi); — p. 353, *Table*.

Frontispice : en regard du titre s'encarte la même gravure représentant la scène du grand-père de Jasmin transporté à l'hôpital qui faisait partie des quatre planches illustrant l'édition originale de 1835.

La couverture, en papier bleu, porte la mention « 3me EDITIOUN »; elle est analogue à celle du t. II décrite ci-dessus et le texte au verso du second plat est similaire; nous y apprenons que l'édition gasconne du tome II (9 A), tirée à 3,000 ex., était presque épuisée lors de la publication du présent volume.

[BIBL. NAT., Ye 24507]

On lit dans l'avant-propos : « Jasmin a revu ses écrits avec toute la sévérité d'un juge et non avec la tendresse d'un père. C'est ainsi qu'en procédant à la réimpression de ce premier volume dont l'édition était depuis longtemps épuisée, il l'a fait passer au creuset de ce goût exquis qui a présidé à ses dernières créations. Le *Chalibari* et les *Soubenis* ont été revus avec soin et dégagés des légers défauts qu'il avait remarqués dans ces œuvres capitales; il a élagué quelques pièces d'un médiocre intérêt et toutes les épitres qui lui étaient étrangères. »

Sur les quarante pièces que contenait l'édition originale, cette nouvelle édition n'en reproduit que trente-trois. Elle contient en plus une dédicace du *Maréchal Lanos* à Alexandre Ducourneau (octobre 1842) et un impromptu à Laffeillade. La dédicace primitive à Laffitte, rejetée dans le corps du volume, est remplacée par une nouvelle dédicace à Sainte-Beuve.

La seconde partie, *Papillotos noubèlos*, contient vingt-quatre pièces inédites composées de mars 1842 à avril 1843. Le vocabulaire est celui de 1835 augmenté. Dans son édition des *Œuvres complètes* de Jasmin (1889, t. I, p. LXXIII), M. Boyer dit posséder un exemplaire de cette « rarissime » édition gasconne portant une indication autographe de tirage à mille exemplaires seulement; l'édition française-gasconne qui suit fut tirée à plus grand nombre.

Annoncée successivement comme devant paraître fin février, fin mars, puis au début d'octobre 1842, cette nouvelle

édition du tome I ne fut mise en vente que le 13 mai 1843 (*Journal de L.-et-G.*). La mention « 3me édition » que porte la couverture est trompeuse; il s'agit seulement d'une *seconde* édition comme le donne nettement à entendre le passage de l'avant-propos reproduit ci-dessus, et comme le dit en propres termes un bulletin de souscription imprimé par P. Coudert, à Bordeaux, en 1842, qui se trouve joint à l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale.

B — **Texte français-gascon.**

Même titre et même faux-titre que A, même frontispice.

In 8, XXXIX-432 pp., bandeaux et fleurons, couv. impr.
Ff. lim. comme pour A; — p. 293, *Las Papillotos noubèlos de 1842;* — p. 426, *Notes*, au nombre de 31; — p. 431, *Table*.
La couverture, en papiers de diverses couleurs, est la même que celle de l'édition gasconne; elle porte en plus la mention « Français-gascon » et les indications de tome et d'édition sont traduites en français.
[Bibl. nat., Ye 24503; — Bibl. départ.]

On retrouve entre les tirages A et B de ce volume, des différences analogues à celles signalées précédemment entre les deux tirages du tome II. Même papier et même composition, mais différences dans la mise en pages, fautes corrigées, pièces annexes rejetées, etc. Cette édition française-gasconne est, elle aussi, postérieure à l'édition gasconne A; elle contient *treize pièces de moins* dans la première partie, mais on y retrouve par contre trois pièces en plus (*Lou départ*, *La Sourciero del Bonhur*, *Lou Poutou*) qui avaient déjà paru dans l'édition originale gasconne du tome II (9 A), mais n'avaient pas figuré dans l'édition française-gasconne du même volume parue la même année (9 B). Les *24 peços noubèlos* formant la seconde partie sont réduites à 22, l'auteur ayant supprimé une pièce : *Lou clot del Poèto del Puple*, écrite à propos de la mort d'un jeune poète de Bergerac appelé *Beau-Soleil*, et une chanson intitulée *Nostros campagnos ou Bisquo Paris*, chantée à Estanquet le 30 septembre 1842, sans doute par crainte

de désobliger les Parisiens qui venaient de lui faire un accueil triomphant. Le vocabulaire est supprimé, les notes très écourtées.

Dans quelques exemplaires, l'auteur a corrigé à la main, de sa belle écriture, deux erreurs de la traduction : p. 296, v. 12, *se sacrifie* : corr. *courrouce*; — p. 352, v. 2, *flatteur* : corr. *bon*.

Cette édition française-gasconne peut réellement être considérée comme la *troisième* du tome I. Les deux tirages A et B sont annoncés dans la *Bibliographie de la France* du 29 mai 1843 avec une note tout à fait erronée sur leurs caractéristiques.

11. **Lou poulit demoun de las cansous.** **1844**

Lou poulit Demoun de las cansous. A Loïsa Puget.

In-12. « Pièce de vers adressée à Louise Puget par Jasmin, lors de son départ d'Agen. »

[*Bibliothèque Burgaud des Marets*, cat. 1873, n° 965]

12. **Maltro l'innoucento.** **1845**

A — **Texte gascon.**

Cf. *reprod. du titre.*

In-8, 38 pp. et 1 fnc, bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.

Faux-titre dans un passe-partout : MALTRO L'INNOUCENTO, Poemo en 3 Paouzos. DEDIAT A MADAMO MARIO NODIER MENESSIER.

P. 5, *Dedicaço a Madamo Mario Nodier Menessier;* — p. 8, note de l'éditeur; — au verso du dernier f., *Vocabulaire des mots patois les plus difficiles employés dans ce poème.*

Frontispice : en regard du titre s'encarte une lithographie de Quinsac (portrait de Marthe) avec la légende :

MALTRO L'INNOUCENTO
en 1808.
Dins Agen dizion quand passâbo :
(Maltro sort diou abé talen ! !) (*poème de Jasmin*)

La couverture, en papier chamois ou gris, porte dans un encadre-

MALTRO L'INNOUCENTO,

POÈMO EN TRÈS PAOUZOS,

PER

JASMIN

COIFFUR,

ET DE LAS ACADÉMIOS D'AGEN, DE BOURDÈOU, ETC., ETC.

> O ma lengo, tout me zou dit,
> Plantarèy uno estèlo à toun froun encrumit!!
>
> A Moussu Ch. Nodier



AGEN

IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL.

1845.

Maltro : Titre.

ment : MALTRO ‖ L'INNOUCENTO, ‖ PER ‖ JASMIN, ‖ POÈMO DEDIAT ‖ A MADAMO MARIO NODIER MENESSIER, ‖ DAMBÉ L'IMAGE DE MALTRO PER MOUSSU QUINSAC. ‖ [même épigraphe et même fleuron que le titre] ‖ AGEN, ‖ EMPRIMAT PER PROSPER NOUBEL. ‖ —o— ‖ 1845.

Le verso du second plat porte des indications analogues, mais plus brèves, que la couverture du t. I de 1843 et, en outre, la mention : MALTRO L'INNOUCENTO. Prix du texte pur, 1 fr. 50 c. Prix du texte français-gascon, 2 francs.

[BIBL. NAT., Ye 24499]

B — **Texte français-gascon.**

Même titre que A, mais l'épigraphe est supprimée.

In-8, 63 pp., bandeaux et culs-de lampe, couv. impr.

Même faux-titre, la note de l'éditeur est placée au verso; le vocabulaire est supprimé.

Même lithographie, même couverture.

[BIBL. NAT. Ye 24500; — BIBL. DÉP.]

A part de légères différences dans le placement des bandeaux, la composition du texte gascon est strictement la même dans les deux tirages. — Une seule variante, le vers (A, p. 26)

L'ange de la doulou tournan à la boulâdo

devient dans B (p. 41)

L'ange de la doulou que repren la boulâdo

leçon adoptée par la suite et conforme au manuscrit original de *Maltro* offert, en 1896, à la Bibliothèque municipale d'Agen (ms. 27) par M. Dèche, suppléant du juge de paix du canton de Mézin, ancien maire de Meylan. Une note de ce manuscrit fixe le tirage à 750 exemplaires pour chaque édition A et B. Le poème de *Maltro* fut terminé au mois d'août 1844: une dédicace manuscrite de l'auteur à Hubert Fontès sur un exemplaire conservé à la Bibliothèque départementale fixe au début du mois de mars 1845 la distribution des premiers exemplaires et laisse entendre que Hubert Fontès, alors âgé d'une quinzaine d'années, aurait pris une certaine part à la traduction du poème.

Les deux tirages mis en vente le 1er mars 1845 (*Journal de*

L.-et-G.) sont annoncés dans la *Bibliographie de la France* du 17 mai 1845, n° 2498.

13. **Lous dus frays bessous.** **1846**

LOUS DUS FRAYS BESSOUS || (Les deux frères Jumeaux) || PER || JASMIN || BALADO DEDIADO A MOUSSU DE SALVANDY || GRAN-MESTRE DES SABENS. || [même épigraphe et même fleuron qu'au titre de *Maltro*] || AGEN, || IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL. || ❧ || 1846.

In-8, 29 pp. et 1 fnc., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.

Faux-titre dans un passe-partout : LOUS DUS FRAYS BESSOUS, (Les deux Frères jumeaux) PER JASMIN, POÈMO DEDIAT A MOUSSU DE SALVANDY. La première lecture de cette Ballade fut faite par l'auteur dans la séance publique de l'Académie de Montauban, le 18 juin 1846, jour de sa réception comme membre de cette Société.

V° du faux-titre, extrait d'une lettre de M. de Salvandy à Jasmin, 27 avril 1845; — p. 4-5, dédicace à M. de Salvandy; — r° du dernier fnc., lettre de M. de Salvandy à Jasmin, chevalier de la Légion d'Honneur, 16 novembre 1846, avec une courte note de l'éditeur.

Couverture en papier jaune portant le même texte composé à peu près de même que le titre; au verso du second plat, indications analogues à celles qui figurent sur la couverture de l'édition originale de *Maltro*, plus la mention : *Lous dus Frays bessous*, 1 fr. 25 c.

[BIBL. NAT., Ye 45055.]

Ce poème, composé en novembre 1845, lu à Montauban le 18 juin 1846, et dédié à M. de Salvandy le 24 octobre suivant, parut vers la fin de l'année 1846.

Il n'eut qu'un seul tirage français-gascon, inaugurant ainsi le mode uniforme de publication adopté désormais pour les œuvres de Jasmin. Annoncé dans la *Bibliographie de la France* du 28 avril 1847, n° 1859. Le même tirage existe aussi sous la date 1847, mais le dernier chiffre de la date est seul modifié sur le titre et sur la couverture (**13**-*bis*).

14. **Las Papillotos. III.** **1851**

LAS PAPILLOTOS || DE || JASMIN || COIFFEUR, || CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, || MEMBRE DES ACADÉMIES D'AGEN, DE BORDEAUX, ETC., ETC. || — || *1843. — 1851.* || — || O ma lengo, tout me zou dit,|| Plantarèy uno estèlo a toun froun encrumit !! || — || TOME TROISIÈME, ||(Français-gascon)||DÉDIÉ A M. SYLVAIN DUMON, || [cachet : *cf. reprod.*] || AGEN || IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL. || — || 1851.



In-8, LIX-363 pp., la dernière chiffrée par erreur 263, culs-de-lampe, couv. impr.

Faux-titre : LAS PAPILLÔTOS.

P. v, avant-propos de l'éditeur contenant une lettre de Jasmin à Sainte-Beuve, 24 juin 1851; — p. XIII-XLIX, Etudes littéraires sur Jasmin par Ch. de Mazade, J. Dupuy et Sainte-Beuve; — p. L, Lettre de S. Dumon à Jasmin, 27 avril 1845; — p. LI, *Dedicaço à Moussu Sylvain Dumoun, ancien ministre*, 24 août 1851; — p. 361, *Table*.

Frontispice : en regard du titre est encarté le même portrait lithographié de *Maltro* par Quinsac déjà paru dans l'édition originale de ce poème (12); il est ici traité un peu différemment, avec les indications : *Lith. Delor; Toulouse Ch. Quinsac, del.*, et la légende de 1845. Ce frontispice existe également en tirage sur papier mince contre collé sur papier fort.

La couverture, en papiers de diverses couleurs, porte le même texte que le titre, sauf les qualités de Jasmin et les mentions à la suite de la tomaison qui sont supprimées. Sur le verso du second plat, on lit :

Dorénavant les Poésies de JASMIN seront imprimées avec le français en regard, ainsi qu'on l'a fait pour le 3me volume, qui cependant ne se vend que 6 fr.

Les tomes 1 et 2, français-gascon, livrés avec le tome 3[me], seront donnés au même prix; mais on les vendra séparément 7 fr. le volume.

[BIBL. NAT., Ye 24505; — BIBL. DÉPART.]

L'avant-propos contient ce passage : « Dans les pérégrinations de notre Troubadour, l'agitateur, l'O'Connell poétique, comme l'appelle la *Revue des Deux-Mondes*, il a dû laisser tomber du cœur de sa muse si fêtée des pièces d'actualité adressées aux villes enthousiastes. La plupart de ces pièces figurent dans le troisième volume par rang de date, à côté des œuvres sérieuses de l'auteur. Au lieu d'agglomérer à la fin de l'ouvrage des notes essentielles et que souvent on ne lit guère, nous les avons inscrites au verso de chaque pièce, avec de courts extraits des comptes-rendus des journaux. L'édition avec le mot à mot français a fait comprendre et apprécier dans le Nord et à l'étranger les chefs-d'œuvre de notre Poète, et Londres, Madrid et autres capitales en ont publié des traductions. Devant cet immense succès, nous avons dû persister dans le même système de publication en principe employé par M. de Sainte-Beuve. Nous ne ferons donc qu'*une seule édition*, pour le Midi et pour le Nord. Le mot à mot français, il est vrai, devient inutile dans le Midi où notre langue est vivante, aimée et parlée; mais ce n'est pas sans intérêt qu'on pourra se convaincre, dans cette esquisse brute et sans couleur, que les pensées de Jasmin restent toujours fortes et étincelantes, et que son vers a plus que la *forme* gracieusement originale que lui prête la langue; qu'il a le *fond*, sans lequel il n'y a pas de vraie poésie. La vie de notre Auteur a eu trois périodes : le début, — la lutte, — le triomphe. Les trois volumes de son œuvre représentent jusqu'à un certain point ces périodes. »

Ce troisième volume contient soixante-deux pièces en comptant la dédicace; on y retrouve *Maltro* et les *Dus frays;* la première pièce, *La Gleyzo descapelado*, avait déjà été publiée en 1843 dans la double édition du tome I parue cette année-là (10). Le poème *Bilo et Campagno* avait paru pour la première fois dans le *Recueil des travaux de la Société des Scien-*

ces, *Lettres et Arts d'Agen*, t. V, 1850. Andrieu (t. II, p. 99) en signale un extrait sous couverture, à pagination non modifiée. La plupart des poèmes sont accompagnés de lettres, d'extraits de journaux, etc. Edition unique française-gasconne mise en vente le 30 août 1851 (*Journal de L.-et-G.*); elle n'est pas annoncée dans la *Bibliographie de la France*. Le papier employé n'est pas uniforme dans le corps du volume; les quatre premières feuilles, le premier feuillet de la feuille 8 et son correspondant, les trois dernières feuilles sont tirés sur un papier légèrement plus mince et quelque peu teinté.

15. **Lapeyrouso.** **1852**

[Titre de départ :] LAPEYROUSO. || A LA BILO D'ALBI.
(A la fin, signé : JASMIN.)
(Albi, s. d. [1852], impr. de M. Papailhiau.)

In-4°, 2 pp.
[BIBL. NAT., Ye 6274]

Annoncé dans la *Bibliographie de la France* du 2 avril 1853, n° 2159.

16. **Las Papillotos. II.** Troisième édition. **1858**

LAS || PAPILLÔTOS || DE || JASMIN || MAITRE ÈS JEUX-FLORAUX || GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE || — || DE 1835 A 1842 || O ma lengo, tout me zou dit, || Plantarèy uno estèlo à toun froun encrumit !! || — || TOMO SEGOUN || TROISIÈME ÉDITION || [cachet] || AGEN || IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL || — || 1858.

In-8, VII-400 pp., culs-de-lampe, couv. impr.
Faux-titre : LAS PAPILLOTOS DE JASMIN. FRANÇAIS-GASCON.
P. v, *Avant-propos de l'éditeur;* — pp. 1-26; articles de Charles Nodier, Sainte-Beuve, etc.: — p. 1, *Dedicasso a Moussu Charles Nodier, des 40 sabens de Paris;* — p. 396, *Notes*, au nombre de 21; — p. 399, *Table*.
La couverture, en papiers de diverses couleurs, porte dans un

encadrement le même texte que le titre; au verso du second plat, on lit :

Dorénavant les Poésies de Jasmin seront imprimées avec le français en regard, ainsi qu'on l'a fait pour le 3me volume, sans cependant leur faire éprouver une augmentation de prix; — on les vend ensemble ou séparément 6 fr. le volume.

[Bibl. nat., Ye 24508]

L'éditeur dit dans l'avant-propos : « Les *Papillotes* de Jasmin, tirées jusqu'à ce jour à plus de 20,000 exemplaires, courent le monde ou rayonnent dans les meilleures bibliothèques. Ses poésies sont traduites en Angleterre, en Amérique, en Allemagne; dans presque tous les séminaires et lycées du Midi, elles sont devenues classiques; et les divers chefs-d'œuvre de Jasmin, en régénérant dans ses beautés primitives notre vieux idiome, ont élevé à sa gloire un impérissable monument... Ces triomphes n'ont pas ébloui Jasmin : loin de s'endormir sur ses trophées et n'écoutant que l'intérêt de sa gloire, il travaille avec ardeur à son 4me volume que nous espérons publier dans quelque temps. Ce volume, comme on le sait, est dédié à M. Villemain. En attendant, forcé par de nombreuses réclamations de réimprimer le 2me volume dont la dernière édition tirée à 3,000 exemplaires était épuisée depuis longtemps, il l'a revue consciencieusement avec la sévérité d'un juge et non avec la tendresse d'un père. Il l'a fait passer au creuset de ce goût exquis qui a présidé aux dernières créations de *Maltro l'Innoucento*, des *Deux frères Jumeaux*, etc., et sous cette retouche du maître, le poème de *Françounetto*, d'après l'aveu de ses amis les plus sérieux, devient le plus beau de ses chefs-d'œuvre par le pathétique et le sentiment qu'il vient de développer dans les troisième et quatrième chants ».

Cette édition est bien la *troisième* si l'on compte individuellement les deux éditions du second volume publiées en 1842; faite d'après l'édition française-gasconne (9 B), elle contient sept pièces de moins, soit trente-et-un poèmes, mais son importance n'en est pas moins essentielle par la quantité des variantes et des corrections qu'elle renferme. La Bibliothèque

d'Agen (ms. 35) possède un précieux exemplaire de l'édition française-gasconne du tome II de 1842 sur lequel fut préparée l'édition de 1858 et contenant toutes les corrections et variantes autographes de l'auteur. Cet exemplaire fut offert à la ville d'Agen en novembre 1900 par M. Célestin Fontès à qui l'auteur l'avait donné en février 1846; lorsque Jasmin voulut rééditer ce volume en 1858, il ne disposait plus d'aucun exemplaire et demanda à M. Fontès de lui prêter le sien. Celui-ci y consentit volontiers à condition que le poète le lui restituerait après usage, avec toutes les corrections autographes.

Une note manuscrite de cet exemplaire indique un tirage à 1,200 exemplaires pour cette troisième édition du tome II annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 10 juillet 1858, n° 6604.

17. **Las Papillotos.** Edition collective. **1860**

LAS || PAPILLÔTOS || DE || JACQUES JASMIN || DE L'ACADÉMIE D'AGEN || MAITRE ÈS JEUX-FLORAUX, GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE || — || ÉDITION POPULAIRE || AVEC LE FRANÇAIS EN REGARD, ET ORNÉE D'UN PORTRAIT || [cachet de Villeneuve] || PARIS || FIRMIN DIDOT, FRÈRES, ÉDITEURS || RUE JACOB, N° 56 || — || 1860.

(Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.)

In-12, XLVIII-539 pp., couv. impr.

Faux-titre : LAS PAPILLÔTOS.

P. V, *Avant-propos;* — p. VIII, *Note essentielle sur la prononciation gasconne;* — p. IX, *Etudes littéraires sur Jasmin* (art. de Nodier, Sainte-Beuve, etc.); — v° du dernier f., *Errata.*

Frontispice : en regard du titre s'encarte un portrait de Jasmin gravé sur bois par Huyot.

La couverture en papier vert porte dans un encadrement le même texte que le titre; au-dessus du cachet est ajoutée la mention « DE 1822 A 1858 »; au verso du second plat, on lit l'indication : *Las Papillôtos*, édition populaire, trois volumes in-octavo en un seul volume in-douze. Prix : 4 fr. au lieu de 18 fr.; — suit la mention des lieux de vente et : « On trouve également chez l'auteur les

Papillotes complètes, 3 vol. in-8° grand format. Prix : 18 fr. — Chaque volume se vend séparément. »

[BIBL. DÉP.]

Bien qu'une note au verso du faux-titre certifie que cette édition populaire contient toutes les poésies de l'édition en trois volumes in-8°, elle est fort écourtée, puisque une quarantaine des pièces renfermées dans les dernières éditions des trois premiers tomes parus à cette date (10 B, 14, 16) ne sont pas reproduites dans celle-ci. Un nouvel ordre est adopté dans la classification. Ce sont surtout les pièces de circonstances ou politiques qui ont été laissées de côté. Les deux dernières pièces : *Mous dus poumès d'amou*, *La courouno del brès*, paraissent ici pour la première fois, mais furent reproduites trois ans plus tard dans le tome IV.

Cette édition populaire n'a pas une importance capitale, mais elle ne saurait être négligée puisqu'elle est la dernière des trois premiers tomes que l'auteur ait revue. Elle est annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 16 juin 1860, n° 5339.

Le second des errata indique que dans les premiers exemplaires tirés, la dédicace au poète Dutour de *Bilo et Campagno*, p. 475, a été omise.

18. **La Bièrges.** **1860**

LA BIÈRGES || POÈME || DÉDIÉ A MONSEIGNEUR PAVY || ÉVÊQUE D'ALGER || PAR || Jques JASMIN || MAITRE ÈS JEUX-FLORAUX ET GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE || [fleuron représentant l'Assomption de la Vierge] || AGEN || IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL || — || mai 1860.

In-8, 32 pp., bandeaux et culs-de-lampe, couv. impr.

Faux-titre : LA BIÈRGES, POÈMO.

Ff. lim. : *Avertissement de l'éditeur;* — Lettre de l'évêque d'Alger à Jasmin, 17 juin 1858; — *Introduction;* — pp. 9-10, *La Bièrges;* — p. 24-25, *A Mousegnou Pavy, abesque d'Alger, en li mandan ma pèsso sul la campâno, aprèt moun Poemo de la Bierges,*

1 mai 1860; — pp. 26-31, *Ma fillolo Jacquelino, la clocho del Port-de-Santo-Fé.*

La couverture en papier vert porte, dans un encadrement, le même texte que le titre, mais le fleuron diffère; au verso du second plat, autre fleuron et la mention : PRIX : 1 FR. 25 C. SE VEND AU PROFIT DE L'ÉGLISE D'ALGER. A AGEN : chez *Achille* CHAIROU, libraire-éditeur, rue Garonne.

[BIBL. NAT., Ye 45054; — BIBL. DÉPART.]

La Bièrges a été lue pour la première fois le 12 septembre 1858 à Lagarrigue. Texte gascon avec la traduction en regard. Un exemplaire que j'ai entre les mains porte quelques corrections autographes de l'auteur qui furent observées lorsque ce poème reparut trois ans plus tard dans le tome IV des *Papillotos*. Cette plaquette est annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 7 juillet 1860, n° 6032.

19. **Ode à Saint-Emilion.** **1861**

Ode || à || Saint-Émilion || — || séance || au profit des pauvres || donnée || par Jasmin || Le 20 mai 1861. || —

(Libourne. — Impr. T. Beaumont et C. Dessiaux, rue St-Thomas, 13.)

In-4°, 2 ff.

[BIBL. DÉP.]

Texte gascon et traduction en regard. Pièce dédiée à M. Ducarpe, président de la Société de secours mutuels.

20. **Las Papillotos. IV.** **1863**

LAS PAPILLÔTOS || PAR || JASMIN || DE L'ACADÉMIE D'AGEN || MAITRE ÈS JEUX-FLORAUX; GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE || AVEC UN POÈME EN FRANÇAIS : HÉLÈNE || ET LA TRADUCTION MOT A MOT EN REGARD POUR LES PIÈCES EN LANGUE GASCONNE || — || *1852-1863* || O ma lengo, tout me zou dit, || Plantarèy uno es-

tèlo à toun froun encrumit !! || — || TOMO QUATRIÈMO || [cachet] || AGEN || IMPRIMERIO DE PROSPER NOUBEL || — || *1863.*

In-8, xx-412 pp., couv. impr.

Faux-titre : LAS PAPILLÒTOS DE JASMIN, français-gascon.

P. v, *Avant-propos de l'éditeur;* — p. VI, *Note essentielle sur la prononciation et la versification gasconnes;* — p. VII, Discours de Villemain, articles de Pontmartin, Eug. Vallade, etc., et lettre de P. Magne à Jasmin du 8 février 1863; — p. 1, *A Moussu Villemain des Cranto de Paris, en li dedian moun quatrièmo libre*, août-octobre 1852; — p. 410, *Erratum;* — p. 411, *Table.*

La couverture, en papier de diverses couleurs, porte dans un encadrement le même texte que le titre; le verso du second plat porte la mention que *Las Papillotos empenâdos* (complètes) formant maintenant 4 gros vol. in-8 avec le mot à mot français en regard se vendent ensemble ou séparément dans Agen, 5 fr. et 5 fr. 50 par la poste.

[BIBL. NAT., Ye 24506; — BIBL. DÉPART.]

Le quatrième tome des *Papillotos*, imprimé de façon assez ordinaire, sans aucun luxe typographique, contient quatre-vingt-neuf pièces en comptant la dédicace et l'avant-propos de l'auteur sur *Hélène*. Comme le troisième, ce quatrième volume n'eut qu'un seul tirage français-gascon annoncé dans la *Bibliographie de la France* du 30 mai 1863, n° 4859.

21. **Lou poèto del puple a Moussu Rénan.** **1864**

La couverture en papiers de diverses couleurs sert de titre et porte dans un encadrement :

POÈME-ÉPITRE || PAR || JACQUES JASMIN, MAITRE ÈS JEUX-FLORAUX || — || LOU POÈTO DEL PUPLE || A || MOUSSU RÉNAN || — || AGEN, LE 24 AOUT 1864 || [cachet] || AGEN || IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL || — || 1864.

Faux-titre : LOU POÈTO DEL PUPLE A MOUSSU RÉNAN || — || POEMO-ÉPITRE || — || Agen, le 24 août 1864.

Au verso du second plat de la couverture, dans un simple encadrement de filets, il est indiqué que cette brochure se vend à Agen,

chez l'auteur, 0, 50 c. et par la poste 0,60; par douzaine, 0,40 c. l'ex.; l'édition en quatre volumes est à 5 francs le volume; l'édition populaire de Firmin-Didot à 4 francs.

[Bibl. nat., Ye 45059; — Bibl. départ.]

Texte gascon et traduction en regard. Dernière publication du poète qui mourut quelques semaines plus tard; elle est annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 21 janvier 1865. n° 494.

TABLE GÉNÉRALE DES PAPILLOTES

(Les pièces étrangères à Jasmin sont marquées d'un astérisque)

Tome I-1835 (6). *Quarante pièces :*

1. A Moussu Jacques Laffitto, décembre 1834.
2. A M. Duprount, aboucat.
3. Lou CHALIBARI.
*4. Lou Chalibari saoubat de las flammos, dialogo per Duprount, aboucat.
5. La fidélitat ageneso.
*6. A Jasmin, coiffeur. Par J. Patissié.
7. Moun bouyatge, a M. J. Patissié.
8. La mort del general Foy, 1825.
9. A Pradèl, 1828.
10. Las truffos, 1828.
*11. A Jasmin, coiffeur, 1829. Par Champmas.
12. Epitre en respounso as bers de M. Champmas, de Layrat, 1829.
13. Lou TRES DE MAY, poëmo courounat lou 5 de may 1830.
*14. Le trois de mai, traduit en français par W. Duvigneau.
15. Lou drapèou de la libertat, cansou, muziquo de V. Fourgous, octobre 1830.
16. Lou Boun Diou libéral, novembre 1830.
17. Lou Sèromen, 1830.
18. Qui ten bey beni, 1831.
19. As martyrs de juillet, hymno, musique de M. Riche, 1831.
20. A mèstre André, aout 1831.
21. L'espauleto en lano, 1832.
22. Les Gascons, 1832.
23. Respounço a M. Hypolito Minier, 1832.
24. Le poète gascon à Béranger, 1832.
*25. Réponse de Béranger, 12 juillet 1832.
26. A M. Croneau, 1833.
27. Mous SOUBENIS, a M. de Sent-Amant.
28. La mort de M. de Sent-Amant.
29. As debris de la natioun polonezo, 1833.
30. Lous aouzèls bouyatjurs... cansou allegoriquo, muziquo de V. Fourgous, 1835.
31. A l'écho del bièl palay, 1833.
32. Lou puple, juillet 1833.
33. Lou moubomen, 1835.
34. Lou maréchal Lanos, 25 may 1834.
35. L'esparsou, juillet 1834.
36. Ramoun et Mathiou, dialogo politiquo, novembre 1834.
37. Mè sat de bou, me sat de mal, juillet 1834.
38. Lous brots et las flous, respounço a M. Bonnomet, 1834.
39. La rozo et lou laourè.
40. A M. Bazin, professur a Cahors.

L'édition gasconne de 1843 (**10** A) reproduit trente-trois pièces; il en manque sept qui sont les nos *4, *6, *11, 16, 35, 37, 39.

L'édition française-gasconne de 1842 (**10** B) reproduit vingt

pièces; il y manque les sept précédentes et les treize suivantes : nos 10, 17, 18, 19, 20, 21, *25, 26, 28, 31, 32, 33, 40.

L'édition collective de 1860 (**17**) ne donne plus que neuf pièces; il y manque les vingt précédentes et en outre les nos 1, 2, 7, 8, 9, 15, 22, 24, 29, 36, 38.

Tome II-1843 (Edition gasconne) (9 A). *Quarante-neuf pièces :*

41. Dedicaço a M. Charles Nodier, janvier 1842.
42. A Madamo Corali Paillès.
43. L'Abuglo de Castel-Cuillè, août 1835.
44. As sabens de Toulouzo, cansou, 1836.
45. A un riche agricultur d'enta Toulouso, 1836.
46. A M. Cazanobo de Pradinos, cansou.
47. Lou départ, a M. et Mme Gimet, cansou.
48. A M. Dumoun, 2 sept. 1837.
49. Lou boun diou me diou, a un curè de Marmando, cansou.
50. A Miss Arabella Shéridan.
51. A une jeune miss voyageuse : Réveil du cœur.
52. La sourcièro del bonhur, a Hélèno Mazèl.
53. A las damos de Tounens, 1837.
54. La caritat, as musiciens de Tounens, 1837.
55. Lou poutou, cansou.
56. A Bilonèbo.
57. As moussus de Bilonèbo.
58. As oubriès de Bilonèbo.
59. Moun bouyatge a Marmando, 1838.
60. A Madamo Mathey.
61. Lous bastardous de l'espital.
62. A Madoumayzèlo Rhodos.
63. Lou pastourèl et lou poèto gascou.
64. A M. Saugeon.
65. A Pascal.
66. Lou castèl de la paouzo.
*67. Une dame au poète gascon. Par Mme Z. Martineau, née Peyrot.
68. A Madamo Martineau.
69. A Moussu Fontès, mars 1840.
70. Dedicaço a la bilo de Toulouzo, 1840.
71. Françouneto.
72. As sabens de Toulouzo, 4 juillet 1840.
73. As coiffurs de Toulouzo, 5 juillet 1840.
74. A Madoumayzèlo Gasq : Yèr et anèy.
75. Despourrins, as Biarnès, octobre 1840.
76. As Moussus de Pau, oct. 1840.
77. Adious a la bilo de Pau.
78. Napo de prince et coutèl de canel, a mous amits de Pau, cansou.
79. A M. Cazanobo de Pradinos, mars 1841.
80. Lou mantel, a madamo V.... d'Agen, mars 1841.
81. Lou medici des paoures ou M. Durand, d'Agen, mars 1841.
82. Epitafo d'Alfred Quinsac.
83. Lou boun riche, 28 avril 1841.
84. Lou poèto al co pur, août 1841.
85. As Mouchaguès, 15 août 1841.
86. Las paouretos de la Mizericordo a Mgn. lou Ct de Vesins, août 1841.
87. A la bilo de Nérac, cansou, 1841.
88. Latour-d'Aoubergne, poèmo, juillet 1841.
89. A Moussu Bazo, aboucat, 24 novembre 1841.

L'édition française-gasconne de 1842 (**9** B) contient onze pièces de moins, les nos 44, 46, 47, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 86, 87.

La troisième édition de 1858 (**16**) reproduit trente-et-une pièces; il y manque les onze précédentes et sept autres, les nos 60, 62, 64, 72, 73, 76, 82.

L'édition populaire de 1860 (**17**) ne reproduit plus que vingt-cinq pièces; il y manque quinze des précédentes (en plus nos 47, 50 et 55) et, en outre, les nos 51, 63, 66, 67, 79, 83, 85, 89.

Tome I-1843 (Edition gasconne) (10 A). *Vingt-sept pièces nouvelles ajoutées :*

90. Dedicaço a M. de Sainte-Beuve, 24 avril 1843.
91. A Alexandro Ducourneau, en li dedian « Lou Maréchal Lanos », octobre 1842.
92. A Laffeillado.
93. L'Espagno, a Bilonèbo, 28 mars 1842.
94. Lou troubadour gascou, Auch, 10 avril 1842.
95. La bago et l'espinglo, 4 avril 1842.
96. Las dios courounos, 19 mai 1842.
97. A mous collègos coiffurs de Paris, 20 mai 1842.
98. Moun bouyatge a Paris, mai 1842.
99. A Madamo de Circour, 20 mai 1842.
100. A Madamo Lastèyrio de Remusat, 16 juin 1842.
101. La prumèro courouno, 28 juin 1842.
102. A M. Gout-Desmartres, id.
103. A ma Muzo, per remercia lou Rey de sa bello mostro d'or, 15 juillet 1842.
104. A Madamo Cazanobo de Pradinos, juillet 1842.
105. Lou libre panat, 4 août 1842.
106. Nostros campagnos ou Bisquo Paris, cansou, 30 sept. 1842.
107. La gleyzo descapelado, Périgueux, 28 janvier 1843.
108. A moun amit Dupount.
109. A la bilo de Feneloun, Sarlat, 7 février 1843.
110. A la poézio !
111. Lou clot del poèto del puple, 14 février 1843.
112. Mous adious al Perigord, Bergerac, id.
113. Lous maynatges de M. Deschérolos.
114. Lou gran troubayre de flous, 24 mars 1843.
115. A M. Emilo Deschamps, 18 mars 1843.
116. La tou de Lacassagno, 24 avril 1843.

L'édition française-gasconne de 1843 (**10** B) contient en moins les nos 106 et 111; on y retrouve par contre les nos 47, 52 et 55.

L'édition collective de 1860 (**17**) ne reproduit que onze pièces; il y manque les deux précédentes et, en outre, les nos 91, 92, 93, 96, 97, 99, 104, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115.

Tome III-1851 (14). *Soixante-deux pièces, dont soixante-et-une nouvelles :*

117. Dedicaço a M. Sylvain Dumoun, 24 août 1851.
(107. La gleyzo descapelado, 28 janvier 1843.)
118. Lou prèste sans glèyso, 23 juillet 1843.
119. A Terèzo Roaldès, avril 1843.
120. A Listz, octobre 1844.
121. A Tereza Milanolo.
122. Lou poulit demoun de las cansous, à Loïsa Puget, déc. 1844.
123. A Mme Mario Nodier-Menessier.
124. Maltro l'Innoucento, août 1844.
125. Ma Bigno, août 1845.
126. Martignac, Miramont, 18 septembre 1845.
127. Lou cachet d'or de Bilonèbo, 21 septembre 1845.
128. Al didal de moun pay.
129. L'Hippocrène rajeunie, 24 octobre 1846.
130. La venue de Jésus-Christ, bouts rimés, Epernay, 8 nov. 1845.
131. A la doumayzeleto que me baillèt la courouno al noum de la Champagno, Epernay, 2 novembre 1845.
132. As sabens de Toulouzo, 12 mars 1846.
133. A las crantos damos de Toulouzo, 12 mars 1846.
134. A M. de Salvandy.
135. Lous dus frays bessous.
136. A Bergerac, 19 avril 1846.
137. A Ibrahim Pacha, 16 avril 1846.
138. Ma sourcièro et moun fillol, cansounetto.
139. Lous gascous, Tonneins, 8 avril 1847.
140. A Madamo de Mountpezat.
141. Riche et paoure, Lous profètos menturs, 20 avril 1847.
142. Lou prèste et lou troubadour, 2 mai 1847.
143. Uno pèrlo d'Agen perdudo, octobre 1847.
144. A la bilo d'Aiguilloun, 4 octobre 1847.
145. La grando escolo des moussus, 5 juillet 1847.
146. Pol Riquet, a la bilo de Beziès, 12 décembre 1847.
147. A Mounpeillè, 24 déc. 1847.
148. Un cazalet dins un saloun.
149. Nîmes et Jean Reboul, 1er janvier 1848.
150. Al poèto Bénédit, 16 mars 1851.
151. Marseillo, 6 février 1848.
152. A la muzo del poèto Méry, 8 février 1848.
153. A las damos d'Agen, 20 septembre 1848.
154. Sul clot de Moussu Fontès, 22 octobre 1846.
155. As jouynes Moussurets, 16 décembre 1848.
156. Al poèto Lamartino, 24 mars 1849.
157. La Semmano d'un fil.
158. Al moussuret del coulètge que begno de me bailla uno courouno.
159. Al poèto Dutour, 24 oct. 1849.
160. Bilo et campagno.
161. A Mme Jardèl-Larroquo, 24 mars 1849.
162. A Mme Hélèno de Preissac, 2 mars 1850.
163. A Mme Dugué, Carcassonne, 7 mars 1850.
164. La glèyzo que trambolo, Castelnaudary, 28 avril 1850.
165. A Limous, 5 mai 1850.
166. A Narbouno.
167. A Plazenço, 4 juillet 1850.
168. Lou broutou de rozo.
169. A la bilo de Tarbos, 14 juillet 1850.
170. La fino escolo, Penne, 20 septembre 1850.
171. Bayouno et Biarrits, 30 juillet 1850.
172. Lou boun riche de Flourenço, 8 mai 1851.
173. Al curè poèto.
174. Sen-Bincen de Pol, 9 avril 1851.

175. Lou puple de Toulouzo, 12 mai 1851.
176. A Moussu Fabre, medeci, 16 juin 1850.
177. Moun darrè cabel, a moussu Ch. de Mazade, 16 août 1851.

L'édition collective de 1860 (**17**) ne reproduit que quarante-cinq des pièces ci-dessus; il y manque les n°s 121, 122, 129, 130, 131, 132, 137, 148, 152, 155, 158, 164, 166, 170, 172, 173, 175.

Edition collective-1860 (17). *Deux pièces nouvelles :*

178. Mous dus poumès d'amou, 12 novembre 1857.
179. La courouno del brès, 27 novembre 1856.

Tome IV-1863 (20). *Quatre-vingt-neuf pièces, dont quatre-vingt-sept nouvelles :*

180. A Moussu Villemain, août 1861-octobre 1862.
181. Lengo gascouno, lengo francezo, 24 août 1852.
182. La coumbo del lys, cansouneto, 2 sept. 1852.
183. Lapèyrouzo, 16 mai 1852.
184. La quisto d'habillomens, février 1853.
185. Las pincetos benezidos, 28 août 1853.
186. La caritat dins Bourdèou, 26 avril 1853.
187. La pepignèro d'artistos, 26 mai 1853.
188. A Mgn. Sibour, archebesque de Paris, 16 juin 1853.
189. A S. M. l'Imperatrisso des Francés, 6 août 1853.
190. A Mme de Fresno, 16 avril 1854.
191. Des cranto de Paris as cranto de Toulouzo, 6 février 1854.
192. Lou brès de Gastoun-Fébus; Al paysan poèto et piétadous, 20 janvier 1854.
193. Mous quatre cachets d'or, 2 février 1854.
194. Gragnado et segazous, 4 février 1854.
195. Mous adious a Rhodèz, 14 février 1854.
196. Nèjo, muziquo et caritat dins Sen-Flou, 24 février 1854.
197. La coupo d'or d'Aoubergne, id.
198. A las quatre damos del bal de la prefecturo, 28 février 1864.
199. Lou laourè de Paris, 27 mai 1854.
200. Lou puple et las muzos doumayzèlos, 27 juin 1854.
201. Lous pescarès d'Arcachon, 20 août 1854.
202. A la bilo de Cahors, 17 juillet 1854.
203. Pitchouno glorio en flou, 10 décembre 1854.
204. La mort del gran russo, 2 mars 1855.
205. La doublo pago d'abanço, 6 mars 1855.
206. La graço dins lou bè, 22 mars 1855.
207. Respounso a M. Perribère.
208. A M. Alfred Magne, 18 octobre 1855.
209. Las dios campânos, id.
210. La festo des maynatges, 7 octobre 1855.
211. La caritat et lous dus siècles en Perigor, 20 mars 1856.
212. Lou creyoun d'or alucat, Ribérac, 15 avril 1856.

213. Respounso a M. Louis Robert, sous-préfet.
214. A las cranto orfelinos de Bergerac, 24 avril 1856.
215. A Madamo, a doumayzèlo Bariod.
216. A la bilo de Millau, 6 avril 1856.
217. Respounço a Mounsegnou.
218. La perlo de Sento-Fé-la-Grando.
(179. La courouno del brès, 27 novembre 1856.)
219. Las cadenos de Cadillat, 11 janvier 1857.
220. A Libourno, 15 janvier 1857.
221. Adious a Libourno, 18 janvier 1857.
222. Lou marinè-capitani, 27 avril 1857.
223. Las orfelinos sans lièy, Bordeaux, mai 1857.
224. Marmando ! 28 janvier 1858.
225. (168. Lou broutou de rozomousso, fév. 46). Doutze ans apèy, Fleurance, nov. 1858.
226. Enquèro un banquet de familio !
227. Ma fillolo, la campano de Sento-Fé-la-Grando, 28 mars 1857.
228. A l'ami Bellier.
229. A Madame Le Fèvre-Deumier.
(178. Mous dus poumès d'amou, 12 novembre 1857).
230. La crouts d'aounou de Roumos, Bordeaux, 24 janvier 1857.
231. L'espital-escolo de Cancou, 11 juillet 1858.
232. A Balenço d'Agen.
233. La Biergès, poèmo.
234. Lou brès de Maltro l'Innoucento, 14 janvier 1854.
235. La gleyzo cruchido, St Pierre-Nogaret, 1857.
236. Mea culpa del poèto-curè de Sent-Astier, 24 octobre 1858.
237. Sul clot d'Augusto Dupoun.
238. Lyoun ! 19 février 1859.
239. Sent-Estieni.
240. A la doumayzèlo de Bilofranco.
241. Las orfelinos de Nostro-Damo-des-Arts, Paris, 12 avril 1859.
242. Avant-propos sur Hélène, 18 octobre 1862.
243. A Mme P. Magno, 16 juillet 1862.
244. Hélène ou Amour et Poésie, 1837-1838.
245. Palestro ! Magenta ! 6 juin 1859.
246. La gleyzo de Laplumo.
247. Muzo et préfèto.
248. A Moussu Adrien Donnodevie.
249. Lou biroulet del ben, 28 août 1859.
250. Lou laourè de l'espital de Mezin, 2 août 1859.
251. La Françο del Mètjour.
252. La muzo de la caritat, 6 novembre 1861.
253. Lou cami de fer.
254. Mous noubels soubenis, février 1863.
255. La dousso prizou de Mountignac, 15 août 1859.
256. Lous aprendis de la caritat, avril 1862.
257. Lou poun de Sent-Andrè-de-Cubzac, juin 1862.
258. L'espital de Barèjos.
259. Lou castel de Biroun, 24 septembre 1862.
260. Flou remendado flouris may.
261. Sent-Emilioun, mai 1861.
262. Castèlnaudari.
263. Respounso as tres cents oubriès.
264. Mounsegur, mai 1862.
265. Lou parpaillol n'a plus d'alos ! cansouneto, juillet 1862.
266. Moun darrè lugret, 8 décembre 1862.

RELATION

dn passage de S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, *dans le département de Lot-et-Garonne.*

(Suite[1])

L'Empereur avoit annoncé qu'il donneroit audience aux autorités constituées, à midi : toutes se rendirent dans une des salles du palais.

S. M. fit d'abord demander M. le Préfet, et l'entretint pendant une heure de la situation, des intérêts et des besoins du département.

Toutes les autorités furent ensuite admises, suivant l'ordre des préséances.

1° Le général Olivier, son état-major, MM. les officiers de la garde-d'honneur, un garde de chaque arme, et les chefs de la gendarmerie (2).

S. M. les interrogea tous avec bienveillance, et fit, particulièrement au commissaire des guerres et au capitaine de la gendarmerie, quelques questions sur l'état et la marche des services qui leur sont confiés.

2° La cour d'appel.

M. le premier président Lacuée (3) harangua ainsi S. M. :

---

(1) Voir Numéro 2 (mars-avril 1918).

(2) Le département de Lot-et-Garonne était compris dans la 20e division militaire, commandée en 1808 par le général de division Olivier qui résidait à Périgueux, et par le général de brigade Miquel, commandant le département et résidant à Agen. Les chefs de la gendarmerie étaient : MM. Martin-Chaly, chef de légion à Périgueux, Adrien Fontanié, chef d'escadron, et Cornier, capitaine commandant, tous deux à Agen.

(3) Jean Chrysostome de Lacuée, né à Agen le 29 février 1747, successivement président à la Cour d'Appel d'Agen, président du collège électoral de Lot-et-Garonne, enfin premier président à la Cour impériale et plus tard de la Cour royale, mort à La Massas, en octobre 1824, après avoir été créé

« SIRE, les magistrats tirent tout leur éclat du trône d'où
« émane leur autorité, et du monarque dont ils deviennent
« les organes et les mandataires. Combien, à ce titre, ne
« devons- nous pas nous glorifier, SIRE, nous qui devons
« l'exercice de nos fonctions au trône impérial des Français,
« et nos titres au choix d'un héros qui, par ses exploits, seroit
« devenu le maître de l'univers, si sa modération ne lui eût
« fait obtenir sur lui-même, la plus glorieuse de toutes les
« victoires; au choix d'un législateur qui a rappelé l'ordre
« judiciaire à son ancien lustre, et donné à la France plu-
« sieurs codes, basés sur les principes immuables de la jus-
« tice et de l'équité, et qui obtiendront, par l'empire de la
« raison, l'empire de la loi chez toutes les nations policées :

« Permettez-nous, SIRE, comme membres de votre cour
« d'appel, de vous en témoigner notre reconnoissance; per-
« mettez-nous de vous la témoigner au nom de tous nos jus-
« ticiables, au nom du peuple français; je pourrois même
« dire au nom de toutes les nations de l'univers.

« Daignez agréer aussi l'hommage de notre profond res-
« pect; et être convaincu de notre zèle scrupuleux à remplir
« les devoirs de notre état, de notre obéissance aux constitu-
« tions de l'Empire, de notre fidélité à Votre Majesté Impé-
« riale et Royale, de notre amour sans bornes pour votre
« personne sacrée, et de notre attachement inviolable à votre
« auguste famille. »

L'Empereur s'informa du nombre de causes que jugeoit la Cour, de la nature des affaires, de la marche des procédures. Il parla des divers codes, et adressa une foule de questions au premier président et au procureur-général (1).

---

baron de l'Empire. De son mariage avec Mlle de Séry, il eut trois fils : les deux colonels qui se couvrirent de gloire pendant les guerres du premier Empire : *Marc-Antoine*, tué à Eylau, et *Gérard*, tué à l'attaque du pont de Gunsburg, puis Saint-Just qui continua la race.

Le président de Lacuée était le frère aîné de Jean Gérard, comte de Cessac, l'une de nos plus pures gloires agenaises, et dont nous avons écrit la biographie (*Revue de l'Agenais*, 1915. T. XLII, pp. 65-76.)

(1) Le procureur général de la Cour d'appel était, en 1808, le baron Mouysset; né à Saint-Paul le Vieux, près de Cancon, le 3 juillet 1755, mort à Bagnères-de-Bigorre, le 9 octobre 1818.

3° Le préfet, le secrétaire-général, le conseil de préfecture, les trois sous-préfets, les membres du conseil-général (1); MM. les maires de *Villeneuve*, *Clairac*, *Pindères*, *Laparade*, *Mézin*, *Damazan*, *Xaintrailles*, *Pompiey* et autres, qui se trouvèrent à Agen (2).

S. M. prévint, par ses interrogations, la harangue suivante, que M. le Préfet avoit compté prononcer à la tête des fonctionnaires publics :

« SIRE, V. M., dans le peu d'instans qu'elle a passés dans « le Lot-et-Garonne, a pu juger si les sentimens dont j'ai eu « le bonheur de lui présenter le respectueux hommage, « étoient bien réellement ceux des peuples dont elle m'a con- « fié l'administration. Qu'elle me permette de l'assurer, en « ce moment, que les fonctionnaires publics à la tête desquels « vous avez daigné me placer, SIRE, se montreront toujours « les premiers parmi leurs administrés, quand il s'agira de « dévouement, de zèle et d'amour pour V. M. I. et R. »

S. M. fit diverses questions sur l'agriculture, sur la culture du tabac, sur la quotité des contributions, sur la population, sur tous les objets enfin qui pouvoient intéresser les habitans du département. Elle daigna déclarer qu'elle connoissoit leurs besoins; et bien convaincue que l'ouverture ou le perfection-

---

(1) Pour le Préfet, le Secrétaire général, le Conseil de préfecture, les trois Sous-Préfets, voir nos deux notes précédentes.

Le Conseil général, en 1808, était composé de MM. : 1° Nommés en l'an VIII : Barsalou aîné, ex-administrateur du département, d'Agen; Ballias-Laubarède, ex-administrateur municipal, du Mas; Chevigné, ex-maire, d'Agen; Crebessac l'aîné, ex-administrateur du département, de Clairac; Lacuée, vice-président de la Cour d'appel; Lamouroux père, ex-maire d'Agen; Ménoire, ex-administrateur de Villeneuve; Raymond Noubel, ex-administrateur du département d'Agen; Péribère, ex-administrateur de Nérac; Saint-Amans, ex-administrateur du département, d'Agen; Sevin (Xavier), ex-conseiller du 1er arrondissement, d'Agen; Terme l'aîné, ex-constituant, de Marmande. — 2° Nommés en l'an XII : Demestre de Pédelard, de Villeneuve; Farcit-Calviac, de Villeneuve; Guyet-Laprade, de Meilhan; Jalabert, de Montagnac-sur-Lède; Maleprade le fils, de Clairac; Trenty-Cussac, de Fumel. — Remplacements faits en l'an XII : MM. Laperche, médecin, à Tonneins; Ninon l'aîné, de Moncrabeau.

(2) Étaient maires en 1808 : de Villeneuve, M. Laborie Saint-Sulpice; de Clairac, M. Saffin; de Pindères, M. Béraud; de Laparade, M. P. Geneste, de Mézin, M. Danglade; de Damazan, M. Lacoste aîné; de Xaintrailles, M. F.-A.-M. Lusignan; de Pompiey, M. Dudevant.

nement des communications, est le plus grand bienfait qu'on puisse accorder à un pays agricole, elle annonça la détermination où elle étoit d'ordonner la construction d'un pont sur la Garonne, d'un second sur le Lot, à Aiguillon, et enfin d'accorder des sommes considérables pour la viabilité publique. Rien de plus intéressant que cette conférence, dans laquelle l'Empereur montra une bonté, une affabilité vraiment touchantes. C'étoit un père qui conversoit avec ses enfans sur les intérêts communs.

4° La Cour de justice criminelle (1) : elle s'exprima ainsi, par l'organe de son président, M. *Bory*, père :

« Sire, Votre Majesté Impériale et Royale exerce sur l'Eu-« rope entière une puissance qui n'est autre que celle de ses « vertus.

« Les nations que vous trouvâtes armées contre la France, « bénissent leurs défaites, depuis que Votre Majesté a fait « servir à leur félicité les fruits de ses victoires.

« L'Europe a applaudi à la chute de ces nombreuses cou-« ronnes tombées à vos pieds, lorsque Votre Majesté ne les a « relevées que pour les destiner au maintien de la paix « qu'elle désire de rendre à l'humanité.

« Tous les cœurs se sont pressés autour du plus grand des « héros, lorsqu'on n'a pu que voir en lui le plus magnanime « et le plus bienfaisant des princes.

« Napoléon-le-Grand a dirigé sa gloire vers le bonheur des « hommes, et la confiance publique a érigé à ses vertus un « tribunal où les rois et les peuples viennent volontairement « soumettre leurs destinées.

« Combien donc doit être cher à ses propres sujets l'hon-« neur de vivre sous son empire !

« A cinq cents lieues de la capitale, parmi le tumulte des « camps, et entourée de périls qui nous faisoient trembler

(1) La Cour de justice criminelle de Lot-et-Garonne était composée en 1808 de MM. Bory père, président, Uchard et Phiquepal, juges. Raymond Bory était le frère de Géraud Bory, par conséquent l'oncle de Bory de Saint-Vincent. Avocat à Agen en 1789, il devint procureur de la Commune en 1790, président du tribunal criminel de 1793 à 1815, puis, jusqu'en 1820, président de Chambre à la Cour royale d'Agen.

« pour ses jours précieux, Votre Majesté, se délassant des « fatigues militaires, méditoit les moyens de *perfectionner « les institutions* qui embellissent notre existence politique.

« La même main qui venoit de tracer le plan d'un camp ou « celui d'une bataille, ébauchoit aussi un plan général d'amé- « lioration intérieure, *propre à porter l'aisance dans le plus « petit hameau.*

« Sire, cette paternelle sollicitude suit Votre Majesté dans « la visite des départemens de l'Empire.

« C'est à elle que nous rapportons le bonheur de jouir de « la présence de notre auguste souverain, et de contempler « en sa personne ce qui existe au monde de plus grand, et ce « que la France a de plus cher.

« En partageant tous les sentimens que vous expriment les « transports de la joie publique, votre Cour de justice crimi- « nelle de ce département a l'honneur de déposer aux pieds « de Votre Majesté Impériale et Royale, l'hommage de son « très-profond respect et de son inviolable fidélité ».

S. M. fit à M. le président et au procureur-général des questions sur le genre des délits sur lesquels la Cour avoit eu à prononcer; et s'informa particulièrement si les empoisonnemens et les incendies étoient fréquens. Elle parla de l'institution du jury, et réclama de ces magistrats les observations que l'expérience leur auroit suggérées.

5° L'Evêque d'Agen (1), son clergé, et plusieurs curés ou desservans de son diocèse. Voici le discours que le prélat adressa au Monarque :

« Sire, pour porter aux pieds de Votre Majesté le tribut « de leurs sentimens, les ministres d'une religion que vous « avez retirée de dessous les ruines, n'auroient pas besoin « de ces exploits inouis qui excitent les acclamations des peu- « ples étonnés; et quoiqu'ils partagent l'admiration générale, « la reconnoissance leur eût suffi.

« Ils ont personnellement chaque jour de nouvelles actions « de grâces à rendre à Votre Majesté; les prêtres dévoués à

(1) Voir sur Mgr Jacoupy, évêque d'Agen et d'Auch, notre note précédente.

« des travaux aussi pénibles qu'intéressans, recevront, Sire,
« de votre munificence, les secours qu'ils n'ont pu trouver
« ailleurs. Des successeurs leur sont assurés par les regards
« paternels que vous venez de jeter sur les séminaires; et
« nous regardons, Sire, comme un des plus grands bienfaits
« de Votre Majesté, l'avantage précieux et la douce certitude
« de pouvoir avec liberté, et dans tous les temps, instruire
« les peuples de la fidélité qu'ils doivent à Dieu et à l'Em-
« pereur ».

S. M. s'informa du nombre des prêtres qui desservoient les églises du diocèse, et des moyens qu'offroit la piété des fidelles pour améliorer leurs sort.

En passant à *Auch*, l'Empereur avoit admiré l'ancienne cathédrale : il observa à M. l'Evêque que son chef-lieu n'étoit pas aussi bien partagé, d'après l'idée que lui avoit inspiré l'extérieur de la cathédrale.

6° Le Tribunal de 1re instance (1). M. *Cassaigneau*, président, s'exprima en ces termes :

« Sire, respect profond, amour sans bornes, gratitude,
« admiration; tels sont les sentimens dont nos cœurs sont ani-
« més pour votre auguste personne : que Votre Majesté dai-
« gne en agréer l'hommage, et croire à leur sincérité ».

7° Le Tribunal de commerce (1) harangua ainsi S. M., par l'organe de M. *Paulin-Hébrard*, son président :

« Sire, les membres du tribunal de commerce d'Agen
« déposent, aux pieds de Votre Majesté Impériale et Royale,
« l'hommage de leur respect, de leur admiration, et des
« vœux qu'ils renouvellent chaque jour pour votre auguste
« personne.

(1) MM. Cassaigneau, président, Candelon, Cazabonne l'aîné, et Laroche, étaient les juges du tribunal civil de première instance d'Agen, avec comme suppléant MM. J.-B. Illy, Tropamer, Rivière, et comme procureur impérial, M. Diché.

(2) Le tribunal de commerce d'Agen était présidé, en 1808, par M. Paulin Hébrard, l'aimable poète, dont nous avons longuement parlé dans notre *Histoire de la Société académique d'Agen*. Né à Agen, le 8 mai 1755, mort à Sainte-Radegonde, près de Bon-Encontre, le 12 octobre 1834, il joua un rôle important au sein de la jeune Société littéraire agenaise, et y lut de nombreuses pièces de poésie et quelques mémoires fort remarqués. Etaient juges : MM. R. Noubel, Leyniac fils, Lamouroux père, et Charrière.

« Ces sentimens, profondément gravés dans le cœur de « tous vos sujets, deviennent essentiellement un besoin pour « la classe industrieuse et commerçante, dont les espérances « ne cessent d'occuper votre pensée, et font l'objet constant « de votre sollicitude. Oui, SIRE, la protection spéciale que « vous daignez lui accorder, ne se manifeste pas moins dans « ce que vous avez déjà fait pour la gloire et le bonheur de « vos peuples, que dans ce que votre grande ame médite « encore pour le rétablissement de l'indépendance maritime, « et pour la prospérité de toutes les nations. Vous atteindrez « ce double but, SIRE, malgré les téméraires efforts d'un gou- « vernement non moins inconsidéré que perfide; et votre « génie, supérieur à tous les obstacles, a déjà marqué le « moment de ce nouveau triomphe, si digne du héros du siè- « cle et du bienfaiteur de l'humanité ».

8° Les pasteurs des églises réformées de Tonneins et Lafitte, et quelques anciens de leurs consistoires : M. *Lagarde* (1), ministre de Tonneins, parla comme suit :

« SIRE, la terre est pleine de votre nom et des monumens « de votre gloire. Déjà Votre Majesté jouit de cette vénéra- « tion que les siècles attachent, par degrés, à la mémoire « des plus grands hommes. Nous partageons l'admiration « universelle; nous nous glorifions d'appartenir à la nation « gouvernée par le premier des conquérans, et le plus grand « des mortels. Mais, SIRE, votre main paternelle a fermé nos « plaies, brisé les tables de proscription, donné la paix à « l'Eglise et aux familles, rendu à nos consciences la pléni-

(1) Lagarde (Louis-André), né à Annonay, le 13 mai 1755, mort à Larnas (Ardèche), vers 1815. Zélé protestant, il était pasteur et président du Consistoire de l'Eglise réformée de Tonneins. « Appelé à Tonneins en 1781, écrit J. Andrieu, il fut poursuivi en 1793, arrêté en Périgord, où il s'était enfui, et emprisonné à La Réole. La persécution dont il eut à souffrir avait une origine connue. L'âme damnée de Jouan, l'ex-moine Dubois, devenu pasteur protestant, cherchait à obtenir une part des émoluments du ministre Lagarde. Celui-ci, en ayant référé au Consistoire qui refusa, devint en butte aux attaques les plus passionnées. » Il était le père de Louis-Pierre Lagarde, l'auteur des *Recherches historiques sur la Ville et les anciennes baronnies de Tonneins*. (Agen, Imp. Noubel, 1833. In-8° de 117 pp., rééditées par son fils Alphonse, en 1884, et auteur lui-même de la *Chronique des Eglises réformées de l'Agenais*. (Toulouse, 1870, in-12 de 340 pp.)

« tude de ce culte simple et vénérable auquel nos pères firent « tant de sacrifices : ... voilà le bienfait qui surpasse toutes « nos expressions. Oh ! que, du haut des cieux, le Dieu de « l'union veille sur son oint, et couvre de son impénétrable « bouclier le réparateur de tant de maux ! Qu'il exauce les « vœux dont retentissent ces temples, que votre sagesse a « rouverts ! Que votre bonheur égale votre gloire ! Que vos « descendans, et leurs descendans jusqu'au dernier âge, « soient doués des mêmes dons !... Ce sont les vœux des « réformés de ce département, qui compteront au nombre de « leurs jours les plus heureux, celui où Votre Majesté a dai- « gné accueillir l'hommage de leur respectueuse gratitude ! »

S. M. avoit désiré d'entretenir, en présence de M. le préfet, les chefs des administrations; MM. les directeurs des domaines et de l'enregistrement, des contributions directes, des droits réunis; l'ingénieur en chef; le receveur-général; le payeur, etc. : mais, au moment où ils alloient être introduits, des dépêches remises à S. M. réclamèrent toute sa sollicitude; et ces Messieurs ne purent être admis.

Quelque temps après, S. M. entretint le général de division, conseiller-d'état, *Dessoles* (1), et lui conféra un commandement important en Espagne.

S. M. l'Impératrice eut la bonté de faire dire par son chambellan, à M. le préfet, pendant qu'il étoit encore au palais, qu'elle le recevroit, avec Mme de Villeneuve (2), à 3 heures précises.

(1) Le *Journal de Lot-et-Garonne* du mercredi 3 août s'exprime ainsi « Le général Dessolles a été admis à présenter ses devoirs à S. M. l'Empereur pendant son séjour à Agen. On assure que ce général va se mettre à la tête d'une division de l'armée d'Espagne et s'établir à Burgos, où il aura le commandement de cette ville et de quatre provinces environnantes. » (Voir, sur le général Dessolles, l'article de Tarbouriech, *Revue de Gascogne*, VIII. 1867, p. 50.) Né à Auch en 1767, général à 30 ans dans l'armée d'Italie, général de division en 1799, Dessolles mérita, à la bataille de Novi, le surnom de « Décius français ». Il se distingua sur le Rhin, devint commandant de l'armée du Hanovre, chef d'état-major à l'armée de Russie; puis, sous la Restauration, ministre des affaires étrangères, président du Conseil en 1818, et pair de France. Il mourut à Lonjumeau en 1828. Son portrait est au musée d'Auch.

(2) M. le Préfet de Villeneuve-Bargemont avait épousé Marie-Claude Buchet de Chateauville, dont il eut plusieurs enfants, notamment une fille,

M. le préfet eut le bonheur de lui faire agréer ses excuses et ses vifs regrets sur ce que le départ précipité de sa voiture, à son entrée dans le territoire du département, l'avoit privé de l'avantage de mettre à ses pieds l'hommage des sentimens que lui portent les habitans de ce département. S. M. daigna lui témoigner, par un sourire, qu'elle entroit parfaitement dans la peine qu'il avoit éprouvée. Elle voulut bien témoigner à Mme de Villeneuve sa satisfaction des soins qu'ils s'étoient donnés pour lui assurer des logemens commodes; et leur en décerna la récompense la plus agréable, en leur disant que, nulle part, elle n'avoit mieux dormi et ne s'étoit mieux trouvée qu'à Agen.

S. M. avoit fixé l'heure de son départ à six heures précises. M. le préfet se rendit au palais, pour recevoir ses derniers ordres.

M. *Campagnol*, ancien général de brigade, retiré, avait sollicité l'honneur d'être présenté à S. M. Il en fut parfaitement accueilli; l'Empereur le reconnut aussitôt, comme ayant été le chef du régiment d'artillerie dans lequel il avoit servi; et le présenta à l'Impératrice, comme son ancien colonel.

L'Empereur étoit déjà sur le perron du palais : « Sire, lui « dit M. le préfet, je réclame un de vos regards pour un vieux « militaire, âgé de 114 ans, qui est venu, d'une lieue d'Agen, « pour remercier V. M. de la pension de 800 francs qu'elle « a bien voulu lui accorder ». « Qu'on le fasse avancer, dit le Monarque; » *Printemps* se présenta (1).

« Dans quel régiment avez-vous servi, lui dit l'Empereur en élevant la voix ? — dans Périgord. = Avez-vous été à quel-

---

Sophie-Christine, mariée, le 1er septembre 1813, à Henri-Marie d'Aymar, comte de Chateaurenard, propriétaire du château de Cauzac, en Agenais, qui le rendit père de cinq enfants, deux fils et trois filles. L'un de ces fils fut le marquis Frédéric de Chateaurenard, ministre plénipotentiaire, longtemps conseiller général du canton de Laroque.

(1) Jean Serres, dit *Printemps*, naquit en octobre 1696, dans la commune du Pont-du-Casse, près d'Agen. Il servit longtemps dans le régiment de Périgord-Infanterie, et reçut trois blessures à la bataille de Guastalla en 1734. Après vingt-huit ans de service, il quitta le régiment avec le grade de caporal et une pension de retraite. A l'âge de 82 ans il se maria, et épousa une femme de 22 ans, qui lui prodigua les soins les plus assidus. Retiré depuis dans sa propriété de Pont-du-Casse, « il n'avait encore, en 1806, écrit

que bataille ? = je reçus deux blessures à la bataille de Plaisance. = Ces services ne datent pas d'hier, dit l'Empereur en souriant. = Et, s'adressant au préfet : Monsieur a-t-il réellement 114 ans ? = Sire, j'ai compulsé tous les registres de l'état-civil : j'ai comparé les époques où cet homme s'est engagé, le temps qu'il a servi, le moment où il s'est retiré; et je suis sûr qu'il a 114 ans. = Qu'on lui remette 50 napoléons, répliqua l'Empereur.

A côté de *Printemps*, se trouvoit un enfant de 6 ans, remarquable par la plus belle figure. = Quel est ce bel enfant, dit l'Empereur ? = Sire, répondit M. le préfet, c'est le fils de M. *Leix*, commissaire de marine, l'un de vos plus fidèles serviteurs, recommandable par de longs services et une nombreuse famille. = Que demande-t-il ? = de l'éducation pour lui, Sire; et votre protection pour son père. = S. M. prit son placet, et l'emporta dans sa voiture.

Il étoit six heures et demie quand LL. MM. sortirent de leur palais, aux acclamations de la garde-d'honneur, qui témoigna, par ses cris réitérés de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* combien tous ceux qui la composoient ressentoient vivement le bonheur de les posséder, et le regret de les voir s'éloigner. La musique de la garde faisoit retentir l'air, du *vivat in æternum;* l'artillerie, postée sur la plate-forme, fai-

---

Proché qui l'avait connu, c'est-à-dire à l'âge de 110 ans, d'autres infirmités que la perte d'un œil et la surdité. Il conserva sa tête, sa mémoire et une humeur enjouée. Il vient à pied de chez lui à Agen, toujours accompagné de sa femme. Il aime beaucoup les petits enfants dont les espiègleries l'amusent. Il a toujours mené une vie sobre et réglée. C'est à ce régime qu'il doit l'avantage d'être parvenu à un âge aussi avancé. » Le 17 novembre 1807, il fut déjà présenté à Cambacérès, lorsque ce personnage, archichancelier de l'Empire, passa à Agen, et reçut de lui une pension de 800 francs, reversible sur la tête de sa femme. Printemps mourut le 8 décembre 1809, âgé de 114 ans, 1 mois et 41 jours. Le musée d'Agen conserve de lui un curieux portrait. « Il y est représenté en habit de garde française, écrit Ad. Magen, petits yeux un peu clignotants, nez rougeaud, bouche souriante, l'air d'un bon vieux en gaîté. L'ouvrage, d'ailleurs, est des plus médiocres. » Printemps voulut le voir et vint exprès du Pont-du-Casse à la Prefecture, où il avait été déposé. Il fut reçu par le comte de Villeneuve et toute sa famille. « On m'a mal coiffé », dit-il en le voyant, et un moment après il ajouta : « Cela ne changera pas, tandis que moi... » Il s'arrêta, écrit toujours Proché, mais il était aisé de comprendre ce qu'il voulait dire. Le même jour, il se retira chez lui. »

soit ses décharges avec une telle rapidité, qu'on eût dit qu'elle servoit dix pièces de canon, tandis qu'elle n'en avoit que deux. La cavalerie entouroit la voiture de LL. MM., et lui servoit d'escorte.

Le cortège se dirigea par la rue qui longe les portes *Neuve* et de *Saint-Louis* (1), et ensuite par la route de Bordeaux qui traverse la superbe promenade du Gravier.

Comme l'on s'étoit flatté que l'Empereur ne partiroit que vers les neuf heures du soir, tout avoit été préparé pour une illumination générale. Chaque arbre de la promenade devoit avoir un pot-à-feu; entre chacun d'eux, on avoit placé des lanternes; des réverbères étoient suspendus au milieu de la route : cette belle avenue se terminoit par un petit arc de triomphe qui devoit être aussi illuminé, et au milieu duquel on apercevoit la croix de la mission, resplendissante de lumière, et sur le piédestal de laquelle un transparent laissoit lire ces mots : *Au Restaurateur de la Religion.*

C'étoit près de la croix, que le maire de la ville d'Agen et ses adjoints, escortés de la compagnie d'élite de la garde-nationale, attendoient S. M., pour prendre ses derniers ordres.

En rentrant chez lui, M. *de Sevin*, maire d'Agen, reçut, de la part de S. M., une boîte en or, enrichie de diamans, et portant le chiffre de l'Empereur, aussi en diamans. Il étoit juste que le premier témoignage de la satisfaction du Souverain fût adressé à un magistrat recommandable par ses vertus et ses services non interrompus.

Quelques jours après, M. le maire reçut une lettre datée de Rochefort, dans laquelle S. Exc. le grand-maréchal du palais lui annonçoit, de la part de S. M., l'envoi d'une somme de 6,000 fr. pour être distribuée aux pauvres.

La voiture de l'Empereur étoit à peine parvenue au milieu de l'avenue, lorsqu'un de ses chevaux s'abattit. S. M. s'ar-

(1) La rue, dite des Acacias, actuellement rue Palissy, qui longeait les murs de ville, depuis la Porte-Neuve jusqu'à la tour de la Poudre, sise à l'angle du Gravier, et passait devant la porte Saint-Louis, ouverte seulement en 1645 sur l'ordre du duc d'Epernon, dans l'axe de la rue actuelle Louis-Vivent.

rêta, et procura à une partie de l'immense population qui couvroit la route et les allées latérales, le bonheur de la voir encore quelques momens (1).

Les communes que S. M. eut à traverser, ne se montrèrent pas inférieures en zèle à celles qu'elle avoit parcourues le matin. A *Saint-Cyrq*, à *Saint-Hilaire*, à *Clermont-Dessous*, on avoit érigé des arcs de triomphe autour desquels étoient rangés les administrateurs et les administrés, de tout âge, de tout sexe et de toute condition.

La ville du *Port-Saint-Marie* s'annonçoit par une avenue de lumières : son arc de triomphe, artistement construit, et orné de devises ingénieuses, qu'on lisoit fort aisément, à l'aide d'une brillante illumination, étoit vraiment remarquable.

Aiguillon s'étoit également distingué, comme s'il eût su que S. M. devoit l'honorer, quelques instans, de sa présence.

Dans la conversation que M. le préfet avoit eue, le matin, avec S. M., elle lui avoit fait quelques questions sur la distance des villes où elle pourroit s'arrêter pour dîner. M. le préfet lui avoit désigné *Aiguillon*, *Tonneins* ou *Marmande* ; mais, ces dernières villes se trouvant un peu trop éloignées d'Agen, l'Empereur s'étoit décidé pour la première; et avoit fait, sur le personnel du maire et sur sa fortune, des questions auxquelles M. le préfet avoit répondu, en disant de M. *Merles-Massonneau* tout le bien qu'en pensent les personnes qui le connoissent. Ces renseignements déterminèrent, sans doute, le choix de S. M.; et le grand-maréchal du palais fit prévenir le maire d'Aiguillon, que la Cour s'arrêteroit chez lui, et y arriveroit vers les huit heures et demie.

(1) « Un cheval qui s'est abattu, écrit également Proché, vis-à-vis la caserne de la gendarmerie et qu'il a fallu remplacer, a retardé un instant la marche de Leurs Majestés, ce qui a procuré aux curieux le moyen de les voir plus longtemps. On a remarqué que l'Empereur était sérieux et pensif; cet accident est, en effet, bien capable de faire faire des réflexions à un homme qui, comme lui, croit au fatalisme. » On sait que 31 ans après, le 26 août 1839, les chevaux attelés à la voiture du duc et de la duchesse d'Orléans qui visitaient les allées du Gravier, s'emportèrent, se dirigeant vers les quais de la Garonne, et qu'on eut toutes les peines du monde à les arrêter. Or, trois ans après, le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans trouvait la mort, sur la route de Neuilly, dans un accident à peu près semblable, que la Providence lui avait fait éviter à Agen.

Quoique cet avis n'eût guère précédé l'arrivée de LL. MM. que d'environ une heure, tout fut prêt dans la maison de M. *Merles;* et un repas, aussi convenable que la brièveté du temps avoit pu le permettre, se trouva préparé.

Une seule chose occupoit M. le maire; c'étoit que, pour arriver à sa maison, il faut traverser des rues tellement étroites, qu'il paroissoit impossible aux voitures d'y pénétrer : mais le sieur Lormino, maître de poste à Aiguillon, qui conduisoit celle de l'Empereur, répondit de tout, et réussit.

S. M. entra à Aiguillon, aux acclamations d'un peuple immense, et en traversant des rues tapissées de lumières et de guirlandes.

Arrivées dans le salon où elles devoient dîner, LL. MM. firent demander le maire; et, pendant qu'elles étoient à table, en tiers avec le prince de Neuchâtel, l'Empereur adressa a M. Merles une foule de questions pleines d'intérêt, sur lui, sur sa commune, sur la culture du tabac et sur la maison d'éducation qui se trouve dans cette ville.

LL. MM. mangèrent du meilleur appétit, et goûtèrent particulièrement de superbes figues que M. le maire avoit été assez heureux pour recueillir dans son jardin, dans un moment où cette espèce de fruit étoit très-rare.

Aiguillon avoit aussi sa garde-d'honneur municipale : le maire demanda à S. M. la permission de se mettre à sa tête pour l'accompagner à Tonneins; et, sur son acceptation, celle d'aller donner ses ordres pour que le détachement passât le Lot à l'avance : « Allez, M. le maire, lui dit l'Empereur; mais « revenez sur-le-champ ».

La maison de M. Merles (1) a une terrasse qui domine les plaines superbes de la Garonne et du Lot, et qui préside, pour ainsi dire, à la jonction des deu rivières : l'Empereur voulut s'y promener. Quand il y entra, quatre gardes-natio-

(1) La maison de M. Jean-Antoine Merle de Massonneau, où dînèrent l'Empereur et l'Impératrice, est située à la pointe extrême de l'éperon qui domine le confluent du Lot et de la Garonne, là où se trouvait au moyen-âge l'antique château de Lunat, construit sur les ruines gallo-romaines d'un Castellum, dont se voient encore, le long de la voie ferrée, ces quatre arcades cintrées, en petit appareil, qui lui servaient de soutènement. Vieille demeure des seigneurs de Lunat, ce logis passa après eux, au xv

naux qui s'y trouvoient en faction, présentèrent les armes; et ce mouvement, quoique exécuté spontanément, se fit avec précision. S. M. en parut surprise; et, après quelques instans, leur fit, à haute voix, le commandement : *Portez vos armes*.

Rien ne peut égaler la satisfaction des quatre gardes-nationaux; et ils n'oublieront jamais, à coup sûr, qu'ils ont fait le maniement des armes sous le commandement du plus grand général qui ait jamais existé.

En sortant pour remonter dans sa voiture, l'Empereur vit le desservant d'Aiguillon, sur le compte duquel il avoit fait diverses questions au maire : « Monsieur, lui dit-il, il faut que « vous jouissiez du traitement de curé de première classe ». « = Sire, répondit l'ecclésiastique, vos bienfaits ne sauroient « rien ajouter aux sentimens que j'ai voués à V. M. » (1).

Le passage du Lot préparoit à LL. MM. le spectacle le plus intéressant. Sur une vaste barque pontée, on avoit construit un pavillon, orné de guirlandes de fleurs et de feuillages, et magnifiquement illuminé en-dedans et en-dehors. Deux fauteuils, au-dessus desquels pendoit, de la voûte du pavillon, une couronne de laurier et de myrte, avoient été préparés pour LL. MM. Deux bateaux gréés en forme de brigantins et pavoisés, et deux balises surmontées d'un mât couvert de lampions, représentant deux colonnes de feu, formoient sur la rivière une espèce d'avenue : et, sur la rive droite, un arc de triomphe, éclairé de mille feux, terminoit la perspective de la manière la plus agréable. C'étoit-là le résultat des soins de M. Derbins, commissaire de marine, de l'arrondissement de Villeneuve.

Au signal donné, et au son des fifres et des tambours, deux bateaux, conduits par des rameurs agiles, remorquent la bar-

---

siècle, entre les mains des Montpezat, puis dans celles des Malvin de Montazet. Entièrement remanié au cours des siècles, il n'était déjà plus, en 89, que la maison de plaisance que l'on voit aujourd'hui, achetée à la Révolution par Antoine de Gasquet, et possédée depuis, successivement, par les familles Merle de Massonneau et Nebout de Riberot.

(1) Le curé de Saint-Félix d'Aiguillon était, en 1808, M. l'abbé Graulhié, qui devint, l'année suivante, archiprêtre de Marmande.

que impériale, qui dans un clin-d'œil atteint la rive opposée.

Le maire de *Nicole* (1) reçut l'Empereur devant l'arc de triomphe qu'il avoit fait ériger. A la tête du conseil municipal et d'un détachement de garde-nationale, accompagné du desservant de la paroisse, entouré de presque tous ses administrés, il eut l'honneur de haranguer S. M.; et, par un mouvement spontané, toute cette population se porta dans un point où la route est étroite et élevée perpendiculairement sur la Garonne, de manière à suppléer à un parapet, pour garantir de tout danger le cortège impérial.

Un goût exquis et le désir de témoigner à S. M. l'allégresse publique, de la manière la plus solennelle, avoient présidé aux dispositions faites par les habitans de *Tonneins*. A la distance de près d'une lieue, tous les arbres qui bordent la grande route avoient été garnis d'un lampion ou de lumières en verre de couleur. Un arc de triomphe, élégant et parfaitement illuminé, annonçoit l'entrée de la ville. La longue rue qui la traverse étoit ornée de feuillages; et il ne s'y trouvoit pas une seule fenêtre qui n'eût une ou plusieurs lumières.

Le sous-préfet de *Marmande*, le maire (1), les adjoints, le commissaire de police et les membres du conseil municipal attendoient S. M. au lieu où elle devoit changer de chevaux: et l'élite de la garde-nationale bordoit la haie.

Le sous-préfet harangua S. M. en ces termes :

« Sire,

« Daignez recevoir avec bonté notre tribut d'admiration, « d'amour et de reconnoissance pour votre personne sacrée. « Votre Majesté n'a pas de sujets plus soumis et plus dé- « voués; et, en ce moment, il n'en est pas de plus heureux, « puisqu'ils peuvent manifester, en votre présence, les sen- « timens qui les animent.

« Vive, vive long-temps notre auguste Empereur ! c'est le « besoin de tous; c'est le cri du cœur de vos enfans, pour le « père qu'ils chérissent ».

(1) M. Caubios aîné, maire de Nicole en 1808.

(2) M. Lamarque, sous-préfet de Marmande; M. de Luppé, maire de Tonneins en 1808, qui venait de remplacer M. Lèbé.

Le maire de Tonneins, M. *de Luppé*, présenta ensuite les hommages de ses administrés :

« Sire,

« Les habitans de Tonneins sont heureux de posséder « Votre Majesté; d'admirer le héros de l'univers; de porter « aux pieds de leur père leur Souverain et de son auguste « Compagne le tribut de leur amour et de leur obéissance : « je suis comblé d'être leur interprète auprès de Vos Majes- « tés. Daignez agréer avec bonté les sentimens dont nous « sommes tous pénétrés ».

M. le préfet se trouvoit réuni avec ces Messieurs : l'Empereur l'aperçut, et lui dit : « M. le préfet, est-ce ici la dernière « ville de votre département ? » = « Non, Sire, lui répondit « M. de Villeneuve : la limite est à environ cinq lieues d'ici; « et je vais y attendre V. M. »

La route de *Tonneins* à *Marmande* étoit presqu'entièrement éclairée. Les communes de *Fauillet*, *Magnon*, *Feugaroles* (1) avoient chacune leurc arc de triomphe, autour duquel étoient grouppés leurs magistrats et leurs citoyens. Partout des torches ou des feux de joie étoient allumés; les hauteurs et les clochers de toutes les communes voisines étoient illuminés, comme pour ne laisser à S. M. aucun doute, que l'allégresse publique ne s'étendît aussi aux communes qui ne se trouvoient point sur sa route.

Marmande, chef-lieu de sous-préfecture, avoit érigé un arc de triomphe, à l'entrée de la ville; et la masse de feu que cet arc présentoit, étoit encore précédée d'une longue avenue de lumières. M. le maire, les adjoints, le commissaire de police et le corps municipal, escortés de la garde-nationale, se présentèrent devant l'Empereur, à qui le maire adressa le discours suivant (2) :

« Sire,

« Organe des habitans de cette commune, que j'ai l'hon-

(1) Il faut lire Fauguerolles et non pas Feugarolles.

(2) Etait maire de Marmande, en 1808, M. Lalyman, avec, comme adjoints, MM. Pepin père et Cloupeau, et comme commissaire de police, M. Delage.

« neur de représenter, je viens déposer aux pieds de Votre
« Majesté Impériale et Royale l'hommage de notre amour
« respectueux pour votre auguste personne, de notre fidélité,
« de notre soumission à vos ordres.

« Tels sont, SIRE, les sentimens, bien prononcés, de tous
« vos fidèles sujets de la commune de Marmande, qui ne ces-
« sent d'adresser des vœux au Ciel, pour la conservation de
« vos jours ».

La ville de *Marmande* avoit formé une garde-d'honneur municipale, composée d'environ 40 jeunes-gens, moitié à cheval, ayant tous un uniforme verd, simple, mais élégant : elle étoit commandée par M. *Coudroy*, ancien colonel. L'infanterie entoura la voiture de LL. MM., pendant qu'elles changeoient de chevaux; et la cavaleie les escorta jusqu'à la limite du département. Le cortège traversa la ville de Marmande, aux acclamations du peuple, et à la lueur de mille lumières.

La commune de Sainte-Bazeille, qui de concert avec celle de Marmande, vient de faire planter en entier la route qui traverse leur territoire, avoit fait allumer une torche de résine ou un lampion sur chaque arbre; de sorte que le chemin, dans un espace d'environ une lieue, se trouvoit éclairé comme en plein jour. Sainte-Bazeille avoit aussi son arc-de-triomphe : la dernière commune du département avoit voulu témoigner qu'elle ne le cédoit à aucune de celles qui la précédoient, lorsqu'il s'agissoit de donner au Souverain des preuves de dévouement. La population de toutes les communes environnantes s'étoit réunie sur ce point, et des *vivat* se firent entendre, à l'approche de LL. MM., avec la même force et la même expression qui s'étoient fait remarquer dans toutes les parties de la route où se trouvoit une réunion d'hommes.

Le préfet, le sous-préfet de Marmande arrivèrent au *Pont-de-Lamothe*, limite du département de Lot-et-Garonne, quelques minutes avant LL. MM., c'est-à-dire vers quatre heures du matin (dimanche 31 juillet). Autour de l'arc-de-triomphe, se trouvoient réunis le préfet de la Gironde, le Sous-Préfet

de la Réole, avec la garde-d'honneur à cheval de cette ville, un détachement de garde-nationale, et plusieurs maires et adjoints.

M. le Préfet étoit disposé à présenter à LL. MM., en prenant congé d'elles, l'expression des vœux, des regrets et des sentimens des habitans de Lot-et-Garonne; mais comme les illustres-voyageurs goûtoient en ce moment les douceurs du sommeil, la voiture passa outre, et entra dans le département de la Gironde.

Ainsi se sont terminés les instans où nous avons eu le bonheur de posséder LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice : ils ont été bien courts dans la réalité; mais ils vivront longtemps dans le souvenir de tous ceux qui en ont joui; et les bienfaits signalés pour ce département, auxquels ils ont donné lieu, perpétueront d'âge en âge l'amour, le respect, l'admiration, la fidélité, la reconnoissance, et tous les sentimens enfin dont nos Souverains ont recueilli l'expression à chaque pas qu'ils ont fait dans le département de Lot-et-Garonne (1).

DÉCRET IMPÉRIAL

Agen, 30 juillet 1808.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER. = *Travaux publics.*

Chapitre premier. *Routes.*

Art. 1er. La portion de la route de Paris à Barèges, entre Péri-

(1) Six jours après le passage de l'Empereur à Agen, par décret du 6 août 1808, M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet de Lot-et-Garonne, M. de Secondat-Montesquieu, commandant de la garde d'honneur à cheval, et Dudevant, adjudant-major de la même garde, étaient nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

gueux et Bergerac, sur une longueur de dix à douze lieues, sera rétablie et réparée à neuf.

Les plans et devis seront présentés à notre approbation avant le 1er avril 1809.

La dépense sera faite sur les frais généraux des ponts et chaussées.

2. Une route de communication sera ouverte entre Agen et Cahors par Tournon, sur une longueur de 40,000 mètres environ. Les plans et projets seront soumis à notre approbation avant le 1er avril 1809. La dépense sera faite moitié aux frais de l'état, et moitié aux frais des communes et des propriétaires intéressés.

3. Une route de communication sera ouverte entre Agen et Condom par Lamontjoie. Les plans et devis seront présentés à notre approbation avant le 1er avril 1809. La dépense sera faite, tant dans le département de Lot-et-Garonne, que dans celui du Gers : un tiers aux frais de l'état, un tiers aux frais des arrondissements respectifs, et un tiers aux frais des communes et propriétaires intéressés.

Chapitre II. = *Ponts.*

4. Il sera construit un pont en pierre sur le Lot à Aiguillon, et sur la Garonne à Agen.

Le pont d'Agen sera placé dans le lieu où la construction sera jugée la plus facile et la moins dispendieuse; sans néanmoins qu'il puisse être éloigné de la ville de plus d'un quart de lieue en amont ou en aval. Les projets et devis de ces deux ponts seront soumis à notre approbation avant le 1er avril 1809. Les travaux commenceront dans la campagne prochaine, pour être terminés avant 1820 (1).

Chapitre III. = *Navigation.*

5. Des cales, perrés ou épis seront construits sur la Garonne, dans tous les points où ils sont nécessaires dans le département de Lot-et-Garonne, pour assurer les abords, et défendre les communes contre les envahissements de la rivière. On commencera, en 1809, par la construction des dix cales les plus importantes, parmi lesquelles seront comprises celles d'Agen, Port-Sainte-

(1) Au tome v (1878) de la *Revue de l'Agenais*, pp. 439-456, M. G. Tholin reproduit, en l'annotant, le mémoire de Labrunie sur les *Ponts sur la Garonne*, extrait de l'*Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, où le bon curé de Monbran fait l'historique du Pont d'Agen, depuis qu'il fut décidé

Marie et Couthures. Dix autres cales, perrés ou épis seront construits lorsque les dix premiers auront été terminés; et ainsi de suite, jusqu'à l'entière confection des travaux. Les frais desdits travaux seront acquittés sur les produits des bacs et de l'octroi de navigation.

CHAPITRE IV. = *Dessèchement des marais.*

6. Le marais de Brax, situé à une lieue ouest de la ville d'Agen, sera desséché. Il sera procédé au dessèchement conformément à ce qui est prescrit par la loi du 16 septembre 1807, et en faisant passer le canal de dérivation dans le vallon de la métairie de Cérignac (1).

TITRE II. = *Etablissements publics.*

CHAPITRE PREMIER. = *Hôtel-de-Ville d'Agen.*

7. La ville d'Agen sera mise en possession de la totalité de l'hôtel-de-ville actuel (2).

CHAPITRE II. = *Des tribunaux.*

8. La cour criminelle, le tribunal de première instance et le

---

par une charte de Richard Cœur de Lion du 12 novembre 1189 et terminé seulement deux siècles après, jusqu'aux modifications successives qu'il eut à subir dans les premières années du XVI[e] siècle et son non achèvement à partir de 1520. L'œuvre s'imposait de plus en plus. C'est ce que comprit de suite Napoléon dans le seul jour qu'il passa à Agen.

« La première pierre de ce grand monument, est-il écrit dans le procès-verbal, a été posée le 7 novembre 1812, sous le ministère de Son Exc. le comte de Montalivet, sous l'administration du comte Molé, directeur général des ponts et chaussées, par le baron Christophe de Villeneuve-Bargemont, membre de la Légion d'honneur, préfet du département de Lot-et-Garonne, accompagné de L. Rolland, secrétaire général, Boussion, Vignes, Menne, Grenier, conseillers de préfecture, E. d'Escouloubre, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet d'Agen, J.-C. de Sevin, maire, Chaudordy, Bory, adjoints. En présence de J.-C. baron Lacuée, premier président de la Cour impériale; J. Jacoupy, évêque d'Agen; Desmirail, grand prévot; Moullié, président du tribunal de première instance; R. Noubel, président du tribunal de commerce; Boudinhon-Valdec, colonel du 15[e] de dragons, commandant le département; B. de Saint-Genis, ingénieur en chef, et J. Ladevèze, ingénieur ordinaire, directeur des travaux du pont d'Agen. »

Le pont sur Garonne ne fut livré à la circulation que le 22 mai 1827.

(1) Le dessèchement du marais de Brax fut plus vite achevé. « Cet ouvrage est terminé, écrit déjà Proché en 1814, à la satisfaction des propriétaires voisins de ce marais, dont les eaux stagnantes leur causaient en été des fièvres très opiniâtres et très dangereuses, et faisaient très souvent périr la plus grande partie de leur récolte. »

(2) Voir, comme renseignements complémentaires sur l'Hôtel de ville d'Agen, notre chapitre : *Le Beffroi de l'Hôtel de Ville*, et aussi : *La Place du Palais en 1841*, dans nos *Souvenirs du Vieil Agen* (1913). In-8° de 242 pp.)

tribunal de commerce seront transférés dans la maison Secondat-Roquefort. Ladite maison sera acquise, à cet effet, sur estimation et à dire d'experts. Il sera pourvu aux dépenses d'acquisition et de réparations, sur le produit de deux centimes départementaux destinés aux travaux etablissements publics, exercice 1809 (1).

CHAPITRE III. = *Prisons.*

9. Les prisons de la ville d'Agen seront réparées et agrandies. La prison de police correctionnelle et la caserne de gendarmerie seront réunies aux autres prisons, et placées dans le même local.

A cet effet, le département de Lot-et-Garonne est autorisé à acquérir la maison de Las-Brimont, contigüe à la prison actuelle (2), et à s'imposer jusqu'à la concurrence de la somme de 30,000 fr. pour acquisition et réparations, sur les centimes départementaux des exercices 1809 et 1810. La portion de la maison dite du Chapelet, actuellement occupée partie par la prison de police correctionnelle, partie par le séminaire, sera affectée en son entier à ce dernier établissement (3).

CHAPITRE IV. = *Salle de spectacle.*

10. La construction de la salle de spectacle d'Agen sera terminée dans le cours de la présente année. A cet effet, la caisse

---

(1) Dans le même chapitre : *La Place du Palais en 1841*, nous avons longuement parlé du vieil *hôtel de Roques*, sis sur la place Monrevel, là où se trouve actuellement le café de la Comédie et dont les sombres murailles ont si longtemps attristé la physionomie de ce côté occidental de la place. Disons seulement ici que, berceau de l'illustre famille de Secondat, d'où est issu le grand Montesquieu, mais abandonné par elle dès les premières années du XVII• siècle, cet hôtel servait à loger les gens de marque de passage à Agen. Détruit en grande partie, le 26 mai 1780, par un incendie, il était dans le plus piteux état lorsque l'Empereur affecta ses ruines au logement de la Cour criminelle et des deux tribunaux civil et de commerce. Ce n'est qu'en 1826 que les héritiers de M. de Secondat se décidèrent à le vendre à la municipalité. Démoli en 1829, il fut remplacé d'abord par un atelier de forage d'un puits artésien qui commença en 1830, ne fut jamais achevé, puis par le Café de la Comédie, devenu de nos jours une dépendance de l'hôtel de ville.

(2) « La maison de Las, écrit toujours Proché en 1814, a été déjà achetée, les ouvrages pour les prisons étaient commencés; mais ils ont été suspendus avec ceux que l'on faisait à la maison Daurée pour l'agrandissement du Palais de Justice et qui étaient déjà bien avancés, par le désordre où se trouvaient les finances à la fin du règne de Bonaparte. »

(3) Le Couvent du Chapelet, ancien couvent de religieuses Dominicaines fondé à Agen en 1585, occupait tout l'emplacement compris entre la place Saint-Caprais à l'Est, la rue d'Amour au Midi, la rue Fon-Nouvelle à l'Ouest,

d'amortissement est autorisée à remplacer l'emprunt ordonné par la loi du 8 septembre 1807, jusqu'à la concurrence de 20,000 fr., et aux conditions prescrites par ladite loi (1).

TITRE III. = *Donations.*

11. Nous faisons donation à la ville d'Agèn :

1° De la partie non aliénée des murs, fossés et chemins de rondes du rempart de la ville; 2° de l'emplacement de la pépinière, y compris le bâtiment construit sur ledit terrain (2).

TITRE IV. = *Dispositions diverses.*

12. Sur le centime de non valeur à la disposition des préfets pour l'exercice courant, un secours de 50,000 fr. est accordé aux communes du département de Lot-et-Garonne qui auront été ravagées par la grêle.

13. Les succursales de Clairac et Agen sont érigées en cures de seconde classe (3).

14. Les sieurs Larraton-Lagonde, curé d'Astaffort, Baillet-Florensac, curé de Castillonnés, et Roques, curé d'Houeillés, sont élevés au rang de curés de première classe.

15. Nos ministres de l'intérieur, des finances et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire-d'état,
Signé, H. B. MARET.

---

et diverses maisons de particuliers au Nord. Voir sur son histoire, la monographie que nous avons écrite au tome II, chapitre III, p. 75-98, des *Couvents d'Agen avant 1789*. Nous relatons à la fin toutes les vicissitudes que ce vaste local eut à subir depuis la Révolution jusqu'en 1822.

(1) Nous avons déjà écrit dans nos *Souvenirs du Vieil Agen*, à-propos de la place du Palais, que par ordre de l'Empereur la salle de spectacle fut construite à la fin de l'année 1808 sur la partie de la maison commune de la rue Moncorny, et inaugurée le 4 décembre 1809, jour anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la bataille d'Austerlitz; mais que, très défectueuse, elle dut être refaite presque en son entier en 1843, par les soins du comte de Raymond, maire d'Agen, sur les plans de l'architecte Bourrière. (Voir dans les *Annales de la Ville d'Agen*, ce que dit Proché des représentations, pièces patriotiques, qui y furent jouées, des bals et fêtes qui y furent donnés, depuis 1789 jusqu'en 1818).

(2) On sait quel était encore à cette époque l'état des murs, portes, tours, fossés de la dernière enceinte de la Ville d'Agen. (Voir notre étude sur les

Le Préfet de Lot-et-Garonne,

Vu la relation du passage de S. M. l'Empereur des Français, etc. ci-dessus :

Considérant qu'il importe de consacrer le souvenir du passage de S. M. dans le département de Lot-et-Garonne, et des bienfaits dont il l'a comblé;

ARRÊTE :

Article premier.

La relation du passage de S. M. l'Empereur des Français, etc. sera imprimée en nombre d'exemplaires suffisans, pour être adressée à chacun de MM. les maires, aux principaux fonctionnaires publics, aux membres de la garde-d'honneur et aux chefs des divers détachemens des gardes-nationales.

Art. II.

Le décret rendu à Agen, le 30 juillet dernier, en faveur du département et de la ville d'Agen, sera réimprimé à la suite de ladite relation.

Fait à Agen en l'hôtel de la préfecture, le 22 août 1808.

Le Préfet de Lot et Garonne :

Signé, C.phe VILLENEUVE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire-général,

C.-M. Lafont.

Enceintes successives de la Ville d'Agen, 1894, et notre ouvrage : *Souvenirs du Vieil Agen*, 1893). Nous n'y reviendrons pas.

Quant à la *Pépinière* de la Ville, voici ce que nous en apprend toujours Proché, à la date de 1813. « Entre autres dons que l'Empereur avait faits à la Ville d'Agen, lors de son passage, il lui avait concédé le terrain connu sous le nom de *Pépinière*, avec les bâtiments qui en dépendent, situé hors la Porte du Pin. Mais, d'après un décret du 20 mars 1813, qui ordonne l'aliénation de quelsques parties des biens communaux, cet objet fut vendu et acquis par M. Mouysset, procureur général de la Cour impérale. Il appartenait autrefois à l'ordre de Saint-Lazare, dont on voyait, avant la Révolution, les armoiries gravées sur une pierre au-dessus de la porte de la maison. Monsieur, frère du roi Louis XVI, en percevait alors le revenu. »

(3) Analysant les termes du décret impérial du 30 juillet, Proché remplace la succursale de Clairac par celle de Sainte-Foi, et il ajoute : « En vertu de ce décret, le traitement des deux curés de Sainte-Foi et de Saint-Hilaire, qui n'était que de 500 francs, est porté à 1.000 francs. »

NÉCROLOGIE

Monsieur DUBARRY DE LASALLE

Le 13 juin dernier est mort presque subitement , à sa villa de Monrepos, près de Condom, où il venait de se retirer, notre collègue M. Dubarry de Lasalle.

Il était un des plus anciens membres résidants de la Société académique d'Agen. A peine arrivé dans cette ville, comme architecte diplômé de l'Ecoole centrale et des Beaux-arts, il avait tenu à entrer dans notre Compagnie, aux séances de laquelle il assista longtemps très exactement. Mais bientôt ses occupations professionnelles, fort nombreuses, l'empêchèrent de plus en plus de prendre part à ses travaux, et c'est bien sincèrement qu'il s'excusait de ne pouvoir répondre à notre appel. Il aimait fort, en effet, les études archéologiques, et si dans notre organe habituel il n'a laissé aucune trace de son érudition, il n'en est pas de même dans tout le département de Lot-et-Garonne et les départements voisins, où, pendant plus de quarante ans, il a multiplié ses œuvres d'art, quelques-unes fort remarquables, toutes empreintes d'un grand sens archéologique.

Rappelerais-je les multiples restaurations ou reconstructions d'églises et de châteaux qui assurent à sa mémoire l'estime de tous les amis du passé. Pour n'en citer que quelques-unes, dirais-je avec quels scrupules architectoniques il a refait la partie principale du joli manoir de Prades, aux portes d'Agen et, dans le même style du XVIe siècle, l'élégant château de *La Grange-Monrepos*, sur les bords de la Baïse, à quelques kilomètres en aval de Nérac. N'a-t-il pas été très heureusement inspiré en faisant revivre l'élégante physionomie de la grande salle du château de *Lasserre*, cette magnifique résidence des d'Esparbès de Lussan, vicomtes d'Aubeterre, célèbre par sa riche décoration et ses opulentes cheminées,

vraies sœurs de celles du château de Cadillac si admirées de tous les connaisseurs ?

Mais son œuvre capitale sera la restauration, je pourrais presque dire l'entière reconstruction du château de *Roquepiquet*, près de Verteuil, dans le plus pur style du XVe siècle, à laquelle il a consacré plus de dix années et a apporté la plus rigoureuse attention.

Car M. Dubarry de La Salle cherchait avant tout la vérité archéologique; et, s'il était appelé à créer, il ne le faisait qu'à bon escient, s'inspirant toujours du style primitif de la construction qu'il était chargé de réparer.

Très serviable, très doux, d'un caractère toujours égal, M. Dubarry de La Salle se faisait aimer de tous ceux qui l'approchaient ou qui travaillaient avec lui. Au sein de notre Société, il ne comptait que des amis. En son nom, comme en notre nom propre, nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos bien sincères et bien sympathiques regrets.

PH. LAUZUN.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 2 mai 1918. — Présidence de M. Louis Bruguière

De New-York, M. le Président reçoit une lettre par laquelle M. Stanton remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre correspondant et lui annonce qu'il prépare un nouveau travail sur la collection Ripley de la Bibliothèque d'Agen. Il espère pouvoir le lire lui-même à son prochain retour dans notre ville.

De Cassel (Allemagne), est adressée également à la Société une lettre de nos compatriotes prisonniers la remerciant, ainsi que la municipalité d'Agen, des ouvrages gascons envoyés, et dont la lecture, en leur parlant du pays, atténue les tristesses de leurs longues soirées d'exil.

Les difficultés que suscitèrent, à la fin du second Empire, la nomination gouvernementale de l'abbé Gérin, curé de Grenoble, au siège épiscopal d'Agen, et le refus persistant de la Cour de Rome de le préconiser, sont encore trop présentes à l'esprit des vieux Agenais, pour qu'ils ne prennent point un vif intérêt à l'étude que leur consacre aujourd'hui M. le chanoine Durengues. Mis au point par lui, à l'aide de documents nouveaux puisés aux meilleures sources, ce retour vers le passé, fort délicat, constitue une des plus curieuses pages de notre histoire ecclésiastique locale. Et c'est avec juste raison que M. Durengues loue la vie studieuse, modeste, désintéressée de ce prêtre, dont la nomination était combattue en sous-main par son évêque Mgr de Genouillac,

mais dont le seul défaut n'était que de rester fidèle à l'Empire et de lui montrer jusqu'à la fin un inébranlable attachement.

Il faut que soit resté bien vivant dans la mémoire des Néracais le souvenir du passage à Nérac de Jules Favre, à l'occasion d'un sensationnel procès de séparation qu'il vint plaider dans cette ville, pour que M. G. Labadie-Lagrave ait jugé à propos d'en rappeler les diverses phases et de souligner le succès retentissant qu'obtint sa plaidoirie. Ce qui lui procure l'heureuse occasion d'esquisser, d'une façon toujours si originale, la silhouette du fameux chef des Cinq, tel qu'il l'a vu souvent lui-même à la barre du Palais de Justice de Paris, comme à la tribune du corps législatif, ou dans son intérieur privé, et, avec le même bonheur d'expressions, celle de son adversaire en cette cause, l'avocat de Saint-Gresse, arrivé plus tard premier président à la Cour d'appel de Toulouse.

Sous le titre *Une grande dame agenaise pendant la Révolution*, M. Ph. Lauzun donne lecture de la préface d'une étude qu'il consacre à la comtesse de Chateaurenard, étayée sur des documents entièrement inédits conservés soit dans les archives du château de Cauzac, soit dans les registres officiels des directoires du district et du département. De ce précieux dossier surgit, au fur et à mesure que se déroulent les événements tragiques, en la personne de Gabrielle de Chevigné, devenue veuve de bonne heure et tutrice de ses trois enfants, un des plus nobles caractères qu'ait produit cette époque si féconde en dévouements sublimes. Ne tient-elle pas en effet, pendant plus de dix ans, tête à l'orage déchaîné contre elle, et par son courage et sa tenacité inlassable ne parvient-elle pas à surmonter toutes les difficultés. Contemporaine de ces femmes d'élite, que les pastels du temps nous représentent si séduisantes, en leur prime jeunesse, sous leurs robes à ramages et leur poudre à la maréchale, mais qui brusquement rénovées par la tourmente firent preuve de tant de vertus insoupçonnées, ne marche-t-elle pas, sinon sur les traces de Pauline de Beaumont et de la douce Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron, qui sacrifièrent tout à l'amour, du moins sur celles de Madame de Custine, ou plus encore de Madame de Sérilly, cette étoile de la société des

frères de Pange, où brillait André Chénier, et, comme elles, par son énergie toute virile ne sauve-t-elle pas ses domaines et n'assure-t-elle pas l'avenir de ses enfants ? La mémoire de la comtesse de Chateaurenard mérite d'être conservée, comme ses qualités de servir de modèle à toutes celles qu'une nouvelle tourmente pourrait bien venir surprendre encore au milieu de leur insouciance et de leurs plaisirs.

Ph. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.



Cliché Ph. Lauzun.

COMTESSE DE CHATEAURENARD

UN GRANDE DAME AGENAISE ...

La Comtesse de CHA...

...ur de l'année 1878, rentr...
...ssez longue absence, j'allai, ...
...otidienne, faire ma visite à la ...
...Je la trouvai, comme toujou...
...dans sa légendaire salle de ...
...fenêtres, par où entrait une ...
...aux études paléographique...
...de famille et d'estampes de ...
...des ouvrages les plus rar...
...es aux travailleurs. Mais ...
...gr, plus encore que d'habitude ...
...s de registres, tandis que tout ...
...douzaine au moins de sacs de ...
...t clos, les autres éventrés, d'où ...
...liasses, de vieux papiers jaunis, de ...
...us arrivez bien à propos, me dit-elle, ...
...a besogne. Ce que vous voyez là, ce sont ...
...du château de Cauzac. Mon ami Henri de ...
...a consenti, sur mes instances, à me les envoyer ...
...les confier, surtout pour que je satisfasse ma ...
longue date, pour que je les dépouille et lui en ...
tre le contenu. Elles sont précieuses et du plus haut ...
pour l'histoire du pays. Je vais du reste prévenir l'...
pour qu'il vienne les voir, sûre que, lui aussi, s'empressera
d'en tirer profit. »

Et de fait, à peine avisé, le bénédictin de Gontaud arrivait



Cliché Ph. Lauzac

COMTESSE DE CHATEAURENARD

UNE GRANDE DAME AGENAISE PENDANT LA RÉVOLUTION

La Comtesse de CHATEAURENARD

Un jour de l'année 1878, rentrant de Paris à Agen après une assez longue absence, j'allai, selon mon habitude presque quotidienne, faire ma visite à la comtesse Marie de Raymond. Je la trouvai, comme toujours, assise à sa table de travail, dans sa légendaire salle de billard aux larges et aux hautes fenêtres, par où entrait une éclatante lumière si propice aux études paléographiques, aux murs tapissés de portraits de famille et d'estampes de prix, aux étagères surtout garnies des ouvrages les plus rares et de toutes les collections nécessaires aux travailleurs. Mais ce jour-là le billard semblait plier, plus encore que d'habitude, sous le poids d'énormes piles de registres, tandis que tout autour d'elle s'entassaient une douzaine au moins de sacs de toile, les uns hermétiquement clos, les autres éventrés, d'où s'échappaient des séries de liasses, de vieux papiers jaunis, des parchemins.

« Vous arrivez bien à propos, me dit-elle, pour m'aider dans ma besogne. Ce que vous voyez là, ce sont toutes les archives du château de Cauzac. Mon ami Henri de Chateaurenard a consenti, sur mes instances, à me les envoyer et à me les confier, surtout pour que je satisfasse ma curiosité de longue date, pour que je les dépouille et lui en fasse connaître le contenu. Elles sont précieuses et du plus haut intérêt pour l'histoire du pays. Je vais du reste prévenir Tamizey pour qu'il vienne les voir, sûre que, lui aussi, s'empressera d'en tirer profit. »

Et de fait, à peine avisé, le bénédictin de Gontaud arrivait

à Agen, aidait la docte Comtesse dans son travail ardu, et, après un triage des plus sévères, était autorisé par elle à emporter chez lui les pièces qu'il avait jugées les plus importantes, pour les transcrire tout à son aise et les utiliser à son gré.

Un an ne s'était pas écoulé qu'il livrait à la publicité une de ses plus jolies plaquettes sous le titre : *Les vieux papiers du château de Cauzac* (Agen, Lenthéric, in-8° de 99 pages), laquelle renfermait trente-six documents inédits, presque tous de la fin du XVIe siècle ou du commencement du siècle suivant, précédés d'une substantielle préface datée du 15 juin 1879, et comme toujours abondamment annotés.

Mais le comte Henri de Chateaurenard ne se borna pas à cet acte de complaisance envers son amie Madame de Raymond. Pressé de nouveau par elle, et cette fois de concert avec son frère le marquis Frédéric de Chateaurenard, l'aimable et si distingué diplomate, ancien ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, il se refusa à reprendre les vieilles archives de son château, et, d'un geste aussi élégant que généreux, en fit don, en 1883, aux archives départementales de Lot-et-Garonne. Aussitôt inventoriées par M. G. Tholin, ces archives ont été classées par lui à la suite du fonds de la commune de Cauzac (supplément à la série E, 326-379. Série II, 1 à 54), où, depuis, elles sont à la disposition des travailleurs.

Assez nombreux sont ceux qui ont été amenés à consulter ainsi les dossiers concernant les familles de Thoiras, de Galard-Brassac, de Cugnac, de Verduzan, de Chateaurenard, successivement propriétaires de la seigneurie de Cauzac. Plus rares ceux qui les ont utilisés pour l'étude de la Ligue en Agenais, leur principal intérêt cependant se reportant à cette époque, où le seigneur du lieu, Balthazar de Thoiras, celui que la Reine Marguerite appelait son *Causaquet*, joua un rôle si considérable dans les annales de la région.

En même temps, un second envoi, parallèle au premier, était fait aux archives départementales par Madame Daubas de Ferrou, née de Chateaurenard, qui, désirant suivre l'exemple de ses frères, était heureuse de remettre les papiers de

famille qu'un partage lui avait attribués. Vérifiés aussitôt par M. Tholin, ces papiers ne concernaient que la période révolutionnaire, par conséquent, seule, la famille de Chateaurenard. Etudiés par M. Oswald Fallières, si friand, on le sait, de tout ce qui regarde cette époque, ils ne présentèrent d'abord qu'un médiocre intérêt, reddition de comptes, baux à ferme, détails de l'administration des propriétés de la famille, etc. Cependant, au fur et à mesure que les événements tragiques se précipitaient, surgissait en la personne de la comtesse de Chateaurenard née de Chevigné, devenue veuve de bonne heure et tutrice de ses enfants en bas âge, un des plus nobles caractères, que révélait sa volumineuse correspondance avec ses régiseurs. Et de plus en plus grandissait l'intérêt. Si bien que, jointes aux pièces officielles des registres des directoires du district et du département, ces nouveaux documents, patiemment copiés par M. Fallières, constituèrent un dossier tellement curieux que M. Tholin crut devoir prévenir le marquis de Chateaurenard et lui demander l'autorisation d'en tirer parti en vue d'une publication.

Très surpris, M. de Chateaurenard, qui ignorait l'existence de ces papiers, regretta tout d'abord qu'ils aient été envoyés par sa sœur aux archives départementales. Après entente avec elle, il exprima le désir de les retirer et de les conserver à Cauzac; et c'est alors qu'il proposa de les échanger contre les vieux papiers de son château, qui ne concernaient que les Thoiras et autres familles distinctes de la sienne, et qui ne lui offraient pas le même intérêt. Ses désirs étaient des ordres; et c'est ainsi que sont restés aux archives départementales de Lot-et-Garonne tous les vieux papiers de Cauzac, que Tamizey avait utilisés en partie, et que sont redevenus propriété de la famille les papiers révolutionnaires. Mais, le marquis de Chateaurenard avait l'esprit trop large pour ne pas comprendre quel intérêt puissant présenterait la publication du dossier relatif à sa grand'mère, et pour ne pas se montrer fier des actes véritables d'héroïsme qu'elle accomplit, si dignes d'être connus et divulgués. Ce fut donc avec joie qu'il donna à

M. O. Fallières l'autorisation d'entreprendre cette publication, qui ne pouvait que faire honneur à sa famille.

Pourquoi faut-il que, se dérobant toujours aux pressantes sollicitations que nous lui avons si souvent adressées, notre ami n'ait jamais consenti à en faire profiter notre Société, ainsi que les lecteurs de la *Revue de l'Agenais*, et même à commencer la rédaction de cette étude. Hélas ! plus de trente ans se sont écoulés depuis cette époque, et il a fallu la mort d'Oswald Fallières pour que, nous trouvant en possession de ce précieux dossier, remis très obligeamment par son détenteur actuel M. l'abbé Marboutin, nous nous décidions, répondant en cela au désir qu'à la lecture de la dernière note de notre *Monographie du château de Cauzac* (p. 20, 1896) nous avait manifesté personnellement le marquis Frédéric de Chateaurenard, à entreprendre ce travail et à le livrer au public.

Plus de cent ans nous séparent de la Révolution. Bien que le devoir de tout historien soit de la juger avec la plus stricte impartialité, ne devrons-nous pas cependant, au cours des événements, protester hautement contre les vexations de toutes sortes qui accablèrent pendant plus de quinze ans la malheureuse victime des passions populaires déchaînées contre elle, et, faisant valoir sa patience, son énergie toute virile, sa persistance inlassable à défendre par tous les moyens les intérêts de ses enfants, applaudir des deux mains au courage qu'elle montra dans tant de circonstances, et dont le résultat, malgré tous les obstacles jetés sur sa route et qu'elle surmonta, fut le triomphe éclatant de ses légitimes protestations.

Telle fut la comtesse de Chateaurenard, dont nous allons raconter les luttes passionnantes avec les autorités d'alors et qui se présente à nous comme l'une des figures les plus originales et les plus sympathiques, dont doive se montrer fière la société agenaise, au sein de laquelle elle vécut presque continuellement.

I.

Sis sur un des plus hauts plateaux du vieil Agenais, à l'extrémité d'un promontoire dominant d'étroites et pittoresques vallées, le château de Cauzac, encore debout, est une des plus anciennes demeures féodales de la région. Il date de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, de cette époque où, par suite de l'invasion anglaise, le sol gascon se couvrit de si nombreuses petites forteresses. Mais, maintes fois pris et repris par les factions rivales, pillé, saccagé, ruiné, démoli en partie par les Croquants à la fin du XVIe siècle, reconstruit à plusieurs époques, remanié par ses divers propriétaires selon le goût du jour, surchargé de communs, écuries, granges, celliers de toutes sortes, il n'offre plus l'imposant caractère qu'il présentait autrefois. Seul se trouve encore à peu près intact son puissant donjon, vaste construction massive sur plan quadrangulaire, mais dont le couronnement a été démoli, la toiture abaissée, les murs percés au XVIe siècle de larges ouvertures à meneaux, et qui ne conserve plus à ses angles que trois tourelles en encorbellement, trois échauguettes également découronnées, derniers vestiges de sa splendeur d'autrefois.

C'est là que, pendant plus de trois siècles, de la fin du XIIIe jusque dans le premier tiers du XVIIe, résidèrent les Thoiras, dont l'avant-dernier descendant, Balthazar de Thoiras, serviteur dévoué de la Reine Marguerite durant son séjour à Agen, fut ensuite l'un des principaux chefs de la Ligue en Agenais, et qu'habitèrent successivement son fils François, dernier du nom, puis sa veuve, Jeanne de Galard-Brassac, son héritier Marc de Cugnac, et finalement son petit neveu Louis-Alain de Verduzan, marquis de Miran, dont la seconde fille, Marie, épousa en avril 1723 Henry d'Aymar d'Alby de Chateaurenard, et apporta ainsi dans cette dernière famille la seigneurie de Cauzac, qui lui était échue en partage (1).

---

(1) Voir, pour plus amples détails sur *le Château de Cauzac et son histoire*, la monographie que nous lui avons consacrée au tome XXIII (1896) de la *Revue de l'Agenais*, et notre tirage à part (Agen, 1896. In-8° de 20 pp.)

La famille de Chateaurenard est originaire de Provence. On voit encore sur les bords de la Durance, au-dessus d'un roc escarpé et, à l'entrée d'une des gorges les plus pittoresques des Alpines, les ruines importantes du château qui lui a donné son nom (1).

Issue de Guillaume d'*Aymar*, conseiller au Parlement d'Aix en 1557, elle ajouta à son nom celui de d'*Alby*, par le mariage de François, fils aîné de Guillaume, avec Jeanne d'Alby, dame de Brès, qui, par testament du 17 octobre 1644, imposa son nom à sa postérité. Ce fut enfin ce même François d'Aymar qui acheta, le 14 novembre 1660, la baronnie de Chateaurenard, d'où le triple nom définitif de d'Aymar d'Alby de Chateaurenard.

Cette famille a formé deux branches : la branche aînée, qui s'est éteinte au XVIII[e] siècle en la personne de Gabrielle de Chateaurenard, mariée en 1727 à Jean-Louis de Thomassin, marquis de Saint-Paul, président à mortier au Parlement d'Aix, dont un descendant, M. de Valori, possédait encore ces derniers temps le château de Chateaurenard; — la branche cadette, issue de François d'Aymar et de Jeanne d'Alby, existante encore aujourd'hui, qui vint, par le mariage de leur petit-fils, *Henri-Joseph*, né en 1661, page de la chambre de Louis XIV et plus tard colonel au régiment de dragons de Languedoc, en garnison à Agen, avec *Marie de Verduzan de Miran*, s'installer en Agenais, et, à la mort d'Alain de Verduzan, se trouva propriétaire du château et de la seigneurie de Cauzac, dont elle fit sa principale résidence.

Le jeune ménage eut trois enfants, deux filles et un fils. C'est ce dernier dont nous allons particulièrement nous occuper.

Louis-Joseph d'Aymar d'Alby, comte de Chateaurenard, baron de Cauzac, Moncuquet et Guizerix, marquis de Montsallier, seigneur du comté d'Aubarède, de Thuy, de Parron, de Durand, de la Viguerie de Gourdon, de Jarnac-Champai-

(1) *Chateaurenard*, ville de 6.194 habitants, chef-lieu de canton, arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).

gne, de Neuville, de Sainte-Catherine, Saint-Jean et autres lieux, naquit le 25 mars 1724 à Agen, et entra de bonne heure au service du Roi. Nous le voyons, le 5 novembre 1733 désigné comme cornette dans les dragons de Languedoc, puis successivement en 1742 capitaine dans le régiment des dragons de Mailly, en 1761 lieutenant-colonel, le 16 avril 1767 nommé brigadier de dragons des armées du Roi, pensionné, en 1774, de 1,800 livres, finalement retraité en 1779, à l'âge de 55 ans, avec la croix de chevalier de Saint-Louis. Ses états de service sont à signaler : « Huit campagnes, une en Allemagne, six en Flandres, une en Bretagne. Etait à la bataille d'Ettingen, où il eut son cheval tué sous lui; puis en Flandres, aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Tournay, de Gournay; monta à l'assaut de Berg-op-Zoom et de Namur comme grenadier auxiliaire, repoussa plusieurs sorties, et attaqua deux chemins couverts. Prit part à la bataille de Fontenoy, à celles de Raucoux et de Lawfeld, et fut fait prisonnier à l'affaire des Wailly de Froullé, où il fut honoré des applaudissements du maréchal de Saxe et de toute son armée. C'est comme capitaine dans le régiment du comte d'Egmont, dont il était l'ami, qu'il fit toutes les campagnes des Flandres; et c'est également comme capitaine qu'il prit une part glorieuse au combat de Saint-Cast, en Bretagne, livré le 11 septembre 1758 par le duc d'Aiguillon contre l'armée anglaise. » (1).

Ce ne fut qu'en 1787, huit ans après qu'il eût pris sa retraite, et alors qu'il était âgé déjà de 63 ans, que Louis-Joseph de Chateaurenard songea à se marier. Le 5 février, en effet, de cette année, il épousait « très haute et très puissante dame Augustine-Louise-Françoise-Gabrielle de Chevigné, fille de très haut et très puissant seigneur messire René-Henry, marquis de Chevigné, chevalier, seigneur du Bois de Chollet, de Lherbergemont, Luthier, le Bois Macé et autres lieux, et de très haute et très puissante dame Madeleine-Françoise Paris de Soulange. » (2).

(1) Archives de famille.
(2) Idem.

Le contrat fut signé le 5 juillet de cette année 1787, et le mariage religieux célébré le 30 juillet, en la chapelle du château d'Ognon, paroisse de Saint-Martin d'Ognon, diocèse de Senlis, où résidait le frère aîné de la mariée.

Vieille famille originaire d'Angleterre, établie en France, depuis l'année 1130, dans le duché de Bretagne, où se trouve le lieu de Chevigné, paroisse du même nom, évêché de Rennes, les Chevigné portaient, comme armes : *de gueules à 4 fusées d'or accolées en fasces et accompagnées de 8 besants de même rangés 4, 4* (1). Ils comptaient parmi leurs membres de nombreux officiers, un général et un évêque de Séez. Les armes des Chateaurenard étaient : *de gueules à la colombe assorante d'argent, tenant dans son bec un rameau d'or, au chef cousu d'argent, chargé de 3 étoiles d'or*. Hélas ! ce rameau d'or porté par la jolie colombe blanche ne devait pas être le rameau d'olivier symbole de la paix et de la sérénité du ciel. Le ciel de France s'assombrissait déjà à cette date, et de tous côtés s'amoncelait l'orage.

Quel âge pouvait bien avoir, en 1787, Gabrielle de Chevigné ? La plupart des documents que nous avons sous les yeux sont en désaccord sur ce point. Sur sa tombe il est écrit qu'elle décéda le 3 juillet 1824, dans sa 70e année. Elle serait donc née en 1754 et aurait eu 33 ans en 1787, année de son mariage. Le curieux procès-verbal de l'interrogatoire subi le 13 avril 1794 par sa mère Françoise Paris de Soulange, détenue dans les prisons de Nantes, « veuve de François-René Chevigné, mort dans les mêmes prisons, trois mois auparavant, le 12 février 1794 », nous donne une autre date. Il constate en effet qu'elle eut six enfants; trois garçons et trois filles : « 1° L'aîné, âgé de 56 ans, lieutenant-général dans les armées de la République, habitant actuellement Rennes; 2° le second, âgé de 55 ans, marié à Agen (2); 3° le troisième,

---

(1) *Nobiliaire de Bretagne* par Potier de Courcy. — Cf. d'après d'Hozier, *Etat présent de la Noblesse française, contenant le Dictionnaire de la Noblesse contemporaine*. 5e édit. Bachelin-Deflorenne, 4e fascicule, 1884, p. 833.

(2) Il s'agit ici d'Armand de Chevigné, qui vint se fixer dans l'Agenais, possédait des propriétés dans le canton de Prayssas, et, qualifié d' « ex-

Hilaire-François, âgé de 44 ans, ci-devant archidiacre de Nantes; n'a point prêté serment, sa mère ignorant où il se trouve actuellement; 4° une fille, âgée de 43 ans, non mariée, ex-religieuse à Neuville; ne sait où elle est; 5° la seconde, *âgée de 36 ans*, veuve Desmar (*sic*) de Chateaurenard, à Agen; 6° la troisième enfin, âgée de 34 ans, mariée à Espivent La Ville Boisnet, en état d'arrestation au Bon Pasteur, depuis environ quatre mois (1). » D'où il résulte que Gabrielle, cinquième enfant, veuve en 1794 du comte de Chateaurenard, âgée cette année de 36 ans, serait née en 1758 et aurait eu 29 ans en 1789. Enfin les certificats de civisme, ainsi que les passeports qui lui furent délivrés en 1793, 94, 96, 97, lui donnent tous un âge différent, le dernier en date du 21 septembre 1797 (5e jour complémentaire de l'an V) la disant native de Nantes et âgée de 35 ans.

A quelle cause faut-il attribuer ces divergences? Un document tout nouveau, que nous a fourni Madame la marquise Henri de Chateaurenard, propriétaire actuelle du château de Cauzac, qui a bien voulu s'intéresser à notre travail, faire à cet égard de nombreuses recherches dans ses archives de famille, et à laquelle nous sommes heureux de pouvoir adresser ici l'expression de notre vive et respectueuse gratitude, nous donne la clef de ce mystère. Gabrielle de Chevigné naquit, à Nantes, le 15 octobre 1755. Elle fut ondoyée le lendemain 16 en l'église de Saint-Vincent de Nantes, et, chose assez étrange, ne fut baptisée que douze ans après, le 19 octobre 1767, dans la chapelle de l'abbaye de Saint-Faron, paroisse de Saint-Thibaut de la ville de Meaux, ainsi qu'il résulte des deux documents suivants :

« Le seizième jour d'octobre mil sept cent cinquante-cinq, j'ai, prêtre docteur en théologie, vice-gérant de cette paroisse, soussigné, ondoyé une fille, née hier, de messire René-Henri de Chevigné, chevalier, seigneur du Bois de Chollet, et de dame Madeleine

maire », remplit les fonctions de conseiller général d'Agen de 1800 à 1810. Il était à ce moment le tuteur des enfants mineurs de sa sœur Gabrielle, comtesse de Chateaurenard.

(1) Archives de famille.

Paris de Soulange, son épouse. Et, par permission de M. l'abbé Regnon, vicaire général, en date du vingt-cinq septembre présente année, portant que les cérémonies du baptême seront supplées à l'enfant au plus tard dans un an. — Ont signé : René-Henry de Chevigné du Bois-Chollet, et Dupas, vice-gérant. » (1).

Ce ne fut pas un an, mais bien douze ans après que fut célébrée la cérémonie du baptême. En effet,

« L'an mil sept cent soixante-sept, le dix-neuvième jour d'octobre, nous soussigné, vicaire-général de Mgr l'Evêque de Meaux, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Meaux, avons suppléé dans la chapelle de l'abbaye de Saint-Faron, en présence de Monsieur Billard, prêtre, desservant de la paroisse de Saint-Thibaut, de la ville de Meaux, les cérémonies du baptême à Augustine-Louise-Françoise-Gabrielle de Chevigné, née le quinzième jour du mois d'octobre de l'année mil sept cent cinquante-cinq, fille de René-Henri de Chevigné, seigneur du Bois-Chollet, du Bois-Macé et autres lieux, et de Magdelaine Paris de Soulange, son épouse, de la paroisse de Saint-Vincent de Nantes, qui avait été ondoyée avec la permission de Mgr l'Evêque de Nantes, le seizième jour du mois d'octobre l'an mil sept cent cinquante-cinq. Le parrain pour les cérémonies a été Auguste-Hilarion Paris de Soulange, abbé comandataire de l'abbaye royale de Saint-Faron; la marraine Louise-Marie-Joseph-Félicité de Chevigné, de la paroisse de Saint-Vincent de Nantes, qui ont signé avec nous.

Ont signé : L'abbé de Soulange; Louise de Chevigné; Billard, desservant, et Saint-Hilaire, vicaire-général (2).

Née le 15 octobre 1755, Gabrielle de Chevigné avait donc trente-deux ans, quand elle se maria en 1787 avec le comte de Chateaurenard, et bien près de 70 ans quand elle décéda. L'acte de baptême étant encore, avant la Révolution, le seul acte de naissance légal, rien d'étonnant à ce que le retard de douze ans apporté au baptême de Gabrielle ait donné lieu dans la suite à tant d'incertitudes sur la fixation de son âge.

Etait-elle, au moment de son mariage, avec sa sœur Made-

---

(1) Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Vincent, déposé aux archives du tribunal de Nantes.

(2) Extrait du registre de baptême de la paroisse de Saint-Thibaut de Meaux.

leine-Françoise-Renée, chanoinesse du chapitre royal de l'Argentière à Lyon ? L'acte suivant, déposé chez Me Liénard, notaire à Paris, le donne à supposer. Il s'agit, en effet, « d'une constitution et fournissement de rente viagère, à la date du 28 juillet 1777, fait par haut et puissant seigneur messire Augustin-Hilarion Paris de Soulange, abbé de Saint-Faron, ordre de Saint-Benoît, près de Meaux, en Brie, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul (oncle des deux jeunes filles), agissant au nom de haut et puissant seigneur, messire René-Henry de Chevigné, chevalier et marquis de Chevigné, seigneur de Bois-Chollet et autres lieux, et de haute et puissante dame Madeleine-Françoise Paris de Soulange, son épouse, en faveur de Mesdemoiselles Augustine-Louise-Françoise-Gabrielle de Chevigné et Madeleine-Françoise-Renée de Chevigné, leurs filles, lequel, en conséquence de ce que lesdites demoiselles doivent entrer incessamment au chapitre royal de l'Argentière, diocèse de Lyon, et y être reçues en qualité de chanoinesses dudit chapitre, leur assure un pécule et somme annuelle suffisante pour leurs dépenses personnelles et particulières. Etc. » L'acte ajoute que « lesdites demoiselles demeurent toutes deux à Paris chez ledit seigneur abbé de Soulange, leur oncle ». Gabrielle aurait eu vingt-trois ans à cette époque (1).

Quoiqu'il en soit, un fait certain se dégage de toutes ces hypothèses; c'est que l'âge des deux époux était fort disproportionné. Ce qui ne les empêcha pas, en moins de quatre années, d'avoir trois enfants, un fils et deux filles : 1° *Henry*, né le 2 septembre 1788, qui continua la race; 2° *Madeleine-Adélaïde-Joséphine*, née le 14 mars 1791, future épouse du dernier marquis de Lau de Lusignan, pair de France, propriétaire du château de Xaintrailles; 3° *Marie-Augustine*, née le 29 juin 1791, mariée au baron de Saint-Géry.

(1) Communiqué, d'après les archives de famille, par Madame la marquise Béchet-Chateaurenard, que nous prions d'agréer l'expression de notre bien vive reconnaissance pour les nombreux et précieux renseignements qu'elle a bien voulu nous fournir en vue de nous faciliter et de compléter cette étude.

Sans être jolie, Gabrielle de Chevigné offrait un physique des plus agréables. « Taille de cinq pieds, trois pouces, cheveux châtains, figure ovale, nez long, yeux bleus, menton rond », tel est le signalement que nous donnent sèchement les passeports qui lui furent plus tard délivrés par la municipalité d'Agen. Le beau portrait d'elle, que nous reproduisons en tête de cette étude, et dont l'original appartient à Madame la marquise de Chateaurenard, répond assez exactement à ce signalement. Elle plaisait surtout par la distinction de ses manières, le charme de son esprit très cultivé, l'agrément de sa conversation. Elle passait avec son mari les mois d'hiver à Agen, où elle tenait la tête de la société très nombreuse et très polie qui s'y trouvait à ce moment. Le reste du temps, le jeune ménage résidait à Cauzac, M. de Chateaurenard s'occupant d'agriculture et cherchant à faire valoir au mieux par lui-même ses vastes domaines, sa jeune femme consacrant ses loisirs aux aumônes et à la charité; tous deux sincèrement aimés de leurs serviteurs et de tout leur entourage.

Cependant les Etats-Généraux sont convoqués. Un souffle nouveau passe sur la France. Dès les premières réunions de l'Ordre de la noblesse pour l'élection des députés et la rédaction du cahier des doléances, Joseph d'Aymar d'Albi, comte de Chateaurenard, qualifié, immédiatement après le marquis de Fumel-Monségur et le duc d'Aiguillon, de très haut et très puissant seigneur, se rallie à la protestation de tous les gentilshommes de l'Agenais contre ces qualifications surannées et renonce, un des premiers, à ses titres, se contentant de signer comte de Chateaurenard. On sait que les trois députés de la sénéchaussée d'Agenais furent, pour l'ordre de la noblesse à l'Assemblée Constituante de 1789, le duc d'Aiguillon, le marquis de Fumel-Monségur et le marquis Joseph de Bourran.

L'année 1789 se passa dans un calme relatif. Mais bientôt surgirent les difficultés de toutes sortes, et avec elles les vexations et les tracasseries.

Une des premières fut relative à la contribution patriotique imposée à tous les propriétaires. Le 6 octobre 1789 et le 1er

avril 1790, l'Assemblée nationale rendait deux décrets sanctionnés par le Roi, prescrivant à tout citoyen de fournir une contribution patriotique en rapport avec ses revenus. Par décret du 8 août suivant, elle chargeait en même temps le Conseil général de la commune de vérifier toutes les déclarations faites, d'approuver celles qui lui paraîtraient conformes à la vérité, de rectifier celles qui seraient notoirement infidèles et d'y suppléer par une taxe d'office.

Se conformant à la loi, le comte de Chateaurenard déclare que le quart de ses revenus net se montait à la somme de 3,000 livres et qu'en conséquence « il déposait sur les registres de la commune avec vérité et d'après les principes de son honneur et de sa confiance, son don patriotique de 3,000 livres. » Cette taxe fut jugée insuffisante, et, sans motif aucun, portée à 5,000 livres. Par lettre du 17 décembre 90, M. de Chateaurenard protesta aussitôt, se plaignant, avec juste raison, que cette augmentation n'était pas motivée et que par suite il ne pouvait y contredire. Mais il se réservait, « dès que sa santé, en ce moment altérée, le lui permettrait, d'exposer le tableau fidèle de sa fortune et de son revenu net. » Ce qu'il fit peu après, « n'ayant jamais pensé que le Conseil général de la commune l'eût jugé capable d'affaiblir son revenu, lorsqu'il avait fait sa déclaration avec vérité, d'après sa conscience et le texte formel de la loi. »

Trop long pour être inséré ici in extenso, ce tableau, que nous avons sous les yeux, relate le nombre total de ses propriétés, leur situation, leurs revenus, leurs dépenses. Ne soulignons que celles de ses indications indispensables pour comprendre les difficultés auxquelles fut soumise plus tard la comtesse de Chateaurenard.

C'est d'abord : 1° La terre de *Guyzerix*, en Magnoac, consistant en une très petite métairie et un moulin banal, d'un revenu net, tous frais déduits, de 183 livres (1); 2° A côté, la terre d'*Aubarède*, en Bigorre (2), que M. de Chateaurenard

(1) Guyzerix; actuellement commune du canton de Castelnau-Magnoac, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

(2) Aubarède; canton de Pouyastruc, arrondissement de Tarbes, Hautes-Pyrénées.

« possède par succession de M. de Roquepine » (1), avec château, d'un revenu net de 834 livres; 3° La terre de *Sainte-Catherine*, en Provence, consistant en deux domaines, dont l'un était noble, autrefois affermé 2,400 livres, aujourd'hui en régie, d'un revenu net de 1,648 livres (2); 4° *Jarnac-Champagne*, en Saintonge (3) affermée, il y a trente ans, 3,500 livres, depuis mise en régie « mais augmentée de plantations de vignobles propres à l'eau-de-vie », d'un revenu net de 3,328 livres. Enfin la *seigneurie de Cauzac*, mise en régie, « consistant en huit métairies, quatre moulins, deux moulinettes, dîmes et rentes; les métairies, savoir celles de Bordes, Olivier, La Salle, Le Mas, Pourquière, Grifoulet, Moncuquet, formant ensemble 240 carterées, d'un revenu net, tous frais déduits, de 5,431 livres.

Et M. de Chateaurenard conclut, « en donnant le défi à qui que ce soit de contester la vérité et sincérité de cet état, en affirmant que son revenu ne dépasse pas 12,000 livres, et en déclarant que le Conseil général n'a aucun droit pour augmenter ainsi sa taxe. » (4).

La taxe de 5,000 livres fut cependant maintenue par le Conseil général de la commune d'Agen, le 5 février 1791 « attendu que cette taxe de 5,000 francs est même au-dessous du taux de revenus, que *l'opinion publique lui attribue* », puis par le Directoire du district d'Agen, le 16 mai 1791, enfin par le Directoire du département de Lot-et-Garonne, le 21 mai suivant, « attendu que ledit sieur a oublié involontairement de

(1) Dans la généalogie de la *Maison Du Bouzet* par Noulens (*Maisons historiques de Gascogne*, I, p. 59), nous lisons, en effet : « Charles-Marie de Roquepine, abbé commendataire de Saint-Nicolas d'Angers, lègue le marquisat patrimonial de Roquepine à son filleul Charles-Maurice Du Bouzet-Poudenas, et partage le reste de sa succession, qui était immense, entre son petit-neveu Louis d'Astorg, comte d'Aubarède, baron de Barbazan et son cousin le comte de Chateaurenard. »

(2) Ces deux domaines étaient situés, l'un dans la commune de La Motte-d'Aigues, l'autre dans celle de Saint-Martin de La Bresque, tous deux canton de Pertuis, arrondissement d'Apt, Vaucluse.

(3) Jarnac-Champagne, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, Charente-Inférieure.

(4) Archives de Cauzac.

mentionner la pension dont il jouit en récompense de ses services et en sa qualité de brigadier des armées de France » et aussi d'autres revenus, tels que profits de granges et autres, résultant de ses diverses exploitations. » (1).

Plus encore que dans le Lot-et-Garonne et en Saintonge, le comte de Chateaurenard eut à subir les tracasseries des autorités des Hautes-Pyrénées, à propos de ses deux petits domaines de Guyzerix et d'Aubarède, où, il faut bien le reconnaître, il ne se rendait presque jamais. C'est ainsi que, dès le 21 janvier 1790, les habitants de Guyzerix, réunis en assemblée générale dans la maison commune, se déclarent affranchis des rentes seigneuriales réclamées par leur seigneur, M. de Chateaurenard, en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, abolissant les dites redevances, soit : six mesures d'avoine et une paire de poules pour chacun des habitants, qui allument du feu dans leurs maisons, même des locataires qui louent une chambre au présent lieu sans posséder aucune propriété; la banalité du moulin dudit seigneur, les fiefs, lods et ventes, à moins qu'ils ne soient reconnus valables par des titres authentiques; la propriété de la tuilerie que s'est arrogée à tort ledit seigneur, etc.; et ils demandent qu'il soit procédé incessamment à l'arpentement de tous ses biens nobles et privilégiés ainsi qu'à la vérification de tous ses titres (2).

C'est l'heure où dans la France entière les nobles et les ecclésiastiques sont devenus suspects; où les seigneurs, naguère encore respectés et même aimés, comme celui de Cauzac, de leurs sujets, voient peu à peu la sympathie qu'ils inspiraient dégénérer en indifférence, en jalousie, souvent même, sous l'influence des procureurs de village et des meneurs des sociétés populaires, en haine farouche. Pas une province de la vieille France qui n'échappe à ce mauvais esprit; pas une qui ne soit témoin des scènes les plus scandaleuses, laissées impunies par la faiblesse ou même la complicité des nou-

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne.
(2) Archives de Cauzac.

velles municipalités. Chaque jour la situation devient plus tragique. Car « c'est, ainsi que l'écrit si justement Taine, la guerre en pleine paix, la guerre de la multitude brutale et ensauvagée contre l'élite cultivée, aimable, confiante qui ne s'attendait à rien de pareil, qui ne songe même pas à se défendre et à qui manque toute protection. » (1).

Les châteaux furent les premiers visés. Ce ne furent d'abord que de simples visites domiciliaires des municipalités, chargées de faire exécuter la loi; puis vinrent la destruction brutale des emblêmes et signes féodaux, et finalement le pillage des meubles, l'incendie des bâtiments, le meurtre des chatelains. Alors que dans les provinces voisines les dégâts sont déjà immenses, l'Agenais, à la fin de 1790 semble encore épargné. Mais la menace gronde, l'inquiétude est générale. Bien que décidés à faire face à l'orage, les chatelains de Cauzac vivent dans une angoisse continuelle. Et cependant de tous côtés ils sont entourés d'amis. Témoin cette jolie lettre qu'adresse à la comtesse de Chateaurenard, seule alors en son château, le 30 décembre 1790, la municipalité de Laroque, plus proche voisine que celle de Beauville, chef-lieu du canton d'où dépendait Cauzac.

« Madame, nous sommes tous pénétrés de douleur de la peine que vous recentés des insurrections qu'on dit se comètre dans le pays qui nous avoisinent et des menaces qui vous approchent. Venez, Madame, dans notre petit bourg. Nous serons touts bien flatés de vous y posséder. Votre personne, votre famille égalment chers à touts nos citoyens, seront préservés de toutes nos forces des insultes des personnes mal intentionnées; mandés ici avec confiance vos meubles et vos denrées; nous en prendrons touts les soins que le vrai civisme et le bien de la chose publique peuvent l'exiger.

Nous avons l'honneur d'être avec respect vos très humbles et très obéissants serviteurs. Les officiers municipaux de Laroque. Signé : Remy de Pradines, Melhié, Ladrel, Fabre, Batut, Couleau, s. d. l. c. (2).

---

(1) Les *Origines de la France contemporaine*. La *Révolution*, t. I, p. 101. L'*Anarchie spontanée*.

(2) Archives de Cauzac.

Vaines précautions. Cinq mois après, le château de Cauzac recevait une première visite domiciliaire. Au commencement de mai, en effet, le comte de Chateaurenard portait plainte au Directoire du département de Lot-et-Garonne « qu'une troupe de cent hommes environ avait envahi son château de Cauzac, et qu'après avoir fouillé dans tous les appartemens elle s'était emparée d'une caisse contenant huit fusils, trente livres de poudre et de plomb à giboyer et en balles ».

Par arrêté du 18 mai, le Directoire décide que la lettre du sieur d'Aymard de Chateaurenard sera envoyée au Directoire du district de Valence dans lequel est compris son château, « afin qu'il prenne tous les moyens pour maintenir la sûreté des personnes et des propriétés et nomme un commissaire à l'effet de se transporter dans la maison commune des Tricheries pour y dresser procès-verbal des effets réclamés et de là se rendre à Cauzac pour constater et vérifier les plaintes formulées » (1). Ce qui fut fait.

Le Directoire du district de Valence nomma, le 22 mai, le sieur Bressoles, administrateur et membre dudit directoire, commissaire de la dite affaire; et ce dernier, s'étant rendu aux Tricheries et à Cauzac, déposa, le 4 juin, un rapport où il demandait, loin d'approuver la conduite de la garde nationale de Cauzac, qu'elle fut au contraire blâmée pour avoir de sa propre autorité procédé à des perquisitions que la loi prohibe et que rien ne peut excuser. La municipalité des Tricheries est donc responsable, pour ne pas l'avoir empêchée, de cette violation de domicile, et la demande du sieur de Chateaurenard doit être légitimée. En conséquence le Directoire arrête « que les fusils et munitions réclamés seront remis audit de Chateurenard, pour pouvoir en disposer suivant ce que son amour pour la tranquillité publique lui suggérera, que les dispositions de la loi du 25 février 1790 seront rappelées à la municipalité des Tricheries, qu'il lui sera enjoint d'employer tous les moyens que la confiance publique met à sa disposi-

(1) Archives départementales. Registres du Directoire du département, t. v, p. 205-206.

tion pour la protection efficace des propriétés publiques et particulières, que la conduite de la garde nationale de Causac sera improuvée, et qu'il lui sera enjoint de ne s'assembler et de ne se porter nulle part, qu'autant qu'elle en sera requise par la municipalité (1).

Le Comte de Chateaurenard obtenait donc gain de cause en cette affaire (2).

Une autre, beaucoup plus grave, allait, malheureusement pour lui, surgir quelques jours après.

Ph. Lauzun.

(*A suivre.*)

---

(1) Archives départementales. Registre du Directoire du district de Valence, t. II.

(2) Est-ce à cette première visite domiciliaire qu'il faut rapporter l'anecdote suivante que se plaisait à raconter le comte Henri d'Aymar de Chateaurenard :

« Lorsque les révolutionnaires, disait-il, vinrent, au début de la Révolution, visiter et piller le château de Cauzac, quelques-uns, après avoir éventré plusieurs barriques et bu outre mesure, apportèrent le reste des pièces dans la cour, et s'amusèrent à faire couler le vin. Ma grand-mère de Chevigné qui, jusque-là, n'avait rien dit, ne put se retenir à cette vue. Elle s'élança sur le principal meneur et lui administra une paire de gifles, en lui disant : « C'est bien assez de le boire; il est inutile de le faire perdre. » Cet acte de courage lui valut les applaudissements du reste de la troupe, qui même, ajoutait-il, la porta en triomphe. »

UN PRÉLAT MANQUÉ AU XIXe SIÈCLE

L'AFFAIRE GERIN

Fuit Ilium ! Depuis deux ou trois lustres le Concordat de 1801 partage le sort de Troie. On peut se demander si l'Histoire à laquelle il appartient désormais tout entier, ratifiera ce jugement porté sur lui par M. Emile Ollivier : « L'acte est parfait; il ne contient ni lacune ni empiètement (1) ». Qu'il n'y ait pas d'*empiètement*, on peut, on doit l'admettre, puisque aussi bien, de toute évidence, les hautes parties contractantes ont agi dans toute la plénitude de leur liberté et de leur propre souveraineté. Mais qu'il n'y ait pas de *lacune*, c'est ce qu'il paraît téméraire d'affirmer, si l'on soumet à une judicieuse critique, même en dehors de l'expérience des faits, l'article V de la célèbre convention : « Les nominations aux évêchés seront faites par le Premier Consul et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège. » En effet, voilà deux puissances indépendantes l'une de l'autre — du moins en l'espèce —, appelées à statuer sur un même objet et sans recours possible, en cas de conflit, à une autre puissance supérieure et suréminente, qui ait qualité pour trancher le différend, sans la ressource d'un moyen pratique et convenu pour amener une solution. Il y a là une impasse. Comment avait-on laissé se créer un état de choses si préjudiciable à l'ordre public, aux intérêts supérieurs des évêques nommés et non préconisés, exaltés à Paris et rebutés à Rome, placés, bien souvent à leur insu, entre cet excès d'honneur et cette indignité; enfin et surtout à des églises menacées, sans aucune faute de leur part, d'une interminable viduité, malgré leur droit essentiel et divin d'avoir des pasteurs qui les régis-

(1) *Nouveau Manuel de Droit ecclésiastique*, p. 571.

sent : *Posuit episcopos*, etc.... ? C'est ainsi que sous Napoléon Ier les sièges vacants en France, purent rester sans nouveaux titulaires pendant cinq ans c'est-à-dire jusqu'à la chute de l'Empire, et sous Louis XIV — car le Concordat de 1516 n'avait rien à envier sur ce point à celui de 1801 — pendant onze ans, c'est-à-dire jusqu'à la soumission du Grand Roi. Outre ces cas fameux et universellement connus, on pourrait sans doute en citer beaucoup d'autres qui, pour s'être présentés isolément et successivement, ont moins frappé l'attention publique. A cette dernière catégorie appartient celui que nous nous proposons d'exposer ici. Aucun, croyons-nous, ne révèle mieux le vice radical de nos deux plus anciens Concordats.

Le 11 avril 1867, le diocèse d'Agen perdait son second évêque concordataire, Jean-Aimé de Levezou de Vesins. Cet événement avait plus d'importance qu'un vain peuple ne pouvait le penser. Telle était du moins l'opinion d'un agenais de première marque, M. Henri Noubel, maire et député d'Agen.

A la veille d'une Exposition Universelle, qui s'annonçait comme une autre merveille du monde, qui donc aurait pu prévoir raisonnablement la chute pourtant si prochaine du second Empire ? La forteresse, malgré bien des fissures, semblait défier les ans et les coups, dans sa masse imposante. Toutefois, autour d'elle, les partis d'opposition, unis dans une haine commune, d'autant plus actifs et acharnés qu'ils avaient été plus longtemps et plus énergiquement comprimés, se dressaient de jour en jour plus menaçants, impatients de se ruer à l'assaut. Tout annonçait que la lutte serait chaude aux futures élections.

Dans ces conjonctures, le député d'Agen pensa sagement qu'il ne devait rien négliger pour fortifier la cause dont il était, dans le département, le principal champion. Il lui paraissait indispensable notamment de se ménager le Clergé, poids social assez lourd pour faire au besoin pencher la balance.

Certes, personne encore n'avait oublié qu'après le Deux-

Décembre, les prêtres agenais, moins intransigeants que Caton, par crainte plutôt des pires maux que par une conviction très sincère — *tœdio futurorum prœsentia placuere* — avaient, à la suite de l'évêque défunt, salué non sans enthousiasme, le coup d'Etat victorieux. Mais rassurés dans la suite par de longues années de prospérité tranquille, déçus sans doute et plus ou moins froissés par la politique impériale dans la *Question romaine*, ils étaient tout simplement en train de revenir à leurs anciennes amours : la Légitimité. Il importait donc au plus haut point de les rallier, de les ramener.

Pour cela, rien ne pouvait être plus expédient que de leur donner un chef non seulement très dévoué personnellement au régime, mais en mesure de faire accepter ses directions même politiques soit par le prestige d'un long passé à la fois exemple de reproches et chargé de mérites, soit par l'ascendant d'un esprit supérieur, soit surtout par l'autorité d'un caractère tout de droiture, de noblesse et de fermeté.

Ces qualités rares M. Noubel crut les trouver réunies dans un ecclésiastique que lui avait fait connaître un de ses amis intimes, agenais d'origine, M. Bérard, ancien préfet de Lot-et-Garonne, ou plus exactement commissaire du Gouvernement à Agen en 1848 et pour lors trésorier-payeur général de l'Isère. Il s'agissait de l'abbé Alexandre Gerin, curé de Saint-André, la première paroisse de Grenoble.

« Il est à désirer, disait le saint abbé Deguerry, qu'un évêque ait à son front la couronne de la cinquantaine. » Ses beaux cheveux blancs annonçaient que M. Gerin remplissait et au delà cette condition. Il était né en 1808 dans la capitale du Dauphiné où sa famille, de condition plébéienne, se faisait remarquer par le respect de la religion et la piété qui étaient chez elle héréditaires. L'abbé pouvait ainsi s'honorer de porter dans ses veines le sang d'un confesseur de la foi et même aussi d'un martyr. Deux de ses oncles, curés avant la Révolution, avaient refusé le serment schismatique. L'aîné, arrêté dans l'exercice secret du saint ministère, avait été jeté en prison, et, après de longues souffrances, déporté à l'île de Ré, où il avait enfin payé de sa vie son héroïque fidélité à la

foi. Le second avait eu lui aussi à subir une longue et douloureuse détention, mais moins heureux que son frère, il avait survécu à la tourmente. Lorsqu'il mourut en 1831, desservant de Saint-Paul-de-Varces, il eut la consolation, en lui donnant sa dernière bénédiction, de remettre à son neveu sa houlette pastorale.

De Saint-Paul-de-Varces, M. Gerin, par un avancement continu et mérité, était passé successivement à Gières, autre succursale, puis aux cures de première classe : Le Bourg d'Oisans et Saint-André de Grenoble. Il occupait cette dernière paroisse depuis 1856 lorsque survint, en 1867, la vacance du siège d'Agen.

A ce long et en même temps très fécond ministère exclusivement paroissial, il s'était préparé par de fortes études théologiques. Les progrès qu'il avait réalisés tout jeune lévite encore dans les sciences sacrées, l'avaient désigné pour exercer, auprès de ses condisciples, pendant les deux dernières années de son Séminaire, les fonctions de maître de conférences et de répétiteur de théologie. En 1844, on lui proposa une chaire dans cet établissement. Son goût pour le service actif lui fit décliner cette offre. Etant doyen du Bourg d'Oisans, il s'était signalé par la façon magistrale dont il présidait les conférences ecclésiastiques de ce canton. Il y avait d'autant plus de mérite que les prêtres de ce pays perdu dans les montagnes et bloqué par les neiges pendant de longs mois tous les hivers, employaient à l'étude les interminables veilles de leur claustration forcée et passaient pour de redoutables controversistes. Aussi lorsque l'évêque de Grenoble appela en 1859 l'abbé Gerin à faire partie de la commission diocésaine des Conférences, ne fit-il que sanctionner le vœu général du Clergé.

L'aridité de la scolastique n'avait pas éteint chez lui le culte des bonnes Lettres. Le style de sa correspondance atteste une formation classique très solide et très sûre. Peu d'esprits se montrèrent aussi profondément réfractaires au romantisme pourtant si en vogue de son temps. Ses préférences allaient à « cette littérature fine, sobre et de bon goût que quelques

écrivains, disait-il, nous ont conservée du XVIII[e] siècle, entre autres Sainte-Beuve et Cousin, et qui malheureusement est en train de disparaître. » Il avait, en outre, reçu en naissant le don de la parole. On ne compte pas les stations d'avent et de carême, les sermons de circonstance et d'apparat qu'il avait prêchés dans les principales églises de la ville épiscopale et du diocèse. Une maladie subite ayant forcé Lacordaire d'interrompre une station de carême qu'il donnait en 1846 dans la cathédrale de Grenoble, c'est à l'abbé Gerin qu'échut l'honneur écrasant non pas de remplacer mais de suppléer le grand orateur chrétien.

Moins spéculatif cependant qu'homme d'action, il était avant tout et par dessus tout curé et curé très zélé, assidu à son confessionnal toujours assiégé, ne perdant aucune occasion de prêcher l'Evangile à son peuple, sous toutes les formes familières ou solennelles, comme s'il avait toujours eu sous les yeux cette parole de l'apôtre : *Vœ mihi si non evangelisavero*, présidant avec la plus scrupuleuse et la plus édifiante fidélité, les exercices religieux dans son église. Il n'était pourtant pas de ces pasteurs timorés qui se confinent dans leur sacristie. Il allait au peuple et le peuple allait à lui. Nous ne parlons pas seulement ici de ces grandes et rares occasions où le pasteur est tenu d'exposer sa vie pour son troupeau. Cet héroïque devoir M. Gerin avait eu le bonheur de le remplir avec éclat au moins deux fois au Bourg-d'Oisans, en 1850 lors d'une terrible inondation et en 1854 pendant une épidémie meurtrière de choléra. « Cet affreux choléra de l'Oisans, aimait-il à dire plaisamment dans le style de M. Prudhomme, a été le plus beau jour de ma vie. » Quant à son zèle de tous les jours, il s'étendait en dehors de l'enceinte de son église, sur presque toutes les congrégations religieuses de Grenoble, qui le reconnaissaient comme protecteur : Frères des Ecoles chrétiennes, Sœurs de Saint-Vincent de Paul, Sœurs du Bon Pasteur, religieuses chargées de l'hospice des aliénés du département, etc., etc.... Président de la commission de surveillance des prisons de Grenoble, commission composée des premières autorités locales, il ne laissait jamais à

d'autres le soin de consoler les condamnés à mort dans leur cachot et de les accompagner à l'échafaud. On pense bien qu'il ne rendit pas moins de services comme vice-président de la commission municipale chargée d'inspecter les écoles communales.

Mais là où il déploya le plus d'activité, où il montra le plus d'initiative et fut vraiment un précurseur, c'est dans ses nombreuses créations d'œuvres sociales. Il fonda jusqu'à cinq sociétés de secours mutuels. Son triomhpe était l'*Aigle Impériale* dont il avait été nommé président par décret de l'Empereur en date du 31 mai 1856. Les 1700 membres que groupait cette association lui obéissaient au doigt et à l'œil surtout en temps d'élections. En contact direct et presque incessant avec la classe ouvrière, il avait acquis sur elle une influence toujours respectée. Aussi bien la Préfecture de l'Isère comptait beaucoup plus sur lui que sur la légion de gendarmerie dans les mouvements populaires si fréquents en un pays qui fut le berceau de la Révolution. Sa seule présence au milieu des échauffourées suffisait pour calmer, comme par enchantement, les colères des plus exaltés et pour rétablir la tranquillité publique un moment compromise.

Son amour des petits et des humbles ne l'empêchait d'ailleurs pas d'entretenir avec les hauts fonctionnaires du département des relations plus que cordiales. Il vivait même avec quelques-uns, sur le pied d'une très étroite intimité. Plusieurs ont vu là comme une attitude servile à l'égard du pouvoir et de ses représentants. Rien ne paraîtrait moins justifié qu'un reproche de ce genre. Ces amitiés, fondées sur une estime réciproque, sur des convictions communes, exemptes de vils calculs et de basses complaisances, n'avaient rien que de très digne et de très avouable. Elles eurent toujours cela de bon de permettre à M. Gerin de rendre soit à des particuliers soit à des collectivités civiles ou religieuses une infinité d'inappréciables services.

C'était en somme non seulement un parfait citoyen mais un bon prêtre. Au cours de sa longue carrière sacerdotale, il n'avait jamais été l'objet d'aucune censure ecclésiastique; il

n'avait jamais reçu de ses supérieurs non pas même la moindre réprimande. De foi robuste mais peu enclin au mysticisme, il n'accueillait pas facilement les dévotions nouvelles. C'est ainsi, comme on devait tant le lui reprocher, qu'il ne put admettre le fait de la Salette qui s'était passé, pour ainsi dire, sous ses yeux. Les décisions épiscopales qui au contraire le reconnurent et le canonisèrent, furent toujours de sa part, semble-t-il, l'objet d'une respectueuse réserve. Dans les différences d'opinion qui répondaient aux mots plus ou moins bien faits d'ultramontanisme et de gallicanisme et qui divisaient alors si profondément le Clergé de France, toutes ses convictions, toutes ses sympathies allaient au gallicanisme de la nuance Darboy, si l'on peut dire, et non pas Dupanloup. Quant à ses préférences, elles étaient ouvertement pour l'Empire dont il avait le culte, et, si là encore, il faut faire des distinctions, pour l'Empire autoritaire des hommes de 1852, des Rouher et des Granier de Cassagnac.

Il avait enfin de l'homme privé les qualités les plus précieuses et les plus rares, avant tout la fidélité du cœur et la fermeté de caractère. Sans doute le Ciel envers lui si prodigue, lui avait refusé le don divin de l'ironie et encore ? En revanche il lui avait accordé une de ces âmes « indépendantes, vigoureuses et pas femelles », telles que les aimait son quasi compatriote, S. François de Sales. Dans sa marche à l'épiscopat, il nous rappellera bien souvent ces chevaliers des *Mille et une nuits* qui gravissent une montagne pour conquérir un oiseau merveilleux : ils étaient, dès les premiers pas, assaillis par des clameurs discordantes, des railleries, des provocations, des injures. S'ils détournaient la tête pour y répondre, ils étaient changés en pierres noires. M. Gerin n'atteindra pas l'oiseau merveilleux mais il ne sera pas changé non plus en pierre noire. Attaqué, harcelé, traqué de toutes parts, il n'aura pas un instant de défaillance et ainsi il méritera non seulement de ne pas perdre son âme, mais encore de l'auréoler d'une rare beauté.

Voilà l'homme que l'Empereur avait tenu à décorer de sa propre main lors de son passage à Grenoble en 1860. Voilà

le prêtre dont, quelques années plus tard, M. Noubel songeait à faire un évêque d'Agen.

Le bruit de la mort de Mgr de Vesins commençait à peine à circuler dans Agen que M. Noubel écrivait à son ami, M. Bérard, pour le prier de s'informer si, le cas échéant, le curé de Saint-André n'accepterait pas la succession qui venait de s'ouvrir. L'honorable député n'ignorait pas que la célérité est un grand élément de succès dans les affaires, et il avait hâte de prendre solidement position avant même que les nombreuses compétitions qu'il était facile de prévoir, eussent le temps de se produire. L'abbé Gerin, mis au courant ainsi brusquement et pressé de répondre, n'eut sans doute pas le loisir de méditer ce texte si impératif : *Invitatus fugiat, rogatus discedat, coactus reluctetur.* A la vérité, il fit bien quelques objections : à son âge avancé, il appréhendait de commencer une vie nouvelle, pleine de soucis et de responsabilités; à ne consulter que ses goûts, il n'aurait demandé qu'à finir ses jours et à mourir tranquille, au milieu de ses amis et de ses compatriotes, dans sa cure de Saint-André. Mais ajoutait-il aussitôt, « les temps paraissent si graves et si pleins de périls que je ne reculerai pas devant une position où je pourrai plus utilement servir à la fois les vrais intérêts de l'Eglise et la cause de l'Empire qui a tout mon dévouement. » C'était l'acceptation.

M. Noubel se mit donc immédiatement en campagne. Il multiplia ses démarches à la direction et au ministère des cultes. Sa qualité de député et de député ultra loyaliste donnait à ses paroles une singulière autorité lorsqu'il exposait les besoins de sa circonscription électorale et qu'il indiquait les moyens d'y pourvoir. Il était d'ailleurs fortement appuyé dans cette circonstance par ses collègues de la députation du Lot-et-Garonne et par les hauts fonctionnaires de l'Isère qui, tous, fournissaient sur le candidat présenté, les renseignements les plus favorables, les plus élogieux. Un obstacle sérieux, d'ailleurs prévu, se présenta tout d'abord : le manque d'attache épiscopale. Déjà en 1860, M. Gerin avait été

proposé pour un évêché. Son évêque, Mgr Ginoulhiac, lui avait donné l'exclusive et il ne paraissait pas que ses sentiments se fussent depuis modifiés. Cette difficulté, le Directeur des cultes, M. Hamille, qui avait, si l'on peut dire, son candidat en poche, était loin de la minimiser. Sans doute, depuis quelques années, l'usage avait prévalu de ne pas consulter ni le nonce, ni les évêques, non pas même les ordinaires, pour les nominations épiscopales. Mais Mgr de Grenoble, astre de seconde sinon de première grandeur dans le firmament de l'Eglise de France, était à ménager. Le ministre des cultes, M. Barroche, craignait de se brouiller avec lui. On tâcha de lui faire entendre que ce prélat « était un habile et un sceptique, qui acceptait, sans mauvaise humeur, les faits accomplis et s'appliquait seulement à en tirer parti. » Puis M. Gerin vint à Paris, vit le ministre, le subjugua emporta ses dernières hésitations, en obtint les plus formelles promesses. Il eût été toutefois imprudent de chanter si tôt victoire. On savait que M. Barroche était de sa nature faible, indécis, impressionnable, sujet à des fluctuations, capable de revenir sur ses décisions, se laissant facilement gagner par le dernier qui lui parlait. Il importait de le garder à vue et de le tenir en haleine. Enfin une dernière intervention, celle du général Fleury, fut décisive. Le 16 mai 1867 paraissait, au *Moniteur*, le décret impérial nommant M. l'abbé Gerin à l'évêché d'Agen.

Ce fut à Grenoble une explosion de joie et un vrai triomphe. Toute la ville se présenta chez le nouvel élu; l'Evêque, accompagné de ses grands vicaires, l'honora d'une visite et le proclama lui-même évêque nommé d'Agen dans l'église de Saint-André devant ses paroissiens accourus en foule; le Chapitre en corps, le Clergé des diverses paroisses, les communautés religieuses vinrent tour à tour le complimenter et le féliciter. Chaque courrier lui apportait des centaines de lettres.

A Agen la nouvelle fit également sensation. Elle parut dans le *Journal de Lot-et-Garonne* accompagnée d'une longue note biographique qui établit tout de suite en faveur de l'évêque nommé un vif courant de sympathie. Cette première impres-

sion fut encore confirmée par ce portrait, tracé par une plume inconnue, qui, dès le lendemain, courut le diocèse : « Au physique, M. Gerin est d'une belle prestance. Sa tête blanche et haute portera bien la mitre et son bras vigoureux tiendra ferme la houlette pastorale. Au moral, M. Gerin est un bon prêtre, dévoué à ses confrères. J'ai connu plusieurs de ses vicaires qui étaient très heureux de l'avoir pour curé. Des ecclésiastiques, qui le connaissent plus intimement que moi, disent que, devenu évêque, il sera bon, accueillant, hospitalier pour ses prêtres, qu'il sera ferme cependant pour faire respecter son autorité, etc.... »

La joie d'avoir un évêque et un tel évêque fut d'autant plus sensible que le dernier prélat, accablé d'infirmités, avait depuis longtemps à peu près cessé de paraître en public et même dans sa cathédrale. Les curés apprirent non sans une satisfaction intime que leur nouveau chef sortait de leurs rangs et qu'il avait fait toute sa carrière dans le ministère pastoral. C'était comme l'un des leurs porté sur le pavois ou, pour mieux dire, élevé sur le chandelier. Avec lui ils seraient toujours sûrs d'être compris. Auprès de lui encore ils comptaient trouver un accueil plus facile et plus bienveillant qu'auprès de son vénéré prédécesseur. De noblesse ancienne et très authentique, Mgr de Vesins, malgré un grand fond de bonté naturelle, glaçait trop souvent son monde par son air distant et quelque morgue involontaire. Ancien conseiller de préfecture, ancien sous-préfet, il avait gardé de son passage dans les bureaux de l'administration civile quelque chose de la réserve hautaine des fonctionnaires pour leurs subordonnés. Enfin, comme il avait été marié avant d'entrer dans les ordres, chez lui le besoin se faisait moins sentir d'une famille cléricale et spirituelle. Ses vrais enfants et petits enfants occupaient souvent l'évêché où, d'ailleurs, une de ses dignes filles, restée célibataire, était établie à demeure. Partant, les ecclésiastiques fréquentaient peu ce palais où ils ne se sentaient ni attirés ni désirés. Tout cela formait entre *l'ancien* et le nouveau prélat un contraste saisissant, tout au bénéfice de M. Gerin.

Cucurrit Petro citius. M. de Vivie, curé de Nérac, fut le premier des prêtres agenais qui écrivit à l'évêque nommé. On verra dans la suite la cause de cet empressement. La lettre des vicaires capitulaires n'arriva qu'après. Elle apportait des protestations de dévouement et des éloges. M. Gerin accepta les unes et refusa les autres. Il ne manqua pas, d'ailleurs. dans sa réponse, à l'usage bien ecclésiastique de faire étalage d'humilité dans les documents officiels. « Hélas ! écrivit-il, quel fardeau l'on tente de mettre sur mes épaules ! » Puis il traça en ces quelques lignes son programme : « Ce que je puis vous certifier, MM., c'est que, si les desseins de Dieu s'accomplissent jusqu'au bout, vous trouverez en moi un évêque de bonne volonté, dévoué à ses devoirs, ami sincère de ses prêtres et bien décidé à défendre, avec la plus grande énergie, les intérêts de l'Eglise. » Les intérêts de l'Empire étaient cette fois passés sous silence. *Non erat hic locus.* Dans une lettre suivante, il complétait ainsi sa pensée : « S'il est dans les desseins de Dieu que je devienne définitivement votre évêque, j'aurai bien besoin, MM. les vicaires généraux, de l'appui de vos lumières, de votre dévouement et surtout de vos prières. Tout ce qu'on m'a dit de vous, MM., me fait espérer que je rencontrerai chez vous, dans le vénérable chapitre, dans le reste du clergé de bons amis qui me donneront cette affection qui fait la force et la consolation d'un évêque. Pour moi je ne marchanderai rien pour vous donner des preuves de mon affection et de mon dévouement. »

Ces lettres faites, M. Gerin repartit pour Paris. Il devait cette fois se présenter chez le Nonce pour l'enquête canonique qui précède les préconisations. Aux visages fermés qui l'accueillirent chez l'Excellence, il comprit tout de suite que son affaire n'était pas claire, qu'elle ne marcherait pas toute seule. Assurément il n'était pas sans avoir prévu de ce côté là des difficultés. Il pensait bien qu'on lui objecterait en premier lieu l'opposition de son propre évêque.

Bien des raisons expliquaient cette opposition. Mgr Ginouilhac avait pris très solennellement fait et cause — sans y croire, disait M. Gerin — pour l'apparition de la Salette,

l'avait avérée et sanctionnée de son autorité épiscopale. Des faits tout récents révélaient avec quelle énergie il savait au besoin réprimer et punir les opinions contraires. Il venait, en effet, de révoquer M. Rivaux, vicaire général honoraire et directeur depuis 24 ans de son Grand Séminaire, auteur estimé d'un manuel d'histoire ecclésiastique alors en usage dans un grand nombre de séminaires de France et notamment à Agen; de destituer M. Michalet, professeur de dogme dans le même établissement; de suspendre M. Bertet, aumônier depuis 15 ans de l'Ecole normale; d'interdire pour les fonctions d'archiprêtre, M. Ollier, depuis 17 ans curé du canton Le Vif. Le crime de ces ecclésiastiques était d'avoir écrit en collaboration une brochure où la thèse de l'évêque était attaquée et réfutée. Sans s'afficher, sans donner prise contre lui, M. Gerin non plus n'était pas pour la Salette, l'Evêque le savait, *inde iræ*.

D'autre part, par ses antécédents, ses tendances, ses sympathies, ses relations, Mgr Ginoulhiac, ami personnel de M. Thiers, de Mgr Dupanloup, était tout entier acquis à l'*Union libérale*, à ce grand parti d'opposition orléaniste dont les ramifications s'étendaient à toute la France. Il patronnait donc de toutes ses forces, autant du moins qu'il le pouvait sans se compromettre, l'organe de ce parti dans l'Isère, l'*Impartial Dauphinois*. Le témoignage de M. Gerin est sur ce point on ne peut plus formel. Il écrivait en 1867 : « Il ne fait doute pour personne à Grenoble qu'il n'y ait entre lui et l'*Impartial* qui m'attaque, complicité morale. Il patronne ce mauvais journal; il n'a pas eu le courage de s'y abonner nominativement, mais on le reçoit régulièrement dans son secrétariat; il recommande aux membres de son clergé de s'y abonner. Je l'ai entendu, il y a plus d'un an, en faire le plus grand éloge, en présence d'une quinzaine d'ecclésiastiques. J'ai, dans cette circonstance, énergiquement protesté contre son langage, etc... » De ce « mauvais journal » si bien en cour à l'évêché, M. Gerin, très franchement impérialiste, était à Grenoble la bête noire depuis surtout que l'*Union libérale*, ayant sollicité pour un de ses candidats aux élections les mil-

liers de suffrages dont disposait le curé de Saint-André, avait essuyé le plus sanglant refus. Les haines politiques ne désarment pas.

Que dire encore ? Mgr Ginoulhiac, homme d'étude et de goûts intellectuels, vivait volontiers retiré dans son évêché. Aux yeux malins du public, cette retraite paraissait plutôt forcée que volontaire. Les rapports froids et espacés qu'il entretenait avec les représentants du Gouvernement et des classes dirigeantes, faisaient plutôt croire à une sorte de mise en quarantaine du prélat par le monde officiel. Quant au peuple, s'il manifestait ses sentiments, c'est en allant, les soirs d'effervescence, casser les vitres du palais de l'évêque et assommer ses familiers. On connaît par contre la popularité de M. Gerin, son influence sur les ouvriers, son crédit auprès de toutes les autorités sociales ou constituées. Qui ne voit qu'un tel état de choses créait forcément entre l'évêque et le curé de Saint-André une situation délicate et fort gênante ? Il aurait fallu au prélat une dose d'abnégation peu ordinaire pour souffrir sans quelque rancœur d'être ainsi éclipsé par un de ses inférieurs. La qualification de prêtre mondain retenue dans l'enquête canonique contre l'abbé Gerin, puis rejetée devant l'évidence des faits, ne fut pas sa seule vengeance.

Mais le plus grand grief de Mgr Ginoulhiac contre M. Gerin c'était de s'être laissé nommer évêque non seulement sans lui, mais malgré lui et, jusqu'à un certain point contre lui. On n'a pas idée du froissement profond qu'il éprouva d'une nomination ainsi obtenue, ainsi surprise où il voyait à la fois pour sa personne un défi public, une dérision, une défaite, une de ces injures que l'on n'oublie pas, qui ne se pardonnent pas. Il jura que la préconisation n'aurait pas lieu ou qu'il y perdrait sa tête. Ce fut son serment d'Annibal.

Néanmoins, les relations entre l'évêque et le curé n'avaient pas cessé d'être, au moins extérieurement, fort correctes. C'est au sortir d'un long entretien avec Mgr Ginoulhiac, sur un sujet de haute politique, que M. Gerin avait appris sa nomination. Le lendemain, comme nous l'avons dit, le Prélat s'était empressé de venir saluer son futur collègue et l'avait

lui-même proclamé *coram populo*, évêque nommé d'Agen. Il ne devait pas cesser, dans la suite, de profiter de toutes les occasions pour le combler de prévenances en public et l'accabler de politesses. Un jour, à un dîner officiel chez les sœurs de Saint-Vincent de Paul, il le place à sa droite et lui fait très ostensiblement mille caresses. Plus tard, dans une distribution solennelle de prix, on le verra aller à lui, le saluer à haute voix du titre de Monseigneur, le prendre gracieusement par la main en lui disant de manière à être entendu d'une bonne partie de l'assistance : « Monseigneur, veuillez venir, votre place est à ma droite. » Rien n'est redoutable comme un ennemi taciturne. Mgr Ginoulhiac, dans ses conversations même privées et toutes confidentielles, ne laissait jamais rien filtrer de ses réponses à l'enquête ouverte par le Nonce. Lorsqu'il revint de Rome où il avait conduit, comme nous le verrons, une manœuvre décisive contre M. Gerin, en fidèle dévot de la diplomatie secrète, il jura par le Styx qu'il n'avait rien dit ni rien fait.

Son silence, il est vrai, ses dénégations, pas plus d'ailleurs que ses avances ne trompaient personne, encore moins le principal intéressé. A défaut d'autres indices, les agissements de son entourage trahissaient suffisamment les dispositions intimes de l'Evêque. L'*Impartial Dauphinois* avait ouvert, dès la première heure, une campagne violente et perfide contre l'évêque nommé d'Agen. Le bureau de renseignements parfaitement organisé qui fonctionnait sous le toit du presbytère de Saint-André s'était assuré que les articles les plus virulents, les plus acerbes n'étaient mis sous la presse qu'après avoir passé par le secrétariat de l'évêché. C'est là et jusque dans le cabinet de Monseigneur que les Maisonville, les Réal, les chefs de l'*Union libérale*, mortels ennemis de M. Gerin, venaient tenir leurs conciliabules et prendre le mot d'ordre. Nous pouvons citer, dans cet ordre d'idées, un menu fait, fort suggestif cependant, que ne connurent pas les indicateurs de l'évêque nommé. Un beau jour fut déposé à l'évêché d'Agen un vil chiffon de papier sur lequel, avec le style et l'orthographe d'une cuisinière de ce temps-là, quelque

Camille de bas étage avait couché ses imprécations. M. Gerin y était représenté comme le plus méchant des hommes, à la fois vindicatif, jaloux, orgueilleux et bon viveur (*sic*); comme un prêtre mondain et simoniaque, sans foi et sans mœurs — c'est la seule attaque qui se soit produite contre l'intégrité morale de ce malheureux —; comme persécuteur de ses frères dans le sacerdoce, ennemi de son évêque, n'aimant ni son Etat, ni le Pape, ni l'Eglise, persifleur des choses saintes, adversaire du pouvoir temporel, contempteur de la liturgie romaine, blasphémateur de la Salette, fauteur de la démagogie, suppôt des Loges et franc-maçon lui-même, en un mot toute la lyre. Naturellement cette belle pièce était anonyme. On sait le cas que font les honnêtes gens de pareilles vilenies. Nos bons capitulaires n'avaient pas de ces dégoûts. Ils communiquèrent donc, avec prière d'y répondre, à la chancellerie épiscopale de Grenoble, l'infâme libelle. Le secrétaire général se récusa; ce gros personnage n'ouvrait pas pour si peu le bec. Ce fut un sous-ordre qui écrivit : « Les renseignements que vous avez reçus, sauf la vivacité de la forme et l'exagération de certains détails, sont malheureusement exacts. » Et cela était signé d'un nom qui s'inscrira plus tard dans les fastes épiscopaux de Digne et de Bourges. Quelle misère !

M. Gerin avait donc, à n'en pas douter, dans son évêque, un ennemi capital. Il en avait un autre dans le représentant du Saint-Siège à Paris, avec cette différence que Mgr Chigi, quoique diplomate de carrière et de profession, se croyait tenu à moins de discrétion, à moins de réserve que celui dont il avait épousé la querelle. M. Gerin devait garder longtemps un souvenir amer de sa première et sans doute unique rencontre avec ce personnage. Tous les griefs qu'on avait pu accumuler contre lui, le nonce les lui jeta brutalement à la face et alla jusqu'à lui décocher en pleine figure ce trait : « Vous êtes vendu à l'Empereur ! » Une telle parole, sous l'autre empereur, aurait mené tout droit son auteur ou à Vincennes ou à Fénestrel. Mais les temps étaient bien changés. Sous cette attaque brusquée, M. Gerin faillit vider les étriers.

Il se défendit tant bien que mal et partit mécontent et du prélat enquêteur et de lui-même.

Rentré chez lui, il composa, à tête reposée, une sorte de plaidoyer *pro domo* qui, dans sa pensée, devait rétablir en sa faveur, une situation mal engagée. Cette pièce, avant de l'expédier à la nonciature, il la communiqua au ministre. Il s'était fait, dans un grand esprit de droiture et de correction, une loi inviolable de faire passer par le ministre toute sa correspondance avec la cour de Rome. A la direction des cultes, on interpréta cette démarche comme un acte de faiblesse. Un acte de faiblesse ? Comme on le connaissait peu ! Il écrivit aussitôt pour se disculper : « Je n'ai eu d'autre motif en songeant à écrire au nonce que d'aplanir les difficultés..... J'espérais atteindre ce résultat en donnant au nonce des explications franches et nettes sur tout le temps de ma carrière sacerdotale. Mais soyez bien convaincu que dans cela je n'ai pas eu le moindre sentiment de faiblesse. Aujourd'hui plus que jamais je serai ferme et déterminé..... Aussi ils me tueront avant que je me laisse aller à la plus petite lâcheté. Je les attends de pied ferme et le front haut, tous ces petits Monsignors qui veulent éplucher ma longue carrière pastorale. Je leur apprendrai que j'ai toujours vécu en plein soleil et que toutes les haines politiques ou autres ne pourront jamais faire la plus petite preuve capable de porter atteinte à ma considération de prêtre et d'honnête homme. »

Pendant que l'enquête canonique traînait ainsi en longueur et prenait plutôt mauvaise tournure, que se passait-il à Agen ? Au lendemain même de sa promotion, M. Gerin écrivait : « Je suis sûr que l'*Union libérale* a dû déjà me recommander aux frères et amis. » De fait, dès la première heure, l'homme ennemi se multiplia pour semer la zizanie dans le champ du père de famille. Les principaux membres du clergé, les laïques pieux les plus marquants furent avisés par lettres personnelles de « l'affreux malheur » dont le diocèse était menacé. Et comme si la propagande individuelle n'avait pas suffi, on eut recours à la grande publicité de la presse. Les numéros de l'*Impartial Dauphinois*, où la vie de l'évêque

nommé était passée au crible, on devine dans quel sens, étaient régulièrement envoyés dans toutes les cures de canton pour, de là, se répandre jusque dans les presbytères les plus reculés. Cette manœuvre ne fut pas sans résultats. Elle menaça de détruire les impressions si favorables du début. Quelques esprits se montèrent parmi les enfants perdus du clergé agenais. M. Gerin n'était pas homme à s'émouvoir pour si peu. « Je ne m'inquiète pas, dit-il, de la conspiration que quelques prêtres inconsidérés pourraient ourdir contre moi. Ils pourraient plus tard avoir à régler avec moi. » Ce ne fut d'ailleurs qu'un feu de paille bien vite éteint. Il ne tarda pas à en recevoir l'assurance d'un vicaire capitulaire qui lui écrivit : « La réaction s'est faite vite dans l'esprit du clergé si tant est que le clergé ait eu besoin de réagir. Les rancunes politiques se laissaient voir d'une manière trop sensible dans l'agitation que l'on a tentée pour que l'on y fût pris longtemps. »

Le signataire de ces lignes, M. Manec, avait le second rang dans le quatuorvirat que formaient les vicaires capitulaires d'Agen. La première place était occupée par M. Bordes, vicaire général sortant comme M. Manec, mais plus ancien, homme de premier mérite, aussi savant que modeste, qui assurait, dans un grand esprit de sagesse et de justice, le service courant. Après eux venaient deux chanoines, non agréés par le gouvernement et, au fond, simples figurants M. Mouran, secrétaire général, et M. Deyche, curé-archiprêtre de la Cathédrale. Le vrai chef était M. Manec. C'est lui qui tenait la plume et donnait l'impulsion.

Il était né en 1808 comme M. Gerin. Là d'ailleurs se borne la ressemblance. Tandis que l'un exerçait auprès des montagnards du Dauphiné un rude apostolat, l'autre, avec les seules obligations de la simple tonsure, menait en des préceptorats de choix, une vie toute ouatée. Un passé, plutôt léger de mérites, n'avait pas nui à celui-ci pour son avancement. Ordonné prêtre en 1853, il fut l'année suivante, après un court stage comme professeur au Grand Séminaire, nommé vicaire général. C'était peu de temps après une révolution de

palais qui avait balayé deux de ses prédécesseurs. Le premier, M. Carney, ou plus exactement O' Carney, si l'on tient compte de la particule irlandaise qu'il s'était octroyée, avait définitivement sombré dans la tourmente. Le second à particule française et légitime, M. de Vivie, avait été repêché et on lui avait donné la cure de Nérac. Dans cette demi disgrâce, il ne désespérait pas de revenir au pouvoir et de prendre sa revanche. La lettre hâtive et *charmante* qu'il avait écrite à M. Gerin encore tout ébloui de sa nomination, cette lettre qui avait si heureusement, si opportunément battu le record de la vitesse et de l'empressement, n'était-elle pas à cet égard significative? M. Manec n'ignorait pas et il avait bien des raisons de la redouter, une ambition d'ailleurs sans mystère comme elle était sans frein, qui pouvait tout attendre d'un changement de règne. Aussi se dépêcha-t-il de s'assurer des garanties auprès du nouveau maître. Il lui écrivit à cet effet : « Il m'a été dit que l'un des écueils contre lesquels la barque de votre prédécesseur s'était le plus désastreusement heurtée, avait été certains préjugés apportés du dehors et manifestés dès le début de son ministère... Si le titre de votre future monnaie cléricale est d'or, vous savez que dans la monnaie la meilleure il y a de l'alliage. Tout n'est pas or dans notre or. *Vous dirai-je que certaines pièces fausses circulent?* » Et il concluait d'un ton sybillin : « J'ai dit ». En même temps, comme bien on pense, il ne négligeait rien pour se faire bienvenir lui-même. Tant que la cause de M. Gerin ne lui parut pas désespérée, il ne cessa de lui prodiguer les avances et les flatteries. Quinze jours après la nomination, il est à Paris pour lui faire sa cour. A peine de retour à Agen, il lui écrit : « Ce que je puis affirmer avec assurance, Monseigneur, c'est que vous êtes impatiemment attendu. Portez nous donc au plutôt (*sic*) le feu sacré des bonnes œuvres qui brûle dans votre âme. Vous allez recevoir la plénitude du sacerdoce dans un âge où tout est mûr, l'intelligence comme le cœur. Tant mieux !... J'en ai la conviction, l'attente un peu inquiète du diocèse et de son clergé aura bientôt fait place au dévouement affectueux et au respect. Il suffira

qu'on vous connaisse. » Et croyant toucher le point ultra sensible, il ne craint pas de dire dans une autre lettre : « J'ai lu dans un journal que le nonce allait quitter Paris et qu'on le remplaçait par un homme de mérite. J'avoue que je n'en suis ni surpris ni fâché. L'impression que j'avais reçue de mes entrevues avec l'Excellence m'avait laissé dans un grand etonnement pour ne rien dire de plus. » Enfin il l'appelait et l'appelait littéralement comme le Messie. « Venez donc au plutôt (*sic*), Monseigneur; *veni ad liberandum nos !* Nous verrons bientôt une autre attitude et nous entendrons un autre langage.

Les rumeurs soulevées tout d'abord dans le clergé et le diocèse d'Agen par l'affaire Gerin s'éteignaient peu à peu d'elles-mêmes faute d'aliment. La malveillance s'était lassée d'écrire des lettres anonymes ou autres. L'*Impartial Dauphinois* avait cessé son service gratuit. Un événement survint qui modifia profondément le cours des choses. C'était la création à Agen d'un journal d'opposition : le *Messager du Sud-Ouest*. Le but des fondateurs, royalistes et républicains coalisés, était de *tomber* le député officiel, M. Noubel; leur premier objectif d'écarter M. Gerin, on devine pourquoi. Le 29 juin 1867 paraissait le premier numéro; le 1er août suivant commençait l'offensive par l'entrefilet suivant : « Si nous en croyons nos correspondances particulières, il serait à peu près décidé que M. Gerin, récemment nommé à l'Evèché d'Agen, ne viendra pas prendre possession de ce siège. Toutefois, il ne serait pas fait de nouvelle nomination; il serait pourvu à l'administration du diocèse soit par des vicaires capitulaires soit autrement. »

Il n'en fallait pas davantage pour remettre publiquement en question l'épiscopat de M. Gerin. A la suite de la note et comme pièce à l'appui était citée cette lettre dans laquelle l'évêque nommé se posait lui-même en victime :

« M. le curé, je vous remercie du fond du cœur de la bonne et cordiale lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Vous savez aussi bien que moi, Monsieur le curé, que le chrétien et à plus forte raison le prêtre ne doit s'inquiéter des

épreuves qu'il subit; car dans l'ordre de la Providence, les épreuves chrétiennement endurées deviennent une source assurée de bénédictions. Aussi j'ai l'espoir que les attaques injustes dont j'ai été l'objet et auxquelles j'ai répondu par le silence, me vaudront de la part de Dieu des grâces particulières et de la part du clergé d'Agen un redoublement d'affection. — Soyez assuré, Monsieur le curé, et soyez assez bon pour en donner la certitude à vos confrères, que vous trouverez en moi un évêqque à qui on ne contestera jamais le cœur tout dévoué et la bonne volonté. — Agréez, Monsieur le curé, etc. — Signé : Gerin, évêque nommé d'Agen. »

M. Gerin n'avait pas à rougir de cette lettre; mais comme elle avait été publiée sans son aveu, il ne fut pas insensible au procédé. Son premier mouvement fut de protester avec énergie. A la réflexion, cependant, il préféra s'abstenir et continuer de n'opposer aux attaques dirigées contre lui qu'un silence plein de dignité. Il pria même son ami, M. Noubel, de ne pas intervenir dans son journal, voulant éviter à tout prix une polémique de presse autour de son nom.

Le *Messager* était-il vraiment dans le secret des dieux ? Toujours est-il qu'au moment où il prophétisait ainsi, les destins de M. Gerin étaient irrévocablement fixés et arrêtés et son épiscopat était déjà mort avant même que d'avoir vécu. Que s'était-il donc passé ? Oh ! une chose bien simple mais qui pouvait donner beaucoup à penser. Le Souverain Pontife venait d'écrire à l'évêque nommé une lettre *paternelle*, dans laquelle il lui disait : « Vous feriez une bonne action si vous renonciez à l'épiscopat. » Ce geste du Pape ne laissait aucun doute sur le parti pris par la curie dans cette affaire et l'on connait l'adage : *Roma locuta est, causa finita est.* Une démarche si exceptionnelle pour ne pas dire si inusitée rendait de la part du Saint-Siège toute retraite, tout recul encore plus impossibles. Non plus que le roi, on ne prend le pape aux échecs et le jouteur, surtout lorsqu'il n'est qu'un humble sujet, n'a qu'à baisser sa lance. Au reste, cette lettre pontificale, si honorable en somme pour son destinataire, avait une autre signification. Elle démontrait, avec la clarté de l'évi-

dence — le Pape n'aurait pas écrit à un indigne — qu'à Rome ce n'était pas précisément sa personne qui était discutée, mais qu'il y avait plutôt comme une raison d'Etat mystérieuse, à laquelle on lui demandait, au nom d'une discipline supérieure, de se sacrifier en silence et sans bruit. C'était sans doute pour adoucir ce sacrifice que Pie IX dont le cœur avait toutes les délicatesses, avait tenu à écrire lui-même et dans les termes de la plus exquise bonté.

Seulement il eût fallu comprendre. M. Gerin trop meurtri et déjà aigri ne comprit pas. Il crut que le Saint-Père n'avait agi que sous la pression de ses ennemis et au lieu du désistement pur et simple qu'on attendait, il envoya une apologie dont on n'avait que faire. Pie IX ne lui retira pas pour autant son estime, se contentant de déplorer ou son incompréhension ou son opiniâtreté. *Pius, doctus sed caput ferreum*, voilà comment il le représentait devant un groupe de prêtres agenais que les solennités du centenaire des Saints apôtres avaient attirés sur ces entrefaites, dans la ville éternelle. Bien entendu, le refus de M. Gerin ne devait pas changer son sort. Quand Rome ne peut plus compter sur les moyens humains, elle se confie au temps, cet auxiliaire tout puissant qui lui donne toujours finalement gain de cause. Le cas présent ne devait pas faire exception à la règle.

A quoi faut-il donc attribuer l'ostracisme auquel M. Gerin n'arriva jamais à se soustraire ? Le Saint-Siège n'a pas donné et ne pouvait donner ses vraies raisons. Cependant il n'est peut-être pas impossible de percer le mystère. Les indications générales de l'Histoire, les révélations particulières d'un prélat très averti, admirablement bien renseigné, Mgr Isoard, alors auditeur de rote à Rome par la grâce de Mgr Darboy et depuis, très tardivement, évêque d'Annecy, permettent tout au moins de soulever un coin du voile et de pénétrer jusqu'à un certain point le secret de la politique pontificale.

En 1867, au moment où s'ouvrait l'affaire Gerin, les évêques de France formaient deux camps à peu près également nombreux : d'un côté les ultramontains, de l'autre les gallicans. Bien des causes avaient amené cette sorte de scission

dans un épiscopat exclusivement gallican encore vers la fin de la monarchie de Juillet. L'une d'elles et non des moindres sans doute, doit être rapportée à la pratique constante du Gouvernement pendant les premières années du second Empire, de ne procéder aux nominations épiscopales qu'après entente avec le nonce et de l'avis de l'Ordinaire. Durant cette période, les évêchés furent naturellement peuplés de prélats notoirement ultramontains. Mais en 1860, au lendemain de la guerre d'Italie, les choses changèrent. Le Gouvernement reprit son autonomie entière dans les nominations et prétendit user du droit strict que lui reconnaissait le Concordat. Ce revirement, on le conçoit, n'était pas de nature à plaire au Saint-Siège. Aussi bien les évêques nommés dans les nouvelles conditions éprouvèrent-ils une peine infinie à obtenir leur préconisation, comme, par exemple, Mgr Bécel à Vannes, Mgr Ramadié à Perpignan, Mgr Gueulette à Valence, Mgr Callot à Oran, Mgr Hugonin à Bayeux, etc... Ces choix ne renforçaient pas le parti ultramontain et, de fait, tous ces prélats cités se retrouveront plus tard dans la minorité du Concile.

Mais le plus grand péril n'était pas là. Quelques esprits réfléchis en étaient à se demander s'il n'y avait pas lieu de prêter au Gouvernement un système, un parti pris ou tout au moins une tendance générale d'agir de lui-même, exclusivement pour ses intérêts politiques, dans la question si grave pour l'Eglise du choix des évêques. Les sombres jours de 1810, de 1811 allaient-ils donc revenir ? D'un épiscopat d'autant plus détaché du Pontife qu'il serait plus inféodé au Prince, et par suite très suspect de séparatisme, le Photius n'était-il pas déjà tout désigné ? Qui donc, dans le monde ecclésiastique, ne connaissait pas la lettre plus que sévère adressée le 26 octobre 1865 par Pie IX à Mgr Darboy ? Avec une situation aussi tendue entre Paris et Rome, ne marchait-on pas, à grands pas, à la constitution d'une Eglise nationale avec, pour patriarche suprême, l'archevêque de Paris ?

Ces craintes agitaient particulièrement un groupe d'évê-

ques français réunis à Rome pendant les fêtes du Centenaire.

La haine de l'Empire au moins autant que l'amour de l'Eglise animait ces prélats pour la plupart de la nuance libérale. Ils résolurent, à l'instigation de l'évêque de Grenoble, de tenter auprès du Pape une démarche solennelle pour lui représenter la nécessité et l'urgence de prendre des mesures énergiques s'il voulait s'épargner les douleurs et les embarras de son saint prédécesseur Pie VII. Le Pape fut vite convaincu. Il leur demanda leur avis sur la ligne à tenir. Mgr Ginoulhiac, leur porte-parole, n'eut pas de peine à démontrer que dans la lutte épineuse et délicate qui allait s'ouvrir, il était de grande importance de débuter par un succès et pour cela de se placer tout de suite sur un terrain on ne peut plus favorable. En opposant une fois pour toutes son veto à la préconisation de l'évêque nommé d'Agen, le Saint Père était assuré d'obtenir un triomphe aussi facile que prompt. En effet, 1° le candidat avait contre lui d'avoir été nommé non seulement sans l'assentiment mais malgré l'opposition formelle de son évêque, ce qui le mettait déjà en mauvaise posture devant tous les bons catholiques; 2° il ne comptait aucun appui dans les aristocraties ou religieuse ou laïque. Ce n'est pas dans le ministère paroissial où il avait passé sa vie qu'il aurait pu se ménager des relations utiles parmi les membres influents de l'épiscopat. D'autre part, créature d'un député obscur et d'un ministre vacillant, il n'avait pas dans l'Etat de ces protecteurs puissants avec lesquels il faut compter. Enfin, 3° les partis d'opposition, notamment l'*Union libérale*, acharnés à sa perte, auraient tôt fait de le rendre impossible. Toutes ces considérations déterminèrent le Saint-Siège à ne pas donner de bulles à notre pauvre évêque nommé.

Les vraies raisons du refus ne pouvaient être ni publiées ni même avouées. On se réfugia donc dans un silence tout diplomatique. Le mutisme de Rome fit beaucoup de mal à M. Gerin car il laissait tout supposer. Rien ne pouvait mieux favoriser la formation de ces impondérables qui corrompent l'opinion comme les gaz asphyxiants vicient l'atmosphère. Cependant on ne pouvait ni toujours ni tout à fait se taire.

Il y avait les instances, les pressions, les sommations du gouvernement; il y avait les curiosités indiscrètes quoique bien intentionnées des personnalités sympathiques ou amies; il y avait les exigences tyranniques des nouvellistes implacablement avides d'informations. On faisait face comme on pouvait à tous ces embarras. Des accusations frivoles étaient lancées qui captivaient un moment l'attention et tombaient ensuite d'elles-mêmes. Tels ces ballons légers qui à peine ont-ils attiré les regards filent, filent et disparaissent.

A. Durengues.

(*A Suivre.*)

LE BARON LOMET

(Suite) (1)

XIII

Quant à la partie architecturale il est intéressant de noter ici les idées de Lomet :

« *Le monument thermal se présentera sous un aspect heu-*
« *reux en face de la route... Nous trouverons l'effet qu'il*
« *doit produire, non dans de vains ornements étrangers à*
« *son emploi et indignes de la sévérité républicaine, mais*
« *dans l'harmonie qui résulte d'une structure bien appropriée*
« *à son usage; dans un élégant développement de son pour-*
« *tour, dans une sage et commode distribution des eaux...*
« *Point de moulures dans le décor : des corps ronds et car-*
« *rés, riches par les rapports, frappants par les oppositions,*
« *car en architecture, comme dans tous les arts, le beau est*
« *dans les proportions, les concordances et ce repos de l'en-*
« *semble que ne troublent point les mouvements ambitieux*
« *des détails.* »

Enfin, dans ce mémoire il demande qu'*on crée des routes.*
« *qu'on fasse des ponts, qu'on naturalise les ponts de bois*
« *dont Palladio nous a transmis la composition et que le*
« *charpentier Jean-Utric-Grübenmann a su rendre vulgaires*
« *en Suisse* » (2). Ce pont est simple, il plaît à l'esprit et à la vue. Les ponts de pierre sont chers, on les répand avec parcimonie. Le luxe des choses utiles voilà ce qui donne l'idée de la richesse d'un peuple, et le luxe du bois est superbe dans un pays de pierre.

---

(1) Voir *Revue de l'Agenais*, 1918, n°s 1 et 2.

(2) Lomet, M., p. 106.

XIV

A ses goûts pour les sciences mathématiques et naturelles Lomet joignait un penchant tout spécial pour le dessin et les arts qui en découlent. Ses recherches et ses analyses chimiques pendant qu'il était gouverneur de Braunau-sur-l'Inn lui firent découvrir les procédés employés par Sénelfeder pour recopier sa musique. Il les appliqua au dessin et, après avoir exécuté de sa propre main une lithographie parfaite, il revint à Paris enrichir nos arts du secret précieux qu'il avait découvert. C'est ainsi que la première pierre dessinée le fut par Lomet et donnée par lui au Muséum d'histoire naturelle. On n'apprécia pas tout d'abord le mérite de cette invention et s'il faut en croire les chroniqueurs, on la relégua parmi les substances matérielles de son ordre : les calcaires compacts.

Lomet cependant entrevoyait bien l'avenir de ce procédé puisqu'il écrivait dans un de ses traités :

« *Mais que les amis des arts se rassurent, se consolent.*
« *Les dessins, les types de ces admirables inventions ne sont*
« *pas perdus. Le temps est venu où la lithographie étendra*
« *le domaine de l'esprit sous le rapport des arts d'imitation*
« *comme le fit l'invention de l'imprimreie à l'égard de toutes*
« *les autres connaissances humaines.* »

Lomet gravait lui-même les dessins qu'il créait. On a vu que par son testament il avait légué toutes ses planches à l'Ecole des mines ou au Dépôt de la Guerre. En 1792 il dessina et grava lui-même le piédestal d'une statue votive, antique, d'un seul bloc de marbre blanc tirant sur le gris, d'abord élevée dans le temple du dieu tutélaire de Bordeaux, transportée ensuite à Tonneins et qu'un évêque de la famille de Caumont fit transporter à son tour à Lauzun où on venait de la découvrir (1).

Il aimait tellement le dessin qu'il écrivait à ses filles « *qu'il*

(1) Voir ce que nous avons dit de cet autel votif dans notre *Monographie du château de Lauzun*. Revue de l'Agenais, t. XXXV, p. 30 (1908) et tirage à part, 1909 (Ph. L.)

« *fallait s'échiner à dessiner des pieds et des mains pour se* « *bien fourrer en tête les formes, afin de ne pas faire plus* « *tard des pelles à braise au lieu de faire des mains et des* « *babouches au lieu de faire des pieds* » et il ajoute : « *C'est* « *par les extrémités qu'on juge le mérite de ceux qui dessi-* « *nent et c'est là qu'on reconnait réellement s'ils sont ins-* « *truits. Aussi, dit-on, que pour les peintres comme pour les* « *voleurs, on regarde aux pieds et aux mains.* »

Il faisait à ses filles, comme on pourra le voir par ses lettres, de véritables cours de littérature mais surtout de dessin.

Il préconisait le dessin d'après nature, les engageant à dessiner des plantes sur pied avec autant de soin et autant de détails qu'une belle tête d'après la bosse. Pour lui il y avait autant de mérite à bien dessiner un chou avec ses ombres, son port, etc., qu'une belle tête de l'antique.

Il écrivait à ses filles : « *Dessinez beaucoup et encore* « *davantage, du matin au soir, à tort et à travers, cela meu-* « *blera vos petites cervelles que je regrette bien de n'être* « *pas en situation de tourmenter moi-même pour en faire de* « *bonnes caboches.* »

Son désir n'était pas seulement d'amener ses enfants à bien dessiner, art qui avait pour lui tant de charmes et qu'il considérait aussi des plus utiles. Il tenait également à ce qu'elles soient instruites en histoire, en littérature et cela « *pour se* « *faire un bon fond de bonnes et excellentes lectures qui* « *seront pour elles un préservatif contre l'ennui et une source* « *d'idées justes qui leur formeront un excellent esprit, chose* « *bien importante pour soutenir et diriger toutes les actions* « *de leur vie.* »

Ce n'était point pour qu'elles fissent étalage de leur érudition qu'il les poussait à la lecture.

« *Il faut avoir, leur dit-il, ce qu'on appelle de l'esprit et* « *beaucoup d'instruction sans qu'il y paraisse. Votre âge et* « *votre sexe ont dix mille ridicules quand la gravité empèse* « *les démarches, les pensées, les actions. On peut allier la* « *raison avec la folie et même avec la légèreté, mais il faut* « *au travers de tout cela avoir dans sa propre force intérieure*

« *et dans l'énergie de son âme un point d'appui inébranla-* « *ble. C'est ce que les marins appellent l'ancre de miséri-* « *corde.* »

Ses intentions étaient de former l'esprit de ses filles, de développer leur discernement et de les prémunir contre le danger de certaines lectures.

Il fait le procès des romans de son époque « *écrits souvent* « *par un vieux coquin, retiré dans un galetas, qui rit comme* « *un fou en écrivant les tendres passages où les catastrophes* « *imaginaires, où le Ciel, l'enfer, la terre, Dieu et le diable* « *sont mis à contribution.* »

XV

Mais où ses goûts artistiques se révèlent clairement, sous une forme spirituelle, très satyrique, c'est dans le *Traité sur l'Art de la Charpente théorique et pratique.*

J. Ch. Krafft, architecte, demanda à Lomet de rédiger la sixième partie de son « Traité sur l'Art de la Charpente théorique et pratique » qui devait exposer les principes de la construction des théâtres.

Dans son ouvrage encyclopédique, Krafft avait réuni des dessins et des gravures de charpente qui s'expliquaient la plupart d'eux-mêmes, une courte légende suffisant en général pour aider la mémoire des personnes qui les consultaient. Il ne pouvait en être de même des machines de théâtre dont la complexité nécessitait mieux qu'une légende mais bien un texte. Ce texte, Lomet accepta de le rédiger.

Les documents, dessins, plans et gravures recueillis par Krafft étaient tirés en partie de trois auteurs : Roubeau, dont l'ouvrage parut en 1779; Boullet, professeur à l'Ecole polytechnique, dont Lomet suivit les leçons et qui dirigea pendant quarante ans la construction des machines des principaux théâtres de Paris et de Versailles (1), enfin Borgnis, ingénieur, qui publia son ouvrage en 1820 (2).

(1) *Essai sur l'art de construire les théâtres* (à Paris, chez Ballard, 1801).
(2) *Traité de mécanique appliquée aux arts*, (8 vol. in-4°, 1820).

Krafft y avait ajouté des documents personnels en sorte qu'à la difficulté de traiter un sujet aussi délicat se joignait pour Lomet l'embarras inextricable de se conformer au choix et à l'ordre établis dans la répartition des planches.

Aussi ne suivit-il point dans cet exposé le plan qu'il eût adopté, s'il avait publié son ouvrage « sur la construction des théâtres et des machines qui en dépendent », étude qu'il abandonna en apprenant l'intention de M. de Quatremère de Quincy, académicien, de publier un mémoire analogue.

Il divisa son traité en deux parties. Dans la première : étude critique des théâtres existants, il cherche à dégager les qualités et les défauts des constructions de son époque.

Dans la seconde, il donne un projet de théâtre complet, « théâtre de premier ordre », projet où il applique les principes dégagés dans l'étude précédente afin de « *disposer les* « *différentes parties de manière à les rendre dignes de leur* « *destination* ».

Cette deuxième partie est suivie d'une étude sur les machines de théâtre, leur rôle, leurs dimensions, leurs proportions.

La plus intéressante de ces deux parties est sans contredit la première. La critique qu'il fait de l'architecture de son époque est pleine d'humour et de fine raillerie. Elle justifie cette appréciation parue le 22 février 1825 dans le journal *Le Miroir :*

« Cet ouvrage sur la charpente est d'un très habile homme;
« mais il n'est certainement pas d'un charpentier. Au milieu
« des détails techniques et des descriptions de vis et de pou-
« lies vous trouvez de l'esprit, de l'épigramme, du charme et
« le sentiment des arts. Le mécanisme compliqué des machi-
« nes de théâtre a offert à M. Lomet, Baron des Foucaux,
« moins un sujet qu'un prétexte de prouver que tout en s'oc-
« cupant de la disposition des théâtres, il n'était pas fait pour
« rester derrière la toile; je souhaite à une bonne partie des
« hommes de lettres qui s'occupent du théâtre la moitié seu-
« lement de l'esprit, de la malice et du sel que M. Lomet a
« prodigués pour en détruire les cabestans, les contre-poids
« et les porte châssis.

« On sait que le Baron des Foucaux a mérité de plusieurs « manières ses titres de noblesse que d'autres se contentent « de porter. Un campement sur les bords de la Bidassoa ou « plutôt, pour me servir des termes de l'art, un baraquement « d'une célérité merveilleuse dû à M. Lomet, a protégé et « sauvé, il y a dix ans, une grande partie de notre armée. Le « premier, en France, il s'est occupé de lithographie. C'est à « lui que l'on doit la première pierre dessinée que l'on ait « vue dans ce pays. Il est vrai qu'on n'y fit alors aucune « attention.....

L'article se termine ainsi :

« .... Qui ne rirait de bon cœur en lisant sa description des « cariatides de l'Odéon : « Emblême atrocement imaginé, « dit-il, pour caractériser l'abus du pouvoir absolu et l'avilis- « sement des esclaves... figures gigantesques qui, en suppor- « tant le pesant baldaquin, fatiguent l'esprit. On y croit voir « quatre grosses nourrices normandes, toutes sœurs jumel- « les, de douze pieds de haut, déguisées à la grecque, coif- « fées à l'égyptienne, garottées depuis les pieds jusqu'à la « tête, et qui, gémissant sous le poids de cet énorme fardeau, « auraient été surprises en cette triste situation par une vio- « lente attaque de catalepsie. »

On trouve dans cette étude des idées très nettes sur les arts. Disséminées dans l'ouvrage, Lomet avait l'intention de les réunir afin d'en faire un « Essai sur l'architecture ». Il ne put le faire et il faut le regretter car nous aurions eu une critique très intéressante de cette époque au point de vue artistique.

Quand Lomet écrivit son ouvrage, le XVIIIe siècle venait de toucher à sa fin. La réaction qui avait marqué l'avènement de Louis XV dans les arts avait été loin d'être heureuse. « *On « avait secoué*, dit Roger Peyre, *le goût d'une solennité qui « devenait d'autant plus pesante qu'elle correspondait moins « au sentiment de la nation* » (1). Tout se ressentit de la corruption et du laisser-aller du temps. La ligne droite dont

(1) Roger Peyre, *Histoire Générale des Beaux-Arts*, p. 655.

on avait un peu abusé peut-être dans les ornements du siècle précédent fut laissée de côté. Le style « rocaille » l'emporta. On se dégagea pourtant de cette erreur vers la fin du XVIIIe siècle et nous vîmes naître des œuvres admirables.

Mais l'Empire allait enrayer encore ce mouvement en arrêtant l'essor de notre architecture nationale et en imprimant à tous les monuments un caractère de froideur et d'uniformité.

Le mouvement artistique d'une nation est analogue à la perpétuelle oscillation du pendule. A chaque impulsion nouvelle l'art dépasse la limite et cet écart provoque le retour en arrière. Lomet avait bien senti cet écueil quand il disait :

« *On s'efforce d'inventer des choses neuves dans les arts;*
« *le mieux serait de chercher à bien connaître les limites*
« *au delà desquelles commencent les erreurs qu'il est possi-*
« *ble d'y commettre* » (1).

Quoiqu'il en soit, il étudie l'architecture avec finesse, logique et goût et nul extrait de ses œuvres ne nous paraît devoir mieux faire connaître son caractère et son esprit que les quelques aperçus qu'il donne sur l'art à son époque et, en particulier, sur l'art de la construction des théâtres.

Il avait parfaitement compris combien le caractère de chaque peuple influe sur son architecture quand il disait :

«*La forme, l'étendue, l'ordonnance des théâtres se modi-*
« *fient selon les mœurs des peuples à l'usage desquels ils*
« *sont destinés. Tout s'y rapporte au caractère de ceux qui*
« *les font édifier; et nous admirons encore les ruines des*
« *théâtres que les Grecs et les Romains ne manquèrent ja-*
« *mais d'établir chez eux et dans les principaux lieux des*
« *contrées qu'ils avaient asservies, c'est moins peut-être pour*
« *l'immensité des masses, l'harmonie, la beauté des détails*
« *que l'on y retrouve, qu'à raison du témoignage que ces*
« *ruines nous présentent, des soins que prenaient alors les*
« *gouvernements de tempérer leur action par des fêtes bril-*
« *lantes, par de magnifiques spectacles.* »

(1) Lomet, *Traité sur l'Art de la charpente théorique et pratique: Construction des théâtres*, page 1.

Et il ajoutait à l'adresse des gouvernements :

« *En effet, les distractions agréables et le plaisir sont de* « *puissants auxiliaires pour l'autorité; et le pouvoir gagne* « *toujours à provoquer, à entretenir une franche gaieté* » (1).

XVI

S'il trouve que certains monuments de son époque sont d'une conception pure et hardie, il ne ménage point les critiques à l'adresse de la plupart des théâtres existants, théâtres où « *les spectateurs sont maintenant entassés, comme si les* « *architectes eussent étudié l'art de l'emballeur* » (2).

Il ne faut, du reste, pas s'étonner de ce que les monuments publics ne soient point construits avec tout l'art désirable. La faute en est au peu de liberté qu'ont les artistes dont les inspirations sont canalisées par les concours.

« *Si on essaie de réveiller l'émulation des artistes en les* « *appelant à des concours limités par des règlements ainsi* « *que cela se pratique le plus ordinairement, c'est bien réel-* « *lement mettre les inspirations du génie en* adjudication « *comme on y met les détails matériels des constructions et* « *des fournitures; ce n'est, en dernière analyse, que favoriser* « *l'intrigue sous le prétexte de rechercher les talents, comme* « *on provoque les infidélités par des marchés sous de vaines* « *apparences d'économie.* »

Et il ajoute cette boutade philosophique :

« *La théorie des concours est à faire et ce serait un sujet* « *digne de fixer l'attention des plus illutres académiciens,* « *que de mettre au concours la question d'instituer l'art de* « *faire concourir* » (3).

Au reste, en France, les concours laissent trop de place au dessin, les projets bien présentés avec luxe de détails d'ornementation sont seuls admis, on ne s'occupe point de la conception particulière de l'artiste.

(1) Lomet, *Construction des théâtres*, page 4.
(2) Idem.
(3) Idem, p. 7.

Aussi trouve-t-on de tristes exemples de cet état de choses « *dans ces concours si pompeusement annoncés au sujet de* « *la colonne triomphale qui devait être élevée sur la place de* « *la Concorde et pour la fontaine Desaix; pour ce temple de* « *la gloire projeté sur l'emplacement de l'église de la Made-* « *leine et dont les chambranles devaient être galonnés de* « *lames d'argent doré, riche proie imprudemment offerte à* « *l'avidité des filous, des mutins, des scélérats ou des con-* « *quérants* » (1).

Il critique également la sévérité de certains monuments et le caractère trop nettement industriel ou pratique d'autres.

« *Ne s'imagine-t-on pas entrer dans un ancien temple grec,* « *lorsqu'on pénètre sous le sévère et sombre portique de la* « *Comédie Italienne, et quel est l'individu qui ne croit s'ap-* « *procher des vastes magasins d'une douane ou de ceux* « *d'une bourse maritime du commerce, quand il s'achemine* « *vers l'Odéon ?*

Mais la décoration intérieure, le style rocaille dont nous parlions tout à l'heure, voilà ce qu'il condamne dans les théâtres de Naples, Turin, Dresde, Munich :

« *Conceptions incohérentes, tourmentées dans leurs for-* « *mes extérieures comme si l'on eut pris plaisir à les guillo-* « *cher de toutes parts. Nous ne trouverions dans leur inté-* « *rieur que de vastes échafaudages lambrisses, surchargés* « *d'ornements fantastiques du plus mauvais goût, des cartou-* « *ches représentant de vieux écussons de cuir bouilli, des* « *rubans enroulés, des échancrures, des oreillons, des con-* « *soles, force palmiers et un nombre infini de guirlandes imi-* « *tant des paquets de chicorée sauvage.*

Il apprécie le théâtre de Bordeaux :

« *Le théâtre de Bordeaux est de la plus grande magnifi-* « *cence. Il n'en existe point qui puisse lui être comparé. On* « *en admire surtout l'escalier.* »

On sait que construit par l'architecte Louis, l'escalier et

(1) Lomet, *Construction des théâtres*, page 8.

la disposition de la salle servirent de modèle pour les théâtres modernes.

Mais, par contre, il ne ménage pas ses critiques au théâtre d'Agen (1).

« *Le théâtre d'Agen réunit au plus haut degré toutes les*
« *inconvenances, tous les défauts qu'il est possible d'accu-*
« *muler dans un établissement de ce genre, et c'est bien à*
« *juste titre que cet ignoble bâtiment excite à la fois l'afflic-*
« *tion des habitants, qui ont été forcés d'en faire les frais*
« *par des centimes additionnels et le dédain des étrangers*
« *qui se hatent d'en détourner la vue.*

Les banquettes l'indignent, « *l'administration municipale*
« *étant insensible aux douleurs comme aux constantes récla-*
« *mations des dames de la contrée* (2). »

XVII

L'étude qu'il fait des dispositions intérieures d'une salle est pleine d'intérêt au sujet des mœurs de l'époque et de celles du XVIIe et XVIIIe siècles. Et l'on verra la finesse et la justesse de ses appréciations en songeant à l'élégance qui règne actuellement dans certaines salles de spectacle.

« *On aime en France à être en évidence au théâtre, les*
« *loges sont à découvert. On rejette celles qui sont closes et*
« *grillées dans les parties les moins apparentes de la salle.*
« *En Italie, au contraire, en Espagne chaque loge est un petit*
« *appartement, quelquefois une propriété foncière où chaque*
« *famille, chaque société se renferme pendant tout le temps*
« *de la durée du spectacle pour s'y occuper de toute autre*
« *chose que de ce qui se passe sur la scène, et dont les jalou-*
« *sies ne s'abaissent que par intervalle.*

---

(1) Lomet, dès l'année 1786, s'occupait de projets de restauration de l'hôtel de ville et de construction d'une salle de spectacle.

Grâce à l'attention et au soin que l'érudit conservateur, M. Momméja, apporte à recueillir tout ce qui a trait aux hommes et aux choses de l'histoire locale, on voit au Musée d'Agen les plans et dessins que le jeune ingénieur soumit alors à la Municipalité.

(2) Lomet, *Construction des théâtres*, page 10.

« La prédilection que l'on y donne aux loges fermées est « une conséquence toute naturelle des mœurs et des usages « des contrées; mais il est aussi possible que le goût des « français pour les loges découvertes doive son origine à la « galanterie française qui trouve au spectacle une partie de « son plaisir dans la contemplation des loges avant le lever « de la toile ou dans les entr'actes et, réciproquement, les « spectatrices attachent beaucoup de prix au plaisir d'être « vues.

« On n'a point oublié que, dans le siècle dernier, les gens « de belle apparence encombraient le sol du théâtre. Ils en « disputaient la possession aux acteurs; on y plaçait pour « eux des banquettes, d'où il a été fort difficile de faire « déguerpir les puissants amateurs de ce genre d'ostentation. « Vers le même temps, Auguste, Néron, Thésée paraissaient « en scène ridiculement affublés de grandes perruques de « cour. Ces nobles personnages portaient au théâtre des « talons rouges aux brodequins, des aiguillettes à leurs « épaules, des rubans à leurs jarretières, et quelquefois des « pleureuses à leurs manches. Les princesses d'Athènes et « de Rome s'encastraient dans des paniers pour se faire des « hanches de six pieds de largeur, se coiffaient avec des pa- « quets de dentelles de Flandre et se jouaient avec des éven- « tails... » (1).

Ces considérations lui permettent d'aborder avec originalité et fruit l'étude de la disposition intérieure d'un théâtre, et des dimensions relatives de chacune des parties qui le composent.

Enfin l'étude des machines qui doivent permettre à l'action de se dérouler est extrêmement intéressante au point de vue documentation. Nous voyons l'importance extrême de la machinerie à cette époque.

Tels sont les principaux extraits de ce mémoire. Ils étaient à citer, car s'ils montrent l'originalité d'esprit de Lomet dans toute sa hardiesse, ils permettent également de voir combien

(1) Lomet, *Constructon des théâtres*, page 14.

nettes étaient ses conceptions, combien justes ses réflexions, quel esprit d'observation présidait à ses études.

Il fut railleur et acerbe parfois; condamna toujours avec esprit les ridicules; ne ménagea point ses éloges à ce qui lui parut digne d'être loué, avec une franchise et une indépendance qu'on aimerait à trouver aujourd'hui dans les critiques artistiques.

Et si on se reporte à la réflexion profonde qui terminait une de ses satyres : « Chaque siècle a ses défauts, on ne s'en aper-« çoit bien qu'à mesure que l'on s'en éloigne », on peut dire qu'il avait parfaitement jugé son temps et son siècle et que ses appréciations d'alors diffèrent fort peu de celles que l'on porterait aujourd'hui, à cent ans d'intervalle, sur l'art à l'époque à laquelle il vivait.

XVIII

Scientifique, militaire, artistique, tels furent les trois grands caractères de la vie de Lomet. On s'étonnera peut-être que cet esprit ait pu allier des connaissances si différentes, si variées. En cela sa vie fut le reflet de son époque et cette époque était le seuil du XIXᵉ siècle.

Le mouvement scientifique qui allait devenir si intense venait de se dessiner. Jusqu'alors régie par les théories de Descartes, la science avait conservé ce caractère de spéculation philosophique combattu si ardemment par Newton; Voltaire et Condillac venaient de propager la philosophie expérimentale de Loc et, dépassant la pensée du philosophe anglais, certains esprits avaient créé l'école matérialiste, niant tout ce qui n'était pas produit de l'expérimentation ou de démonstration mathématique, doctrine nouvelle qui, en bouleversant esprits et caractères, devait provoquer la Révolution, enflammer l'Europe entière, et troubler profondément les sciences.

De ce fait l'esprit scientifique allait recevoir, en France surtout, une impulsion toute particulière. Il devait désormais chercher une base sérieuse pour que la technique pût se dé-

velopper, car l'industrie devait, à l'avenir, s'efforcer de trouver des ressources en elle-même. La science de l'ingénieur se créait en quelque sorte. Lomet y contribua et par ses ouvrages et par la direction qu'il tenta de donner à l'instruction. Nous n'en voulons pour preuve que son mémoire sur l'organisation de l'Ecole polytechnique. Il y faisait une large place aux sciences physiques et naturelles comprenant combien grand était le rôle de l'expérimentation.

Mais les campagnes de la République et de Napoléon, faisant appel à son patriotisme, l'entraînèrent longtemps loin des sciences. Il mit dans sa vie militaire la même ardeur que dans ses études et ses travaux d'ingénieur, conservant au milieu de toutes les circonstances sa clarté d'esprit, son originalité, sa hardiesse, et sa bizarrerie.

Si on a pu dire de lui qu'il fut « l'esprit le plus bizarre et le plus spirituel de son temps », on pourrait également ajouter qu'il fut un des esprits les plus justement satyriques et mordants.

C'est ainsi qu'il n'hésita point à mystifier l'Académie des sciences en lui envoyant un mémoire, sous le nom d'un chimiste allemand « Ewerling Stauberg », sur la pierre philosophale, mémoire que la docte Compagnie prit en considération.

C'était le temps où une grande Société d'alchimie se fondait en Allemagne ? et cette mystification n'avait d'autre but que d'attaquer les idées fausses qui régnèrent trop longtemps en France. L'accueil fait à ce mémoire montre combien elles étaient encore enracinées.

N'était-ce point en même temps prendre une revanche spirituelle sur des savants qui avaient relégué un jour, au Muséum, sous l'étiquette scientifique de « Calcaires compacts », les premières pierres lithographiques dessinées et introduites en France par Lomet ?

APPENDICE

Paris, 27 fructidor an X.

Lomet à Mademoiselle sa fille aînée (1).

J'ai lu, ma chère amie, avec un vrai plaisir, ta jolie lettre que m'a remis le citoyen Lumière et j'ai été bien content d'y trouver assez bien l'orthographe. Il y a bien encore quelque chose à dire, mais au moins je vois que tu es en bon chemin pour peu que tu y prennes garde et que tu y prennes goût. Il est si joli pour une demoiselle d'écrire bien et purement; cela sert tant à la faire rechercher et estimer, enfin cela est tellement agréable pour elle-même et à toutes les époques de sa vie que je ne saurais trop t'en faire ressentir tout le prix et te recommander de donner tous tes soins à écrire à merveille sous tous les rapports. Tâche d'inspirer le même désir à ta sœur qui est plus en arrière que toi.

J'ai eu le tort de ne pas te remercier des très jolis dessins que toi et ta sœur m'avez envoyés par M. de Saint-Amans. J'en ai été bien content, ils sont bien et m'ont fait plaisir. Je les montre à tout le monde et je me fais gloire d'avoir deux petits lutins qui travaillent. Toute ma crainte est que si Lumière venait à quitter Agen, il n'y aurait plus là personne pour vous enseigner comme il faut et alors quel chagrin ! Combien ne regretteriez-vous pas, mes bonnes petites, de n'avoir pas profité autant que vous auriez pu le faire de tout le temps où il vous donnait de si précieuses leçons. Voilà ce qui arrive dans la vie; on s'y aperçoit toujours trop tard des fautes qu'on fait et de ce qu'on aurait dû faire, ceci t'en est un exemple bien frappant. Je désire qu'il te fasse impression, car enfin tu dois commencer à raisonner juste et à ne plus te considérer comme un enfant.

Aussi je vais te parler toujours raison. Tu ne saurais croire combien j'ai été satisfait de l'essays que tu as fait de construire une imitation des paysages de nos Foucaux, cela annonce de l'adresse, des dispositions d'industrie; tâche de devenir ainsi industrieuse,

(1) Mme F. de Lamartinie née Betzy Lomet.

cela te sera toujours utile et agréable, tu te tiendras ainsi compagnie à toi-même, et il est une infinité de circonstances dans la vie où les instants les plus heureux sont ceux qu'on passe seul en s'occupant à quelque chose qui plaît.

Il faut aussi s'accoutumer à lire beaucoup et surtout à lire avec une grande attention pour bien te graver dans la mémoire tout ce que tu liras. Il te faudrait surtout te bien meubler la tête de faits historiques. Notre bibliothèque t'offre à cet égard de grandes ressources. Dis à ta maman de te choisir de bons livres.

Il te faut lire aussi quelques livres élémentaires de botanique, quelques jolis voyages, cela te donnera goût à l'étude de la géographie. Il y a tant de choses à apprendre, ma bonne petite, que je ne finirais pas de t'indiquer tout ce qu'il faut étudier. Mais une fois que tu seras lancée tu verras que de toi-même tu éprouveras un charme inexprimable à la lecture.

Les fables de Lafontaine, par exemple, se donnent à lire aux enfants... mais, ne crois pas que ce livre soit indigne de ton attention, il faut le lire avec attention, avec finesse quand tu verras avec quelle adresse tout ce qui s'y trouve est écrit, avec quelle précision la morale la plus pure y est développée sous le charme de la poésie, tu sentiras doubler à chaque instant le plaisir de les suivre avec un extrême soin. Il ne faut pas lire par *manière d'acquit*, il faut s'animer à lire, dévorer les livres et on dit ensuite *qu'on a lu*, quand on a fourré dans sa tête un gros volume dans sa matinée. Je relis en ce moment l'histoire de France. Eh bien ! je prends le volume au petit jour tout aussitôt qu'il fait assez clair pour reconnaître les caractères et je ne lâche prise que quand le volume est lu d'un bout à l'autre. C'est l'affaire de quatre heures de temps. Mais pour cela il ne faut pas être assez butor pour épeler, pour hésiter. Il faut lire toute une ligne d'un coup d'œil. Cela t'étonne, mais si tu ty mets de franc jeu tu en acquerras bien vite l'habitude. Il ne faut que s'y mettre et ce que je fais à mon âge à cet égard, tu le feras bien plus facilement toi qui es vive et jeune et pas tout à fait bête... Allons, du courage, anime toi un peu au travail... cela maintenant doit venir de toi-même et bientôt s'il fallait te renouveler pareille recommandation j'aurais honte d'en prendre la peine, il faut absolument t'instruire. Je te tordrais le cou si je savais que tu dusse rester une sotte ignorante et grande bête comme sont beaucoup de demoiselles qui, lorsqu'elles sont en toilette, ont l'air de ces vierges de bois qu'on voyait dans les niches des églises. Il faut d'avance te mettre en état d'être présentable partout. Je t'embrasse.

LOMET.

27 fructidor, an X.

A Betzy.

J'oubliais de te parler de ton bistre, tu l'as probablement retiré de la suye de cheminée. On n'a longtemps fait usage que de celui-là, mais on n'en employe plus maintenant. Cette couleur a je ne sais quoi d'acre à l'œil et un luisant très désagréable; mais d'un autre côté elle a ce qu'on appelle de la *chaleur*, un ton vif, chaud, relevé qui est utile pour relever le ton général des dessins.

Ce bistre contient une huile, un peu de charbon à demi développé et du mucilage gommeux qui est ce qui les fait luire. On avait trouvé le moyen de le dégraisser et de détruire le principe gommeux qui est en excès en lui faisant éprouver une sorte de *torréfaction*, c'est-à-dire en le calcinant au sec et à une forte chaleur longtemps continuée qui le desséchа bien. Alors il devient un peu plus noir, sombre et terreux sans cesser d'avoir un ton chaud, mais il est plus velouté, plus mat et il se dégomme de manière à être plus traitable. Enfin on en fait ainsi des tablettes sèches et non un oppiat ou pastille luisante, collante, etc...

Hé bien, ma bonne amie, tous ces bistres là sont au diable. A présent les dessinateurs et les artistes employent au lieu de bistre une couleur du même ton qu'on appelle la *Cœpia*, mot tiré du nom d'un poisson que les taliens nomment *Cépi* et que nous appelons en français la *Sèche*. Ce poisson porte pour seule arète ces croûtes qui ont l'air de pierre ponce et qu'on pend dans les cages des oiseaux pour que ceux-ci, en les rongeant, s'usent le bec qui croît aux oiseaux comme les ongles nous croissent. Dans les champs les oiseaux en cherchant le grain à terre s'usent le bec, mais en cage les pauvres malheureux n'ont pas le même avantage et on y supplée en leur donnant une meule où ils puissent ainsi se le réaiguiser.

Je reviens à la *Cœpia*. Lis le mot *Sèche* dans le dictionnaire d'histoire naturelle de Valmont de Bomare que ta maman te donnera.

Ce poisson a une grosse poche dans ses intestins et qui se trouve remplie d'une liqueur très noire. On pense généralement que c'est avec cette substance épaissie que l'on fabrique l'encre connue sous le nom d'encre de la Chine et non avec du noir de fumée ou du charbon de noyaux de pèche et de la gomme comme on le croit communément.

Cette même liqueur noire de la sèche se roussit au feu et on en fait un bistre très agréable qui se fond bien, se force à volonté et est d'un ton vif, chaud, mais agréable par son velouté. Je t'en enverray,

on n'employe que ce bistre là à présent. L'autre est tout à fait abandonné. J'ai dans mes cartons, à Agen, deux paysages de Bourgeois dont deux sont des vues de Barèges; ils sont dessinés et lavés à la *Cœpia*, tu pourras y en voir l'effet et je suis sûr que tu ne voudras plus souffrir le ton du bistre.

J'ai été très content des dessins que m'a remis Lumière. Travailles beaucoup, ma petite, tu en as besoin. On voit que tes dessins sont encore peinés, laborieusement faits... Cesse enfin d'être une pénible ouvrière, mène ton crayon avec esprit et non machinalement comme le ferait un pantographe. Cherches à étudier, à voir, à bien voir, à bien sentir, rends-toi compte enfin de chacun des traits que tu traces et du comment et du pourquoi, et sur tout cela je t'embrasse de tout mon cœur.

LOMET.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Division des Opérations militaires

Paris, le 10 messidor an XI.

A Mademoiselle Betzy,
de la part de son cher père.

J'ai reçu, ma bonne petite, ta jolie lettre et tes dessins, qui sont fort bien; ils sont traités d'une manière large et facile, ce qui leur donne la tournure d'avoir été faits par un artiste et c'est ainsi que tu dois t'attacher à travailler et non à roupiller, à chicotter de petits traits comme font ordinairement les jeunes demoiselles. Il ne faut pas pour cela négliger les détails mais ils doivent être exprimés nettement et avec franchise, avec le moins de travail possible. C'est en ce sens qu'il faut entendre cette expression des peintres, travailler avec une *touche spirituelle* : pour y parvenir il faut faire, faire, travailler à force et retravailler encore. On ne fait jamais assez, car ce n'est qu'à force d'exécuter qu'on acquiert le tact et l'habitude de voir et d'exprimer les objets, et tu dois déjà t'être aperçue que ce n'est pas le tout que de tracer et de barbouiller sur le papier. Le point essentiel est de savoir *voir*, de bien sentir ce que l'on voit avant de penser à l'exprimer, il faut se rendre compte, un compte rigoureux de tout ce qu'on regarde et ne tracer qu'après que la tête s'est mise ainsi à la portée de conduire la main, qui n'est à proprement parler que la très humble servante de la cervelle : ainsi, ma chère amie, quand tu dessines, raisonne tout ce que tu fais avec toi-même. Il faut que l'esprit d'observation et l'art de regarder fasse un charivari du diable dans ton propre jugement, avant que ta main trace.

Oh, sans doute, tu n'arriveras pas là du premier coup, ni en un jour. La route est longue et difficile, mais le travail abrège le chemin et tu es déjà bien avancée. Cramponne-toi et mille yeux ! Ne t'avise pas de reculer, car si tu recules je t'étouffe, au hasard de bien pleurer sur ton tombeau, car je pense que je te regretterais bien après un si beau coup.

Quand tu vois des estampes, étudies-y les effets. Rends-toi un compte sévère des *pourquoi* le peintre, le dessinateur ou le graveur a placé le *coup de jour* en telle ou telle partie, pourquoi telle autre en la campant dans l'ombre ou la demi-teinte. Remarque bien les dégradations des teintes et des effets à mesure que les plans se reculent vers le fond du tableau. Etudie surtout les effets, les recherches des touches de ce qu'on appelle les devants, tu verras que souvent sur le devant, un cailloux, un brin d'herbe y a exigé plus de travail que de beaux châteaux ou de grandes forêts, ou des montagnes et un pays tout entier n'en ont exigé vers les fonds. Ce sont les nuances et les ressources de l'art qu'il faut toujours observer et méditer jusque dans les moindres choses. Ce que je dis ici du paysage s'applique de même aux tableaux ou estampes d'histoire ou de figures, car le *tran tran* des arts de la peinture et du dessin est le même partout. L'essentiel est de découvrir soi-même les ressources de l'art et des méthodes. Quand une fois on les a bien senties, on les applique avec une étonnante facilité, et les effets naissent d'eux-mêmes sous le crayon et sous le pinceau.

Fais le diable à quatre pour avoir une tête forte, et que je ne te trouve pas, quand je te verrai, une caboche babillarde, mais que je vois en toi une grande bringue de fille raisonnant des arts avec un goût exquis. Tu verras comme le raisonnement tient compagnie et comme une demoiselle qui ne sait rien n'est qu'un meuble incommode et un mauvais chiffon qui déplaît partout et qui est à charge à elle-même. Les filles ont deux ou trois années pendant lesquelles elles sont les reines du monde, c'est le charme du bel âge, c'est un prestige qui s'envole comme un éclair. Quand elles ont des talents, des connaissances, elles sont toujours recherchées et estimées; si elles se marient, elles font le bonheur de leur maison et forment de bonne heure leurs enfants à être des personnages utiles..... une grande bête après les années du printemps de sa vie, est une buse qu'on ne sait où fourrer, qui ne sait que faire de sa personne et qui donne dans tous les travers d'où elle ne retire que le malheur ou le mépris, et si elle reste bon sujet, elle n'en est pas moins une imbécile qui végète inutilement pour elle et pour son mari, et qui encroûte toute la vie de ses enfants de cette teinte d'imbécilité dont elle est elle-même tout empâtée.

Regarde autour de toi et tu verras des copies de l'original que je

viens de te tracer et vois leurs enfants comme ils sont ignorants et sots.

Travaille donc ma bonne petite, travaille comme quatre, comme dix, comme cent.

Je t'embrasse,

LOMET.

OPÉRATIONS MILITAIRES
et
Mouvement des troupes

A Paris, le 21 vendémiaire an 13.

L'Adjudant Commandant chef
de la troisième division, au ministère de la Guerre.

Je te félicite, ma bonne petite, d'avoir lu avec attention les *Hommes illustres* de Plutarque, surtout si c'est dans la traduction d'Amyot. Je t'enverrai volontiers le cours de littérature de M. de la Harpe, et tu l'auras bientôt, mais je ne t'enverrai pas Rollin, quoique son livre soit écrit avec éloquence, il s'en faut de beaucoup que cet ouvrage mérite pour le fond toute la réputation dont il a joui autrefois mais qui maintenant est éteinte à juste titre. D'abord il a rapporté gravement tous les contes bleus de tous les pays. Il a épousé toutes les erreurs, il a criblé son livre de belles harangues qu'il met dans la bouche d'imbéciles qui souvent ne savaient pas dire deux mots. Quand on veut connaître les anciens, il faut les connaître tels qu'ils étaient, saisir leur vrai caractère, voir le but de leurs actions, leurs motifs, les ressorts qu'ils faisaient jouer pour obtenir les résultats qu'ils désiraient. Or tout est beau, sublime et merveilleux chez l'éloquent Rollin, et il a estropié plus d'un caractère pour arrondir ses phrases : ce n'est pas tout, Monsieur Rollin a christianisé impitoyablement tout ce qu'il a pu rattacher à la race chrétienne, et a été entraîné à mentir pour faire ce qu'il croyait être une bonne œuvre. Je ne te conseille pas de mettre ce fouillis dans ta petite tête, tu la larderais d'idées fausses et ce serait dommage. Puisque tu as le goût de la lecture, lis les histoires des peuples de la terre, non dans des abrégés qui te brillanteraient momentanément les idées, mais qui ne te laisseraient rien d'utile ni de solide dans la mémoire et la pensée. J'ai beaucoup lu, depuis que je suis ici, je fais mes délices de la lecture, et au camp, les jours derniers, je pensais plutôt à emporter un bon livre dans ma poche que tout autre objet. J'ai pris infiniment de goût aux livres de littérature. J'avais dévoré bien des livres, mais tous livres de science qui m'avaient amusé à force d'efforts pour les étudier et les comprendre, et

cela a été pour moi un charme tout neuf que de lire des ouvrages qui, sans exiger une grande contention d'esprit, me donnaient un plaisir réel.

Mais ne t'y trompe pas, ne te borne pas à promener les yeux sur un livre, tout en pensant à autre chose, il faut, ma chère, pour que la lecture soit profitable, se cramponner à ce que l'on lit, et ne pas passer une phrase qu'on ne se soit rendu compte à soi-même et du pourquoi et du comment. Il faut raisonner ce qu'on lit, comme si on conversait avec l'auteur, c'est alors que l'on se grave tout dans la mémoire et qu'on trouve ensuite par l'habitude de voir et de sentir un fond inépuisable de bonheur et de plaisir réel. Songe sérieusement à cette réflexion et rappelle-toi que c'est la bonne et franche amitié, l'amitié éclairée qui te la fait.

Je ne te dirai pas de ne pas lire de romans, comme on le dit ordinairement aux demoiselles, à force de le leur défendre on leur en donne l'envie, ça devient le fruit défendu et le désir d'en lire est excité par cela seul qu'on les défend. Il faut plutôt te dire pourquoi il ne faut pas lire de romans et le voici : Les romans sont des historiettes galantes, c'est un enchaînement de miracles et d'événements merveilleux faits à plaisir, arrangés de manière à entraîner et séduire, c'est même là le but malin auquel tendent leurs auteurs quand ils les composent. Et celui d'entre eux qui a le plus fait tourner de têtes est celui qui s'applaudit le plus de ses succès. C'est une liqueur enivrante que des empoisonneurs fabriquent à plaisir pour abuser de l'extravagance de leur imagination, lui donner cours et faire des victimes. Et tel auteur de romans qui sait que son ouvrage fait pleurer des jeunes filles à chaudes larmes, n'est qu'un vieux coquin retiré dans un galetas qui rit comme un fou en écrivant les tendres passages ou les catastrophes imaginaires où le ciel, l'enfer, la terre, Dieu et le diable sont mis à contribution. Je connais ici des romanciers célèbres, je les vois, et il n'y a pas longtemps que, voyant l'indigne plaisir que l'un d'eux éprouvait à faire un ouvrage de ce genre, très dangereux, je lui disais fort carrément: *Si votre livre tombait entre les mains de mes anges, je vous rosserais de coups de barre.*

Voici le grand mal des romans, d'abord c'est qu'ils n'apprennent rien d'utile et après les avoir tous lus, on voit qu'ils se ressemblent tous. Mais comme tout y est miraculeux, surprenant, prodigieux et à l'excès, on se monte l'imagination sur le même ton, on vit entre le ciel et la terre, et puis, quand on se retrouve parmi les pauvres humains, on est tout étonné que le monde n'aille pas à la manière des romanciers. On voit les vices, les maux, les misères de la triste humanité, et on éprouve ce qu'éprouverait un prince, accoutumé à habiter danas des palais enchantés au milieu d'une cour brillante

et nombreuse, et qui se trouverait réduit à habiter une caverne de voleurs et à vivre au milieu des brigands.

Voilà, ma petite amie, pourquoi les romans ne valent rien. Apprends d'abord à connaître le monde tel qu'il est, et les hommes de tous les âges tels qu'ils ont été et ce qu'ils sont, et quand tu te seras fait un bon fond vrai et solide tu pourras faire aussi des excursions dans les espaces imaginaires. Et quand il en sera temps je te donnerai la bibliothèque des romans, mais ils n'auront aucun danger pour toi, tu auras l'esprit préparé pour les juger, tu n'en seras pas dupe et tu reconnaîtras toi-même l'exacte vérité de mes observations actuelles.

Je te le répète, fais-toi un bon fond de bonnes et excellentes lectures, ce sera pour toi un préservatif éternel contre l'ennui, et une source d'idées justes qui te formera, sans que tu y penses, un excellent esprit, chose bien importante pour soutenir et diriger toutes les actions de la vie, pour n'être ni dupe ni victime des autres. Rappelle-toi que la *moitié du monde se rit de l'autre moitié*, et tâche de bonne heure de te mettre en état d'être de la section des rieurs et de ne jamais être la *riée*.

Puisque tu veux lire songe à bien lire. Songes-y bien, études, scrutes, rends-toi compte phrase par phrase de ce que tu liras. Examine s'il y a lieu le beau choix des expressions, le tact et la brièveté du discours, découvre les ressorts de l'art et de l'esprit de l'auteur du livre. Quand le livre sera bon tu auras un double, un triple plaisir à lire ainsi. Quand il sera indigeste ou mal écrit, tu verras tout de suite les oreilles de l'âne et tu riras aux dépens du butor qui se sera fait imprimer, du libraire qui l'aura vendu et de toi-même d'avoir fait un mauvais choix et tu passeras à un autre. Je n'ai pas besoin de te dire que tout ce qui est imprimé n'est pas bon, car tu n'es sûrement pas aussi sotte que la plupart des filles qui croyent que tout ce qui est beau dans un livre est beau parce que c'est dans un livre ! les imbéciles, les sottes... une fille ignorante n'est ni fille ni demoiselle, c'est tout bonnement une machine.

Il faut t'accoutumer à lire très vite, mais fort vite quoique lisant avec esprit et réflexion, il faut même t'étudier à t'y accoutumer, on réussit à cela comme à tout autre chose quand on y apporte du soin, de l'attention et une bonne volonté raisonnée et opiniâtrement déterminée. Les commencements sont difficiles. La légèreté du caractère, mille objets de frivolité, un papillon qui vole, un chat qui miaule suffisent pour déranger une jeune personne. Le livre tombe et puis la lecture est au diable, et puis le temps passe et puis on devient vieille, la vie passe si vite... Le moyen d'enchaîner le temps et de vivre doublement c'est de s'instruire. Non seulement avec l'instruction on existe au milieu de la génération présente mais

encore au moyen de l'histoire on se plonge dans le passé et même on soulève un peu le rideau de l'avenir. En s'instruisant on voit que les phénomènes de la nature, l'ordre de la société, les révolutions politiques, les passions, et jusqu'aux objets les plus frivoles tels que les modes sont autant de chapitres qui tournent sur eux-mêmes, comme une roue, comme la terre sur son axe. Sans avoir bu du vin clairet, le perroquet pourrait dire une très grande vérité philosophique en chantant seulement *tout tourne*, *tout tourne*.

Il y a beaucoup de choses à lire et toute notre existence étant limitée, il est évident que chaque individu n'a qu'une dose de lecture à remplir dans sa vie, on calculerait facilement le nombre de pages qu'on peut lire dans un nombre d'années déterminées, et ce nombre est bien peu de chose en comparaison de tout ce qui est écrit, et même de tout ce qui est bon et intéressant.

Juge, ma chère amie, combien on doit avoir de regrets quand pour remplir cette dose de lecture, on est abusé sur le choix. Ce sont par de telles observations qu'il faut se pénétrer de l'importance qu'il y a de ne s'attacher qu'à la lecture d'excellents livres, de ceux qui vous donnent en quelque sorte la quintessence de tous les autres, et il ne faut pas conclure de là qu'il ne faut lire que des abrégés. Ce serait une erreur dangereuse, mais bien les livres principaux et bien caractérisés, bien reconnus pour être fondamentaux et le type de tous les autres.

Tu vois tout de suite, toi qui entre dans la carrière, que sur ce chapitre il n'y a que l'expérience qui puisse guider et je regrette fort de n'être pas près de toi pour te faire profiter de celle que j'ai acquise à mes dépens, car faute de guide j'ai commencé tard à sentir le prix des bonnes lectures et je regrette mais en vain le temps que j'ai perdu.

Et dans les conseils à recevoir, il faut encore éviter bien des dangers, il est rare de trouver des personnes dont l'œil observateur ait vu le monde tel qu'il est, et connaisse bien tout cet horizon. Chacun se croit le premier homme du monde et n'est souvent qu'un esprit lourd et borné.

Le philosophe te conseillera de lire une foule d'ouvrages qui tendront à te donner des doutes sur l'existence de Dieu et une foule de sophismes détestables, ou te plongera dans des querelles de systèmes et tu y useras tes yeux et ta raison sans y rien comprendre.

Les politiques te feront croire que rien n'est plus beau que de discuter les intérêts des princes, ceux des familles et le droit public, et si tu les écoutais tu deviendrais pédante et détestable sans t'en douter.

Et si tu tâtais un peu de toutes les lectures avant d'avoir un jugement formé, un sens droit, tu croirais savoir beaucoup pour avoir

beaucoup effleuré, et tu ne serais qu'une sotte bien dogmatique et bien empotée.

Enfin tes admirateurs quand tu seras plus grande tâcheront de te donner des romans en cachette et te voilà lancée dans le grand genre, les lettres arriveront, tu te croiras une enchanteresse, ton cœur sera pris avant que ta raison soit éclairée et si cela arrive, te voilà rangée sur la banquette des *dupes*.

Il faut, dès à présent, mon petit ange, te prémunir contre tout cela, il te faut un caractère à toi, il faut t'éclairer, te former par de bonnes lectures, et devenir s'il se peut, supérieure à la scène du monde; il te faut enfin placer bien à ton aise, à l'amphithéâtre, pour voir jouer les acteurs de ce même monde, les juger, les applaudir ou les blâmer selon que la raison, ta propre raison te l'inspirera, et tu verras que tu auras bien plus souvent à rire des erreurs qu'à admirer des chefs-d'œuvre, car le monde est un galimatias de mal à peine assaisonné de quelque peu de bien.

Mais dans tes lectures conserve ta gaîté. Il te faut avoir ce qu'on appelle de l'esprit et beaucoup d'instruction sans qu'il y paraisse. Ton âge et ton sexe ont dix mille ridicules quand la gravité empèse les démarches, les pensées, les actions. On peut allier la raison avec la folie et même avec la légèreté, mais il faut au travers de tout cela, avoir dans sa propre force intérieure, et dans l'énergie de son âme, un point d'appui inébranlable. C'est ce que les marins appellent : l'ancre de miséricorde.

Tu riras de mes folies, c'est que je ris moi-même en te les écrivant, mais ma joie vient de mon cœur. Il me semble qu'en te donnant ainsi les conseils de l'amitié, et en y intéressant ta confiance, ces mêmes conseils seront mieux accueillis, ils ne t'ennuiront pas du moins, et de pareils entretiens appelleront mieux ton attention qu'un déluge de sentences.

Je reviens à mon sujet, car c'est sans qu'il y paraisse un traité de lecture que je te donne, et certes tu ne le trouveras nulle part tel que je te le présente en attendant que je t'envoie des lettres qui te plairont en t'instruisant. *Lis*, mais *lis bien*. Les œuvres de Racine... c'est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, de tous les chefs-d'œuvre faits depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. Les deux premières tragédies : ***Les Frères ennemis*** et *Alexandre* sont un peu faibles, mais tout le reste est sublime, admirable, inimitable... Que de génie ! Quelle élégance ! Quelle pureté de style, quel choix d'expressions ! Que d'âme, que de morale et de sentiment... Comme ce livre est aimable... Lis-le... médite-le... Ne lis un vers que l'un après l'autre avec pose. Etudie le sens de chaque vers, comme tout se lie et s'enchaîne... Quand tu auras lu Racine, ton goût se développera et tu auras déjà acquis un tact fin et délicat

qui te mettra à portée d'apprécier tous les autres livres, toutes les autres poésies... mais je te le répète, il y a pour dix minutes d'ouvrage à lire chaque vers.

Tâche de te monter la tête sur ce point, prends-y plaisir. Ne néglige pas de lire et d'approfondir les préfaces des pièces. Tu riras comme une folle si tu lis bien la comédie des *Plaideurs*.

En lisant ces pièces, prends à côté de toi un dictionnaire de mythologie, et rends-toi compte des personnages. C'est un travail que de lire ainsi. Mais dis-moi quelle occupation peut être plus douce, plus agréable, plus entraînante; courage, ma bonne petite, fais ce que je te dis là, et un jour nouveau luira pour toi, ton cœur battra de plaisir et chacune de tes émotions, loin de t'être nuisible, contribuera à te rendre à la fois bonne et sage. Tu y verras toutes les vertus honorées, tous les vices punis, et qu'on est heureux de pouvoir puiser tous ses bons principes dans un livre dont la lecture seule nous rend heureux !

Quand tu auras étudié Racine, que je te recommande bien, lis Boileau; un peu plus tard nous lirons Molière, mais attends d'être formée par Racine avant de passer à d'autres.

Tu pourras lire *Quintecurce*, histoire d'Alexandre, pour entremêler un peu tes lectures, ensuite le voyage d'Anakarsis en Grèce.

Lis, médite, étudie les *Caractères* de La Bruyère, ouvrage immortel et admirable, plus tu l'observeras avec tact et finesse, plus tu y découvriras de beautés, mais il faut réfléchir en le lisant, et ce qui t'amusera beaucoup c'est que tu y trouveras les portraits de bien des personnes de ta connaissance, et l'application maligne que tu pourras en faire à part toi, ne contribuera pas peu à te divertir.

Quand tu auras lu cela et que tu m'en auras rendu compte, je t'indiquerai d'autres livres. Lis beaucoup, lis sans cesse, il faut commencer à lire avec le jour, tous les jours, et en toute saison. Un des premiers résultats de la lecture sera d'écrire bien et avec un style aisé, tu sortiras ainsi de la sphère des cuisinières où tu resterais infailliblement, quoique portant des robes à la grecque, si tu ne profitais du temps et de ta jeunesse pour acquérir une grande et solide instruction.

Je te conseille de lire Racine, hé je le lis moi-même et le relis tous les jours. C'est dans cette lecture méditée que je trouve des forces pour traiter les affaires dont je suis chargé, que mon amour-propre me porte toujours, et toujours malgré moi, à traiter avec autant d'élégance, de force, de pureté qu'il m'est possible. La machine humaine est comme une pendule, il faut en remonter le ressort en proportion de la déperdition des forces. Nul ne peut tirer de son propre fond toutes celles qui lui sont nécessaires. La lecture

seule nourrit la tête et le cœur, elle est aussi nécessaire à l'esprit que les aliments le sont à l'estomac.

Tu sens bien que cette lettre est en commun pour ta sœur et pour toi. Lisez-la ensemble et croyez l'une et l'autre qu'elle m'est dictée par cette amitié franche, je ne dirai pas cet amour paternel, ce serait trop pathétique, mais par cette bonne amitié, ce doux sentiment qu'on éprouve pour deux bons petits anges, et puis l'orgueil d'espérer que ce ne seront pas deux imbéciles.

Je vous embrasse toutes les deux de tout mon cœur.

LOMET.

Tu auras un étui de mathématiques. Tout ce qui est de mes outils, couleurs, pinceaux, estampes, tout est à vous, mes enfants, prenez, choisissez dans la boutique, c'est le meilleur usage que j'en puisse faire. Choisissez tout à votre aise.

Les Foucaux, près de Moulins, ce 9 mars 1814.

Voltaire commence une de ses épîtres ainsi : Ce grand Roi de la Chine à qui j'écris souvent ne me fait jusqu'ici de petit compliment. Je pourrais en dire de même. Je n'ai encore reçu aucune réponse officielle à mes mémoires. Il règne une grande confusion en toutes choses et depuis mon départ d'Agen j'ai souffert beaucoup de fatigues et de froid sans avancer les affaires du gouvernement ni les miennes. J'ai été retardé dans mon voyage par l'encombrement de la route et tant de gens voulaient courir que, faute de chevaux dans les postes, chacun se trouvait être retardé. Pour surcroît d'embarras j'ai rencontré le pape et son cortège à Cressensac, près la Dordogne, venant de Paris et allant je ne sais où. Sa bénédiction ne m'a pas préservé des cruelles intensités du froid qui était excessif lorsque j'ai traversé les montagnes du Limousin, qui ne s'est pas ralenti depuis et qui dure encore et le froid est pour moi celui de tous les tourments qu'il m'est le plus pénible d'endurer.

Je suis resté quatre jours à Limoges. Tout malade j'ai gagné Orléans avec assez de peine. Là tout était en émoi : l'ennemi manœuvrait sur le canal de Briare, l'une des branches nourricières de Paris. On l'avait vu à Sens, à Montargis, des coureurs sont venus depuis jusques aux portes d'Orléans.

On n'abordait pas facilement à Paris, et quand on y était, il devenait difficile d'en sortir au moins sans grandes formalités mettant

en grande évidence. Malade comme j'étais et hors d'état de faire pour le présent un service actif, je n'ai pas voulu me hasarder à me jeter dans cette fournaise. C'eût été me fourrer la tête dans un guêpier. J'ai rebroussé chemin et regardant autour de moi sur cette mer orageuse j'ai vu que Moulins était après tout le port le plus assuré où je pusse débarquer provisoirement pour y attendre les événements et surtout pour prendre du repos et me soigner. La fatigue et le froid me mettaient dans un état de faiblesse extraordinaire. Je me suis dirigé sur Bourges d'où je suis venu à Moulins. J'ai encore trouvé là tous les citoyens en alarmes et au moment de mon arrivée on n'y communiquait ni avec Paris ni avec Lyon. Mais cet état d'angoisse n'a pas duré et en peu de jours les choses y ont repris leur train accoutumé. Je savais bien voir à l'avance que l'ennemi n'occuperait la rive gauche de la Loire qu'après s'être solidement établi ailleurs entre le Rhin et Paris et que quand il aurait formé cet établissement il se répandrait un nouveau jour sur la marche ultérieure de ses opérations, qu'enfin le tout donnerait le temps d'aviser au meilleur parti qu'il conviendrait de prendre. Et en effet, il faut que de manière ou d'autre les événements prennent un cours direct ou rétrograde. Il est évident que l'état actuel ne peut rester longtemps sans s'éclaircir à bien ou à pire car pour mal on y est complètement.

Partout il règne un extrême découragement. Les lettres particulières abondent et disent tout le contraire des journaux. L'ennemi laisse dire les gazetiers et suit ses opérations. On se démène, mais on ne voit encore rien d'effectif. Le temps de l'influence des mots, des phrases, des proclamations et de l'esprit est passé et nous commençons à sentir rapidement l'influence directe des coups, ce qui de toutes les logiques est malheureusement la plus persuasive quand on n'a pas les moyens de répliquer.

Les levées en masse, les gardes nationales marchent lentement, mangent beaucoup et ne sont pas encore martialement engagées. Ces troupes deviendront bonnes sans doute, ce sont des français; mais avant que les plans de départ soient essayés, le temps de frapper sera peut-être passé et cela n'est pas consolant.

On s'explique ici fort librement beaucoup trop. Les autorités même ne se gênent point. Cet état comparé à celui de compression qui dominait naguère est de mauvais augure. Il annonce du moins un état commençant d'anarchie, ce qui est le pire de tous.

Je suis resté une douzaine de jours bien malade à Moulins, chez mon cousin où j'ai été bien soigné, mais ni soins ni régime ne font céder la maladie. Je n'ai d'espoir que dans le retour de la bonne saison, et aussitôt que le temps sera radouci, car il gèle sans cesse à pierre fendre, j'irai à Bourbon l'Archambault où, dit-on, les bains

me remettront. Je le souhaite mais je n'ose concevoir l'espérance. C'est à ces eaux que mon père est mort. Si j'y reste de même, ma chétive carcasse y gira *in æternum* non loin de lui et ce sera pour moi une sorte de consolation, car je l'ai toujours aimé de tout mon cœur.

Je me suis fait porter aux Foucaux. Je ne mange que du vermicel le matin et du riz le soir. Ainsi ma cuisine n'est pas difficile à faire. Je passe ma vie dans mon lit armé de quelques vieux livres. C'est ainsi que je vais passer les premiers temps d'orage, si mon mal empire il me vaut autant finir ici qu'ailleurs, bien d'autres sont encore plus malheureux que je ne suis ! Les événements se dénoueront, on y verra plus clair, car à présent personne n'y connaît rien et les prédiseurs les plus huppés sont en défaut. Le mieux en ces temps de convulsions est de rester comme je fais blotti et ignoré de tous en un lieu éloigné du centre des troubles et d'éviter de se mettre en évidence, lorsqu'on n'est plus de *force à pouvoir être utile*. J'ai appris depuis quelques années à souffrir et maintenant les souffrances me font moins de mal. On s'accoutume à tout et je souffrirais trop si je voulais me livrer à quelques réflexions que ce puisse être sur les causes et les effets de mes maux. J'existe machinalement et ma faiblesse extrême est un bien en ce qu'elle tire à la fois et la carcasse et les idées. Aussi ai-je dégoût de la vie et j'ai autant de peine à remuer mes pensées qu'à me remuer de place. Je suis dans un état extrême de faiblesse qui existe en moi depuis quelques années à tel point que j'éprouvais de la fatigue pour la moindre marche. Vif et actif autrefois je suis tombé dans l'excès contraire.

Le pays est ici écrasé de contributions, on paie pour les gardes nationales dix fois ce qu'il en coûte pour les équiper. On a enlevé trois bœufs vivants, un pour chaque métairie des Foucaux, on prend le foin, *la fleur du blé en nature* et cependant à peine on donne aux troupes un pain de seigle noir, massif, rempli de paille. Il y a une effronterie de corruption qui s'engraissait autrefois du désordre mais qui en est venue jusqu'à s'engraisser du malheur des peuples.

Je vous embrasse, toi, ta sœur et ta mère de bon cœur.

LOMET.

BIBLIOGRAPHIE

A propos de deux articles du docteur Labat

« Pourvu que les civils tiennent » disait une caricature célèbre : la terre a-t-elle tenu pendant l'épreuve ? Après beaucoup d'autres. le docteur Labat se pose cette question. Et il ajoute : que feront après la guerre les paysans qu'elle nous rendra ? Y aura-t-il même des paysans en France dans l'avenir ? La question paysanne nous préoccupait jadis, aujourd'hui elle nous tient à la gorge.

La plupart des enquêtes de ce genre furent incomplètes ou passionnées. Le paysan, à cette heure, détient les clefs de la huche, et c'est lui qui supporte nos colères à l'heure des restrictions. Peu lui en chaut d'ailleurs; il n'est pas sans avoir sa philosophie. Le docteur Labat a une expérience des choses de la campagne qui n'est pas contestée, et son caractère répond de sa sincérité. Son enquête, faite sur un coin limité de la Gascogne, a toute la précision que nous pouvons désirer. Enfin, dans un temps où l'étatisme a pu paraître le salut aux esprits les plus épris de liberté, ce qui vaut pour la Gascogne vaut pour toute la France.

Cette enquête est favorable et elle ne pouvait pas ne pas l'être. Je passe tous les ans quelques semaines dans un coin de la Gascogne, où je ne vois que des paysans. La rançon de sang payée à la guerre y a été terrible. En quatre années, plus de quatre

(1) *Le devoir paysan*, R. D. D.-M. du 1er septembre 1917. — *La Terre pendant l'épreuve*, R. D. D.-M. du 15 juillet 1918.

classes ont été enlevées, rythme effrayant où la destruction marche d'un pas plus rapide que la vie. Les terres abandonnées y sont rares et les oisifs inconnus. Et cependant, que de douleurs il a fallu vaincre ! que de femmes, là aussi, « labourent toute la journée en pleurant ! » Que de silhouettes noires derrière la charrue, ou sur les planches des batteuses ! Je garderai longtemps le souvenir de la longue plainte — je pourrais dire de la longue mélopée — d'une pauvre métayère qui, au premier jour de la mobilisation, avait accompagné son mari à la gare. Tous les hommes de la maison étaient partis. Il ne fallait pas songer à en louer d'autres : la guerre avait tout pris. Elle avait quatre lieues à faire pour rentrer chez elle à travers les bois, chez elle où l'attendaient trois enfants en bas âge, quinze têtes de gros bétail à soigner, une récolte à engranger, tous les travaux de l'automne à assurer. Pendant longtemps, même lorsque nos yeux l'eurent perdue de vue, on l'entendait pleurer à travers la campagne sa désolation navrante. Son mari est au front, et elle est toujours là. Elle a trouvé, d'un côté, de l'autre, des aides, une main-d'œuvre de fortune, elle a fait le travail de deux hommes. Non sans fierté, elle me disait il y a peu de jours : « Nous souffrons certes, puisque le chef de la maison est à la guerre; mais la terre est bien labourée, et la métairie est prospère. »

Le docteur Labat passe en revue tout ce que la nécessité et l'ingéniosité ont suggéré pour s'adapter aux circonstances nouvelles. Mais dans l'effort immense accompli par la nation tout entière, ce sont les femmes qui ont donné le plus. De même que le mari, au front, est devenu un soldat du jour au lendemain, sur la propriété, elles sont devenues *le maître*. On les voit partout, actives, alertes, ayant le geste précis, le commandement sûr. L'allure est devenue autre, plus impérieuse : on s'habitue si vite à occuper sur le siège de la jardinière la place du conducteur.

Et cependant cette transformation a amené bien des souffrances, quelques-unes cachées. Je laisse ici la parole au médecin :

« Dans la journée agricole, à côté des tâches légères, même « charmantes, combien d'autres où la violence de l'effort est né- « cessaire et la surprise des brutales secousses inévitable. Voyez « la paysanne accrochée à la charrue sur ce guéret aux mottes « grosses et dures, où chaque pas lui fait perdre l'équilibre. « Voyez-là tressautant sur la selle étroite de la faucheuse, ou

« d'une main saisissant par la corne une vache qui fuit, pour la « soumettre au joug qu'elle tient de l'autre, ou suspendue aux « ridelles de la charrette pour arrêter le chargement qui penche « à la traversée d'un ruisseau. Notez que cette femme est passée « par les épreuves de la maternité : si légère que soit la noble « meurtrissure, elle est un ébranlement des organes qui redoutent « avant tout la violence et la brusquerie des secousses. Le soir « venu, la fatigue est douloureuse. Le médecin en reçoit la confi- « dence qui lui permet de faire une remarque intéressante. Quand « il a soigné, conseillé, consolé, s'il ajoute quelques félicitations « sur la beauté de l'effort et le profit des résultats, aussitôt l'atti- « tude se redresse et le visage superbement s'éclaire. » — Et le moraliste ajoute : « la paysanne a le droit d'être fière ! » C'est la réponse à tous ceux qui répètent à satiété les lieux communs faciles sur certaines défaillances, oubliant que l'histoire les a, de tout temps, enregistrées comme la rançon non évitable des grands troubles sociaux. Il faut conclure comme l'article : « l'effort agricole est très grand et d'une vraie beauté. »

Le paysan de France a tenu : tiendra-t-il encore après la guerre ? Notre terre, on peut l'affirmer sans témérité, sera cultivée et probablement bien cultivée. Les Romains ne cessèrent de labourer que lorque les pays conquis purent les nourrir. Sous quelle forme se fera cette culture ? Sur ce point les idées ne manquent pas, et si on interroge nos économistes, chacun apporte ses vues. Il faut profiter de la leçon de modestie que la guerre nous donne, et reconnaître, instruits par les imprévus du passé, que nous vivons un temps où l'avenir ne se livre pas. Mais, sans préjuger de la solution du problème, on peut voir quels en sont les facteurs. Que fera le soldat qui labourait la veille de la mobilisation ? Reprendra-t-il la charrue ? Que deviendra la vocation du jeune paysan au milieu de ce bouleversement des mœurs, des idées, des choses ?

L'aventure est bien longue pour le paysan mobilisé qui depuis quatre ans a abandonné la terre. C'est un voyage, un séjour prolongé dans des pays lointains aux mœurs bien étranges. Tout est changé pour lui dans ces régions nouvelles : ses qualités lui sont des défauts, et tel parmi ses défauts est précieuse qualité. L'ordre, la régularité dans le travail, l'économie, il n'en a que faire. On ne lui demande que *du cran*, c'est-à-dire un esprit aggressif

et querelleur. Le vieux soldat se fera-t-il encore agriculteur ? Ce qu'Auguste ne put obtenir de ses vétérans, allons-nous l'obtenir de nos poilus ?

« ..... Que fera donc cet homme ? L'incident, dans l'espèce un
« moment critique et solennel, celui du retour, va tout décider et
« emporter. Si, déposant son vêtement de guerre, il trouve ouverte
« devant lui l'armature ancienne, solide, luisante, graissée et
« jouant bien, il y entrera d'un coup, et avec joie la verra se re-
« fermer sur lui. L'homme, la famille et la terre seront sauvés. »

« ..... S'il trouve l'armature disloquée et gisante, le foyer
« éteint, la famille dispersée, le cheptel vendu, le champ en fri-
« che, il se sentira déchargé, libéré de tout son passé, auquel plus
« rien ne le rattache. Il glissera tout droit, très vite, vers un mé-
« tier quelconque, incertain, peut-être dangereux. »

« Rien de plus triste qu'une maison de paysans abandonnée :
« toit sans fumée, portes et fenêtres closes, touffes d'herbes devant
« le seuil, clôtures et barrières renversées. On dirait une morte.
« La désolation des choses est ici symbole d'un grand deuil :
« celui de la moisson qui manquera l'an prochain, celui de deux
« ou trois jeunes âmes qui plus jamais ne reviendront. Et, comme
« un malheur n'arrive jamais seul, le père, jusque là bon servi-
« teur de la terre, lui va maintenant retirer son amitié. »

« Ainsi le découragement d'une femme aura causé la dissolu-
« tion d'une famille paysanne. »

L'avenir de l'enfant est plus inquiétant encore, car c'est lui qui décidera s'il y aura encore des paysans après la guerre. La question, souvent, se présente à l'esprit sous une autre forme : que sera la culture de demain ? Sera-ce la vieille culture paysanne rajeunie ? sera-ce la grande culture industrielle ? y aura-t-il des paysans ou des ouvriers agricoles ?

Il existe une vocation paysanne, comme il existe une vocation militaire, religieuse. Le docteur Labat, dans une des meilleures pages qu'il ait écrites, en énumère les manifestations. Elle est toute faite d'admiration pour une chose très belle, pour la victoire la plus grandiose de la force et de l'intelligence des hommes, l'obligation imposée à la terre de nous donner des fruits, et aux animaux de nous servir. Le laboureur triomphe tous les jours. Tous les jours, à la grande lumière du ciel, sa force éclate aux

yeux, soit qu'il retourne la glèbe, soit qu'il mette les grands bœufs sous le joug. Or, de réchauffer ces vocations, nulle de nos écoles, pas même de nos écoles d'agriculture, n'a le souci. Leur enseignement est tout scientifique et « la vocation est à part de la science, et d'un autre ordre. » Xénophon, le fin philosophe, cultivait ses domaines, commandait les Dix Mille pendant leur retraite, et écrivait l'Economique. Les Grecs se plaisaient à la contemplation de la force physique unie à une belle intelligence dans l'homme complet. Chez nous, les savants sont des ingénieurs agronomes et ne sont pas des paysans. J'ajoute qu'ils ne s'aiment guère, se sentant étrangers et « d'un autre ordre. »

Or, du fait de la guerre, cette vocation se trouve dans des conditions tout à fait nouvelles. Le jeune paysan qui, hier encore, n'était qu'un écolier, qui, les jours de congé, attelait Médor et Bergère pour les faire labourer, brusquement est appelé à faire de vrais labours et avec de vrais bœufs :

« ..... Voici que soudain, au lendemain d'un jour où tout le monde a pleuré, on est venu lui dire : Prends la place de ton père, son aiguillon, sa charrue, ses grands bœufs, vieillards pacifiques et habiles au travail. Il croit rêver. Le rêve est réalité. Il part et les bœufs le suivent — ah ! les nobles bêtes, bonnes comme le pain —, il arrive au village, s'engage dans la rue, où tout le monde le regarde, et les bœufs suivent toujours — ah ! les nobles bêtes, franches comme l'or, fortes comme des chênes ! — De temps en temps il se retourne, de l'aiguillon dessine un appel pour marquer sa maîtrise, et il repart, la terre claquant sous ses talons, très droit, très grand, très beau, tel un jeune demi-dieu. Jamais cœur humain ne fut à plus belle fête. »

Que va-t-on faire pour cette jeune vocation ? Le jeune demi-dieu, va-t-il, grâce aux soins dont on l'entourera, devenir le modèle admiré, attirant à sa suite les jeunes âmes éprises de la poésie des champs ? ou bien va-t-on laisser mourir, sans espoir de retour, la paysannerie « cette musculature robuste et puissante de la nation en armes ? » Ceux qui donneront une direction à la pensée de demain ne sont pas encore revenus parmi nous. A ceux-là, instruits par la plus dure des expériences, il appartiendra sinon de tracer des programmes, du moins de dire quel doit être l'esprit de ces programmes.

Ce sont là quelques-unes des idées qu'agite le docteur Labat dans ces deux articles si riches d'observations. Elles sont dans le cadre de nos angoisses familières : qui de nous n'en a été obsédé depuis quatre longues années ? Il apporte à cette discussion toute son expérience et son intuition si nette de l'âme paysanne. Il y apporte aussi le charme de son style. J'ai dit, dans cette même *Revue*, combien ce charme est grand. Mais, charme plus grand encore, le moraliste intervient ici volontiers, et volontiers ramasse sa pensée dans une formule générale. Aussi bien on ne passe pas un quart de siècle à étudier l'âme des hommes sans recueillir dans cette exploration une philosophie personnelle. Dans ma lecture, j'ai noté au passage quelques unes de ces *pensées* ? Par leur belle tenue, par la richesse de la forme, par leur très haute portée, sur le champ elles enveloppent de noblesse et l'idée qu'elles éclairent et l'esprit qui les médite. Certaines sont des pensées générales :

« Il existe deux confiances, l'une fondée sur la précision des calculs, à base de science, l'autre, celle de l'optimisme, à base de foi. »

Voilà quatre ans que nous les voyons circuler parmi nous, ces deux confiances : la première nous enseignait que les calculs étaient contre nous; la seconde, celle du front, ne désespéra jamais de la victoire ! Elles ne s'aiment ni ne se comprennent !

La joie pleine et profonde que donne la recherche scientifique n'a pas trouvé de formule plus fière que celle-ci :

« L'observation étroite des faits est une servitude étroite de l'esprit qui se rachète par une vraie grandeur, celle de la vérité. »

Les romantiques, et les symbolistes, et Ronsard, et Chénier, et Racine, et Platon, auraient souscrit à cette définition du poète :

« ..... Le poète est un inspiré que le souffle intérieur emporte
« au delà du plan visible des choses, si bien que pour exprimer
« son âme, il a recours à certains artifices où le choix, la richesse,
« l'arrangement sonore des mots forcent le verbe à dépasser son
« sens clair..... »

D'autres se rapportent plus immédiatement aux paysans et à la vocation paysanne :

« ..... Un bain de paysannerie, réalité concrète et riche, est nettement salutaire au départ de l'intelligence. »

Que penseraient de cette affirmation les moralistes de la vie paysanne ? Qu'en pense René Bazin ? — Et ces paroles, si vraies, sur la vocation paysanne.... et si tristes ?

« On ne devient pas paysan par raison, et souvent par elle on cesse de l'être.... »

« La terre, maîtresse ensorcelante mais dure, ne garde l'homme que s'il reste ignorant de certaines douceurs qu'enseignent les voyages... »

Je m'arrête. Le docteur Labat n'est plus seulement l'homme qui connaît le mieux nos campagnes, il se pose nettement comme un moraliste. C'est à dessein que je répète ce mot, et je lui donne son sens le plus large et le plus noble. Je dis plus, il se range parmi ces écrivains qui nous excitent à réfléchir autant qu'ils nous instruisent, dont la pensée est pour la nôtre un ferment salutaire plus qu'une lumière, parmi ceux dont la voix se prolonge dans le souvenir, après qu'on a fermé le livre. Leurs écrits sont ceux qu'on conserve près de soi, et dont on se fait des amis.

L. Bordes.

L'Art grec et l'Art gothique

La critique d'art est de tous les genres littéraires, celui qui demande la culture intellectuelle la plus étendue, l'esprit le plus affiné et le goût le plus sûr. Notre époque a des romanciers, des historiens, des poètes, mais elle manque de critiques d'art. Tous les lettrés, tous les artistes déplorent la perte irréparable causée aux lettres françaises par la mort de Péladan qui fut le maître du genre. La Postérité rendra hommage à ce grand méconnu, comme elle l'a fait pour tant d'autres, et, elle réparera l'injustice commise par notre société qu'effaraient les essais esthétiques et les excentricités voulues du « Sar. » Une fois de plus, ne jugeant que sur les apparences, elle n'a pas mis à sa place ce grand artiste, cet esprit uniquement épris de Beauté ! Comme critique d'Art, il eut l'extraordinaire mérite de s'élever au-dessus des préjugés contemporains et de décerner éloges comme blâmes avec

indépendance et équité. Il sut avec un rare bonheur donner à ce genre toute sa valeur littéraire; il eut la gloire de le rénover : l'étude d'une œuvre d'art l'amenait aux plus graves discussions philosophiques ou aux plus charmantes fantaisies de l'esprit, pour le plaisir et la joie du dilettante et de l'esthète.

C'est ce plaisir, c'est cette joie intellectuelle que nous avons pleinement goûtée, en lisant l'article que M. Jean d'Elbée vient de publier dans la Revue Hebdomadaire, sous ce titre : « *Dans la Somme* (1). »

L'auteur y étudie, en un saisissant diptyque, l'art grec, représenté par la divine Cariatide de l'Erechteion et l'art gothique, représenté par le « Beau Dieu de la cathédrale d'Amiens. »

Dans un style d'un classicisme impeccable, où se retrouvent toutes les qualités françaises : clarté, netteté, précision, ordre, dégagées de toutes les nuées, de toutes les obscurités de certaines écoles littéraires modernes, — il oppose « l'art grec...., le dernier terme de l'Art » à l'art gothique — l'un chantant la beauté du corps et l'autre celle de l'Ame. Son hymne à la Cariatide de l'Erechteion, que l'on pourrait aussi bien nommer un hymne à la Beauté, est une page d'un lyrisme magnifique, d'un enthousiasme combien justifié pour la Grèce, véritable mère spirituelle du peuple français, pour Athènes, la cité reine que Rome a copiée sans jamais pouvoir l'égaler.

L'auteur a eu l'heureuse originalité de résumer l'esprit de son article, en mettant en exergue cette admirable pensée d'Oscar Wilde dans sa Ballade de la geole de Reading: « Le plaisir pour le beau corps et la peine pour la belle âme.... » Nous ne croyons pas, comme M. Jean d'Elbée, qu'en modelant la Cariatide de l'Erechteion, « la raison et la bonté naturelles du sculpteur grec lui aient fait *même entrevoir* à travers les obscurités encore profondes de l'Erreur et les ténèbres des passions, la vérité éternelle. »

Nous pensons plutôt que ce peuple, ayant compris mieux que tout autre, la Volupté et l'Amour, se plaisait à diviniser la femme objet de son culte, à matérialiser son rêve et immortaliser dans le marbre, la forme hélas passagère qui lui avait donné le bonheur. Toutes les merveilles de l'Art grec ne nous présentent-elles pas

(1) *Dans la Somme*, par M. Jean d'Elbée. *Revue Hebdomadaire* du 2 novembre 1918.

une femme idéalisée, presque irréelle dans la splendeur émouvante d'une impeccable nudité. Comme Ictinos le Méditerranéen, le peuple grec voyait « des créatures si belles se mouvoir librement sur ses rivages enchantés qu'il ne songeait pas un instant à chercher ailleurs son Eden. Tout son art se limitait à rendre avec exactitude les splendeurs qui l'entouraient et le cortège de douces voluptés, menées par la souriante raison, suffisait à son bonheur ».

Les Grecs étaient de grands artistes, mais aussi de grands réalisateurs : ils donnaient au corps la volupté, et à l'âme, les joies de l'intelligence; ils recherchaient le plaisir pour le beau corps mais ils se souciaient peu de la peine pour la belle âme; ils n'auraient rien compris aux troubles, aux inquiétudes de nos âmes modernes et auraient accueilli, par un sourire ironique et un peu méprisant, la belle pensée de l'auteur de Salomé.

Dans la deuxième partie de son article, M. d'Elbée nous révèle son électisme : s'il sait adresser à l'éternelle Beauté un hymne d'actions de grâces, il sait aussi goûter les splendeurs inégalées de l'Art médiéval. Il nous décrit, en termes émus, l'angoisse de tous les cœurs français, apprenant que nous étions menacés, après Reims, de perdre Amiens, où l'on retrouve l'imagination délicieusement naïve de tous ces artistes inconnus qui consacrèrent leur vie entière à sculpter, dans le bois ou la pierre, ces merveilles de l'Art. Les Barbares allaient-ils ruiner à jamais ce chef-d'œuvre unique où transparait une foi inébranlable, profonde, d'esprits certains d'avoir trouvé la vérité, et, attendant avec calme la vie future, où Dieu les récompenserait d'avoir consacré leur intelligence et leur cœur à chanter ses louanges, en édifiant ses temples et en ornant ses autels.

L'auteur nous fait une description enthousiaste des beautes artistiques de la cathédrale d'Amiens, il oppose le Dieu Sabaoth au beau Dieu et nous montre ces sculptures, dans le tombeau d'Evrard de Fouilloy, supprimant l'enveloppe terrestre, le corps et soucieux seulement de rendre « l'expression subtile d'une riche spiritualité. »

Le paganisme a déifié le corps, le christianisme a révélé l'âme et a créé entre eux un antagonisme permanent, d'où découlent toutes les souffrances, mais aussi toutes les beautés de l'Ame moderne. Le christianisme en élevant nos aspirations, en relevant notre idéal, en hypéresthésiant notre rêve, nous a rendu

tout bonheur humain presque irréalisable, sinon impossible, mais il a grandi considérablement l'homme à ses propres yeux et en a vraiment fait le roi de l'humanité par la souffrance librement acceptée et consentie. Et pour faire comprendre ces vérités à la foule, l'auteur préconise ce qu'il appelle : la lecture des cathédrales par les enfants des écoles ! et il ajoute, avec juste raison, qu'il n'y aurait pas de meilleure école professionnelle : « Tous les métiers de la pierre et du bois y trouveraient des modèles accomplis. Et nul doute que les petits paysans ne s'émerveilleraient devant les médaillons du portail de Saint-Firmin, dont la rangée supérieure représente les signes du zodiaque et celle du dessous les travaux et les plaisirs des mois correspondants. Admirable ensemble architectural exact et poétique, à la fois technique et littéraire, et qui mérita d'être appelé : les Georgiques de l'Ancienne France. »

Comme conclusion, M. d'Elbée se demande où trouver la mesure entre ces deux tendances contraires de l'art grec et de l'art gothique : dans la Renaissance, et, mieux encore, dans l'artiste qui domine cette grande époque, dans le douloureux Michel-Ange, qui, placé entre les deux courants contraires du christianisme et du paganisme a souffert et a compris les troubles de l'âme moderne.

Certes, il était hanté d'un tragique tourment,
Alors qu'à la Sixtine et loin de Rome en fêtes,
Solitaire, il peignait Sibylles et Prophètes
Et, sur le sombre mur, le dernier jugement.
Il écoutait en lui pleurer obstinément,
Titan que son désir enchaîne aux plus hauts faîtes.
La Patrie et l'Amour, la Gloire et leurs défaites;
Il songeait que tout meurt et que le rêve ment.
Aussi ces lourds Géants, las de leur force exsangue,
Ces Esclaves qu'étreint une infrangible gangue,
Comme il les a tordus d'une étrange façon;
Et dans les marbres froids, où bout son âme altière,
Comme il a fait courir avec un grand frisson
La colère d'un Dieu vaincu par la Matière ! (1).

---

(1) José-Maria de Hérédia, « Les Trophées » Michel-Ange.

Et, si passant du domaine de l'Art dans celui de la Pensée, nous nous demandons : où trouver la mesure, nous pouvons répondre fièrement dans ce peuple de France, « qui n'a rien perdu de tout ce qui le fait intellectuellement et moralement le peuple roi du monde, le seul gardien, le boulevard unique de toute civilisation, de toute vérité, de tout ce qu'il y a de beau, de bon, d'humain ici-bas depuis que la société existe. »

La mesure, mais elle est dans notre Art à la fois païen et chrétien, dans nos mœurs raffinées, galantes et polies, dans nos modes d'une distinction suprême et d'une élégance impeccable, dans notre littérature imprégnée à la fois de classicisme et de romantisme, dans notre France dont le grand orateur brésilien, Ruy Barbosa, a dit qu'elle était : « La civilisatrice du monde moderne, la patrie du goût, de la beauté, de l'enthousiasme, de la générosité, la mère spirituelle du monde latin, sachant trouver dans chaque obstacle un triomphe, dans chaque agonie une résurrection, dans chaque impossibilité un miracle », et nous ajouterons dans la France patrie des Arts, mère de l'intelligence, unique et seule héritière de la Beauté et de la Civilisation grecque.

JACQUES AMBLARD.

La Russie Rouge, par M. Gabriel Domergue. — (Librairie académique Perrin et C[ie], 1918).

Un agenais, M. Gabriel Domergue, qui a, pendant plusieurs mois, séjourné en Russie, comme chargé d'une mission du Ministère des Affaires étrangères, vient de consigner dans un livre plein d'intérêt, *La Russie Rouge*, le résultat de ses dernières observations.

C'est l'histoire de la Révolution russe, depuis la dictature de Kerensky jusqu'au triomphe du bolchevisme, dépeinte en traits pittoresques et pleins de vie. Pour nous Occidentaux, héritiers d'une ancienne civilisation qui nous a habitués à respecter le droit et l'honnête, c'est chose incompréhensible qu'une nation depuis longtemps liée à la nôtre, par un traité dont elle a retiré de nombreux avantages, nous ait abandonnés sans scrupule au moment où notre existence était menacée. M. Domergue nous donne la

clef de cette trahison : le Russe, dit-il en s'appuyant sur l'avis de gens avertis, est tout à la fois un homme fruste, un mystique, un fou : mentalement c'est un être anormal, ami des extrêmes et sans loi.

Puissent les événements qui se préparent nous permettre de nous rapprocher de lui et de le convaincre que son devoir, comme son intérêt, lui commande de ne pas nous repousser !

Le nouveau livre de M. Domergue, écrit en style coloré, marqué au coin de la plus louable sincérité, riche d'observations judicieuses, sera consulté avec fruit par celui qui veut connaître la Russie contemporaine.

Voici quelques passages du livre *La Russie rouge :*

Page 138. — Le Gouvernement bolcheviste ne se contente pas de supprimer les privilèges, ou plutôt ce qu'il qualifie de privilèges, c'est-à-dire le droit au mérite, à la valeur, au courage, il supprime jusqu'au droit de possession lui-même. La déclaration des droits des peuples de Russie commence en ces termes :

« Les paysans sont affranchis du jour des gros propriétaires,
« car il n'y a plus de propriété privée sur la terre. Elle est sup-
« primée.
« Les soldats et les matelots sont affranchis du pouvoir des
« généraux autocrates. Les généraux dorénavant seront élus et
« amovibles.
« Les ouvriers sont affranchis des caprices et de l'arbitraire des
« capitalistes, car, à partir d'aujourd'hui, un contrôle sera établi
« par les ouvriers sur les usines et les fabriques, etc.... »

Tel est le régime que veulent imposer les bolchevistes.... C'est la tyrannie tsariste à rebours.

Page 180 sq. — Les bolcheviks, après s'être imposés par la force, par la violence, après avoir violé l'épargne publique, en forçant les coffre-forts de la Banque d'Etat et des banques privées, renié les dettes de la Russie en annulant les emprunts extérieurs, séquestré les biens des couvents et répandu le sang à profusion, ne devaient plus s'arrêter dans la voie du crime où ils s'étaient engagés ! Pour se maintenir, ils étaient tenus d'aller jus-

qu'au bout de leurs forfaits. Ils n'avaient besoin, à cet égard, que de l'argent et des baïonnettes. De l'argent pour payer ces dernières, et de ces dernières pour se procurer de l'argent.

Au cours d'une conversation téléphonique, le représentant de l'*Union des Cheminots* ayant réclamé à Trotzky le paiement des appointements des agents de chemins de fer dus depuis le mois d'octobre, menace d'organiser la grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

« De quelle somme avez-vous besoin ? » demande Trotzky.

« — Soixante-dix millions de roubles.

« — C'est bien. On les trouvera. »

Et on les trouva. Quelques jours après, on apprenait que la garde rouge s'était emparée de 670 millions en or et de deux milliards d'autres valeurs contenues à la succursale de la Banque d'Etat à Moscou. Presque à la même époque, les caisses de la Préfecture de Pétrograd étaient forcées et deux millions de roubles en argent et en valeurs étaient enlevés par les bolcheviks. De plus, on annonçait que les mesures en vue d'augmenter l'émission des billets de banque n'ayant pas donné les résultats attendus et la quantité de billets imprimés (60 millions par jour) étant insuffisante, le Gouvernement se proposait de faire tirer de nouvelles coupures dans les typographies privées.

S. Allègre.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 4 juillet 1918. — Présidence de M. L. Bruguière.

M. le Secrétaire fait part de la mort, survenue presque subitement le 14 juin dernier, à Condom où il s'était retiré, de M. Dubarry de Lasale, un des plus anciens membres résidants de la Société. Architecte diplômé de l'Ecole Centrale et des Beaux-Arts, M. Dubarry de Lasale s'intéressait tout particulièrement aux études archéologiques, et c'est à ce titre qu'il importe de signaler ses nombreuses restaurations d'églises et de châteaux, tant dans le département de Lot-et-Garonne que dans les départements voisins. Les plus importantes sont celles des jolis manoirs de Prades près d'Agen, de Lagrange-Monrepos sur les bords de la Baïse, de la grande salle du château de Lasserre dont il a si bien fait valoir l'élégante décoration, du château de Roquepiquet enfin, son œuvre capitale, à laquelle il a consacré plus de dix années et qu'il a si scrupuleusement refait dans le plus pur style du xv[e] siècle. Très serviable, d'un caractère toujours égal, M. Dubarry de Lasale ne comptait au sein de la Société que des amis. Ils s'inclinent respectueusement devant sa tombe et prient sa famille d'agréer l'expression de leurs bien sympathiques regrets.

M. Labadie-Lagrave achève la lecture de son étude sur Jules Favre et sur son passage à Nérac en 1860, à l'occasion du procès qu'il y vint plaider. Il l'assaisonne de détails toujours fort piquants, notamment à propos du banquet qui lui fut offert par le barreau, et de la réception qui s'ensuivit et où lui furent présentées toutes les notabilités de la ville. Ce n'est pas sans surprise que l'illustre orateur reçut leurs compliments, la plus part formulés en vers, et qu'il eut à apprécier les qualités poétiques de MM. Labat, du président Monthus, du percepteur Vidaillet et jusqu'à celles de Madame Gimet, veuve du fameux cuisinier, auteur lui-même de nombreuses tragédies demeurées insoupçonnées. « Brusquement transporté dans un foyer de vie intellectuelle et de production poétique, dont il ignorait l'intensité, le fougueux chef des cinq ne put échapper à la contagion »; et c'est ainsi qu'avant de partir, il se crut obligé de répondre, en vers, aux hommages qu'une des plus jolies femmes de Nérac venait de déposer à ses

pieds. Vers fort médiocres du reste, « les vers français de Jules Favre ne valant pas mieux que les vers latins de Cicéron. »

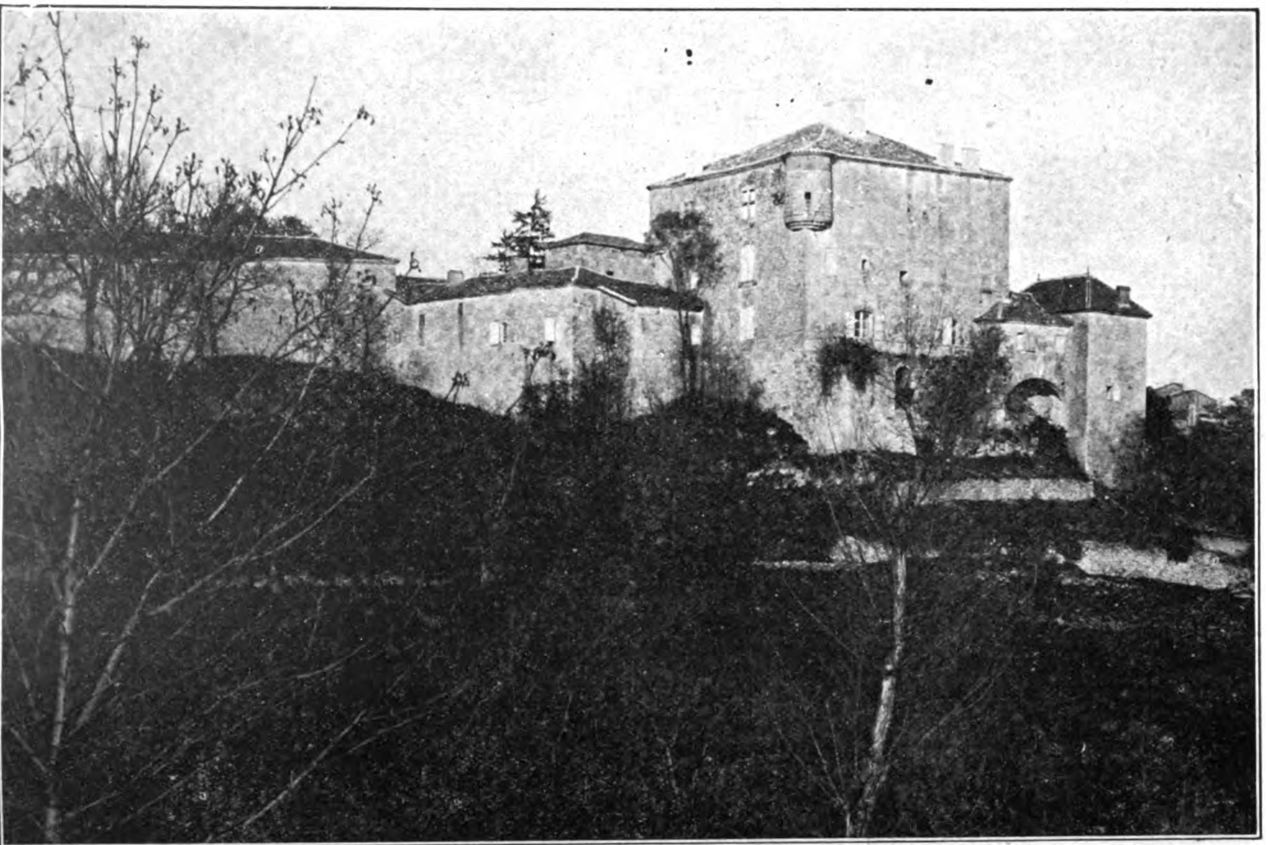
Les dernières pages que M. le chanoine Durengues consacre à son étude sur M. l'abbé Gérin, évêque non préconisé d'Agen, et dont il donne lecture à la Société, relatent les rapports fort curieux qui s'établirent entre le curé de Saint-André de Grenoble et le cardinal Donnet, et prouvent comment, en dépit du nonce Mgr Chigi, l'archevêque de Bordeaux prit parti pour l'abbé Gérin et défendit constamment sa cause. Peut-être allait-elle être gagnée, quand la guerre arriva et mit à néant toutes les combinaisons. On sait comment brusquement en janvier 1871 cette nomination fut rapportée et quelle fut l'influence du comte de Chaudordy pour obtenir du Juif Crémieux, ministre de la justice et des cultes à Tours, celle de Mgr Chaulet d'Outremont comme évêque d'Agen. M. Gérin vécut encore quelques temps à Grenoble, comme chanoine de la Cathédrale. En mourant, il laissa toute sa fortune aux pauvres.

Faut-il encore tant que cela rire des peintres impressionnistes ? M. Torthe ne le pense pas. A propos du tableau de Sisley au Musée d'Agen, *Matinée de septembre*, il estime que « quel que soit le procédé en art, il faut l'admettre et demander non pas pourquoi on peint à larges touches ou en léchant les tons, ou en virgule, ou en point, mais si par le procédé employé, l'artiste a rendu aux yeux du public, qui veut regarder, l'impression de la chose vue. » Il faut donc rendre parfaite l'impression de ce que l'on peint. D'où l'impressionnisme, et le charme que procure ce joli tableau de Sisley. Et M. Torthe d'évoquer à ce sujet ses souvenirs d'école à Toulouse et de rappeler les procédés et les succès des Henri Martin, Courbet, Manet, Puvis de Chavannes, et, dans une sphère plus modeste, ceux d'Henri Rachou, d'Henri Bonis, de Jean Diffre. « Oublions donc le métier de peintre, écrit-il, laissons-nous prendre à la poésie de l'artiste et de son œuvre, et nous sentirons alors les douces émotions que peut procurer la peinture moderne décriée par certains avec tant de parti pris. Le grand maître Eugène Delacroix n'a-t-il pas dit : « Quel est le but suprême de tout espèce d'art, si ce n'est l'effet. »

M. le docteur L. de Gaulejac présente à la Société un fort curieux petit album de quelques-uns des anciens monuments de la ville d'Agen aujourd'hui disparus, notamment des portes Saint-Antoine et de Garonne, et aussi une aquarelle représentant la cour intérieure du vieux couvent de l'Annonciade, rue de l'Ave Maria.

Ph. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.



Cliché Ph. Lauzun

CHATEAU DE CAUZAC

UNE GRANDE DAME AGENAISE PENDANT LA RÉVOLUTION

La Comtesse de CHATEAURENARD

(Suite [1])

Le séjour des chatelains dans leurs résidences de campagne n'offrait plus aucune sécurité. Ils étaient l'ennemi. Sus à l'ennemi ! « La passion populaire est une puissance aveugle; faute de lumière, elle se laisse guider par ses visions. Les imaginations travaillent et travaillent conformément à la structure de la cervelle échauffée qui les enfante. Si l'ancien régime revenait ! S'il nous fallait rendre les biens du clergé ! Si nous étions obligés de nouveau de payer la gabelle, les aides, la taille, les redevances, que, grâce à la loi, nous ne payons plus, et les autres impôts ou redevances que nous ne payons plus malgré la loi ! Si tant de nobles, dont on a brûlé les châteaux, ou qui, le couteau sur la gorge, ont donné quittance de leurs rentes, trouvaient moyen de se venger et de rentrer dans leurs anciens droits ! Certainement ils y songent, ils s'entendent entre eux, ils complotent avec l'étranger; au premier jour ils vont fondre sur nous; il faut les surveiller, les réprimer, et, au besoin, les détruire... Dès les premiers jours ce raisonnement instructif a prévalu, et, à mesure que la licence augmente, il prévaut davantage ! Le seigneur est toujours le créancier passé, présent, futur, ou tout au moins possible, c'est-à-dire le pire et le plus odieux ennemi. Toutes ses démarches sont suspectes, et jusqu'à son oisiveté même; quoiqu'il fasse, c'est pour s'armer. »

Ces sentiments, si magistralement analysés par Taine

---

(1) Voir N° Juillet-Août 1918.

dans son admirable ouvrage sur la Révolution (1), ne pouvaient manquer de produire leur effet, à Agen, contaminé comme toutes les autres villes de France. L'épisode suivant va nous le prouver.

A la suite de la première violation de leur domicile de Cauzac, le comte et la comtesse de Chateaurenard crurent prudent de venir chercher au chef-lieu du département un asile que, bien à tort, ils estimaient plus sûr. Ils s'installèrent, dès le mois de juin, rue de l'Annonciade, aujourd'hui rue des Colonels-Lacuée, dans une maison où ils n'étaient que locataires, et où ils attendirent les évènements. Il faut dire aussi que la santé du comte était déjà fortement ébranlée et qu'il espérait trouver en ville, plus facilement qu'à la campagne, le secours des médecins.

Le 4 août 1791, grand émoi dans la ville d'Agen. Mais laissons parler le procès-verbal :

Dans la chambre du Conseil de la Maison Commune de la ville d'Agen, cejourd'huy quatre août mil sept cens quatre-vingt-onze, vers les trois heures de l'après-midy, y étant, MM. le maire et officiers municipaux sousssignés, M. le procureur de la commune et son substitut; M. Lacuée le jeune, procureur général, sindic du département de Lot-et-Garonne, est entré et a remis sur le bureau un portefeuille couvert de damas qui est bleu à grands ramages, doublé d'autre damas jaune les deux bouts de taffetas brun, contenant *trois lettres anonymes*, adressées à M. Villard, maître écrivain près la chapelle N.-D. du Bourg à Agen; la première datée de Toulouze, le 6 juin, mil sept cent quatre-vingt-onze, la seconde datée du même lieu le 24 juillet, même année, et la troisième, aussi datée de Toulouze, le 2 août mil sept cent quatre-vingt-onze, ayant à la fin toutes trois, c'est-à-dire chacune d'elles, trois lettres initiales D. D. M. et une grille surmontée d'une croix après la dernière lettre (on en verra plus loin la teneur), lesquelles, portefeuille et lettres, ledit sieur procureur général sindic a dit lui avoir été remises par M. Monforton, premier vicaire cathédral de ce département, en présence de M. Bory père, président au tribunal du district de cette ville, de M. Ladavière, aussi vicaire cathédral, de M. Bory fils, de M. Ladavière, un des secrétaires du département et d'un autre particulier; et a, ledit procureur général sindic, re-

(1) *Les Origines de la France Contemporaine*, *La Révolution*, t. I, p. 393 : *La Constitution appliquée*.

quis acte de ladite remise, aux fins d'être pourvu par les officiers municipaux, selon l'exigence du cas, ajoutant que ledit sieur Villard, à qui ces lettres sont adressées, a été arrêté et mis dans les prisons royaux de cette ville par les gardes nationales, attendu la rumeur publique qui s'est élevée contre lui et pour sa propre sûreté, et a signé : Lacuée le jeune, procureur général. »

N'est-il pas inouï que, sur la seule rumeur publique, sans aucune vérification des autorités compétentes, sans aucun ordre des magistrats, un paisible citoyen d'Agen, le sieur Villard, ait été arrêté et emprisonné par la garde nationale, uniquement parce qu'on a trouvé, sous les Cornières, trois lettres qui lui étaient adressées; et encore ces lettres étaient-elles anonymes !

Les voici, ces trois lettres, telles que les reproduit le même procès-verbal :

I

A Toulouse, le 6 juin 1791.

A Monsieur Villard d'Agen.

MONSIEUR,

Veuilliez nous faire scavoir, si monsieur le comte de Poléon a fait passer les 8 barrils de poudre que nous lui avons expedié le 3 juin. Il nous en reste encore 7 barils que nous ne pourons lui expédier qu'après que nous aurons reçu les 8 barils que nous attendons le 13 courant. Veuillez bien le prier s'il n'est pas encore parti sitôt reçus d'en espédier 4 barils à nos correspondants de Bordeaux qui les attendoit avec impatience et les 4 autres de le distribuer à Tonneins, Marmande, Eguillon, qui ne cessoit de nous en demander chaque courier. Les 7 barils que nous allons vous espédier sont pour Condon, Nerac, Estafort. Si suposé, M. le comte de Poléon, comme vous me marquates étoit embarqué pour aller joindre le prince Condé, vous prierez monsieur Fontarouget, comme correspondant ou monsieur Champié de retirer 8 barrils que nous avons adressé à monsieur Regouse de Borregard; vous y trouverez aussy 700 fusils et 300 quintaux de balles que monsieur Fontourouget a demandé avec monsieur Champier pour distribuer à 700 paisans des environs d'Agen, a suppose qu'ils man-

(1) Archives municipales d'Agen.

quent encore de fusils et que monsieur le compte de Chateaurenard n'eut pas touts distribué les 800 fusils que je lui ai espedié le 4 avril, vous pouvez le placer au plus vite veu qu'on travaille tres incessament à enlever le Roi et toute sa famille royalle. Or dont, il faut de grandes forces pour soutenir cest combat, qui va etre des plus furieux; or dont soutenez de tout votre force. La capitalle va être brullée dans 2 heures de temps. L'affaire presse, tenez-vous toujours prets à fondre sur les ennemis qui nous tinnent depuis si longtemps dans lesclavage. Adieu, mon cher ami, ménagez votre santé. Elle nous est d'autant plus chère que ces chaines nous nuisent. Mon domestique vous remettra la présente en main propres. De suite, faites en part.

D. D. M.

Sur l'adresse est écrit : A Monsieur Monsieur Villard, maitre écrivaint pour remettre à lui-même, à Agen.

II

A Toulouse, le 24 juillet 1791.

A Monsieur Villard d'Agen.

MONSIEUR,

Nous avons reçu votre lettre le 20 du courant par laquelle, vous nous confirmes que tous nos amis d'Agen ont encore fait une recepte de 500,000 fr. que nous recevrons par un expres le 30 du mois. S'ils ne sont pas parti, veuillez bien prier ces messieurs de retarder l'envoy jusques à la réponse du prince Condé.

Vous me marquez que le menu peuple crevoit de fin et que 700 hommes qu'on croyoit le plus fidels de votre cluc ont juré de combatre pour soutenir la Revolution qui va ce faire. Soutenez-le dans cette rage et vous verés sou peu ouvrir l'étendar au merite de courageux qui ne sont pas question de vendre un grain de blé. Priez bien ces messieurs de le cacher. L'on démunit tous les villes de blé.

Toulouse fait une recrue de 2,000 hommes qu'on croit le plus fidels à la nation dont ils ne manquent pas de se rendre au cluc tous les jours des assemblées, leurs armes prètes à fondre sur les patriotes les plus zellés qui paresoit aujourd'hui dans cette constitution.

On nous assure par des lettres que nous venons de recevoir que le 3 quart des soldats patriotes on juré de se tenir pres pour combatre contre cette nouvelle constitution. Les troupes de ligne on

écrit de conter sur leur courage et d'inviter les soldats qui se disoit patriotes de se joindre avec eux avant le moment ou la foudre va s'eclater dans tout le royome.

Le compte d'Artoi nous assure sur le calcul qu'il a fait le 10 courant, sur les envois de nos receptes, sur 60 millions sans conter les recettes qui se sont faites depuis le 10 jusques à ce moment.

Il compte aussi sur 100,000 hommes des troupes etrangères et 500,000 mille homes de troupes nationales y compris les troupes de lignes.

Il faut que d'ici au 1er aoust ou 15 de septembre prochain le Roy et la reine et touts ses esclaves se lavoit les mains dans le sang de ses barbares, et vous, mon cher ami, voila le moment ou votre fortune va etre le prix de votre recompense. La peine que nous vous donnons depuis si longtemps va vous rendre une tranquilité éternelle. Faites part de ma lettre à tous nos bons amis d'Agen et surtout ne retardez point mon domestique le moins que vous le pourrois. En atendant voutre réponse, je suis avec l'atachement le plus devoué de celui qui vous protege

D. D. M.

III

A Monsieur Villard d'Agen.

MONSIEUR,

Voisi le momant où tout le monde senpresse a sacrifier ses biens plutot que de voir notre bon Roy detenu par les mains de ses barbares. Encouragons nous donc pour venger ces injustices en rapelant ce peuple qui s'ofret à sacrifier leur vie pour sa defance que le blé ne soit pas caché pour eux ny largent.

Le conte de Poléon vient de nous accuser son heureux voyage il nous marque de prendre de forces autant que nous le pourons et quan nous combatrons pour entrer en France, que ceux qui sont destinés pour garder leur villes, il y metron le feu au quatre coin; par ce moyen vous alez voir le reste du peuple le plus entetés qui vont se mettre de notre parti; de plus nous navons pas de meilleur moyen que d'insendier toute la France, toutes les villes du departement et autres grandes villes natendoit que ce moment pour y metre le feu. La France est a présent munie de poudre, bales et fusil; pour nous defandre il ne sagira donc que de tenir de vivres pres 6 jours d'avance nous serons avertis dans tout ce mois 10

jours avant de combatre et le jour et lheure fixée, le pillage ne pourra etre libre que chez les démocrates. Se sera au profit de ceux qui en prandron la peine, je vous prie daler de suite chez M. Fontourouget et lui communiquer ma lettre. La reponse me prese. Jatand demain mon domestique.

D. D. M.

Et le procès-verbal ajoute :

Sur quoi nous, maire et officiers municipaux, après que lecture des dites lettres a été faite, ouï le procureur de la commune, avons octroyé acte audit sieur procureur général sindic de ladite remise, et, vu ce qui résulte du contenu desdites lettres, avons commis et député MM. Castelnau et Gramache, officiers municipaux, pour se transporter sur le champ au château de Beauregard, situé de l'autre côté de la rivière de Garonne, paroisse de Dolmayrac, présente municipalité, pour y faire la visite dudit château et de tous les édifices en dépendant, y saisir la poudre et autres munitions, fusils et autres armes, qui pourront se trouver dans ledit château et dépendances et les faire transporter dans le dépôt de la maison commune et y dresser procès-verbal du tout; avons requis en même temps M. le Commandant de la garde nationale de cette ville de commander cinquante volontaires pour accompagner lesdits sieurs officiers municipaux audit château de Beauregard et leur donner main forte en cas de besoin. Après quoi MM. les Maire et procureur de la commune ont contresigné lesdites lettres pour ne varier. De tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à telles fins que de raison, les jour, mois et an susdit. — Ont signé : Laroche-Monbrun, maire; Faucon, officier municipal; Barsalou aîné, id.; Mauran, id.; Crusel, id.; Mouchet, id.; Candellois, id.; Laroche, procureur de la commune; Dayrie, substitut et Soulès, greffier d'office (1).

La lecture attentive de ces trois lettres ne permet pas de douter qu'elles n'aient été écrites de toutes pièces par un illuminé, ou plutôt par un faussaire, dans le seul but de compromettre les personnages qui y sont désignés, ou peut-être de se venger de quelqu'un d'entre eux. Ce fut, du reste, avec la réflexion, l'opinion générale, ainsi qu'on va le voir dans la suite. Pourquoi donc la municipalité agenaise, composée cependant d'hommes les plus respectables, se laissa-t-elle influencer par la passion populaire. les menaces même de la

(1) Archives municipales d'Agen.

lie des faubourgs, et, par les mesures, si injustement rigoureuses qu'elle prit, eut-elle l'air de vouloir lui donner raison ?

Ainsi que le rapporte le second procès-verbal dressé ce même jour 4 août 1791 et déposé entre les mains de la municipalité, en permanence à la maison commune, la visite domiciliaire fut faite au château de Beauregard, habité par la famille de Rangouse; mais le résultat obtenu, ainsi qu'il fallait s'y attendre, fut des plus piteux. Les cinquante gardes nationaux commandés par le capitaine Poupard et par le major Diché, ne trouvèrent, après avoir fouillé partout « que deux fusils à deux coups, deux autres à un coup, tous de chasse, une carabine de calibre, une paire de pistolets de selle, deux couteaux de chasse, un de maître, l'autre de domestique, une épée à poignée d'argent, plus, dans un petit baril, deux à trois livres de poudre à feu et quatre livres de balles, que ledit sieur Rangouse a déclaré avoir acheté pour armer sa compagnie en cas d'alarme pour se rendre avec sûreté à son poste et pour sa propre défense ». Malheureusement, tout fut gâté par le zèle que montra en cette circonstance l'abbé Durand, précepteur des enfants de M. de Rangouse.

La garde nationale s'est plainte, en effet, est-il dit dans le procès-verbal, qu'avant d'arriver audit château de Beauregard, elle a fait rencontre dudit abbé Durand qui faisait route à pied vers la ville d'Agen, mais qu'un moment après avoir dépassé l'avant-garde de la troupe, il a rétrogradé vers ledit château; qu'on lui a crié plusieurs fois de s'arrêter, qu'il a redoublé le pas et que, l'ayant retenu sur la terrasse dudit château et questionné sur la vitesse de sa marche, il a répondu qu'il venait avertir ledit sieur Rangouse qu'une troupe de brigands d'Agen venaient audit château et que son voyage du côté d'Agen avait pour objet d'aller à la paroisse de Doulmayrac faire sonner le tocsin et assembler la paroisse pour venir au secours dudit sieur Rangouse. A la suite de laquelle plainte les gardes nationaux et citoyens ont demandé à cris redoublés que tant ledit sieur Rangouse, ledit abbé Durand, que tous les autres désignés et nommés dans les trois lettres anonymes et remises devers le greffe du tribunal de district de cette ville, fussent mis en état d'arrestation jusqu'à ce que la procédure fût instruite contre eux pour savoir s'ils étaient innocens ou coupables. A quoy ledit sieur Rangouse et ledit abbé Durand ont déclaré con-

sentir de se rendre dans les prisons royaux de cette ville, où ils ont de suite été conduits par la municipalité et remis au pouvoir et garde du concierge desdites prisons (1).

Après quoi le peuple s'est porté en foule devant la porte de la maison du sieur *Chateaurenard*, située rue de l'Annonciade, demandant à hauts cris qu'il fut aussi arreté et traduit dans les prisons, la municipalité s'en étant aperçue ainsi que plusieurs des membres du corps administratifs, ils se sont réunis et se sont transportés ensemble devant ladite maison, ou étant, monsieur Lacuée le jeune, procureur general syndic du département, pour calmer cette émotion populaire, leur a proposé de nommer six commissaires entr'eux pour se rendre à la maison commune paisiblement et faire part de leurs demandes sur lesquels ils devaient etre persuadés que la municipalité leur rendrait une exacte justice, à quoi ils ont acquiescé. En conséquence, ils ont nommé pour commissaires les sieurs Gardette, Villeneuve, Delmas, Roché, Casse et Roux qui se sont rendus à la maison commune et ledit sieur Gardette a dit que le vœu du peuple était que le sieur Chateaurenard fut mis de suite en état d'arrestation, de même que tous les autres dénommés dans les susdites lettres. Le sieur Chateaurenard s'étant volontairement et en même temps rendu à la maison commune et dans la dite chambre du conseil, il a aussi été conduit par les officiers municipaux dans les dites prisons. Ensuite la municipalité a deputé MM. Cruzel et Candellon, officiers municipaux, pour se transporter avec un détachement de quarante hommes de la dite garde nationale, requise à cet effet avec les six commissaires cidessus denommés chez le sieur *Champier* denommé dans les lettres sur son bien de campagne dans la paroisse de Monbran où il est actuellement avec sa famille pour l'arrêter et conduire dans les

(1) Il s'agit ici de noble *Jean-Chrysostôme de Rangouse*, seigneur de Beauregard et de Teste, né à Agen le 16 juillet 1747 et fils de Claude de Rangouse et d'Antoinette de Sevin. Issu d'une vieille famille agenaise qui comptait parmi ses membres, au XVII[e] siècle, « le trafiquant littéraire », Pierre de Rangouse, auquel Tallemand des Réaux dans ses *Historiettes*, puis Ad. Magen dans le t. VI du *Recueil de la Société académique d'Agen*, ont consacré d'intéressantes notices, Jean-Chrysostôme de Rangouse vota, en 89, avec l'ordre de la noblesse agenaise. Il épousa Françoise-Marguerite-Victoire de La Claverie dont il eut trois fils et une fille. C'est par son second fils, Hippolyte de Rangouse, banquier à Agen, que sortirent de la famille la terre de Beauregard, achetée d'abord par M. Lemaitre, puis par Madame Vidalot du Cirat et possédée actuellement par la famille de Foucaud de Fourcroy; puis, aussi, celle de Pélissier, achetée en premier lieu par M. Pernot de Fontenoy, receveur général, puis de nos jours par M. Félix Aunac.

Les Rangouse possédaient, à Agen, une vaste maison rue Saint-Antoine, qui est actuellement la maison Lagrèze.

dites prisons lesquels officiers municipaux, gardes nationaux et commissaires sont partis vers l'heure de neuf (1).

Les dites commissaires ont demandé à voir les dites lettres pour sçavoir qu'elles étaient les autres personnes qui y étaient dénommés, nous leur avons répondu qu'elles étaient remises avec notre premier verbal au greffe du tribunal du district, que nous ne pouvons les leur représenter, mais que les autres personnes y dénommées étaient le sieur *Poléon* (2) et le sieur *Fonterouget*, l'un et l'autre absents (3). Alors les dits commissaires ont répondu qu'ils croyaient que le dit sieur Poléon était à Bordeaux et ils nous ont requis par écrit d'écrire par ce courrier à la municipalité de Bordeaux pour faire aussi mettre en état d'arrestation le dit sieur Poléon, ce que nous avons fait de suite, en envoyant à la dite municipalité un double de la dite réquisition signée des quatre dits commissaires.

Nous devons aussi observer que le sieur Gardette, un des commissaires, ayant rapporté à la municipalité que depuis l'arrestation du dit sieur Chateaurenard le peuple assemblé sur la place du palais, ayant appris que le sieur Chateaurenard, depuis qu'il était en prison, avait recommandé à son domestique de mettre à la poste deux lettres qu'il trouverait dans sa maison, avait chargé le dit sieur Gardette de nous venir dire qu'il désirait sçavoir le contenu aux dites lettres et que la municipalité les fit arrêter avant qu'elles fussent mises à la poste, lesquelles nous avons envoyé chercher

(1) Issu également d'une vieille famille noble agenaise, qui portait comme armes : « De gueules semé de fleurs de lis d'or à la bande d'argent brochant sur le tout », Joseph de Champier, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, s'était retiré dans sa propriété de Cardounet, non loin, en effet, de Monbran, où il habitait tout l'été. On le voit porté, peu après, sur la liste des émigrés du département de Lot-et-Garonne. Il laissa deux enfants : un fils, mort pendant l'émigration, dont la fille, Madame Tessier, épousa en secondes noces le général Fleuriau; une fille, Madame Ricard, dont le fils, Gustave Ricard, laissa aux enfants du général Fleuriau toutes ses terres du canton de Prayssas.

(2) Louis-Auguste Pascault de Poléon habitait à ce moment Bordeaux. Il possédait dans l'Agenais le château de Castelnoubel et une maison à Agen rue Daurée (voir *le Château de Castelnoubel et ses seigneurs*, par M. R. Marboutin.) On verra, dans la suite, qu'il n'émigra pas, mais que, comme la comtesse de Chateaurenard, il fut porté à tort sur la liste des émigrés et ses biens mis sous séquestre. Il mourut le 13 mai 1810.

(3) Les Fonterouget ou Fontarget (c'est la même famille), étaient originaires de l'Agenais, du lieu de Fonterouget, paroisse de Saint-Sixte, juridiction de Combebonnet, qu'ils habitaient. Ils se trouvaient donc proches voisins du château de Cauzac. Est-ce ce même Fonterouget qui s'enrôla dans l'armée vendéenne et fut tué à Quiberon, ainsi que le rapporte une légende ? Nous ne saurions l'affirmer.

chez le dit sieur Chateaurenard; et nous ayant été remises par le dit sieur Gardette, le procureur de la commune et M. Barsalou, officier municipal, se sont transportés à la prison avec le dit sieur Gardette et le sieur Amat, autre commissaire nommé par les citoyens assemblés à la réquisition du dit sieur Gardette, où étant arrivés le procureur de la commune, a dit au dit sieur Chateaurenard en présence des dits sieurs commissaires et le sieur Barsalou, que le peuple désirait sçavoir le contenu aux dites lettres; à quoi le sieur Chateaurenard a répondu qu'il était prêt à lui donner satisfaction et de suite il a décacheté et ouvert les dites lettres et les a remises au dit procureur de la commune qui en a fait lecture à haute voix dans la dite prison, en présence des dits commissaires et du sieur Barsalou; une desquelles adressée à une sœur du dit sieur Chateaurenard à Saint-Sébastien, en Espagne, sous l'enveloppe d'un secrétaire du gouvernement à Bayonne était conçue en des termes plus propres à *exprimer son patriotisme* que des sentiments contraires à la Constitution, laquelle n'était point signée; et l'autre adressée à un de ses hommes d'affaires relative à la gestion de ses biens; et après la dite lecture le dit sieur Chateaurenard a remis les dites lettres au procureur de la commune en le priant de les cacheter et de les faire remettre à la poste, ce qu'il a fait.

Un instant après minuit, les dits sieurs Crusel et Candellon, officiers municipaux, les dits commissaires et les dits quarante gardes nationales ont conduit le dit sieur Champier dans la présente maison commune ou étant le dit sieur Champier nous a priés de faire faire lecture de trois lettres qui se sont trouvées chez lui, lors de son arrestation, toutes trois datées de Metz, une de son fils qui y est en pension et les deux autres de ses supérieurs, laquelle lecture a été faite à haute voix par M. Mouchet, officier municipal, en présence des dits commissaires et gardes nationales et il ne s'y est rien trouvé qui annonce aucune correspondance suspecte, ni rien de relatif aux trois lettres anonymes dont est question. Les dits sieurs Cruzel et Candellon, les dits commissaires et gardes nationales nous ont encore attesté unanimement, qu'ayant fait la visite de toute la maison, chambre, cave, grenier et cabinets du dit sieur Champier, ils n'ont trouvé qu'un fusil de chasse, un poil (*sic*) à poudre garni et dans un petit sac de cuir environ un quart de plomb, le dit sieur Champier leur ayant dit qu'il avait son épée dans sa maison en ville, après quoi le dit sieur Champier a été conduit dans les dites prisons; de quoi et de tout ce dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec les dits sieurs commissaires sauf le dit sieur Cassé qui a déclaré ne

point sçavoir. Signés : Laroche-Monbrun, maire; Candellon, officier municipal; Faucon, id.; Barsalou, id.; Crusel, id.; Mouchet, id.; Castelnau, id.; Sarrau Gramache, id.; Laroche, procureur de la commune; Dayrie, substitut; Gardette second et Villeneuve.

Collationné sur son original par nous, greffier du tribunal du district d'Agen soussigné. Signé : MATHIEU (1).

Ainsi donc, sous la pression unique de la populace, sans aucune preuve sérieuse de culpabilité, alors même que l'enquête officielle faite au domicile des inculpés reconnaît leur parfaite innocence, voilà trois des plus honorables membres de la société agenaise, bien connus par leur passé sans tache et leur patriotisme le plus pur, accusés, condamnés et incarcérés sans autre forme de procès. C'est le club jacobin qui l'ordonne; la garde nationale, sa complice, qui exécute sa décision. L'autorité municipale, prise de peur, s'incline et, dans sa pusillanimité, n'ose leur opposer aucune résistance. Vainement le maire de Bordeaux, M. Saige, pressé par la municipalité agenaise de faire arrêter M. de Poléon, de séjour en ce moment dans cette ville, répondit-il que ce vieillard de 70 ans mérite les plus grands égards, que toute la population prend fait et cause pour lui, que les citoyens les plus marquants répondent de sa personne, et qu'on ne peut, sur de simples soupçons, procéder à son arrestation, l'autorité municipale d'Agen insiste tellement qu'elle finit par obtenir que M. de Poléon sera interné chez lui sous la garde d'un officier. Et le département de Lot-et-Garonne, qui, par sa position plus haute, pourrait en imposer au Conseil municipal et rendre une ordonnance de non-lieu, d'hésiter plus que tout autre corps à se prononcer, et de se contenter de renvoyer cette affaire à la députation de Lot-et-Garonne siégeant à Paris.

L'agitation du peuple, écrivent les administrateurs à la date du 12 août, a forcé la municipalité d'Agen à s'assurer de la personne de MM. Chateaurenard, Rangouse et Champier et à les mettre en état d'arrestation pour leur propre sûreté. Le tribunal

(1) Archives municipales d'Agen.

du district a fait une information, de *laquelle il ne résulte, dit-on, absolument aucune charge contre ces citoyens.* Cependant le corps législatif s'étant expressément réservé la connaissance de toutes les accusations du crime de lèze-nation, le tribunal n'a pas cru devoir prononcer même un élargissement provisoire. Il a renvoyé la procédure au comité des recherches et les citoyens inculpés demeurent dans les prisons.

Quoique la plus grande partie des citoyens soient déjà persuadés que ces lettres ont été supposées, cette aventure a excité une grande fermentation dans toute l'étendue du département, et il importe à la tranquillité publique que l'assemblée nationale prononce sur cette accusation avec la plus grande célérité. Tant que le peuple sera incertain sur la vérité ou sur la supposition du crime, le moindre événement pourrait avoir des suites funestes. Il est bien à désirer pour les citoyens détenus, si, *comme nous le croyons fermement, ils sont innocens*, qu'un décret fasse bientôt cesser l'horreur de leur situation. La décision du corps législatif peut seule rétablir entièrement le calme que cet incident a troublé (1).

Ce que ni la municipalité, ni le district, ni le département n'osèrent faire, une femme seule l'entreprit. C'est ici qu'entre brusquement en scène la comtesse de Chateaurenard.

Indignée de ce qui se passe, de la faiblesse de l'autorité municipale, de la lâcheté des magistrats auxquels elle s'adresse vainement pour obtenir l'élargissement de son mari, qu'elle sait et qu'elle proclame partout innocent, Gabrielle de Chevigné n'hésite pas à se rendre immédiatement à Paris pour demander justice, puisque on lui soutient que le tribunal d'Agen est incompétent et que, seul, le Corps législatif a autorité pour juger son cas. Elle prie Gounon, le grand industriel agenais, directeur de la manufacture de toiles à voiles et ami intime de la famille, de l'accompagner: sur les conseils de son avocat, Canuet, elle se munit d'un mémoire qu'elle présentera elle-même au garde des sceaux; et, six jours après l'arrestation de son mari, à peine relevée de couches, laissant à une servante la garde de ses trois enfants, elle part, sans nul souci des dangers semés sur sa route, passe

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, Registre du département. Lettres de l'administration, t. II, p. 256.

par Montauban où elle manque d'être arrêtée, arrive à Paris, se met le jour même en rapport avec des hommes de loi et des députés, surmonte de nombreuses difficultés d'audience et de procédure, voit par deux fois le ministre de la justice, et, un jour de conseil, tous les autres ministres ses collègues; et, par son éloquence, son énergie, son courage, les séduit si bien qu'elle obtient d'eux tout ce qu'elle veut.

Mais laissons-la parler elle-même, mieux que nous ne saurions le faire, et nous raconter tous les détails de sa courageuse odyssée. Reprenons-en dès le début les fils, et faisons connaître, in-extenso, les pièces les plus intéressantes de cette curieuse affaire.

Madame, lui écrivait, le 12 août, Lacuée le jeune, procureur général syndic du département de Lot-et-Garonne, je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour demander. au Directoire un passeport pour Paris et pour m'avertir que vous craignez que les habitants de Causac ne se portent à de nouvelles recherches dans votre maison.

Le Directoire, à qui j'ai communiqué vos demandes, fait expédier en ce moment un passeport pour vous, Madame, et pour M. Auguste Gounon.

Quant aux craintes pour Cauzac, vous avez vu, Madame, par la lettre dont j'ai eu l'honneur de vous donner communication, que le Directoire ne néglige rien de ce qui concerne le maintien de la tranquillité publique et la conservation des propriétés; soyez persuadée que, vu la position de M. de Chateaurenard, il redoublera de soins et d'attention.

J'ai déjà écrit par le courrier d'hier à la députation du département à l'assemblée nationale, pour l'engager à hâter le décret relatif à l'évènement du 4 de ce mois; le Directoire vient de lui écrire dans les mêmes vues et dans le même esprit; et il espère, Madame, que vous voudrez bien vous charger de cette lettre que je joins ici avec le passeport que vous demandez (1).

A peine arrivée à Paris, Madame de Chateaurenard fait passer au garde des sceaux, en lui demandant une audience, l'éloquent mémoire ci-joint :

Si je n'écoutois que ma juste sensibilité je dénoncerois les cou-

(1) Archives de Cauzac. Cf. : Arch. dép. série L. Reg. 157. Correspondance générale.

pables et les complices d'un attentat odieux; je dénoncerois les moyens de les faire punir selon toutte la rigueur des loix. Mon mari que j'aime et que j'estime, le père de mes trois enfants qui font mon bonheur a été traîné dans les prisons comme un vil scelerat. Quelle ame sensible pourroit blamer mon ambition d'être vengée ?

Je le déclare, ce n'est point sans effort que je pourai me borner aux devoirs que les vertus de M. de Chateaurenard m'imposent. Fier de son innocence, de sa vie qui fut toujours sans reproche, je luy deplairois, il me desavoueroit, si pour le mieux justiffier je me livrois a des accusations même légitimes, si, dans sa défense, je le distinguois des autres victimes qui comme lui et pour la même cause se trouvent dans les liens; je serois coupable si je contrariois ses principes et ses sentiments.

Cependant, quelle épreuve d'être obligée de passer sous silence les soupçons qui s'élevent contre une femme habituée à trouver et à rendre célèbres des lettres anonymes (?). Quelle épreuve de ne pouvoir pas approfondir et rendre sensibles les malheurs occasionnés par les officiers municipaux; quelle épreuve de ne pouvoir éclater contre la ferocité de gens qui violemment saisirent mon mari, qui demandèrent tantôt qu'il fut mis à mort, tantôt qu'il fut jetté dans les cachots; quelle épreuve enfin d'avoir à supporter qu'un tribunal qui reçoit une plainte sans un corps de délit, ou plutot contre la certitude de la non existence d'un délit, s'étant cru autorisé à interroger, à informer, finisse par se juger incompétent losque l'innocence est parfaitement établie et se dépouille sans nulle ordonnance, sans nuls motifs qui expliquent le renvoy de cette malheureuse affaire à l'assemblée nationale. Vit-on jamais autant d'injustice et d'inconséquence ?

Il faut en convenir; on n'est pas sans mérite dans une pareille situation; on se contente de réclamer la liberté de plusieurs citoyens, de plusieurs pères de famille, qui n'ont contre eux ni crime constaté, ny dénonciateur connu.

Cette liberté évidemment sera accordée. Le comité des Recherches et des Rapports authorisé par l'Assemblée nationale ne laisse rien à désirer à cet égard; il a témoigné sa surprise du renvoy qui luy a été fait et combien il est indispensable d'envoyer les ordres les plus forts et les plus prompts pour qu'enfin on juge conformément aux loix; tout concourt sans doute pour assurer aux détenus leur élargissement; mais suffit-il de le prononcer ?

C'est icy seulement que je me permettray de rappeler l'insouciance et la pusillanimité des officiers municipaux ? N'est-il pas à craindre que, comme l'emprisonnement a eu lieu contre le droit

des gens, le jugement soit également méprisé. Les forces ne manquent point à Agen. Le détachement de cavalerie dont le patriotisme est connu et la garde nationalle suffisent pour maintenir dans cette ville l'ordre et la tranquillité. Il ne faut que la bonne volonté de la part de ceux qui ont droit d'employer la troupe armée.

Dans ces circonstances, les ministres de la justice et de l'intérieur trouveront indispensable de concourir ensemble à ce qu'il soit fait justice et à ce que les corps administratifs soient forcés sous leur responsabilité de pourvoir à l'exécution du jugement, qui interviendra (1).

Ainsi qu'il est dit dans ce Mémoire, le comité des Recherches, saisi par le tribunal d'Agen, fut très surpris, en effet, « du renvoi qui lui avait été fait d'une affaire dont le tribunal « se trouve nanty et pour laquelle il est seul compétent ». Aussi s'empresse-t-il, dès le 18 août, de faire parvenir les pièces au ministre de la justice « afin qu'il veuille bien donner les ordres les plus forts et les plus prompts pour que le cours de la justice ne soit pas interrompu et que le tribunal d'Agen juge cette affaire selon les lois. » (2).

C'est donc déjà prévenu par ce commencement de procédure, que le garde des sceaux, ministre de la justice, Du Port du Tertre, consentit à recevoir la comtesse de Chateaurenard.

Voici en quels termes charmants elle rend compte à son avocat d'Agen Canuet et de son voyage et de ses démarches réitérées :

Si mon mary et mes pauvres enfants ce portent bien, mon cher Canuet, dites que je suis la plus heureuse des femmes. Ho! comme vous aves bien fait de soutenir mon courage et d'être de mon avis sur ce voyage; je ne voudrais pas pour dix mille francs ne l'avoir pas entrepris. En vérité je ne puis encore croire à mes succès. Depuis la révolution personne n'en a obtenu de pareil et une sy prompte justice. Ont ne m'appelle, dans tous les comités et dans les sociétés que l'héroïne. Pardonnes ce petit retour de l'amour propre; j'avoue qu'il est bien satisfait de la victoire que j'ai remportée et du service que j'ai rendu nonseulement à ces

(1) Archives de Cauzac.
(2) Idem.

messieurs mais à tous mes consytoyens en faisant connoitre icy toutes les vexations dont ont nous accable dans nos malheureuses provinces et ce qui met le comble à mon bonheur est de n'avoir pas eu besoin de faire une reverance à notre députation. Je n'en ai pas veü un et je ne leurs aït envoyé la lettre dont Sessac (1) m'avoit chargé pour eux, que lorsque mon affaire a été finie; j'etois tenté de la renvoyer au département. Les gens sages ne me l'ont pas conseillée. Ont a crain une vengeance sur nos propriettés. Ce qui met le comble à ma joye, c'est que mes succes sont à moy seule. J'ai tout fait; ma belle-sœur n'est arrivée q'hier au soir et je l'ai trouvé en rentrant de ches le garde des sceaux où je venois de tout terminer et d'obtenir l'intérêt le plus flatteur, ce qui fait mon bonheur encore, c'est que j'ai tout finit avant qu'il put partir un courier pour votre ville. Aussy, comme vous voyes, les choses ne pouvoient aller plus vitte. Ho ! mon cher Canuet, que je suis contente, comme je jouis de mon ouvrage. Les peinnes que j'ay pris ne sont rien; j'ai faillis à me trouver mal, au comité de recherches, lorsque l'on m'a remis le registre et que j'ay veu des affaires bien plus cruels que la notre qui sont la depuis 1 mois, 2 mois et qui n'ont pas encore trouvé un deffenseur. C'est M. Darnaudat et moy qui avons tout fait (2). Je me suis attachée à luy comme à mon ombre; dès le soir de mon arrivée, il avoit lue toutes les procédures, nous avions fait nommer un raporteur. Ont a veu latrocité d'une telle arestation; ont a été indigné de la foiblesse des juges et surtout, de ce qu'ils n'avoient pas accompagne la procédure d'une seule lettre, pas même du mot renvois (?), ce qui est contre toutes les regles, de sorte que ce paquet pouvoit être jetté dans un coin pendant 6 mois, sans que, malgré toutes nos réclamations d'Agen, ont eu peu deviner ce que nous voulions dire. Cette affaire veu l'innossence de ces messieurs ne pouvoit être portée à l'assemblée nationale; sy ont leur eut fait le raport, elle eut passé tout de suite à l'ordre du jour et renvoyes le tout au pouvoir exécutif, ce

(1) Probablement, l'aîné des deux frères de Lacuée, Jean-Chrysostome, homme de robe, magistrat à Agen, futur premier président de la cour impériale, né en 1747 et fils de noble Jean-Chrysostome de Lacuée, conseiller du Roi au Présidial d'Agen, marié le 7 janvier 1744, avec Marie du Pleix. Ce pourrait être aussi son frère Jean-Gérard, le futur général, député du Lot-et-Garonne en 1791 et, dès l'année suivante, président de l'Assemblée législative. (Voir la notice biographique que nous lui avons consacrée, *Revue de l'Agenais*, t. XLIV, mars-avril 1915).

(2) *Darnaudat* (Louis-Jean-Henri), homme politique, né à Orthez, le 7 mars 1739, conseiller au Parlement de Navarre, élu député du Tiers Etat de Béarn, à la Constituante. Il siégea parmi les constitutionnels modérés, et était maire d'Orthez en 1791.

qui jette dans le public une défaveur aux affaires traitées avec cette légèretés et cette indifférence. La marche du comité des recherches dans ces occasions, est de renvoyer ces objets la tout simplement au garde des sceaux. Depuis...... mois il ne lui en a pas renvoyes une avec une lettre qui témoigne l'intérêt qu'il y prend. Une simple apostille annonce seullement ce qu'il a à faire. Moy jay obtenu une lettre très vigoureuse, affin qu'il fut authorisé à agir de la manière la plus forte et a en écrire une du même genre au tribunal d'Agen. J'en avois la copie avec celle du comité que je vous envoiere dans ce paquet. Il est bon qu'elles soient connues dans le public; je m'imagine que ces messieurs ne seroient pas tentés de les faire courir. Sy j'en voulois une vengeance plus éclatante, elle m'a eté offerte. On parloit de casser le tribunal; mais les gens sages ne me l'ont pas conseillé. Il ne faut pas vouloir tout ce que l'on peut, m'a-t-on dit; le reigne des honnêtes gens n'est pas encore arrivé, mais il approche et l'action contre tous les coupables dans cette affaire, restent en son entier même pendant trente ans, il sera donc sublime à nous-même de plaider leur cause vis avis du garde des sceaux. C'est ce que j'ai fait; il a paru enchanté de ma modération et m'a reçue avec beaucoup de distingtion. J avois plus que je ne demandais, en ce qui concerne le tribunal, que j'ai trouvé bien moins coupable que la municipalité, j'avais beau parler de la foiblesse qu'elle a montré. Ce n'est pas de notre ressord, me disoit-on. Le garde des sceaux me disoit la même chose. J'ettois désolée. Enfin après luy avoir fait l'histoire de toute cette affaire, j'ai fini en lui disant : Le jour le plus heureux de ma vie, Monsieur, par les bontés et la justice que j'obtiens de vous sera peut-être changé en un jour de deuille et d'horreur pour moy, sy la force publique n'est pas deployee et sy les corps municipaux et les corps administratifs ne reçoivent pas des ordres les plus précis à ce sujet. — Oui, Madame, vous aves raison. Leur foiblesse passée doit vous faire frémir. He bien ! Je vous promet d'obtenir de M. de Lessart ce que vous souhaittes, mais sy vous voulez vous donner la peinne de venir demain au soir, nous serons tous icy. Je suis bien aise que Monsieur de Lessart vous entende; vous me donneres un mémoire que je luy remettres pour aviser au moyen par la suite de suspendre cette municipalité si pusillanime. Cependant ne vous flates pas encore de ce succes. Nous ne pouvons que faire nommer des commissaires par le département pour examiné sa conduite et d'après ce que vous me dites de la composition de ce dernier corp, je crains, il est à craindre que les commissaires nommés par eux ne blanchissent cette municipalité coupable. — Au moins sera-t-elle improuvée. Je dois

donc me rendre ce soir, mon cher Canuet, à la chancellerie et tout partira demain. Je tacherai d'obtenir du secrétaire du ministre de l'intérieur copie de la lettre qui sera écrite au corps administratif et je vous lenvoiere avec les 2 autres. Je joindrey copie du mémoire que je viens d'adresser au ministre. J'espère que mon mary sera content de la manière dont je parle de luy, dont je parle de ces messieurs, dont je parle du détachement de Pologne. Gardes cette copie, car je n'en ai pas d'autre. Portés tout de suite ce paquet-cy chez les prisonniers. Je vous adresse le tout pour qu'ils en soient instruits dans l'instant et qu'ils prenne courage. Vous ires ensuite chez M. Perès (car je m'imagine que l'ainé est à Agen). Vous leur feres part du tout. Ensuite vous le communiquere aux femmes des pauvres victimes et que chacun se prépare à m'embrasser homme et femme, car il me semble que je le mérite bien Je partires mardi prochain sans faute. Il me paroit plaisant de ne pas rester huit jours complets à Paris pour avoir tant de besogne. Nous passerons par Bordeaux, ayant manqué d'etre arretés à Montauban. Nous nyrons pas aussy vite qu'en partant; Gounon n'y tiendret pas. Il étoit un peu malade hier, mais il se porte bien aujourd'huy. Pour moy je suis comme un esprit, je ne bois ny ne dor ny ne menge, mais je vais tout de même. Ne manques pas de donner au jugement du tribunal tout l'éclat et l'authorité possible. Demandes qu'il soit imprimé et envoyé ou besoin sera et reservévous dans votre requette pour obtenir ce jugement, la poursuite que peuvent faire ces messieurs de tout ce qui est coupable dans cette affaire. J'espère que ce n'est pas M. Canuet, avocat, qui lira ma lettre; car je crois qu'elle n'a pas le sens commun et beaucoup de faute de françois; mais il m'est impossible faute de temps de la mieux faire. Ce sera tout unimant l'ami de ces messieurs et leur conseil. D'après cela, je ne redoute plus sa critique.

J'ai veu les ministres ce soir (1). Tout c'est passé à ma plus grande satisfaction. Ils ont même exigé une note plus particulière que mon mémoire sur tout ce qui s'est passé. Je le repette, il faut être né coiffée. Je vous répond que chacun aura sa part de correction telle qu'il la mérite. Je ne sait pas sy je poure vous envoyer les 2 copies de ces lettres demain. Je crains de ne pouvoir les avoir. M. Darnaudat m'a dit qu'il feret son possible et qu'il les joindroit à ce paquet pour l'entière satisfaction des prisonniers.

(1) C'était : MM. Cahier de Gerville, ministre de l'Intérieur; Valdec de Lessart, ministre des affaires étrangères, égorgé le 9 septembre 1792, et du Port du Tertre, garde des sceaux, ministre de la justice, guillotiné le 28 novembre 1793.

Adieu, Monsieur, il est 2 heures après minuit et bien tems de me coucher. Ne doutes pas de mon sincère attachement.

La comtesse de Chateaurenard (1).

Les mesures promises à « l'*Héroïne* » ne se firent pas attendre.

Dès le 20 août, le garde des sceaux adressait, en effet, au tribunal d'Agen cette très belle lettre, plutôt sévère, où il ne craint pas de blâmer sa conduite en l'affaire des lettres anonymes et où il lui donne l'ordre de mettre immédiatement les prisonniers en liberté. « Il faut que la loi soit plus forte que la violence; il faut que les jugements protègent efficacement la liberté. »

Messieurs du Tribunal,

Le comité des Rapports, Messieurs, m'a renvoyé la procédure instruite en votre tribunal contre les sieurs Huillard, Chateaurenard, Champier, etc., dont vous luy aves adressé une expedition sans aucune instruction, sans lettre qui le mit à portée de donner une attention plus particulière à l'étrange position des personnes détenues. Le comité en me témoignant toute la surprise de l'envoy que vous luy aves fait d'une affaire pour laquelle votre compétence étoit indubitable, me prie de vous donner les ordres les plus forts et les plus promps pour que le cours de la justice ne soit pas interrompu et que le tribunal juge cette affaire selon les loix. Je m'empresse d'autant plus volontiers de remplir le vœu du comité que la *fausse application que vous aves faite* des principes relatifs aux accusations de crime de lèse nation a prolongé inutilement la détention de ces cytoyens, qui *devraient être libres puisqu'aucun decret ne les enchaine*. Je ne me permettray pas, messieurs, de vous donner mon opinion sur le jugement que vous aves à rendre. L'affaire est instruite dans les règles et il ne m'appartient pas d'exercer aucune espèce d'influence sur les jugements; mais je ne puis pas m'empêcher de vous dire qu'avant tout, *les prisonniers doivent être mis en liberté*. Ils ne sont pas détenus au nom de la loy, d'après les formes prescrites par la loy. Ils sont en état d'arrestation pour leur propre sûreté. Qu'est-ce que cela veut dire ? La force publique, la réunion de tous les pouvoirs constitutionnels, est-elle donc chez vous insuffisante pour protéger les droits des

(1) Archives de Cauzac.

citoyens pour leur garantir la sûreté. Faut-il qu'une fausse opinion populaire, la crainte d'une fermentation, qu'il est si aysé de vaincre en faisant parler la raison, la justice, la loy, retiennent dans les fers des cytoyens en leur donnant illégalement l'apparence de coupables présumés, ce qui ne peut qu'entretenir les préventions et l'erreur du peuple. Non, messieurs, il faut que les hommes libres apprennent que des lettres anonymes ne sont rien. Il est aysé de leur faire sentir que (*sic*) le danger qui les menace tous, si on peut en faire des bases et des moyens d'accusation, il est impossible qu'ils ne voient pas que dans un système de législation qui admettrait de pareilles poursuites, tout honête homme doit trembler, quand il a un ennemy lâche et méchant. Mais si le temps et la reflexion n'avaient pas assez calmé les esprits pour leur laisser appercevoir ces vérités évidentes, il faut que la loy soit plus forte que la violence, il faut que les jugements protégent efficacement la liberté. Je ne puis m'empêcher de voir dans toute cette affaire une grande foyblesse de la part de tous ceux qui doivent avoir pour devise : Force à la loy. Je vois les officiers municipaux qui mettent des cytoyens en état d'arrestation pour leur propre sûreté, un tribunal qui poursuit une accusation sur des lettres anonymes et cela par condescendance et par crainte. Messieurs, il faut renoncer à toute idée de liberté, il faut désesperer d'avoir un gouvernement, si tous, tant que nous sommes, magistrats, administrateurs, hommes publics, nous reconnaissons un autre pouvoir que la loy et si nous ne nous exposons pas plutôt à tout que de souffrir qu'elle soit violée. Vous ne devez pas perdre un moment pour rendre la liberté aux cinq détenus. M. le ministre de l'intérieur écrit aux corps administratifs pour qu'ils s'entendent avec vous, sur le moyen de faire exécuter le jugement qui interviendra. Je crois qu'il faut continuer l'information ou plustôt informer contre les autheurs des lettres anonimes car ceux-là sont surement coupables, soit que les lettres contiennent des projets réels, soit qu'elles ne présentent que des chimères; c'est de ceux-là qu'il faut faire un exemple puisqu'ils employent l'arme la plus perfide qui peut être dirigée contre les plus honetes cytoyens contre les plus courageux deffenseurs de la liberté et qu'ils sont les autheurs de troubles et des insurrections (1).

De son côté, le ministre de l'intérieur, Delessart, adressait,

(1) Archives de Cauzac. Cette lettre a été imprimée à Bordeaux (Michel Racle, 1791, 3 pages in-4°) pour être vendue dans les rues, par ordre de M. Saige, maire de cette ville. Cf. : Lettres de M. de Poléon aux officiers municipaux d'Agen.

le même jour 20 août, à MM. les Administrateurs du département de Lot-et-Garonne, la lettre suivante, non moins sévère que celle du garde des sceaux au tribunal, et plus explicite encore, puisqu'il demande que les noms des officiers municipaux qui ont procédé à cet acte arbitraire lui soient signalés.

M. le ministre de la justice, Messieurs, m'a donné connoissance d'une procédure instruite par le tribunal de votre ville contre les sieurs Huilard, Rangouse, Chateaurenard, Champier, Poléon et autres, et qui luy a été renvoyée par le comité des Rapports. Ce comité l'engage en même temps à donner les ordres les plus forts et les plus prompts pourque cette affaire soit terminée le plus promptement possible. Il me marque qu'il s'agit de cinq cytoyens, que la municipalité de votre ville a mis en état d'arrestation parce qu'ils sont désignés dans des lettres anonymes renfermées dans un portefeuille trouvé, dit-on, dans une promenade et je vois par les pièces qu'il m'a communiquées, que les officiers municipaux ont cru devoir mettre ces cinq particuliers en état d'arrestation pour leur propre sureté en cédant à la violence et aux menaces du peuple. Ils sont encore en prison par un ordre (*sic*) et sans decret, le tribunal n'ayant pas cru devoir en décerner sur l'information qu'il a prise. M. le ministre de la justice, en m'envoyant copie de sa lettre au tribunal me prie de vous charger de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger efficacement l'élargissement des détenus.

Je ne puis, Messieurs, m'empêcher de remarquer dans la conduite de la municipalité une foiblesse repréhensible. Je vois par la procédure qu'elle a mis en arrestation des particuliers, sur des lettres anonymes, qu'elle a consenti à s'adjoindre pour les recherches auxquelles ces lettres ont donné lieu, plusieurs personnes qui n'étoient revêtues d'aucun caractère public, ce qui annonce assez qu'elle a cédé à une impulsion étrangère. On m'assure même que craignant la violence du peuple, plusieurs de ses membres ont eu assez peu de courage pour cacher les marques de leur dignité. Je vous prie de prendre tous les renseignements que vous pourrez vous procurer sur la conduite de ces officiers municipaux dans cette circonstance et de vouloir bien me les adresser (1).

(1) Cette affaire fut loin de porter bonheur à la première municipalité républicaine de la ville d'Agen, dont était maire M. Laroche-Monbrun. Convaincue de faiblesse et de pusillanimité, elle fut remplacée deux mois après, le 13 novembre 1791, par un nouveau conseil, composé de douze membres,

Vous voudrez bien vous entendre avec ceux qui commandent la force publique pour que la mise en liberté des cinq personnes détenues, n'éprouve aucun obstacle du moment où elle aura été prononcée par les tribunaux (1).

Devant ces ordres venus de haut lieu, le tribunal d'Agen n'avait qu'à s'incliner. C'est ce qu'il fit sans plus tarder. Sur conclusions de M. Joseph Vigué, juge du tribunal du district d'Agen, faisant fonctions d'accusateur public, le tribunal, « attendu qu'il ne résulte de ladite procédure aucune espèce de preuve contre lesdits sieurs Huilard, Chateaurenard, Champier, Rangouse, Poléon et Fonterouget, déclare n'avoir lieu de décréter contre eux; en conséquence, ordonne, cejourd'hui 27 août, qu'ils seront mis en liberté, ainsi que ledit sieur abbé Durand, sans préjudice audit sieur accusateur public de porter plainte contre les auteurs et complices des susdites trois lettres anonimes... »

Et tandis que les prévenus d'Agen reprenaient ainsi le chemin de leur résidence habituelle, M. de Poléon, à Bordeaux, sur lettre pressante de la municipalité d'Agen, recouvrait à son tour sa liberté. Par lettre du 3 septembre, il s'empressait de remercier ladite municipalité, et « comme, écrivait-il, cette affaire a fait à Bordeaux la plus grande sensation », il lui demandait l'autorisation de faire imprimer sa

---

qui élut comme maire Claude Lamouroux, un des grands industriels de la ville, et qui devait exercer avec tant de fermeté et de patriotisme ses délicates fonctions jusqu'au 9 décembre de l'année suivante 1792.

(1) Copie de la même lettre datée du 20 août 1791 existe aux archives du département. (Lettres écrites à l'administration, tome II, 28 mars-15 novembre 1791, p. 254-255. Il s'en trouve un extrait dans les papiers de la mairie d'Agen (fonds non classés), collationné par le secrétaire général du département, Ratier. Dans cet extrait, communiqué par l'administration du département, on omit tout le passage commençant par ces mots : « Je ne puis, messieurs, m'empêcher de remarquer dans la conduite de la municipalité, une faiblesse répréhensible..... » et se terminant par : « Je vous prie de prendre tous les renseignements que vous pourrez vous procurer sur la conduite des officiers municipaux dans cette circonstance et de vouloir bien me les adresser. » V. en outre la même lettre imprimée *in extenso* (sauf le nom du département, aux administrateurs duquel elle est adressée pour être vendue dans les rues de Bordeaux, par ordre de M. Saige, maire de cette ville. (Bordeaux, Michel Racle, 1791. Prix : un sou.) — Cf. Archives dép. de Lot-et-Garonne, L 159. Correspondance générale.

lettre, « afin que son innocence fût ainsi prouvée officiellement et qu'il put, de cette manière, se justifier aux yeux du public de toutes les fausses inculpations dont on l'avait chargé ». Mais la municipalité de Bordeaux prit les devants, et c'est elle qui, la première, décida que ces lettres seraient imprimées à ses frais (1).

Le succès, nous pouvons dire le triomphe, de Madame de Chateaurenard était donc complet. Son voyage l'avait mise en vedette, non seulement à Agen, mais encore à Paris, où son énergie à soutenir si éloquemment les droits de son mari, son courage à affronter, à une pareille époque, l'effervescence populaire qui se manifestait surtout contre les nobles, sa persistance inlassable à arriver à ses fins, avaient été reconnus et admirés de tous. Nous en avons la preuve dans cette lettre du 10 septembre, écrite par M. Darnaudat, son conseil, au comte de Chateaurenard, dans laquelle il rend un si juste et si éloquent hommage aux éminentes qualités de son épouse .

J'ay eu, Monsieur, toute ma vie, infiniment à cœur d'obliger et je n'ay jamais été autant satisfait que par les services que j'ay été en occasion de rendre... Il est également vray que votre affaire interessante sous tous les rapports a été instruite et suivie le mieux possible; mais il ne l'est pas moins que nous nous trouvons dans les circonstances les plus critiques de la plus étonnante Révolution; qu'il n'est point rare de voir des gens parfaitement innocens accusés et traités en coupables, et que votre succès est dans ce nouvel ordre des choses, une espèce de prodige que vous deves, Monsieur, à Madame de Chateaurenard..... Je ne vous diray qu'une vérité en vous assurant qu'il est sans exemple, qu'une femme ayt deffendu son mary avec plus d'énergie et de dignité. Sa noble fierté lorsqu'elle parloit de votre conduite et de votre caractère connus, lorsqu'elle faisoit le plus éclater sa colère contre vos ennemis,

(1) Suivent, en effet, dans le dossier, deux imprimés (Bordeaux, Michel Racle, 1791, prix : un sou, 3 pp. in-4°) reproduisant la lettre de M. le Ministre de la Justice à MM. du Tribunal d'Agen, l'autre de 2 pp. in-4° intitulée : Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur à MM. les administrateurs du Directoire de... — Au bas de ces deux feuilles volantes se trouve la déclaration suivante du maire de Bordeaux : « M. de Poléon nous ayant laissé copie de la lettre ci-dessus, nous avons cru utile d'en ordonner l'impression. Signé : Saige, maire. »

n'empechoit pas de distinguer sa douleur de vous sçavoir dans les liens. C'est sans doute à ses centiments et à sa belle manière d'exprimer les vôtres et l'horreur de votre situation, que nous devons non l'opinion des ministres, ils pensent tous bien, mais leur procedé franc et courageux contre les corps administratifs et judiciaires..... Ils m'ont demandé plusieurs fois des nouvelles de l'admirable Madame de Chateaurenard; ils craignent et je crains les suites de tant de fatigue et de sensibilité... Il est facheux, j'en conviens, Monsieur, d'avoir été livré aussy indignement que vous l'avez été ! Mais combien de victimes sacrifiées sans avoir reçu la moindre consolation de leur famille, ny de l'amitié. Vous n'aves eu que quelques instants de peine et aussitôt les preuves éclatantes qu'une épouse digne de l'admiration des persones délicates, vous donne de sa tendresse et de l'élévation de son ame, assurent tous vos jours heureux, parce que tous les jours vous vous plairez à luy parler et à la convaincre de votre reconnoissance. Vos chers enfants apprendront de votre bouche et dans les mémoires que vous leur transmettrez, combien leur tendre mère vous étoit attachée et l'heroisme qu'elle a montré dans une crise aussy malheureuse qu'elle étoit extraordinaire. Pour moy, résolu à une retraite absolue, je m'y rappelleroy souvent du bonheur d'avoir contribué à votre liberté; je vous demande un peu de part dans votre souvenir et d'être persuadé des sentiments respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
DARNAUDAT.

Ce 10 septembre 1791.

Vos lettres, Monsieur, ont été remises.

Mais, hélas ! la joie de Madame de Chateaurenard ne devait pas être de longue durée. Moins de deux mois après son élargissement, Joseph d'Aymar d'Alby de Chateaurenard mourait à Agen le 11 octobre 1791, victime de l'attentat odieux qui avait été porté sur sa personne, et qui avait, sans nul doute, précipité l'issue de la maladie dont il était atteint. Il fut enterré au cimetière de la paroisse de Saint-Etienne d'Agen. Agé de 66 ans, le comte de Chateaurenard laissait trois enfants, dont l'aîné avait à peine trois ans, et un lourd héritage aussi, tout semé d'inextricables difficultés, au milieu desquelles allait se débattre, pendant plus de dix ans, sa

courageuse compagne, victime à son tour du succès qu'elle venait de remporter à Paris, mais qui lui avait suscité, sans qu'elle s'en doutât, bien des haines, bien de mesquines jalousies.

II

A peine veuve, dans l'intérêt de ses enfants, seul mobile désormais de ses actions, la comtesse de Chateaurenard, « héritière-usufruitière générale et universelle de tous les biens laissés par son mari, mère et tutrice de ses enfants », s'empresse de demander aux administrateurs du département de Lot-et-Garonne qu'ils veuillent bien informer le département de la Charente-Inférieure, où se trouve sa propriété de Jarnac-Champagne, du jugement rendu en faveur de son mari.

Dans la circonstance où je me trouve, et accablée de la plus vive douleur, leur écrit-elle le 14 octobre, j'ai recours à vous pour vous prier de me rendre ce service, d'autant plus important que mon homme d'affaires me fait part de l'effet déplorable qu'a produit l'arrestation de mon mari dans cette région. « A entendre les principaux mémoires, me dit-il, le peuple se serait saisi de lui comme du principal chef des contre-révolutionnaires et comme accapareur d'armes, de poudre, de balles et de vivres propres à favoriser les ennemis de la Révolution. Si ces bruits ne sont pas démentis, tout est à craindre de la part de cette classe grossière dont l'ignorance et l'aveuglement ne peuvent lui permettre de rien distinguer..... » Il est donc urgent de faire connaître au département de la Charente-Inférieure qui voudra bien en instruire le district de Pons, lequel informera la municipalité de Jarnac-Champagne, de l'innocence de M. de Chateaurenard et de ses compagnons, ainsi que de la justice éclatante que j'ai obtenu dans les tribunaux (1).

Quatre jours après, le 18 octobre, le Directoire du département « qui a, dans tous les temps, été vivement affecté des persécutions que M. Chateaurenard a éprouvées, et qu'il n'a

(1) Archives dép. de Lot-et-Garonne. Registres du département. Lettres à l'administration, t. II, p. 339.

aux désirs de madame de Chateaurenard et prévenait le directoire de la Charente-Inférieure. Le 20 octobre, ce dernier lui accusait réception de son information, priait MM. les Administrateurs d'annoncer à madame de Chateaurenard que l'ordre avait été donné à la municipalité de Jarnac « de veiller avec le plus grand soin à la conservation des propriétés du sieur Chateaurenard et de rendre publique la décision de l'affaire dans laquelle il s'était trouvé compromis. « Vous pouvez, du reste, assurer à sa veuve, ajoutait-il, que jusqu'à ce moment il n'est point venu à notre connaissance qu'il y ait eu le moindre domage causé à ses possessions et que nous pensons qu'au moyen de la précaution que nous venons de prendre, elle peut être dans la plus grande sécurité à cet égard (1). »

La propriété de Jarnac-Champagne ne suscita jamais de bien grandes difficultés à madame de Chateaurenard. Du moins il n'en est trace dans aucune de ses correspondances. Il n'en fut pas de même de ses terres d'Aubarède et de Guizerix, dans les Hautes-Pyrénées, qui furent les causes principales, nous allons le voir, de ses plus pénibles vexations.

Dès qu'il eut appris la mort du comte de Chateaurenard, Jèze, régisseur de Guizerix et aussi d'Aubarède, s'empresse d'écrire à la comtesse une lettre de condoléances et de vifs regrets. Il profite de l'occasion pour lui rappeler qu'il est urgent de faire liquider ses droits féodaux sur ces deux propriétés. Il enverra, du reste, sous peu, ses comptes de gestion, ainsi que les rôles de ses impositions. Et dans les lettres qui suivent, datées tant de la fin de décembre que des premiers mois de 92, il rappelle l'état déplorable du pays, les craintes incessantes de pillage et d'incendie, les dégâts déjà énormes causés aux propriétés. Il prie instamment qu'on arrête définitivement ses comptes, afin de se débarrasser des fonds qui sont à madame de Chateaurenard, « qui pourraient « avoir le sort de ceux de plusieurs seigneurs de nos con- « trées, dont les châteaux ont été pillés par des brigands qui

(1) Archives dép. de Lot-et-Garonne.

« semblent se faire un devoir d'enlever tout ce qui appartient
« à la classe privilégiée. Il n'y aurait pas de ma faute si cela
« arrivait (1). »

Et, le 13 mars 92, il envoie l'estimation de divers objets qui se trouvent à Guizerix et à Aubarède, plus 4,800 livres, ajoutant :

Les rentrées sont de plus en plus difficiles. Car, dans ce pays, on n'ose faire aucune poursuite contre les redevables. Les brigands dont cette contrée est couverte en prennent prétexte pour piller nos maisons. Je ne vous entretiendray pas des excès qu'ils se sont permis, ni des horreurs qu'ils commettent journellement. Les détails en seraient trop longs. Mais votre homme de confiance vous en rendra compte. Tout nous annonce ici une très prochaine guerre civile, si les lois restent plus longtemps sans vigueur. Autre considération encore, c'est la crainte des assignats, qui ont perdu hier à la foire de Castelnau (Magnoac) 45 pour 100 que j'ai évités, en donnant des délais et en prenant des a-comptes...» Quant à la procuration dont on veut bien l'honorer il lui est impossible de l'accepter, vu son grand âge de 72 ans. D'ailleurs, la crise présente ne le permet pas. « Je m'estime heureux si nous avons évité jusqu'à présent la foudre qui nous menace. Nous ne pouvons pas avoir de relations avec ce que les scélérats traitent d'aristocrates; ce serait un prétexte pour eux qui leur ferait effectuer leurs horribles dessins. Ils ne parlent que de fer, de feu et de poison... Cependant ils se feront un devoir d'obliger Madame de Chateaurenard autant que les circonstances et la prudence le permettront (2).

Cette lettre et les suivantes, écrites jusqu'à la fin de l'été 1792, ne sont pas adressées à la comtesse, mais bien à Gounon, le directeur de la grande fabrique de toiles à voiles, et ainsi que nous l'avons écrit, ami intime de la famille de Chateaurenard. C'est lui, nous l'avons vu, qui avait accompagné la comtesse à Paris. C'est à lui qu'elle confia le soin de diriger et de régler toutes ses affaires, lorsqu'elle se décida, trois mois après la mort de son mari, à s'absenter pour quelque temps d'Agen.

---

(1) Archives de Cauzac. Lettre du 19 février 1792.
(2) Idem.

Pressée par son frère aîné, M. de Chevigné, commandant-chef de la 13e division, de venir à Senlis retrouver sa famille, madame de Chateaurenard quitta Agen à la fin de janvier 1792 et se rendit à Ognon, près de Senlis, où résidait sa belle-sœur (1). Elle amenait avec elle deux de ses enfants. Mais son intention n'était pas d'y rester longtemps, puisque, le 19 février, elle écrit à Gounon :

A Ognon, près et par Senlis.

Mon absence de la ville d'Agen et de mes terres situées dans la paroisse me faisant craindre les couleurs sous lesquelles les malintentionnés voudraient la présenter aux municipalités en faisant exécuter sur mes biens le décret rendu contre les émigrés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire, pour leur éviter de fausses démarches, de vous instruire que je suis dans ce lieu avec deux de mes enfants, chez ma belle-sœur, que je projette un voyage en Provence, pour y surveiller des biens qui exigent ma présence (2). Mes affaires terminées, je me réunirai avec mes enfants dans ce lieu. Tels sont mes projets. Je mets avec confiance mes biens et ceux de mes enfants sous la protection de la loy, vous priant de vous opposer à toute entreprise qui pourrait gêner ceux que j'ai chargés de leur administration, dans l'exercice du pouvoir que ma prudence et mon amour pour mes enfants leur a confiée avant mon départ. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec des sentiments très distingués, votre très humble et très obéissante servante (3).

La comtesse de Chateaurenard se rendit, en effet, en Provence, et plus particulièrement à Marseille, dans le courant du mois de mars; mais elle n'y demeura que quatre jours, du 10 au 14, et revint en toute hâte à Ognon, craignant, avec juste raison, que ce voyage ne fût mal interprété, et que cette absence plus prolongée ne fût considérée, par ses ennemis,

(1) Le château d'Ognon est une des plus belles résidences du département de l'Oise. Reconstruit dans le style de la première moitié du XVIIe siècle, il avait appartenu au XVIe à la famille de La Fontaine, qui s'en dessaisit sous Louis XIII.

(2) Nous avons vu que M. de Chateaurenard possédait encore en Provence la terre de Sainte-Catherine, d'un revenu net de 1,648 livres, qui consistait en deux domaines situés l'un dans la commune de La Motte d'Aigues, l'autre dans celle de Saint-Martin de La Brasque.

(3) Archives de Cauzac.

comme une tentative d'émigration. Nous allons voir combien ses craintes se trouvaient fondées.

De tous côtés, en effet, aussi bien d'Agen que de Jarnac, et surtout d'Aubarède et de Guizerix, ses hommes de confiance insistent pour que ses certificats de résidence soient en règle, la loi sur les émigrés étant appliquée avec la plus extrême rigueur. Et Gounon d'envoyer à Jéze, le 16 avril, deux certificats de résidence de la comtesse, l'un de la municipalité d'Agen où elle habitait encore en janvier dernier, l'autre de la municipalité d'Ognon où elle est à cette heure, avec prière de les transmettre de suite au procureur général du département des Hautes-Pyrénées (1).

En même temps, quoique absente d'Agen, madame de Chateaurenard réclame l'indemnité qui lui est due en vertu de la suppression des dîmes inféodées, suivant les décrets de l'assemblée nationale de 1790, sanctionnés par le Roy. A cet effet elle adresse, le 19 avril 1792, un long mémoire à Messieurs les Administrateurs du Directoire du district de Valence, département de Lot-et-Garonne, d'où dépendaient la plupart des terres du château de Cauzac, et elle y déclare qu'elle réside actuellement à Ognon, près de Senlis, suivant certificat du 6 avril dernier, et qu'elle nomme, pour la représenter en cette affaire, « Jean-Baptiste Gounon, l'aîné, négociant, habitant la manufacture royale de toiles à voiles, lez la ville d'Agen », selon procuration du 2 février 1792, retenue par Fontanié, notaire de ladite ville. Ces dîmes, dont les seigneurs de Cauzac ont joui de temps immémorial, reposent sur des terres dépendant des paroisses de Sainte-Eulalie, de Blaymont et de Saint-Victor, voisines de celles de Cauzac. Par suite de leur suppression, elle a droit à une indemnité, et c'est pour parvenir

« à la liquidation de cette indemnité qu'elle s'est occupée de la recherche de leurs titres et d'acquérir des notions locales tant sur la situation, désignation, confrontation et contenances des dites terres que sur les noms des anciens propriétaires... On lui a fait

(1) Archives de Cauzac.

craindre le reproche d'avoir trop longtemps différé à présenter les titres desdites dimes... Mais le sieur de Chateaurenard étant décédé au mois d'octobre dernier, elle s'est trouvée absolument personne nouvelle dans les affaires de son mari; de plus, les incursions faites sur le château de Cauzac, où elle se rendait avec lui les ayant forcés de le quitter précipitamment, tous les papiers des quatre terres furent mis pèle-mêle dans des barriques, qui furent transportées à Agen. Là, quoiqu'elle ait employé tout son temps jusqu'à son départ pour Paris, où des affaires pressantes pour ses enfants l'ont attirée, à mettre en ordre tous ses papiers, soit par elle-même, soit par le secours d'autrui, elle n'a pu y parvenir, à défaut de déchiffreur des vieux titres qu'elle n'a pu se procurer... Du reste son mari avait déjà de son vivant adressé au directoire du district de Valence une pétition en ce sens. Elle se croit donc en règle à cet égard.

Néanmoins, elle a fait faire un état indicatif des différents quartiers des trois paroisses sur lesquelles les seigneurs de Cauzac percevaient les dites dimes par moitié, et c'est cet état qu'elle joint à son mémoire. On y verra que le capital se monte à la somme de soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante livres, qu'elle réclame comme indemnité due à elle et à ses enfants, à raison de l'abolition des dites dîmes, qui remontent aux temps les plus anciens. Mais, pour beaucoup, il lui est impossible d'en découvrir et par conséquent d'en indiquer l'origine; le pillage du château de Cauzac par les Croquants en 1594 et 1595, dont elle est en état de justifier par des arrêts, peut être la cause qu'on ignore l'origine de ces dîmes, par l'enlèvement, l'incendie et la perte des divers titres de la terre de Cauzac et Montcuquet. Il en existe cependant qui remontent à 1243, et un compulsoire de 1530 en énumère un nombre considérable. Ces dîmes ont toujours été perçues comme dîmes patrimoniales; ce qu'il importe de rappeler, attendu que l'indemnité serait réglée différemment si elles n'avaient été possédées par les seigneurs de Cauzac que comme engagistes.

A l'appui de ce long et intéressant mémoire, dont nous ne pouvons que donner les principaux passages, fut envoyé également au directoire du district de Valence un non moins long état desdits titres et pièces justificatives, établissant la possession des dites dîmes inféodées et patrimoniales par les seigneurs de Chateaurenard, sur les paroisses de Sainte-Eulalie, Saint-Victor et Bleymont, dépendantes des communes de Cauzac et de Beauville, avec indication de tous leurs

quartiers et les revenus de ces quartiers. Le total de ces revenus se monte à la somme de 3,198 livres (1).

Mais tandis que les populations de l'Agenais, relativement modérées, respectaient encore les châteaux, il n'en était pas de même de celles des Hautes-Pyrénées, plus rudes et plus sauvages.

Les châteaux de Guizerix et d'Aubarède coururent, en cet été de 92, les plus grands dangers.

La municipalité de Guyezerix, écrit en effet Jèze, le 12 septembre, à madame de Chateaurenard, accompagnée de la grande majorité des habitants, a fait abattre votre pigeonnier. Elle s'y ait si bien prise, qu'elle lui a fait faire la pirouette et que la majeure partie des matériaux se sont brisés. Voyez ce que vous voulez en faire. Voulez-vous vendre les débris ou les garder ? On voulait même enfoncer le château, sans un de mes neveux, qui, en s'exposant, a été assez heureux de l'empêcher par ses représentations même humiliantes... On a voulu même abattre le château, parce qu'il s'y trouvait, non un armorial mais une grimace sur une pierre ! J'en ai été prévenu à temps par un ami. J'ai fait enlever cela par un maçon; ils se sont arrêtés, mais je crains que ce ne soit que momentanément.

Mêmes tracasseries à Aubarède. On a voulu mettre le séquestre partout. vos certificats de résidence étant soupçonnés, quoique ceux d'Ognon fussent déposés au département et que j'en remisse un extrait visé. Cependant je suis parvenu à l'éviter, en faisant enlever l'armorial qui était gravé sur une pierre du château.

C'est avec le cœur navré de douleur, Madame la Comtesse, que je suis forcé de vous instruire de ces évènements. Ce n'est pas encore le tout; c'est que ma vie, celle de ma famille et ses propriétés ne sont plus en sûreté. Attachés tous par devoir à vos intérêts, nous sommes entachés d'aristocrates aux yeux des malhintentionnés et regardés comme tels, menacés de fer, de feu et de poison; et sans doute, pour pouvoir exécuter ses horribles projets sans danger, une vingtaine d'hommes armés, à la tête desquels était la municipalité, se sont transportés chez les plus honnêtes habitans qu'ils ont désarmés. Le seul qui leur ait résisté est mon neveu. Il leur a résisté en vertu de la loi. Nous craignons cependant les suites. Vous devez être instruite, Madame, par les lettres que j'ai écrit à M. Gounon qu'il doit vous avoir transmises, que

(1) Archives de Cauzac.

je ne puis plus m'occuper de vos affaires, par suite de mon âge, de mes infirmités et plus encore du danger auquel je suis journellement exposé (1).

Mais madame de Chateaurenard, rentrée d'Ognon à Agen seulement à la fin de juillet, et plus préoccupée encore de ses propriétés de Cauzac, que de celles de Guizerix et d'Aubarède, ne lui répond pas. Les lettres se sont-elles perdues ? En tout cas Jèze supplie Gounon de le remplacer et demande, le 10 novembre, si la comtesse n'est plus au pays ? A quoi faut-il attribuer son silence ?

Cependant, la Convention venait de succéder à la Législative. Dès ses débuts, elle montra plus de sévérité encore à l'égard des émigrés. Elle promulgua, en effet, une loi dont l'article 3 portait « que les personnes qui ont des biens hors « le département où elles font leur résidence actuelle seront « en outre tenues, sous les mêmes peines, de répéter, de *deux* « *en deux mois*, à partir du 1er octobre prochain, l'envoi des « certificats de résidence au Directoire du département de la « situation de leurs biens; sinon elles sont censées émigrées « et leurs biens confisqués. »

Or, le 3 décembre, jour où Jèze apprend cette disposition à madame de Chateaurenard, cette dernière, pas plus que lui, du reste, ne connaissaient la nouvelle loi. Il n'en fut pas de même du département des Hautes-Pyrénées. L'appliquant aussitôt, ce dernier prit un arrêté concernant le séquestre des biens des émigrés, et, sur la liste de ces derniers, comprit bel et bien la citoyenne Chateaurenard. Il savait pourtant, à n'en pas douter, par les deux certificats de résidence et par les affirmations de Jèze qu'elle n'avait jamais émigré et qu'elle se trouvait en ce moment à Agen, où il lui était du reste bien facile de se renseigner à nouveau. Mais non ! cet oubli involontaire de l'intéressée est une trop bonne aubaine pour frapper une aristocrate; et bien que le séquestre de ses deux terres ne soit pas encore effectué, son nom n'en demeure pas moins inscrit sur la fatale liste. Ne considérait-on pas, en

(1) Archives de Cauzac.

effet, comme émigrés ceux qui ne faisaient que changer de résidence, et ce, par le seul appât de s'emparer de leurs biens?

..... Au moment où je finis ma lettre, ajoute Jèze, la municipalité de Guizerix se présente fort honnetement, c'est la première fois, pour me sommer d'ouvrir toutes les portes de votre château à l'effet de procéder à l'inventaire et sequestre de ce qui vous appartient. Je commence par m'y rendre avec eux. Nous sommes entrés à la cave; je les prie à boire et à manger, ils acceptent mes offres; enfin ils me demandent de procéder. J'y consens; mais je demande préalablement communication de la loi qui les authorise, offrant d'y obéir. Ils ne l'ont point, ni ne la connaissent. Débats. Enfin il est arrêté que le juge de paix se transportera demain sur les lieux pour vuider nos différends. Comment procédera-t-il ? Je l'ignore; mais je puis vous assurer qu'il a des lumières et de l'intégrité, raison qui m'a engagé à le laisser prononcer..... Je vous préviendrai de tout ce qui aura été fait..... Pardon sur l'adresse : mais je dois obéir à la loi. » La lettre est adressée « à la citoyenne Chateaurenard (1).

En attendant, la municipalité de Guizerix garda les clefs et prit possession du château. A Aubarède « rien n'a bougé ».

Le 21 décembre, le sieur Baysse, procureur fondé de madame de Chateaurenard, lui écrit de Tarbes qu'il s'est rendu à Castelnau-Magnoac et a remis à M. Corrage, contrôleur de l'Enregistrement, sa lettre et son certificat de résidence. De là il est allé « à Aubarède avec Jèze oncle, où il a trouvé Jèze neveu » et tous trois sont revenus à Tarbes pour demander aux administrateurs du département qu'ils défendent aux deux municipalités de séquestrer les deux domaines, et à celle de Guizerix de rendre les clefs du château. Mais le département a refusé « pour cause d'absence de certificats de résidence »; néanmoins il leur a accordé un sursis d'un mois pour produire les titres. Que madame de Chateaurenard envoie donc au plus vite un extrait du testament de son mari la nommant héritière usufruitière et tutrice de ses enfants, et surtout ces fameux certificats. Jusqu'à ce moment Aubarède restera sous séquestre, et Guizerix sous scellées (2).

(1) Archives de Cauzac.
(2) Idem.

Et durant toute l'année 93 la situation demeure inchangée, le département des Hautes-Pyrénées, le directoire du district et les municipalités d'Aubarède et de Guizerix ne voulant rien entendre, ni rien écouter, heureux d'infliger « à la citoyenne Chevigné » les pires vexations, égarant même volontairement les pièces envoyées.

A force de patience, Jèze arrive cependant à faire enregistrer le certificat de résidence.

Mais c'est là, écrit-il, le 4 thermidor an II (22 juillet 94), tout ce que je puis vous annoncer d'agréable. Pas un homme d'affaires, à Tarbes, n'a voulu se charger de votre défense ni de correspondre pour vos affaires avec vous. La seule chose que j'ai pu obtenir, c'est que je recevrai vos mémoires et instructions et qu'après les avoir murement examinés, si l'on croit pouvoir agir, on le fera... Je vous offre avec plaisir tout ce qui dépendra de moi. Mais que puis-je dans ce moment ? Voyez vos conseils. Votre mobilier va être vendu tant à Aubarède qu'à Guizerix (1).

Il le fut, en effet, sans tenir compte des protestations réitérées de madame de Chateaurenard, qui ne put parvenir, malgré toutes les preuves les plus convaincantes, à faire rayer son nom de la liste des émigrés dans le département des Hautes-Pyrénées..

Dieu sait cependant si, d'Agen ou de Cauzac où elle réside durant toute cette année 93, Gabrielle de Chevigné néglige de multiplier ses démarches pour arriver à ses fins. Le 2 février, déjà, Auguste Gounon, qui a remplacé son père décédé comme conseil de la famille, adresse aux administrateurs du département de Lot-et-Garonne une lettre des plus pressantes, pour les instruire des vexations dont est victime à Tarbes madame de Chateaurenard :

Deux terres appartenant à ses enfants, dont le plus âgé n'a que quatre ans, leur écrit-il, mais dont elle a la jouissance, ont été séquestrées sous prétexte que n'hagitant pas ce département des Hautes-Pyrénées, elle doit être réputée émigrée. En conséquence, le mobilier est peut-être vendu au moment présent, et on lui an-

(1) Archives de Cauzac.

nonce que très positivement les immeubles seront vendus, si elle ne prouve pas qu'ils appartiennent à ses enfans. Je réclame, citoyens, votre zèle et votre justice pour elle. J'ai en mains le certificat de sa résidence dans l'Empire depuis plus de trois ans. Je suis certain qu'elle s'est donnée tous les mouvements possibles pour se procurer un certificat de résidence dans la forme prescrite par la loi du 20 décembre dernier, et que la rigueur des peines contre les attestants a fait qu'elle n'en a trouvé aucune. Cependant, il faut éclairer les administrateurs du département des Hautes-Pyrénées. Il faut pourvoir à la sureté des biens de ses enfans et de la vie de la citoyenne à laquelle je m'intéresse... (1).

Le département s'inclina, reconnut le bien fondé de cette demande, et, huit jours après, le 10 février, prévenait le département des Hautes-Pyrénées que « la veuve Chateaurenard résidait actuellement au lieu de Cauzac, canton de Beauville, district de Valence, département de Lot-et-Garonne, résidence justifiée par le certificat ci-joint qui lui était également adressé. Le délai n'étant pas expiré, elle ne peut encore envoyer le certificat de la municipalité de son canton; mais elle le fera; et, en attendant, elle demande que la vente des meubles de ses enfants soit retardée (2). »

Il semble qu'une première fois le département des Hautes-Pyrénées ait enfin reconnu la justesse des réclamations de madame de Chateaurenard et que dans sa séance du 24 mars 1793 il ait arrêté qu'en vertu des titres présentés « le nom de « Gabrielle Chevigné sera définitivement rayé de la liste des « émigrés du département, et qu'en conséquence il sera fait « main levée à ladite veuve, en sa qualité de tutrice légale « de ses enfants pupilles, du séquestre mis sur les biens, « meubles, effets, bestiaux et denrées que feu Chateaurenard « jouissait ou possédait dans l'arrondissement du départe- « ment, à la charge néanmoins par elle de payer tous les frais « en résultant (3). » Mais cette décision, ainsi que nous le

(1) Archives de Cauzac.

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Lettres aux départements étrangers, p. 40-41.

(3) Archives départ. des Hautes-Pyrénées. Registre des délibérations du Directoire du département.

verrons, ne fut que provisoire et nullement maintenue par la nouvelle administration. En attendant, les difficultés ne firent qu'empirer.

Elles vinrent, cette fois, de l'Agenais, et plus particulièrement du château de Cauzac.

On était, en effet, en pleine Terreur. La conquête jacobine s'imposait à la France entière et le gouvernement révolutionnaire dictait à toutes les provinces ses ordres impératifs. C'est l'heure où, même à Agen, cette cité si tranquille, « il n'était « permis de rompre le silence, écrit de Godailh, que par des « cris forcenés et de se réunir que pour détruire, en les exa- « gérant, les principes libéraux professés depuis peu avec « un nouvel éclat. A cette époque où le lit sanglant de Pro- « custe remplaça le niveau consolateur de l'égalité civile, les « sociétés comme les industries recoururent à la fragile sau- « vegarde du silence et de la retraite. *Diriguerunt comæ,* « *et vox faucibus hæsit* (1) ». C'est le règne de l'arbitraire et de la peur.

Le 3 novembre 1793, par ordre du directoire du département de Lot-et-Garonne, le château de Cauzac était brusquement nationalisé :

Le département de Lot-et-Garonne, écrivait à cette date le procureur général du département à Paganel, représentant du peuple, en ce moment à Toulouse, vient de faire hier au soir un grand acte de justice. Il a nationalisé le château de Cauzac appartenant à Chateaurenard. On apercevait, sur la principale porte, un écusson portant une couronne de prince (?) soutenu par deux Savoyards (?) nus, et sur les murs de la chapelle la litre funèbre dont l'écusson retraçait les mêmes signes de féodalité. Il fera imprimer son arrêté. Il est essentiel de donner de l'énergie aux corps secondaires. La marche constante de l'administration dans la carrière que vous lui avez tracée élèvera les esprits à la hauteur des circonstances. On met demain, quatridi de Brumaire, la main à l'œuvre pour la démolition du clocher (2) et la descente des cloches de la ci-devant cathédrale...

---

(1) Introduction au tome Ier de la Société académique d'Agen.

(2) Voir, pour plus amples détails sur la démolition du beau clocher de la cathédrale Saint-Etienne d'Agen, le chapitre que nous lui avons consacré, avec planche, dans nos *Souvenirs du vieil Agen*, p. 38-46.

Et, le même jour, le même magistrat s'adressait en ces termes au procureur du district de Valence à propos du même objet (1) :

... Sur des *dénonciations écrites*, le département a envoyé des commissaires à Cauzac, château appartenant à Chevigné, femme Chateaurenard. La principale porte de cet édifice portait des armoiries qui retracent le régime de l'ancienne féodalité. Les murs de la chapelle étaient noircis par une litre funèbre dont l'écusson présente une couronne de prince et autres signes proscrits par toutes les lois du régime de l'égalité et notamment par le décret du 1er août. Le département a appliqué les dispositions de ce décret avec utilité. Ce château sera nationalisé. Mais il est un préalable nécessaire à remplir. L'administration désirerait connaître l'époque de la publication de ce décret. Veuillez me mettre en situation de la satisfaire. La nécessité de donner un grand exemple, l'importance de l'objet, méritent célérité de votre part (2).

Le château fut saisi. Mais, immédiatement, madame de Chateaurenard, de retour depuis peu à Agen, protesta.

Dès le lendemain, elle adresse au département la pétition suivante, où elle prouve sa bonne foi et même son civisme, jusqu'à offrir à Paganel, de passage à Beauville, l'hospitalité de sa maison !

Citoyens administrateurs,

La citoyenne Chateaurenard, pleine de confiance dans la justice éclairée du département de Lot-et-Garonne, espère qu'ils voudront bien prendre en considération la demande qu'elle leur fait de lui rendre une propriété qu'elle ne peut perdre sans un grand dommage pour ses enfants qui sont dans le plus bas âge. Un exposé simple des faits suffira pour éclairer la religion des administrateurs et lui mériter l'indulgence qu'elle réclame pour une omission involontaire.

La citoyenne Chateaurenard, obligée de s'éloigner de son habitation ordinaire pour veiller aux propriétés de ses enfants, bien avant que la loi de briser les armoiries fut portée donna l'ordre à

---

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne. Registres du département. Lettres du Procureur général syndic, t. I, p. 191.

(2) Idem. Le procureur général syndic du département de Lot-et-Garonne était, en 93, le sieur Coutausse de Miramont, plus tard membre du Conseil des anciens. S'il était juriste, il manquait, on le voit, de culture héraldique.

son homme d'affaires de n'en laisser subsister aucune trace. Elle donna le même ordre à son domestique à l'effet d'effacer les litres de la ci-devant chapelle. Le premier conçoit pour épargner ou la peine ou les frais de maçonnerie de couvrir avec de la chaux les dites armoiries. Le second efface véritablement la litre mais étourdiment il en oublie deux écussons qu'il n'aperçut pas.

La pétitionnaire qui n'avoit donné cet ordre que pour oter à ses concitoyens tout prétexte de croire qu'elle tenoit à ses anciennes prérogatives, tranquille par l'assurance qu'on lui avoit donnée de la stricte exécution de ses ordres part dès le mois de février pour veiller aux intérêts de ses enfants. Neuf mois s'écoulent avant qu'elle puisse revenir chez elle. Pendant ce tems la loi de briser les armoiries se porte; elle croit l'avoir devancée elle dans la plus grande tranquillité, dans la bonne foy la plus entière. En voici la preuve. Elle sait que le citoyen représentant Paganel est à Beauville. Elle lui écrit pour le prier de prendre sa maison pour demeure, cette même maison où elle n'était pas encore retournée depuis sa longue absence. Citoyens administrateurs, l'eut-elle fait si elle eut craint que sa présence fut pour elle la source de chagrins éternels, par une confiscation si peu méritée. Il y a plus, lorsque vos commissaires envoyés pour faire chez elle une visite domiciliaire qu'elle ignorait parfaitement eurent mis pied à terre dans une maison voisine, elle leur fit la même offre de la table et de la maison. Citoyens administrateurs, je vous le répète, tant de bonne foy peut-elle être punie par le chatiment le plus terrible, source éternelle de larmes qui puisse lui être imposé à elle et à ses enfants. Je ne vous dirai point que son homme d'affaires, lors de la promulgation de la loi, n'a guère pu la connoitre par cette raison que dans les campagnes par insuffisance de moyens on n'en publie presque aucune. La pouvait-il croire portée cette même loi lorsqu'il voyait entières les litres de l'église paroissiale qui sans doute avaient été publiées de même.

On a fait un reproche à la pétitionnaire d'avoir reçu naguères la première le pain bénit à la messe paroissiale. Elle répond d'abord que dans le temps ou l'usage, la coutume ou l'usurpation lui avoient donné le droit de pretendre à ce soi-disant honneur, elle ne l'a jamais recherché et par conséquent jamais obtenu. Elle croit ensuite pouvoir assurer qu'on a fait dans ce temps-ci de soi-disant honneur une galanterie envers quelques autres femmes de la même paroisse et que sa mauvaise étoile l'en a rendu l'objet une fois seulement, dangereuse faveur qu'elle n'a pas osé refuser. Citoyens administrateurs, dans ces temps sévères, une femme timide livrée à elle-même peut-elle n'oser rien prendre sur elle dans la crainte

de déplaire à ses concitoyens, parmi lesquels quelques individus peut-être eussent regardé comme marque de mépris le refus qu'elle eut pu faire de ce pain bénit.

Citoyens administrateurs, la citoyenne Chateurenard, pleine de confiance dans vos lumières, dans l'application des lois et d'ailleurs pénétrée de reconnaissance pour les procédés d'honnêteté de vos commissaires dans l'exécution de vos ordres, attend de votre justice et vous supplie par considération pour sa bonne foy, son obéissance, sa soumission exacte à la loi qu'elle avait devancée, d'ordonner que le procès-verbal soit comme non avenu et qu'elle demeure dans l'entière jouissance de la propriété que réclame encore l'innocence de ses jeunes enfants.

(*à suivre*).

UN PRÉLAT MANQUÉ AU XIXe SIÈCLE

L'AFFAIRE GERIN

Tantôt au rapport de Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon, on reproche à M. Gerin son incrédulité à La Salette et son dévouement à Napoléon III. A cela évidemment il n'y avait rien à répondre, mais le cas était-il pendable ? Tantôt on objecte, et ceci est autrement grave, qu'il ne croit pas à l'Immaculée-Conception. M. Gerin se justifie ainsi : « C'est moi qui en 1854, le jour même que le dogme, autant que je puis me le rappeler, a été proclamé à Rome, qui ai prêché le sermon spécial sur ce dogme, dans la chaire de la cathédrale de Grenoble. En cherchant, j'ai trouvé ce sermon dans mes papiers. » D'après l'archevêque de Sens, Mgr Bernadou, « on n'articule aucun fait contre lui sinon ses tendances supposées contre le pouvoir temporel et autres choses de même nature. » Cependant il avait écrit au Nonce : « Ceux qui me prêtent des conversations hostiles au pouvoir temporel du Saint Père me calomnient. Je serai toujours le défenseur des droits et des intérêts du Saint-Siège. » Et dans une autre lettre : « Je confesse de nouveau que je suis profondément dévoué à la foi catholique, aux doctrines du Saint-Siège et à tous les droits et intérêts du Saint Père. » Une autre fois, au témoignage du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, on ne le trouve pas bon théologien. Ce n'était pas faire beaucoup d'honneur au Clergé Grenoblois qui l'avait pour correcteur de Conférences. A la même source il faut attribuer l'annonce d'un fait divers on ne peut plus banal et vulgaire qui fut exploité sans mesure contre M. Gerin. Un beau matin, un camion de messagerie avait

déposé à la porte de l'évêché d'Agen, à l'adresse de l'évêque nommé, une barrique de vin, d'un vin soi-disant fin, soi-disant vieux. Aussitôt le cerbère du palais de hurler au scandale. Les capitulaires se rassemblent, délibèrent autour de ce fût qui ne leur dit rien qui vaille, ils discutent, ils opinent et, après de longs débats, ils en réfèrent gravement au métropolitain. M. Gerin, mis au courant, envoya cette protestation : « Je serais un fou, dit-il, si j'avais fait pareille chose. J'ai su qu'un marchand de vin de Bordeaux que je ne connais pas avait expédié à Agen une barrique de vin que je ne lui ai point commissionnée. Ceci n'est point mon fait. L'expéditeur en sera pour ses frais. Voilà tout. » Oui, mais l'effet était produit. De ces calomnies il reste toujours quelque chose, disait Voltaire. Vingt après, l'histoire de la barrique de vin circulait encore dans le diocèse d'Agen. Il n'en fallait pas tant pour confirmer à tout jamais la réputation de *bon viveur* que l'anonyme grenobloise avait si libéralement décernée à M. Gerin.

On faisait flèche de tout bois. C'est ainsi que l'*Aigle impériale* à son tour fut mise sur le tapis. Son fondateur se contenta, non sans quelque malin plaisir, d'adresser au cardinal Antonelli, les statuts de « l'abominable société ». Dans le conseil d'administration figurait en bonne place rien de moindre que Mgr Ginoulhiac lui-même.

Enfin un fait précis, un seul il est vrai, peut être articulé contre le candidat. Le ministre des Cultes en avisa lui-même M. Gerin. Il lui écrivit : « Dans les fréquents séjours que vous faites à la campagne de M. le trésorier payeur général, vous seriez resté plusieurs jours sans dire la messe même le dimanche, et sans y assister, quoique une église se trouve à la proximité de l'endroit où vous vous trouviez. » Le ministre tout confus d'en arriver là ajoutait : « Je vous demande pardon de ce détail et vous prie de ne pas le prendre en mauvaise part et d'y voir une preuve de plus de l'affection que je vous ai vouée. » Surmontant son dégoût, M. Gerin établit, comme c'était la vérité, que pendant la belle saison, il allait chez M. Bérard une fois par trois dimanches, qu'il

partait toujours après ses vêpres, qu'il rentrait ordinairement le soir même, mais toujours au plus tard le lendemain matin, que, depuis plusieurs années, il n'avait passé une journée tout entière chez M. le Receveur général qu'une seule fois, et que ce jour là, il était allé dire la messe en compagnie de M. Noubel. »

A un certain moment, le nonce parut s'adoucir. Il abandonna toutes ces accusations, même celle de prêtre mondain, de toutes la plus grave. Ce fut l'objet d'une déclaration officielle que le ministre s'empressa de transmettre à l'intéressé en ces termes : « La Cour pontificale a déclaré qu'elle n'avait aucune objection à faire; qu'après renseignements pris, l'évêque nommé d'Agen était irrépréhensible pour le caractère, la conduite et l'orthodoxie. » Hélas ! ce qui suivait montrait combien était trompeuse cette embellie : « Mais qu'on pouvait être un grand saint sans avoir les qualités administratives nécessaires à un évêque et que c'étaient ces dernières qualités que le Saint Père ne trouvait pas chez M. Gerin. » Voilà comment on nous lapide toujours avec nos qualités · un curé ne peut pas faire un évêque, un savant, un poète, un calculateur, un danseur. A chacun son compartiment, et chacun à sa place avec défense d'en bouger. Qu'adviendrait-il si cette loi ne souffrait pas d'exceptions ?

M. Gerin ne voyait qu'un seul obstacle sérieux se dresser devant lui : l'opposition de son évêque. Aussi ne négligea-t-il rien pour le réduire. A cet effet il écrivit au cardinal Antonelli, ministre d'Etat de Sa Sainteté : « Qu'il me soit permis de dire à V. E. qu'il est dur pour un prêtre de cœur et de bonne volonté de se voir méconnu par des supérieurs qu'il vénère... On m'apprend que mon évêque a dit du mal de moi à Rome. Tant pis pour lui ! Il répondra de cela et du reste devant Dieu. Si j'ai mal fait, mon évêque eût mieux rempli son devoir en me réprimandant qu'en me faisant perpétuellement toutes les grâces et d'éternels compliments. Un évêque doit avoir avec ses prêtres le courage de son mécontentement quand il est juste et fondé. S'il dissimule son mécontentement devant le prêtre, son inférieur, qui en est

l'objet, c'est qu'il reconnaît dans sa conscience que ce mécontentement est injuste et qu'il repose sur un motif *peu avouable*. Pour moi, Monseigneur, je ne dirai pas de mal de mon évêque. Je me contenterai de dire qu'il y a à Grenoble un ecclésiastique bien placé pour savoir et d'un caractère assez ferme pour oser dire à qui de droit, ce que l'on doit penser de l'évêque de Grenoble et le degré de confiance qu'on peut avoir en lui. Cet ecclésiastique est M. l'abbé Rivaux, directeur du Grand Séminaire de Grenoble depuis trente ans, homme intelligent, pieux, estimé de tous, notoirement dévoué aux doctrines appelées ultramontaines, et auteur d'une histoire ecclésiastique, suivie dans un grand nombre de séminaires de France et fort goûtée surtout par les amis du Saint-Siège. »

Toutes ces défenses, toutes ces justifications ne servirent de rien. Le Consistoire du 12 juillet 1867, le premier qui suivit le décret de nomination, avait eu lieu sans qu'il y fût question de M. Gerin. A la vérité, ce n'était jusque là qu'un retard, désagréable sans doute, mais n'offrant rien d'inquiétant ni même d'anormal. Malheureusement, ce qui avait arraché des cris de triomphe à l'*Impartial Dauphinois*, le Consistoire suivant du 20 septembre s'était passé aussi sans qu'il y eût été pourvu au siège d'Agen. On ne manqua pas de remarquer et de souligner que l'évêque de Gap, Mgr Guilbert, depuis archevêque de Bordeaux et cardinal, nommé par le même décret que M. Gerin, y avait obtenu ses bulles et les avait obtenues malgré les suffrages compromettants de M. Havin et du *Siècle*. M. Gerin souffrit de cette nouvelle déconvenue mais il ne se laissa pas abattre. « Je ne vois, disait-il, ce que le bien de l'Eglise peut gagner au retard que l'on me fait subir. On a beau faire, on a beau me tourmenter par des procédés injustes, on ne me fera pas sortir de l'attitude digne et chrétienne que j'ai gardée jusqu'ici. Je ne ferai pas une plainte, je ne solliciterai pas une protection et je laisserai à Dieu seul le soin de dissiper le nuage et de me justifier. » A l'approche du Consistoire de décembre, il se

sentit plein d'espoir. On était au lendemain de Mentana où, comme chacun sait, nos chassepots avaient fait merveille. Il écrivait sous cette impression : « Il est certain que si le gouvernement, après le service qu'il vient de rendre au Saint-Père, intervenait énergiquement et disait nettement qu'il verrait avec un souverain déplaisir que ma préconisation n'eût pas lieu dans le prochain Consistoire, il est certain que la Cour pontificale s'exécuterait, surtout n'ayant aucune raison sérieuse à opposer. » Il aurait même compris — et il le suggérait — que l'Empereur jetât son sceptre dans la balance. C'était une erreur d'optique. Sa cause n'offrait pas un de ces intérêts d'Etat qui appellent de pareils gestes. Le fait est qu'il ne fut pas cette fois encore préconisé. Ses amis craignirent que découragé il ne donnât sa démission. Il s'empressa de les rassurer. « Ma démission, leur dit-il, ma démission à cette heure, grand Dieu ! après, surtout après tout ce qui s'est passé ! mais ce serait de ma part un acte de malhonnête homme, ce serait l'abdication de mon honneur et de tous mes devoirs envers mes amis, ma paroisse et l'Eglise elle-même. C'est bien mieux, je ne pourrais actuellement accepter aucun arrangement, aucune compensation, quelque honorable qu'elle puisse être. L'Empereur m'a nommé évêque d'Agen, je resterai, s'il le faut, jusqu'à ma mort *évêque nommé d'Agen*, plutôt que de livrer volontairement ma réputation sacerdotale aux coquins qui me poursuivent... Ce sont ceux qui pactisent avec mes persécuteurs qui porteront devant Dieu la responsabilité du mal qu'une telle situation fait à la religion. » Et comme on s'inquiétait aussi de sa santé et morale et physique, il ajoutait : « Ne vous inquiétez pas de moi au milieu de toutes mes épreuves. Ma santé est excellente, mon silence absolu, mon calme ferme et respectueux. Il n'est pas dans mon caractère d'être ni ému ni ébranlé dans les situations difficiles. Au contraire, je me fortifie dans la lutte. J'accueille les persécutions... avec le même courage que j'ai apporté, pendant plusieurs mois en face du choléra. » *Caput ferreum !*, disait Pie IX.

Cependant les mois succédaient aux mois sans apporter à

la situation le moindre changement. Après le Consistoire du 22 juin 1868 qui avait encore fait le silence sur son nom, M. Gerin écrivait à « son cher député » : « Je crois qu'il faut enfin remuer ciel et terre pour en finir au mois de septembre prochain, si toutefois cela doit finir. Si, à ce terme, Rome ne dit rien encore, alors nous pourrons rentrer dans le repos. garder toujours notre situation, et laisser aux vrais coupables la responsabilité des désordres qui résulteront d'un mauvais vouloir que rien de sérieux ne justifie. » Des officieux le pressaient de se faire appuyer par quelque congrégation influente. Les Jésuites, dont il se disait l'ami sans être cependant un ami *primæ admissionis*, qu'il faisait volontiers prêcher dans son église de Saint-André, ne se seraient sans doute pas refusés à le servir. L'un d'eux lui fit même certaines avances qu'il a ainsi contées : « Un des Pères jésuites de Lyon est venu chez moi me dire que si j'allais passer quinze jours dans leur maison de Lyon, la Compagnie se chargerait du succès de mon affaire. Le Révérend Père a ajouté que le procédé avait parfaitement réussi à Mgr Gueulette de Valence, qui, lors de sa nomination, était au plus mal avec son évêque, Mgr de Dreux-Brézé, très puissant en cour de Rome. Vraiment je ne croyais pas qu'un évêque nommé pût acheter sa préconisation à un aussi bas prix. Je répondis dans ma simplicité qu'une vie sacerdotale de 39 années et toujours irréprochable valait mieux que quelques jours passés dans une maison de jésuites. » Aux amis qui lui conseillaient d'invoquer la protection de quelques prélats bien en cour, il déclarait : « Le sentiment de ma dignité m'interdit une telle démarche. Je n'ai aucun goût pour les protections de complaisance qui ne prouvent rien et qu'on peut aisément rencontrer partout. Je ne veux d'autre protection que celle que j'espère trouver dans l'amour paternel du Père commun des fidèles, dans les longues années de ma vie sacerdotale toutes écoulées dans les fonctions de curé sans que j'aie jamais encouru aucune censure ni reçu aucune réprimande. » Des prélats cependant et non des moins notables, comme Mgr Bernadou, archevêque de Sens

et depuis cardinal, Lyonnet, archevêque d'Albi, Dubreil, archevêque d'Avignon, Lavigerie, archevêque d'Alger, lui aussi futur cardinal, avaient pris généreusement sa défense auprès du Saint-Siège. Mais leur intervention toute spontanée s'était produite non seulement sans aucune sollicitation de la part de M. Gerin mais même à son insu.

M. Gerin voulait bien tenter un grand coup mais le tenter tout seul. Il s'adressa directement au Saint Père. Dans la lettre qu'il écrivit à Sa Sainteté il mit tout son cœur à plaider sa cause, à dissiper les préjugés qui s'étaient formés contre lui, à exposer une fois de plus ses vrais sentiments à l'égard de l'Eglise et du Saint-Siège. Cette lettre, bien que transmise par l'ambassade, n'eut pas de réponse. Comme aux jours d'Elie en Israël, le ciel demeurait implacablement fermé.

De son côté, M. Noubel était allé à la nonciature. Il n'eut pas plus de succès mais du moins obtint-il des explications. Des déclarations de Mgr Chigi, il résultait très clairement « que la Cour pontificale voulait enlever au gouvernement son droit d'initiative établi par le Concordat; que depuis quelque temps le ministre faisait des évêques sans consulter l'Ordinaire; qu'il s'agissait de regagner dans la personne de M. Gerin le terrain perdu et forcer le gouvernement à s'entendre avec la nonciature; qu'en somme Rome avait trouvé dans M. Gerin les qualités d'un bouc émissaire et voulait en profiter. Seulement elle se plaignait que la victime n'était pas aveuglément obéissante; elle aurait voulu qu'il prît le couteau pour s'égorger lui-même. Le Pape, avait dit textuellement le nonce, ne peut pas se tromper et tout catholique doit obéir aveuglément. » — « Théologie nouvelle, protesta M. Gerin, qui est en contradiction avec le *rationabile obsequium* de saint Paul et avec le *cura de bono nomine* du Saint-Esprit. Si le Pape était infaillible en jugeant une personne qu'il ne connaît pas, qu'il n'a pu entendre, qu'il n'a pas mise a même de se défendre, il serait plus fort que le bon Dieu, qui, pour notre instruction, s'est trompé en apparence, en choisissant un coquin pour en faire un apôtre. Le langage

du nonce ne peut se soutenir. Il sait bien que lorsque le Pape veut juger *sûrement* une question de personne, la canonisation d'un individu par exemple, il ouvre une instance solennelle, où le débat contradictoire dure parfois plus d'un siècle. Moi, il m'a jugé en quelques heures, sans m'entendre, sans débat contradictoire et seulement sur la déposition du diable. Aussi je remplis mon devoir de bon catholique, de bon prêtre, en résistant à la sentence. » Après l'échec de ces deux démarches, il ne restait plus à M. Gerin qu'à stabiliser sa résistance puisqu'il était plus que jamais résolu à ne pas céder; qu'à garder indéfiniment ses positions.

On conçoit que toutes ces lenteurs ne laissaient pas les esprits indifférents en Agenais. Comme nous l'avons dit, l'agitation du début, provoquée par l'*Impartial Dauphinois* s'était assez vite calmée. Elle recommença de plus belle après les Consistoires de septembre et de décembre 1867, qui semblaient indiquer par leur mutisme à l'égard de l'évêque nommé d'Agen, une opposition très marquée de la part de Rome. Cette indication et les renseignements très précis qu'il recevait des évêques d'Orléans et de Grenoble, avec lesquels il était en relations suivies, avaient décidé M. Manec à faire délibérément volte-face et à brûler sans hésitation comme sans pitié, ce que quelques mois auparavant il adorait. Il n'eut pas de peine à faire adopter par ses collègues du quatuorvirat, ses nouvelles convictions. De concert avec eux, il osa prier M. Noubel de s'entremettre pour obtenir le désistement de M. Gerin sous prétexte « que l'intérêt de la religion et les propres intérêts du candidat le demandaient. » Le député d'Agen ayant refusé, comme bien on pense, de se charger d'une pareille commission, ces Messieurs prirent le parti de porter plus haut leurs doléances. Ils écrivirent au ministre des cultes sous la dictée de M. Manec : « M. le ministre le sait, plusieurs consistoires ont eu lieu sans amener la préconisation désirée; des bruits de toutes sortes ont circulé parmi nos populations; à l'inquiétude a succédé la défiance. Une opinion s'est formée, et, nous ne pouvons le dissimuler,

cette opinion n'est pas bonne. Que V. E. nous permette de le lui dire, le ministère de M. Gerin nous semble très gravement compromis dans notre diocèse. Il nous serait impossible aujourd'hui de faire admettre par le Clergé et par le plus grand nombre des fidèles que ses opinions politiques soient la cause de l'opposition manifestée à Rome. Certes, nous comprenons combien est pénible et dure la position du candidat. Son calice est amer et pour rien au monde nous ne voudrions ajouter une goutte à ce calice. Mais notre diocèse souffre, c'est-à-dire une population de plus de trois cent mille âmes. Cette population se croit lésée dans sa religion; elle l'est surtout dans son amour propre... C'est pourquoi, M. le Ministre, nous regardons comme un devoir de supplier V. E. d'être notre interprète auprès de S. M. l'Empereur et de lui dire avec nous qu'un diocèse de son empire se recommande humblement à sa sollicitude et à sa bonté; que ce diocèse et son clergé attendent de son initiative et de son cœur un évêque selon le cœur de Dieu. »

Le rédacteur, ou plutôt le véritable auteur responsable de cette épitre, crut devoir *par délicatesse*, prévenir le député d'Agen d'une démarche « à laquelle, disait-il, il n'avait pas pu ne pas s'associer ». Et comme il avait le souci de pallier sa palinodie, il ajoutait : « Il me semble que dans tout ceci je m'oublie — oh ! le bon apôtre ! — et je dois m'oublier dans l'intérêt de tous. Mieux que personne vous savez comprendre ces manières de penser et d'agir. » La réponse ne se fit pas attendre et elle ne manque pas de verdeur. « Permettez-moi de vous dire, répliqua M. Noubel, qu'en essayant de présenter M. Gerin comme désormais impossible à Agen et en vous attachant à faire revenir le Gouvernement sur sa détermination, vous faites complètement fausse route. Les difficultés ne sont pas à Paris mais ailleurs et c'est là qu'il importe de faire parvenir la vérité. L'Empereur a désigné M. Gerin en parfaite connaissance de cause, et, jusqu'à présent, aucun fait précis, aucune objection formelle ne peuvent lui donner à penser que sa religion a été surprise. Quant au clergé du diocèse, j'ai trop bonne opinion de lui pour admet-

tre qu'il puisse se laisser influencer par de sourdes calomnies. Je compte d'ailleurs sur vous, Monsieur, qui avez eu l'honneur de voir de près M. Gerin, qui avez pu apprécier la sincérité de sa foi, la bonté et la franchise de son caractère, pour le défendre contre des attaques anonymes, et qui, par cela même ne devraient trouver aucun crédit auprès des honnêtes gens. » Ainsi parlait l'homme du monde...

M. Noubel avait dit : Les difficultés ne sont pas à Paris mais ailleurs et c'est là qu'il importe de faire parvenir la vérité. » Nos capitulaires ne devaient pas tarder à suivre, mais à leur manière, ce conseil. Le 30 mai 1868 ils écrivirent au Souverain Pontife une longue lettre latine. On ne connaît pas cette fois le rédacteur car la minute manque. La pièce se divise en deux parties. La première comprend un éloge bien senti des administrateurs par eux-mêmes et un état général du diocèse où l'on relève ce détail intéressant qu'à l'époque le diocèse d'Agen comptait exactement 327.962 âmes y compris 9.948 protestants et 43 juifs. La seconde, la plus importante, était toute consacrée à M. Gerin. Là, il est vrai, ce n'étaient plus des insinuations timides et gênées comme dans la lettre au ministre, mais des affirmations nettes, précises, catégoriques. Comment résister au plaisir de citer les périodes les mieux venues de ce texte cicéronien ?

« Quod vero attinet ad presbyterum Gratiopolitanum quem Gubernium Gallicanum pro sede Aginnensi elegit, sed quem Sanctitas Vestra hucusque, gravissimis certe de causis, instituere recusavit, varia de illo circumferuntur. Pauci eum laudant atque exoptant. Alii bene (*sic*) multi aiunt virum esse modicæ fidei, scientiam theologicam parvi facientem, convivia et societates laicorum plus æquo sectantem, denique omnibus fere virtutibus destitutum. Attamen Episcopum, juxta B. Paulum, *oportet irreprehensibilem esse, doctorem, testimonium bonum aliis qui foris sunt, etc...* Hæc et alia circumquaque jactitantur et ad Nos usque per ephemerides vel per epistolas aut colloquia privata perveniumt nec parum animum cruciant. Quænam ex his vera, quænam falsa nescimus. Sed his tam infaustis positis probabile ac prope certum

nobis videtur eum presbyterum, si tandem episcopus institueretur, virum prorsus sterilem apud nos futurum esse ». Ces choses d'ailleurs furent contresignées par le vénérable chapitre de la Cathédrale.

Cette double intervention des capitulaires d'Agen n'amena aucun résultat au moins appréciable. Elle leur permit cependent de déclarer plus tard (circulaire du 9 novembre 1869) au Clergé du diocèse : « Nous pouvons affirmer devant vous et devant Dieu que nous n'avons rien négligé, dans la mesure que la discrétion, nos devoirs et les circonstances nous le permettaient, pour abréger votre attente et la nôtre. » En attendant, il s'agissait de pourvoir aux difficultés du moment. Etait-ce l'effet de ce beau printemps de 1868 ? Une certaine agitation se faisait sentir dans les milieux ecclésiastiques. On allait reprendre les Conférences; l'affaire Gerin, parvenue à l'état aigu, menaçait de troubler ces réunions d'ordinaire pacifiques, de provoquer des manifestations en sens opposés et de diviser les esprits en deux camps ennemis. Déjà les mots de gérinistes et d'antigérinistes étaient d'un usage courant. C'est une justice à rendre à nos capitulaires qu'ils n'ignoraient pas l'adage : Gouverner c'est prévoir. Le 8 avril, ils adressèrent aux présidents des Conférences une circulaire pour les inviter « à maintenir ces réunions mensuelles dans une voie studieuse et à se mettre en garde contre des entraînements, contre des impatiences qui tendraient à leur enlever leur caractère et à les faire sortir de leurs attributions. » Et pour inspirer une crainte salutaire, ils ajoutaient : « Il est d'ailleurs de notre devoir de vous en avertir à l'avance : toute délibération, toute démarche collective ou tout autre entreprise de ce genre devraient attirer de notre part un blâme attristé mais immédiat et ferme. Sachez-le bien ! L'agitation, quand elle est stérile et partant hors de propos, est un symptôme de faiblesse. » On se le tint pour dit et une tranquilité au moins extérieure fut partout maintenue.

Un incident, d'ailleurs, était venu faire diversion, attirer à lui l'attention et défrayer les conversations. Vers la fin du

mois de mai, la *Gironde* de Bordeaux, sur un renseignement venu d'Agen (?), annonça que M. Fonteneau, secrétaire de l'archevêché de cette ville — son heure ne devait sonner que plus tard — était nommé évêque d'Agen, et que M. l'abbé Gerin, curé de Grenoble, déjà désigné pour cet évêché, était appelé à un canonicat de Saint-Denis. L'*Univers* s'empressa de reproduire cet entrefilet en l'accompagnant de ses propres commentaires. Il s'attira d'un autre journal de Paris, *La France*, cette réponse qui a toutes les allures d'un communiqué officiel : « L'*Univers* a accueilli avec une fâcheuse confiance, les bruits de la prétendue démission, donnée par Mgr Gerin, de l'évêché d'Agen auquel il a été nommé par l'Empereur. M. Eugène Veuillot a même cru pouvoir adresser, à ce propos, des félicitations à cet honorable prélat. Nous sommes quelque peu étonnés que l'*Univers* se soit laissé prendre à de pareilles manœuvres. Ne se rappelle-t-il pas que Mgr Callot se vit l'année dernière, lors de sa nomination à l'évêché d'Oran, l'objet, le point de mire des nouvelles les plus erronées ? Des faussaires allèrent jusqu'à envoyer sa démission à Sa Sainteté et au ministre des Cultes. En cherchant bien, on trouverait même que Mgr Callot reçut également des compliments fort semblables à ceux adressés à Mgr Gerin. La confirmation par le Saint-Siège de la nomination faite par l'Empereur fit heureusement cesser ces bruits répandus à plaisir. En sera-t-il de même pour Mgr l'évêque nommé d'Agen ? Nous en sommes bien convaincus. S'il y a un an que le choix fait par l'Empereur de l'abbé Gerin est connu de la Cour de Rome, nous pourrions citer dans le passé et de nos jours des exemples nombreux d'évêques qui n'ont été préconisés qu'après un laps de temps beaucoup plus long. Mgr Gerin peut donc attendre avec une respectueuse persévérance, l'époque qui ne saurait être éloignée où sa nomination faite par l'Empereur recevra sa pleine exécution. — P. Prodier-Fodéré. » (n° du 25 mai 1868).

Il eût été surprenant que la presse locale demeurât étrangère à ce débat. Elle n'allait pas tarder à se renforcer d'un organe nouveau. Abandonnant aux éléments avancés, répu-

blicains et libres penseurs, le *Messager du Sud-Ouest*, les autres fractions de l'opposition dynastique, légitimistes, orléanistes, cléricaux, fondèrent à Agen, au commencement du mois d'août, un journal tout à leur dévotion, le *Courrier Agenais*. Deux anciens séminaristes prirent la direction de ces feuilles : Léon Rabain au *Courrier*, Elie Fourès au *Messager*.

Ce fut le *Courrier* qui ouvrit le feu par un article sensationnel qui parut le 4 octobre sous ce titre : *Un diocèse sans évêque*. L'évêque nommé y était pris à partie sur un ton de grande modération et d'impartialité apparente et finalement mis en demeure de se démettre. On y lisait : « Nous ne voudrions pas nous constituer juges du différend qui existe entre M. Gerin et le Saint-Siège; ces questions sont trop au-dessus de notre compétence; moins encore voulons-nous nous faire l'écho des bruits divers semés dans le public par la passion et l'ignorance; nous admettons sans peine que les préventions de quelques-uns, le zèle indiscret de quelques autres aient contribué à gâter la situation; la malveillance même qui s'insinue partout a pu exagérer les difficultés. Ce qu'il nous plaît de reconnaître c'est que M. Gerin a donné des preuves singulières de dignité et de grandeur d'âme en répondant par le silence aux attaques dirigées contre sa personne et en se mettant au-dessus de vulgaires commérages. Mais il ne faut rien exagérer, pas même la dignité et la grandeur d'âme; les extrêmes se touchent; la grandeur d'âme, portée à de certaines limites, touche de bien près à l'orgueuil que l'Evangile n'aime pas; et le sentiment de la dignité personnelle peut aisément se confondre avec l'amour propre qui n'est pas une vertu... M. Gerin se montrerait plus digne du siège épiscopal en consentant à n'y pas monter qu'en le disputant avec une aussi opiniâtre persévérance; et il perd une belle occasion de donner au peuple l'exemple de cette humilité et de ce désintéressement qui est le fond de l'esprit évangélique... Si M. Gerin nous disait que rien dans sa vie, dans ses actes comme dans sa doctrine ne lui fait un devoir de conscience de se démettre, nous n'aurions pas de

peine à le croire; mais à côté de ces motifs qui sont du domaine de son for intérieur, n'en existe-t-il pas d'autres qui s'imposent non moins impérieusement. N'est-ce pas aussi une obligation de conscience pour un prêtre de ne point priver trois cent mille catholiques des bienfaits de la direction épiscopale ? » L'article qui portait la signature de M. Léon Rabain mais qui, à ne pas s'y tromper, avait été inspiré sinon dicté par une personnalité bien connue se terminait ainsi : « Ce sont là, croyons-nous, des considérations d'une importance majeure que nous proposons respectueusement aux méditations de l'évêque nommé d'Agen. »

La réplique ne vint pas du *Journal de Lot-et-Garonne*, qui continuait d'observer la consigne du silence qu'il s'était imposé à la prière de M. Gerin, mais du *Messager*, ce frère ennemi, allié de la veille et du lendemain. M. Elie Fourès publia à son tour deux jours après, sous le titre : *Un diocèse décapité*, un article où l'on trouve comme un écho parti des rives de la Baïse. Pour une feuille mal pensante, le manifeste du *Courrier* offrait ample matière à railleries. Le *Messager* ne manqua pas de profiter de l'aubaine. Le venin est surtout dans l'alinéa final : « Pour que le *Courrier* ait ainsi conduit la campagne, il faut que Satanas ait fait dévier la plume, tandis que quelque membre de la cléricature soufflait l'article. Alors nous ne serions pas surpris que celui qui a inspiré les grandes leçons de l'humilité et de l'abnégation à un homme qui n'a pas sans doute à les recevoir de lui, ne les méritât avant tous; nous ne serions pas surpris qu'à travers ce beau zèle, il y eût une pensée d'ambition et que le sermon eût été fait au bénéfice du prédicateur. » A l'époque, on n'avait pas encore oublié que le frère d'un certain vicaire capitulaire était l'auteur d'une nouvelle intitulée : *Vade retro Satanas*.

Et comme si ces allusions n'étaient pas assez claires, assez transparentes, un ami maladroit faisait paraître quelques jours après dans le *Courrier* la note suivante : « Un des représentants de l'autorité diocésaine, privée de son chef depuis longtemps, M. l'abbé Manec, vicaire général, accom-

pagnait Mgr Elloy (à Lévignac pour la consécration de l'église). Sa présence augmentait la fête et j'ai éprouvé un bonheur tout particulier à revoir en lui l'ami d'un éloquent prélat (Mgr Dupanloup) que j'ai appris à aimer. M. le vicaire général ne représentait pas ici l'autorité seulement, mais cette phalange d'esprits cultivés et sérieux qui ont fourni au clergé et à l'*épiscopat* leurs plus illustres membres. » *Claudite rivos !*

Ce qu'il y avait de certain au milieu de tout cela c'est que des mois et des mois s'étaient écoulés sans que la malheureuse affaire eût avancé d'un pas, sans que le moyen apparût d'arriver à une solution. Des deux pouvoirs affrontés ni l'un ni l'autre ne semblaient devoir céder. M. Barroche écrivait à M. Gerin dans les premiers jours de décembre : « Rien n'est changé dans les dispositions du Gouvernement ni dans les miennes malgré les résistances de Rome et l'on met à maintenir le choix qu'on a fait la même persistance qu'on met à le repousser sans raison. »

Rome n'était pas moins irréductible. On lui avait promis un triomphe facile, rapide et fécond en heureuses conséquences. De fait, dès le début, les choses avaient semblé prendre bonne tournure. Notre ambassade près le Saint-Siège avait mal défendu la cause de M. Gerin. Elle ne voulait sans doute pas user son crédit et s'engager sérieusement pour une querelle qu'elle jugeait d'une très mince importance en regard des intérêts mondiaux dont elle avait la charge. Faut-il croire que les ennemis de M. Gerin, comme le soupçonnait celui-ci. avaient des intelligences dans la place ? Toujours est-il que le cardinal Antonelli avait cru pouvoir dire à des prêtres d'Agen : « Cette affaire ne nous donnera pas grand embarras. » Depuis, il avait fallu déchanter. Son refus non motivé d'agréer un candidat notoirement irréprochable outre qu'elle mettait la curie dans une situation plutôt délicate et gênante vis-à-vis du Gouvernement français, menaçait d'influencer défavorablement à la longue l'opinion publique avec laquelle il faut toujours en dernier ressort compter. Il l'avait réduite

à sanctionner purement et simplement d'autres choix qu'en d'autres circonstances, elle aurait au moins discutés. Malgré tout, il fallait moins que jamais songer à une retraite. De plus en plus il apparaissait que le seul moyen d'en finir c'était d'obtenir du candidat indésirable une renonciation volontaire. On a vu que le Pape lui-même y avait échoué. La tentative devait être reprise dans la suite, sans plus de succès d'ailleurs, par divers intermédiaires.

Mgr Lagrange, dans sa *Vie de Mgr Dupanloup*, parle à plusieurs reprises, d'un pieux et riche laïque, M. Albert Du Boys, l'un des fondateurs du *Correspondant* et « incomparable ami » du grand évêque d'Orléans. C'est à Lacombe, maison de campagne de M. Du Boys, situé à quelques lieues de Grenoble, en pleine vallée du Grésivaudan, où il faisait de fréquents séjours, qu'il devait mourir le 11 octobre 1878. Pendant l'automne de 1867, ce M. Du Boys voulut bien s'employer pour amener à composition le bénéficiaire du décret du 16 mai précédent. M. Gerin raconte ainsi la chose dans une de ses lettres : « Ce matin, M. Duboys, ami intime de notre évêque et de l'évêque d'Orléans, qui se trouve à cette heure chez lui, m'a fait dire *ceci* par un ecclésiastique : *Mgr Gerin devrait éviter de donner de l'ennui au Saint-Père, qui, dans ce moment, est en lutte avec le Gouvernement. Pour cela il n'aurait qu'à se faire nommer chanoine de Saint-Denis, avec rang d'évêque*. J'ai répondu, ajoute M. Gerin, à une semblable proposition, avec une indignation profondément sentie. Ces gens là me connaissent peu s'ils croient que je suis homme à entrer dans la voie des compromis, et à faire du maquignonnage avec les choses les plus saintes. Maintenant que j'ai été attaqué, calomnié, je reste et resterai ce que je suis, évêque nommé d'Agen. Aucune puissance humaine ne m'arrachera *volontairement* mon titre. »

Plus tard, un Jésuite considérable fit dire à M. Gerin « que le Pape n'avait rien à lui reprocher, mais qu'il voulait donner une leçon au Gouvernement et le forcer de consulter préalablement le Nonce et la *partie saine de l'épiscopat* dans le

choix des évêques; qu'il s'*immortaliserait* s'il venait en aide au Pape en donnant sa démission, etc... »

Une autre fois, raconte toujours M. Gerin, « le Nonce m'a expédié le R. P. dom procureur des Chartreux, pour chercher avec moi un *modus vivendi*, c'est leur propre formule. Ce bon Père m'a fait toutes les cajoleries pour me déterminer *à prendre pitié de ce pauvre Saint-Père, qui ne pouvait pas se déjuger, et qui allait se trouver dans le plus affreux embarras vis-à-vis de l'Empereur, si je ne venais pas à son secours en donnant ma démission.* Le bon chartreux m'a déclaré qu'il était autorisé à me dire qu'on me donnerait toutes les compensations que je pourrais désirer. » La réponse de M. Gerin peut se résumer ainsi : « En présence d'une procédure sans précédent, où l'on a conclu contre moi et contre un acte de mon Gouvernement sans donner de motifs sérieux et sans m'entendre, je repousserai jusqu'à la mort, toute proposition d'arrangement et les plus grandes compensations. »

Cette fin de non-recevoir ne découragea pas le fils de saint Bruno, qui revint jusqu'à deux fois à la charge. A la date du 3 février 1869, M. Gerin écrivait à ce sujet : « Le P. procureur des Chartreux est revenu encore deux fois chez moi, toujours avec la même mission. Il a fait chaque fois chez moi des séances de 7 à 8 heures. Jugez combien ce religieux a dû me divertir. Dans la dernière visite qu'il m'a faite samedi dernier... il m'a parlé longuement de diverses entrevues du Nonce avec l'Empereur et M. le Ministre, de tout ce qui avait été dit entre eux, de la résolution bien arrêtée du Saint-Père de ne pas me préconiser. Il m'a raconté que M. le Ministre, après avoir parlé un jour avec une grande vivacité au Nonce apostolique, s'était ravisé et avait paru ébranlé sur ce mot du Nonce : *M. le Ministre, vous voulez donc pousser un prêtre à désobéir au Pape...* Le chartreux a fini par me dire et je cite aussi textuellement que possible ses paroles : «*C'est l'évêque de Grenoble qui a fait tout le mal; c'est un très grand malheur... Ils sont embarrassés pour formuler contre vous un sérieux reproche. Ils auraient mieux fait de vous laisser aller de suite dans votre diocèse. Le Nonce n'a pas su mener*

cette affaire; il est aujourd'hui dans l'embarras... Il le sent bien puisqu'il m'a dit qu'à cette heure Rome serait obligée d'agréer tout ce que lui présenterait le Gouvernement français; qu'elle n'a pas même essayé de discuter un pauvre prêtre ignorant, etc., *un abbé... promu à l'évêché de...*, etc, etc.

Suivait toujours la même conclusion : « Il est inutile de vous dire que je suis et resterai jusqu'à la fin inébranlable; et que je mourrai avant de commettre une défaillance qui serait mon déshonneur. »

Au reste, le Gouvernement n'était pas moins pressé que le Saint-Siège d'en finir. Outre qu'il était impatient et un peu humilié d'être ainsi tenu en échec, à la face du monde, sur une de ces minimes questions qu'un prêteur dédaigne, il était sans cesse harcelé par les autorités du Lot-et-Garonne et de l'Isère : préfets, premiers présidents, procureurs généraux. sénateurs, députés qui dans leurs rapports écrits ou de vive voix dans les audiences, s'efforçaient de faire ressortir les mauvais effets produits dans leurs départements respectifs par tous ces retardements. A Grenoble, les amis du régime étaient d'autant plus indignés et pressants que le triomphe de *l'Impartial* et de ses fauteurs était plus insolent. De même. à Agen, ils étaient las de baisser depuis si longtemps pavillon devant des adversaires politiques qui étaient aussi bien dressés contre eux que contre M. Gerin.

L'Empereur, dûment chapitré et stylé par son ministre, vivement impressionné d'ailleurs par une lettre de M. Gerin, se décida enfin à parler lui-même haut et clair. Vers la fin du mois de décembre de cette année 1868, il manda le Nonce à Compiègne et là, dans une audience un peu mouvementée, il lui signifia son mécontentement pour tant d'atermoiements et son impérieux désir d'une prompte solution. On conçoit l'extrême embarras de cette Excellence placée ainsi tout à coup entre le *veto* irrévocable du Saint-Père et l'ultimatum menaçant d'un souverain qu'il y avait encore tant d'intérêt à ménager. C'était pour elle le moment ou jamais de recou-

rir à toutes les ressources du génie italien pour trouver la *combinazione* qui lui permit de sortir d'un si mauvais pas.

Dans cette extrémité, Mgr Chigi se prit à songer à l'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet. Il avait été en 1862 l'ablégat de ce cardinal en lui apportant la barrette; il avait été, dans cette occasion, son hôte pendant plusieurs semaines, assez longtemps, croyait-il, pour pénétrer à fond cette âme à la fois simple et fine. Il s'était aperçu que la nouvelle Eminence, parvenue au faîte des honneurs et ne pouvant plus rien désirer pour elle-même, avait tourné toute son ambition à peupler sa province de ses créatures. Le sort du siège d'Agen remis entre ses mains, il ne paraissait pas douteux que le bon cardinal ne s'empressât d'en écarter un étranger obscur, un inconnu discrédité, pour lui substituer tel ou tel de ses favoris. D'autant qu'il y avait là pour lui une occasion unique de faire sa cour au Saint-Siège. Après quoi le faux croquemitaine qui présidait aux Cultes se verrait bien forcé, malgré qu'il en eût, de s'incliner devant la décision d'un personnage qui occupait un des tout premiers postes dans l'Etat et qui surtout était éminemment *persona grata* auprès du souverain. Sur ces données Son Excellence, Mgr le Nonce apostolique, élabora un plan qu'il fit ensuite adopter par la Cour de Rome.

Le cardinal Antonelli adressa en conséquence à l'archevêque de Bordeaux une lettre « dans laquelle étaient énumérés les griefs relevés contre M. Gerin, avec mission de procéder à une information sur leur exactitude et de terminer cette affaire ». Confiant dans la réputation du Prélat, il négligea de mettre les points sur les i.

Malheureusement on avait trop compté sur la sagacité, sur le flair de l'Eminence bordelaise. Mgr Donnet crut tout bonnement que le Saint-Siège était las de la lutte et que son but, en s'adressant à lui, était d'abriter sa retraite derrière une haute personnalité et de se ménager ainsi une porte honorable de sortie. Il se réjouit de recevoir « de la plus grande autorité du monde », un mandat qui le mettait à même, pensait-il, de rendre à la Papauté un service apprécié

et en même temps de donner au Gouvernement impérial. pleine et entière satisfaction. Pour comble, en concluant en faveur de l'abbé Gerin, n'était-ce pas augmenter d'une unité le nombre de ceux de ses suffragants qui lui devaient leur siège ? Au reste, l'évêque nommé d'Agen n'était pas pour lui tout à fait un inconnu; il lui avait été fortement recommandé par son collègue au Sénat, le général Vinoy, compatriote et ami du candidat. A telles enseignes que l'année précédente, il avait pris la peine d'écrire à M. Gerin pour lui annoncer qu'il allait prendre en main sa cause.

Le cardinal Donnet procéda donc à son enquête on voit dans quel esprit. Lorsque son travail fut terminé, il fit connaître au Ministre des cultes la mission dont il était chargé, et son désir d'entrer en relations avec M. Gerin qu'il n'avait jamais vu. M. Barroche pria M. Noubel d'écrire à Grenoble. Le curé de Saint-André, tout entier aux devoirs de son ministère à l'ouverture du carême, fit d'abord des difficultés. Il arriva enfin à Paris le mardi 16 février 1869. Le lendemain matin, il était chez le cardinal qui lui communiqua aussitôt les accusations portées contre lui, les réponses qu'il avait préparées, desquelles il résultait que les accusations étaient *sans valeur* et *sans fondement*. M. Gerin n'eut à ajouter que quelques faits dont Son Eminence n'avait pas pu avoir connaissance. Le lendemain jeudi, le cardinal lut à M. Gerin sa réponse définitivement arrêtée et la lui confia pour qu'il en donnât lui-même connaissance au Ministre et en prît copie. Cette lettre très longue était très simplement écrite et portait l'empreinte de la vérité. Rien ne subsistait des griefs allégués contre M. Gerin. En terminant, le cardinal donnait son opinion personnelle et concluait ainsi : « Dans ma longue carrière sacerdotale, j'ai été en relations avec tous mes collègues de l'épiscopat de France; je les connais tous, et je déclare en mon âme et conscience qu'il n'en est pas un seul qui ne doive s'estimer honoré d'avoir Mgr Gerin pour collègue. « Au moment de congédier M. Gerin, Son Eminence lui dit : « Votre cause est maintenant la mienne et j'ai foi dans un prochain triomphe. »

Cette négociation ne tarda pas à s'ébruiter. Elle produisit dans le diocèse d'Agen une énorme impression. « Les curés d'Agen recommencent à m'écrire en masse », déclarait M. Gerin à la date du 1er mars. Mais rien ne saurait peindre la stupeur des capitulaires. Le plus compromis en fut comme sidéré. Pour lui la préconisation certaine de M. Gerin c'était non seulement l'écroulement de tous ses rêves ambitieux, mais la perte de sa situation présente, une chute lourde et désastreuse. Le désespoir lui fournit sa dernière chance de salut. Risquant le tout pour le tout il rédigea, de concert avec ses collègues, une lettre au Souverain Pontife dans laquelle après avoir signalé les bruits qui couraient dans le diocèse, au sujet d'un événement tant redouté, il disait : « Nous croyons, T. S. P., qu'il est de notre devoir d'informer V. S. que ces nouvelles ont produit une impression fâcheuse sur les ecclésiastiques pieux et, en général, sur tous les bons chrétiens. Nous sommes très loin de Grenoble; la plupart d'entre nous n'ont jamais vu M. Gerin et ne le connaissent pas; mais on l'a tant décrié que nous craignons qu'il ne puisse faire le bien dans notre diocèse..... V. S. voudra bien, nous l'espérons, ne pas s'offenser de ce que des enfants soumis viennent se jeter aux pieds de leur Père pour lui confier leurs peines et leurs craintes. Si V. S. daignait nous faire donner un mot de réponse tout confidentiel et si Elle croyait pouvoir le faire, ce serait pour nous une bien grande consolation, ce serait aussi un encouragement et une règle de conduite à laquelle nous nous efforcerions de nous conformer dans les circonstances difficiles que nous traversons. »

Le *mot de réponse* fut en effet donné. Il fut à la fois, au delà de toute espérance, *une grande consolation*, *un encouragement* et *une règle de conduite*. Il donna lieu aussi à des agissements que M. Gerin, toujours très exactement renseigné par son correspondant de Nérac, relève ainsi dans une de ses lettres : « Un abbé, M. Manec,... correspondant de Mgr l'évêque de Grenoble et de Mgr le Nonce apostolique, essaierait d'agiter le diocèse d'Agen. A cet effet, il parcourt dit-on, les divers cantons de ce diocèse, proclamant partout

que je ne serai jamais évêque d'Agen, et produisant une lettre qu'il aurait reçue récemment du Nonce, dans laquelle Son Excellence dirait que mon affaire *n'a pas fait un pas*. Ce même abbé Manec se servirait de son autorité pour faire signer, par les membres du clergé, une protestation contre moi et emploierait les menaces et les promesses pour entraîner les timides et les récalcitrants. Il oublierait même ses devoirs jusqu'à outrager publiquement le vénérable métropolitain de Bordeaux qu'il appelle *un vieux ne sachant plus ce qu'il fait*, etc., etc... La campagne qu'il entreprend aujourd'hui est le dernier effort des passions dont il est le suppôt... On voudrait pouvoir dire (de moi) : *Le clergé n'en veut pas !* »

Le *mot de réponse*, c'est-à-dire la lettre du Nonce, explique l'attitude aggressive, arrogante et au moins toute dénuée de déférence que M. Manec et avec lui ses collègues, crurent pouvoir se permettre alors à l'égard du « vénérable métropolitain de Bordeaux ». Le cardinal n'avait pas manqué d'être informé et de leur courroux et de leurs menées. Or il n'aimait pas les oppositions, et, quand il s'en produisait, au lieu de chercher à les réduire par voie d'autorité, il se plaisait à les calmer par des prévenances. C'était là sa manière. Au reste, à certains indices très significatifs, il commençait sans doute à douter lui-même du succès de sa mission. Tout cela le détermina à envoyer aux capitulaires sur leurs ergots ce billet lénitif : « MM., on doit parler bien diversement de quelque chose qui a eu lieu au sujet de la vacance d'Agen. Vous êtes les premiers intéressés à tout savoir. Si l'un d'entre vous désirait venir me voir à Saint-Vivien de Monségur, je dois y confirmer quelques enfants de Lagupie (du diocèse d'Agen)... Tout à vous. » L'invitation fut déclinée et sous un prétexte blessant tant il était futile. On s'excusa sur une grande manifestation religieuse qui devait avoir lieu à Agen non pas le jour même, mais le lendemain du jour fixé par le cardinal pour le rendez-vous. La distance entre Agen et la paroisse assignée permettait fort bien d'aller et de revenir dans la même journée. Et puis vraiment l'absence d'un de ces Messieurs était-elle de nature à compromettre la solen-

nité ? C'était l'inauguration des peintures de la Cathédrale. La cérémonie fut splendide. L'orateur, le P. Hyacinthe, alors dans tout l'éclat de sa renommée, avait attiré une foule immense. Déjà apostat dans son cœur, le malheureux moine se livra, au cours de son discours, à mille écarts de doctrine que nos bons capitulaires laissèrent passer sans sourciller. Le Prélat qui présidait, un évêque missionnaire, Mgr Elloy émit timidement, dans la sacristie, une protestation qui n'eut pas d'écho. Il ne fallait à aucun prix troubler la fête.

Après avoir tranquillement présenté leurs excuses, les capitulaires enhardis ne craignirent pas de reprocher au cardinal directement sa conduite et de lui adresser un blâme non dissimulé. « Il n'est que trop vrai, dirent-ils, notre diocèse vient d'éprouver une commotion très vive et l'intervention de V. E. en faveur de M. Gerin suscite bien des commentaires... Certes, Monseigneur, les choses étant ainsi, nous devons regretter amèrement que V. E. n'ait pas été chargée de faire la première enquête. Tout serait fini depuis longtemps. Mais, par malheur, il n'est pas un prêtre dans notre diocèse à qui l'opposition de Mgr de Grenoble ne soit connue; il n'en est pas un qui ne sache qu'une démission a été demandée de très haut et refusée. Il y a plus, de saints évêques ont émis publiquement sur le candidat une opinion qui ne ressemble guère à celle que M. Noubel a publiée. (Il s'agit de la conclusion du rapport donnée ci-dessus). Il y a plus encore, le Souverain Pontife lui-même a parlé et ses paroles ont été répétées par des bouches dignes de toute confiance. Nous ne disons rien des bruits désolants qui ont comme inondé notre diocèse et cela dure depuis deux ans. En somme, M. Gerin serait à la fois Bossuet et saint François de Sales que, malgré l'attrait du grand nombre pour le soleil levant, nous avons lieu de craindre que ce ne soit pas trop des années de vie qui lui restent pour effacer les préjugés amassés contre lui... Qu'il est regrettable que la vérité, que toute la vérité ne nous ait pas été révélée plus tôt ! Permettez-nous, Eminence, d'exprimer aussi le regret que l'on n'ait pas cru devoir nous interroger sur l'état des esprits. Nous

étions en mesure et nous nous serions fait un devoir impérieux de dire à V. E. en toute loyauté, qu'à la suite des rumeurs accréditées à tort ou à raison dans ce diocèse, qu'à la suite surtout des résistances de Rome, une opinion s'est formée parmi nos familles les plus chrétiennes et dans le clergé tout entier (?) à de bien rares exceptions près, et que cette opinion n'est rien moins que favorable au candidat que V. E. patronne. »

Le cardinal subit sans indignation apparente cette rude mercuriale. Il répondit non pas comme un supérieur offensé mais comme un accusé peu sûr de son droit, qui se borne à plaider les circonstances atténuantes : Qu'il comprenait les motifs qui avaient retenu à Agen ses invités; qu'il n'avait pas eu à *intervenir*, comme on semblait le croire, en faveur de M. Gerin; que son rôle avait été simple et facile, car toute initiative près de lui *était venue du Saint-Père;* qu'il n'avait eu qu'à répondre aux 8 ou 10 questions qui lui étaient faites par le Saint-Siège et qu'il ne s'était pas permis d'en sortir, que c'était donc à tort que les capitulaires semblaient se plaindre qu'on n'ait pas cru devoir les interroger sur l'état des esprits; que ce n'était pas à lui qu'ils devaient s'en plaindre, mais au Saint-Siège qui n'avait pas indiqué cette circonstance dans le questionnaire du cardinal Antonelli; qu'il n'avait jamais vu M. Gerin avant le mois de février 1869 (*non novi hominem*); qu'il connaissait l'état des esprits à Agen, la parole du Saint-Père qu'il avait entendue de ses oreilles; qu'il était à Paris en dehors de toute influence nouvelle, qu'ayant rempli sa mission, il n'avait plus lui aussi qu'à attendre *les volontés de la Providence* qui lui était encore entièrement inconnues.

Rome, en effet, n'avait daigné non pas même lui faire parvenir un accusé de réception. C'était un grave échec pour sa personne, il s'efforça de l'atténuer le plus possible à force de silence et d'oubli. Dévorant en secret cet affront, il s'empressa d'abandonner une cause qu'il avait pourtant faite sienne nous avons vu avec quelle emphase. La moralité de

cette histoire se trouve dans ce mot de M. Gerin : « Le cardinal a manqué de cœur et de courage. »

Cependant le jour fixé pour les élections générales approchait peu à peu. A Agen, la lutte fut encore plus rude qu'on ne l'avait prévu. Les royalistes s'unirent aux républicains pour faire triompher la candidature de M. Baze, un ancien député, victime du Deux-Décembre que le triomphe de la tyrannie avait écarté pour longtemps de la scène politique. Quant au clergé que M. Noubel, le député sortant, avait rêvé de se concilier par M. Gerin, ce fut précisément l'affaire Gerin qui le précipita, du moins en partie, dans le camp ennemi. On citait cette parole du Nonce à une réception chez la maréchale Randon : « Nous espérons bien nous débarrasser de M. Noubel aux élections prochaines. » Mot malheureux qui, s'il a été réellement prononcé, expliquerait bien des réactions et justifierait bien des représailles. Chaque jour, le *Courrier agenais* prêchait la guerre sainte. A la suite d'un article plus particulièrement virulent, le candidat officiel fit paraître dans son journal cette note destinée à mettre toutes choses au point : « Le *Courrier* excommunie de plus belle M. Noubel et le *Journal de Lot-et-Garonne.* Par une tactique déjouée d'avance et à laquelle personne ne se laissera prendre, la *pieuse* feuille s'efforce de rendre M. Noubel responsable de la longue vacance qui afflige le diocèse. Nous savions que tel était le but caché de certains meneurs, mais nous n'aurions jamais pensé qu'on eût l'impudeur de l'avouer si ouvertement. Mais qui donc, en cette circonstance, a fait appel aux passions et aux rancunes politiques ? Qui a créé la situation présente et qui a intérêt à la faire durer ? Nous le savons et nous pourrions le dire; nous pourrions, à des commérages sans fondement, opposer des faits précis; nous ne le ferons pas; nous ne l'avons jamais fait, et cependant les provocations ne nous ont pas manqué. Dieu nous garde d'introduire dans nos luttes actuelles des noms qui y sont étrangers et que le *Courrier agenais* devrait être le premier à respecter. Personne, d'ailleurs, n'ignore qu'après les

é ections on verra tomber bien des résistances qui n'auront plus de raison d'être; ayons confiance dans l'avenir et dans un avenir prochain. »

Ces déclarations ne changèrent pas les dispositions des meneurs. Le mot d'ordre dans certaines sphères ecclésiastiques était de voter avec les *rouges*, pour le candidat de l'opposition. Des curés se signalèrent dans leurs paroisses par une propagande active contre le candidat officiel et les séminaristes furent conduits aux urnes avec des bulletins que M. Noubel, qui présidait le bureau, n'eut pas l'illusion de croire à son nom.

N'empêche qu'il passa à une très forte majorité, avec 19.378 voix contre 7.548 à M. Baze, 1.330 à M. Pascal Duprat et 31 bulletins nuls. Ces élections tant redoutées furent donc pour M. Noubel un grand triomphe personnel. Mais elles déterminèrent dans la politique impériale des changements qu'il redoutait et détestait non moins que son ami M. Gerin. « Où allons-nous » demandait anxieusement le député ? Où allons-nous, répondait comme un écho fidèle l'évêque nommé ? M. Barroche perdait son portefeuille. M. Gerin donna des regrets à son ministre, à « son excellent ministre » qui l'avait en somme si mollement défendu. Les successeurs de M. Barroche devaient le défendre plus mollement encore. Il n'était ni leur créature ni leur homme mais une sorte de *laissé pour compte* qui ne servait qu'à obérer leur héritage. Seul, cet esprit de solidarité qui existe forcément entre gouvernements successifs les retint de se désintéresser totalement de lui. L'avènement de M. Emile Ollivier au pouvoir qui donna un moment à M. Gerin une lueur d'espoir, devait en réalité, comme nous le verrons, lui ménager les plus étranges surprises.

Après les élections, il se fit autour de notre affaire une certaine accalmie. L'ouverture du Concile du Vatican lui donna un instant un regain d'actualité. Le bruit se répandit que Mgr Darboy était parti pour Rome chargé par l'Empereur d'une mission auprès du Souverain Pontife. Personne ne

connaissait l'objet de cette mission mystérieuse qui n'était sans doute qu'un mythe; mais on supposait qu'elle avait trait aux difficultés pendantes entre les deux Puissances. Dans l'audience que Pie IX accorda avec empressement à l'archevêque de Paris, il fut bien question de l'affaire Gerin mais tout à fait *obiter* et incidemment. Voici comment M. Emile Ollivier a raconté la chose : ... « Et alors Sa Sainteté s'étend sur la vacance des évêchés d'Agen et de la Martinique, et demande pourquoi, lorsqu'elle n'agréait pas le candidat du gouvernement, l'Empereur n'en nommait pas un autre ? — L'archevêque répond que la question avait peut-être besoin d'être autrement posée; que l'Empereur usait de son droit en nommant, comme le Pape en n'agréant pas; que la religion du ministre qui renseigne l'Empereur sur le mérite d'un prêtre pouvait être surprise comme celle des personnes qui renseignent le Pape sur le même point; que ce n'était donc là non pas une question de principe et de droit, mais une question de fait à examiner; qu'elle était mal engagée, et que pourtant il était à espérer qu'on en sortirait (1). » Eh non, mille fois non, ce n'était pas une question de personne au moins principalement, comme le croyait Mgr Darboy, comme tout le monde le croyait. Cette erreur M. Gerin la partageait avec tout le monde. C'est dans cette fausse persuasion que, pendant le Concile, il demanda au Saint-Siège l'autorisation de se rendre à Rome pour y être confronté avec son principal accusateur, Mgr Ginoulhiac. Il écrivit, à cet effet, au cardinal Antonelli : « Mon évêque va probablement partir pour Rome, je serais très heureux que le Saint-Siège daignât me permettre de m'y rendre moi-même à l'effet d'être mis en présence de mon évêque. C'est le moyen de connaître la vérité qui doit être chère à tout le monde et de terminer une affaire qui touche aux plus graves intérêts. » Cette demande fut transmise officiellement à la secrétairerie d'Etat par le ministère des affaires étrangères. Elle n'en eut pas pour cela plus de succès et resta, comme tant d'autres, sans réponse.

(1) *L'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*, t. II, p. 4.

Pendant ce temps, les nouvellistes ne demeuraient pas inactifs et lançaient des informations aussitôt démenties. A Bordeaux, les journaux annonçaient que M. l'abbé Gaussens curé de Saint-Seurin, venait d'être désigné pour l'évêché d'Agen. D'Auch, un membre de l'administration ecclésiastique renseignait ainsi un de ses collègues d'Agen : « Le bruit se répand depuis quelques jours que l'affaire d'Agen s'arrange par la démission de M. Gerin, qui devient évêque *in partibus* et chanoine du premier ordre de Saint-Denis. Que Dieu le veuille pour le bien de votre diocèse et l'édification générale de l'Eglise ! Cette solution est amenée, dit-on, par la combinaison particulière qui ferait arriver Mgr de Paris au cardinalat; ce serait une transaction. » Hélas ! il était écrit que Mgr Darboy ne revêtirait pas d'autre pourpre que celle du martyre et que M. Gerin ne ceindrait jamais la mitre.

Les voies de la Providence sont vraiment impénétrables et incompréhensibles. Qui aurait pu se douter que la dernière chance de M. Gerin lui viendrait d'un événement aussi inattendu qu'invraisemblable, la promotion de son évêque, son capital ennemi, à l'archevêché de Lyon ? A Grenoble, cette nouvelle tomba comme un coup de foudre. Il était de notoriété publique en cette ville que Mgr Ginoulhiac, zélateur fervent de l'*Impartial Dauphinois*, était un adversaire à peine dissimulé du régime impérial, qu'il avait toujours vécu au plus mal avec les préfets et tous autres fonctionnaires publics qui avaient eu avec lui des rapports d'affaires; qu'il était antipathique à beaucoup et impopulaire. Un an ne s'était pas encore écoulé que le Procureur général de la Cour de Grenoble écrivait à son ministre qui l'avait consulté « que la situation de cet évêque était tellement mauvaise qu'il s'était exclu lui-même de toutes les maisons qu'il avait l'habitude de fréquenter; que la population entière lui était hostile; qu'il n'était plus maître de son diocèse; que plusieurs paroisses passaient au protestantisme, etc.... » Aussi qu'elle ne fut pas la stupéfaction de la gent officielle et ensuite du public lorsqu'on sut que dans sa lettre au préfet pour l'aviser de la

translation de l'évêque, M. Emile Ollivier s'étendait longuement sur « l'immense douleur que devait éprouver le département à se séparer d'un prélat aussi éminent par l'éclat de ses vertus que par les services considérables qu'il avait rendus au pays, etc... » A quoi servent donc les dossiers ? Certainement M. Ollivier dut paraître dès lors à plusieurs l'homme *au cœur léger*, qu'il restera plus ou moins dans l'Histoire.

Toutes les fois que M. Emile Ollivier parle dans ses ouvrages de l'ancien évêque de Grenoble, c'est toujours sur le ton dithyrambique. Pour lui, « Mgr Ginoulhiac est le premier théologien de nos prélats.... Ses écrits et ses discours se distinguent par la sûreté méthodique des arrangements, par l'exactitude de l'érudition, par une netteté courte et pertinente. Sous son regard pénétrant se dissipent les nuages et s'écroulent les à peu près dont la théologie est encombrée autant que les autres parties de nos connaissances. Sans fracas et sans phrases, par la seule efficacité d'une exposition lumineuse qui répand l'évidence de toutes parts, tant chaque idée est mise en relief, subordonnées à celles qui précèdent et rattachée à celles qui suivent, il enlève l'aridité et donne le caractère de l'évidence aux sujets les plus difficiles. Il est simple et modeste comme ne le sont pas beaucoup d'ignorants et sa fermeté n'a jamais été sans un accompagnement de bienveillante indulgence. » (1).

Un tel portrait ne suppose-t-il pas, de la part du peintre, une connaissance directe du modèle ? Il est plus que probable, en effet, que M. Emile Ollivier s'était rencontré maintes fois à Paris avec Mgr Ginoulhiac dans certains cercles ou salons libéraux et notamment chez M. Thiers avec lequel l'évêque de Grenoble entretenait des rapports de très ancienne amitié. Mais cela suffit-il à expliquer les dispositions prises avec tant de hâte par le ministère du 2 janvier et malgré tant d'obstacles et de difficultés pour assurer à ce prélat rien de moindre que la primatie des Gaules ? Il y a là

(1) *Op. cit.*, p. 15.

des dessous qu'il est difficile de pénétrer. Nous sommes porté à croire que le chef de ce ministère libéral, ennemi par définition de l'arbitraire, et de tous les abus, considéra moins, dans cette circonstance, l'intérêt public que ses convenances personnelles et qu'il se servit du pouvoir à peine conquis pour payer une dette de reconnaissance particulièrement chère à son cœur. En 1864, lorsque M. Emile Ollivier, pour avoir *rapporté* la loi sur les coalitions, avait été abandonné de tous ses anciens amis, maudit ,excommunié, traité en pestiféré, par tous les journaux de l'opposition, l'*Impartial Dauphinois* avait été le seul à prendre sa défense. « Il n'est pas rare peut-on lire dans cette feuille, et l'histoire est là pour l'attester, de voir sans raison sérieuse, un parti jeter même de bonne foi, à la face d'un homme, le reproche d'être un transfuge, un traître et d'avoir fait fléchir, par mesquine ambition ou basse cupidité, les inspirations de sa conscience et l'indépendance de sa parole. Mais l'histoire est là aussi pour attester que la postérité n'a pas toujours accepté ces jugements passionnés et ratifié ces accusations.» Profondément touché, M. Emile Ollivier écrivit pour remercier. « Vous avez, dit-il, déterminé à merveille ma situation. » Plus tard, en des jours plus heureux, il aimait à reporter sa pensée reconnaissante vers ceux qui l'avaient soutenu dans cette tourmente. Après quoi, quand on connaît les liens si étroits qui unissaient l'*Impartial Dauphinois* et l'évêque de Grenoble, on est tenté de ne plus s'étonner d'un coup de fortune qui, de prime abord, semble tout à fait inexplicable.

A Lyon des difficultés se présentèrent, elles furent brisées et voilà tout. A Rome des obstacles aussi se rencontrèrent autrement graves, autrement insurmontables. En effet, était-il possible, se demandait-on à la Cour pontificale, d'élever sans scandale au premier siège de l'Eglise de France un prélat qui était actuellement au Concile l'un des chefs les plus en vue de la minorité antiinfaillibiliste? Il y avait bien des raisons, il est vrai, pour l'indulgencier de ce mortel péché. Voyons. Il était l'évêque de la Salette et ce titre lui conciliait déjà

le cœur si pieux de Pie IX; c'était là, si l'on peut dire, sa cote d'amour. De plus, dans une lettre importante, il avait en 1859, pris vaillamment la défense du pouvoir temporel. et, service non moins apprécié, il avait des premiers établi en 1860 dans son diocèse l'œuvre du Denier de Saint--Pierre qui avait recueilli en dix ans une somme de 286.000 francs. N'avait-il pas encore en 1865 publié, en faveur dú *Syllabus*, une lettre qui avait été remarquée? Sans doute, dans les nombreux discours qu'il avait prononcés soit au Concile même soit dans les conciliabules de l'opposition, il s'était toujours montré très nettement opposé à la promulgation du grand Dogme, mais en même temps il ne s'était jamais départi d'une onctueuse et conciliante modération. Il ne donnait pas du tout l'idée d'une barre de fer et rien n'empêchait qu'on ne prit avec lui, pour l'avenir, des sûretés. Nommé le 2 mars il fut préconisé le 26 juin. Tout avait été décidé à Paris, arrangé et convenu à Rome du vivant même du vieil archevêque de Lyon, le cardinal de Bonald dont la mort se fit attendre jusqu'au 25 février. Nous avons sur ce point le témoignage d'un jésuite marquant, le R. P. de Damas, un des fils du duc de ce nom, qui, au commencement de ce même mois de février, tint devant M. Gerin à peu près ce langage : « Votre évêque va être nommé à Lyon. L'affaire est arrangée entre l'évêque de Grenoble, MM. Thiers et Daru (celui-ci ministre des affaires étrangères dans le cabinet du 2 janvier). Le décret sera signé *immédiatement* après la mort de Mgr de Bonald, à cause des compétitions que l'on redoute. Mgr Ginoulhiac s'est assuré de l'agrément du Saint-Siège, en signant un engagement secret, qu'on lui rappellerait au besoin, de défendre toutes les prérogatives du Saint-Siège telles qu'il les définit et les entend. Dans ces conditions, Rome a promis son agrément. »

Transféré à Lyon, Mgr Ginoulhiac ne devait pas quitter Grenoble tout entier. Il y laissa du moins sa houlette et son manteau à l'un de ses plus fidèles disciples, Mgr Paulinier, qu'il voulut et qu'il obtint sans peine comme successeur. Le Préfet avait remué ciel et terre pour parer ce nouveau coup,

il en fut pour ses frais. Le triomphe de l'*Impartial Dauphinois* était complet.

Avec cela, M. Gerin restait sur le carreau. Ses amis réclamaient à cor et à cri une compensation qui s'imposait. Quelques-uns, au souvenir sans doute du bon roi Louis XII, escomptaient un geste généreux du nouvel archevêque. M. Gerin ne partageait pas cette illusion. « Je compte peu. écrivait-il, sur Mgr Ginoulhiac. Ceux qui le connaissent le croient incapable d'une bonne action. » Restait le gouvernement qui pouvait encore tout sauver après avoir tout compromis. Pouvait-il laisser sous les fourches caudines où il les avait menés, ses fidèles de Grenoble et de l'Isère ? Le préfet du département, les membres de la députation, MM. Vendre, Jeliot, Raboin tentèrent une démarche suprême auprès du Président du Conseil et même, dit-on, de l'Empereur. Mais ils eurent beau démontrer que les derniers événements survenus dans leur circonscription, appelaient de toute nécessité la préconisation immédiate de l'évêque nommé d'Agen, ils n'obtinrent que de ces paroles gelées qui restent éternellement sans force et sans vie : *Verba et voces prœtereaque nihil.* On eut un moment l'idée de profiter d'une liberté politique récemment concédée et d'interpeller le ministère sur la question de savoir si le Concordat était encore en vigueur. Ainsi, sous l'Empire même, les vrais impérialistes en étaient réduits à n'être plus qu'un parti d'opposition. Nulle part ailleurs plus qu'à Grenoble ils ne durent sentir, dans leurs cœurs attristés et humiliés, la faillite du régime.

A Agen, les dernières convulsions se prolongèrent plus longtemps. Les meneurs antigérinistes, à bout d'expédients, avaient finalement adopté la tactique de soulever dans le clergé un grand mouvement d'opposition et de réprobation contre l'évêque nommé et d'acculer ainsi cet intrus avant la lettre à la démission forcée. L'idée était déjà dans l'air lorsque, pour lui couper les ailes, M. de Vivie, curé de Damazan, le frère du curé de Nérac, fit paraître, sous le voile de l'anonymat, une petite brochure intitulée : *De la Non-Intervention du Clergé Diocésain dans les Nominations épiscopa-*

les sous notre Régime Concordataire (1). « Le respect dû aux deux Puissances, dont l'accord est requis pour les nominations épiscopales sous notre régime Concordataire, s'oppose à l'intervention du Clergé de second ordre dans le cas d'embarras. C'est ce que l'auteur montrait avec une grande sobriété de style et une riche provision de raisons, empruntées au droit, à la Religion, au patriotisme, à l'intérêt même (2). » Cet opuscule fut réfuté dans un article du *Courrier* à la date du 7 mai 1869. Le titre seul montre que la thèse de l'abbé de Vivie était directement visée : *Lettre de l'abbé X à M. l'abbé L. au sujet de la non-intervention du Clergé diocésain dans les nominations épiscopales sous notre régime concordataire.* C'est la forme dialoguée qu'avait adoptée l'auteur. A l'abbé L. qui objectait : « Comment pourra-t-on connaître officiellement les motifs qui engagent le Souverain Pontife à refuser la préconisation du candidat proposé par le Gouvernement ? », l'abbé X répondait : « Il n'est pas dans les habitudes de la Cour romaine de rendre ces motifs officiels... Mais aujourd'hui nous savons officieusement, et cela nous suffit, que le Souverain Pontife ne peut accepter le candidat proposé. » — Seconde objection : « Le Gouvernement qui a donné à la France tant d'évêques ou archevêques distingués par l'éclat de leurs vertus et leur soumission filiale au SaintSiège, ne peut être suspect de vouloir rompre cette belle harmonie de l'épiscopat en faisant entrer dans ses rangs un homme qui en amoindrirait l'honneur ». — Seconde réponse : « Cette réponse pouvait avoir quelque valeur il y a quelques mois; mais elle a perdu toute sa force depuis que le mot de *séditieux* a été porté par une bouche vénérable contre celui qui se mettait en pleine révolte et menaçait d'en appeler à l'épiscopat français. » Est-ce une allusion à Mgr Darboy ou simplement à M. Gerin ? — Troisième objection : « Toute pression exercée dans le but d'obtenir une substitution ou

(1) In-12 de 10 pp. — Auch, 1869.

(2) Léonce Couture, *Revue de Gascogne*, n° du 30 avril 1869. — Voir P. Dubourg, *L'abbé Jean-Eugène de Vivie*, Tonneins, G. Ferrier, 1902.

une abdication de candidature, paraît une entreprise téméraire, attentatoire à l'indépendance des autorités compétentes, etc. » — Troisième réponse : « Ici tout le monde est d'accord, mais il paraît que vous êtes le seul à qualifier de la sorte une démarche respectueuse qui porterait aux pieds du trône et de l'évêque nommé, les doléances du clergé agenais. L'Empereur n'en serait pas offensé. Quant à M. Gerin, c'est lui faire une situation bien pénible que de le croire peu disposé à recevoir l'expression de nos souffrances. Se démettre sous l'empire d'une pression quelconque serait peu honorable pour lui, mais s'entendre paternellement avec nous et renoncer comme spontanément à une position où il ne semble pas appelé par la Providence, ce serait pour lui le moyen de conquérir une estime que personne ne pourrait lui refuser. Et qu'on ne dise pas qu'il est maintenant trop tard. Trop tard pour une bonne action ? — Jamais, jamais ! »

Pendant longtemps, cette propagande menée par un parti politique et au profit de certaines ambitions plus ou moins secrètes et honteuses ne recueillit guère d'adhésions dans le Clergé agenais qu'auprès de quelques esprits outranciers et agités, plus bruyants que dangereux. Cependant un travail se faisait aussi peu à peu et à la longue même dans les meilleures têtes. Il est certain que le malaise augmentait dans le diocèse. Tout le monde aspirait à en voir la fin quitte à en supprimer la cause ou même la simple occasion. D'autre part, jamais peut-être autant que dans cette seconde moitié du XIXe siècle, la vénération pour le Pape ne s'était affirmée comme le caractère de la piété catholique. Beaucoup de prêtres dans le diocèse et des plus respectables, qui ne voyaient les choses et ne pouvaient les voir que par le dehors, étaient vivement impressionnés par la résistance persévérante du Saint-Siège. Pour eux, sans plus ample informé, la cause était entendue et jugée. L'obstination de l'évêque nommé les étonnait et au fond les scandalisait. A leur tour ils pensèrent faire œuvre pie en s'efforçant de la briser.

C'est sous cette inspiration que les prêtres du canton de Marmande, réunis en conférence le 29 juin 1869, sous la pré-

sidence de leur vénérable archiprêtre, M. Maurel, adressèrent aux vicaires capitulaires la pétition suivante : « Voici vingt-six mois que le siège épiscopal est vacant et neuf consistoires tenus à Rome, sans qu'un évêque ait été préconisé pour notre diocèse. Cette longue et rude épreuve les fidèles et le clergé l'ont supportée avec un calme et une résignation dont on a dû leur savoir gré, mais qui doit avoir un terme. N'est-il pas temps, en effet, d'élever la voix pour qu'on ne prenne pas notre silence pour une faiblesse et notre patience pour l'abandon d'une cause qui pourtant nous intéresse si vivement. Nous savons, Messieurs, que vous désirez plus que personne de voir finir le veuvage de notre Eglise, et nous nous plaisons à vous donner ici un témoignage public de notre profonde reconnaissance pour toutes les démarches que vous avez faites dans ce but avec autant de zèle que de persévérance. Mais puisque le succès n'est pas venu couronner vos efforts, permettez-nous d'unir notre voix à votre voix, nos vœux à vos vœux et de vous supplier de tenter encore de nouvelles instances afin d'arriver au terme tant désiré. Après deux ans d'attente, rien ne paraîtra plus honorable et plus digne au candidat élu qu'un désistement spontané et nous avons la confiance que le gouvernement de l'Empereur, qui a vu avec quelle unanimité ses désirs viennent d'être secondés dans notre diocèse, ne voudra pas se montrer plus longtemps sourd à nos vœux et à nos prières. »

Aux fins de lui obtenir de nombreuses adhésions, cette pièce devait être communiquée à tous les archiprêtres de l'arrondissement et en même temps recommandée par une circulaire ainsi conçue : « La conférence de Marmande, dans la réunion de juin, a décidé qu'elle adresserait une supplique à MM. les vicaires généraux capitulaires pour les conjurer de redoubler de zèle et d'efforts pour obtenir enfin un Evêque. Dans cette démarche, elle a eu pour but de détruire *la fatale illusion* du candidat élu; de donner à l'action de MM. les vicaires généraux plus d'unité (?), de force, d'efficacité; enfin d'arriver plus promptement à l'accomplissement des vœux si légitimes de tout le diocèse. Je prends la liberté

de vous envoyer une copie de notre supplique. Si vous trouvez qu'elle répond à vos pensées et à vos désirs veuillez avoir la bonté de la signer et de la faire signer par tous les prêtres de votre canton qui partageront vos sentiments. »

Certes, à l'examiner de près, une pareille entreprise, n'était guère de nature à faire avancer les choses. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'elle pouvait, malgré les excellentes intentions de ses auteurs, donner de l'embarras aux capitulaires qui s'empressèrent d'y couper court. Peut-être au moins leur servit-elle à exercer sur leur métropolitain encore tout confus de sa mésaventure, une légère vengeance ? Tant y a qu'avant de notifier leur décision, ils adressèrent à l'archevêque de Bordeaux cette question perfide : « Faut-il empêcher, faut-il laisser faire ? » — « Faut-il oui ou non payer le tribut à César ? », demandait-on un jour à Notre-Seigneur. Le fin cardinal eut la patience et l'habileté de répondre : « Je n'ai pas cessé un instant de m'occuper de l'affaire qui vous intéresse si fort... Toute démonstration du genre de celle dont vous me parlez ne pourrait qu'apporter des entraves à ce que nous nous proposons de faire dans l'intérêt de votre diocèse. » Le curé de Marmande reçut l'ordre de s'abstenir.

Le projet fut repris l'année suivante mais sur une plus grande échelle et avec l'assentiment tacite des capitulaires qui négligèrent cette fois de consulter le cardinal. On se proposa rien de moindre que de dresser tout le clergé du diocèse dans une sorte de pronunciamento contre l'évêque nommé. A cet effet, un comité fut constitué à Agen. Il était composé de treize ecclésiastiques des plus en vue de la ville. En tête figurait le curé de la cathédrale, M. Deyche, qui, pour la circonstance, s'était détaché du quatuorvirat capitulaire. Puis venait un chanoine, M. Capot, l'orateur du Chapitre, homme disert, dont M. Gerin appréciant sa manière, disait « qu'il mourrait dans des contorsions de style. » On remarquait surtout, à son rang, un personnage de la plus haute valeur morale, vraie *norma cleri*, capable à lui seul de rallier bien des suffrages, M. Augarde, supérieur du Petit-Séminaire

qui a marqué si fortement de son empreinte vingt-cinq générations de prêtres.

Le premier ouvrage du comité fut de rédiger une circulaire et une pétition. La circulaire non imprimée mais simplement lithographiée devait être adressée à tous les présidents de conférence. Elle était ainsi libellée : « Le clergé d'Agen est au moment de faire une démarche importante pour tâcher d'obtenir qu'un évêque nous soit enfin donné. D'après de sages conseils qui nous viennent de haut, nous aurions avant tout à former auprès de M. Gerin une pressante demande à laquelle nous voudrions vous associer, *vous et les membres de votre conférence*. Si vous entrez dans nos vues, vous n'aurez qu'à signer la pièce ci-jointe et à nous en faire *le plus tôt possible* le renvoi. Nous invitons aujourd'hui même les autres conférences à en faire autant; et si elles répondent, pour la plupart au moins à nos espérances, nous nous hâterons d'envoyer le tout à M. Gerin; sa conduite à cet endroit déterminera notre conduite ultérieure. Nous nous faisons, du reste, un devoir de vous dire, vénérable confrère, qu'avant de nous mettre en rapport avec vous et avec MM. les Présidents des diverses conférences, nous avons acquis la certitude que M. Bordes et M. Manec ne s'opposent pas à notre démarche, tout en jugeant que leur signature personnelle ne devait point, pour des motifs dont ils restent seuls juges, figurer dans notre adresse. Nous vous serons reconnaissants, vénéré confrère, de nous honorer d'une prompte réponse et de l'envoyer à M. le curé de la Cathédrale ou à l'un des signataires de cette lettre. »

Quant à la pétition, elle devait être adressée à M. Gerin. En voici le texte : « Agen, le 1er juillet 1870. Monseigneur, ce ne sont plus seulement quelques voix isolées qui viennent se faire auprès de vous l'écho des souffrances du diocèse d'Agen. C'est tout un Clergé qui vous porte, avec le cri de la douleur, l'humble prière d'y mettre un terme. En vous suppliant, Monseigneur, de vouloir bien renoncer au bénéfice du décret qui vous nomme notre évêque, nous vous demandons sans doute un acte de grande abnégation, mais c'est un de

ces actes qui élèvent dans l'opinion le caractère de l'homme et surtout du prêtre et qui honorent toute une vie. Un sentiment de délicatesse et de haute réserve à votre endroit nous avait depuis plus de trois ans imposé silence. Maintenant nous ne résistons plus aux motifs qui nous sollicitent : l'intérêt des âmes et des œuvres diocésaines. Pleins de respect et de confiance, nous venons pour ces graves motifs, vous conjurer, Monseigneur, de ne pas nous refuser plus longtemps un noble et généreux sacrifice. Si vous daignez l'accepter, aucun des liens qui déjà vous attachent à notre diocèse ne sera brisé; la reconnaissance popularisera votre nom parmi nous, et certainement vous procurerez à votre âme sacerdotale, pour cet oubli de vous même, le plus grand mérite et la plus douce consolation. — Nous sommes, avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très dévoués serviteurs. »

Cette supplique, rédigée dans une forme si honorable et si respectueuse, n'était au fond qu'une machine de guerre, comme le faisait entendre la circulaire qui l'accompagnait. On se doutait bien qu'elle ne serait pas agréée. M. Gerin n'était pas homme à capituler. Ses dispositions nous sont connues par une lettre qu'il écrivait vers le même temps : « Je suis, disait-il, plus que jamais calme et résolu. Je déplore plus que personne le mal qu'on fait au diocèse d'Agen que j'aime profondément; mais comme je suis innocent de l'effet pernicieux causé par les retards qu'on me fait subir et que ma conscience me défend de sacrifier mon honneur, je reste et resterai inébranlable. Sans doute les prêtres agenais peuvent me donner de grandes consolations en se montrant favorables à ma cause, mais s'ils croyaient devoir blâmer ma résistance, je n'en serais ni ému ni ébranlé. » Au moins y avait-il lieu d'espérer que le Gouvernement dont dépendait en dernière analyse la solution, se montrerait moins stoïque et moins ferme lorsqu'il verrait son élu rejeté par tout un vrai plébiscite.

Malheureusement on rencontra des oppositions et il s'en fallut de beaucoup qu'on atteignît l'unanimité morale, condition *sine qua non* du succès. Des cantons entiers, comme

ceux de Nérac, de Damazan, de Mézin, etc., refusèrent sans considération aucune leur adhésion. Le secrétaire de cette dernière conférence notamment écrivit le 9 août à l'évêché : « M. le secrétaire général, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, le procès-verbal de notre séance de juillet. M. l'archiprêtre de la Cathédrale avait adressé à M. le curé de Sos, une pétition à M. Gerin. Cette pétition a été communiquée à la conférence du canton de Mézin. J'ai l'honneur de me servir de votre intermédiaire pour faire savoir à M. l'archiprêtre de la Cathédrale que la conférence a repoussé, à l'unanimité, cette pétition pour des motifs que je n'ai pas été chargé de lui faire connaître et que j'ai été seulement chargé de la lui renvoyer vierge de signatures. »

Que si les trop nombreuses abstentions et protestations qui surgirent çà et là donnèrent au projet des XIII le coup mortel, la presse locale se chargea de l'enterrement. M. Léon Rabain, dans le *Courrier* eut l'imprudence de révéler au public les vraies intentions des promoteurs de la manifestation et de soulever tous les voiles : « Il est impossible, écrivit-il, que Mgr Gerin ne fléchisse pas devant cette démarche de tout le clergé. Mais si, contre toute prévision, cette adresse ne produisait pas l'effet qu'on en attend, on ne s'arrêterait pas devant le refus de l'évêque nommé d'Agen. Une pétition serait adressée au ministre pour demander que le décret de nomination soit rapporté, et, si l'on ne réussissait pas mieux de ce côté que de l'autre, on chargerait un groupe de députés catholiques de porter l'affaire à la tribune du corps législatif. » On a vu que dans l'autre camp on avait pensé user du même moyen. En somme, c'était mettre le couteau sur la gorge et à M. Gerin et au gouvernement.

D'autre part, dans le *Journal de Lot-et-Garonne*, dont il avait pris récemment la direction, M. Fernand Lamy représenta « la démarche assez grave du Comité des XIII comme une manifestation d'individualités sans mandat derrière lesquelles s'abritaient certaines ambitions bien connues; comme une imprudence irrespectueuse envers l'évêque nommé d'Agen en même temps qu'un acte d'hostilité contre l'autorité

capitulaire; comme une semence de divisions au milieu d'un clergé uni jusque-là dans un esprit de soumission et de concorde. » Son article se terminait par ces mots : « Ce n'est point avec des tentatives de manifestation comme celle que que nous avons signalée qu'on portera remède au mal dont nous souffrons. On ne se prépare ainsi que des déceptions pénibles parce qu'elles laissent inévitablement derrière elles le souvenir de lourdes responsabilités encourues et des ferments de regrettables discordes. » A quoi le *Courrier* de répliquer aussitôt par une virulente diatribe, et ainsi de suite.

Effarés de tant de bruit les XIII firent tenir aux deux journaux le communiqué suivant : « Le Comité de l'adresse de Mgr Gerin avertit qu'il n'est pour rien dans la polémique suscitée à son occasion. Il aurait cru manquer à sa dignité s'il était sorti de la plus stricte réserve. *La prudence, l'absence de toute ambition, le plus grand respect pour l'autorité capitulaire et pour Mgr Gerin*, traceront toujours sa ligne de conduite. Il n'a d'autre but que le bien du diocèse. » Il n'en était pas moins irrémédiablement compromis et son œuvre avec lui.

Quelqu'un qui devait être bien marri de se trouver dans cette galère, c'est le chef nominal du comité, ce bon M. Deyche, vicaire capitulaire par intermittence et vicaire perpétuel de la Cathédrale. Excellent curé, très dévoué à ses paroissiens dont il était d'ailleurs adoré, il ne rappelait que trop, par son esprit timoré, ce disciple de Jésus, qui allait trouver le Maître pendant la nuit. En 1868, il s'était laissé aller à signer une adresse au Souverain Pontife en faveur du pouvoir temporel. Comme il était des signataires le mieux titré c'est à lui tout naturellement que fut adressé, quelque temps après, le bref de louange. Cette pièce, il la mit vite sous la clef, *propter metum Judœorum* et n'en souffla pas mot non pas même aux intéressés qui s'en seraient fait tant de gloire. Or en 1870, pendant le Concile, une autre adresse portant à peu près les mêmes signatures fut présentée au Souverain Pontife. Celle-ci prétendait exprimer la foi du diocèse et ses vœux pour la définition de l'Infaillibilité. Plus heureuse que

l'autre, elle reçut la plus grande publicité. L'*Univers*, dans son numéro du 1er février lui consacra un long article. Cela déchaîna une tempête sous les crânes chenus des deux capitulaires agréés par le Gouvernement et responsables. MM. Bordes et Manec, pris d'une sainte fureur, agitèrent leur foudre et dans une « Lettre à Messieurs les curés du diocèse d'Agen », ils blâmèrent avec la dernière témérité, « une demande collective et délicate, pleine de périls, faite en dehors d'eux et à leur insu. » Pour toute défense, le principal coupable, M. de Vivie, curé de Nérac, fit savoir sans pitié « que le vénérable chanoine archiprêtre de la Cathédrale, lui aussi vicaire général capitulaire, figurait à la tête des signataires de l'adresse. » On pense bien que ce jour-là les rieurs ne furent pas du côté du quatuorvirat. Le vénérable archiprêtre, mis ainsi en fâcheuse posture, balbutia des excuses et à son tour jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Ce n'était pourtant pas encore la fin de ses tribulations. Pour son malheur son nom, comme nous l'avons vu, figurait aussi en tête du Comité des XIII. M. de Vivie, c'était de trop bonne guerre, en prit occasion pour mettre les capitulaires en contradiction avec eux-mêmes dans la personne de leur collègue amphibie. Dans une lettre ouverte publiée par le *Journal de Lot-et-Garonne* (n° du 18 juillet 1870), il posa cette question qui au fond, sinon dans la forme, ressemble singulièrement au fameux *Problème* janséniste, posé autrefois à M. Boileau de l'Archevêché, cet autre ancien curé de la cathédrale d'Agen : « A qui faut-il croire de M. Deyche, signataire des ordonnances capitulaires des 8 avril 1868 et 3 novembre 1869 ou du même M. Deyche, signataire du manifeste des XIII du 1er juillet 1870 ? Les oukases du quatuorvirat enjoignaient formellement de maintenir aux conférences leur caractère de cercles d'études. De quel droit les XIII transformaient-ils ces mêmes conférences en réunions électorales pour y quémander des suffrages en faveur d'une adresse « qui ne portait avec elle aucun caractère d'autorité ? » Pour moi, concluait M. de Vivie, « je ne crois pas devoir intervenir dans un débat qui occupe les deux puis-

sances concordataires; puisque les négociations ont encore lieu, il faut les respecter et attendre. Je m'abstiens de toute réflexion relativement à M. Gerin dont l'esprit supérieur appréciera une démarche qui peut devenir des plus funestes et des plus compromettantes dans la supposition très admissible d'une préconisation prochaine. »

Pour ce qui est de cette préconisation prochaine qu'il supposait encore très admissible, en toute vérité, M. de Vivie n'y croyait pas lui-même au moment où il donnait ainsi le coup de grâce au manifeste des XIII. Tout démontre qu'en se montrant défenseur si zélé et si persévérant de l'évêque nommé, il avait eu surtout pour but de revenir au pouvoir et de récupérer son titre de vicaire général. Cette ambition n'était un secret pour personne. Le *Courrier*, au cours de la période électorale, (n° du 28 avril 1869) s'était chargé de la dénoncer au public en ces termes on ne peut plus clairs : « Dans la circonscription de Nérac on se livre à d'autres manœuvres. Non seulement on dit que Mgr Gerin va arriver, mais encore qu'il a nommé ses deux vicaires généraux; ce seraient deux frères, les curés de Nérac et de Damazan. Il n'est pas impossible que MM. de Vivie soient élevés à cette fonction, tout est possible... »

Plus tard en tout dernier lieu, M. de Vivie osa porter ses visées plus haut et jusqu'au sommet de la hiérarchie sacrée. C'est encore le *Courrier* qui le fit savoir. En critiquant la manœuvre des XIII, M. Fernand Lamy avait dit : « On va jusqu'à parler d'une ou plusieurs ambitions qui se cacheraient derrière la manifestation du comité. » — « Eh ! oui vraiment, répliqua M. Léon Rabain, on va jusqu'à en parler. Mais si ces ambitions vous effraient à ce point, vous n'avez qu'à vous ranger du côté du comité qui ne sert pas à les masquer comme vous l'insinuez. Ignorez-vous donc qu'au nombre des candidatures dont on vous parle, se trouve précisément celle de M. de Vivie, curé de Nérac. Nous ne savons pas si on parle d'une seule ou de plusieurs, mais on parle certainement de celle-là... C'est peut-être vous qui, à votre

insu, préparez et favorisez ces propagandes et ces luttes qui répugnent à la dignité du sacerdoce. »

Pour expliquer l'évolution ascendante du curé de Nérac. il est bon de revenir à cette adresse au Pape dont il a été déjà question. M. de Vivie n'accepta pas le blâme sévère des capitulaires; il en appela à Rome. Pie IX lui répondit par un bref approbatif des plus flatteurs. Ce bref, les félicitations qu'il lui attira de tous les points du diocèse le grisèrent. Il se dit que si M. Gerin se désistait en sa faveur, Rome serait trop heureuse de le placer sur le siège d'Agen. Le gouvernement de son côté, ne pourrait être qu'enchanté de terminer par une solution si élégante un conflit qui lui causait tant d'embarras. Le tout était de persuader M. Gerin. Il lui écrivit la lettre suivante :

« Nérac, le 20 mai 1870. — Monseigneur, les nombreuses lettres que j'ai reçues à l'occasion du Bref dont j'ai été honoré par le Souverain Pontife, sont toutes écrites par des prêtres qui vous sont dévoués parce qu'ils connaissent mes sentiments à l'endroit de Votre Grandeur. Néanmoins toutes déplorent la situation désastreuse de notre pauvre diocèse. dont l'*administration actuelle ne peut être prolongée sans de graves dommages.* Vous ne pouvez pas en douter vous-même, Monseigneur, parce que vous savez *tout ce qu'ont osé certains personnages et ce dont ils sont capables.* Vous repoussez avec indignation, je le sais, une pareille conduite et vous nous plaignez. Vos sympathies auxquelles nous donne droit notre dévouement inébranlable et toujours fidèle. nous consolent, Monseigneur, et nous avons voulu partager vos espérances et votre patience au milieu des épreuves depuis plus de trois ans. Vos amis dévoués attendraient encore s'il y avait quelque chose à espérer pour vous, Monseigneur, et pour notre diocèse; mais des nouvelles récentes de Rome nous assurent que la situation est plus embarrassée que jamais et que S. E. le cardinal de Bordeaux n'a pu rien obtenir.

« Dans un pareil état de choses, tous les bons prêtres de l'Agenais se sentent pressés de faire quelque démarche pour

avoir un évêque et plusieurs me sollicitent de prendre l'initiative. Je n'ai voulu rien faire, Monseigneur, sans avoir préalablement l'avis de Votre Grandeur qui, j'en suis certain, ne voudrait pas être, je ne dis pas la cause, mais pas même l'occasion d'une situation désastreuse pour un diocèse qui doit vous être cher.

« Je me permets de vous adresser, en communication, une des lettres qui me sont adressées. Je regrette de ne pouvoir pas en retrancher tout ce qui me concerne. M. l'abbé Neau, curé de canton depuis dix-neuf ans, est un des prêtres les plus respectables; il a 63 ans. Si vos amis peuvent quelque chose pour votre préconisation, dites, Monseigneur, et nous sommes tout disposés à agir. Si nos bons désirs et nos démarches ne doivent aboutir à aucun résultat, faites pour nous, au nom de Dieu, ce que nous serions si heureux d'obtenir pour vous. Nous saurons, avec tout le diocèse, que nous vous devrons tout, nos regrets seront plus vifs, notre amour pour vous plus ardent, notre vénération plus profonde et certainement votre couronne plus belle et plus riche lorsque vous paraîtrez devant Dieu. A notre âge, Monseigneur, *les illusions se dissipent* et la pensée d'une éternité triomphe de tout. Agréez, etc... ».

Ce M. Neau qui devait présenter à M. Gerin le poignard au préalable si bien enrubanné n'avait rien, semble-t-il, qui le désignât particulièrement à ce rôle de muet du sérail. D'humeur pacifique et douce, il avait passé sa vie déjà longue à cultiver en toute tranquillité sa portion de la vigne du Seigneur, son jardin et aussi les Muses. On a de lui deux poésies patoises qui lui assurent une certaine immortalité : *Las Poumpos de Mouncla* (L.-et-G.) et *Lou Papo ! ou lou Boun Péro de touts lous Chretiens*. Sa lettre disait : « On m'avait dit beaucoup de bien de vos relations avec M. Gerin.. Ces rapports me faisaient bien augurer de son administration s'il était préconisé; *je supposais que vous seriez avec lui.* Ils me paraissaient devoir ne pas être inutiles au diocèse dans le cas, où comme il arrive, ses bulles ne lui seraient pas accordées. Qui mieux que vous alors pouvait, surtout avec le

concours du clergé, obtenir en faveur d'un diocèse qu'il affectionne, nécessairement, un de ces sacrifices qui paient comptant les cœurs généreux ?... Le bruit d'une démission conditionnelle vint jusqu'ici il y a quelques mois : *la condition lui substituait un ami de son choix.* Je crois pour ma part que le choix ne pouvait être meilleur. Le diocèse témoin d'une vie entière de vertus d'un vrai Samuel, placé bien jeune à l'ombre des autels, grandi et vieilli sous ses yeux, n'eût pas manqué d'applaudir et de bénir Dieu *de le lui avoir donné pour premier pasteur.* »

M. Gerin envoya ces deux lettres à son ami, M. Noubel, avec ce simple mot de commentaire : « Vous y verrez comme quoi M. le curé de Nérac me dit une fois pour toutes *le mot de la fin :* Donnez votre démission *en ma faveur ! !* Plus que jamais je mourrais cent fois avant de céder devant toutes ces infamies. » M. le curé de Nérac pouvait dire : Adieu, vache, cochon, couvée !

La déclaration de guerre avec l'Allemagne qui survint le 17 juillet, ne mit pas fin à toutes ces misérables rumeurs dont était plein le pays. Il fallut pour les étouffer le canon de Wissembourg et surtout de Sedan. Il se fit dès lors autour de l'affaire Gerin un grand silence. Puis, quelques mois après, au moment où l'on si attendait le moins arriva le dénouement. Les journaux publièrent la décision suivante :

« La Délégation du Gouvernement de la Défense Nationale décrète :

Art. 1er. — Le décret du 16 mai 1867 par lequel il a été pourvu à la nomination d'un évêque au siège épiscopal d'Agen, est et demeure rapporté.

Art. 2. — M. l'abbé Chaulet d'Outremont (Albert-Hector), chanoine de l'église métropolitaine de Tours, est nommé évêque d'Agen.

Fait à Bordeaux, le 24 janvier 1871. — Signé : Ad. Crémieux, Fourichon, Glais-Bizoin. — Par délégation du membre du Gouvernement, ministre de l'Intérieur et de la Guerre (Gambetta), Ad. Crémieux.

Cette nouvelle, à cause des circonstances tragiques du moment, trouva peu d'écho dans le diocèse. Le bruit courut cependant que Mgr Chigi, toujours Nonce du Pape, viendrait sacrer lui-même Mgr d'Outremont dans la cathédrale d'Agen. Si le Nonce eut vraiment cette idée, il y renonça et eut la sagesse de triompher avec modération. N'était-ce pas assez que, pour conclure une affaire qui lui avait donné tant de mal, il eût consenti à recevoir des mains d'un juif le nouvel évêque, malgré la disposition du Droit canon qui dénie aux infidèles tout droit de patronat et de présentation, malgré l'article 1er du Concordat qui prévoit et reconnaît cette disposition ? L'élu si lestement évincé de l'Empereur déchu dut se rappeler, non sans quelque mélancolie, en faisant un retour sur lui-même, ce passage d'une lettre qu'il avait écrite quelques mois auparavant : « Les journaux de Paris ont fait remarquer ces jours derniers que le Saint-Père, qui avait toujours refusé de préconiser les évêques nommés par l'infortuné Maximilien, a préconisé *sans nulle difficulté* cinq évêques présentés par l'assassin du malheureux empereur. »

A vrai dire, l'honorable M. Crémieux n'aurait pas songé de lui-même à révoquer M. Gerin et à rapporter le décret impérial. Il avait d'autres soucis et ses pensées allaient ailleurs. Certaines influences l'y déterminèrent. Pendant son séjour à Tours comme délégué du Gouvernement, il s'était installé à l'archevêché. Le juif et l'archevêque faisaient bon ménage. Mettant à profit les bonnes grâces de son étrange commensal, le Prélat lui recommanda un jeune chanoine de son entourage, cet abbé Chaulet d'Outremont que la Providence destinait au siège d'Agen. D'aventure, celui-ci, aumônier d'un pensionnat de jeunes filles, venait de rendre un appréciable service de famille à un Agenais d'importance, le comte Chaudordy, qui dirigeait également à Tours, sous le nom de Gambetta, le département des affaires étrangères. Le diplomate reconnaissant joignit ses instances à celles de l'archevêque et aussi du Nonce, non moins intéressé au succès de la négociation. La nomination fut décidée. On raconte

que le nouvel élu, pris d'un certain scrupule à l'égard de celui qu'il avait supplanté, aurait voulu lui faire offrir quelque prélature comme fiche de consolation, du doublé à défaut d'or pur, du ruolz au lieu d'argent fin et contrôlé. « Vous devriez, dit-il à M. Crémieux, lui obtenir un titre de protonotaire. — Protonotaire, pourquoi pas notaire tout court? répartit le ministre facétieux et peu fixé, par son éducation religieuse, sur les hochets de la vanité ecclésiastique. La chose en resta là. On est bien sûr, d'ailleurs, que M. Gerin ne se serait pas laissé ainsi couvrir de ridicule.

Comment ce pauvre prélat manqué prit-il sa disgrâce? Sans doute comme une délivrance. L'Empire, dans sa chute, avait entraîné ses derniers espoirs. On ne voit pas qu'il ait appelé au Conseil d'Etat, comme c'était son droit, du décret qui le frappait, sans motifs, de révocation. Il resta quelques années encore curé de Saint-André. En 1876 il fut nommé chanoine de la cathédrale de Grenoble. Il mourut enfin en 1886. La fortune assez considérable qu'il laissa ne provenait ni de sa famille ni de ses bénéfices; elle lui était, pour ainsi dire, tombée du ciel. Il crut devoir en disposer en faveur des pauvres non toutefois sans avoir assuré aux nécessiteux de sa parenté une pension alimentaire. Son corps attend la résurrection dans le cimetière de Grenoble sous un tombeau qui porte son effigie sculptée en relief avec cette très simple épitaphe :

ICI REPOSE
LE CHANOINE GERIN
CURÉ DE SAINT-ANDRÉ
1808-1886.
A LEUR BIENFAITEUR
LES HOSPICES RECONNAISSANTS.

Dans sa maison de campagne, à Domenc, près de Grenoble, est établi un asile pour enfants qui porte son nom.

Et dire que ce nom est resté même jusqu'à nos jours comme un épouvantail dans une partie du clergé et dans cer-

tains milieux de Grenoble. Un honorable ecclésiastique auquel l'auteur de cette étude s'était adressé pour avoir des renseignements, écrivait dernièrement ces lignes sévères : « Pour l'honneur de notre diocèse et aussi du clergé, il vaut mieux faire le silence autour de cette mémoire. » Heureusement l'Histoire est là pour réformer de tels jugements. Au lecteur d'apprécier !

CHANOINE DURENGUES.

Le 15 mai 1918.

RELATION

DU PASSAGE

DE SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR LE DUC D'ANGOULÊME

DANS L'ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

EN SE RENDANT DE BORDEAUX A TOULOUSE PAR LA RIVE GAUCHE DE LA GARONNE (25 AVRIL 1814)

Lundi dernier, 25 de ce mois, S. A. R. le duc d'Angoulême a exécuté le projet qu'elle avoit formé de se rendre de Bordeaux à Toulouse, en passant par Bazas, Casteljaloux, Nérac, Condom et Auch.

La veille, M. le comte de *Villeneuve-Bargomont* (1), préfet du département de Lot-et-Garonne, s'étoit rendu à Casteljaloux, accompagné de M. le capitaine de la gendarmerie (2) et de plusieurs personnes distinguées d'Agen qui alloient se joindre aux habitans de la rive gauche pour servir d'escorte au prince.

A neuf heures du matin, S. A. R. arriva sur les limites du département, accompagné de M. le duc de Guiche : M. le préfet l'y attendoit avec M. de Morin, maire de Casteljaloux (3), M. Botet de Lacaze, adjoint, et plusieurs autres

---

(1) Voir la note que nous avons consacrée au comte de Villeneuve-Bargemont, en tête de la Relation du passage de Napoléon à Agen.

(2) M. Maury, capitaine-commandant de la gendarmerie impériale, qui habitait à Agen rue des Colonels-Lacuée.

(3) D'une ancienne famille bretonne, venue en Gascogne vers le milieu du XVIe siècle, « pour mettre sa croyance religieuse sous la protection de Jeanne d'Albret », Pierre Barthélémy de Morin, baron du Sendat, naquit le 18 janvier 1768 à Casteljaloux. Il était le fils aîné de Jean-Henry, deuxième du nom et de Marguerite de Gervain de Roquepiquet. Comme ses ancêtres, il embrassa la carrière des armes et était lieutenant au moment où il émigra. « A sa rentrée en France, écrit Samazeuilh dans sa *Biographie de l'arrondissement de Nérac* (fort rare), il remplit pendant de longues années les

maires du canton. Un grand nombre d'anciens militaires, d'anciens gentils-hommes et de citoyens de tout âge et de toutes classes, réunis à ces magistrats, formoient un cortège intéressant, surtout par les sentiments qui se peignoient sur tous les visages.

M. le préfet adressa au prince le discours suivant :

« Monseigneur,

« La contrée du département de Lot-et-Garonne que V. A. R. va parcourir, offre à chaque pas des traces du séjour qu'y fit Renri IV.

« Ses habitans sont les fils de ces braves et fidèles gascons qui se dévouèrent tant de fois pour votre illustre ayeul, et qu'il honora d'une bienveillance si constante et si particulière. Ils portent toujours dans leurs cœurs les mêmes sentimens; et rien n'a pu y effacer des souvenirs si précieux.

« Votre présence leur donne un nouvel essor, et nous sommes à la fois fiers et glorieux de pouvoir, les premiers, vous en donner les preuves les plus éclatantes.

« Le retour de votre auguste famille devient pour la France le gage de sa réconciliation avec le Ciel, avec elle-même et avec toutes les nations. Il nous assure la paix, le règne de la justice, de la bonté, de l'honneur et de tous les sentimens nobles et généreux qui caractérisent les rejettons de la maison des Bourbons; en revoyant nos légitimes souverains, tous nos maux sont finis; et la France heureuse vous entoure de ses bénédictions.

« Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du respect,

---

fonctions de maire de Casteljaloux et de membre du Conseil général du département de Lot-et-Garonne. Il mourut au château du Sendat dans la nuit du 29 au 30 novembre 1850, âgé de 83 ans. » Il laissait trois enfants, un fils et deux filles. C'est à son fils, Henry-Léon-Edmond, qu'est due la belle restauration du château du Sendat, opérée dans les années 1853 et suivantes, et sur les plans et dessins du restaurateur du château de Blois », et qui se présente comme une des plus luxueuses résidences du département de Lot-et-Garonne. (Voir pour plus amples détails : *Notice sur la maison de Morin et la baronnie du Sendat*, par Samazeuilh. Nérac, 1861, in-8° de 57 pp.)

du dévouement sans bornes, de la fidélité et de l'affection que nous vous avons voués : soyez notre interprète auprès du souverain que les décrets de la providence viennent de rendre à nos vœux.

« C'est à V. A. R. que nous confions ces sentimens, et je la supplie de se rappeler quelquefois que j'ai l'honneur de les lui présenter au nom des habitans du département de Lot-et-Garonne, dans des lieux qui furent possédés et habités par ce brave et bon roi qui vivra toujours dans le cœur de tous les français, et dont vous savez si bien nous retracer toutes les qualités. »

Des cris de *Vive le Roi !* se firent entendre de toutes parts; et par la réponse pleine de la plus touchante bonté que daigna faire le prince, on vit bien qu'il croyoit à la sincérité de ces sentimens.

A l'entrée de la ville de Casteljaloux, où l'on changea de chevaux, M. le maire, le conseil municipal et la garde nationale furent présentés à S. A., et des jeunes filles lui offrirent des bouquets.

La rue que traversa le cortège, étoit jonchée de fleurs : des guirlandes de verdure, des inscriptions analogues à la circonstance ornoient les maisons; et tout présentoit l'image de l'allégresse publique. Un arc de triomphe, artistement construit, étoit devant l'hôtel de ville; et on eut à regretter que la rapidité du passage ne permît point à S. A. R. de recevoir des vers très-ingénieux qu'une colombe, placée dans la partie supérieure, devoit laisser tomber.

Devant la porte de l'église, M. le curé de Casteljaloux (1), à la tête de son clergé, offrit de l'eau bénite, et présenta l'hommage de son dévouement.

La voiture se remit en marche, entourée de plus de 150 personnes à cheval. C'étoit un spectacle à-la-fois curieux et touchant de voir le fils de nos rois traverser, au milieu des sables et des pins, des lieux si déserts et si agrestes : S. A. s'informoit, avec bonté, de tous les détails qui pouvoient

(1) Le curé de Casteljaloux était, en 1814, M. l'abbé Ferret.

intéresser ces contrées; et paroissoit trouver quelque satisfaction à entendre les renseignements qui lui donnoient M. le préfet, qu'il avoit bien voulu admettre dans sa voiture, ou les personnes qui se trouvoient auprès des portières.

La population, toute entière, des communes voisines, s'étoit portée sur la route; et, par-tout, retentissoient les cris de *vive le Roi ! vive M.gr le duc d'Angoulême !* Combien ils étoient doux à entendre, les accens de l'allégresse et de la reconnoissance, adressés au Ciel par ces bons habitans des Landes, par les vieillards, les pères de famille, par les mères sur-tout !...... Comme ils étoient sincères, les vœux qu'ils adressoient à l'Eternel, pour la conservation de l'ange de paix qui venoit tarir la source de leurs larmes !

A Fargues, à Pompiey, S. A. reçut les hommages de MM. les maires et des habitans de ces communes, et daigna accepter des bouquets que lui offrirent de jeunes filles vêtues de blanc (1).

M. *Berreté de Laugareil*, maire de Pompiey, se rendit, en ces termes, l'organe de ses administrés (2) :

« MONSEIGNEUR,

« Les habitans de la commune de Pompiey, par l'organe de leur maire, ont l'honneur de déposer, aux pieds de V. A. R., l'hommage de leur dévouement. Vingt-quatre ans de malheurs s'oublient facilement par la présence d'un petit-

(1) Le maire de Fargues était, en 1814, M. A. L. Valete.

(2) Perdu au milieu des bois de pins et des surredes, le petit manoir de Laugareil, à deux kilomètres à l'ouest de Pompiey, appartenait depuis longtemps à la famille de Berretté qui l'habitait toute l'année. Nous en avons déjà parlé dans notre étude sur *George Sand en Gascogne*. Tout proche voisin de Guillery, M. Auguste Berretté était très lié avec le vieux baron Dudevant, auquel il avait succédé dans les derniers temps de l'Empire comme maire de Pompiey. C'est lui qui, chassant avec la jeune baronne Dudevant, un jour de cet hiver 1826 qu'elle passa à Guillery avec son mari Casimir, raconte l'étrange scène dont il fut témoin, alors que surpris par l'orage, les chasseurs durent se réfugier dans une humble cabane, où, sur un grabat, dormait un nouveau-né; ce qui motiva de la part de la future George Sand cette tirade philanthropique et sociale dont M. Berretté nous a transmis les principaux traits.

fils de Henri IV. Oui, MONSEIGNEUR, cette commune a connu le plaisir de voir souvent ce bon roi. C'est au milieu de ses parcs et forêts, et dans les délassements de la chasse, qu'il venoit reposer ses grandes pensées : c'est dans ces mêmes lieux, que nous avons le bonheur insigne de vous posséder.

« Nos aïeux, nos pères nous avoient tracé les sentimens dus à votre illustre famille; nos cœurs n'ont jamais cessé de les éprouver au milieu des orages de la révolution.

« Si la Providence protège l'heureux empire des Lys, l'empressement que tous les Français mettent à se ranger sous la bannière de leur Roi légitime, lui présage le bonheur dont il va jouir au milieu de son peuple, et doit lui faire oublier la pénible idée d'en avoir été séparé si longtemps. Ah ! que le cœur d'un Français éprouve d'ivresse, lorsqu'il s'écrie, avec enthousiasme : *vive notre bon roi Louis XVIII ! vive S. A. R. M. gr le duc d'Angoulême ! vive l'illustre famille des Bourbons !* »

A peu de distance de là, le cortège se renforça par l'arrivée de M. le comte *de Preyssac*, commissaire de S. M. Louis XVIII; de M. le général baron *Gaussart*, commandant le département de Lot-et-Garonne (1), et de M. le major *Bory-Saint-Vincent*, qui venoient présenter leurs hommages à S. A. R. Ce dernier étoit accompagné d'un détachement du corps de troupes légères qu'il commande, et qu'il avoit offert au prince depuis plusieurs jours (2).

Le Prince accueillit parfaitement bien tous ces militaires, et demanda au général Gaussart des détails sur ses services; il témoigna même des craintes sur ce que l'exercice du che-

(1) Le général baron Gaussart commandait, en 1814, comme général de brigade, le département de Lot-et-Garonne. Il était sous les ordres du général de division Despeaux qui résidait à Périgueux.

(2) Nous n'insisterons pas ici sur la personnalité de Bory de Saint-Vincent, dont nous avons longuement écrit la vie, en tête de sa volumineuse Correspondance, publiée par nous (Agen, 1908, in-8° de 358 pp. avec Supplément de 106 pp.). Disons seulement que, quoique ses opinions fussent toujours restées libérales et même napoléoniennes, Bory de Saint-Vincent n'hésita pas, en ces mois d'avril et mai 1814, à les faire taire, sachant mettre au-dessus d'elles l'intérêt de la patrie.

val et le mauvais temps ne rendissent plus douloureuses les blessures qu'il avoit reçues dans les dernières campagnes.

On vit aussi arriver M. *de Brizac*, aîné, maire de Nérac (1), à la tête de 70 cavaliers, parmi lesquels on comptoit plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Ils étoient ralliés autour d'un étendard blanc, sur lequel on avoit brodé, en lettres d'or, ces mots : *Famille de Henri IV*. Le matin, cet étendard avoit été béni par M. le curé, avec toute la pompe usitée en pareille cérémonie.

M. de Brizac adressa au Prince le discours suivant :

« Monseigneur,

« V. A. a daigné distinguer, dans le concours de tant de vœux déposés à ses pieds, celui de la ville de Nérac, qui s'énorgueillit d'être le berceau du grand, du bon Henri.

« Il étoit notre père, et nous traitoit comme ses enfans. Sur l'étendard que nous avons fait bénir, ce matin, pour voler à votre rencontre, nous avons inscrit : *Famille de Henri IV*. V. A. daignera-t-elle permettre que nous conservions cette inscription sur notre étendard, et qu'un escadron de braves l'accompagne vers la demeure de ses pères ? »

M. *Lesueur de Perès*, maire de Barbaste, quoique perclus d'un rhumatisme goutteux, se fit porter sur un fauteuil, et harangua le Prince avec une noblesse et une onction que sa situation personnelle rendoit encore plus intéressantes (2).

---

(1) Joseph-Mathieu-Louis de Brisac descendait d'une vieille famille du Néracais, qui, au dire de Samazeuilh, avait donné à son pays des hommes de robe, des hommes d'épée et des membres de l'administration. En 1764, André de Brisac se qualifie seigneur d'Andiran et d'Hordosse. Son dernier descendant, Joseph-Mathieu-Louis, fut maire de Nérac de 1811 à 1821, et, comme tel, harangua le duc d'Angoulême, le 25 avril 1814. Il était le père de Fannelly de Brisac, élevée à Paris au couvent des Anglaises de la rue des Fossés Saint-Victor en même temps qu'Aurore Dupin de Francueil, et dont celle-ci, dans son *Histoire de ma vie*, esquisse un si joli portrait. Nous avons déjà écrit à son sujet, dans notre étude sur *George Sand en Gascogne*, que Fannelly de Brisac épousa, en 1825, le comte Le Franc de Pompignan, petit-fils du poète toulousain, et apporta ainsi à cette famille, qui la possède encore aujourd'hui, la terre d'Hordosse, au confluent de la Gélise et de l'Osse, ancien séjour du poète gascon Salluste du Bartas.

(2) La famille Lesueur de Perès, très ancienne à Nérac, a fourni de nombreux magistrats. Au XVI[e] siècle, et durant le séjour d'Henri de Navarre en

A l'entrée du Bourg de Barbaste, M. *de Faulong*, aîné, adjoint, à la tête de la garde nationale, se rendit de nouveau l'interprête de ses administrés. S. A. voulut bien descendre et accepter de la main de M.lle de Faulong à la tête de jeunes filles vêtues de blanc, un bouquet et une pièce de vers que cette intéressante personne récita avec toute la grâce possible. On conserve dans cette respectable famille une lettre écrite de la propre main d'Henri IV, dans laquelle ce prince consigne les témoignages de la plus honorable affection : elle fut présentée à M. gr le duc d'Angoulême qui parut la lire avec le plus vif intérêt (1).

Gascogne, Isaac de Perès était concierge du château de Nérac, et, comme tel, rédigea cette curieuse Chronique (1554-1611), parue dans cette même *Revue de l'Agenais*, tomes VI, VII, VIII (1879-1881). Le maire de Barbaste, dont il est ici question, était Jean-Louis Le Sueur de Pérès, deuxième du nom, fils de Jean-Louis, premier du nom et de Dorothée Capot de Feuillide, marié avec Marie-Françoise de Labeyrie. Son fils, Joseph-Auguste, né à Condom le 3 juillet 1786, exerça longtemps la charge de président du tribunal de Nérac. De son mariage avec Marie-Rose Berretté, il eut deux fils et trois filles. Son fils aîné, Jean-Louis-Antoine-Nicolas-Auguste, magistrat distingué, fut conseiller à la cour impériale d'Agen et longtemps membre du Conseil général de Lot-et-Garonne pour le canton de Houeillès. C'est lui qui a publié la Chronique de son ancêtre. (Agen, imp. Lamy. in-8° de 268 pp.).

(1) La famille de Faulong est originaire de Barbaste, où elle a résidé depuis le milieu du XVIe siècle. Vers cette époque, Carbon de Faulong était commandant pour le Roi de Navarre des Tours de Barbaste. Il fut nommé par lui, le 18 décembre 1571, Intendant de ses chasses, dans l'étendue des villes de Nérac, Durance, Lavardac, Fargues, Barbaste et autres lieux circonvoisins de son gouvernement et du duché d'Albret. Son fils Christophe fut maintenu dans ces mêmes charges, et c'est lui dont il est question dans la lettre que possède encore la famille de Faulong, adressée le 22 janvier 1579 par Henri de Navarre à M. de Saintrailles, capitaine et gouverneur de ses parcs et garennes de Durance, et dont voici la teneur; d'Hozier, dans sa généalogie de la famille de Faulong et Berger de Xivrey dans le Supplément de ses *Lettres Missives d'Henri IV* (tome VIII, p. 135) n'en ayant reproduit que des fragments :

Monsr de Senteraille, pour ce que bien souvent en allant à la chasse en mon parc de Durance, je passe à la maison de Faulon, de Barbaste, où je prens asès souvent mon disner et autres repas, et que d'ailleurs Christofle, s' de lad. Maison a tousiours tenu et tient main à ce qu'il ne soit chassé aux lieuvres ne perdris en aucuns endroictz de mond. Parc, comme aussi la mesme garde a esté fort longtems ya donnée à ses prédécesseurs, de laquelle ils se sont tousiours bien et fidellement acquittez, J'ay permis aud. Christofle, pour tenir sa maison pourveue de chaufaige, de prendre en mond. Parc et du bois d'icelluy, jusques au nombre de cinq cens fagotz, ainsi que vous

Un détachement de cavalerie Portugaise, dans la plus belle tenue, s'étoit joint aux militaires Français et aux citoyens de Lot-et-Garonne, pour renforcer l'escorte du prince, et S. A. éprouvoit la plus vive jouissance, en voyant autour de lui cette réunion, heureux présage de la paix qui va régner bientôt entre tous les peuples.

En sortant de Barbaste, M. le maire de Lavardac (1), présenta les hommages de sa commune, escorté d'un grand nombre de citoyens à cheval, portant au bras gauche, ainsi que la plupart de ceux qui formoient le cortège, une suédoise blanche et trois fleurs de lys d'or. Par tout l'air retentissoit des cris, *vive le Roi ! vive Monseigneur le duc d'Angoulême ! vivent les Bourbons !*

Le son des cloches se faisoit entendre de toutes parts; les tambours battoient au champ; les trompettes sonnoient des fanfares; et l'allégresse publique se manifestoit de toutes les manières.

S. A. remarqua le moulin de *las Tours* de Barbaste qui avoit appartenu à Henri IV, et entendit avec intérêt le récit d'une anecdote qui se rattache au titre de meunier que prenoit quelquefois ce bon prince (2).

---

pourrés voir par permission escripte au pied du placet qui, à ces fins, m'en a esté présenté. A ceste cause, j'ay bien voulu particulierement vous escrire la présente pour vous dire que vous permettés audit Christofle de couper et prendre en mon dict parc ledict nombre de cinq cens fagotz pour la provision de sa dicte maison pour ceste année seulement; et m'asseurant qu'ainsi le ferés, je prieray Dieu, Mons' de Senteraille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

A Nérac, ce xxij de janvier 1579.

Vostre bien bon amy,
HENRY.

M. de Faulong, aîné, qui présenta cette lettre au duc d'Angoulême, était noble Joseph de Faulong, né le 2 mars 1774, émigré à Mambourg, mort à Barbaste, célibataire.

Mademoiselle de Faulong, qui offrit un bouquet au Prince, était sa sœur, Jeanne, née le 8 décembre 1784, morte en 1854, également célibataire. Ils étaient tous deux issus de Nicolas de Faulong du Boscq et de Marie de Noaillan.

(1) Le maire de Lavardac était à ce moment M. Monthus, l'aîné.

(2) Nous ne ferons pas ici la description archéologique et l'histoire du *Moulin de Barbaste* que nous avons déjà fait connaître dans cette Revue (t. xxx, 1903 et tirage à part : In-8° de 26 pp. avec planche et plans) et aux-

Le château de *Seguinot*, qui se trouve sur la route, lui fut aussi signalé comme ayant appartenu au brave *Lanoue*, surnommé *Bras de Fer*, capitaine des gardes du bon Henri (1).

Enfin on arriva à Nérac et à la porte de la ville, M. *Védrines*, premier adjoint de la mairie, à la tête du conseil municipal, harangua le prince en ces termes (2) :

« MONSEIGNEUR,

« Votre émotion doit être égale à la nôtre. Vous entrez dans la patrie et le séjour de prédilection du plus illustre de vos ayeux, et les plus fidèles sujets de votre famille vous y reçoivent. La joie et l'enthousiasme des néracois, et dont je suis l'organe, est au comble. Nous voyons renaître les beaux jours du règne de Henri IV; vous êtes au milieu de nous : nous n'avons plus de vœux à former. »

S. A. s'avança, par la rue Fontindère, jusques à la maison de M. le maire, où elle avoit daigné promettre qu'elle s'ar-

---

quelles nous renvoyons nos lecteurs. Ils connaissent également l'anecdote du siège de La Fère dont il est ici question, où, grâce à ce sobriquet de « *Moulié de Barbaste* » dont Henri IV aimait à se parer et que lui cria un soldat gascon de l'armée adverse : « Moulié de Barbaste, pren garde à la gate que ba gatoua », il put éviter à temps l'explosion d'une mine et échapper ainsi à la mort.

(1) Sis à deux kilomètres de Barbaste et à quatre de Nérac, sur la grande route qui relie ces deux villes, le château de Seguinot, assez bien conservé, se présente sous la forme d'une longue bâtisse rectangulaire, dominant à pic la rive gauche de la Baïse. Construit au XVIe siècle, il a été remanié aux siècles suivants. La partie nord, intacte, est flanquée d'une tour carrée, couronnée de machicoulis, accostée de deux tourelles également carrées dont l'une en porte à faux. Dans l'une de ces tourelles, on voit encore des traces de peintures murales fort curieuses, mais trop libres pour être recommandées aux visiteurs.

Ce château a-t-il véritablement appartenu à Lanoue, ce brave compagnon d'Henri IV, dit Bras de Fer ? La tradition l'affirme, mais aucun document n'est venu le prouver. (Voir, pour plus amples détails, l'article que consacre Samazeuilh à Séguinot, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac*; nouvelle édition (1881).

(2) M. Védrines, premier adjoint de Nérac en 1814, était négociant et père de Jean-Baptiste Védrines, né à Nérac le 29 mai 1795, qui exerça avec distinction la profession d'avocat dans sa ville natale jusqu'en 1835, époque où il fut nommé conseiller à la Cour royale de Nîmes, d'où il passa plus tard à celle de Bordeaux.

rêteroit quelques instans. Elle y reçut successivement MM. le maire et les adjoints, le conseil municipal, les volontaires qui l'avoient escorté, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, d'anciens gardes du corps et généralement toutes les personnes qui se présentèrent pour lui offrir leurs hommages.

M. *Laffite*, président du tribunal de 1.re instance, porta la parole au prince en ces termes (1) :

« Le tribunal civil de Nérac vient apporter à V. A. R. l'hommage de son respectueux dévouement : il vient lui offrir l'expression des sentimens de joie et d'allégresse que lui inspirent les événemens qui, en rappelant votre auguste dynastie à l'antique couronne de France, lui rendent ses légitimes souverains.

« Notre ville étoit l'ancien patrimoine d'Henri IV et son séjour favori. Louis XIII se plaisoit à l'appeler *sa maison de Nérac*. Nous avons été traités par ces deux monarques comme des enfans par leur père; et les bienfaits de vos glorieux ancêtres ne se sont jamais effacés de notre souvenir.

« Nous espérons, MONSEIGNEUR, retrouver auprès de V. A. R. cette protection bienveillante dont la magistrature de ce siège a été constamment honorée. Nous osons la solliciter d'un prince rappelé par les vœux de tous les Français, et particulièrement par celui de chacun de nous, comme le légitime successeur de tant de rois dont la sagesse avoit, par une administration paternelle de huit siècles, établi les bases du bonheur public sur la force de l'autorité tutélaire du trône et des lois.

(1) *Charles-François Laffite* naquit à Fieux, vers l'an 1768. Il fut successivement secrétaire de l'administration du district de Nérac et administrateur municipal de cette ville. Puis, il entra dans la magistrature, fut nommé juge suppléant près le tribunal de Nérac, ensuite substitut, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel d'Agen, revint à celui de Nérac comme juge d'instruction, et enfin fut nommé, le 29 août 1813, président du tribunal civil de Nérac, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1832, année où il fut créé chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut à Nérac le 4 avril 1837, âgé de 69 ans, « laissant, dit Samazeuilh, les plus heureux souvenirs dans le cœur de tous les hommes de bien ». L'un de ses fils, Charles Laffite, fut élu député de Nérac en 1852 et réélu en 1857. Un autre, Jean-François-Armand, embrassa la carrière militaire, devint lieutenant-colonel et fut longtemps aide de camp du Prince Jérôme Bonaparte.

« Permettez, MONSEIGNEUR, que je me félicite d'être, dans cette circonstance, l'interprête et l'organe de la compagnie que j'ai l'honneur de présider. Daignez accueillir avec bonté l'expression des sentimens que je viens vous offrir en son nom, et agréer l'hommage de notre dévouement sans bornes, de notre respect et de notre fidélité. »

Le Prince témoigna dans sa réponse et dans toutes celles qu'il avoit faites précédemment, la sensibilité que lui faisoit éprouver l'accueil qu'il recevoit dans un pays où tout retraçoit le souvenir de Henri IV; et il laissa percer le désir de visiter le château qu'avoit habité si longtemps ce grand monarque.

Il s'y rendit, en effet, à pied, entouré d'une foule de citoyens de tout sexe et de tout âge, qui se pressoient pour jouir du bonheur de le voir.

Toutes les rues étoient jonchées de fleurs, les maisons étoient toutes ornées de devises, de drapeaux blancs, de guirlandes, elles étoient jointes, dans la largeur de la rue, par d'élégantes tresses de verdure, touchant emblème de l'union de tous les cœurs et de tous les sentimens dans cette circonstance mémorable.

Ce n'étoit pas seulement dans les rues où l'on présumoit que devoit passer le cortège, qu'on avoit fait ces apprêts : c'étoit dans tous les quartiers de la ville. Soit que le Prince eût voulu promener aux petites allées, soit qu'il fût allé visiter l'église, par-tout il auroit passé sous une voute de verdure, et il se seroit convaincu que la fête étoit générale.

Après avoir examiné les bâtimens qui restent de l'ancien château de Nérac, S. A. R. entra dans une pièce, au rez-de-chaussée, qu'on avoit disposée pour le recevoir. Elle étoit drapée en blanc avec des guirlandes de myrthe et de laurier. Des portraits des princes de la maison de Bourbon ornoient les intervalles; mais tous les regards se portoient sur celui de Henri IV, qu'on avoit placé sur un trône. Le Prince le remarqua avec attendrissement, et nous assura, ce dont nous étions convaincus d'avance, qu'il avoit hérité de tout son amour pour le peuple français.

On lui offrit, en ce moment, des vers en patois gascon, qu'il se fit traduire par M. le Maire de Nérac.

S. A. monta ensuite sur la galerie de pierre, qui subsiste encore dans l'aile du château, et qui n'a essuyé aucune dégradation. De ce point élevé on lui fit remarquer le jardin du roi, le pavillon des bains, la chapelle de Marguerite de Valois et divers autres monumens qui rappeloient le bon roi. Le Prince auroit vivement désiré que le temps lui permît de visiter la garenne dont il parut apprécier la situation si pittoresque (1).

La cour du château, toutes les places et les rues adjacentes étoient couvertes d'une foule immense du peuple qui faisoit éclater la joie la plus vive.

Des musiciens placés à portée jouoient les airs connus de *vive Henri IV; où peut-on être mieux;* et les cris mille fois

(1) Quand le duc d'Angoulême passa à Nérac, le 25 avril 1814, le château des d'Albret était aux trois quarts démoli. La Révolution y avait exercé ses ravages, et des quatre ailes qui constituaient sa primitive ossature, toutes quatre d'époques différentes, variant du commencement du XIV[e] siècle à la fin du XVI[e], il ne restait plus, à peu près intacte, que l'aile septentrionale avec sa galerie intérieure, telle qu'on en voit encore aujourd'hui un dernier fragment, et, de l'aile orientale dominant la Baïse, que quelques pans de mur. Nous avons, dans notre étude sur *le Château de Nérac* (Agen 1896, in-8° de 16 pp.) et plus encore dans notre *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne* (1578-1586) (Agen 1902, in-8° de 387 pp.), décrit longuement, sur le dire du comte de Villeneuve-Bargemont, d'après sa *Notice historique sur la ville de Nérac* et aussi sur celui de Samazeuilh, d'après son volume sur *Nérac et Pau* et son *Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac*, la vieille demeure des d'Albret, insistant sur les différentes époques de ses constructions. Nous n'y reviendrons pas ici. Disons seulement que ce ne fut que dans l'aile septentrionale seule existante en 1814, que put être reçu le duc d'Angoulême et que ce n'est que dans la galerie du premier étage, aux élégantes arcades surbaissées, qu'il put monter, comme il aurait pu le faire aujourd'hui, cette partie du château ayant seule été conservée, alors que le vandalisme révolutionnaire et, depuis, de regrettables mutilations, ont fait disparaître tout le reste de ces vénérables constructions. C'est de cet élégant observatoire qu'il put, tout à loisir, jeter ses regards sur le *Jardin du Roi*, sis, on le sait, avec le *Pavillon des Bains*, sur la rive gauche de la Baïse, immédiatement après le château, au midi, et, de l'autre côté de la rivière, sur la magnifique *Garenne*, avec la *fontaine Saint-Jean*, les deux *ormes* plantés par Henri de Navarre et sa femme Marguerite de Valois, la *fontaine du Dauphin*, et, tout au fond du tableau, le donjon féodal de *Nazareth*. Pourquoi la ville de Nérac n'a-t-elle pas suivi l'exemple donné par Pau, et su conserver et restaurer comme elle son trésor archéologique, le château *dou Noste Henric* ?

répétés de *vive le Roi ! vive le Duc d'Angoulême ! vive les Bourbons !*, exprimoient de la manière la plus énergique les sentimens dont tous les cœurs étoient animés. S. A. en fut vivement émue et dit à M. le Préfet et à M. le Maire qu'elle reconnoissoit bien à l'aspect des lieux et aux témoignages qu'on lui donnoit *l'habitation de ses ayeux et la famille de Henri IV*.

Le prince s'étoit fait amener sa calèche devant le château, et en partit escorté comme à son arrivée. Des salves d'artillerie, le son des cloches, des fanfares et sur-tout les bénédictions du peuple l'accompagnèrent jusqu'à sa sortie de la ville de Nérac. Il prit la route de Condom, ayant toujours dans sa voiture M. le préfet de Lot-et-Garonne, à qui il avoit bien voulu permettre de l'accompagner. Le nombreux cortège de cavaliers qui ne l'avoient pas quitté de toute la matinée, et qui, ainsi que M. le maire de Nérac, ne prirent congé de S. A. qu'à Lescout, lieu peu distant de la limite du département du Gers, plaça le dépôt précieux que nous venions de posséder entre les mains de nos voisins, non moins joyeux et dévoués que nous, et auxquels s'étoient joints un détachement de gardes royaux commandés par M. *Aquart*, et un corps de cavalerie portugais.

Sur la route, les cultivateurs accouroient de toutes parts, et quittoient leurs charrues, pour faire entendre les cris de *Bibo lou Rey !* S. A. parut infiniment sensible à ces témoignages non équivoques de respect et d'affection; et distingua sur-tout un muet, dont toute la physionomie exprimoit l'allégresse, et qui, ne pouvant la rendre par ses paroles, plaça son chapeau par terre, et agita long-temps ses bras en l'air.

La commune de Moncrabeau située sur une hauteur à quelque distance de la route, salua le prince par des décharges d'artillerie; et le son des cloches qui se faisoient entendre, témoignoit que ses habitans partageoient en tout l'allégresse publique.

C'est ainsi que se termina cette journée, dont le souvenir se perpétuera parmi les habitans de Nérac; et sera, sans

doute, un gage, de plus, des sentimens qu'ils conservent à la mémoire de Henri IV.

M. le maire, à son retour à Nérac, s'est empressé de convoquer le conseil municipal, pour consigner dans ses régistres tous les détails du passage de S. A. R. LE DUC D'ANGOULÊME.

A propos d'un Sisley

Le musée d'Agen possède un paysage du peintre impressionniste Sisley, intitulé : « Matinée de Septembre ». Maintes fois, tandis que je regardais cette toile, j'ai saisi au passage quelques réflexions échappées aux visiteurs se trouvant soudainement en présence de cette œuvre. Les uns ont souri d'un air qui se voulait malin, d'autres, haussant les épaules, ont murmuré : « Quelle croûte ! » Certains, plus francs, ont avoué simplement ne pas comprendre, enfin quelques rares ont admiré et cherché à se rendre compte de la valeur de l'œuvre.

J'ai vu, par là, combien en art, beaucoup, et non des moins instruits, ont besoin d'un guide devant des productions sortant de l'habitude et s'élevant à un certain niveau. Il m'a semblé dès lors utile d'écrire ces quelques lignes, non point certes pour m'ériger en censeur sévère, mais afin d'éviter à ceux qui me liront ces jugements hâtifs et de parti-pris, qui souvent voilent ce qui doit être admiré dans une œuvre.

Demandons-nous de suite ce qu'est un tableau ? c'est la reproduction d'une scène ou d'un paysage à un moment voulu, choisi et fixe. Or, l'art consiste à rendre cette scène ou ce paysage avec les moyens assurément variés que nous avons à notre disposition et à l'évoquer cependant du mieux qu'il se peut devant nos yeux, heureux d'en ressentir l'impression. L'idéal, le parfait, c'est la nature; ce qui s'en rapprocherait le plus s'il fallait la copier servilement, ce serait, non pas même la photographie en couleur, mais la reproduction en ronde bosse du tableau cherché et ensuite la coloration de cette ronde bosse. Les manequins de cire de nos grands magasins ou ceux du musée Grévin seraient alors des chefs-d'œuvre et pourtant votre sentiment propre vous criera, j'en suis sûr : de l'art, cela ? allons-donc, une curiosité tout au

plus. Il faut convenir alors que devant la nature nous n'avons, pour la rendre, que des moyens incomplets bien que divers. — « On n'a pas encore inventé le soleil en tube », disait je ne sais plus quel humoriste, non sans à-propos. Il faut donc admettre le procédé quel qu'il soit en art et demander non pas pourquoi on peint à larges touches, ou en léchant les tons, ou en virgule, ou en point, mais si, par le procédé employé l'artiste a rendu aux yeux du public qui veut regarder l'impression de la chose vue. Que nous fait le moyen ? cherchons tout bonnement le chef-d'œuvre.

C'est pénétrés de cette idée que certains artistes ont abandonné la méthode classique de peinture pour demander à l'application de procédés divers et nouveaux un résultat toujours le même à travers l'art : rendre l'impression parfaite de ce que l'on peint. De ce jour l'impressionnisme était né. Oh ! je n'ignore point de quels sarcasmes furent d'abord accueillis ces novateurs. Je n'ignore pas davantage que des critiques d'art, pourtant très compétents, encore aujourd'hui avec un sauvage parti-pris refusent de voir les œuvres de ceux qui se placent sous la rubrique de l'impressionnisme. Tout cela parce que le métier, l'habileté, « l'infernale commodité de la brosse », comme disait Eugène Delacroix, prend chez eux la première place et qu'ils ne se peuvent faire à cette nouvelle méthode de l'application de la couleur. C'est un peu comme si vous refusiez à un ouvrier son travail sous prétexte qu'il l'a fait avec un petit marteau au lieu d'un gros alors qu'il est arrivé à un excellent résultat. Or, le Sisley que nous possédons à Agen appartient à l'école de l'impressionnisme, regardons-le à la distance voulue et non pas à la loupe car chaque tableau a son point de vue propre. Je demanderai alors à ceux que ces malheureuses touches en virgule chiffonnent de les oublier un peu et de me dire s'ils n'ont pas devant eux un de ces ciels limpides sans être chauds comme ceux des matins d'été ? Est-ce que sur ces vergers ne court pas encore un air plein de rosée ? Est-ce que les lointains ne sont pas baignés d'une lumière douce et n'apparaissent pas comme se réveillant dans les dernières brumes du jour levant ? Tout

cela est délicieux de fraîcheur, c'est bien là une jolie matinée de nos campagnes françaises. Que vous importe donc que le verger ait un brin d'herbe de moins ou que nous ne puissions pas compter les feuilles des arbres. L'essentiel n'est-il pas de partir avec la sensation d'avoir ouvert sa fenêtre au réveil sur la campagne, d'emporter dans nos yeux la fraîcheur des tons de la nature humide de rosée. Si tout cela est atteint, pourquoi venir nous parler par surcroît des virgules ou des points dont l'artiste s'est servi pour rendre son paysage. Pourquoi ne pas nous déclarer satisfaits après avoir constaté que ce Sisley est un petit poëme frais et charmant.

Il me reste à dire à ce propos quelques mots d'un grand artiste contemporain, d'un méridional : Henri Martin, c'est qu'en effet, s'il n'est point le novateur de l'impressionnisme il est celui qui en a tiré le plus d'effet et qui a poussé très loin le développement de cette nouvelle école.

Pourtant avant lui dans cette voie ont évolué non sans succès les Manet, les Courbet, les Claude Monet, Sisley et Puvis de Chavannes. Eugène Delacroix lui-même peut être revendiqué comme un impressionniste tant il est vrai que la touche n'a rien à voir avec cette dénomination.

Henri Martin est ce peintre qui, sorti de l'Ecole Toulousaine eut d'abord comme maître Jean-Paul Laurens et obtint, en peignant comme lui, des succès solides et mérités. Mais en lui autre chose parlait. Opiniâtre et consciencieux, il brûla un beau jour ce qu'il avait adoré et entreprit cette série de toiles dans la nouvelle méthode, qui va de : « La Fête de la Fédération » jusqu'à « Les Foins », son chef-d'œuvre, en passant par « L'homme entre le vice et la vertu », le plafond de l'Hôtel de Ville de Paris, « La Douleur », les peintures de Marseille, etc. Il fut un chercheur obstiné, il cherche encore. Que veut-il ? rendre la lumière, l'air, l'atmosphère qui enveloppe toute chose et caractérise d'ailleurs ainsi ce qui semble être le trait dominant de notre peinture moderne : la lumière, le plein air, par opposition aux autres époques d'art qui, en général, voient tout à travers un jour d'atelier.

Mais pour arriver à ce résultat, Henri Martin a cru que la

technique de la peinture demandait d'autres ressources, mettant à profit les recherches déjà faites par les autres impressionnistes, il a noté que plus on mélange les couleurs, plus on salit les tons, or tous les tons sont toujours mêmes purs audessous de la lumière réelle. Nécessité alors de les conserver les plus purs possibles, de les faire vibrer les uns par les autres et pour cela décomposition des tons. Au lieu de mettre un vert, par exemple, on posera un jaune et un bleu à côté et l'œil à la distance voulue reconstituera la couleur.

Cette théorie toute scientifique l'a amené à la division en petites touches de la couleur et à sa simplification. Dans la nature, en effet, tous les détails s'estompent, disparaissent parfois. C'est ainsi que la tête d'un faucheur n'aura dans son paysage de valeur que comme tache et non pas comme détail; ce qui importe c'est le faucheur dans son entier agissant et se mouvant dans l'air ambiant. Autre chose serait si le peintre faisait le portrait de ce faucheur. Puis il a voulu rendre cette imprécision du contour que l'on voit dans toute chose en plein air, car dans la nature tout se pénètre et se lie : la terre au ciel, la feuille au nuage, l'homme à toute la nature qui l'entoure. Cette constatation l'a conduit à diviser sa touche pour les fondre ensemble et faire sentir tout ce qu'il y a d'enveloppé dans la nature ou rien ne se heurte.

D'ailleurs j'emprunte à un ouvrage consacré à ce peintre la définition que lui-même a donné de son travail : Ma préoc-
« cupation, dit-il, du rendu de l'atmosphère s'augmentait
« plus tard, après trois mois passés à la campagne en tête à
« tête avec la nature. Poursuivant ces divers effets, je fus
« amené à la peindre différemment. La pleine lumière écla-
« tante et diffuse estompant les lignes des personnages et du
« paysage m'obligea impérieusement à la traduire comme je
« pus, mais autrement que par des taches débordantes, par
« le pointillé, par la décomposition du ton. Je sais que mon
« procédé irrite bien des gens. Mais qu'importe le procédé '
« qu'importe la formule ! je ne prétends pas en avoir découvert une décisive, une définitive. Chaque jour je cherche.
« je cherche dans tous les sens voulant trouver mieux. »

Après cette explication de l'artiste lui-même, la meilleure qui se puisse donner, il n'y a plus qu'à aller admirer et comprendre ses œuvres. Je me souviendrai toujours d'un fait qui m'arriva en présence de la plus belle peut-être de ses toiles; je veux parler de « Les Faucheurs », au Capitole de Toulouse. C'était par une chaude journée de juin, je pénétrai dans la salle Henri Martin; je faisais alors mes études à l'Ecole des Beaux-Arts de la ville de Clémence-Isaure.

Le gardien s'était assoupi dans un coin et j'étais à ce moment le seul visiteur. Nul bruit dans cette salle, à part le bourdonnement de quelques grosses mouches buttant aux carreaux. Je regardais alors ce triptyque et surtout son panneau central « Les Faucheurs ». Depuis un moment, je cherchai à pénétrer tout l'art mis par le maître dans cette œuvre. la poésie sereine et intense qui se dégage de cette toile; dans un coin à droite, la ronde que font les enfants pendant que les parents fauchent d'un mouvement rythmique, attira mon attention. Je ne sais alors si d'avoir longtemps regardé, si la chaleur lourde d'une journée orageuse de juin, ce silence enfin influèrent sur moi, mais j'eus l'impression très nette que tout cela s'animait, bougeait, la ronde tournait... tournait... Cela dura quelques secondes à peine, mais je venais d'avoir une belle et douce sensation d'art. Un instant pour moi Toulouse et son Capitole s'étaient enfuis brusquement, comme sous la baguette magique de quelque fée, une fenêtre s'était ouverte et la campagne inondée de lumière m'était apparue et je m'étais moi-même trouvé emporté dans ce tourbillon charmant et poétique : le travail des champs.

Eh bien ! je vous jure que ceux qui sont capables, avec le pinceau, de faire éprouver de si poétiques et fortes sensations sont de grands artistes, au même titre que bien d'autres déjà consacrés dans l'histoire de l'art et je confondrai en une même admiration le maître et le disciple, J.-P. Laurens et Henri Martin, parce que tous deux ont parlé à mes sens artistiques d'une très puissante façon et jamais au moment où j'étais pris sous le charme de leurs travaux bien différents,

il ne me vint à l'idée de savoir avant tout si la pâte était posée par petite touche ou en tons à plat.

Et ceci est tellement vrai, que d'autres artistes que je ne puis résister au plaisir de nommer, poursuivent le même idéal tout en appliquant la couleur de façon différente. Ce sont Henri Rachou et Henri Bonis mes maîtres Toulousains, à qui je dois bien ce faible hommage. Le premier poursuit son rêve en posant la couleur en touches fines, serrées, fondues assez sans trop; le second se rapproche du procédé d'Henri Martin en divisant la couleur en touches plus petites, plus pointillées peut-être, mais tous les trois sont au premier plan de nos grands peintres modernes, car tous ont pour eux, la puissance du travail, la conscience et le sens de l'art développés jusque dans des finesses exquises, mais non exemptes de forces. — Pour s'en convaincre il suffirait de voir parmi leurs œuvres, la décoration du foyer du Capitole de Toulouse par Henri Rachou, heureusement sauvée de l'incendie du théâtre, et qui chante en notes vibrantes « Les bords de la Garonne » à Toulouse, et « Le triomphe de Clémence Isaure ». On admire d'Henri Bonis, dans la salle du Conseil municipal de Toulouse, ses panneaux « Les Vendanges » et « La Moisson ». Après s'être arrêté devant ces toiles, le visiteur emporte une des visions les plus chaudes, les plus intenses où se mêle un charme poétique très vif.

Je voudrais aussi mentionner un autre artiste qui intéresse un peu Agen, puisqu'il y a vécu une bonne partie de sa jeunesse, et, à cette occasion, je déplore que notre Musée ne possède pas au moins une de ces *corridas* où excelle Jean Diffre. Il emploie lui aussi les touches multiples et juxtaposées; il trouve ainsi le moyen de rendre le poudroiement d'or qui tombe sur toutes les phases d'une belle course de toros, à moins qu'il n'arrive de cette façon à nous faire pénétrer dans l'ombre chaude et lumineuse de quelque coin retiré des pittoresques vieilles rues et boutiques d'Espagne où la Carmencita guette son amoureux, à moins que ce ne soit le marchand d'alcarazas poussant devant lui son âne chargé de ses pots et aussi de quelques oranges et citrons aux vives couleurs.

Or, tous ces artistes appliquent à des degrés différents les procédés dits de l'impressionnisme pour arriver à des résultats indéniables, à des œuvres fortes et belles sans conteste.

Est-ce à dire qu'ils ne comprennent ni n'admirent les écoles du passé ? Nullement, et, vous leur feriez injure de le supposer; ils ont poursuivi avec un métier différent, voilà tout, un même idéal. Des anciens ont pensé souvent comme eux, sans appliquer aussi audacieusement ces théories scientifiques : C'est Constable expliquant que la supériorité du vert de ses prairies tient à ce qu'il est composé d'une multitude de verts différents. Il est donc bien, dans beaucoup de cas, que les touches ne soient pas liées par la brosse; elles se fondent tout naturellement à la distance voulue, ainsi que le pensait Eugène Delacroix, donnant de cette façon plus d'énergie et de fraîcheur.

Il convient de se rappeler qu'en art il faut avoir recours à des moyens d'exécution convenus et qu'en évitant la touche vous êtes amenés à prononcer les contours. Vous ne trouverez ni l'un ni l'autre dans la nature. Ce ne sont que des indications de la pensée auxquelles il faut toujours revenir. En somme, les coloristes en général cherchent à rendre ce qui est la marque, semble-t-il, dominante de la peinture de notre siècle : la lumière et l'air. Depuis Rousseau et Milet on est sorti de l'atelier; la nature, le plein air ont pris dès lors une place inconnue dans notre art et l'on fut ainsi conduit à rendre ces effets fugitifs, mais si forts et si beaux, que la nature prodigue à toute heure, en toute saison. Pour cela on eut recours au procédé de l'impressionnisme. A-t-il donné des résultats ? c'est indéniable. Avons-nous des chefs-d'œuvre dans ce genre ? je le crois. Aussi, me résumant, je dirai à ceux qui s'arrêtent devant ces toiles : Oubliez un peu le métier du peintre, laissez-vous prendre à la poésie de l'artiste et de son œuvre, et, vous comprendrez, vous sentirez alors les douces émotions que peut procurer la peinture moderne décriée par certains avec tant de parti-pris. Si elle vous a en un mot pour ainsi dire *impressionné*, si elle vous donne tout l'effet cherché, rendez-vous à l'évidence, cessez

toute chicane sur les façons d'appliquer la couleur et admirez simplement, car pour citer encore en terminant le grand maître Delacroix : « Quel est le but suprême de tout espèce d'art si ce n'est l'effet ?

JEAN TORTHE.

ENTRETIEN

D'UN GENTILHOMME POLONOIS ET D'UN AGENOIS SUR AGEN

Dans leur auberge à Paris

Tel est le titre d'un opuscule, rarissime, sans nom d'auteur ni sans date, imprimé à Paris vers 1700, petit in-12 de 12 pages, que nous présentons aujourd'hui, en le publiant, aux lecteurs de cette Revue. Il est attribué à Labénazie. « Je ne saurais dire, écrit à son sujet Jules Andrieu, dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*, tome II, p. 6, si cette attribution est exacte; mais le ton naïf du dialogue, dont les mérites et les ouvrages du prieur de Saint-Caprais font tous les frais, n'infirme en rien l'hypothèse. »

On sait quel était le personnage.

Né à Agen en 1635, mort en la même ville, le 20 avril 1724, Bernard Labénazie, d'abord chanoine de la Collégiale Saint-Caprais d'Agen, devint prieur de ce chapitre en 1707 et le demeura jusqu'à la fin de sa vie. Il écrivit de nombreux ouvrages de théologie et de controverse religieuse, dont la liste a été fournie par J. Andrieu, et sur lesquels nous ne reviendrons pas. Signalons cependant dans cette série un ouvrage qui fit grand bruit et fut violemment attaqué : *La Défense de l'antiquité des Eglises de France contre le livre intitulé Origines des Eglises de France et contre les faux principes de Launoi.* (Agen, Raymond Gayau, 1696, petit in-12 de 371 pp.), ouvrage contenant neuf dissertations distinctes.

Puis il se livra à des études historiques et écrivit : une Histoire d'Agen en deux gros volumes in-4°, sous ce titre : *Histoire de la Ville d'Agen et païs d'Agenois, suivie des Annales ou chroniques agenoises, composée par M. Labénazie, chanoine et prieur de l'église Collégiale d'Agen, et colligée par M. Darribeau de La Cassagne, avocat, seigneur d'Artigues.* La première partie seule, comprenant, d'abord les *Annales d'Agen*, puis l'*Histoire de la ville d'Agen et païs d'Agenois*, a été imprimée et publiée de nos jours en deux volumes in-8°, le premier en 1886, de 155 pages, sans nom d'auteur, le second en 1888, de 411 pages, par M. le vicomte Godefroy de Dompierre, sans malheureusement aucune annotation.

Reste inédite, à l'état de manuscrit, la deuxième partie, c'est-

à-dire l'*Histoire religieuse du Diocèse et des Eglises d'Agen*, de 574 pages, où l'auteur donne, à côté d'une foule de détails puérils ou insignifiants, de précieux renseignements sur bien des faits jusque là ignorés de notre histoire religieuse locale. Il ne faut pas oublier que Labénazie est un de nos plus anciens annalistes, que Darnalt seul avait écrit un siècle avant les *Antiquités de la Ville d'Agen* que nous venons de publier, que la critique historique était encore dans l'enfance au commencement du XVIII[e] siècle, et que si l'on doit rigoureusement contrôler les dires, souvent bien hasardés, du bon prieur, il faut lui tenir compte des difficultés souvent insurmontables qu'il rencontra, de son goût nouveau pour les études historiques locales, et le considérer à juste titre comme un très utile précurseur. Aussi partageons-nous l'opinion d'Adolphe Magen, quand il écrit : « Nous croyons sincèrement qu'on n'a pas assez rendu justice aux persévérants efforts de Labénazie qui a tenté le premier de débrouiller le chaos de nos Annales. Ce n'est pas à nos yeux un petit honneur que d'avoir entrepris ce travail (1). »

L'Histoire religieuse du Diocèse et des Eglises d'Agen est suivie d'une *Table chronologique des Papes, évêques, comtes et gouverneurs d'Agen*, comprenant 72 pages, et elle est complétée par le *Triomphe de l'Eglise naissante d'Agen ou les vies de S. Caprais et de Ste Foy*, et par les *Listes des Evêques d'Agen et des prieurs de la Collégiale*, ensemble de 93 pages.

Indépendamment de nombreux autres ouvrages religieux il en est un cependant que nous ne saurions passer sous silence. C'est l'*Histoire de l'Eglise et du chapitre de Saint-Caprais d'Agen*, conservée, à l'état de manuscrit inédit, à la Bibliothèque nationale de Paris, sous la cote : Fonds français, N. 14426. Elle forme un In-4° de 287 pages. Nous l'avons signalée, avec force détails, dans nos *Souvenirs du Vieil Agen* au chapitre que nous avons consacré à l'église Saint-Caprais, p. 171. Qu'il nous suffise de rappeler ici qu'elle est divisée en cinq livres : le premier traitant du « *Patron de cette église* », c'est-à-dire de la vie et de l'épiscopat de S. Caprais; le second de « l'*Ancienneté de cette église* »; le troisième de « *La noblesse du Chapitre* »; le quatrième « *du Prieur* »; le cinquième enfin « *des Biens du Chapitre* ». Bien que renfermant, comme tout ce qu'a écrit Labénazie, de nombreux détails inutiles, cette histoire de Saint-Caprais d'Agen nécessiterait, croyons nous, d'être publiée.

L'exemplaire original de *l'Entretien*, que nous publions aujour-

---

(1) *Recueil de la Société académique d'Agen*, t. VIII, p. 98.

d'hui, et qui nous appartient, a été relié à la suite d'un exemplaire de la *Défense de l'antiquité des Eglises de France*, et y avait été déjà annexé par un contemporain du prieur de Saint-Caprais. D'où la certitude, à peu près absolue, que ce dialogue est bien l'œuvre de Labénazie.

PH. LAUZUN.

Entretien d'un Gentil-homme polonois et d'un Agenois sur Agen, dans leur cabaret à Paris.

LE POLONOIS.

Je suis aise, Monsieur, de rencontrer dans cette auberge un aussi illustre Agenois que vous l'êtes; j'ay passé dans votre ville parcourant toute la France pour satisfaire à ma curiosité; je vous avoue que lorsque j'arrivé à Agen, je crus n'y trouver rien capable de me contenter; j'étais prévenu d'une fausse idée que j'avois conçue dans Paris que la Gascogne est un pays d'ignorance; j'étais persuadé que Paris seul est le pays où règne le bel esprit; j'avois lu dans l'allégorie de M. Furetière que les Gascons sont de faux-monnoyeurs dans le royaume de la science; j'avois encore sur mes mémoires que Jules Scaliger appelait Agen *Nugamen*, le Siège de la Bagatelle; sur ces préventions j'avois résolu d'y passer sans m'y arrêter; mais on me donna avis qu'il y avoit un chanoine dans la ville qui pourroit me donner quelque satisfaction; je fus le voir.

L'AGENOIS.

C'est sans doute M. Labénazie; il ne passe pas d'étranger dans cette ville qui ne se fasse un plaisir de le voir.

LE POLONOIS.

C'est luy-même; je trouvai en luy un homme honnête et obligeant, qui, pour récompenser le soin que je m'étais donné

de le visiter, me fit voir son cabinet, ses manuscrits et les livres qu'il avait rendus publics; je perdis les mauvais sentiments que j'avois d'Agen; il me fit voir tant de curiosités que je pris une résolution toute contraire à celle que j'avais de négliger cette ville; j'y fis un plus long séjour que je m'étais proposé pour avoir le temps de voir ce que je n'ay pas trouvé en aucune autre ville des Provinces.

Je fus surpris de trouver un Cabinet de médailles aussi nombreux que celuy qu'il me fit voir; c'est le plus beau que j'aye veu dans mes voyagés; je crus presque incroyable ce qu'il me dit qu'il avoit ramassé ces quatre mille médailles en dix-huit mois dans Agen une à une; si l'on ne m'eut assuré ce fait, j'eusse cru que c'étoit une Hiperbole; il les garde pour être la preuve de l'Antiquité de votre ville.

L'AGENOIS.

Vous pouvés ajouter mon témoignage à celuy qu'on vous a donné dans Agen; tous nos fossoyeurs et artisans en étaient pourveus; jusqu'à luy on avoit négligé de les ramasser; il n'a rien épargné pour faire honneur à sa patrie (1).

LE POLONOIS.

Le grand bronze par sa suite exacte, le moyen par sa beauté, et le petit par sa multitude, firent mon étonnement; le ton dont il m'expliqua ces antiquités me plut; il me fit voir plusieurs autres curiosités; cette *pierre vivante* à la manière des plantes me surprit; cet *Stellatus Lapis* et son *Lin* incombustible sont des raretés que je n'avois point veu ailleurs.

Ce n'est pas ce qu'il me fit voir de plus estimable; ce qu'il a pour l'*Optique* et pour l'explication de la *Physique* m'enleva (2).

---

(1) Qu'est devenue cette collection de médailles, formée par Labénazie ? Sans doute a-t-elle été émiettée dans la suite par ses héritiers ou ceux à qui il l'avait donnée. Toujours est-il qu'aucun de nos annalistes postérieurs, Argenton, Labrunie, Saint-Amans, n'en parle dans leurs Mémoires. N'aurait-elle pas été le noyau de la collection que forma plus tard J.-Fl. de Saint-Amans ?

(2) Sur ce cabinet de physique du prieur de Saint-Caprais, nous ne pouvons fournir également aucun renseignement.

L'AGENOIS.

Il ne manqua pas de vous faire voir les ouvrages qu'il a composés.

LE POLONOIS.

C'est le plus bel endroit de son cabinet; la *Physique* familière qu'il a composée à l'usage des conversations me parut un éclaircissement plausible de tous les mystères de la Nature; il fait rouler tout son système sur les règles du mouvement généralement consenties; il les applique aux phénomènes de la Nature. Je fus charmé de voir son explication du Flux et Reflux de la Mer, du Mascaret sur la Garonne et de la Barre sur la Seine (1).

L'AGENOIS.

Ne vous fit-il pas voir d'autre ouvrage? Il en a plusieurs autres.

LE POLONOIS.

Il me fit voir l'*Histoire du Pays et du Diocèse d'Agen* (2), l'*Histoire de l'église collégiale* de cette ville (3), l'*Histoire de Clément V* (4), le *Quiétisme réfuté*, la *Naissance et les Progrès de l'Eglise de France* en général et de l'*Eglise d'Agen* en particulier, et plusieurs autres ouvrages qu'il a composés et qu'il n'a pas encore donné au public; ces ouvrages ne devraient pas demeurer enterrés dans son cabinet (5).

L'AGENOIS.

Ce sont des ouvrages que tout le monde désire; mais personne ne lui donne aucun secours pour les faire imprimer; j'en

---

(1) Ces manuscrits de Labénazie ont sans doute disparu depuis longtemps, aucun auteur ne les ayant jamais signalés.

(2) Voir ce que nous en avons dit dans notre Introduction.

(3) Idem.

(4) « La liste des manuscrits de Labénazie, écrit Jules Andrieu dans sa Bibliographie générale de l'Agenais, comprend dix articles, parmi lesquels l'*Histoire du Pape Clément V découvert estre Agenois*, dédiée au Roy. Cette histoire, ajoute-t-il, plusieurs fois citée, a été vainement poursuivie par les bibliophiles. Elle ne fut très probablement jamais imprimée. »

(5) L'auteur lui-même reconnaît que ces derniers ouvrages sont toujours demeurés à l'état de manuscrits, faute de fonds pour les imprimer. Que sont-ils devenus ?

ay leu une bonne partie; l'*Histoire d'Agen* contient un nombre sans nombre de faits que l'Histoire générale ne sçaura que par son moyen; personne avant luy n'avoit entrepris cet ouvrage; le bonheur qu'il a eu de trouver plusieurs titres ensevelis dans la poussière, luy a fait découvrir des faits d'Histoire inconnus : l'*Histoire de l'église collégiale d'Agen* est une recherche exacte de tout ce qui regarde ces sortes d'églises; l'*Histoire de Clément V* est une preuve que ce pape étoit agenois; le *Quiétisme réfuté* est une instruction sur les questions du temps. La *Naissance de l'Eglise d'Agen* contient les vies de tous les saints connus et inconnus de cette Eglise.

LE POLONOIS.

Mon séjour fut trop court pour lire tous ces ouvrages. Il me fit part de ceux qu'il avoit fait imprimer. Il me donna un exemplaire de l'*Histoire du Saint Sacrement* (1), un autre de l'*Apologie de l'Eglise romaine*, que je porte dans mon pays pour confondre les Protestants (2). Il me donna une *Dissertation latine* sur le temps que l'Evangile a été prêché dans les Gaules (3), sur le temps du martyre des saints d'Agen, et sur le temps que Constance, père de Constantin, donna la paix aux Eglises des Gaules. Il me fit encore présent du livre qu'il venoit de faire imprimer, intitulé *la Défense de l'Antiquité des Eglises de France* (4).

---

(1) Voici le titre exact : *Histoire du sacrifice de la Messe et du Saint-Sacrement de l'Autel, dédiée à Mgr de Gourgues, prieur de Saint-Caprais d'Agen, nommé à l'Evesché de Bazas.* (Agen, Impr. Timothée Gayau, 1686; petit in-12 de 8 ff., limin. n. chiff.; 396 pp. et 6 ff. n. chiff. pour la table et l'errata).

(2) *Apologie de l'Eglise Romaine par l'intégrité et la conformité de sa Doctrine avec celle des apôtres et par la certitude de son culte sous le titre d'Idolatrie imaginaire.* (Agen, Pierre Arfeille, marchand libraire, s. d. (1692), petit in-12 de 310 pp.)

(3) *Dissertation de tempore quo primo Evangelicum est prædicatum in Galliis.* (Tolosæ, apud J. et C. Pech, 1691, petit in-12 de 8 ff. n. chiff. et 103 pp.) Livre dédié au Chapitre de Saint-Caprais d'Agen.

(4) C'est celui que nous possédons et dont nous avons parlé. Son vrai titre est : *Défense de l'Antiquité des Eglises de France contre le livre intitulé l'Origine des Eglises de France et contre les faux principes de Launoi.* (Agen, chez Raymond Gayau, imprimeur et marchand-libraire, 1696. Petit in-12 de 371 pp., plus un carton de 4 pp. (addition à la page 163). Ouvrage composé de neuf dissertations distinctes.

La solidité et la recherche de plusieurs faits sur le Saint Sacrement mérite l'approbation générale; la sincérité de l'auteur de l'*Apologie de l'Eglise* est capable de détromper les plus obstinez hérétiques; la *Dissertation latine* est un livre curieux et cet échantillon d'Histoire est d'une grande érudition.

La *Défense de l'Antiquité des Eglises de France* est un livre qui sera approuvé par tous ailleurs que dans Paris; on est si prévenu du sentiment contraire à cet auteur que rien n'est capable de remédier à cet entêtement.

L'AGENOIS.

On en a fait mention dans le premier *Journal des Sçavans* pour l'année 1698. Je n'ay pas bien compris ce que les auteurs de cet ouvrage ont voulu dire dans leur réflexion.

LE POLONOIS.

Je l'ay leu comme vous; ce que j'ay veu m'a confirmé dans le sentiment que les sçavans étrangers m'ont dit sur ce journal de France; leur politique est découverte; on les accuse de réserver leurs louanges pour les seuls auteurs de Paris; donnant plus au crédit qu'au mérite, ils affaiblissent ou décrient le mérite des étrangers; on s'est aperçu qu'ils déguisent le sens des auteurs pour avoir lieu. de les conserver; prenez garde au jugement qu'ils ont porté du livre intitulé *la Défense de l'Antiquité des Eglises de France;* ils se sont déclarés juges et parties; c'est un effet de l'entêtement qu'on a à Paris pour l'opinion qu'il y combat, vous remarquerez encore qu'ils n'ont pas donné dans le sens de l'auteur; car il n'a pas songé à reporter l'origine de l'Eglise d'Agen au tems des apotres; on voit au contraire, à la page 86, 87, 88 et 89 qu'il fixe l'avènement du premier évêque d'Agen à la fin du troisième siècle; on peut leur attribuer ce beau mot de Plutarque refusant d'être jugé, *quare sic judicabo. Quasi statim ab aliis judicandus ?*

L'AGENOIS.

Vous faites là, Monsieur, des reproches à des auteurs d'une

réputation établie en France; permettez que je vous dise qu'on croira que ce que les étrangers en disent est un effet de leur envie; ces messieurs qui composent le Journal sont de très habiles gens, d'un goût très fin, d'un discernement très juste, à qui tous les sçavans ont cette obligation, qu'ils font connoître tous les livres nouveaux qui paroissent. J'avoue qu'à l'égard du livre de la *Défense de l'Antiquité des Eglises de France*, ils n'ont pas réussi à entrer dans son sens; il n'a pas prétendu, ny dans notre Eglise on ne pretend pas que le premier Evêque fixe d'Agen ait été envoyé du temps des apotres. S. Capraise, que notre Eglise reconnaît pour son premier évêque, ne vint dans Agen que sous Probus; il souffrit le martyre l'an 303 sous les empereurs Dioclétien et Maximien; vous avez très bien remarqué que l'auteur le dit dans son ouvrage.

LE POLONOIS.

Je garde le livre que l'auteur m'a donné pour servir de garand de ce que j'ay avancé. Quelque estime que vous fassiés des auteurs du Journal en France, ils auront de la peine de se rétablir dans l'esprit des sçavans étrangers; quand on lira cette *Défense de l'Antiquité des Eglises de France* et leur journal, on verra que ces auteurs ne disent rien sur les matières qu'il y traite, et qu'ils trouvent à redire sur celles dont il ne parle point. Pour moy qui ay veu presque toute l'Europe, je ne sçaurais être partial; le bel esprit n'est pas d'une seule nation; la Guyenne en produit aussi bien que le reste de la France; ils sont à la vérité plus rares qu'à Paris; ils n'en sont que plus louables de se cultiver dans des pays stériles.

L'AGENOIS.

Vous me permettrés, Monsieur, de vous prouver qu'Agen n'a pas été stérile en beaux esprits. Si nous montons à son origine, on croit qu'*Agennor*, ce fameux Grec qui suivoit Antenor après la destruction de Troye, vint polir ce pays. Les Nytiobriges qui en étoient les maîtres ont fourny aux Gaules l'*Hercule François* (1); il était fils d'un Roy des Nitiobriges;

(1) Voir la première *Dissertation sur les Nitiobriges* d'Argenton et de La-

les anciens ont publié que ce fut le plus éloquent homme de l'antiquité; la manière dont ils le dépeignent, tenant du bout de sa langue par des chaînes les peuples des Gaules attachez par leurs oreilles, est une preuve de la force de son éloquence.

Les siècles plus reculés ont veu sortir d'Agen *Despranius* qui harangua Théodose (1) *Alcimus*, que Sidonius vantait tant (2), *Lupus*, à qui Sidonius écrit une lettre toute pleine de louange (3); *Sevère Sulpice*, ce fameux prêtre et historien était agenais, suivant Rosuœdius sur les notes de S. Paulin, Jean Vossius et tous les modernes sont de ce sentiment (4).

Les derniers siècles ont veu paroître *Clément V*, agenois, qui a donné des preuves de son sçavoir par les Clémentines (5); le siècle passé, *Joseph Scaliger*, la gloire de la patrie, a fait l'honneur d'Agen; il est né dans cette ville; il a puisé dans ce climat des dispositions naturelles qui le firent avancer avec tant de progrès dans les sciences.

Il fut l'élève de son père, qui, pour démentir ce qu'il avoit

---

brunie, publiée par M. Magen, au tome VIII, p. 96-149 du *Recueil de la Société académique d'Agen;* et, antérieurement, la première *Notice de Saint-Amans* dans son *Essai sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne*.

(1) *Drepanius* (*Latinus Pacatus*) poète latin, contemporain et ami d'Ausone, vivait au IVe siècle. Il n'est connu que par un *Panégyrique de Théodose le Grand*, inséré dans les diverses collections des *Panégyrici veteres*.

(2) *Alcimus Actius*, historien, poète et orateur latin, né à Agen au IVe siècle. Il avait écrit, nous apprend J. Andrieu, une *Vie de Julien l'Apostat* qui s'est perdue, et on lui attribue une *Histoire de Salluste, préfet et consul des Gaules*. Ausone, dans son *Eloge des Professeurs de l'Ecole bordelaise* et Sidoine Apollinaire, dans une *Epître*, parlent d'Alcimus en termes enthousiastes.

(3) *Lupus*, rhéteur du Ve *siècle*, né à Agen, mort vers 450. La lettre si élogieuse que Sidoine Apollinaire lui écrivit est la onzième du livre VIII de ses Epîtres. Il professa brillamment l'éloquence à Agen, et aussi à Périgueux, où il se maria. Faut-il l'admettre, comme l'écrit Labénazie, au nombre des évêques d'Agen, après S. Dulcide ? Cette opinion du bon prieur n'est basée sur aucun document sérieux.

(4) *Sulpice Sevère* naquit vers 360, en Agenais, probablement à Lauzun, et mourut en 431. Evêque, historien, orateur, sa vie et ses ouvrages sont trop connus pour que nous les rappelions ici. Voir le long article que lui consacre J. Andrieu dans sa *Bibliographie de l'Agenais*.

(5) Nous en dirons autant de *Bertrand de Goth*, pape sous le nom de *Clément V*, qui naquit à Uzeste, près de Villandraut, dans la Gironde, vers 1264, et mourut en 1314. Ce fut le premier pontife qui transféra le Saint-Siège à Avignon. La ville d'Agen ne saurait en aucune façon le revendiquer comme un de ses enfants.

dit d'Agen fit voir en la personne de son fils que les Agenois sont capables d'autre chose que de bagatelles (1).

Et dans notre siècle, *M. Labénazie* soutient par la multiplicité de ses ouvrages l'honneur de sa patrie.

LE POLONOIS.

J'ay veu en Pologne les ouvrages de *Florimond de Raymond;* M. Montels, natif d'Agen, le Supérieur d'un de nos séminaires, me dit que cet auteur était agenois.

L'AGENOIS.

Il est vray; il est sorti d'une des anciennes familles d'Agen qui a donné des Conseillers au Parlement de Bordeaux et des Trésoriers de France à la Généralité de Guyenne (2); ce n'est pas le seul qui a écrit; *M. Automne*, qui a si bien réussi sur le Droit, était Agenois; *M. l'abbé Maurès*, ce fameux médecin, avant d'être prêtre, s'est aussi distingué par ses écrits et par son habileté en médecine et en droit canon; il reste encore un fameux remède de son invention qui porte son nom (3).

---

(1) On sait que *Jules-César Scaliger*, né à Ripa, près de Vérone (Italie), le 22 avril 1484, suivit la fortune d'Antoine de La Rovère, évêque d'Agen, dont il était l'ami. Il vint se fixer à Agen en 1528, date où il fut naturalisé français, et fut reçu peu après bourgeois de notre ville. Médecin, philosophe, philologue, littérateur, sa vie est trop connue pour être seulement rappelée ici. Voir *Documents sur lui et sur sa famille*, publiés par Ad. Magen, dans le tome III (2e série) du *Recueil de la Société académique d'Agen*, et aussi l'article très substantiel de J. Andrieu dans sa *Bibliographie de l'Agenais*.

Son fils, *Joseph-Juste*, né à Agen le 4 avril 1540, mort à Leyde, le 21 janvier 1609, fut le célèbre philosophe et humaniste, dont parle ici Labénazie. Il conquit par ses travaux une immense et légitime renommée. Voir également, pour plus amples détails sur lui, les articles précités d'Ad. Magen et de J. Andrieu.

(2) *Florimond de Raymond*, magistrat et historien, naquit, en effet, à Agen en 1540, et mourut conseiller au Parlement de Bordeaux, le 17 novembre 1601. Sa famille, originaire du Quercy, s'était établie à Agen sous Henri II. Il écrivit de nombreux ouvrages, notamment : l'*Erreur populaire de la Papesse Jane* (1587), l'*Anti-Christ* (1597), l'*Histoire de la Naissance, Progrez et Décadence de l'Hérésie de ce siècle* (1605), etc. On lui doit enfin la première édition des *Commentaires de Monluc* (Bordeaux, Millanges, 1592) .Voir la *Bibliographie* de J. Andrieu.

(3) *Jean de Maurès*, médecin et poète, naquit à Agen vers la fin du XVIe siècle, et mourut prieur des Bénédictins de La Réole, vers 1675. Il professa d'abord avec succès la médecine à Bordeaux, puis entra dans les ordres religieux, et se fit bénédictin. Voir également l'article que lui consacre J. Andrieu, dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais*.

LE POLONOIS.

Est-il sorti d'Agen d'autres personnes illustres dans les autres professions?

L'AGENOIS.

Oui, Monsieur. Il a paru des hommes illustres dans celle des armes, dans les négociations et dans la jurisprudence. Messieurs de *Lahire* (1) et *Poton de Raffin* (2) qui chassèrent les Anglais de Guyenne sous Charles VII, étoient Agenois; *M. de La Force*, qui a mérité le baton de Maréchal par son mérite, l'était aussi (3); Messieurs de *Biron Armand* sous Henri III, *Charles de Biron* ,son fils, sous Henri IV, maréchaux de France, ont fait honneur à ce pays (4); *M. de Duras*, *M. de Lorge*, son père, tous deux maréchaux de France, sont Age-

---

(1) Labénazie se trompe. Lahire n'était point agenais. Etienne de Vignolles, dit Lahire, naquit, en effet, au lieu de Préchacq, dans les Landes, en 1390. Ami inséparable de Poton de Xaintrailles, il prit part, à côté de Jeanne d'Arc, à tous les combats qui forcèrent les Anglais à évacuer les bassins de la Loire et de la Seine, de 1429 à 1431. Fait prisonnier à cette date, il mourut de ses blessures à Montauban, en 1443.

(2) En écrivant ce nom de Poton et en le faisant suivre par inadvertance de celui de Raffin, Labénazie n'a-t-il pas plutôt en vue *Poton de Xaintrailles*, l'ami de Lahire, celui-là véritablement agenais ? Quoiqu'il en soit, un *Poton de Raffin* a réellement existé, sénéchal d'Agenais, grand personnage, seigneur de Puycalvary et de Perricard, dans la vallée du Lot; mais il vivait en plein XVIe siècle, c'est-à-dire cent ans après. Ce n'est donc pas de lui que veut parler le bon prieur, quand il dit qu'il chassa les Anglais sous Charles VII, mais bien de Poton de Xaintrailles. (Voir, au sujet de ce dernier, notre étude sur le *Château de Xaintrailles*.)

(3) *Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force*, pair et maréchal de France, seigneur et baron de Caumont, Tonneins, Castelnau, etc., naquit le 30 décembre 1558 et mourut le 10 mai 1652. Fils de François de Caumont, massacré à la Saint-Barthélemy, échappé lui-même par miracle à la tuerie du 24 août, il fut un des serviteurs les plus dévoués d'Henri de Navarre. Huguenot fervent, c'est lui qui défendit Montauban sous Louis XIII en 1621. Il prit Sainte-Foy en 1622, et ne rendit cette place au Roi qu'en échange du bâton de maréchal. Fait duc et pair en 1637, il se déclara sous la Fronde pour le prince de Condé. Il a laissé de fort curieux *Mémoires* qui n'ont été publiés que de nos jours.

(4) *Armand de Gontaut-Biron et son fils Charles* sont deux célébrités de la Gascogne. Le premier, en effet, né au château de Biron, épousa Jeanne d'Ornezan, qui lui apporta le château de Saint-Blancard, arrondissement de Masseube, Gers, où il établit sa principale résidence. Maréchal de France en 1577, il défendit jusqu'à la mort d'Henri III, la cause du roi de France contre celle du roi de Navarre; puis il se rallia à Henri IV et devint l'un de ses plus ardents défenseurs. Il fut tué par un boulet de canon, au siège

nois (1); un de la famille de *Lausun* a autrefois remis l'Agenois sous la domination de la France; après que ce païs fut donné aux Anglais en souveraineté pour la rançon du Roy Jean, il fit réclamer le pais qui fut réuni à la couronne (2); *Amanieu de Montpezat*, sénéchal d'Agen, lorsque Charles fit établir Henry d'Angleterre régent du royaume, conserva l'Agenois à Charles, Daufin, qui fut ensuite Charles VII; car, dans l'Agenois, pendant que la France reconnoissoit le roy d'Angleterre pour régent du royaume, les Agenois mettaient dans toutes les lettres, *Charles Daufin, régent du Royaume* (3).

Dans les Négociations, la famille de *M. G. d'Estrades* agenois s'est distinguée; le père de feu M. le maréchal fut un grand politique; son fils fut fait maréchal; son expérience

---

d'Epernay, le 26 juillet 1592. (Voir l'article biographique que nous lui avons consacré dans la *Revue de l'Agenais*, t. XLIV, p. 1927.)

Son fils Charles, également maréchal de France, trahit la cause d'Henri IV et fut décapité dans la cour de la Bastille, le 31 juillet 1602.

(1) De son mariage avec Elisabeth de la Tour, fille du vicomte de Turenne, Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, comte de Rauzan, baron de Pujols, de Blanquefort, etc., eut douze enfants.

Son fils aîné *Jacques-Henri, premier duc de Duras*, né le 9 octobre 1626, suivit d'abord la fortune de Turenne, puis, à l'époque de la Fronde celle de Condé. Il se réconcilia avec la Cour en 1657, servit brillamment le Roi dans ses premières guerres, fut nommé maréchal en 1675 et se couvrit de gloire aux sièges de Philisbourg et de Mannheim. Il mourut en 1704.

Son frère, *Guy-Aldonce, duc de Lorge*, né en 1630, servit également d'abord dans l'armée de Turenne, fut nommé maréchal en 1676, et se distingua dans le commandement de l'armée du Rhin, les dernières années du XVIIe siècle. En leur qualité de seigneurs de Duras, Labénazie a raison de les revendiquer comme deux gloires agenaises.

(2) Le seigneur de Lauzun, dont veut ici parler Labénazie, ne peut être que *Anissant II de Caumont*, baron de Lauzun, Tombebœuf, Puymiclan, Saint-Barthélémy, etc., qui demeura toujours fidèle à la cause du roi de France, et prit part, le 1er septembre 1377 à la bataille d'Eymet, où l'armée du duc d'Anjou, dans les rangs de laquelle il combattait, défit l'armée anglaise. Le lendemain, il ouvrait toutes ses demeures, châteaux et villes, dont il était seigneur, au roi de France Charles V. (Voir pour plus amples détails notre *Etude sur le Château de Lauzun* (1909).)

(3) Labénazie entend parler ici d'*Amanieu II de Montpezat*, baron de Madaillan, coseigneur d'Aiguillon, seigneur de Lusignan, Tonneins, Prayssas, Saint-Sardos, Granges, Lacépède, Dolmayrac, etc., conseiller et chambellan du roi Charles VII, capitaine du Port-Sainte-Marie, sénéchal d'Agenais, fils d'Amanieu Ier et de Philippine de Monleydier (1408-1444). Voir le long article que lui a consacré André de Bellecombe dans son *Histoire du château, de la ville et du seigneur de Montpezat* (Auch, Impr. Cocharaux, 1893). In-8°, p. 78-87).

dans les Négociations luy méritèrent d'être plusieurs fois employé en qualité d'ambassadeur; il fut Plénipotentiaire à la paix de Nimègue (1); son fils, *M. l'abbé d'Estrades*, a été employé en qualité d'ambassadeur dans les cours étrangères. Agen a fourny au Parlement de Bordeaux des juges fameux et intègres; feu *M. Montesquieu*, président au mortier, a honoré son employ par son intégrité; M. son fils remplit la même charge en réputation d'un juge également savant et équitable (2); *M. Delpech*, conseiller au Parlement, est un des juges les plus estimés par son intégrité et par sa science (3).

LE POLONOIS.

Monsieur, vous me fairés plaisir de me donner tous ces Mémoires. Je scay qu'un de nos auteurs, voyageant et passant

---

(1) *Godefroy, comte d'Estrades*, naquit à Agen en 1607 et mourut à Paris le 26 février 1686. D'une très ancienne famille agenaise, le comte d'Estrades joua sous le règne de Louis XIV, comme officier d'abord, puis comme diplomate, un rôle des plus marqués. C'est lui qui défendit brillamment la place de Dunkerque, la fit incorporer à la France et fut le principal instigateur du glorieux traité de Nimègues (1678). Son père avait été gouverneur du comte de Moret et des ducs de Mercœur, de Beaufort, de Nemours, de Guise et d'Aumale. Les d'Estrades étaient propriétaires de la terre de Bonnel, à l'entrée du vallon du Pont-du-Casse, et ils posssédaient dans Agen le bel hôtel sis sur la Place du Palais que Godefroy d'Estrades vendit en 1658 aux Consuls, et qui pendant plus de deux siècles est resté la maison commune de cette ville. (Voir la notice que nous lui avons consacrée, ornée de son portrait, dans la *Revue de l'Agenais* de 1896). Cf. Jules Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais*.

(2) Labénazie entend sans doute parler ici de *Jean-Baptiste-Gaston de Secondat*, baron de Montesquieu, fils de Jacob de Secondat et de Marguerite de Sevin, né à Agen vers 1612, qui embrassa d'abord la carrière des armes, puis entra dans la magistrature, devint conseiller du Roi, puis président à mortier au Parlement de Bordeaux et mourut dans cette ville, le 2 août 1678. De son mariage avec Anne-Jeanne du Bernet, il eut neuf enfants, six fils et trois filles.

L'aîné *Jean-Baptiste, baron de Montesquieu*, dont il est également question ici, fut, d'après Maupertuis dans son éloge de Montesquieu, l'un des plus beaux génies et l'un des plus grands magistrats de son temps. Président à mortier au Parlement de Bordeaux, nous apprend Samazeuilh, dans sa *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, la perte de son fils unique le décida à se démettre de cette charge en faveur de son neveu, Charles Louis, l'illustre auteur, de l'*Esprit des Lois*, qui, né au château de La Brède, le 18 janvier 1689, était encore trop jeune pour que Labénazie put en parler dans son Entretien, écrit, nous l'avons dit, vers 1700.

(3) Nous ne pouvons fournir aucun renseignement sur cette dernière illustration, d'après Labénazie, du pays d'Agenois.

à Agen, en a donné aux sçavans de notre pays une idée peu favorable; il dit de cette ville que pour avoir un climat trop heureux, a le malheur d'y entretenir des gens dans l'oisiveté, *infelix populus fœliciore gleba.*

J'etabliray l'estime qu'on doit avoir de cette ville, d'où il est sorty un si grand nombre d'hommes illustres.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 7 novembre 1918. — Présidence de M. L. Bruguière

M. Allègre remet sur le bureau de la Société l'ouvrage *la Russie rouge*, que M. Gabriel Domergue, chargé d'une mission en Russie, offre à la Société académique d'Agen, « sa ville natale ». C'est l'histoire de la Révolution russe depuis la dictature de Kerensky jusqu'au triomphe du Bolchevisme et à la trahison suprême. Cette trahison, M. Domergue en donne la clef en nous dévoilant le caractère fruste et mystique du Russe, sa mentalité anormale, sa tendance à se laisser aller aux extrêmes, ne reconnaissant aucune loi. Puissent, ajoute M. Allègre, les événements qui se préparent, nous rapprocher de cet être primitif et nous en faire un nouvel ami.

Trop remarquables sont les articles que M. le docteur E. Labat continue à publier dans la Revue des Deux-Mondes, pour que M. L. Bordes, professeur au lycée Bernard-Palissy et membre résidant de la Société, reprenant les deux derniers parus l'un le 1er septembre 1917, l'autre le 15 juillet 1918, sous le titre *le Devoir paysan et la Terre pendant l'Epreuve*, ne veuille pas les signaler à ses collègues.

« Pourvu qu'ils tiennent ! — Qui ça ? — Les Civils », disait une caricature célèbre. La Terre a-t-elle tenu pendant l'Epreuve ? Après beaucoup d'autres, le docteur Labat se pose cette question, et il ajoute : Que feront, après la guerre, les paysans qu'elle nous rendra ? Y aura-t-il même des paysans en France dans l'avenir ? La question paysanne nous préoccupait jadis; aujourd'hui elle nous tient à la gorge. »

Avec son expérience des choses de la campagne « qui n'est pas contestée, — et son caractère répond de sa sincérité, » — l'enquête de M. le Dr Labat est en tous points favorable, et elle ne pouvait pas ne pas l'être. Il passe en revue tout ce que la nécessité et l'ingéniosité ont suggéré pour s'adapter aux circonstances nouvelles, et c'est aux femmes qu'il décerne la palme, comme ayant donné le plus dans l'effort immense accompli par la nation tout entière. Il cite maints exemples des plus émouvants et il conclut en proclamant bien haut que la paysanne a le droit d'être fière de ce qu'elle a fait pour conserver à son mari, lorsqu'il reviendra, « l'armature

ancienne, solide, luisante, graissée et jouant bien, à laquelle il se rattachera bien vite. La famille et la terre seront ainsi sauvées. »

L'avenir de l'enfant est plus inquiétant encore. Car c'est lui qui décidera s'il y aura encore des paysans après la guerre. La question souvent se présente à l'esprit sous une autre forme : Que sera la culture de demain ? Sera-ce la vieille culture paysanne rajeunie ? Sera-ce la grande culture industrielle ? Y aura-t-il des paysans ou des ouvriers agricoles ? — Autant de questions que se pose le docteur Labat, préconisant, comme il le fait depuis longtemps, le développement intensif, par tous les moyens, de la vocation paysanne, problème qu'il cherche à résoudre dans ces deux articles, « si riches d'observations, où il apporte, écrit M. Bordes, non seulement toute son expérience et son intuition si nette de l'âme paysanne, mais aussi le charme, très grand, de son style. Mais, charme plus grand encore, M. le Dr Labat se pose ici nettement comme moraliste; et je donne à ce mot son sens le plus large et le plus noble... Je dis plus, il se range parmi ces écrivains qui nous excitent à réfléchir autant qu'ils nous instruisent... parmi ceux dont la voix se prolonge dans le souvenir, après qu'on a fermé le livre. Leurs écrits sont ceux qu'on conserve près de soi et dont on se fait des amis. »

— La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1919. M. le docteur Louis de Gaulejac est nommé président, M. Allègre vice-président.

Ph. L.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XLV

BEAUX-ARTS

Etudes historiques sur l'art local; le vieil Agen, par J. Torthe, 5.
La Vénus du Mas-d'Agenais, par J. Torthe, 114.
A propos d'un Sisley, par J. Torthe, 410.

Arts industriels

La photographie des couleurs. Les inventions de M. Louis Ducos du Hauron, par G. Tholin, 40.

Bibliographie artistique

L'art grec et l'art gothique, par Jacques Amblard, 300.

HISTOIRE

Histoire religieuse

Un prélat manqué au XIX[e] siècle. L'affaire Gérin, par le chanoine Durengues, 243, 345.

Histoire monastique

Villeneuve-Esclapon, dernier abbé de Gondon, évêque de Verdun, par l'abbé Marboutin, 31.

Histoire régionale

Relation du passage de Napoléon I[er] dans le département de Lot-et-Garonne, en 1808, annotée par Ph. Lauzun, 124, 197.
Relation du passage du duc d'Angoulême à Nérac, en 1814, annotée par Ph. Lauzun, 396.

Une grande dame agenaise pendant la Révolution. La Comtesse de Chateaurenard, par Ph. Lauzun, 225, 309.

Entretien d'un gentilhomme polonais et d'un agenais sur Agen, dans une auberge à Paris, par Labénazie, publié et annoté par Ph. Lauzun, 418.

Histoire judiciaire

Quelques notes sur la magistrature à Nérac depuis le xe siècle, par R. Proust, 13.

Jules Favre à Nérac, par G. Labadie-Lagrave, 95.

Histoire industrielle

Note sur l'Imprimerie à Agen en 1792, par l'abbé R. Marboutin, 61.

Bibliographie historique et économique

A propos de deux articles de M. le docteur E. Labat (*L. Bordes*), 294.

La Russie rouge, par G. Domergue (*S. Allègre*) 304.

LITTÉRATURE

Bibliographie littéraire

Bibliographie des Editions originales de Jasmin (1825-1864), par L. Loviot, 160.

BIOGRAPHIES

Le baron Lomet, par Maurice Véchembre, 73, 141, 267.

La comtesse de Chateaurenard, par Ph. Lauzun, 225, 309.

NÉCROLOGIES

M. Dubarry de La Salle, par Ph. Lauzun, 220.

CHRONIQUE

Allocution de M. L. Bruguière, président, 65.

Souhaits de nouvel an (*M. F. Ferrère*), 67.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 25 janvier, 70; du 7 mars, 139; du 2 mai, 222; du 4 juillet, 307; du 7 novembre, 432.

TABLE DES PLANCHES

Trois maisons des Cornières d'Agen, 5, 7, 8.
Le baron A.-F. Lomet, 73.
La Venus du Mas (étude comparée), 114.
La Vénus du Mas (reconstitution), 117.
Jean Staininger par Lomet, 150.
Gabrielle de Chevigné, comtesse de Chateaurenard, 225.
Le château de Cauzac, 309.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 9739


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 9739